République et canton de Genève

Rapport sur les comptes



Tome

2

 Compte de fonctionnement par politique publique et par programme





Rapport sur les comptes 2019 Tome 2

Le Rapport sur les comptes 2019 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, les fonds gérés au bilan, les obligations vertes ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

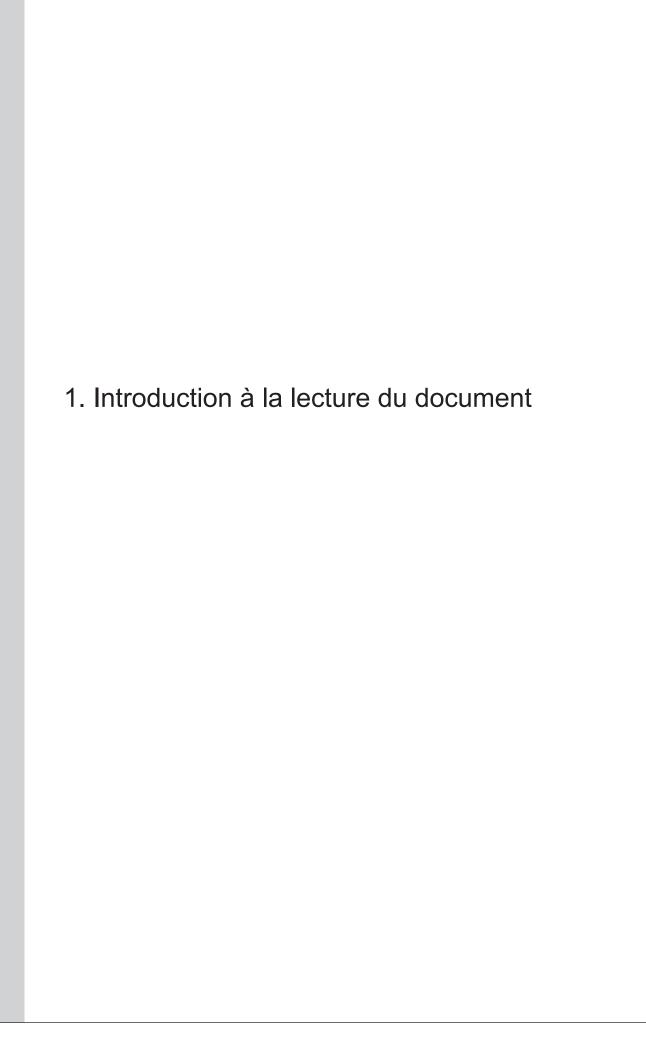
Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2019, contient le Bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

Sommaire

Introduction à la lecture du document	5
2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme	17
Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme	339
4. Arborescence politique publique et programme	387
Annexes:	
Liste des programmes par département	391
Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	395
Effectifs par politique publique	407
Subventions accordées	411
Tableau des tâches réparties entre le canton et les communes	441
Crédits supplémentaires	447
Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions	463



Introduction à la lecture des comptes 2019 par politique publique et par programme et organisation de l'Etat

A. Nouvelle arborescence politiques publiques et des programmes de la législature 2018-2023 et retraitement du budget 2019 et des comptes 2018

1. Introduction

Les comptes 2019 sont présentés selon l'arborescence des politiques publiques et des programmes de la législature 2018-2023. Pour rappel, une réorganisation administrative, sans impact sur l'arborescence des politiques publiques et programmes a eu lieu dans le courant du mois de janvier 2019.

2. Organisation

a) Législature 2018-2023 : organisation budgétaire

Le 20 juin 2018, le Conseil d'Etat a adopté l'arborescence 2018-2023 des politiques publiques et des programmes. Elle figure en annexe du règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFCB). Cette arborescence comporte 13 politiques publiques qui se déclinent en 50 programmes. La précédente comptait 17 politiques publiques et 59 programmes.

Comme l'a souhaité le Conseil d'Etat, cette liste des politiques publiques présente une meilleure adéquation avec l'organisation administrative que la précédente. De plus, à l'exception des politiques A, B et L, toutes sont monodépartementales.

Les missions de l'Etat n'ayant pas changé avec le passage de la nouvelle législature, il y a donc nécessairement un grand nombre de similitude entre la nouvelle et l'ancienne arborescence, même si le Conseil d'Etat a souhaité modifier l'ordre des politiques publiques et des programmes :

Table de correspondance des programmes

Programmes de la législature 2018-2023	Programmes de la législature 2013-2018
A01 Grand Conseil	O01 Grand Conseil
A02 Conseil d'Etat	O03 Conseil d'Etat, + Archives d'Etat
A03 Exercice des droits politiques	O06 Exercices des droits politiques
A04 Développement et innovation du canton et de la région	L01 Développement et soutien à l'économie, sans la CGN, sans la FAE / L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques / O07 Affaires extérieures, + la surveillance des communes (O09 Intérieur)
A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité	O04 Surveillance de l'Etat, sans la Cour des comptes, + OCSTAT et Bureau de l'égalité (O09 Intérieur)
A06 Cour des comptes	Cour des comptes (O04 Surveillance de l'Etat)
B01 Etats-majors départementaux	P01 Etats-majors départementaux
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
B03 Gestion financière transversale et départementale et achats	P03 Gestion financière transversale et départementale et achats
B04 Gestion des locaux et logistique	P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
B05 Systèmes d'information et numérique	P05 Systèmes d'information et de communication, sans le SITG

Programmes de la législature 2018-2023	Programmes de la législature 2013-2018
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	C01 Accès à l'assurance-maladie / C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale, + Bourses et prêts d'étude (A02 Enseignement secondaire II et formation continue), + les prestations déléguées à l'Hospice général (B01 Réinsertion des demandeurs d'emploi)
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées / E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	C02 Soutien à la famille, + Intégration des étrangers (H01 Population, droit de cité et migration)
C05 Actions en matière d'asile et de migration	C05 Actions en matière d'asile et de migration
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	C04 Protection des personnes adultes sous curatelle
D01 Culture	N01 Culture, sans les écoles de musique
D02 Sport et loisirs	N02 Sport et loisirs, + FASe (A03 Suivi éducatif et soutien aux familles)
E01 Protection de l'environnement	F01 Protection de l'environnement, + développement durable (009 Intérieur)
E02 Energie	Q01 Energie
E03 Gestion des eaux	F03 Gestion des eaux, + renaturation, pêche et lac (F04 Nature et paysage)
E04 Agriculture et nature	F04 Nature et paysage / F05 Politique agricole
F01 Enseignement obligatoire et orientation	A01 Enseignement obligatoire et orientation
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	A02 Enseignement secondaire II et formation continue, sans les prêts et bourses d'étude
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	A05 Enseignement spécialisé.
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	A03 Suivi éducatif et soutien aux familles
F05 Hautes écoles	A04 Hautes écoles
F06 Prestations transversales liées à la formation	A06 Programme transversal à la politique A, + écoles de musique (N01 Culture)
G01 Logement et planification foncière	G01 Logement et planification foncière
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	G02 Aménagement du territoire / G03 Conformité des constructions et des chantiers
G03 Information du territoire et garantie des droits réels	G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels, + SITG (P05 Système d'information et de communication)
G04 Protection du patrimoine bâti et des sites	G05 Protection du patrimoine bâti
H01 Sécurité publique	H02 Sécurité publique
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
H03 Population, droit de cité et migration	H01 Population, droit de cité et migration, sans intégration des étrangers
H04 Sécurité civile et armée	H09 Sécurité civile et armée
I01 Impôts, taxes et droits	M01 Impôts, taxes et droits
I02 Production et perception des impôts	M04 Production et perception des impôts
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif / M03 Péréquation financière intercantonale, + FAE (L01 Développement et soutien à l'économie)
J01 Pouvoir judiciaire	I01 Pouvoir judiciaire

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	K01 Réseau de soins / D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
K02 Régulation et planification sanitaire	K02 Régulation sanitaire
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention
L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois, sans les prestations déléguées à l'Hospice général)
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	L03 Régulation du commerce / L04 Surveillance du marché du travail
L03 Exécution des poursuites et faillites	H06 Exécution des poursuites et faillites
M01 Transport et mobilité	J01 Transports et mobilité, + CGN (L01 Développement et soutien à l'économie)
M02 Infrastructures routières et de transports	J02 Infrastructures routières et de transports publics
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Conformément à la décision du Conseil d'Etat, cette arborescence des politiques publiques et des programmes a été mise en œuvre dès le début de la législature.

b) Législature 2018-2023 : réorganisations administratives

Depuis l'entrée en fonction du Conseil d'Etat, deux réorganisations, sans incidence sur l'organisation des politiques et programmes, ont été mises en place :

i. Réorganisation partielle de l'administration

Le 13 septembre 2018, alors que le projet de budget était déjà finalisé, le Conseil d'Etat adoptait des modifications sur la responsabilité des programmes et une réorganisation partielle de l'administration, avec notamment la responsabilité du département présidentiel qui a été confiée à M. Hodgers.

La responsabilité hiérarchique de la police a été confiée à M. Poggia. Le service de surveillance des communes préalablement rattaché au département présidentiel (PRE) passe au département de la sécurité (DS). La responsabilité de la direction générale de l'intérieur et celle de la direction générale du développement économique et de la recherche et de l'innovation (DGDERI) sont transférées du PRE au DS. La fondation d'aide aux entreprises passe du département des finances (DF) au DS.

Le Conseil d'Etat n'a toutefois pas souhaité modifier l'arborescence des programmes. Ainsi, les deux directions précitées sont restées sur le programme A04. Dès lors, cette réorganisation partielle n'a pas d'effet sur le budget 2019 voté en décembre 2018.

ii. Réorganisation des départements

Le 23 janvier 2019, le Conseil d'Etat annonce une seconde réorganisation des départements avec un transfert de centres de responsabilité (CR) entre le département de la sécurité et celui de l'emploi et de la santé d'une part et entre le département de l'emploi et de la santé et celui des finances d'autre part. Cette réorganisation est prise en compte dans la présente publication. Elle n'a aucun impact sur l'arborescence des politiques publiques et programmes.

Le 23 janvier 2019, le Conseil d'Etat a présenté la nouvelle organisation administrative de l'Etat autour des 8 départements :

- présidentiel (PRE)
- finances et ressources humaines (DF)
- instruction publique, formation et jeunesse (DIP)
- sécurité, emploi et santé (DSES)
- territoire (DT)
- infrastructures (DI)
- développement économique (DDE)
- cohésion sociale (DCS).

Comme précédemment, la chancellerie d'Etat est placée sous l'autorité du département présidentiel.

Par ailleurs, il a aussi été nécessaire de constituer un nouvel état-major pour le DCS, considéré comme un nouveau département, en prenant des ressources (RH et dépenses générales) dans les autres départements. D'autres transferts partiels ont eu lieu entre les départements pour assurer une dotation équilibrée des états-majors. Ces transferts ne concernent que les exercices 2018 et suivants, ils ne font pas l'objet de retraitement du passé.

Des retraitements sont ainsi nécessaires pour l'exercice 2019 dans la mesure où le budget et la dépense doivent être inscrits dans le CR qui correspond à l'organisation administrative dans laquelle travaillent désormais les personnes concernées.

Impacts sur l'organisations des CR

La réorganisation annoncée le 23 janvier 2019 induit le déplacement de CR entre départements. Le département des finances comprend désormais les offices des poursuites et faillites. Le département de la sécurité reçoit les CR de l'office cantonal de l'emploi, de la direction générale de la santé et de l'office cantonal de l'inspection des relations du travail et du commerce pour devenir le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), sous la responsabilité de M. Poggia.

Le CR de la direction générale du développement économique reste rattaché au département du développement économique, sous la responsabilité de M. Maudet. Finalement, le CR de la surveillance des communes est rattaché au département de la cohésion sociale.

Modifications de la responsabilité des programmes par département

Ces permutations de CR entre départements n'ont aucun impact sur l'arborescence des politiques publiques et des programmes. Seules les attributions des programmes par département changent.

H01 Sécurité publique DS → DSES

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement DS → DSES

H03 Population, droit de cité et migration DS → DSES

H04 Sécurité civile et armée DS → DSES

L03 Exécution des poursuites et faillites DSES → DF

B. Présentation des comptes des programmes

Les comptes 2019 comportent 50 programmes regroupés en 13 politiques publiques identifiées par des lettres de A à M.

Chaque programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités.

Ce principe comporte trois exceptions :

- le programme B01 « Etats-majors départementaux » qui concerne tous les départements, mais dont la responsabilité incombe au département présidentiel,
- le programme A04 « Développement et innovation du canton et de la région » dont la responsabilité est partagée entre le département présidentiel, le département de la cohésion sociale et le département du développement économique
- le programme A05 « Audit interne, transparence de l'information et égalité » dont la responsabilité est partagée entre le département présidentiel et celui des finances et des ressources humaines.

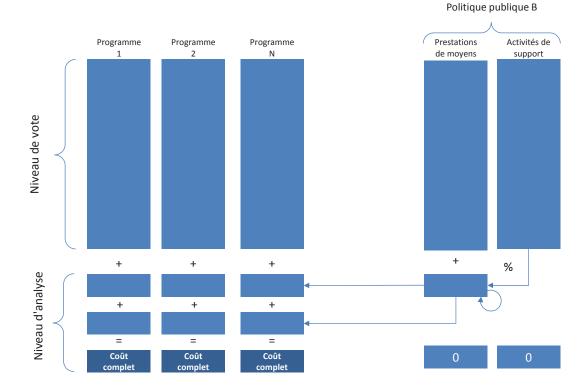
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique B « États-majors et prestations transversales »).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet :



Les activités de support, soit le programme B01, correspondent à la fonction d'état-major des secrétariats généraux des 8 départements et au contrôle interne départemental. Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (OCSIN) et verticaux (unités départementales), soit le programme B05, à la mise à disposition de locaux (OCBA), soit le programme B04, aux ressources humaines transversales (OPE) et verticales (services RH des départements), soit le programme B02, aux finances transversales (DGFE) et verticales (services financiers départementaux), soit le programme B03. Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Aux comptes 2019, le coût complet d'un poste informatique administratif se monte à 10'802 francs et celui du poste informatique pédagogique à 704 francs. Rappelons que le coût complet d'un poste informatique comprend l'ensemble des charges liées aux systèmes d'information de l'Etat (personnel, matériel, logiciel, infrastructure réseau, etc.)

Pour les charges liées à l'utilisation des bâtiments (Programme B04), la méthode peut être qualifiée de semi-directe puisque certaines entités se voient attribuer leurs propres amortissements (notamment les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES, les bâtiments de la Police, les lieux de détention, l'arsenal et les bâtiments de protection civile et les bâtiments des HUG), alors que pour les autres, les amortissements ou les loyers sont ventilés sur la base d'un coût moyen par m². De plus, les dépenses générales (qui comprennent les dépenses d'entretien, les fluides, etc.) sont attribuées à chaque bâtiment selon leur consommation sur la base des données du dernier exercice bouclé, les comptes 2018. Les autres natures sont ventilées de manière indirecte.

Les ressources humaines (B02) et les finances (B03) se répartissent sur les autres programmes en fonction des charges de personnel.

Dans les prestations de moyen, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement à une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'Etat (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit des subventions non monétaires.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter l'article 5 « Transparence des coûts » de la LGAF qui prévoit que « Le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes ».

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes concernent les fonctions exercées par le personnel régulier, fonctionnaires ou employés, pour assurer l'accomplissement des tâches dévolues de façon durable à l'administration ou aux établissements
- Les ETP auxiliaires : sont des membres du personnel engagés en cette qualité pour une durée déterminée ou indéterminée aux fins d'assumer des travaux temporaires.
- Les ETP agents spécialisés concernent les membres du personnel engagés en cette qualité, en raison de connaissances particulières et de leurs expériences, afin d'accomplir des missions déterminées de durée limitée

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme.

Les ETP fixes sont repris dans les récapitulatifs financiers par programme.

Il est à noter que le budget 2019 est retraité et il contient une augmentation de 230.87 ETP par rapport au budget 2019 tel qu'il avait été voté en décembre 2018. Les programmes concernés sont F01 Enseignement obligatoire et orientation (+182.15 ETP), F02 Enseignement secondaire II et formation continue (+27.21 ETP) et F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (+21.51 ETP). Ce changement fait suite à une recommandation du SAI concernant la problématique des ETP d'auxiliaires du DIP qui ont été valorisés au budget 2019 uniquement en francs mais pas en ETP. Afin de répondre à cette recommandation, 230.87 ETP d'auxiliaires supplémentaires ont été inscrits au projet de budget 2020 et au budget 2019.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce projet de budget. Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme. Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, le budget financier est accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'usager).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2010 à 2018 ou au budget 2019). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2019, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

8. Tableaux annexés

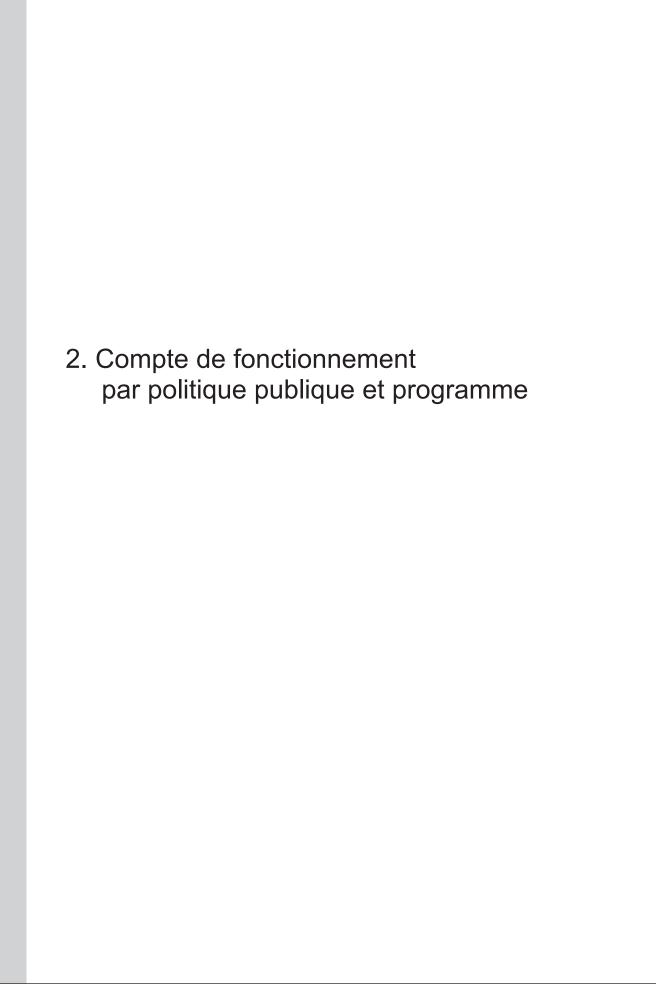
En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ce budget par programme:

- L'arborescence des politiques publiques et des programmes
- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Les tableaux détaillés du budget comprenant la comparaison et la classification par nature comptable à 4 positions et par politique publique.
- Le tableau de l'évolution du nombre de postes par politique publique entre les comptes 2019 et le budget 2019 en fonction des équivalents temps plein permanents, auxiliaires et agents spécialisés.
- Le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les "autres transferts" (nature 369099) dont la gestion est identique aux subventions. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations si elle existe, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2018-2019.

Trois notes complémentaires figurent dans le chapitre des subventions pour expliquer les changements de présentation. Deux pour les HUG et IMAD suite au nouveau financement des soins hospitaliers et financement des soins à domicile et une pour les

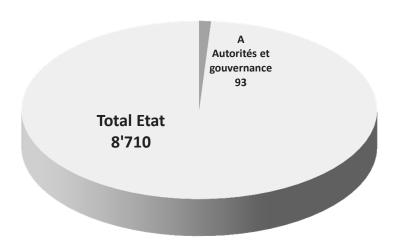
TPG et les Mouettes genevoises dont les indemnités de la communauté tarifaire relevant du droit fédéral, ne sont plus comprises dans les lignes de subventions.

- Le tableau des lignes génériques qui établit la liste des entités subventionnées dont les noms et les montants sont inconnu au moment de l'élaboration budgétaire et qui ont été attribuées à diverses institutions.
- Le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière mais figurent dans le coût complet des programmes. La mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont pas imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau qui est publié avec les comptes.
- Le tableau des tâches réparties entre le canton et les communes depuis le budget 2017 et le décompte des montants dus ou à recevoir pour chaque commune en 2019.
- Les informations et tableaux relatifs aux crédits supplémentaires accordés par la commission des finances ou par le Conseil d'Etat en fonction des seuils prévus dans la LGAF, ainsi que les crédits supplémentaires non soumis ou non approuvés par la commission des finances.
- La liste des provisions présentée par programme et par nature à 2 positions. Cette liste détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme. Chaque provision est justifiée de même que les différences significatives entre le budget 2019 et les comptes 2019.

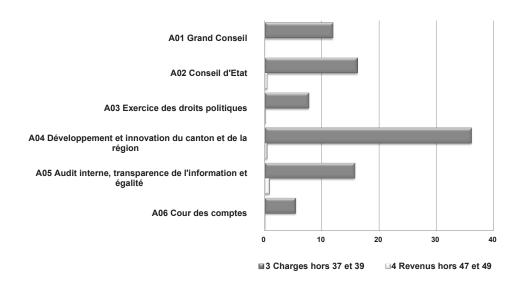


A Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



A Autorités et Gouvernance

Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses programmes – en particulier le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, l'exercice des droits politiques, le développement et l'innovation du canton et de la région – ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées à des défis en constante évolution et de répondre aux attentes du public, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

L'année 2019 a permis prioritairement l'aboutissement de trois actes structurants : la mise en service du Léman Express et celle du tram 17 qui ont couronné 15 années de travaux pour transformer la mobilité au sein du Grand Genève, la mise en œuvre genevoise de la RFFA permettant de supprimer les inégalités de traitement entre entreprises locales et certaines entreprises multinationales et enfin l'aboutissement de la recapitalisation de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Les priorités et le plan d'action du Conseil d'Etat en matière de politique extérieure ont été fixés pour la législature 2018-2023 afin de défendre et promouvoir les intérêts de Genève sur les scènes fédérale, transfrontalière et internationale.

En ce qui concerne le Grand Genève, l'intense mobilisation menée afin de faire valoir les intérêts de notre canton auprès des autorités fédérales a permis de tripler le montant des contributions de la Confédération initialement annoncé sur le projet d'agglomération 3 en réintégrant deux projets majeurs pour Genève et son agglomération, à savoir le Tram Nations - Grand-Saconnex (P47) et le Bus à haut niveau de service Genève - Vernier.

Dans le domaine des affaires internationales, le pilotage des projets immobiliers, et en particuliers ceux de la rénovation et de la construction des bâtiments de siège de l'ONUG, de l'OMS et de l'OIT se sont poursuivis. Plusieurs initiatives ont été prises pour soutenir et promouvoir la Genève internationale, notamment via un appel à projet pour une plateforme journalistique qui sera active dès 2020, en partenariat avec la Confédération et la Ville de Genève, ou encore la création avec la Confédération du Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) permettant de rapprocher les organisations internationales du monde de la science.

Le projet d'un nouvel Hôtel des archives a franchi des étapes importantes dans le respect du calendrier initial. L'autorisation de construire a été délivrée et le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement a été déposé afin que les travaux puissent débuter avant fin 2020, date impérative à respecter pour permettre le financement du projet à hauteur de 25 millions par une fondation privée.

Finalement et sur le plan des opérations électorales, l'année 2019 aura permis notamment d'organiser les élections des 12 député-e-s au Conseil National et de 2 député-e-s genevois-es au Conseil des Etats (1^{er} et 2^{ème} tour).

A01 Grand Conseil

Département responsable : GC

COMPTE

	Compte 2019	Varia	tions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	11'930'377	-1'041'914	-8.0%	12'972'291	11'839'279
30 Charges de personnel	8'579'042	-688'872	-7.4%	9'267'914	8'549'269
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'986'666	-347'521	-10.4%	3'334'187	2'960'674
33 Amortissements du patrimoine administratif	182'429	17'639	10.7%	164'790	147'700
36 Charges de transfert	180'000	-20'000	-10.0%	200'000	180'000
39 Imputations internes	2'240	-3'160	-58.5%	5'400	1'636
REVENUS	66'054	9'185	16.2%	56'869	81'114
40 Revenus fiscaux	-	-	-	-	-2'784
42 Taxes	28'450	11'108	64.1%	17'342	30'829
43 Revenus divers	37'605	-1'922	-4.9%	39'527	53'069
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'864'323	1'051'099	-8.1%	-12'915'422	-11'758'165
Coût des prestations de moyens	-1'236'169	370'840	-23.1%	-1'607'009	-1'328'253
COÛT COMPLET	-13'100'491	1'421'940	-9.8%	-14'522'431	-13'086'418

POSTES

	Compte 2019	Var	iations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.60	-1.70	-7.00%	24.30	22.40
ETP fixes	22.60	-1.70	-7.00%	24.30	22.40

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

A01.01 Grand Conseil.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Les principales variations entre le budget et les comptes 2019 proviennent de la nature 30 "Charges de personnel". Il s'agit d'une part, des séances de commissions qui n'ont pas été plus nombreuses qu'en 2018 et d'autre part, de postes vacants au SGGC.

A01 Grand Conseil (suite)

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

A02 Conseil d'Etat

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2019	Varia	ntions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	16'200'224	-2'278'510	-12.3%	18'478'734	14'956'770
30 Charges de personnel	13'832'634	-1'148'999	-7.7%	14'981'633	12'338'773
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'390'986	-868'776	-38.4%	2'259'762	1'630'812
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'768	-2	-0.0%	8'770	8'768
34 Charges financières	543'823	0	0.0%	543'823	559'087
36 Charges de transfert	389'672	-235'074	-37.6%	624'746	369'225
39 Imputations internes	34'341	-25'659	-42.8%	60'000	50'104
REVENUS	490'377	-199'101	-28.9%	689'478	484'027
42 Taxes	433'224	-231'234	-34.8%	664'458	426'670
43 Revenus divers	54'982	29'982	119.9%	25'000	54'929
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
49 Imputations internes	2'170	2'170	-	-	2'428
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'709'847	2'079'409	-11.7%	-17'789'256	-14'472'743
Coût d'état-major	-1'339'509	172'097	-11.4%	-1'511'606	-770'735
Coût des prestations de moyens	-4'359'024	-16'300	0.4%	-4'342'724	-4'370'224
COÛT COMPLET	-21'408'379	2'235'207	-9.5%	-23'643'586	-19'613'702

POSTES

	Compte 2019	Var	iations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	60.10	-2.40	-3.84%	62.50	59.60
ETP fixes	59.30	-3.20	-5.12%	62.50	58.80
ETP auxiliaires	0.80	0.80	-	-	0.80

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie d'Etat sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

A02 Conseil d'Etat (suite)

Le programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie d'Etat et le département Présidentiel, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A02.01 Conseil d'Etat A02.02 Archives d'Etat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Le suivi des objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat est détaillé dans le rapport de gestion 2019.

Archives d'Etat

Le projet du nouvel Hôtel des archives sur le site de l'Arsenal a franchi des étapes importantes dans le respect du calendrier initial. L'autorisation de construire a été délivrée et le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement a été déposé au Grand Conseil début 2020.

Le programme de reconditionnement des fonds s'est poursuivi, sans lequel le déménagement du service serait impossible à réaliser.

Le programme de numérisation des registres d'état civil et de paroisses du XVI^e au XIX^e siècles, de même que des registres du conseil a dépassé l'objectif des 50'000 images, puisque ce sont près de 60'000 qui ont été réalisées.

Le programme de restauration, qui vise à sauver les documents anciens mis en danger par l'usure du temps, les conditions climatiques des dépôts et les risques liés à leur manipulation, a été mené.

Le programme d'archivage numérique continue de déployer ses effets, afin de conserver sur le long terme les documents nés numériques après une évaluation juridique et historique.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 Charges de personnel

Le non dépensé d'environ 1'150'000 francs provient essentiellement de la dotation de la provision pour la caisse de pension des magistrats moins élevée que prévu, en raison de la diminution des rentes versées (fin de prestations suite à des décès).

L'écart de 2.4 ETP représente des postes vacants (photographie au 31.12.2019) qui sont repourvus en 2020.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'économie d'environ 870'000 francs provient notamment des dépenses en lien avec les frais protocolaires et de la promotion de Genève moins élevés que prévus ainsi que des frais liés à l'information (publications, frais d'impression et de communication) en diminution.

36 Charges de transferts

L'économie de 235'000 francs est due en grande partie à une non-dépense de la rubrique spécifique consacrée aux aides et subventions extraordinaires accordées par le Conseil d'Etat.

4 Revenus

L'écart d'environ 200'000 francs sur les revenus de ce programme est essentiellement en lien avec la diminution des ventes de lois et de publications en raison de leurs mises à disposition gratuite sur internet. L'impact est mentionné aussi au niveau de la nature 31 (charges également en diminution).

A02 Conseil d'Etat (suite)

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes de copies d'actes						
1.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
2. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
2.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	60'679	50'000	110'931	50'000	2023
3. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
3.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Efficacité	6	6	6	6	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations.

Indicateur 2.1 : le programme de numérisation a pour objectif de : 1) préserver les fonds d'archives originaux, 2) faciliter l'accès aux archives de l'Etat de Genève et 3) valoriser le patrimoine archivistique.

Indicateur 3.1 : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

A03 Exercice des droits politiques

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2019	Varia	tions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	7'732'179	-1'049'621	-12.0%	8'781'800	7'935'896
30 Charges de personnel	3'516'495	-214'328	-5.7%	3'730'823	3'623'601
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'208'185	-802'792	-16.0%	5'010'977	4'242'296
36 Charges de transfert	7'500	-32'500	-81.3%	40'000	70'000
REVENUS	143'951	108'623	307.5%	35'328	219'957
42 Taxes	22'574	19'510	636.7%	3'064	33'161
43 Revenus divers	121'376	89'112	276.2%	32'264	186'796
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'588'229	1'158'243	-13.2%	-8'746'472	-7'715'939
Coût d'état-major	-340'526	35'904	-9.5%	-376'430	-226'346
Coût des prestations de moyens	-695'085	54'027	-7.2%	-749'112	-777'805
COÛT COMPLET	-8'623'841	1'248'173	-12.6%	-9'872'014	-8'720'091

POSTES

	Compte 2019	Var	iations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	14.20	-1.10	-7.19%	15.30	15.10
ETP fixes	14.20	-1.10	-7.19%	15.30	15.10

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

A03.01 Exercices de droits politiques.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

En 2019, la chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des votations fédérales, cantonales et communales pour soumettre 3 objets fédéraux, 17 objets cantonaux et 2 objets communaux. Elle a également organisé les élections de 12 député-e-s au Conseil National et de 2 député-e-s genevois-es au Conseil des Etats (1er et 2ème tour), ainsi que diverses élections complémentaires communales.

La moyenne de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 44.5 %, alors que celle du reste de la Suisse s'est élevée à 40.9 %.

Le service des votations et élections (SVE) a traité 450'138 votes par correspondance durant l'année 2019 ce qui représente le 85 % des votes exprimés (vote électronique 8 % - vote dans les locaux de vote 7 %). A noter que le vote électronique n'a été proposé que lors des deux premières votations populaires de l'année, le Conseil d'Etat ayant décidé d'arrêter l'exploitation du système genevois.

S'agissant des initiatives et référendums cantonaux et communaux, le SVE a procédé au contrôle de 50'973

A03 Exercice des droits politiques (suite)

signatures pour une initiative cantonale, 10 référendums cantonaux et un référendum communal.

Pour les initiatives et référendums fédéraux, contrôlés pour le compte de 43 communes genevoises, le SVE a vérifié la validité de 128'354 signatures.

Le SVE a également géré le remplacement de 54 conseillers municipaux démissionnaires dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2019.

Enfin, le SVE a géré le registre des Suisses de l'étranger ayant le droit de vote sur le canton de Genève, soit 28'224 électeurs. Cela représente une augmentation d'environ 1'500 votants entre 2018 et 2019.

Dans le cadre de sa mission de promotion des droits politiques et notamment celui des jeunes, la chancellerie d'Etat a reconduit en 2019 une 5^{ème} édition de la Semaine de la démocratie ainsi qu'une nouvelle édition du concours CinéCivic actuellement en cours. A ces actions, se sont ajoutés des évènements en parallèle, à savoir l'organisation d'un vote en blanc en collaboration avec le DIP dans les établissements du secondaire II et la tenue de plusieurs ateliers citoyens visant à repenser les droits politiques dans le canton.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

Les économies constatées sur les charges de personnel d'environ (214'000 francs) et sur les charges de biens et services (803'000 francs) s'expliquent notamment par les éléments suivants :

- suppression du vote électronique pour les opérations électorales du 2^{ème} semestre 2019 à la suite de la décision du Conseil d'Etat d'arrêter l'exploitation du système genevois;
- dépenses moins élevées que prévues pour les votations et le dépouillement centralisé des élections des chambres fédérales.

L'écart de 1,1 ETP représente des postes vacants (photographie au 31.12.2019) qui seront repourvus en 2020.

Concernant les revenus, le surplus d'environ 109'000 francs provient essentiellement de l'augmentation du nombre de signatures contrôlées pour les initiatives et référendums fédéraux, prestation facturée aux communes.

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2023
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la Chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2023
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2023
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2023
3. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						
3.1 Nombre des cantons partenaires	Efficience	0	4	6		

A03 Exercice des droits politiques (suite)

Commentaires

Indicateurs 1.1, 2.2 et 2.3 : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

Indicateur 3.1 : cet indicateur rend compte du nombre de cantons partenaires (qui s'élèvait à 4 en 2019, jusqu'à la décision du Conseil d'Etat d'arréter l'exploitation du sytème genevois courant 2019).

A04 Développement et innovation du canton et de la région

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018	
		en francs	en %			
CHARGES	36'050'882	-308'985	-0.8%	36'359'867	35'102'260	
30 Charges de personnel	9'040'162	334'728	3.8%	8'705'434	8'851'868	
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'303'464	2'043	0.1%	2'301'421	1'635'654	
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'566	-4	-0.2%	2'570	2'634	
36 Charges de transfert	24'698'285	-650'257	-2.6%	25'348'542	24'605'975	
39 Imputations internes	6'404	4'504	237.1%	1'900	6'129	
REVENUS	407'856	-40'164'870	-99.0%	40'572'726	43'152'720	
42 Taxes	112'520	-190'206	-62.8%	302'726	289'859	
43 Revenus divers	230'910	-39'090	-14.5%	270'000	160'277	
44 Revenus financiers	-	-40'000'000	-100.0%	40'000'000	42'547'903	
46 Revenus de transferts	64'426	64'426	-	-	154'681	
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-35'643'026	-39'855'885	-946.1%	4'212'859	8'050'460	
Coût d'état-major	-2'069'545	-1'550'732	298.9%	-518'813	-563'974	
Coût des prestations de moyens	-3'477'687	-305'137	9.6%	-3'172'550	-3'387'352	
COÛT COMPLET	-41'190'257	-41'711'752	<i>-7</i> '998.5%	521'495	4'099'134	

POSTES

	Compte 2019	Va	Variations C19-B19		Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	48.27	-1.53	-3.07%	49.80	48.75
ETP fixes	46.17	-1.08	-2.29%	47.25	46.65
ETP auxiliaires	-	-0.45	-100.00%	0.45	-
ETP agents spécialisés	2.10	0.00	0.00%	2.10	2.10

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale, mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale, assurer un développement harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français, défendre les intérêts du canton sur le plan fédéral, intercantonal et régional, et assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional et local (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique. Il porte également sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (Palexpo, Arena, et Ports Francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par les services de la direction des affaires internationales (Genève internationale (SGI) et Solidarité internationale (SSI)), le service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF), la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI), le service de surveillance des communes (SSCO) et les entités concernées.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A04.01 Promotion économique et tourisme

A04 Développement et innovation du canton et de la région (suite)

A04.02 Genève internationale.

A04.03 Solidarité internationale

A04.04 Affaires européennes, régionales et fédérales

A04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Affaires européennes, régionales et fédérales

Le Conseil d'Etat a soumis en 2019 au Grand Conseil le plan d'action de politique extérieure pour la législature 2018-2023, qui fixe les principales actions devant être entreprises afin de défendre et de promouvoir les intérêts de Genève sur les scènes fédérale, transfrontalière et internationale.

Au sein du Comité régional franco-genevois, le canton de Genève a poursuivi les discussions concernant la scolarisation dans les écoles publiques genevoises des enfants domiciliés en France, la mobilité pendulaire à travers quatre douanes situées au sud de Genève ou le phénomène de fausse déclaration de résidence.

En ce qui concerne le Grand Genève, un intense travail d'explication et de soutien a été mené au niveau fédéral, suite à une première évaluation sévère du projet d'agglomération de troisième génération par la Confédération, Le 25 septembre 2019, l'Assemblée fédérale a voté un crédit de près de 120 millions de francs pour le Grand Genève, triplant ainsi le montant initialement annoncé et réintégrant deux projets majeurs pour Genève et son agglomération, dont le Tram Nations – Grand Saconnex (P47) et le Bus à haut niveau de service Genève – Vernier. En complément, le projet de loi cantonal finançant les mesures genevoises du projet d'agglomération 3, pour un montant de 245 millions de francs a été déposé au Grand Conseil et est en cours d'examen à la commission des travaux. L'élaboration du Projet d'agglomération 4 qui assurera le financement des infrastructures sur la période 2023–2027 a débuté. La mise en service du Léman Express et celle du tram 17 jusqu'à Annemasse, ont couronné 15 années de travaux pour transformer la mobilité au sein du Grand Genève.

Sur la scène fédérale, le Conseil d'Etat s'est engagé pour maintenir les activités de la RTS sur sol genevois et éviter une perte de force médiatique au service de la Genève internationale et du dynamisme économique régional. Il a soutenu la conclusion d'un accord institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne, déterminant pour garantir l'accès au marché européen à long terme et développer la voie bilatérale, ainsi que les nombreuses négociations menées en faveur de la nouvelle péréquation financière votée par les Chambres fédérales, plus équilibrée pour les cantons contributeurs comme Genève.

Dans le domaine environnemental transfrontalier, plusieurs actions ont été déployées : macarons Stick'Air permettant une circulation différenciée à Genève en cas de pic de pollution, application Air2G2 renseignant les habitants du Grand Genève sur la qualité de l'air en temps réel, première édition de "la Nuit est Belle" pour sensibiliser la population transfrontalière aux enjeux de la pollution lumineuse. Fin 2019, les élus du Grand Genève ont affirmé leur ambition d'inscrire la révision du Projet de territoire de l'agglomération sous l'angle de la Transition écologique.

Le SAEF a aussi coordonné la participation du canton de Genève au programme Interreg France-Suisse, soutenant activement les 10 projets genevois lancés en 2019 dans des domaines tels que les sciences de la vie, les technologies médicales, la mobilité durable, le numérique, le tourisme, la formation supérieure ou la valorisation du patrimoine.

Affaires internationales

Le département présidentiel, en étroite collaboration avec la Confédération, a poursuivi le pilotage des projets immobiliers de la Genève internationale, qui totalisent des investissements d'environ 2,2 milliards de francs : les rénovations et construction des bâtiments de siège de l'ONUG, de l'OMS, de l'OIT se sont poursuivis, le bâtiment rénové du CICR a été mis en service, l'UIT et l'OIM continuent leur développement de projet, les conditions de réalisation du futur collisionneur circulaire (FCC) du CERN sur le territoire suisse ont été explicitées. La fondation Terra et Casa, dont la vocation est de loger les internationaux, commercialise un nouvel immeuble et réalise deux autres projets de construction dans le quartier international.

Afin de poursuivre et consolider sa politique d'accueil, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de nouveau contrat de prestations avec le CAGI pour la période 2020-2023, qui prévoit une augmentation des ressources allouées au service ONG du CAGI. L'accessibilité des informations a également été renforcée avec la mise en ligne en

septembre 2019 d'une version nouvelle du site internet de référence sur la Genève internationale.

Plusieurs autres initiatives ont été prises pour soutenir et promouvoir la Genève internationale. Dans la perspective de la fin du contrat de prestations avec le Club suisse de la presse, la Confédération, le canton et la Ville de Genève ont lancé un appel à projets pour une plateforme journalistique sur la Genève internationale, qui sera active dès 2020. Dans le cadre des 100 ans de l'OIT et de la Société des nations, le canton a soutenu plusieurs initiatives visant à sensibiliser au travail de ces organisations. Il a aussi co-organisé l'adoption et la diffusion, le 16 septembre 2019, d'une déclaration conjointe des autorités hôte visant à faciliter leur collaboration.

En septembre 2019, le canton a cofondé avec la Confédération la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) qui a vocation à rapprocher les organisations internationales du monde de la science. Il s'agit là d'une façon de contribuer à la mise en œuvre des objectifs du développement durable depuis Genève.

Concernant l'engagement du canton en matière de solidarité internationale, il faut signaler la participation de différents départements, comme par exemple pour la réalisation d'un projet d'adduction d'eau à Madagascar, fait en collaboration avec la direction générale de l'eau (DT). Avec les HUG, plusieurs projets de santé ont pu se réaliser au Népal sur le suivi des maladies chroniques et en Afrique de l'Ouest avec un projet innovant qui concerne la création d'un stéthoscope intelligent autonome (SIA) capable d'enregistrer les bruits pulmonaires. Des financements dans l'aide humanitaire ont été octroyés en réponse à la crise des réfugiés Rohingyas au Bangladesh et au Myanmar. La participation au financement de la rencontre (DEV TV – Young Activists Summit) entre six jeunes femmes activistes et environ 750 jeunes de la région genevoise âgés de 15 à 25 ans a permis d'encourager les jeunes à s'engager en tant qu'acteurs de la société.

Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI)

Le Département du développement économique (DDE) met en œuvre la politique du canton de Genève en matière d'économie. Il renforce le marché du travail genevois de manière durable, en soutenant le développement de conditions-cadre attractives, garantes de la prospérité des entreprises locales.

Aussi, la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) positionne Genève au mieux dans les transitions numériques et environnementales en cours, avec la collaboration des milieux professionnels concernés. Conformément à la Stratégie économique cantonale 2030 (SEC30), elle promeut, défend et valorise les atouts de Genève, sur les scènes régionales, nationales et internationales, offrant par ailleurs un soutien opérationnel direct ou indirect aux acteurs qui en manifestent le besoin.

Dans le cadre de la mise en valeur du tissu économique genevois, les cartes interactives en ligne, destinées à illustrer les secteurs innovants et les avantages comparatifs du canton ont été enrichies courant 2019. Pour favoriser le développement d'émission de jetons numériques, la DG DERI a également modernisé son guide pratique à l'intention des porteurs de projets reposant sur les technologies de registres distribués (TRD).

En matière de lutte contre le piratage informatique, l'accent a notamment porté sur le développement et la mise en commun, à l'échelle lémanique, de compétences en matière d'"économie de la confiance". Cette démarche, qui s'inscrit par ailleurs dans la dynamique d'accompagnement et d'implantation de sociétés spécialisées dans ce domaine, comme le "Cyber Peace Institute" fondé en octobre dernier dans le canton, fait suite à la mise en œuvre de l'"Initiative de Genève", pour favoriser l'émergence de nouvelles normes de cybersécurité à l'échelle mondiale.

S'agissant du renforcement des pôles d'excellence existants, plusieurs mesures du plan d'action pour le commerce ont été consolidées. Un effort particulier a été porté sur l'employabilité et le rayonnement du secteur secondaire genevois, à travers la réalisation d'une saison d'émissions sur Léman Bleu (campagne menée conjointement avec la CCIG, l'UIG et l'OPI), ainsi que concernant l'écosystème des industries créatives, conformément à l'objectif N° 25 de la SEC30: "développer les liens entre culture et économie".

En parallèle du cours facultatif de sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès des jeunes, organisé par la DG DERI et le département de l'instruction publique (DIP) dans plusieurs cycles d'orientation, un dispositif gratuit baptisé "Permanence Graines d'Entrepreneurs" et accessible aux moins de 18 ans, aux collégien-n-e-s, et aux apprenti-e-s a été déployé à l'Université de Genève.

L'impératif pour l'économie d'intégrer les considérations environnementales s'est traduite par l'organisation du premier Sommet et semaine mondiale de la finance durable (Building Bridges Week), en partenariat avec les métiers concernés, la Ville de Genève et la Genève internationale.

Les activités de promotion de Genève à l'étranger, en collaboration avec l'agence de promotion économique de Suisse occidentale GGBa, se sont concentrées sur les marchés porteurs que sont la Chine, les Etats-Unis, le

Royaume-Uni et la France. Une mission économique a été conduite en Chine, avec pour objectif de soutenir le développement des entreprises genevoises à l'international.

L'accroissement continu de la densité réglementaire et la bureaucratie associée constituent un frein significatif au déploiement des activités des entreprises, mais également à leur capacité d'innovation et à leur créativité. Ainsi, un travail en continu est réalisé par le DDE afin de développer des conditions-cadre favorables pour les entreprises au moyen de procédures administratives simplifiées. Dans ce contexte, une série de mesures avait déjà été mise en œuvre durant l'année 2017 suite à une étroite collaboration avec la Fondation d'aide aux entreprises (FAE).

En complément à ces mesures, la DG DERI, dans sa mission de soutien aux entreprises locales, en création ou existantes, informe et conseille les entreprises notamment sur les aspects légaux et administratifs de leurs activités, en particulier au travers de formations. Elle œuvre ainsi au quotidien à rendre l'environnement réglementaire le plus accessible possible à ces entreprises. A cet effet, une réédition du guide du créateur d'entreprise, qui intègre notamment l'ensemble des nouveautés juridiques, réglementaires et fiscales en lien avec la création d'entreprise, sera par ailleurs publiée au premier trimestre 2020.

En mai 2019, la Chambre de commerce de Genève (CCIG) en collaboration avec le DDE a réalisé un sondage de satisfaction auprès de ses membres. Malgré le relativement bon taux de satisfaction d'ensemble, il ressort de ce sondage que la qualité des prestations de l'administration genevoise, telle que perçue par les entreprises répondantes, est très variable selon les différents services de l'Etat. En outre, les commentaires effectués par les sondés confirment qu'un effort encore conséquent peut être fait dans de nombreux domaines.

Afin de répondre à ces enjeux et de mettre sur pied un plan de mesures, le DDE a procédé à un état des lieux des mesures récentes entreprises par les différents départements au sein de l'Etat de Genève. Ces derniers ont également été invités à proposer des projets de simplification qui pourraient être mis en œuvre, notamment en réponse aux difficultés identifiées par les entrepreneurs figurant dans le sondage de la CCIG. Une trentaine de projets potentiels ont ainsi pu être identifiés.

Concernant l'innovation technologique, la DG DERI a été sollicitée par des acteurs du négoce des matières premières à Genève en vue d'améliorer les conditions-cadre pour la mise en œuvre des plateformes transactionnelles basées sur la *blockchain*. En réponse à ces sollicitations et à ces constats, la DG DERI, en collaboration avec les entreprises de la place et des experts des domaines concernés, a lancé une expérimentation cofinancée par eGovenment Suisse, pour créer un dispositif faisant intervenir l'Etat afin d'accroître la sécurité des transactions en tirant parti de la signature électronique, des fonctionnalités de la technologie des registres distribuée (*blockchain*) tout en s'inscrivant dans le cadre légal et règlementaire actuel.

Par ailleurs, le DDE a proposé un projet de loi accordant pour les années 2020 à 2023 des indemnités à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) et à l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI) ainsi qu'une aide financière de fonctionnement à la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT). Ce projet de loi a été adopté par le Grand Conseil le 25 novembre 2019.

Ainsi, le département a assuré la continuité et le développement des missions des trois organismes qui se traduisent sous différentes formes de prestations de soutien aux entreprises locales comme le conseil, l'accompagnement, l'hébergement, l'incubation, la mise en relation ciblée, la promotion et des solutions de financement. La loi aspire également au renforcement de la collaboration entre le dispositif de soutien aux entreprises et les hautes écoles dans le but de mettre en place un écosystème de l'innovation. Les projets en phase d'idéation et de maturation pourront ainsi être mieux soutenus.

Dans l'objectif de consolider la politique touristique cantonale et de soutenir les efforts de la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) afin d'améliorer l'accueil des visiteurs-euses, le DDE a entrepris des travaux visant à renforcer l'attractivité de Genève. Pour l'économie genevoise, le segment de l'hôtellerie-restauration représente environ 15'000 emplois.

En date du 15 mai 2018, la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) a organisé les premiers états généraux du tourisme. L'événement régional (Suisse romande et France voisine) a permis à l'ensemble des acteurs du tourisme (communes, cafetiers, restaurateurs et hôteliers, commerçants, métiers du transport, représentants institutionnels et académiques, associations professionnelles, partenaires sociaux, responsables d'agences, etc.), de mener une réflexion sur leur activité, à travers notamment une évaluation de leurs forces et de leurs faiblesses, tenant également compte des enjeux liés à la numérisation et aux nouvelles façons de voyager.

Cette rencontre a conduit à une redéfinition des axes touristiques prioritaires (atouts lacustres, excellence horlogère

et diplomatie scientifique), propres à redynamiser l'image de Genève, en tant que lieu de villégiature et de congrès, et qui font désormais partie de la convention d'objectifs 2019-2023 qui lie l'Etat à la FGT&C.

Au terme d'une consultation élargie, qui s'est terminée le 22 février 2019, le DDE a élaboré un nouveau projet de loi sur le tourisme voté par le Grand Conseil en date du 22 novembre 2019 (L 12522). La modification législative introduit une redéfinition du nombre de représentants au sein du Conseil de fondation de Genève Tourisme & Congrès, en incluant des experts dans les domaines culturel et numérique, aux côtés des contributeurs traditionnels. Il entraine également une amélioration de la collaboration régionale et transfrontalière, ainsi qu'un renforcement du suivi et de la validation comptable pour certaines dépenses (mandats et commandes supérieures à des seuils équivalents à des montants de marchés publics), permettant d'atteindre un niveau de vérification comparable à d'autres entités, comme les fondations de droit public ou les entités privées subventionnées.

La réforme s'accompagne d'une modernisation de la taxe de séjour. La simplification de son mode de perception, permet d'améliorer la sécurité juridique et l'égalité de traitement, en définissant un tarif unique: 3,75 francs pour tous les établissements, quel que soit leur nombre d'étoiles, sauf pour les campings qui bénéficient d'une exception à 2,50 francs. Ce régime, répandu dans un grand nombre d'autres pays, permet en outre d'intégrer les nouveaux acteurs du tourisme, comme les plateformes numériques de type Airbnb.

Enfin, le règlement d'application de la nouvelle loi redéfinit le périmètre de la perception de la taxe touristique, en intégrant par exemple une partie des Eaux-Vives qui en était jusqu'ici exclue.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 Charges de personnel

Le dépassement d'environ 330'000 francs est couvert par le crédit supplémentaire approuvé par la commission des finances en lien avec le versement de l'annuité 2016.

L'écart de 1.53 ETP représente des postes vacants (photographie au 31.12.2019) qui seront repourvus en 2020.

36 Charges de transferts

Le non-dépensé constaté d'environ 650'000 francs provient principalement des subventions en lien avec la Genève internationale et la Solidarité internationale (loyers pour les ONG, coopération au développement dans le tiers-monde, fonds de lutte contre la drogue, aide aux missions des pays les moins avancés, centre pour la coopération mondiale) et les affaires européennes, régionales et fédérales notamment avec la ligne générique relative aux projets régionaux et transfrontaliers.

4 Revenus

L'écart de - 40 millions sur la rubrique 44 Revenus de transferts s'explique essentiellement par le fait que la part du bénéfice de l'Aéroport de Genève est imputée depuis 2019 sur le programme M02 Infrastructures routières et de transport. Le budget y relatif a été transféré dans le cadre du budget 2020.

L'écart restant d'environ -160'000 francs est composé des :

- revenus en lien avec les confiscations en rapport avec le trafic des stupéfiants et dévolues au fonds de lutte contre la drogue (- 50'000 francs);
- les subventions non dépensées et rétrocédées au service de la solidarité internationale suite aux contrôles effectués par ce service (+ 64'000 francs);
- des émoluments LFAIE qui, suite à la modification des départements de février 2019, sont dorénavant comptabilisés sur le programme B01.

Objectifs et indicateurs

	Turne				Cible LT		
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année	
1. Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton (art 5, al. 2 litt a LDévEco)							
1.1 Nombre d'actions de formation de la DG DERI favorisant la création d'entreprises	Efficacité	35	25	40	40	2023	
2. Inciter les entreprises extérieures à s'implanter sur le canton (art 5, al. 2 litt c LDévEco)							
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères implantées à Genève ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du Greater Geneva Bern Area (GGBa)	Efficacité	19	30	18	20	2023	
2.2 Nombre d'emplois projetés suite à l'implantation de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services de la DG DERI et/ou du GGBa	Efficacité	186	100	165	150	2023	
3. Faciliter le développement des entreprises installées dans le canton (art 5, al. 2 litt b LDévEco)							
3.1 Nombre d'entreprises et/ou projets suivis par la DG DERI (endogène et exogène)	Efficacité	N/A	800	N/A	N/A		
4. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)							
4.1 Taux d'occupation	Efficacité	95.5 %	97 %	97%	97 %	2021	
5. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo							
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	53 %	50 %	50%	45 %	2021	
6. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo							
6.1 Retombées économiques directes (en mios de CHF)	Efficacité	362 mios	360	368	350 mios	2021	
7. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère, 2ème et 3ème génération							
7.1 Pourcentage de mesures cofinancées par le fonds d'infrastructure du projet d'agglomération de 1ère génération en cours de travaux et en cours d'étude	Efficacité	96%	96%	92%	100%	2024	
7.2 Pourcentage des mesures cofinancées par le fonds d'infrastructure du projet d'agglomération de 2ème génération en cours de travaux et en cours d'étude	Efficacité	87%	84 %	50%	100%	2026	
8. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale							
8.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	179	178	177	180	2023	
8.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	207'147	200000	221'166	200'000	2023	
8.3 Nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève	Efficacité	30'848	29000	29'961	29'000	2023	
8.4 Montant des investissements immobiliers des OI, ONG, missions permanentes et fondations immobilières	Efficacité	285,7 mio	200 mios.	219 mios	1,4 mrd	2023	

					Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
8.5 Pourcentage de surfaces rénovées et nouvelles surfaces construites par les OI, ONG, missions permanentes et fondations immobilières par rapport au total des surfaces à rénover/construire	Efficacité	37%		11%	70%	2023
8.6 Taux de participation des OI aux groupes de travail thématiques sur la mobilité et l'énergie	Efficacité	82%		60%	100%	2023
9. Garantir et assurer le processus d'instruction et de suivi des projets de solidarité internationale financés par le canton de Genève						
9.1 Pourcentage minimum de projets acceptés par rapport aux demandes de financement recevables traitées par le service la solidarité internationale	Efficience	81%	85 %	88%	>80%	2023
10. Maintenir l'environnement comme domaine d'intervention prioritaire						
10.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	11%	12 %	13%	13%	2023
11. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés						
11.1 Nombre de missions financées	Efficience	42	44	41	45	2023
12. Veiller à l'application de la loi par les communes						
12.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la loi sur l'administration des communes -LAC (B 6 05)	Qualité	0	0	0	0	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur représente le nombre d'activités d'information liées à la promotion économique en faveur des entreprises locales et en création. Les événements sont notamment les matinales du commerce, les petits déjeuners de l'économie et les événements ponctuels.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DG DERI et du GGBA relative à l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères qui ont bénéficié de l'aide de la DG DERI et/ou du GGBA et qui créent une structure dans le canton de Genève, inscrite au Registre du commerce durant l'année civile en cours.

Indicateur 2.2 : cet indicateur permet de mesurer l'effet sur l'emploi des nouvelles entreprises étrangères qui s'implantent à Genève.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur n'a pas été évalué en 2019 car l'extrapolation faite pour la valeur n'est pas fiable. En effet, les entreprises et/ou projets suivis font souvent appel à plusieurs personnes de la DG DERI ce qui biaise le résultat de cet indicateur. Il est remplacé par un nouvel indicateur dès 2020.

Indicateur 4.1 : cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces louées des Port-Francs SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

Indicateur 5.1: cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Palexpo SA.

Indicateur 6.1 : cet indicateur permet de mesurer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo SA. L'impact calculé comprend le montant des dépenses de Palexpo SA dans l'économie locale ainsi que l'ensemble des dépenses effectuées par les congressistes auprès des prestataires locaux (hôtels, restaurants, commerces, services, etc.).

Indicateurs 7.1 et 7.2 : ces indicateurs calculent le pourcentage des mesures inscrites dans les deux générations

du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1 et PA2) au bénéfice d'un cofinancement de la Confédération en cours d'étude ou en cours de travaux. La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération. Le nombre ordinal de la génération correspond à celui du cycle de remise de projets.

Indicateur 8.1 : cet indicateur mesure l'attractivité de Genève en tant que centre de gouvernance mondiale.

Indicateurs 8.2 et 8.3 : ces indicateurs permettent de mesurer l'attrait de Genève pour les organisations internationales (OI), et les missions permanentes. En effet, le but est d'offrir les meilleures conditions de travail en vue de pérenniser le rôle de la Genève internationale.

Indicateur 8.4 et 8.5 : ces indicateurs mesurent le volume des investissements (en francs et en surface) relatifs à l'ensemble des projets de construction et de rénovation relevant de la Genève internationale pour des projets d'envergure, qu'ils s'agisse des organisations internationales, des ONG, des missions permanentes et des fondations immobilières.

Indicateur 9.1 : cet indicateur mesure la proportion de demandes de financement préavisées positivement par le Service de la solidarité internationale (SSI) par rapport à l'ensemble des demandes reçues.

Indicateur 10.1 : un montant de 1'000'000 francs est destiné aux projets du domaine de l'environnement. Le pourcentage est calculé sur le montant total des subventions hors subventions CICR, FGC et soutien aux missions des pays les moins avancés (PMA).

Indicateur 11.1 : cet indicateur vise le même objectif que l'indicateur 9.1. et permet aux pays les moins avancés d'être présents à Genève malgré la cherté du lieu

Indicateur 12.1 : cet indicateur permet de mesurer la qualité du travail effectué par le service de surveillance des communes.

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2019	Varia	tions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	15'754'303	-506'556	-3.1%	16'260'859	15'198'908
30 Charges de personnel	10'796'173	-205'663	-1.9%	11'001'836	10'198'528
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	868'518	-344'388	-28.4%	1'212'906	969'040
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'183	3	0.1%	3'180	3'183
36 Charges de transfert	4'086'129	46'192	1.1%	4'039'937	4'028'157
39 Imputations internes	300	-2'700	-90.0%	3'000	-
REVENUS	834'914	72'344	9.5%	762'570	600'712
42 Taxes	630'785	112'715	21.8%	518'070	376'949
43 Revenus divers	36'279	1'779	5.2%	34'500	31'100
46 Revenus de transferts	167'850	-42'150	-20.1%	210'000	192'663
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'919'389	578'900	-3.7%	-15'498'289	-14'598'197
Coût d'état-major	-391'985	84'809	-17.8%	-476'794	-162'678
Coût des prestations de moyens	-2'588'771	131'806	-4.8%	-2'720'577	-3'936'080
COÛT COMPLET	-17'900'146	795'514	-4.3%	-18'695'660	-18'696'955

POSTES

	Compte 2019	Va	iations C19-B19 Budget 2019		Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	62.65	-2.50	-3.84%	65.15	60.55
ETP fixes	59.95	-1.50	-2.44%	61.45	58.75
ETP auxiliaires	0.20	-1.00	-83.33%	1.20	0.30
ETP agents spécialisés	2.50	0.00	0.00%	2.50	1.50

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations diverses telles que :

- l'audit interne assuré par le service d'audit interne;
- la surveillance de la bonne application de la LIPAD par le préposé à la protection des données et à la transparence;
- l'assurance de la protection de la personnalité à l'Etat par le groupe de confiance;
- la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la lutte contre les violences domestiques;
- la mise à disposition d'informations statistiques publiques;
- la médiation administrative.

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) est une entité indépendante et autonome, rattachée administrativement au Conseil d'Etat, qui procède à des audits (financiers, de gestion, informatiques et de fraude) auprès de l'Etat, des entités de droit public cantonales et des entités subventionnées en vertu de la Loi sur la Surveillance (LSurv - D 1 09). Le SAI est par ailleurs à la disposition des entités contrôlées en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, d'informatique, de normes comptables et de finance.

Le préposé cantonal (PPDT) a pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD (loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles). Il offre information, services et conseils à toute personne ou entreprise privée, ainsi qu'aux entités soumises à la loi. Dans ce contexte, il assure une médiation en cas de litiges relatifs à des demandes d'accès de documents et rédige des recommandations. Il est également chargé de dresser et mettre à jour le catalogue des fichiers de données personnelles tenu par les institutions soumises à la loi (Catfich).

Le Groupe de confiance (GDC), rattaché fonctionnellement au Président du Conseil d'Etat, a pour mission de recevoir les membres du service public, qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser

des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigation.

Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) agit en faveur de l'égalité et de la prévention des violences et discriminations, qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Dans ce cadre, il développe notamment des campagnes de sensibilisation, répond à des consultations, pilote et coordonne les actions en matière de lutte contre les violences domestiques.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Le bureau de la médiation administrative (BMA) est une structure indépendante au sein de l'Etat de Genève qui contribue à prévenir et à régler de façon simple les conflits entre l'administration et les administré-e-s. Il contribue également à améliorer le fonctionnement de l'administration et encourage à entretenir de bonnes relations avec les usager-ères. Le bureau est dirigé par le médiateur administratif cantonal.

Ce programme contient les prestations suivantes :

A05.01	Audits et expertises du service d'audit interne
A05.02	Surveillance de la bonne application de la LIPAD
A05.03	Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève
A05.04	Promotion de l'égalité et prévention des violences
A05.05	Mise à disposition d'informations statistiques publiques
A05.06	Médiation administrative

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisation des projets prioritaires

Audit interne

En 2019, les audits ont concernés des services de l'Etat, mais aussi de nombreuses entités subventionnées. Dans ces dernières, le SAI a procédé à des audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés et que la part du bénéfice qui revient à l'Etat est calculée correctement. Dans les services, les points contrôlés ont porté sur la gestion des ressources humaines, la gestion environnementale, le respect des lois, l'atteinte des objectifs, et sur l'économicité des moyens utilisés pour délivrer les prestations. Par ailleurs, le SAI a aussi porté son attention sur certaines applications informatiques qui soutiennent des prestations importantes, sur leur disponibilité et sur la sécurité informatique.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la LSurv.

En 2019, le SAI a émis 42 rapports comprenant 290 observations et recommandations qui ont permis un plus grand respect des lois, des économies importantes et une meilleure gestion administrative et financière de l'Etat.

Le suivi des rapports SAI a permis de valider la fermeture de 250 recommandations en 2019. Il reste toutefois encore environ 700 recommandations à traiter.

Surveillance de la bonne application de la LIPAD

En 2019, les préposés ont continué à suivre la vision stratégique de leur mission principale, à savoir surveiller la bonne application de la LIPAD.

Ils ont mené durant l'année écoulée l'ensemble des tâches requises par la mise en œuvre de la LIPAD en répondant aux sollicitations qui leur parviennent en matière de transparence et de protection des données (423 au total, soit 214 conseils aux institutions, 194 aux particuliers, 15 aux médias), en mettant sur pied des actions de formation et de sensibilisation (3 actions de formation ayant touché 250 personnes, ainsi que 11 présentations sur demande et 4 bulletins d'information) et en rendant visite à 21 institutions publiques soumises à la loi.

Ils se sont notamment rendus à la Fondation de droit public musée d'art moderne et contemporain (Fondamco), ainsi qu'à la Fondation communale pour le logement des personnes âgées de Veyrier, pour les inciter à remplir leur obligation légale d'annoncer leurs fichiers de données personnelles dans le catalogue. Désormais, les 166 institutions publiques soumises à la LIPAD ont satisfait à leur devoir de déclaration. Cela étant, les préposés ont continué à insister auprès des entités publiques sur la nécessité pour ces dernières de tenir à jour leurs déclarations. Ils ont également rencontré plusieurs responsables au sein des institutions ou dans leurs locaux pour répondre à leurs diverses questions relatives au catalogue.

En matière de formation, les préposés ont organisé, durant l'année écoulée, deux séminaires à l'intention des institutions publiques cantonales et communales, ainsi qu'une manifestation ouverte à tous :

- le 19 mars 2019 s'est déroulé le 11^{ème} rendez-vous de la protection des données. Le public varié provenant d'autorités et institutions publiques genevoises (85 personnes) a pu échanger sur de multiples questions au terme d'exposés relatifs aux implications du RGPD et aux règles de protection des données applicables lors d'enquêtes internes à l'administration publique;
- en date du 11 juin 2019, le 12ème rendez-vous de la protection des données, intitulé "Durée de vie des documents et archives" a réuni 65 participants. Le cadre légal des archives à Genève et le droit à l'oubli ont été présentés;
- le 10 octobre 2019 a eu lieu le 13^{ème} rendez-vous de la protection des données, consacré au dossier électronique du patient. A l'issue des exposés des quatre intervenants, le public (100 personnes) a pu poser ses questions.

En outre, en collaboration avec l'office du personnel de l'Etat de Genève, les préposés ont assuré, lors de plusieurs journées, la formation des apprentis et la sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration cantonale dans le cadre du dispositif existant.

De surcroît, en matière de sensibilisation, les préposés ont saisi l'occasion des actions de contrôle et de formation menées durant l'année pour réaliser en parallèle trois fiches informatives :

- services collaboratifs gratuits en ligne et protection des données;
- les enquêtes administratives et internes au sein de l'administration : un état des lieux;
- le catalogue des fichiers.

Par ailleurs, les préposés ont rendu les avis, préavis et recommandations requis par la LIPAD, sans compter les contrôles Schengen, les collectes, les participations à la procédure, les rencontres avec leurs homologues d'autres cantons ou encore la préparation des séances de la commission consultative.

Enfin, après l'élaboration d'une bande dessinée expliquant la LIPAD, les préposés ont commencé la rédaction d'un commentaire de la loi article par article. En effet, de nombreux praticiens du droit ont émis le souhait d'avoir un instrument de travail à leur disposition pour mieux appréhender la loi.

Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat

L'année 2019 a été marquée par une forte progression des prestations fournies pour les établissements publics affiliés au dispositif du Groupe de confiance (GDC), en lien avec l'affiliation courant 2018 des TPG et de la Ville de Genève. Le volume global des nouvelles situations augmente de 26%, le public cible ayant augmenté de 25%. Les nouvelles situations ont concerné pour 57% l'administration cantonale et pour 43% les établissements publics affiliés (respectivement 75% et 25% en 2018). La participation financière des nouveaux établissements a permis de financer 1,4 ETP supplémentaires au GDC, entrés en fonction courant 2019. La participation financière de l'ensemble des établissements affiliés couvre 30% des charges au budget du GDC.

Le Groupe de confiance a fêté ses 10 ans en 2019, occasion marquée par le lancement d'une campagne sur la civilité au travail lors de la soirée anniversaire du GDC, avec des saynètes interactives jouées par la Compagnie Le Caméléon. Elle s'est poursuivie par la diffusion à l'ensemble du personnel de l'Etat de brèves vidéos illustrant l'impact des incivilités ainsi qu'un lien vers une page internet dédiée, présentant notamment la démarche d'ateliers de civilité. Une brochure regroupant une sélection de textes issus des lettres d'information publiées depuis 10 ans, sur des thèmes liés à la prévention des conflits, a été diffusée et est visible sur le site internet du GDC.

Le projet de loi sur les lanceurs d'alertes n'a pas encore été adopté par le Grand Conseil. De ce fait, le GDC n'a pas pu

entamé sa mise en œuvre.

Promotion de l'égalité et prévention des violences

Pendant l'année 2019, le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) a poursuivi et développé de nombreux projets. En particulier :

- la promotion de l'égalité dans les petites et moyennes entreprises genevoises, par la poursuite des projets pilotes du contrôle de l'égalité salariale, en collaboration avec l'OCIRT, et de PME Action + pour la prévention du harcèlement sexuel et psychologique. Le bureau a également organisé plusieurs formations sur la prévention des discriminations en collaboration avec le réseau;
- la sensibilisation et l'information concernant les violences domestiques, par la campagne dans les TPG présentant différentes formes et contextes de violences, une table ronde sur les cyber-violences conjugales, la publication avec l'OCSTAT du document *La violence domestique en chiffres, année 2018*, issu de l'observatoire genevois des violences domestiques, la publication du *Rapport sur l'hébergement d'urgence et de suite à destination des personnes majeures victimes ou auteures de violences domestiques à Genève*, réalisé sous l'égide de la commission consultative sur les violences domestiques et présenté au Conseil d'Etat;
- la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles et aux violences de genre, par la (co-) organisation de plusieurs formations, ateliers ou tables rondes, destinés à des professionnel-le-s ou au grand public, portant sur le sexisme et les violences sexuelles dans les milieux de la santé, les violences obstétricales, la prévention du sexisme ordinaire dans le milieu politique, les droits des personnes LGBTIQ+;
- la mise en œuvre de deux plans d'actions cantonaux: le plan d'action destiné à promouvoir une représentation équilibrée des filles et des garçons dans les filières mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique (MINT), avec notamment la publication et la diffusion du matériel pédagogique l'Ecole de l'égalité, réalisé avec les bureaux de l'égalité de Suisse romande, et le plan d'action visant à promouvoir l'égalité au sein de l'administration cantonale;
- la finalisation de l'avant-projet de loi sur l'égalité et la lutte contre les violences de genre (LELVDG), qui a fait l'objet d'une consultation interdépartementale. Les travaux se poursuivront en 2020. Le BPEV a également répondu à 55 consultations cantonales et fédérales et à de nombreuses sollicitations du réseau institutionnel privé et public.

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2019, l'OCSTAT a diffusé une trentaine de publications de la collection « Informations statistiques » et environ 130 « Actualités ». La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires. L'OCSTAT a aussi mis en valeur des résultats en publiant diverses analyses : « Les binationaux dans le canton de Genève » ; « Revenu et fortune des ménages genevois » et, dans le cadre du partenariat avec le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences, « La violence domestique en chiffres, année 2018 ». Enfin, l'Observatoire statistique transfrontalier a élaboré trois fiches sur les « Projections de ménages à l'horizon 2040 pour l'Espace transfrontalier », « L'emploi présentiel dans le bassin transfrontalier » et « L'agglomération transfrontalière genevoise en comparaison européenne » en plus de la traditionnelle « Synthèse annuelle ».

Les projets principaux mentionnés pour 2019 étaient :

- la poursuite de la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton, en collaboration avec les services partenaires (DIT, OAC, OCEN, OCPPAM et OCPM). Ce projet est pluriannuel et est encore en cours:
- l'exploitation des données sur les revenus des ménages résidant dans le canton, en mobilisant les données de source fiscale (contribuables imposés au barème ordinaire et contribuables imposés à la source) et celles du relevé structurel. La base de données a été élaborée et des résultats ont été diffusés;
- l'augmentation de la taille de l'échantillon de logements de la statistique cantonale des loyers, de sorte à disposer de résultats au-delà des 16 communes couvertes actuellement. L'échantillon a été augmenté et l'ensemble des communes du canton sont désormais couvertes;
- l'actualisation des informations collectées auprès des coopératives de logements et l'amélioration de leur traçabilité.
 La liste des coopératives a été dressée et les logements en coopérative sont identifiés et suivis dans la statistique des loyers.

Médiation administrative

Le bureau de médiation administrative (BMA) a ouvert le 1^{er} mars 2019. Son activité s'établit ainsi sur une période de 10 mois.

Le BMA a reçu 174 sollicitations, donnant lieu à l'ouverture de 83 dossiers.

Durant cette année d'ouverture, et au-delà des buts définis dans la loi sur la médiation administrative, le BMA s'est concentré sur deux objectifs structuraux et organisationnels : la mise en place du bureau à proprement parler (établissement des procédures, recrutement, aspects logistique, etc.) et la communication, adressée en priorité aux administrations entrant dans le champ d'application du BMA.

L'entrée en fonction du médiateur administratif au 1^{er} mars 2019 et l'engagement d'une assistante de direction à 50% au 15 mai 2019 ont limité les charges de personnel en comparaison à un exercice annuel complet. Le recours ponctuel à la médiatrice administrative suppléante, facturée à l'heure, aura notamment permis une ouverture ininterrompue du BMA, notamment durant les périodes de vacances du médiateur.

Le recours aux services supports du département présidentiel (RH, logistique, technique, communication, affaires juridiques, etc.) ainsi que la prise en charge directement par l'équipe du BMA de certaines démarches aura permis de limiter les frais (p.ex. le BMA a pu éditer des pages Internet sur ge.ch; les flyers ont été élaborés avec le soutien du service communication et information et les impressions ont été faites directement au BMA; la direction des affaires juridiques a permis de clarifier certaines questions relatives au champ d'application sans qu'un avis de droit externe ne soit commandé). De manière général, le BMA a maitrisé son activité, compte tenu des faibles ressources en personnel, ce qui a eu pour effet de ne pas solliciter de manière excessive le budget à disposition.

En outre, il n'a pas été nécessaire de faire appel à des mandataires externes, à l'exception d'un superviseur pour le médiateur administratif.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 Charges de personnel

L'écart d'environ 205'000 francs provient d'économies réalisées sur des postes vacants et sur des engagements différés durant l'année 2019.

L'écart de 2,5 ETP correspond à des vacances de postes (photographie au 31.12.2019) qui sont repourvus en 2020.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La non-dépense d'environ 345'000 francs provient essentiellement d'économies réalisées sur la rubrique des prestations de service et honoraires, notamment d'enquêtes de la part de l'OCSTAT qui n'ont pas eu lieu cette année ou qui ont été reportées.

36 Charges de transfert

Le dépassement provient essentiellement d'un complément de subvention versé à l'association Viol-secours et de l'annuité 2016 versée au Foyer le Pertuis. Ce dépassement a été préalablement autorisé par la commission des finances.

4 Revenus

L'augmentation constatée des revenus provient d'une part de la facturation effectuée par le Groupe de confiance (GDC) aux entités affiliées dont le montant est en hausse en raison de l'évolution du périmètre d'intervention du GDC et d'autre part des remboursements d'indemnités de la LAA.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur				Cible	LT
		C19	B19	C18	Valeur	Année
Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients (SAI)						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	95%	85%	95%	85%	2023

T				Cible	LT
indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Efficacité	80%			75%	2023
Efficacité	5			5	2023
Efficacité	25%			50%	2023
Efficacité	28	20	20	20	2023
Efficacité	333	50	544	50	2023
Efficacité	100%	95%		100	2023
Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
Qualité	4	4	4	4	2023
Qualité	3	3	3	3	2023
Efficacité	21	20	20	20	2023
Qualité	77%	70%	73%	70%	2023
Efficacité	88%	85%	96%	85%	2023
Qualité	51	35	46	30	2023
Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
	Efficacité Efficacité Efficacité Efficacité Efficacité Qualité Qualité Qualité Efficacité Qualité Qualité Qualité Qualité Qualité	indicateur C19 Efficacité 80% Efficacité 5 Efficacité 25% Efficacité 28 Efficacité 100% Qualité 100% Qualité 4 Qualité 3 Efficacité 21 Qualité 77% Efficacité 88%	indicateur C19 B19 Efficacité 80% Efficacité 5 Efficacité 25% Efficacité 28 20 Efficacité 100% 95% Qualité 100% 100% Qualité 4 4 Qualité 3 3 Efficacité 21 20 Qualité 77% 70% Efficacité 88% 85% Qualité 51 35	indicateur C19 B19 C18 Efficacité 80% Efficacité 5 Efficacité 25% Efficacité 28 20 20 Efficacité 100% 95% Qualité 100% 100% 100% Qualité 4 4 4 Qualité 3 3 3 Efficacité 21 20 20 Qualité 77% 70% 73% Efficacité 88% 85% 96% Qualité 51 35 46	Type indicateur C19 B19 C18 Valeur Efficacité 80% 75% 75% Efficacité 5 5 5 Efficacité 25% 50% 50% Efficacité 28 20 20 20 Efficacité 333 50 544 50 Efficacité 100% 95% 100 100% Qualité 100% 100% 100% 100% Qualité 4 4 4 4 4 Qualité 21 20 20 20 Qualité 77% 70% 73% 70% Efficacité 88% 85% 96% 85% Qualité 51 35 46 30

					Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
7.3 Nombre de publications annuelles d'une lettre d'information	Efficacité	3	3	3	3	2023
8. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique (BPEV)						
8.1 Ecart de salaires entre femmes et hommes (en %)	Efficacité	5.3%	2.2%	2.3%	3.5%	2023
8.2 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	38.2%	42%	38%	42%	2023
8.3 Pourcentage des femmes élues au Grand Conseil et dans les conseils municipaux	Efficacité	33.5%	35%	31%	37%	2023
8.4 Pourcentage de filles inscrites dans les filières MINT (Mathématique, Informatique, Sciences naturelles et Technique) en dernière année en centre de formation professionnelle (Construction / Nature et Environnement / Technique)	Efficacité	9.4%	7%		9%	2023
9. Améliorer la lutte contre la violence domestique (BPEV)						
9.1 Nombre de personnes prises en charge par l'une des institutions membre de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	6082	6500 (+/-10%)	6218	6600 (+/-10%)	2023
10. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié (OCSTAT)						
10.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	97%	95%	98%	95%	2023

Commentaires

Indicateur 2.1 : un entretien a pu être proposé dans un délai de 7 jours dans la quasi-totalité des demandes. 174 sollicitations ont eu lieu en 2019, donnant lieu à l'ouverture de 83 dossiers.

Indicateur 3.1: ce chiffre est à relativiser dans le sens ou la valeur d'une opération de communication est sujette à forte variabilité. Par exemple, une communication écrite a été adressée à l'ensemble des collaborateurs-trices du Petit-Etat, soit plus de 17'000 destinataires, mais est comptabilisé comme une unique opération. Les communications parues dans les communes (sites Internet, journaux communaux) sont également inclues dans cet indicateur. S'agissant du flyer de présentation, seules les personnes/associations ayant demandé l'envoi d'exemplaires ont été comptabilisé ici, bien que le nombre d'exemplaires distribués varie entre 50 et 1000. La communication par le site ge.ch n'est pas comptabilisée ici mais il ressort qu'il a été consulté environ 3000 fois en 2019.

Indicateur 3.2 : 26 des 40 plus grandes entités publiques ont fait l'objet d'une rencontre afin de présenter le BMA. Il s'agit notamment des secrétariats généraux des départements du Petit-Etat, des direction générales d'établissements publics autonomes et des secrétariats généraux des cinq plus grandes villes du canton. Ce chiffre n'inclut pas d'autres rencontres effectuées dans des "sous-entités" (p.ex. service d'un département ou d'un établissement public autonome) ni avec d'autres entités spécifiques (Cour des comptes, Bureau de l'amiable compositeur, association des communes genevoises, etc.), ni les communications uniquement écrites, sans quoi le total des entités contactées se porterait à plus de 150.

Indicateur 4.1: le préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT) est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis et les recommandations concernent la transparence et la protection des données personnelles. Les préavis concernent, quant à eux, uniquement ce dernier domaine.

Indicateur 4.2 : conformément à l'art. 43 al. 1 LIPAD qui requiert la mise sur pied d'un catalogue des fichiers, le préposé cantonal a réalisé une base de données qui permet, depuis 2011, de recenser les fichiers des institutions genevoises contenant des données personnelles et de donner des informations sur les catégories de données traitées. L'objectif poursuivi par la loi est de permettre aux citoyennes et citoyens de savoir quelles données personnelles sont

traitées par les institutions publiques, le cas échéant pour faire valoir leurs droits en matière d'information, de modification, voire de radiation de données non pertinentes.

- **Indicateur 5.1 :** il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.
- **Indicateur 5.2 :** le préposé cantonal s'est donné pour objectif de publier quatre bulletins d'information par année (mars/juin/septembre/décembre). Destiné aux responsables LIPAD, aux systèmes d'information et à toute autre personne intéressée au sein des institutions publiques et parapubliques du canton, le bulletin d'information expose les activités par la mise en ligne des avis, préavis, recommandations, fiches, présentations, questions des citoyens et des institutions, et comprend également plusieurs rubriques sur la législation, la jurisprudence, les publications, les formations et les collaborations en réseau du préposé cantonal.
- **Indicateur 5.3 :** en matière de sensibilisation, le Préposé cantonal entend réaliser trois fiches sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données, lesquelles font l'objet de fréquentes mises à jour.
- **Indicateur 5.4 :** considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain, le préposé cantonal a comme objectif d'organiser 20 visites par année dans des entités soumises à la loi. Ces visites font l'objet de rapports.
- **Indicateur 6.1 :** il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal.
- Indicateur 6.2 : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à rapidement fixer un rendez-vous.
- **Indicateur 7.1 :** il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information avec les partenaires chargés de la prévention.
- **Indicateur 7.2 :** il s'agit de maintenir un niveau d'information constant sur l'existence de la structure. A noter que cette mission est prévue à l'article 5 al. 2 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers.).
- **Indicateur 7.3 :** ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.
- **Indicateur 8.1 :** l'écart salarial a été calculé par l'OCSTAT en mars 2019 et se base sur l'enquête suisse sur la structure des salaires (source Office fédéral de la statistique). Il s'agit de l'écart entre le salaire mensuel brut médian des femmes et le salaire mensuel brut médian des hommes. Le chiffre de 5.3% de 2019 correspond aux dernières données disponibles et porte sur l'année 2016.
- **Indicateur 8.2 :** cet indicateur permet de mesurer la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilité et l'évolution de celle-ci.
- **Indicateur 8.3 :** cet indicateur compile le nombre de femmes élues au Grand Conseil avec celui des élues aux conseils municipaux et tient compte des départs.
- **Indicateur 8.4 :** cet indicateur a été introduit pour la première fois au budget 2019, les dernières données disponibles concernent l'année scolaire 2018-2019 et proviennent du SRED (service de la recherche en éducation).
- **Indicateur 9.1:** cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteures de violences domestiques, prises en charge par une institution membre de l'observatoire genevois des violences domestiques. Il est en lien avec les différentes mesures d'information et sensibilisation du grand public et des personnes concernées.
- **Indicateur 10.1**: l'indicateur est le nombre de résultats statistiques diffusés par rapport au total de ceux prévus pour l'année sous revue, en %. L'objectif annoncé est de 95%, notamment pour tenir compte du fait que certaines sources ne sont pas sous contrôle de l'office.

A06 Cour des comptes

Département responsable : CDC

COMPTE

	Compte 2019 Variations C19-B19		Variations C19-B19 Budget 2019		Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	5'438'420	-163'618	-2.9%	5'602'038	5'999'513
30 Charges de personnel	5'178'630	-118'797	-2.2%	5'297'427	5'685'024
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	208'659	-45'347	-17.9%	254'006	289'269
33 Amortissements du patrimoine administratif	13'876	526	3.9%	13'350	12'351
34 Charges financières	37'255	0	0.0%	37'255	12'869
REVENUS	98'909	45'118	83.9%	53'791	144'589
42 Taxes	98'826	45'035	83.7%	53'791	144'575
43 Revenus divers	83	83	-	-	14
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'339'511	208'736	-3.8%	-5'548'247	-5'854'924
Coût des prestations de moyens	-336'728	-49'804	17.4%	-286'924	-289'743
COÛT COMPLET	-5'676'239	158'932	-2.7%	-5'835'171	-6'144'668

POSTES

	Compte 2019	Var	Variations C19-B19 Budget 2019		Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.25	-0.30	-1.33%	22.55	21.55
ETP fixes	3.00	0.00	0.00%	3.00	3.00
ETP auxiliaires	19.25	-0.30	-1.53%	19.55	18.55

Descriptif du programme

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Elle est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst) et la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève (art. 222 al.2 Cst.).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'État.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport d'activité indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 43 al.3 LSury).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

- 1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.
- 2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rédiger un examen sommaire ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.

A06 Cour des comptes (suite)

- 3. Établir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques.
- 4. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
- 5. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes.
- Effectuer un suivi des recommandations émises. Établir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations émises dans un rapport d'audit ou d'évaluation et qui sont arrivées à échéance.
- 7. La révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève à partir de l'exercice 2017.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'État, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 15 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 40'000 personnes.

Ce programme contient la prestation suivante :

A06.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisation du programme de magistrature (audit et évaluation)

La Cour des comptes a poursuivi ses prestations d'audit et d'évaluation tant à l'égard de l'administration que des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public. Elle a connu une activité soutenue avec 72 objets traités, ce qui dépasse l'objectif fixé à long terme (50 objets).

Chiffres-clés de l'activité (audit et évaluation)

La Cour a ouvert 148 nouveaux dossiers durant l'année civile 2019. Parmi ces dossiers, 136 ont été ouverts à la suite de communications de citoyennes et citoyens, 6 à la demande d'autorités et 6 par la Cour elle-même.

Durant cette période, la Cour a publié 13 rapports qui ont fait l'objet de conférences de presse et de présentations aux autorités. La Cour a en outre réalisé 56 examens sommaires et traité 3 consultations en tant que pôle de compétence. À cela s'ajoute le rapport annuel 2018/2019 comportant le suivi des 430 recommandations de la Cour émises dans les rapports des trois dernières années et acceptées par les audités/évalués.

Explication des écarts par rapport au budget 2019

Nature 30 : écart - 118'797 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est la résultante de différents facteurs dont principalement :

- - 87 KF en raison surtout de vacances dans des postes de collaboratrices et collaborateurs pendant une partie de l'année et au fait que certaines de ces fonctions ont été repourvues à des salaires d'un niveau moindre (moins d'ancienneté ou d'expérience en poste des personnes engagées) ;
- - 21 KF en raison d'un écart d'estimation sur la variation de la provision pour vacances non prises des collaboratrices et collaborateurs de la Cour.

A06 Cour des comptes (suite)

Nature 31: écart - 45'347 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est essentiellement dû à un moindre recours à des prestataires externes pour supporter certaines missions réalisées par les équipes d'audit, d'évaluation ou de révision de la Cour. Ainsi, en 2019, les équipes ont notamment moins fait appel à des prestations payantes délivrées par des experts dans le domaine informatique.

Nature 42: écart + 45'035 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est essentiellement dû à la perception d'un montant supérieur à celui budgété en ce qui concerne les indemnités des assurances relativement à des absences maternité de collaboratrices.

Ventilation des comptes 2019 par "unité"

Les comptes 2019 de la Cour sont ventilés comme suit, entre les trois "unités" principales que sont l'audit, l'évaluation des politiques publiques et la révision des comptes de l'État :

	Audit	Évaluation	Révision	TOTAL
CHARGES ET REVENUS DIRECTS				
30 - Charges de personnel	2'530'768	834'988	920'555	4'286'310
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	14'547	8'908	46'252	69'707
33 - Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-
34 - Charges financières	-	-	-	-
42 - Taxes	-40'749	-530	-7'088	-48'368
43 - Revenus divers	-	-	-	-
Total résultat direct	2'504'565	843'365	959'719	4'307'649
CHARGES ET REVENUS INDIRECTS				
30 - Charges de personnel	440'533	183'935	267'853	892'320
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	68'600	28'642	41'710	138'952
33 - Amortissements du patrimoine administratif	6'851	2'860	4'165	13'876
34 - Charges financières	18'393	7'679	11'183	37'255
42 - Taxes	-24'911	-10'401	-15'146	-50'459
43 - Revenus divers	-41	-17	-25	-83
Total résultats direct et indirect	3'013'989	1'056'064	1'269'458	5'339'511
Coût des prestations de moyens fournies par l'État	166'240	69'410	101'077	336'728
COÛT COMPLET	3'180'229	1'125'474	1'370'536	5'676'239

Les charges et les revenus **directs** sont les montants qui peuvent être directement attribués à l'une ou l'autre des unités principales de la Cour. Il s'agit principalement de l'allocation des coûts salariaux des magistrats et collaborateurs (auditeurs, évaluateurs ou réviseurs) en fonction des heures passées ou des honoraires d'experts externes auxquels la Cour a fait appel pour mener l'une ou l'autre de ses missions.

Les charges et les revenus **indirects** sont les charges liées aux activités de support de la Cour pour l'accomplissement de ses fonctions institutionnelles. Peuvent être citées à titre d'exemple les charges du personnel pour de la gestion administrative (secrétariat, gestion des achats, des ressources humaines, de la comptabilité générale et analytique, ainsi que la gestion du système de contrôle interne et des risques adapté aux exigences étatiques), les charges de personnel liées à des interventions externes de la Cour (interventions dans des séminaires et cours, temps de présence à des séances de commissions du Grand Conseil et de conseils municipaux, formations d'autorités cantonales ou communales sur des thèmes de gestion publique, etc.). Sont également incluses dans ces charges indirectes les dépenses informatiques (sécurité des communications citoyennes, gestion du site Internet, frais de maintenance des équipements et licences, etc.), les amortissements du patrimoine administratif ou encore les refacturations internes de l'État (tarification de l'office du personnel pour la gestion des salaires, loyers des locaux, etc.).

A06 Cour des comptes (suite)

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	Cible LT	
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année	
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations							
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	255	270	445	270	2020	
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen sommaire)							
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations)	Efficacité	72	50	89	50	2020	
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.							
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F)	Efficience	11	4	5.4	4	2020	

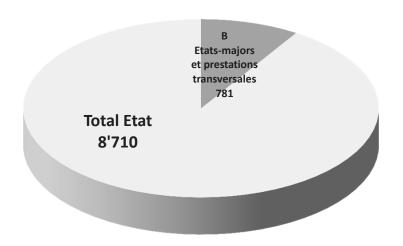
Commentaires

En ce qui concerne les indicateurs de 2019, il est constaté :

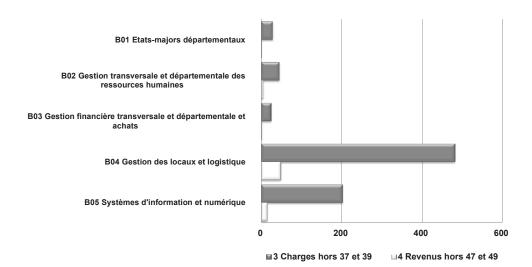
- Une régression du nombre de téléchargements par rapport publié durant l'année, qui s'inscrit légèrement en dessous de la cible fixée de 270. La situation est notamment à mettre en lien avec le fait que de nombreux rapports ont été publiés au cours du dernier trimestre de l'année 2019, dont les derniers mi-décembre 2019.
- Un niveau d'activités qui reste élevé, avec 72 objets traités en 2019 (par rapport à 89 en 2018 et 53 en 2017).
- Un niveau d'économies proposées supérieur à la cible, notamment grâce à la publication du rapport d'audit sur la police de proximité.

B Etats-majors et prestations

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



B Etats-majors et prestations transversales

Synthèse des priorités

Cette politique publique encadre les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques et technologies de l'information, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe également les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Le développement de la politique des ressources humaines articulée autour de cinq principes: résultat, responsabilisation, autonomie, collaboration et confiance s'est poursuivi en 2019. Des projets pilotes ont été mis en œuvre dans plusieurs départements visant à promouvoir une culture managériale centrée sur la prestation à délivrer, efficiente et de qualité, grâce à un concept de "qualité de vie au travail". Le programme intégré de prestations RH (formation continue adaptée aux besoins évolutifs, plateforme de missions temporaires, itinéraire de carrière, conseil, recrutement) a commencé à être déployé et la réforme du système d'évaluation et de rémunération (projet SCORE) s'est poursuivie. Le plan d'action pour la promotion de l'égalité femmes – hommes a été présenté et discuté avec la fonction publique. Sa mise en œuvre se poursuit.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine immobilier, les actions entreprises pour limiter les charges résultant de la mise en service des nouveaux bâtiments ainsi que celles en lien avec les travaux d'entretien courant ont porté leurs fruits. Afin de répondre aux besoins supplémentaires des départements utilisateurs tout en contenant les loyers à un niveau supportable, la préparation du regroupement, à moyen terme, de près de 2'000 employés sur le site de la pointe nord du PAV s'est intensifiée.

En ce qui concerne les investissements, des efforts très importants ont été fournis pour rénover et transformer les bâtiments existants. Par la même occasion, plusieurs actions d'optimisation ont été réalisées et cinq nouvelles centrales photovoltaïques ont été mises en fonction. Enfin, les chantiers permettant de libérer le site des Vernets de la présence de l'Armée avancent et cette dernière a pris possession en mars 2019 du centre de stationnement des troupes militaires à Meyrin-Mategnin. Enfin, plusieurs études préalables à la construction de nouveaux ouvrages ont bien progressé.

Le 20 juin 2018, suite notamment à une large consultation publique, le Conseil d'Etat a adopté la politique numérique du canton de Genève. L'année 2019 a vu son démarrage et la mise en place de sa gouvernance, en premier lieu au niveau politique, piloté par la délégation au numérique du Conseil d'Etat, puis à l'échelon opérationnel, par un groupe de suivi dont l'objectif est d'assurer le monitoring des plans d'action menés au sein des départements de l'administration cantonale.

Les 58 projets et initiatives issus de la politique numérique du Conseil d'Etat comprennent notamment une démarche de sensibilisation de l'administration au numérique et à l'innovation, la mise en œuvre d'une plateforme de consultations publiques ou encore le renforcement des e-démarches ainsi que la création de comptes citoyens et entreprises. Plusieurs projets de loi d'investissement sont également issus des priorités définies par la délégation au numérique du Conseil d'Etat, à l'instar de la santé numérique, dont le dépôt est prévu au premier semestre 2020.

Tant dans les domaines transversaux que dans les différents départements, la formalisation du système de contrôle interne (SCI) a progressé et nombre de prestations ont atteint, ou sont sur le point d'atteindre, un niveau de maturité adéquat;

par ailleurs, à fin 2019, l'objectif défini par le Conseil d'Etat en avril 2019 (atteinte du niveau de maturité visé à 90%) a été globalement atteint par l'administration. Le SCI ainsi mis en place est en train de progresser ultérieurement avec des travaux de consolidation et de pérennisation. Le SCI a été complété par un système de gestion des risques dont le cadre normatif a été défini pour l'ensemble de l'Etat; en 2019, le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle version de sa politique de gestion des risques qui intègre mieux ce domaine dans la stratégie étatique et renforce les attentes de l'Exécutif, notamment en matière de management de la continuité des activités. Il s'agit également de faire preuve de plus de proportionnalité dans certains domaines.

B01 Etats-majors départementaux

Département responsable : PRE

COMPTE

	Compte 2019	Varia	tions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	29'097'322	-1'221'720	-4.0%	30'319'042	26'093'960
30 Charges de personnel	26'125'067	-357'119	-1.3%	26'482'186	23'198'578
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'671'599	-382'387	-12.5%	3'053'986	2'629'660
33 Amortissements du patrimoine administratif	212'472	-496'298	-70.0%	708'770	173'251
36 Charges de transfert	19'900	0	0.0%	19'900	19'900
39 Imputations internes	68'284	14'084	26.0%	54'200	72'571
REVENUS	924'010	-498'497	-35.0%	1'422'507	979'723
42 Taxes	419'849	-632'625	-60.1%	1'052'474	602'393
43 Revenus divers	64'889	64'889	-	0	37'363
44 Revenus financiers	430'559	60'526	16.4%	370'033	339'967
46 Revenus de transferts	8'712	8'712	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-28'173'312	723'223	-2.5%	-28'896'535	-25'114'238
Coût des prestations de moyens	-5'618'908	228'573	-3.9%	-5'847'481	-6'058'837
Coûts répartis	33'792'221	-951'796	-2.7%	34'744'017	31'173'074
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2019	Va	riations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	139.48	-4.46	-3.10%	143.94	127.08
ETP fixes	125.01	-5.95	-4.54%	130.96	117.35
ETP auxiliaires	10.35	3.78	57.53%	6.57	4.43
ETP agents spécialisés	4.12	-2.28	-35.63%	6.40	5.30

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le magistrat;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le magistrat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le magistrat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.
- s'assurer de la mise en oeuvre du maintien d'un système de contrôle interne adéquat au sein de l'administration.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et de l'unité de gestion des risques et de la qualité. L'état-major départemental (secrétariat général), assure la direction stratégique du département en communiquant au magistrat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat. L'unité de gestion des risques et de la qualité départementale coordonne et soutient les directions générales, directions et services dans la mise en oeuvre du système de contrôle interne. Elle est aussi souvent impliquée dans des projets de simplification et d'innovation ayant pour but de rendre l'administration plus agile.

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les responsables départementaux de la gestion des risques et de la qualité. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du collège des secrétaires généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information,

B01 Etats-majors départementaux (suite)

logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

B01.01 Etats-majors départementaux

B01.02 Contrôle interne

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 Charges de personnel

L'économie d'environ 360'000 F est constitué en grande partie de vacances de postes non repourvus de suite (avec un écart de -4.46 ETP au 31 décembre)

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La non-dépense d'environ 380'000 F correspond à des mandats et honoraires moins élevés que ceux prévus au budget

33 Amortissements

La variation d'environ -500'000 F sur les amortissements provient d'une allocation différentes des actifs entre le budget et les comptes.

42 Taxes

La diminution de revenus d'environ 630'000 F correspond à des remboursements d'assurance (LAA et maternité) pour le personnel qui ont été moins importants que prévus ou qui ont été comptabilisés sur d'autres programmes.

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	78.8%	85 %	87,3%	90%	2023
2. Maitriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.39%	0.40%	0.35%	0.40%	2023
3. Mettre en place un système de contrôle interne (SCI) de niveau 3 pérennisé pour toutes les prestations						
3.1 Taux de déploiement d'un SCI de niveau 3 pérennisé selon les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, sur l'ensemble des prestations de l'Etat	Efficacité	90%	90 %	89%	90%	2023

B01 Etats-majors départementaux (suite)

	Type indicateur				Cibl	e LT
		C19	B19	C18	Valeur	Année
4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève						
4.1 Taux de recommandations internes de niveau 3 et 4 traitées dans les délais	Efficacité	59%	90 %	64%	90%	2023
5. Gérer les risques de manière adéquate selon les dispositions en vigueur						
5.1 Pourcentage de risques significatifs et majeurs ne s'étant pas aggravés	Efficacité	97%	80 %	99%	80%	2023

Commentaires

Indicateur 2.1: depuis 2015, cet indicateur a été recentré uniquement sur les états-majors dans le cadre de la nouvelle arborescence des programmes.

Indicateur 3.1.: cet indicateur mesure le niveau de qualité et de complétude des travaux de pérennisation du SCI. Une valeur réaliste intermédiaire de 90% a été déterminée par le Conseil d'Etat; il a été atteint fin 2019.

Indicateur 4.1.: cet indicateur mesure la capacité de l'administration de donner suite aux recommandations les plus importantes de l'organe interne de surveillance dans les délais. Pour relativiser le score plutôt bas, il est utile de rappeler que le nombre de recommandations figurant dans le périmètre de calcul est très limité; seulement 11 recommandations qui auraient dû être clôturées dans les 36 derniers mois restent ouvertes.

Indicateur 5.1.: cet indicateur mesure la capacité de l'administration de maintenir ses principaux risques à un niveau stable au minimum. Il est aussi indiqué dans le cadre de la réalisation des rapports annuels départementaux et du rapport annuel consolidé sur les risques.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2019	Variat	tions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	45'178'937	3'920'377	9.5%	41'258'560	199'399'715
30 Charges de personnel	43'642'071	4'399'097	11.2%	39'242'974	109'353'588
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'494'542	-481'353	-24.4%	1'975'895	1'601'048
33 Amortissements du patrimoine administratif	11'316	2'206	24.2%	9'110	12'206
34 Charges financières	29'582	0	0.0%	29'582	31'900
36 Charges de transfert	-	-	-	-	88'400'000
39 Imputations internes	1'427	427	42.7%	1'000	972
REVENUS	5'056'582	844'049	20.0%	4'212'533	5'762'684
42 Taxes	2'259'167	-111'366	-4.7%	2'370'533	2'538'599
43 Revenus divers	6'241	6'241	-	-	109'121
46 Revenus de transferts	2'791'174	949'174	51.5%	1'842'000	3'114'964
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-40'122'354	-3'076'327	8.3%	-37'046'027	-193'637'030
Coût d'état-major	-1'134'559	-71'927	6.8%	-1'062'632	-955'371
Coût des prestations de moyens	-6'166'066	-65'756	1.1%	-6'100'310	-6'669'328
Coûts répartis	47'422'979	3'214'009	7.3%	44'208'970	201'261'729
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2019	Va	riations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	145.58	15.70	12.09%	129.88	139.16
ETP fixes	134.32	8.86	7.06%	125.46	123.37
ETP auxiliaires	9.45	6.44	213.95%	3.01	14.19
ETP agents spécialisés	1.81	0.41	29.29%	1.40	1.60

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions des ressources humaines (RH) à leur département. Ce programme regroupe la mise en œuvre cohérente de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion ressource humaine, administrative et financière du personnel.

Ce programme contient les prestations suivantes :

B02.01 Développement des	ressources humaines de l'Etat
--------------------------	-------------------------------

B02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat

B02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat

B02.10 Ressources humaines départementales

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisation du programme de législature

La transformation de la politique des ressources humaines articulée autour de cinq principes (résultat, responsabilisation, autonomie, collaboration et confiance) s'est poursuivie en 2019 au travers notamment:

- des projets pilotes visant à promouvoir une culture managériale;
- du programme intégré de prestations RH (formation continue adaptée aux besoins évolutifs, plateforme de missions temporaires, itinéraire de carrière, conseil, recrutement);
- de l'avancement du projet de réforme du système d'évaluation et de rémunération (projet SCORE);
- de la mise en œuvre du plan d'actions pour la promotion de l'égalité femmes hommes.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Formation

Le service de formation, associé à l'OCSIN, a cherché à mieux cerner l'accompagnement nécessaire et souhaitable pour la transition numérique. Une quarantaine de cadres ont réfléchi à leurs besoins et la prochaine étape sera de co-construire les réponses.

Une communauté de manager-es a été constituée afin de porter la politique RH et, dans un premier temps, d'échanger sur les rôles et les responsabilités managériaux.

Qualité de vie au travail

Le service de formation accompagne dans la durée les structures qui souhaitent évoluer vers de nouvelles formes de management. En amont, l'accent a été mis sur l'analyse des absences dites collectives. Il est en effet possible de démontrer statistiquement que certaines entités ont un problème d'absence structurel. Le collège des secrétaires généraux a validé un processus de concertation à mettre en place dans les structures ayant 7% ou plus de taux d'absence collectif.

Opération de rattrapage de l'annuité 2016

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 juin 2019, l'OPE a entrepris la réalisation du travail de rattrapage de l'annuité 2016. Celui-ci a consisté en l'intégration rétroactive des effets de l'annuité 2016 sur un périmètre incluant les employé-es de l'administration cantonale, mais aussi ceux des établissements subventionnés appliquant l'échelle des traitements de l'Etat, soit plus de 40'000 contrats.

Migration du SIRH

L'opération de rattrapage de l'annuité 2016 a occasionné un surplus de travail pendant les mois d'octobre et novembre, qui a eu également un impact direct sur la mise en œuvre de la loi du 1er septembre 2016 ouvrant un crédit d'investissement de 3 630 000 francs pour la refonte technique du système d'information des ressources humaines (SIRH). La migration prévue a ainsi dû être repoussée.

Modalités d'application des horaires de travail au sein de l'administration cantonale

Le marché du travail s'est fortement diversifié ces 20 dernières années et, avec lui, l'organisation du travail et la fixation de l'horaire. Par conséquent, il est devenu nécessaire d'adapter les dispositions réglementaires qui ont été adoptées en juillet 2019 par le Conseil d'Etat. Un fascicule regroupant l'ensemble des modalités d'application des horaires de travail au sein de l'administration cantonale a été publié.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 - Charges de personnel :

L'écart de 4.4 millions résulte principalement:

- 1) du flux de demandes exceptionnelles de rentes-pont AVS pour l'année 2019 découlant de:
- la décision du comité de la CPEG du 20 septembre 2018 de prendre un deuxième volet de mesures au 1er janvier 2020:

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

• l'incertitude qui existait au moment du dépôt des demandes pour la rente-pont AVS concernant l'issue de la votation populaire du 19 mai 2019 relative à la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG).

L'autorisation de crédit supplémentaire votée par la commission des finances a permis de couvrir cette charge supplémentaire de 5.1 millions.

- 2) d'un non-dépensé de 0.5 million provenant d'une diminution des charges relatives aux stagiaires au vu de la priorisation des apprentissages dual auprès des services formateurs tout comme une diminution des demandeurs de stage issus de la filière maturité professionnelle commerciale 3 +1.
- 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Ces charges sont inférieurs au budget de 0.5 million en raison de prestations de service et honoraires moins importants.

46 - Revenus de transferts :

Les revenus supplémentaires proviennent de la redistribution de la taxe sur le CO2, qui, suite à un changement en 2018 du calcul des montants à redistribuer, est plus élevée que prévu.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	37%	27%	34%	30%	2023
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	86%	90%	93%	90%	2023
3. Favoriser le développement des compétences clefs des collaborateurs/trices.						
3.1 Proportion des personnes estimant pouvoir transposer les connaissances et compétences acquises durant une formation au catalogue, dans leur pratique professionnelle	Efficacité	94%	75%			
4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	0.1%	<1%	0.3%	<1%	2023
5. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs/trices						
5.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	N/D	<15	0	<15	2023
5.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	N/D	<15'000	0	<15'000	2023
5.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficience	1'338	1'200	1'284	1'200	2023
6. Limiter le taux d'absence						
6.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	5.5%	<5%	5.2%	<5%	2023
7. Améliorer les conditions de travail						

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

	_				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
7.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	75%	80%	75.9%	80%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1

La valeur 2019 est impactée par le fait que les cadres des directions générales de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement secondaire II ainsi que du PJ sont depuis 2019 exclus du périmètre car ils ont leur propre formation. A périmètre inchangé, la valeur 2019 serait de 32%.

Indicateur 3.1

La cible de ce nouvel indicateur est fixée à 75% car il mesure la capacité à transposer les compétences juste après la formation et certaines compétences clés peuvent prendre du temps avant de pouvoir être mises en œuvre.

Indicateur 4.1

La valeur 2019 de cet indicateur tient uniquement compte de la projection de novembre car les projections des mois de juin, août, septembre et octobre n'intégraient pas le paiement de l'annuité 2016 ni l'utilisation de provision.

Indicateurs 5.1 et 5.2

Suite à la charge de travail exceptionnelle en 2019, ces valeurs n'ont pas pu être calculées à temps pour cette publication.

Indicateurs 5.3

L'indicateur est en hausse malgré le travail supplémentaire lié au versement de l'annuité 2016, au projet SIRH V9, à la mise à jour du SCI et à des évènements extérieurs malencontreux (dégât des eaux).

Indicateur 6.1

Les efforts pour contenir l'absence se poursuivent et se diversifient. La mise en place d'actions systémiques dans les entités ayant un taux d'absences élevés est soutenue par le collège des secrétaires généraux et il s'agira de laisser le temps à ces actions de déployer leurs effets.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2019	Vari	ations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	25'380'124	-997'890	-3.8%	26'378'014	25'238'048
30 Charges de personnel	23'686'267	-608'428	-2.5%	24'294'695	23'424'548
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'241'049	-464'460	-27.2%	1'705'509	1'345'262
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'503	393	3.9%	10'110	10'548
36 Charges de transfert	0	0	-	-	-
39 Imputations internes	442'305	74'605	20.3%	367'700	457'690
REVENUS	1'471'359	1'276'676	655.8%	194'683	1'184'710
42 Taxes	310'351	171'841	124.1%	138'510	262'372
43 Revenus divers	1'161'008	1'106'008	2'010.9%	55'000	922'316
44 Revenus financiers	-	-1'173	-100.0%	1'173	22
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-23'908'765	2'274'566	-8.7%	-26'183'331	-24'053'339
Coût d'état-major	-650'592	11'641	-1.8%	-662'233	-307'368
Coût des prestations de moyens	-5'596'356	-320'606	6.1%	-5'275'750	-6'195'752
Coûts répartis	30'155'713	-1'965'601	-6.1%	32'121'314	30'556'459
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2019	Va	riations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	142.73	-12.08	-7.80%	154.81	145.60
ETP fixes	140.41	-10.50	-6.96%	150.91	143.60
ETP auxiliaires	2.32	-1.58	-40.51%	3.90	2.00

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer les financements de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

- 1. Gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financier transversal, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, comptabilité générale, comptabilité transversale des projets d'investissement et des immobilisations, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.
- 2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées, référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP),

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B03.01 Administration transversale des finances
- B03.02 Acquisition des biens et services
- B03.10 Finances départementales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisation du programme de législature

La priorité de la législature consiste en la recherche de gains d'efficience au niveau de l'ensemble de la pyramide documentaire, ceci sans dégrader la qualité de l'information produite et notamment l'évaluation et l'anticipation des impacts financiers des projets et décisions proposés au Conseil d'Etat.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Les réformes structurelles engagées lors des précédentes législatures (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et apporté une rigueur accrue.

L'activité de la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a été marquée en 2019 par :

- les travaux liés à l'adoption, en mai, de la loi modifiant la LCPEG et la loi de mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises et financement de l'AVS (RFFA) qui ont nécessité de nombreuses analyses, simulations et présentations;
- le renouvellement des contrats de prestations des entités subventionnées pour la période 2020-2024 qui a entrainé une augmentation de l'activité d'analyse;
- le contrôle TVA mené par l'Administration fédérale des contributions qui a exigé un accompagnement par la DGFE des services contrôlés.

Concernant les achats, la centrale commune d'achats (CCA) a entamé des démarches en vue d'améliorer la satisfaction de ses clients (entretiens, mise en place de catalogues gérés directement par les fournisseurs). Par ailleurs, dans le cadre de la dématérialisation des processus, la CCA s'est pleinement investie dans le projet transversal de dématérialisation de demandes d'offres.

Enfin, dans le cadre de la mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat ("centralisation du contentieux"), le service du contentieux a continué sa montée en puissance en 2019 et a reçu des départements 11'000 créances impayées, représentant 5 millions de francs et recouvré un peu plus d'1 million. A noter que le programme I03 comprend les revenus du service du contentieux ainsi que les réévaluations sur créances. Les charges courantes sont imputées sur le programme B03.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures de 0.6 million par rapport au budget 2019. Cet écart provient principalement de postes non-consommés à la DGFE (0.5 million) et au DIP (0.1 million).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Les charges de biens et services sont inférieures au budget de 0.5 million principalement en raison de prestations de service et honoraires moins importants que prévus, de la suppression des timbres fiscaux et de la baisse de la prime assurance patrimoine RC.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

42 - Taxes :

Les revenus de taxes sont supérieurs au budget de 0.2 million en raison principalement de remboursement de frais de poursuites et faillites.

43 - Revenus divers :

Les revenus supplémentaires de 1.1 million proviennent:

- d'un revenu supplémentaire de 0.7 million à la CCA en raison d'une participation aux excédents pour l'assurance RC;
- d'un produit de 0.4 million généré par un travail de purge et d'analyse effectué par les départements et la direction finance comptabilité sur le solde du compte des factures non parvenues.

Objectifs et indicateurs

	T				Cible	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des lignes de factures fournisseurs(postes fixes et auxiliaires). Remplacé par l'indicateur 1.2	Efficience	N/D	23'000	28'090	23'000	2023
1.2 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	23'385		22'150		
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	3	4	1	4	2023
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	33%	15%	39%	20%	2023
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats						
4.1 Nombre annuel de réclamations en % du nombre de commandes	Qualité	3.9%	4%	3.8%	4%	2023
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	944	994	958	950	2023
5.2 % d'appels d'offres publics et sur invitation intégrant des critères de développement durable	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
5.3 % d'appels d'offres publics en matière de fournitures (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics en matière de fournitures de l'administration cantonale	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
5.4 % d'appels d'offres publics en matière de services (non liés à la construction) adjugés par la CCA en rapport du total d'appels d'offres publics en matière de services de l'administration cantonale	Efficacité	52%	40%	56%	40%	2023

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

	_				Cible LT	
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
6. Respecter le cadre budgétaire						
6.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors provisions, nat. 37 et 39)	Efficacité	-1.3%	+/- 1.5%	-1.7%	+/-1.5%	2023
6.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	-0.2%	+/- 4%	1.2%	+/-4%	2023
7. Optimiser le processus des dépassements de crédits						
7.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	0	0	3	0	2021

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

Suite à une modification du calcul du nombre d'ETP moyen, l'indicateur 1.2 remplace l'indicateur 1.1. Le nombre d'ETP englobe désormais l'ensemble du personnel de la comptabilité générale de la DGFE (affecté ou non à la saisie) et ne tient plus compte des absences et congés des employés.

Indicateur 2.1

En 2018, les factures fournisseurs ont été payées immédiatement sans attendre l'échéance pendant la majeure partie de l'année, ceci afin d'éviter le paiement d'intérêts négatifs sur des excédents de trésorerie. 2019 constitue un retour à la normale.

Indicateur 3.1

La valeur élévée de cet indicateur pour 2019 s'explique par :

- des commandes pour des produits et des maintenances en matière informatique;
- un élargissement du périmètre d'achat des véhicules de gré à gré;
- une augmentation des rabais dans le domaine du mobilier suite à des appels d'offres publics.

Indicateur 5.1

La baisse provient du nombre de commandes en légère diminution par rapport au budget.

B04 Gestion des locaux et logistique

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2019	Variat	Variations C19-B19		Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	481'048'665	10'926'848	2.3%	470'121'817	471'299'562
30 Charges de personnel	35'425'796	-751'974	-2.1%	36'177'770	35'548'296
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	135'800'361	-4'260'734	-3.0%	140'061'095	142'207'544
33 Amortissements du patrimoine administratif	292'718'158	15'012'796	5.4%	277'705'362	276'832'003
36 Charges de transfert	16'531'043	621'533	3.9%	15'909'510	16'290'200
39 Imputations internes	573'307	305'227	113.9%	268'080	421'518
REVENUS	48'630'926	-3'487'098	-6.7%	52'118'024	48'391'796
40 Revenus fiscaux	0	0	-	-	0
41 Patentes et concessions	243'596	33'596	16.0%	210'000	220'995
42 Taxes	2'157'512	-290'468	-11.9%	2'447'980	2'094'173
43 Revenus divers	4'806'363	618'298	14.8%	4'188'065	5'484'716
44 Revenus financiers	26'002'855	-4'201'694	-13.9%	30'204'549	26'387'749
46 Revenus de transferts	15'062'660	473'550	3.2%	14'589'110	13'734'286
49 Imputations internes	357'940	-120'380	-25.2%	478'320	469'877
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-432'417'739	-14'413'946	3.4%	-418'003'793	-422'907'765
Coût d'état-major	-742'571	-70'110	10.4%	-672'461	-1'080'337
Coût des prestations de moyens	-9'074'281	-1'286'087	16.5%	-7'788'194	-9'924'252
Coûts répartis	442'234'591	15'770'143	3.7%	426'464'448	433'912'354
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2019	Va	Variations C19-B19		Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	269.81	-13.42	-4.74%	283.23	271.12
ETP fixes	261.12	-15.10	-5.47%	276.22	262.12
ETP auxiliaires	7.63	2.61	51.99%	5.02	7.00
ETP agents spécialisés	1.06	-0.94	-47.00%	2.00	2.00

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des bâtiments (OCBA), par le groupe MOVE chargé de la gestion globale du parc de tous les véhicules de l'Etat (rattaché au département des finances) et par les entités logistiques départementales.

La gestion des locaux et logistique a pour but d'une part, de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, cantonaux et extra-cantonaux, et d'autre part, de gérer le parc des véhicules de l'Etat depuis l'achat jusqu'à leur sortie, ainsi que d'assurer la logistique interdépartementale via la programmation des locaux, les déménagements, le courrier, la reprographie et le central téléphonique. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, la rénovation et la transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;

B04 Gestion des locaux et logistique (suite)

- la valorisation du patrimoine;
- la maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat;
- la logistique départementale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

B04.01	Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
B04.02	Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
B04.03	Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
B04.04	Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
B04.05	Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat
B04.10	Logistique départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisations des projets prioritaires

Planification et affectation des locaux

Courant 2019, plusieurs projets d'affectation de locaux ont été menés :

- le Tribunal civil du Pouvoir judiciaire a emménagé dans les nouveaux locaux à l'Athénée 6-8 afin de libérer des surfaces pour la rénovation des toitures, façades et installations techniques du Palais de justice en Vieille-Ville;
- les occupants du bâtiment dédié au nouvel hôtel des archives sont en cours de relogement pour permettre sa réalisation;
- le service des paies et des assurances a été relogé au quai du Seujet 28 pour cause de dégâts d'eau à répétition dans des locaux vétustes;
- la consultation de l'office médico-pédagogique de Meyrin a été déplacée dans des locaux plus adaptés à la rue des Lattes 21B suite à la croissance de l'activité;
- le projet du site PAV Pointe Nord, propriété de la CPEG, s'est poursuivi en étroite collaboration avec plusieurs départements cantonaux et intervenants externes en prévision du relogement et de l'aménagement en 2022 et 2026. L'office cantonal des bâtiments sera pilote pour le projet d'aménagement des locaux en smart office.

Rénovation et transformation des bâtiments

L'année 2019 a été une année très soutenue en terme de rénovations et de transformations de bâtiments. A fin décembre, presque 300 projets étaient en cours de réalisation. La quasi-totalité des 400 millions de francs de budget du crédit de renouvellement 2015-2019 sera dépensée. Les chantiers en cours concernent essentiellement les parties d'ouvrages qu'il faut rénover prioritairement pour garantir leur fonctionnement, comme la réhabilitation des installations techniques, la rénovation des toitures, les améliorations des installations de sécurité, les dépollutions diverses (amiante, plomb, hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc.). Parallèlement, l'ampleur des demandes de transformations des bénéficiaires a nécessité un décalage de leur mise en œuvre.

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

Les loyers des biens propriétés de l'Etat, tels que villas, locaux commerciaux, terrains, ainsi que les rentes de droit de superficie (DDP) ont été adaptés à la hausse selon les clauses en vigueur.

Le coût global des locations de l'Etat auprès de tiers a augmenté en raison des locations contractées courant 2018 pour les besoins du Pouvoir judiciaire et du service des affaires extérieures (PRE) dont l'effet se ressent en 2019. En outre, de nouvelles locations visant à répondre aux besoins spécifiques de différents départements ont été conclues dans l'année, comme par exemple, pour le relogement de la consultation de l'office médico-pédagogique de Carouge (DIP), pour le service des paies (DF) et pour le dépôt de la brigade des armes, de la sécurité privée et des explosifs (DSES). Les baux ont systématiquement fait l'objet de négociations permettant d'obtenir des conditions de locations

compétitives. L'indice suisse des prix à la consommation a sensiblement évolué à la hausse, de sorte que les loyers des baux indexés ont généralement été adaptés en proportion par les bailleurs.

L'entretien des bâtiments de l'Etat a représenté une gestion de plus de 14'500 demandes de travaux réalisés sur environ 520 bâtiments par plus de 800 fournisseurs.

Efficacité énergétique

Les premiers travaux d'optimisation énergétique relatifs à la loi 11975 ont abouti à des économies d'énergie substantielles comme, par exemple, au collège Sismondi avec 200'000 kWh d'économie d'électricité annuelle et au CEC Nicolas Bouvier avec 450'000 kWh d'économie thermique annuelle. Au niveau du solaire photovoltaïque, 5 nouvelles centrales ont été réalisées sur les bâtiments suivants : centre de stationnement des troupes militaire à Meyrin, centre de logistique civil et militaire d'Aire-la-Ville, CO Budé, CO Voirets et collège de Claparède. Selon le nouveau planning des SIG, la mise en service définitive au chauffage à distance CADéco Jonction des bâtiments des Gazomètres, du quai du Rhône et de l'HOFIN, initialement prévue en 2019, a été reportée en 2021.

Toutes ces actions contribuent pleinement à l'objectif de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, du renoncement aux combustibles fossiles ainsi qu'au développement d'énergies renouvelables locales pour les bâtiments de l'Etat.

Chantiers de construction d'importance

Le centre de stationnement des troupes militaire à Meyrin a été livré et inauguré en 2019.

Les chantiers se sont poursuivis pour la rénovation de l'ancienne école de médecine, la transformation du centre de logistique civil et militaire d'Aire-la-Ville et la construction du centre d'instruction d'aide en cas de catastrophe sur le site d'Epeisses.

Les études sont en cours pour la construction du bâtiment de la police internationale, du cycle d'orientation du Renard, d'un bâtiment pour les Archives de l'Etat et de la Haute école de santé. Un concours d'architecture a été lancé en vue de la construction de l'école d'enseignement secondaire II à Meyrin.

Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat

L'année 2019 a été marquée notamment par le changement de présidence du groupe MOVE et de son rattachement au département des finances. Le Conseil d'Etat s'est positionné sur la nouvelle organisation ainsi que sur ses rôles et responsabilités.

L'acquisition de plus de 120 véhicules en 2019 a permis de retirer de la circulation des véhicules polluants et d'améliorer l'état de vétusté global du parc. A noter que le programme d'harmonisation des pratiques concernant les garages de l'Etat s'est aussi poursuivi et intensifié.

Logistique départementale

Les besoins en locaux ainsi que les futurs travaux impactant le crédit de renouvellement 2020-2024 ont été traités et coordonnés avec l'OCBA au travers des enveloppes départementales dédiées aux transformations. La sécurité des bâtiments et des locaux liée à l'incendie, à l'accès et à la gestion des événements exceptionnels reste une priorité.

Le collège spécialisé à la logistique s'est impliqué dans le concept smart office, notamment sur le mobilier à remplacer pour le projet du site PAV Pointe Nord ainsi que celui réutilisable via l'espace intranet mis en place par la CCA. Il a aussi collaboré avec le groupe MOVE sur la stratégie de renouvellement des véhicules.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des projets prioritaires formulés ci-dessus, l'OCBA a réalisé un certain nombre d'actions dans les domaines de l'efficience et l'efficacité:

 poursuite du déploiement des nouveaux modes de travail basés sur l'efficience, l'initiative individuelle et collective, la motivation, l'innovation et l'autonomie. Le programme Agilis favorise l'harmonie entre vie privée et vie professionnelle. Plus de 88% des collaborateurs y ont adhérés en 2019. Ce programme intègre désormais les concepts d'aménagements smart office et de dématérialisation dont les actions telles que le remplacement des ordinateurs fixes par des portables et la mise en œuvre du circuit de validation CFI des demandes d'achats ont été réalisées;

• optimisation du tableau de bord de l'OCBA relatif aux prestations, avec un suivi trimestriel de 29 indicateurs stratégiques et 61 indicateurs opérationnels, permettant de mesurer les activités de manière plus percutante et de mieux coordonner et optimiser les efforts afin d'atteindre les objectifs fixés.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures de - 751 973 francs au budget 2019 en raison de la vacance de postes en cours d'exercice et du décalage des engagements en cours d'année pour les nouveaux postes octroyés au budget 2019.

Les directions logistiques départementales ont dans l'ensemble bien respecté le budget tout en menant à bien leurs missions.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Les dépenses liées à l'entretien courant des bâtiments sont inférieures au budget de - 2 727 555 francs en raison notamment d'un disfonctionnement d'un outil informatique interfacé avec l'application comptable de l'Etat de Genève qui a généré une surestimation des engagements jusqu'en fin d'année 2019.

Par ailleurs, depuis 2019, les achats de matériel liés à l'hygiène sont désormais comptabilisés sur la rubrique comptable de charges de matières et de marchandises, qui par conséquent est en dépassement de + 1 348 418 francs par rapport au budget.

De plus, les achats de vêtements et d'équipement pour les apprentis nettoyeurs, le matériel dédié à la sécurité et à la signalétique ne sont plus comptabilisés en entretien courant des bâtiments mais en immobilisations ne pouvant être portés à l'actif; cette rubrique comptable est donc en dépassement de + 423 006 francs par rapport au budget.

Enfin, les dépenses liées à l'entretien d'installations techniques ont aussi été transférées sur la rubrique comptable plus appropriée d'entretien des biens meubles qui affiche un dépassement de budget de + 718 151 francs.

Ces écarts sont en partie compensés par l'ajustement de + 1 000 000 francs de la provision constituée en 2018 pour la dépollution du site des Vernets que l'Etat de Genève va devoir prendre en charge.

Les divers travaux d'optimisation énergétique menés sur les bâtiments de l'Etat génèrent une diminution des consommations de fluides tels que l'électricité. Par ailleurs, dans le cadre du passage au mazout ECO entrepris en 2018, toutes les cuves n'ont pas encore été révisées et n'ont pas été remplies en 2019. De plus, le calcul de la variation du stock mazout a généré une diminution des charges en 2019. Ainsi, les charges liées aux énergies sont inférieures au budget de - 2 213 240 francs.

S'agissant des dépenses liées aux locations, le décalage de projets de nouvelles locations ainsi que l'obtention de gratuités dans le cadre de travaux d'aménagement génèrent un non-dépensé de - 1 641 679 francs.

Les dépenses de prestations de service et honoraires comptabilisés en 2019 sont supérieures au budget de + 307 145 francs. Ce dépassement concerne principalement les études de faisabilités réalisées en 2019.

Enfin, les charges comptabilisées sur la rubrique budgétaire dédiée à la constitution, à l'utilisation et à la reprise de provisions varie en fonction des dossiers traités dans l'année. En 2019, ces charges sont inférieures au budget de - 454 626 francs.

33 Amortissements du patrimoine administratif :

L'écart s'explique principalement par le remaniement parcellaire en lien avec les bâtiments des HUG sur le site Cluse-Roseraie selon la convention du 16.12.2018 ainsi que par des ajustements de valeur sur des objets soit surévalués dans le cadre du test de pertes de valeur effectué par l'OCBA ou de nature à être démolis.

36 Charges de transfert :

Les amortissements des subventions d'investissement octroyées à des tiers ont été supérieurs aux prévisions.

42 Taxes:

Les revenus générés par la refacturation des frais d'exploitation des immeubles locatifs diminuent en fonction des

transferts ou cessions de bâtiments. Cette baisse de revenus est en partie compensée par une augmentation de la refacturation d'énergie photovoltaïque et thermique.

43 Revenus divers:

Les revenus divers sont supérieurs au budget en raison notamment du règlement d'un ancien litige qui a fait l'objet d'une reprise de provision et de l'activation des charges de personnel plus élevée que prévue.

44 Revenus financiers:

Les revenus des loyers des immeubles locatifs diminuent en fonction des transferts et cessions d'immeubles locatifs, des résiliations et de la reprise de locaux par des entités subventionnées.

46 Revenus de transferts

L'excédent de revenus est essentiellement dû à des produits différés de subventions reçues en investissement de la part de la Confédération.

Objectifs et indicateurs

	Time				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	100%	90%	90%	90%	2023
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Ratio des dépenses de travaux d'investissements par rapport à la valeur brute au bilan des bâtiments	Efficacité	1.84%	2.12%	1.71%	N/D	
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	10.9%	14%	8.72%	24%	2023
2.3 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	89.3%	90%	93.2%	90%	2022
2.4 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	8.03%	6.90%	4.11%	11%	2023
3. Optimiser la valorisation des places de parkings propriété de l'Etat						
3.1 Ratio entre le nombre de places de parkings vacantes et le nombre total de places de parkings propriétés de l'Etat de Genève et gérés par la Fondation des Parkings	Efficience	14.4%	<20%	14.1%	<20%	2022
4. Piloter, organiser et contrôler l'office cantonal des bâtiments						
4.1 Taux de réalisation des points d'audit par rapport à la date cible fixée	Efficacité	35.5%	90%	27.3%	90%	2022
4.2 Ecart en % entre le budget quinquennal voté et les prévisions de dépenses des projets du Crédit de Renouvellement 2015-2019	Efficacité	-0.12%	-2% à 0%	0%	-2% à 0%	2019

Commentaires

L'OCBA a poursuivi sa gestion d'indicateurs stratégiques dans le but d'objectiver les prestations fournies en termes de qualité, d'efficience et d'efficacité. La formalisation, l'optimisation et la simplification des indicateurs plus opérationnels s'est aussi poursuivie. L'ensemble constitue un vrai outil de management permettant d'exprimer la performance réelle de l'OCBA, de fixer des objectifs aux équipes et d'anticiper les éventuels écarts.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur vise à ce que les demandes d'affectation de locaux soient traitées dans des délais raisonnables. Les dites demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants. L'atteinte de l'objectif est essentiellement due à la bonne coordination interne et transversale qui s'effectue de manière régulière, notamment avec le collège spécialisé logistique.

Indicateur 2.1 : Les travaux d'investissements de rénovation et/ou transformation ont représenté 127 millions sur 6'934 millions de francs de valeur brute au bilan considéré. La cible, qui résulte d'expertises faites sur l'état de vétusté de 65% du parc immobilier de l'Etat, peut difficilement être atteinte à long terme avec les budgets mis à disposition de l'OCBA pour les années à venir. Néanmoins, la base de données actuelle permet de cibler de façon précise les travaux urgents sur des parties d'ouvrages. A noter que cet indicateur sera révisé pour 2020. La nouvelle cible se réfèrera directement aux investissements nécessaires pour préserver l'état du parc immobilier de l'Etat et exclusivement dédiés à la rénovation impactant la vétusté.

Indicateur 2.2 : L'objectif 2018 n'a pas été atteint mais le résultat a progressé par rapport à l'année précédente (mesure basée sur 2018 car les données 2019 ne seront disponibles que dans le courant 2020). L'écart provient essentiellement du réseau de chauffage à distance (CAD) ECO Jonction, dont l'origine de l'énergie fournie n'est pas encore renouvelable, auquel cas le résultat atteindrait 19% au lieu de 10.9%. La progression du résultat est majoritairement issue de l'excellente performance de la récupération de chaleur au CMU, du rétablissement de la production de chaleur au bois de Lullier, de l'optimisation de la pompe à chaleur du collège Sismondi ainsi que de l'augmentation régulière de la part renouvelable des CAD Lignon et de La Chapelle Les Sciez. L'OCBA poursuivra ses actions relatives aux nouveaux raccordements CAD, aux récupérations des rejets de chaleur et aux optimisations énergétiques.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur vise à maîtriser le volume de travaux sous-traités issus des demandes d'interventions (DI) curatives et préventives en contrôlant et en assurant le bon suivi des travaux depuis la commande jusqu'à leur réception. L'objectif est pratiquement atteint. Les mesures permettant de maîtriser ce flux consistent à allouer un budget par secteur complété d'un rapport mensuel, à réduire le temps d'exécution des travaux, à établir des rappels périodiques aux fournisseurs sur les factures en retard et à intégrer dans toute demande d'intervention la directive sur le respect de 30 jours pour facturer.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur vise à atteindre d'ici 2023, 11% d'énergie solaire consommée au sein du parc immobilier de l'Etat. L'objectif annuel 2018 est atteint (mesure basée sur 2018 car les données 2019 ne seront disponibles que dans le courant 2020). La progression du résultat est issue de la nouvelle part contractuelle d'énergie solaire consommée en 2018 qui est passée de 2.5% à 6.1% (SIG vital soleil) ainsi que des 9 centrales solaires mises en service en 2018 (collège Voltaire, CO Sécheron, CO Grandes-Communes, CO Bois-Caran, CO Aubépine, CO Marais, CO Golette, CO Vuillonnex et Acacias 80). La cible en 2023 sera aisément atteinte compte-tenu des centrales photovoltaïques complémentaires planifiées.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur vise à mesurer le nombre de parkings vacants propriété de l'Etat de Genève gérés par la FdP. L'objectif est atteint. L'analyse détaillée montre que l'occupation des parkings situés dans l'hyper-centre diminue. La demande d'abonnements est globalement en baisse. Les causes proviennent essentiellement de tarifs de l'offre élevés par rapport à la demande, de la charge de trafic rendant l'accès aux parkings difficile, du changement de modes de transport et de l'accroissement de l'offre en mobilité douce. A noter que cet indicateur sera prochainement supprimé car contraire avec la politique de mobilité qui a pour objectif la régulation du trafic, en particulier dans l'hyper-centre et le centre-ville, en donnant priorité aux transports publics et à la mobilité douce. Il restera toutefois suivi en interne.

Indicateur 4.1 : La cible n'est pas atteinte mais le résultat a progressé. 6 observations ont été résolues sur 16. Parmi les non résolues, il y a une recommandation *** qui concerne les conventions de protection incendie tributaire des actions des bénéficiaires des bâtiments et une recommandation ** relative à l'exemplarité de l'Etat en matière des doubles vitrages qui est en passe d'être résolue suite au vote du projet début 2020. Il est précisé qu'en 2014, 128 observations étaient attribuées à l'OCBA et qu'en 2019, ce chiffre est descendu à 16. A noter que cet indicateur est supprimé au budget 2020 suite aux recommandations de la DGFE de réduire le nombre d'indicateurs publiés. Il restera néanmoins scrupuleusement suivi en interne.

Indicateur 4.2 : En intégrant les nombreuses variables qui influencent les études et réalisations, le crédit de renouvellement de 400 millions de francs reste parfaitement maîtrisé. Les mesures permettant de conserver les

prévisions financières dans la cible voulue sont d'ordre organisationnel, notamment par la revue mensuelle dans l'outil Ge-Invest, par des réunions trimestrielles qui ont pour but d'analyser la liste des projets figurant dans la planification actuelle et de définir les projets à reporter au-delà de 2019. A noter que cet indicateur est supprimé au budget 2020. En effet, les données financières sont suivies parallèlement dans les budgets et comptes d'investissements de l'Etat. La DGFE a en outre recommandé de réduire le nombre d'indicateurs publiés. Il restera néanmoins rigoureusement suivi en interne.

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2019	Varia	Variations C19-B19		Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	201'888'739	-841'601	-0.4%	202'730'340	182'526'098
30 Charges de personnel	99'933'438	-1'800'720	-1.8%	101'734'158	94'800'909
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	44'149'872	219'100	0.5%	43'930'772	35'720'925
33 Amortissements du patrimoine administratif	57'781'062	725'302	1.3%	57'055'760	51'996'864
36 Charges de transfert	-	-	-	-	0
39 Imputations internes	24'367	14'717	152.5%	9'650	7'399
REVENUS	15'237'936	-47'809	-0.3%	15'285'745	15'454'462
42 Taxes	4'222'435	653'726	18.3%	3'568'709	4'517'390
43 Revenus divers	10'327'163	-764'003	-6.9%	11'091'166	10'148'720
46 Revenus de transferts	687'668	61'798	9.9%	625'870	788'352
49 Imputations internes	670	670	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-186'650'803	793'792	-0.4%	-187'444'595	-167'071'636
Coût d'état-major	-2'066'816	-212'818	11.5%	-1'853'998	-2'734'973
Coût des prestations de moyens	-31'959'804	-3'067'289	10.6%	-28'892'515	-30'890'360
Coûts répartis	220'677'423	2'486'315	1.1%	218'191'108	200'696'968
COÛT COMPLET	0	0		0	0

POSTES

	Compte 2019	Va	riations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en ETP en %		
TOTAL POSTES	606.48	-29.70	-4.67%	636.18	588.17
ETP fixes	592.67	-41.33	-6.52%	634.00	571.55
ETP auxiliaires	12.00	10.83	925.64%	1.17	15.62
ETP agents spécialisés	1.81	0.81	81.00%	1.00	1.00

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Les systèmes d'information et les services numériques constituent le principal outil de production de l'Etat de Genève. Ils forment en quelque sorte son système nerveux et relient de surcroît l'administration cantonale aux citoyens et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », http://ge.ch/e-demarches/).

Le programme B05 vise à:

- Elaborer la politique numérique ainsi que la stratégie des SIC du Conseil d'Etat ;
- Fournir les services numériques de l'Etat à l'intention des citoyens et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi gu'au sein de l'administration cantonale;
- $\bullet \ \ Conseiller \ et \ accompagner \ l'administration \ cantonale \ dans \ sa \ transformation \ numérique \ ;$
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'État ;
- Organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Sous l'angle des actifs, le programme B05 concerne principalement :

- 85 systèmes d'information et de communication, en support de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat;
- 1 107 applications, à l'intention des départements et offices de l'administration cantonale;
- 330 000 comptes utilisateurs, dont 230 000 pour l'administration en ligne;
- un réseau métropolitain constitué notamment de 400 km de fibre optique, 5 400 équipements réseau et 50 000

prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques;

- quelque 34 700 ordinateurs dont 18 700 pour le secteur pédagogique et 7 600 imprimantes;
- 18 000 téléphones, 1920 télécopieurs et 2 700 abonnements de téléphonie mobile;
- 4 000 serveurs informatiques;
- 26 000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 109 millions de messages par an;
- 5 000'000 giga-octets de stockage brut.

Ce programme est piloté par la délégation du Conseil d'Etat au numérique. Il est mis en œuvre par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B05.01 Systèmes d'information et numérique
- B05.10 Organisation et sécurité de l'information départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisation du programme de législature

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des systèmes d'information et de communication (SIC) de l'administration cantonale. Ambitieuse, elle a notamment permis l'émergence d'une politique numérique, approuvée par le Conseil d'Etat en juin 2018, et de poursuivre la réforme entreprise dès 2013.

Les enjeux du numérique appellent des réponses dans chacune des politiques publiques du canton. Afin d'en saisir les opportunités et d'en minimiser les risques, un nouveau modèle de gouvernance basé sur l'innovation, la multidisciplinarité et la co-création a été mis en place. Il s'agit pour l'Etat de collaborer avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les entreprises, le secteur académique, la société civile et les autres entités publiques.

Pour favoriser le pilotage politique du présent programme, le Conseil d'Etat a mis sur pied en juin 2018 une délégation au numérique.

Concrètement, en 2019, la mise en œuvre de la politique numérique s'est traduite par:

- 58 projets et initiatives en cours, à venir ou récemment réalisés;
- 42 objets (72% des 58 projets) relatifs aux 5 priorités du Conseil d'Etat pour les années 2019 à 2021, à savoir: la cyberadministration, la santé numérique, l'éducation numérique, l'économie numérique et le territoire numérique;
- Des projets orientés usagers, afin de simplifier les démarches administratives et développer de nouveaux services par le secteur public (conformément à l'objectif n°2 de la politique numérique);
- Des projets et initiatives qui portent sur l'ensemble des politiques publiques du canton.

Des mesures sont également prises afin d'accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique, au service des citoyens et des entreprises.

On notera également le développement continu de la cyberadministration, dont la 91e e-démarche, visant à simplifier la vie des citoyens et à faciliter les interactions avec l'administration, a été mise en ligne en 2019.

L'engagement des départements dans cette transition numérique est par conséquent fondamental et des démarches de "sensibilisation de l'administration au numérique et à l'innovation" ont conjointement été menées par l'office du personnel de l'Etat (OPE) et l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN). Elles inspirent de nouveaux modes de travail basés sur l'innovation et la cocréation. Cette sensibilisation permettra d'élaborer de nouvelles stratégies en matière de politique publique en incluant désormais les aspects liés à la transformation de l'administration à l'ère du numérique. En y intégrant de surcroît la participation citoyenne, il sera désormais possible de mettre l'usager au centre de stratégies ainsi définies.

Autres projets d'importance stratégique

Les systèmes d'information et le numérique jouent un rôle dans chacune des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat ou, de manière sous-jacente et mutualisée, à l'intention de l'ensemble de l'administration cantonale. Leur impact sur le fonctionnement du gouvernement et de l'administration représente un des défis qu'il convient de relever pour mener à bien le programme de législature et, au-delà, contribuer au développement et à la prospérité du canton.

Consécutivement aux crédits d'investissement récemment votés par le Grand Conseil, l'année 2019 a vu le lancement et la poursuite de projets stratégiques, en particulier dans les domaines des autorisations de construire, de l'administration fiscale, de la cohésion sociale, de l'éducation et de la formation, de l'énergie, de l'office cantonal de la population, de la police et des ressources humaines.

L'opération relative au rattrapage de l'annuité 2016, à la suite d'une décision judiciaire, a également compté parmi les projets menés à terme en 2019. Réalisée en seulement 3 mois, cette opération complexe et sensible a permis à l'administration de payer les salaires et intérêts moratoires dans les délais escomptés.

En 2019, le programme B05 a notamment concerné :

- 85 systèmes d'information et de communication, en support de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat de Genève:
- 1 107 applications;
- 330 000 comptes utilisateurs, dont 230 000 pour l'administration en ligne;
- Un réseau métropolitain constitué notamment de 400 km de fibre optique, 5 400 équipements réseau et 50 000 prises informatiques et téléphoniques, répartis sur 500 sites géographiques;
- Quelque 34 700 ordinateurs dont 18 700 pour le secteur pédagogique et 7 600 imprimantes;
- 18 000 téléphones et 2 700 abonnements de téléphonie mobile;
- 4 000 serveurs informatiques;
- 26 000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 109 millions de messages par an;
- 5 000 000 giga-octets de stockage brut.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 Charges de personnel :

Les charges de personnel présentent un non dépensé de - 1 800 719 francs en raison de la difficulté d'embaucher le personnel avec les compétences et l'expérience attendue, compte tenu d'un marché du travail tendu dans le domaine de l'informatique et des télécommunications.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

En 2019, afin de provisoirement pallier la difficulté d'engager du personnel (cf. commentaire sur la nature 30), l'OCSIN a eu un recours plus important à des mandats de tiers et à des contrats de location de services (écart d'estimation: + 983 804 francs).

Les frais de cotisations à divers organismes, y compris ceux chargés de l'archivage numérique de documents, ont été sous-estimés au budget (écart d'estimation: + 274 815 francs).

Sur un autre plan, la nature 31 a vu une charge exceptionnelle générée par des corrections comptables liées à des exercices antérieurs et un rattrapage suite à un contrôle TVA (écart d'estimation: + 2 401 589 francs).

Comme planifié lors de l'élaboration du budget, des économies ont été réalisées sur des maintenances ainsi que sur l'achat de licences, suite à des appels d'offres. En outre, certaines dépenses ont été reportées à l'exercice 2020. Ces mesures ont permis en grande partie de compenser les augmentations de charges évoquées ci-dessus (- 3 517 070 francs).

Au final, le reliquat de dépassement sur cette nature comptable est couvert par le report de crédit validé par la commission des finances.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, ont été supérieures aux prévisions.

42 - Taxes :

La facturation à des tiers de prestations effectuées par l'OCSIN est plus élevée à ce qui était envisagé lors de l'élaboration du budget (écart d'estimation: + 221 858 francs).

De même, les indemnités de personnel, pour la part "employeur", en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) ont été supérieures au budget (écart d'estimation: + 431 868 francs).

43 - Revenus divers :

L'écart sur cette nature s'explique essentiellement par l'activation des charges de personnel, qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours, inférieure aux prévisions (écart d'estimation: - 1 051 823 francs).

Revenus exceptionnels ont été générés par des corrections comptables liées à des exercices antérieurs et de TVA (écart d'estimation: + 287 821 francs). Voir nature 31.

46 - Revenus de transferts :

L'excédent de revenus est consécutif au subventionnement par la Confédération de prestations informatiques fournies par l'OCSIN, en particulier à l'office cantonal de l'emploi.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyens et entreprises qui disposent d'un compte "e-demarche" (usagers).	Efficacité	200'000	225'000	238'000	250'000	2020
1.2 Taux de satisfaction global des usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	75%	75%	71.3%	75%	2020
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	50%	50%	46%	60%	2020
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	70.5%	>/= 70%	72.2%	>/= 70%	2020
2.2 Dépenses du programme B05 - systèmes d'information et de communication - par poste de travail	Efficacité	N/D	N/D	N/D	< 4200 F	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur mesure la progression de l'utilisation par les citoyens et les entreprises des prestations en ligne de l'administration. En 2019, le référentiel des comptes a été purgé de tous les comptes inactifs. Ceci engendre dans un premier temps une baisse du nombre de comptes. Il est attendu une évolution en augmentation constante du nombre de comptes pour les années à venir. La cible long terme a été actualisée au budget 2020.

Indicateur 1.2 : cet indicateur mesure, au moyen d'enquêtes, la satisfaction des utilisateurs externes (citoyens et entreprises). La cible long terme a été actualisée au budget 2020.

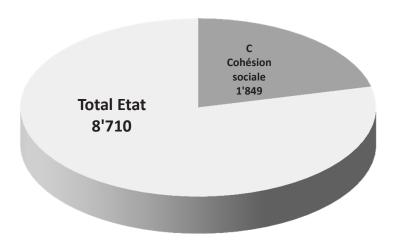
Indicateur 1.3 : il s'agit de l'indicateur "disponibilité des transactions" de la Confédération suisse et de la Conférence des gouvernements cantonaux. Le ratio est mesuré sur la base d'un catalogue de prestations défini par la Confédération. Il s'agit ici de la mesure agrégée pour les particuliers et les entreprises, à l'intérieur du canton, y compris les communes. Avec près de 100 e-démarches disponibles, l'objectif est atteint. La cible long terme a été actualisée au budget 2020.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des utilisateurs internes à l'Etat quant aux prestations délivrées par l'OCSIN. Le taux baisse en matière de satisfaction globale par rapport à 2018. C'est le cas notamment en matière de projets de développement et maintenance d'applications informatiques et de téléphonie par le système de messagerie instantanée Jabber. La cible long terme a été actualisée au budget 2020.

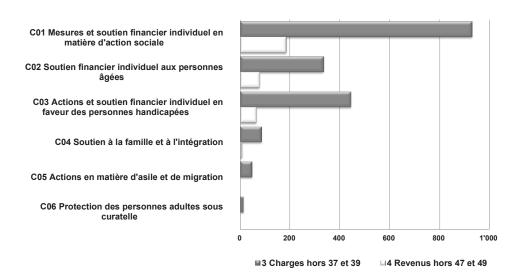
Indicateur 2.2 : cet indicateur mesure l'évolution du coût par poste de travail. Il s'agit de l'ensemble des dépenses annuelles de l'administration cantonale en matière de systèmes d'information et de communication rapportées au nombre de postes de travail. Ces dépenses cumulent les charges nettes de fonctionnement, hors amortissement, et les dépenses d'investissement. Le résultat 2019 n'est pas disponible avant fin février 2020. A noter que dès 2020, cet indicateur tient compte du coût net du programme B05 par "compte utilisateur" et non plus par "poste de travail". La cible long terme a été actualisée au budget 2020.

C Cohésion sociale

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



C Cohésion sociale

Synthèse des priorités

En 2019, 109'399 personnes ont touché un subside d'assurance-maladie, ce qui représente un montant de plus de 344.8 millions de francs (106'879 personnes pour près de 336.1 millions de francs en 2018).

En ce qui concerne le soutien financier individuel aux familles, les prestations complémentaires familiales, en vigueur depuis fin 2012, bénéficient à 1'724 familles, représentant 6'063 personnes, à fin 2019 (1'667 familles à fin 2018). Une partie de celles-ci serait contrainte de recourir à l'aide sociale en l'absence de ce dispositif. Pour 2019, les dépenses pour ces prestations s'élèvent à plus de 23.8 millions de francs.

S'agissant du soutien financier individuel aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ont été versées respectivement à 13'574 personnes à fin 2019 (13'407 personnes à fin 2018) et à 10'728 personnes à fin 2019 (10'480 personnes à fin 2018). Pour 2019, les dépenses pour ces prestations s'élèvent à plus de 554 millions de francs (316.8 millions de francs pour les PC AVS et 237.2 millions de francs pour les PC AI).

Dans le domaine du soutien à la famille, le montant consacré aux allocations familiales pour les personnes sans activité, entièrement à la charge de l'Etat, s'élève à 44.6 millions de francs.

L'objectif poursuivi dans le domaine de l'aide sociale a été de prévenir l'exclusion sociale, d'assurer un accompagnement social, administratif et financier et d'aider à la réinsertion sociale et professionnelle les personnes les plus fragiles de notre canton. Ainsi, 330.4 millions de francs ont été consacrés à cette mission par l'intermédiaire de l'Hospice général. Par ailleurs, en 2019, le Conseil d'Etat a nommé une commission externe chargée de proposer un projet de refonte de la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, avec pour objectifs futurs une réinsertion sociale et professionnelle plus rapide.

Dans le domaine de l'asile, l'objectif poursuivi a été d'assurer un accueil de qualité, de veiller à une cohabitation harmonieuse avec la population et de favoriser l'insertion et l'autonomie des personnes migrantes. Plus de 29.6 millions de francs ont été consacrés à ce but par l'intermédiaire de l'Hospice général. En outre, sous l'égide de la Délégation du Conseil d'Etat à la migration, un plan d'action visant à renforcer la collaboration entre les acteurs et améliorer la prise en charge des RMNA a été élaboré, dont la mise en œuvre débutera en 2020.

Dans le domaine de l'intégration des personnes étrangères et de la lutte contre le racisme, les financements aux associations, communes et structures ordinaires dans le cadre du Programme d'intégration cantonal 2018-2021 (PIC) se sont élevés à 6,5 millions de francs pour atteindre les objectifs fixés dans les huit domaines de celuici, mais particulièrement dans ceux de l'employabilité, de l'encouragement préscolaire ou encore de l'apprentissage de la langue.

En complément aux prestations fournies par l'Hospice général, diverses associations fournissant des prestations sociales et d'aide aux personnes migrantes (soutien au désendettement, conseils juridiques, prise en charge de personnes souffrant d'addictions, soutien ethno-psychologique, etc.) ont été subventionnées pour un montant total de 15.7 millions de francs.

Des soutiens financiers ponctuels ont par ailleurs été apportés à diverses associations notamment actives dans les domaines de l'hébergement social, de la lutte contre les discriminations liées au genre ou encore dans le soutien social aux personnes souffrant d'addictions, pour un total de 301'403 francs.

En ce qui concerne la prise en charge des personnes en situation de handicap, la priorité a été donnée à une réflexion globale pour assurer l'adéquation entre les prestations offertes et les besoins des personnes concernées. Dans ce cadre, des démarches en vue d'une actualisation du plan stratégique cantonal du handicap, qui date de 2010, ont été entreprises. De plus, 45 nouvelles places d'accueil ont été ouvertes.

Enfin, 190.7 millions de francs de subventions ont été versés aux établissements pour personnes handicapées et aux entités actives dans le domaine du handicap dans le but d'assurer une offre de qualité dans l'accueil et l'intégration de personnes en situation de handicap. Il s'agit notamment de contribuer à la valorisation du potentiel des personnes en situation de handicap.

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2019	Varia	ations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	927'643'462	33'413'016	3.7%	894'230'446	853'947'875
30 Charges de personnel	7'223'364	-53'566	-0.7%	7'276'930	6'890'694
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'470'953	475'317	15.9%	2'995'636	4'171'537
33 Amortissements du patrimoine administratif	14'838	-580	-3.8%	15'418	11'825
36 Charges de transfert	916'931'560	32'994'098	3.7%	883'937'462	842'867'235
39 Imputations internes	2'747	-2'253	-45.1%	5'000	6'584
REVENUS	183'508'023	259'004	0.1%	183'249'019	184'737'187
42 Taxes	17'641	8'564	94.3%	9'077	124'276
43 Revenus divers	132'810	132'490	41'403.1%	320	3'806'417
46 Revenus de transferts	183'357'572	117'950	0.1%	183'239'622	180'806'494
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-744'135'439	-33'154'012	4.7%	-710'981'427	-669'210'688
Coût d'état-major	-380'632	-585	0.2%	-380'047	-442'266
Coût des prestations de moyens	-2'516'418	-13'382	0.5%	-2'503'036	-5'763'276
COÛT COMPLET	-747'032'489	-33'167'980	4.6%	-713'864'509	-675'416'229

POSTES

	Compte 2019	Va	riations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	61.54	5.91	10.62%	55.63	54.09
ETP fixes	51.94	0.14	0.27%	51.80	50.29
ETP auxiliaires	9.10	6.27	221.55%	2.83	3.30
ETP agents spécialisés	0.50	-0.50	-50.00%	1.00	0.50

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolvables, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), le service de l'assurance-maladie (SAM) et le service des bourses et prêts d'études.

Ce programme contient les prestations suivantes :

C01.01	Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
C01.02	Aide sociale
C01.03	Soutien financier individuel à la formation
C01.04	Insertion socioprofessionnelle
C01.05	Aide personnalisée au logement
C01.06	Aide aux victimes
C01.07	Toxicodépendance
C01.08	RDU

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires:

En 2019, le SAM, a fourni un effort important pour assurer la mise en œuvre au 1er janvier 2020 de la loi 12416 (contre-projet à l'IN 170) afin de pouvoir augmenter les montants et le nombre de bénéficiaires des subsides à l'assurance-maladie. Il s'agissait de mettre en œuvre des solutions concrètes face à la hausse constante des primes qui met de plus en plus de foyers genevois dans une situation précaire. Ce dernier point se vérifie également à travers l'augmentation sensible des montants qui ont dû être consacrés au financement de la prise en charge par le canton des montants des primes impayées. Cette intervention financière permet de garantir à ces personnes une couverture d'assurance-maladie, un accès aux soins et un remboursement ininterrompu de leurs frais de santé.

En 2019, le DCS a également soutenu ponctuellement divers projets d'hébergement d'urgence et de logements relais. Le département a également apporté son soutien dans le domaine de la lutte contre les discriminations liées au genre.

Justification des écarts:

Le programme C01 présente un excédent au niveau des charges de +33'413'016 francs et des revenus supplémentaires de +259'004 francs par rapport au budget. Les principales variations sont les suivantes (+/-100'000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

31 Charges de biens et de services - Ecart d'estimation

Le dépassement de +475'317 francs constaté par rapport au budget s'explique principalement par une augmentation plus importante que prévu des dépréciations nettes liées aux subsides d'assurance-maladie indûment versés (+431'802 francs).

En effet, la mise en œuvre du dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales et le renforcement des contrôles effectués par le service de l'assurance maladie (SAM) ont continué à produire leurs effets en 2019 (demandes de restitution notifiées et remboursements liés supérieurs aux estimations). Toutefois, ces créances donnent lieu à des dépréciations supplémentaires pour couvrir les risques de non recouvrement.

Ce dépassement a fait l'objet d'un crédit supplémentaire validé par le Conseil d'Etat.

En comparaison à l'année 2018, les charges de biens et services ont diminué de -700'584 francs. Cette baisse s'explique principalement par les dernières répercutions en 2018 de l'amnistie fiscale accordées aux bénéficiaires de prestations sociales. En effet, l'opération Atlantide qui s'est étalée de la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016 avait entraîné, en 2017 et en 2018, une forte augmentation des demandes de restitution des prestations indues et des dépréciations de créances, pour tenir compte du risque de non remboursement des débiteurs.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert enregistrent un excédent de +32'994'098 francs par rapport au budget. En comparaison de l'année 2018, elles ont augmenté de +74'064'325 francs en 2019. Les écarts constatés s'expliquent principalement par les éléments suivants:

• Couverture des créances insolvables des primes d'assurance-maladie:

Par rapport au budget, les montants versés aux assureurs en 2019 sont supérieurs de +31'194'713 francs.

L'article 64a LAMal prévoit que le canton prenne en charge 85% des montants impayés des assurés faisant l'objet d'un acte de défaut de biens (ADB). Les demandes des assureurs dans le cadre de cette prise en charge ont été plus importantes de +23'486'881 francs, principalement en raison du rattrapage opéré par les assureurs au titre des primes impayées de l'année 2018. Par ailleurs, les besoins de provisionnement ont été adaptés de +7'707'832 francs, en fonction des informations communiquées par les assureurs.

Il convient de relever que les ADB pris en charge cette année ne concernent pas uniquement les primes impayées de l'année 2019, mais également des années antérieures. En effet, il peut se passer plusieurs années entre le moment où l'assuré ne paie pas ses primes et la notification de l'ADB y relatif. Il en résulte que plusieurs facteurs, tel qu'un retard de traitement des primes impayées, peuvent entraîner une hausse des dépenses d'une année à l'autre.

Ce dépassement budgétaire a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 26'800'000 francs, dont un montant de 3'400'000 francs a été validé par le Conseil d'Etat et un montant de 23'400'000 francs a été voté par la commission des finances.

En comparaison à 2018, les montants versés aux assureurs en 2019 ont augmenté de +27'311'231 francs et les besoins de provisionnement de +5'667'857 francs, du fait de l'augmentation du nombre et des montants des ADB pris en charge par le canton.

• Subsides d'assurance-maladie aux personnes à ressources modestes:

Par rapport au budget, les subsides d'assurance-maladie versés ainsi que les besoins de provisions relatifs aux subsides tardifs et rétroactifs sont moins élevés de -7'392'563 francs. Ce non dépensé concerne toutes les catégories de subsides (subsides complets et partiels) et s'explique principalement par la hausse modérée du nombre de bénéficiaires de l'Hospice général. Le dispositif de la prime cantonale de référence (PCR), mis en œuvre en 2017, a également contribué à baisser le niveau du subside moyen versé aux bénéficiaires de l'Hospice général.

En comparaison à 2018, les dépenses 2019 relatives aux subsides d'assurance-maladie ont progressé de +10'372'243 francs principalement en raison de la hausse des primes d'assurance-maladie et du nombre de bénéficiaires.

• Prestations d'aide sociale versées par l'Hospice général:

Par rapport au budget 2019, les prestations d'aide sociale versées par l'Hospice général sont supérieures de +9'518'142 francs. Ce dépassement qui a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de +10'000'000 francs voté par la commission des finances, s'explique par une hausse plus importante des bénéficiaires et des coûts d'assistance par dossier. En effet, les estimations 2019 tenaient compte des effets attendus de la modification du règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (RIASI), prévue par le Conseil d'Etat de la précédente législature. Or, cette modification réglementaire a été reportée dans le cadre du projet de refonte de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), dont les effets sont prévus entre 2020 et 2022.

S'agissant dela subvention de fonctionnement de l'Hospice général en lien avec l'action sociale, elle est supérieure au budget de +723'727 francs, en raisondu versement de l'annuité 2016 au personnel des entités subventionnées (+4'643'443 francs de rétroactif de l'annuité 2016, partiellement compensé par l'utilisation de la provision dédiée de -3'919'716 francs).

En comparaison à 2018, la subvention de fonctionnement accordée à l'Hospice général a augmenté de +9'937'280 francs et les prestations d'aide sociale versées par l'institution ont progressé de +16'475'131 francs en 2019, en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires et des coûts d'assistance par dossier.

• Bourses et prêts d'études:

Par rapport au budget 2019, les bourses d'études accordées sont supérieures de +1'781'696 francs (+1'319'060 francs en tendant compte du financement des chèques formation et le remboursement des écolages de musique).

Ce dépassement s'explique par une augmentation plus importante (+3%) des demandes de bourses reçues par le service de bourses et prêts d'étude (SBPE) par rapport aux estimations. Il a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de +2'544'200 francs, voté par la commission des finances. Les pertes réalisées sur les prêts d'études (y compris les provisions nettes y relatives) sont quant à eux inférieurs au budget de -376'403 francs.

En comparaison à 2018, les bourses d'études accordées (y compris les provisions nettes y relatives) ont augmenté de +3'988'079 francs (+3'641'911 francs en tenant compte du financement des chèques formation et le remboursement des écolages de musique) en raison de la hausse des demandes et les pertes réalisées sur les prêts d'études consentis (y compris les provisions nettes y relatives) ont progressé de +688'496 francs.

• Autres subventions:

Par rapport au budget 2019, les autres charges de transfert du programme C01 sont inférieures de -2'159'476 francs.

Ce non-dépensé s'explique notamment par une utilisation moins importante des subventions prévues pour la

formation en vue de faciliter la réinsertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale (-394'211 francs), pour l'accompagnement en EMS (-165'500 francs), pour l'indemnisation versées aux victimes de violences par la LAVI (-586'885 francs) et par des remises de cotisations à l'AVS accordées (y compris provisions nettes y relatives) moins importantes (-925'936 francs).

En comparaison à 2018, ces charges ont diminués de -108'505 francs.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers sont supérieurs au budget de +132'490 francs, principalement en raison d'une reprise de provision devenue sans objet pour un montant de 129'850 francs, en lien avec les bourses et prêts d'études.

46 Revenus de transferts - Ecart d'estimation

La part de subvention 2018 à restituer à l'Etat concernant les prestations destinées aux victimes du Centre LAVI s'élève à +123'820 francs. Ce montant n'étant pas prévu au budget 2019, il en résulte des revenus de transferts plus importants de +117'950 francs.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge (dossiers clos)	Efficacité	32 mois	29 mois	31 mois	28 mois	2022
1.2 Durée moyenne de prise en charge (dossiers en cours)	Efficience	54 mois	49 mois	51 mois	48 mois	2022
1.3 Nombre de sorties de l'aide sociale financière, exprimé en moyenne mensuelle	Efficacité	344 dossiers	355 dossiers	331 dossiers	350 dossiers	2022
1.4 Motif de sorties : proportion de sorties de l'aide sociale financière pour motif d'acquisition de revenu du travail	Efficacité	39%	41%	40%	45%	2022
1.5 Proportion de retour à l'aide sociale après une indépendance financière d'au moins 6 mois	Efficacité	29%	29%	31%	25%	2022
1.6 Proportion des bénéficiaires de la catégorie d'âge 18-25 ans	Efficacité	11.7%	12%	12.20%	11%	2022
1.7 Nombre d'ARE (allocation de retour en emploi) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	44	100	55	N/A	2022
1.8 Nombre d'EdS (emploi de solidarité) octroyés par le service de réinsertion professionnelle (SRP)	Efficacité	56	50	66	N/A	2022
1.9 Budget des prestations affecté à l'insertion	Efficacité	2.6 millions F	2.75 millions F	2.3 millions	2.5 millions	2022
1.10 Taux de réinsertion du dispositif SRP	Efficacité	38%	29%	27%	30%	2022
2. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
2.1 Coût moyen d'un dossier d'affiliation	Efficience	F 4'092	F 3'900	F 3'924	F 4'450	2022
3. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						

	_				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
3.1 Temps moyen entre la réception d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et sa réalisation par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	43 jours	60 jours	46 jours	35 jours	2022
3.2 Coût moyen du traitement d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins (LAMal) par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 16.7	F 16.5	F 15.05	F 19	2022
4. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
4.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier de demande de subside et son traitement effectif par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	25 jours	60 jours	27.5 jours	60 jours	2022
4.2 Coût moyen du traitement d'un dossier de demande de subside par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 15.8	F 16	F 15.20	F 15	2022
5. Créances irrécouvrables des assurés modestes						
5.1 Coût moyen du traitement d'un dossier débiteur par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 3.7	F 6.7	F 4.60	F 6.5	2022
5.2 Montant restitué par les assureurs dans le cadre de l'art. 64a al. 5 par rapport au montant facturé exprimé en %	Efficience	2.49 %	2.70%	1.65%	2.70 %	2022
6. Octroyer des bourses et prêts d'études						
6.1 Taux de décisions non contestées ou maintenues par la direction du service ou la chambre administrative	Qualité	99.9%	99%		99%	2022
6.2 Coût moyen du traitement d'un dossier de demande de bourse ou de prêt d'études par le SBPE	Efficience	F 270.5	F 311		F 300	2022
6.3 Délai de traitement d'une demande de bourse ou de prêt d'études par le SBPE	Efficacité	85 jours	65 jours		50 jours	2022
7. Octroyer des chèques annuels de formation (CAF)						
7.1 Proportion de demandes pour un chèque annuel de formation traitées dans un délai inférieur à 10 jours par le SBPE	Efficacité	87%	85%		85%	2022
7.2 Coût moyen de traitement d'une demande d'un chèque annuel de formation (CAF) par le SBPE	Efficience	F 28.7	F 28		F 25	2022

Commentaires

Indicateur 1.1: La durée d'aide (dossiers clos) continue d'augmenter : 26% des dossiers sortis en 2019 sont relatifs à des personnes de 50 ans et plus, avec une durée d'aide très supérieure à cette moyenne et qui est en hausse par rapport à l'an passé (50 mois contre 47 en 2018). Aussi, l'année 2019 est marquée par une augmentation des sorties pour motif AI, influençant la durée d'aide moyenne à la hausse.

Indicateur 1.2: La durée d'aide (dossiers en cours) augmente également en raison de la proportion toujours plus grande des personnes de 50 ans et plus à l'aide sociale. Elles représentent 32% des dossiers à fin 2019 (30% en 2015 ; 26% en 2012) et leur durée d'aide atteint 71 mois en moyenne. La baisse relative des nouveaux dossiers influence également la moyenne à la hausse.

Indicateur 1.3: La hausse du nombre des sorties atteint +4% (4'131 dossiers sortis sur 12 mois) par rapport à 2018. Cette hausse est continue depuis plus de 5 ans et concourt à la faible augmentation du nombre global de dossiers suivi à l'action sociale.

Indicateur 1.4: En 2019, 1'548 dossiers sortis avec pour motif l'acquisition d'un revenu. La proportion du nombre des dossiers sortis pour motif d'acquisition de revenu se maintient sur l'exercice (voire augmente légèrement en nombre absolu). A noter une hausse de +1% sur le motif "sortie pour versement d'autres prestations d'aide sociale", en lien avec une hausse des décisions d'octroi d'assurance invalidité.

Indicateur 1.5: Sur 4'187 dossiers concernés, 1'214 ont été réouverts. Il y a une légère amélioration du taux de retour, mais on constate cependant une grande stabilité de cet indicateur sur la durée. On note aussi que la durée d'indépendance établie à 22 mois est également stable.

Indicateur 1.6: Sur un total de 13'834 dossiers actifs, 1'625 concernent des jeunes adultes. Ce taux représente une diminution de 3% du nombre de dossiers 'jeunes adultes', diminution qui peut être mise en lien avec les efforts de raccrochage aux formations et des reprises d'étude et la prise en compte du groupe familial des jeunes.

Indicateurs 1.7 et 1.8: Indicateurs supprimés au budget 2020.

Indicateur 1.9: Le budget est consommé à hauteur de 95%, en lien avec le renforcement des mesures dédiées à l'insertion et sous responsabilité de l'Hospice général (+13% par rapport à 2018).

Indicateur 1.10: Forte progression des sorties en lien avec l'acquisition de revenu (27% sur la cohorte 2016 analysée fin 2018, contre 38% aujourd'hui sur la cohorte des usagers arrivés en 2017 au SRP). L'accompagnement proposé par le SRP associé à celui effectué dans les CAS permet, entre autres, une meilleure identification des situations pouvant bénéficier du SRP et des mesures de suivi d'insertion professionnelle (décloisonnement de l'accompagnement).

Indicateur 2.1: En moyenne, 15'222 dossiers ont été traités en 2019 (financiers et non financiers). Le dépassement budgétaire est lié à l'octroi au budget 2019 d'une enveloppe de +7 millions de francs (équivalent à +60 ETP) pour renforcer les effectifs sur le terrain. Ce montant, ainsi que l'annuité rétroactive 2016, n'était pas pris en compte dans le calcul de la valeur cible au budget.

Indicateur 3.1 : Le temps moyen entre la réception et le traitement d'un dossier affiliation est resté stable entre 2018 et 2019 (après une hausse importante en 2017), la valeur cible au budget 2020 de cet indicateur a donc été adaptée au niveau des valeurs réellement constatées ces deux dernières années.

Indicateur 3.2: Valeur aux comptes 2019 (nature 30 + 31, charges d'exploitation directes) relative à la garantie de l'accès à la LAMal (40% du total des charges d'exploitation directes) = 1'730'310 F / Nombre de dossiers au 31.12.2019 = 103'578 dossiers.

Indicateur 4.1: Bien qu'inférieur au budget 2019, le temps moyen annuel devrait à nouveau augmenter dès 2020 avec la hausse conséquente du nombre de bénéficiaires des subsides d'assurance-maladie suite à l'entrée en vigueur de la loi 12146. La valeur cible sera dès lors adaptée dans le cadre du budget 2021.

Indicateur 4.2: Valeur aux comptes 2019 (nature 30 \pm 31, charges d'exploitation directes) relative aux délivrances de subsides (40% des charges d'exploitation directes) = 1'730'310 F / Nombre de dossiers en 2019 = 109'399 dossiers.

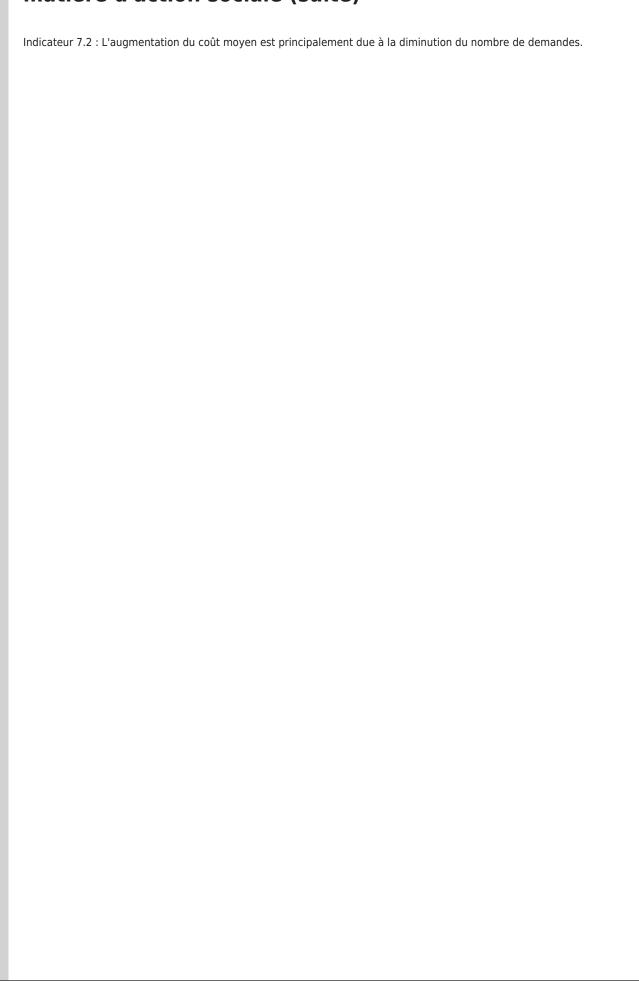
Indicateur 5.1: Valeur aux comptes 2019 (natures 30 + 31, charges d'exploitation directes) relative aux créances irrécouvrables des assurés modestes (10% des charges d'exploitation directes) = 432'578 F / Nombre de dossiers en 2019 = 117'432 dossiers (résultat arrondi).

Indicateur 5.2: Le pourcentage théorique que le SAM pourrait récupérer des assureurs s'élève à 2.7%. Cet indicateur sera supprimé dès le budget 2020.

Indicateur 6.1 : Quelques recours n'ont pas encore été jugés. La période prise en compte est liée à la réception des jugements de la chambre sur l'année scolaire 2018/19.

Indicateur 6.2 : Total des charges 30+31 hors pertes sur créances (87% de 2'412'274 F) / total de dossiers reçus 2018/2019 (7'760)

Indicateur 6.3 : Le seuil critique de 80 jours a été dépassé en 2019 en raison de l'augmentation du nombre de demandes, sans les effectifs adaptés pour y répondre. Sans investissement supplémentaire (informatique ou humain), cette situation va probablement se péjorer à l'avenir.



C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2019	Variat	ions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	332'930'914	-2'708'486	-0.8%	335'639'400	329'119'892
30 Charges de personnel	8'271'346	93'445	1.1%	8'177'901	8'280'713
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	8'806'778	3'409'275	63.2%	5'397'503	8'367'908
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'147	-123	-3.8%	3'270	4'214
36 Charges de transfert	315'835'217	-6'211'153	-1.9%	322'046'370	312'456'097
39 Imputations internes	14'425	70	0.5%	14'355	10'960
REVENUS	77'870'589	5'958'049	8.3%	71'912'540	78'199'856
42 Taxes	167'380	139'230	494.6%	28'150	115'974
43 Revenus divers	138	-76'144	-99.8%	76'282	-
44 Revenus financiers	4	-7'972	-99.9%	7'976	3
46 Revenus de transferts	77'703'068	5'902'937	8.2%	71'800'131	78'083'879
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-255'060'325	8'666'535	-3.3%	-263'726'860	-250'920'036
Coût d'état-major	-435'855	-8'754	2.0%	-427'101	-531'481
Coût des prestations de moyens	-2'008'024	-203'350	11.3%	-1'804'674	-1'991'925
COÛT COMPLET	-257'504'204	8'454'431	-3.2%	-265'958'635	-253'443'442

POSTES

	Compte 2019	Vai	riations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	66.33	-2.37	-3.45%	68.70	67.71
ETP fixes	66.04	-1.72	-2.54%	67.76	67.25
ETP auxiliaires	0.29	-0.64	-68.82%	0.93	0.46

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la Cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et le service des prestations complémentaires (SPC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

C02.01 Prestations complémentaires AVS

C02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires :

Pour ce qui est du soutien financier individuel aux personnes âgées et aux personnes handicapées, les dépenses 2019 reflètent l'évolution du nombre et du coût moyen par bénéficiaire ainsi que de la variation du nombre de lits en établissement médico-social (EMS) et en établissement pour personnes handicapées (EPH).

C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

Justifications des écarts:

Le programme C02 présente un non dépensé au niveau des charges de -2'708'486 francs et des revenus supplémentaires de +5'958'049 francs par rapport au budget. Les principales variations sont les suivantes (+/-100'000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

31 Charges de biens et de services - Ecart d'estimation

Le dépassement budgétaire de +3'409'275 francs constaté sur cette rubrique s'explique principalement par une augmentation plus importante des dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires AVS indûment versées de +3'451'176 francs.

En effet, la mise en œuvre du dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales et le renforcement des contrôles effectués par le service des prestations complémentaires (SPC) ont continué à produire leurs effets en 2019 (demandes de restitution notifiées et remboursements liés supérieurs aux estimations). Toutefois, ces créances donnent lieu à des dépréciations supplémentaires pour couvrir les risques de non recouvrement.

Ce dépassement a fait l'objet d'un crédit supplémentaire approuvé par le Conseil d'Etat.

En comparaison à 2018, les dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires AVS ont progressé de +384'013 francs, en raison de l'augmentation des créances du SPC.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert relatives aux prestations complémentaires AVS présentent un non dépensé de -6'211'153 francs, par rapport au budget. Les écarts constatés s'expliquent principalement par les éléments suivants:

- Les charges relatives aux prestations complémentaires cantonales, aux abonnements TPG et aux prestations d'aide sociale sont supérieures au budget de +1'014'124 francs en raison de la hausse plus importante des coûts moyens de prestations par dossier. Ce dépassement budgétaire a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 1'400'000 francs, dont un montant de 1'000'000 francs a été voté par la commission des finances et un montant de 400'000 francs a été approuvé par le Conseil d'Etat.
- Les charges relatives aux prestations complémentaires fédérales sont inférieures au budget de -7'237'744 francs, en raison d'une augmentation moins importante du nombre de bénéficiaires et des coûts moyens de prestations par dossier, ainsi que d'une amélioration des restitutions attendues au titre des prestations indues de l'année en cours.

Les prévisions en matière de prestations complémentaires à l'AVS se fondent notamment sur la planification des ouvertures de places en EMS. Le SPC a observé une diminution des ayants droits aux prestations complémentaires dans les EMS. Or la prestation moyenne octroyée est plus élevée pour les personnes en établissement que pour les personnes à domicile.

En comparaison à 2018, les charges relatives aux prestations complémentaires à l'AVS ont augmenté de +3'541'796 francs, en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires (personnes âgées en établissement et à domicile) et des coûts moyens de prestations par dossier.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Les taxes et redevances sont supérieures au budget de +139'230 francs, principalement en raison des remboursements des charges sociales plus importants que les estimations budgétaires.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de +5'902'937 francs. En comparaison à l'année 2018, ces revenus ont diminué de +397'997 francs. Les écarts constatés s'expliquent principalement par les éléments suivants:

- Par rapport au budget, les subventions fédérales destinées à couvrir une partie des prestations complémentaires fédérales sont supérieures au budget de +755'633 francs. En comparaison à 2018, ces subventions ont augmenté de +1'804'645 francs.
- Par rapport au budget, les remboursements des prestations complémentaires indûment versées des années antérieures sont plus importants que prévu de +5'172'232 francs. En comparaison à 2018, ces remboursements ont

C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

diminué de -2'148'323 francs en 2019. Cette baisse s'explique principalement par la fin de l'effet de l'opération Atlantide.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Proportion de dossiers traités par le service des prestations complémentaires dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	62.5%	73 %	66 %	80%	2022
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99.5%	100 %	99 %	99%	2022
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AVS	Efficience	F 555	F 528	F 559	F 540	2022

Commentaires

Indicateur 1.1: 875 dossiers sont traités à 30 jours sur 1'400 dossiers au total (résultat arrondi). Le délai moyen de traitement des nouvelles demandes de prestations s'élève en moyenne à 27 jours en 2019. Le secteur des "Cas nouveaux", qui traite les nouvelles demandes de prestations, a dû faire face à une augmentation significative du nombre de demandes de prestations déposées en 2019 par rapport à 2018 (+12.6% en 2019, +8% en 2018) à laquelle il faut ajouter une situation de sous-effectif depuis 2019.

Indicateur 2.1: En moyenne, le nombre de décisions émises annuellement par le service s'élève à 30'237 et le nombre d'oppositions admises à 149.

Indicateur 3.1: Comptes 2019 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) pour la part AVS = 6'979'268 F / Nombre de dossiers 2019 = 12'573 dossiers.

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2019	Varia	tions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018	
		en francs	en %			
CHARGES	442'775'021	3'474'307	0.8%	439'300'714	419'663'063	
30 Charges de personnel	6'082'948	72'889	1.2%	6'010'059	5'860'278	
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'055'705	1'603'173	46.4%	3'452'532	5'518'402	
33 Amortissements du patrimoine administratif	19'334	-756	-3.8%	20'090	11'329	
36 Charges de transfert	431'607'417	1'798'954	0.4%	429'808'463	408'265'740	
39 Imputations internes	9'617	47	0.5%	9'570	7'314	
REVENUS	65'218'942	2'830'127	4.5%	62'388'815	66'568'722	
42 Taxes	214'117	172'235	411.2%	41'882	162'453	
43 Revenus divers	121	-54'531	-99.8%	54'652	-	
44 Revenus financiers	3	-5'711	-99.9%	5'714	2	
46 Revenus de transferts	65'004'701	2'718'133	4.4%	62'286'568	66'406'267	
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-377'556'079	-644'181	0.2%	-376'911'898	-353'094'341	
Coût d'état-major	-320'538	-6'655	2.1%	-313'883	-376'131	
Coût des prestations de moyens	-1'755'409	31'129	-1.7%	-1'786'538	-7'574'714	
COÛT COMPLET	-379'632'026	-619'707	0.2%	-379'012'319	-361'045'185	

POSTES

	Compte 2019	Va	Variations C19-B19		Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	47.65	-1.76	-3.56%	49.41	46.44
ETP fixes	47.47	-0.96	-1.98%	48.43	46.14
ETP auxiliaires	0.18	-0.80	-81.63%	0.98	0.30

Descriptif du programme

Ce programme vise d'une part, à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées et d'autre part, à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

C03.01 Etablissements pour personnes handicapées

C03.02 Prestations aux personnes handicapées

C03.03 Prestations complémentaires Al

C03.04 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires:

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

Des subventions à hauteur de 190.7 millions de francs ont été versées aux acteurs du domaine (EPH et associations subventionnées) pour assurer le bon fonctionnement du dispositif cantonal en faveur des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, le règlement du Fonds Hélios a été adapté afin de financer, en plus des travaux destinés à éliminer les barrières architecturales, également des mesures favorisant l'accès des personnes en situation de handicap (PSH) à des prestations ou manifestations sportives ou culturelles, ainsi que des campagnes de lutte contre la stigmatisation et de sensibilisation du public à la nécessité d'une inclusion plus forte. Il s'agit pour le DCS de renforcer les actions en faveur d'une société plus inclusive envers les PSH et mieux adaptées à leurs besoins.

Pour ce qui est du soutien financier individuel aux personnes âgées et aux personnes handicapées, les dépenses 2019 reflètent l'évolution du nombre et du coût moyen par bénéficiaire ainsi que de la variation du nombre de lits en établissement médico-social (EMS) et en établissement pour personnes handicapées (EPH).

Autres projets d'importance stratégique :

Le DCS a initié les travaux en vue du renouvellement du plan stratégique du handicap, dont la version actuelle date de 2010. En effet, les besoins et attentes des personnes en situation de handicap ont sensiblement évolués ces dernières années, notamment en lien avec les objectifs ambitieux fixés par la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Le but étant de fixer des objectifs généraux en matière de politique du handicap pour les années à venir, plus particulièrement dans le domaine de la prise en charge des personnes majeures en situation de handicap, et de déterminer les conditions nécessaires à leur mise en œuvre.

Justification des écarts:

Le programme C03 présente un excédent de charges de +3'474'307 francs et un excédent de revenus de +2'830'127 francs par rapport au budget. Les principales variations sont les suivantes (+/-100'000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

31 Charges de biens et de services - Ecart d'estimation

Le dépassement budgétaire de +1'603'173 francs constaté sur cette rubrique s'explique principalement par une augmentation plus importante que prévu des dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires Al indûment versées (+1'571'061 francs).

En effet, la mise en œuvre du dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales et le renforcement des contrôles effectués par le service des prestations complémentaires (SPC) ont continué à produire leurs effets en 2019 (demandes de restitution notifiées et remboursements liés supérieurs aux estimations). Toutefois, ces créances donnent lieu à des dépréciations supplémentaires pour couvrir les risques de non recouvrement.

Ce dépassement a fait l'objet d'un crédit supplémentaire approuvé par le Conseil d'Etat.

En comparaison à 2018, les dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires AI ont augmenté de +621'564 francs, en raison de l'augmentation des créances.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert présentent un dépassement budgétaire de +1'798'954 francs, par rapport au budget. En comparaison à l'année 2018, elles ont augmenté de +23'341'677 francs. Les écarts constatés s'expliquent principalement par les éléments suivants:

- Par rapport au budget, les prestations complémentaires Al accordées sont inférieures au budget de -1'325'638 francs. Ce non-dépensé s'explique d'une part, par des restitutions de prestations indues sur l'année plus élevées et d'autre part, par une augmentation moins importante du nombre de bénéficiaires. En effet, les ouvertures de places en EPH en 2019 se sont avérées moins importantes que prévu. En comparaison à 2018, ces prestations ont augmenté de +10'890'687 francs, notamment en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires et des coûts moyens par dossier.
- Par rapport au budget, la provision nette (dotation et utilisation) en lien avec les demandes de prestations complémentaires en attente de traitement se sont avérées plus importantes que prévu de +632'734 francs (dotation de provision: +4'885'085 francs; utilisation de provision -4'252'351 francs). En comparaison à 2018, cette provision a diminué de -290'286 francs, pour s'établir à 2'232'734 francs.

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

 Par rapport au budget, les abonnements TPG accordés sont supérieurs de +106'008 francs, en raison de la hausse plus importante des demandes. En comparaison à 2018, les abonnements TPG accordés ont progressé de +113'403 francs.

Les subventions accordées aux entités actives dans le domaine du handicap sont supérieures au budget de +2'862'497 francs. Elles ont augmenté de +11'937'889 francs par rapport à 2018. Les principaux écarts se présentent comme suit:

- L'utilisation de l'enveloppe destinée au financement de nouvelles places dans les EPH a été moins importante que prévu de -3'293'528 francs. En effet, suite aux retards pris dans divers projets de construction et d'aménagement, une partie des ouvertures de places initialement prévues en 2019 a été décalée en 2020 (40 nouvelles places ouvertes sur les 106 prévues).
- Les subventions accordées aux EPH (hors EPI) sont supérieures au budget de +1'484'842 francs en raison du versement de l'annuité 2016 au personnel des entités subventionnées. En comparaison à 2018, ces subventions ont augmenté de +6'530'212 francs du fait de l'augmentation des places mises à disposition des personnes en situation de handicap.
- En sus du versement de l'annuité 2016 au personnel des EPI, une subvention supplémentaire de 3'300'000 francs a été accordée à l'institution par la commission des finances pour faire face à une situation financière critique. En effet, les EPI souffrent d'un financement insuffisant depuis plusieurs années, à cause notamment des réductions linéaires successives appliquées ces dernières années à la subvention accordée à l'institution, du financement partiel des mécanismes salariaux et surtout d'un financement insuffisant des coûts liés à la prise en charges des cas de handicap complexes qui nécessitent la mise en place de dispositifs spécifiques coûteux. Cette insuffisance chronique de financement a conduit les EPI dans une situation financière critique en 2019, qui nécessitait ce dépassement de crédits. En comparaison à 2018, les subventions accordées aux EPI ont augmenté de +6'324'053 francs, du fait de l'augmentation des nouvelles places mises à disposition des personnes en situation de handicap dans notre canton.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Les taxes et redevances sont supérieures de +172'235 francs par rapport au budget. Cela est principalement dû à un remboursement plus important que prévu des charges sociales.

46 Revenus de transfert

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de +2'718'133 francs. En comparaison à l'année 2018, ces revenus ont diminué de -1'349'780 francs. Les écarts constatés s'expliquent principalement par les éléments suivants:

- Par rapport au budget, les subventions fédérales destinées à couvrir une partie des prestations complémentaires fédérales sont supérieures au budget de +191'011 francs. En comparaison à 2018, ces subventions ont augmenté de +2'993'460 francs en raison de l'augmentation des prestations complémentaires fédérales versées.
- Par rapport au budget, les remboursements des prestations complémentaires indûment versées des années antérieures sont supérieures de +3'392'138 francs. En comparaison à 2018, ces remboursements ont enregistré une baisse de -1'949'347 francs.
- Les revenus liés aux dédommagements des cantons et concordats sont inférieurs au budget de -961'441 francs et aux comptes 2018 de -717'543 francs.
- Les revenus en lien avec les remboursements de subvention 2018 sont supérieurs au budget de +105'565 francs et inférieurs aux comptes 2018 de -1'801'205 francs.

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Garantir pour les rentiers Al un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Proportion de dossiers traités (décision rendue) par le service des prestations complémentaires dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	69.8%	77%	72%	65%	2022
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99.3%	99%	100%	99%	2022
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires Al	Efficience	F 555	F 528	F 559	F 540	2022
4. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
4.1 Taux de dossiers dont la durée entre la réception de la demande d'indication et la date d'entrée en institution est supérieure à 90 jours	Qualité	65 %	65%	65.4%	65%	2022
5. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
5.1 Coût moyen par lit résidentiel et par jour	Efficience	F 382	F 380	F 382	F 390	2022
5.2 Taux d'institutionnalisation en EPH (accueil de jour et résidentiel) des personnes en situation de handicap	Efficience	18.1%	18%	16.9%	20%	2022
5.3 Taux d'occupation des places existantes en EPH (accueil résidentiel)	Efficacité	88.7%	90%	84.2%	95%	2022

Commentaires

Indicateur 1.1: En 2019, 555 dossiers traités à 30 jours sur 795 dossiers traités. Le secteur des 'Cas nouveaux', qui traite les nouvelles demandes de prestations, a dû faire face à une augmentation significative du nombre de demandes de prestations déposées : sur ces 2 dernières années, les demandes ont augmenté de 21,6%. L'augmentation des demandes et le sous-effectif du groupe en raison d'absence maladie de longue durée expliquent la dégradation de cet indicateur.

Indicateur 2.1: Le nombre de décisions émises estimé en 2019 s'élève à 20'678 pour 133 oppositions admises en moyenne.

Indicateur 3.1: Le coût total attribué à la prestation Al est de 4'809'384 F, pour un total de 8'664 dossiers Al sous gestion au 31.12.2019.

Indicateur 4.1 : Plusieurs raisons peuvent être à l'origine d'une durée de plus de 90 jours entre la réception d'un dossier à la commission cantonale d'indication (CCI) et l'entrée en institution : dossiers incomplets, non réponse du demandeur, dossiers ne répondant pas aux critères CCI, demande Al en attente, changement d'avis du demandeur et des parents, etc. En 2019, le nombre de personnes effectivement intégrées dans une structure dont le dossier a été reçu et traité en 2019 par la CCI était de 42% (soit 45 personnes sur 107 dossiers traités en CCI).

Indicateur 5.2: Cet indicateur se réfère à la complémentarité entre les différents types de prise en charge des personnes handicapées, notamment en mettant l'accent sur le maintien à domicile plutôt que l'institutionnalisation.

Indicateur 5.3 : Cet indicateur a pour objectif de mesurer le taux d'institutionnalisation des personnes en situation de handicap. L'évolution des besoins de ces personnes (vieillissement, augmentation de la lourdeur des cas, augmentation des cas psychiques) a pour incidence d'augmenter le nombre de prises en charge en institution, ce qui va donc potentiellement faire progresser à la hausse ce taux dans le futur.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration

Département responsable : DCS

COMPTE

CO1-11 1 E					
	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	98'536'821	8'097'616	9.0%	90'439'205	85'893'287
30 Charges de personnel	5'801'294	-321'923	-5.3%	6'123'217	5'757'656
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'964'673	-196'110	-3.8%	5'160'783	5'046'010
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'811	-137	-2.8%	4'948	3'867
36 Charges de transfert	74'863'169	-4'086'114	-5.2%	78'949'283	72'872'595
37 Subventions à redistribuer	12'672'700	12'672'700	-	-	2'000'000
39 Imputations internes	230'173	29'198	14.5%	200'975	213'158
REVENUS	20'035'905	11'698'704	140.3%	8'337'201	10'271'612
42 Taxes	1'207'571	668'712	124.1%	538'859	891'277
43 Revenus divers	689	-11	-1.6%	700	834
44 Revenus financiers	532'064	118'196	28.6%	413'868	629'886
46 Revenus de transferts	5'622'880	-1'760'894	-23.8%	7'383'774	6'749'615
47 Subventions à redistribuer	12'672'700	12'672'700	-	-	2'000'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-78'500'916	3'601'088	-4.4%	-82'102'004	-75'621'675
Coût d'état-major	-305'697	14'096	-4.4%	-319'793	-369'544
Coût des prestations de moyens	-1'587'673	-16'926	1.1%	-1'570'747	-1'647'941
COÛT COMPLET	-80'394'286	3'598'257	-4.3%	-83'992'543	-77'639'159

POSTES

	Compte 2019	Va	Variations C19-B19		Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	42.65	-4.91	-10.32%	47.56	42.50
ETP fixes	37.72	-2.67	-6.61%	40.39	38.87
ETP auxiliaires	1.73	-1.43	-45.25%	3.16	0.43
ETP agents spécialisés	3.20	-0.80	-20.00%	4.00	3.20

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille et d'aider les femmes en difficulté. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider gratuitement toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) poursuit la mise en oeuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC) Il entré en vigueur en janvier 2018. Les priorités sont mises sur les dispositifs liés à l'employabilité des personnes relevant du domaine de l'asile, l'apprentissage du français, l'information aux nouveaux arrivants avec le Réseau d'accueil genevois, l'encouragement préscolaire pour les enfants de 0 à 4 ans, ainsi que la prévention de la radicalisation.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires, le service des prestations complémentaires et le bureau d'intégration des étrangers.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C04.01 Actions de soutien à la famille
- C04.02 Soutien financier individuel aux familles
- C04.03 Avance et recouvrement de pensions alimentairesC04.04 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires:

Les priorités en faveur des familles ont porté sur le financement des prestations complémentaires familiales à hauteur de 23.8 millions de francs et des allocations familiales pour les personnes non actives pour 44.6 millions de francs.

La priorité concernant l'intégration a été la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC) couvrant la période 2018-2021 avec un budget de 8.6 millions francs pour l'année 2019. Environ 250 projets ont pu être réalisés en partenariat avec les communes et les associations spécialisées dans les domaines de l'apprentissage de la langue, de l'employabilité ou du vivre ensemble.

Justification des écarts:

Le programme C04 présente un excédent au niveau des charges de +8'097'616 francs et des revenus supplémentaires de +11'698'704 francs par rapport au budget. Les principales variations sont les suivantes (+/-100'000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel présentent un non dépensé de -321'923 francs, dû notamment à l'utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 et du fait que certains recrutements en faveur du bureau de l'intégration des étrangers (BIE), liés aux départs, sont intervenus plus tard dans l'année, créant ainsi des périodes de vacance de postes provisoires.

31 Charges de biens et de services - Ecart d'estimation

Ces charges sont inférieures au budget de -196'110 francs, principalement en raison des éléments suivants:

- Les dépréciations nettes de créances liées au non recouvrement d'avances de pensions alimentaires versées par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) sont inférieures aux estimations de -398'705 francs.
- Les dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires familiales indûment versées sont supérieures aux estimations de +152'691 francs. Ce dépassement budgétaire a fait l'objet d'un crédit supplémentaire approuvé par le Conseil d'Etat.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert enregistrent un non dépensé de -4'086'114 francs par rapport au budget. En comparaison à l'année 2018, elles ont augmenté de +1'990'574 francs en 2019. Les écarts constatés s'expliquent principalement par les éléments suivants:

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

- Les prestations complémentaires familiales versées sont moins importantes de -1'598'611 francs car l'augmentation attendue des demandes ne s'est pas réalisée. En comparaison à 2018, ces prestations ont progressé de +1'455'533 francs en 2019, en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du niveau moyen des prestations par dossier
- Les allocations familiales versées aux personnes non actives par la caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité (CAFNA) sont inférieures au budget de -1'727'024 francs en raison des demandes moins importantes que prévu. En comparaison à 2018, ces allocations ont augmenté de +1'766'954 francs en 2019, en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires et du niveau moyen des prestations versées.
- Les subventions accordées par le BIE dans le cadre du programme d'intégration cantonal (PIC) sont inférieures aux estimations de -753'144 francs car les projets financés ont été moins nombreux que prévu. Ces subventions visent à encourager l'intégration professionnelle et sociale à Genève, notamment des personnes admises à titre provisoire, des réfugiés reconnus et des personnes à protéger au bénéfice d'une autorisation de séjour. Par rapport à 2018, ces subventions ont diminué de -647'403 francs en 2019.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Les revenus des taxes sont supérieurs au budget de +668'712 francs, principalement en raison d'une amélioration des recouvrements des créances déjà comptabilisées en pertes (+576'803 francs). En comparaison à 2018, ce revenu a augmenté de +316'294 francs en 2019.

44 Revenus financiers - Ecart d'estimation

Les produits d'intérêts relatifs aux créances du SCARPA sont supérieurs aux estimations de +118'196 francs.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont inférieurs au budget de -1'760'894 francs en raison des éléments suivants:

- La subvention fédérale relative au Programme d'intervention cantonale (PIC) est inférieure au budget de -1'135'244 francs car une partie des montants reçus de la Confédération a été comptabilisée en transitoire pour être en phase avec les dépenses induites par les projets d'intégration.
- Par rapport au budget, les remboursements des prestations complémentaires familiales indûment versées des années antérieures sont inférieures de -653'557 francs.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible LT	
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	61.21%	61.1%	61.1%	61.2%	2022
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	100%	99.0%	100.0%	99%	2022
Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						
3.1 Coût moyen de traitement d'un dossier par le SCARPA	Efficience	F 1'064	F 1'095	F 1'095	F 1'185	2022
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
4.1 Proportion de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	89%	92%	91%	95%	2022
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99.3%	99%	99%	99%	2022
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 853	F 871	F 848	F 800	2022

Commentaires

Indicateur 1.1: Le service a maintenu un bon niveau d'encaissements toute au long de l'année, ce qui lui a permis, malgré une légère hausse du montant des pensions facturées, d'améliorer son taux de recouvrement.

Indicateur 2.1: Il y a eu 336 décisions rendues dans les dossiers avec avances en 2019, et aucun recours admis par la Chambre administrative de la Cour de Justice.

Indicateur 3.1: Le nombre moyen de dossiers sous gestion est de 3'192 pour un total de coûts directs de 3'395'978 F. Par rapport à l'exercice 2018, le nombre de dossiers sous gestion a légèrement augmenté et le total des frais de fonctionnement diminué, ce qui a eu pour résultat une diminution du coût moyen par dossier.

Indicateur 4.1: 643 dossiers traités à moins de 30 jours en 2019 sur un total de 722 dossiers. Le délai de traitement des dossiers a augmenté principalement en raison d'une augmentation du taux de maladie longue durée en 2019.

Indicateur 5.1: Le taux de 99.3% correspond à 7'918 décisions émises pour un nombre d'oppositions admises d'environ 56. Le taux réel est en ligne avec le taux indiqué au budget de 99%.

Indicateur 6.1: Le nombre moyen de dossiers sous gestion est de 1'717 pour un total de coûts directs de 1'464'839 F.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DCS

COMPTE

Compte 2019	Variations C10-R10		Rudget 2010	Compte 2018
Compte 2013			buuget 2019	Comple 2010
	en francs	en %		
47'288'138	-1'022'492	-2.1%	48'310'630	46'949'946
153'400	3'076	2.0%	150'324	171'455
31'706	6'954	28.1%	24'752	16'533
3'147	-123	-3.8%	3'270	2'714
46'756'585	-175'699	-0.4%	46'932'284	45'816'117
343'300	-856'700	-71.4%	1'200'000	943'125
-	-	-	-	2
360'485	-846'515	-70.1%	1'207'000	943'264
-	-	-	-	139
17'185	10'185	145.5%	7'000	-
343'300	-856'700	-71.4%	1'200'000	943'125
-46'927'653	175'977	-0.4%	-47'103'630	-46'006'683
-8'083	-232	3.0%	-7'851	-11'005
-129'881	-4'798	3.8%	-125'083	-768'137
-47'065'618	170'946	-0.4%	-47'236'564	-46'785'824
	153'400 31'706 3'147 46'756'585 343'300 - 360'485 - 17'185 343'300 -46'927'653 -8'083 -129'881	en francs 47'288'138 -1'022'492 153'400 3'076 31'706 6'954 3'147 -123 46'756'585 -175'699 343'300 -856'700 17'185 10'185 343'300 -856'700 -46'927'653 175'977 -8'083 -232 -129'881 -4'798	en francs en % 47'288'138 -1'022'492 -2.1% 153'400 3'076 2.0% 31'706 6'954 28.1% 3'147 -123 -3.8% 46'756'585 -175'699 -0.4% 343'300 -856'700 -71.4% - - - 17'185 10'185 145.5% 343'300 -856'700 -71.4% -46'927'653 175'977 -0.4% -8'083 -232 3.0% -129'881 -4'798 3.8%	en francs en % 47'288'138 -1'022'492 -2.1% 48'310'630 153'400 3'076 2.0% 150'324 31'706 6'954 28.1% 24'752 3'147 -123 -3.8% 3'270 46'756'585 -175'699 -0.4% 46'932'284 343'300 -856'700 -71.4% 1'200'000 - - - - 360'485 -846'515 -70.1% 1'207'000 - - - - 17'185 10'185 145.5% 7'000 343'300 -856'700 -71.4% 1'200'000 -46'927'653 175'977 -0.4% -47'103'630 -8'083 -232 3.0% -7'851 -129'881 -4'798 3.8% -125'083

POSTES

	Compte 2019	Variations C19-B19		Variations C19-B19 Budget 2019	
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	0.93	-0.05	-5.10%	0.98	0.95
ETP fixes	0.93	0.02	2.20%	0.91	0.95
ETP auxiliaires	-	-0.07	-100.00%	0.07	-

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et l'Hospice général (HG).

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires :

La diminution du nombre de nouveaux demandeurs d'asile s'est poursuivie en 2019 et permet désormais à l'Hospice général de mettre l'accent sur l'intégration des personnes admises provisoires ou reconnues réfugiées arrivées en grand nombre en 2016. La mise en œuvre de l'agenda intégration suisse (AIS) dès le 1^{er} mai 2019 est venue renforcer

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

ce volet.

La qualité de l'hébergement des personnes relevant du domaine de l'asile a été améliorée en 2019 avec l'ouverture du centre d'hébergement collectif (CHC) de Rigot et la fermeture des vétustes CHC des Tilleuls, de Frank-Thomas et de Saconnex.

Justification des écarts:

Le programme C05 présente un non dépensé au niveau des charges de -1'022'492 francs et des revenus inférieurs de -846'515 francs par rapport au budget. Les principales variations sont les suivantes (+/-100'000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de -175'699 francs, principalement en raison d'une utilisation moins importante de la subvention destinée au programme cantonal d'aide au retour (-188'166 francs). Ce programme vise à promouvoir et à encourager le retour volontaire des étrangers, notamment des requérants d'asile, dans leurs pays d'origine.

En comparaison à 2018, les charges de transfert ont augmenté de +940'468 francs en 2019, principalement en raison de la hausse de la subvention de fonctionnement accordée à l'Hospice général de +968'335 francs pour renforcer ses effectifs en matière d'accompagnement social des requérants d'asile et des réfugiés statutaires.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Nombre de sorties du dispositif de l'aide aux migrants (moyenne mensuelle)	Efficacité	100	90	91	90	2022
1.2 Budget des prestations affecté à l'insertion	Efficacité	2.7 millions	3.5 millions	2.9 millions	3.5 millions	2022
2. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
2.1 Taux d'occupation du dispositif d'hébergement collectif de l'Hospice général	Efficacité	70%	76%	78.1%	75%	2022
2.2 Taux d'occupation du dispositif d'hébergement individuel de l'Hospice général	Efficacité	79%	85%	78%	80%	2022
2.3 Hébergement des ex-ayant droits du dispositif de l'aide aux migrants (AMIG): proportion de sorties (permis B, C, suisses) du dispositif d'hébergement	Efficacité	489	500	471	500	2022
2.4 Hébergement, évolution annuelle des places disponibles (hors PCI)	Efficacité	-234	100	-236	0	2022
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen (suivi administratif et suivi hébergement) par dossier	Efficience	F 8'623	F 8'500	F 8'180	F 8'800	2022

Commentaires

Indicateur 1.1: 1'200 personnes sont sorties du dispositif AMIG en 2019. Les sorties sont en hausse de 10% par

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

rapport à 2018, hausse essentiellement liée aux sorties du dispositif hébergement des personnes avec statut B/C/CH.

Indicateur 1.2: En diminution de 7% par rapport à 2018, cette évolution est le reflet partiel de la baisse du nombre de personnes suivies et participant aux cours de français. De plus, l'entrée en vigueur de l'AIS (Agenda suisse d'intégration) implique une répartition des responsabilités d'insertion entre le DIP, l'Hospice général et l'OCE, en cours de finalisation. Cet indicateur sera supprimé au budget 2020.

Indicateur 2.1: A fin décembre, 1'844 personnes étaient logées en hébergement collectif pour une capacité d'hébergement de 2'646 places. Le taux d'occupation est bas et reflète la baisse du nombre des personnes suivies par l'Aide aux migrants. Il faut également mentionner les cas particuliers du foyer de l'Etoile, dédié aux RMNA et ex-RMNA et du foyer de Saconnex, dont la fermeture est programmée pour fin février 2020. En dehors de ces deux foyers, le taux d'occupation global remonte à 78%.

Indicateur 2.2: A fin décembre, 2'286 personnes hébergées en individuel pour une capacité d'hébergement de 2'880 places. Le taux d'occupation des appartements individuels est en légère amélioration par rapport à 2018 (+1%), reflet de la politique de restitution des appartements (cf indicateur 2.4).

Indicateur 2.3: En 2019, 489 personnes ex-ayant droits AMIG (Permis B, C, Suisses) sont sorties du dispositif. A noter qu'à ce chiffre peuvent être rajoutés 58 personnes ayant bénéficié d'un logement collectif comme alternative à un placement hôtel (assistés à l'aide sociale) et en étant sorti.

Indicateur 2.4: La diminution de -234 places dans le dispositif d'hébergement est répartie comme suit : collectif +57 places, individuel -291 places. En 2019 a eu lieu l'ouverture du centre d'hébergement collectif Rigot (+362 places) et conformément à la planification, la fermeture des centres Tilleul, Frank Thomas et Malagnou. L'écart par rapport au budget 2019 s'explique par le fait qu'en dispositif individuel, on prévoyait une stabilité du nombre de places, alors que celui-ci a diminué avec la restitution des appartements mis à disposition temporairement (fondations) et l'encouragement à la prise de bail en nom propre par les usagers.

Indicateur 3.1: 30'888'589 francs de coûts directs pour un total de 3'582 dossiers suivis en 2019. La hausse de +5% par rapport à 2018 est expliquée par l'augmentation de la masse salariale (mécanismes salariaux, annuité rétroactive 2016). La diminution du nombre des dossiers aidés explique aussi cette hausse.

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2019	Varia	ations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	13'085'679	-59'199	-0.5%	13'144'878	13'110'195
30 Charges de personnel	12'679'192	12'096	0.1%	12'667'096	12'234'037
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	286'816	-50'026	-14.9%	336'842	706'183
33 Amortissements du patrimoine administratif	899	-35	-3.7%	934	1'275
36 Charges de transfert	107'185	3'179	3.1%	104'006	156'400
39 Imputations internes	11'587	-24'413	-67.8%	36'000	12'299
REVENUS	146'477	-528'561	-78.3%	675'038	222'516
42 Taxes	141'346	16'929	13.6%	124'417	167'365
43 Revenus divers	213	-548'408	-100.0%	548'621	55'152
46 Revenus de transferts	4'910	2'910	145.5%	2'000	-
49 Imputations internes	8	8	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'939'202	-469'362	3.8%	-12'469'840	-12'887'679
Coût d'état-major	-668'124	-6'569	1.0%	-661'555	-785'218
Coût des prestations de moyens	-5'250'874	-231'238	4.6%	-5'019'636	-5'296'146
COÛT COMPLET	-18'858'201	-707'170	3.9%	-18'151'031	-18'969'042

POSTES

	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	110.36	2.98	2.78%	107.38	97.94
ETP fixes	88.36	-10.50	-10.62%	98.86	90.24
ETP auxiliaires	21.00	13.48	179.26%	7.52	7.70
ETP agents spécialisés	1.00	0.00	0.00%	1.00	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et le service de protection de l'adulte (SPAd).

Ce programme contient la prestation suivante :

C06.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires:

Le 28 octobre 2019, le DCS a organisé en collaboration avec le Pouvoir Judiciaire les états généraux de la protection de l'adulte, qui ont marqué le coup d'envoi de la réforme de la curatelle à Genève à mener en étroite collaboration

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

avec les instances concernées, le milieu associatif et les communes.

Par ailleurs, le service de protection de l'adulte a poursuivi sa réorganisation consistant à attribuer des mandats de curatelle aux gestionnaires, permettant ainsi de diminuer le nombre de mandats confiés aux intervenants en protection de l'adulte (IPA) et de répartir la charge de travail en cherchant une meilleure adéquation entre les compétences-métier et le contenu des mandats de curatelle prononcés par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE). Le service a de plus poursuivi son projet de numérisation des documents.

Justification des écarts:

Le programme C06 présente un non dépensé au niveau des charges de -59'199 francs et des revenus inférieurs de -528'561 francs par rapport au budget. Les principales variations sont les suivantes (+/-100'000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les reprises de provisions prévues au budget ne se sont pas réalisées. Il en résulte des revenus inférieurs aux estimations de -548'408 francs.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux d'acceptation des rapports par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100 %	100%	100%	2022
2. Assurer une prise en charge rapide et adaptée du mandat de protection						
2.1 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et la prise en charge réelle du dossier	Qualité	N/A	10 jours	18 jours	10 jours	2022
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen de traitement d'un dossier par le service de protection de l'adulte (SPad)	Efficience	F 3'621	F 4'200	F 3'744	F 4'200	2022

Commentaires

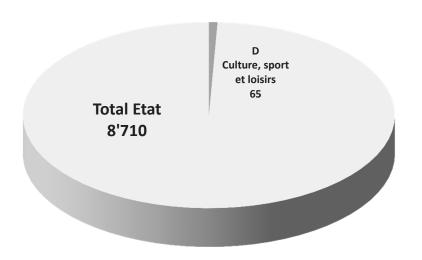
Indicateur 1.1: 510 rapports ont été envoyés au TPAE au 31.12.2019, et tous ont été acceptés.

Indicateur 2.1: L'indicateur est supprimé au budget 2020 car non pertinent pour évaluer la qualité du service.

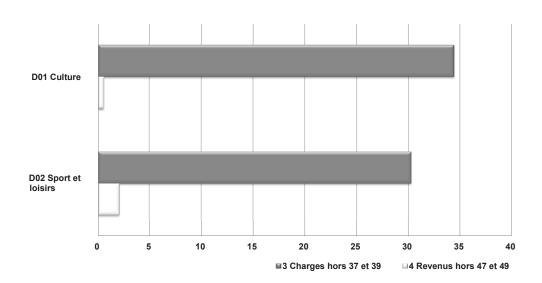
Indicateur 3.1 : 3'502 dossiers sous gestion, pour un coût direct total de 12'628'205 F, soit un coût moyen de 3'621 F. La baisse du coût moyen s'explique mécaniquement par la hausse du nombre de dossier pour un nombre de collaborateurs constant. Le SPAd est actuellement dans une situation de sous-dotation en personnel qui ne lui permet pas de faire face à l'augmentation du nombre de dossiers.

D Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



D Culture, sport et loisirs

Synthèse des priorités

Sport et culture constituent un moteur du vivre-ensemble en favorisant le lien social. Le département de la cohésion sociale (ci-après : le DCS) s'engage à favoriser un accès élargi à la culture et au sport, dans un but, à la fois, d'épanouissement personnel et d'intégration sociale

La construction de la nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc, qui doit être conforme aux exigences du hockey en ligue supérieure, est considérée comme prioritaire. D'entente avec les départements du territoire et des infrastructures, les mesures sont prises pour une mise en service en 2028. Le second projet prioritaire tient en la nécessité de trouver une relocalisation des activités sportives et de formation du Servette FC, suite au rejet par le peuple du Pré-du-Stand.

L'accent a également été porté sur l'extension de l'offre sportive et culturelle aux populations qui n'y ont pas facilement accès pour des raisons pouvant être liées soit à leur statut administratif, soit à leur situation sociale, ou à une situation de handicap. En novembre 2019, le Conseil d'Etat a adapté la réglementation afin de soutenir des projets favorisant l'accès au sport des populations migrantes, des populations en situation de handicap et aussi des personnes âgées.

Le DCS a par ailleurs préparé un avant-projet de message sur la culture, conformément à la loi sur la culture. La mise en consultation de cet avant-projet a mis en évidence la nécessité d'y apporter des modifications. Un nouveau texte sera élaboré en 2020 en étroite collaboration avec le Conseil consultatif de la culture. L'initiative constitutionnelle 167 "pour une politique culturelle cohérente", approuvée par 83% des suffrages exprimés en mai 2019, sera mise en œuvre par le biais d'un projet de loi en 2020.

Un effort particulier a été consenti par le canton, en collaboration avec plusieurs communes et partenaires pour amener l'art hors de ses espaces habituels, soit dans des lieux publics et dans des quartiers sensibles, ainsi que, progressivement, dans les nouvelles gares du Léman Express. Le canton promeut des compagnies et artistes et favorise la diffusion de leur travail. Il engage une politique active de soutien au livre et de promotion de la lecture.

D01 Culture

Département responsable : DCS

COMPTE

CO1-11 1 E					
	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	34'349'367	-16'408	-0.0%	34'365'775	34'238'610
30 Charges de personnel	2'267'961	-101'417	-4.3%	2'369'378	2'328'025
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	698'476	1'314	0.2%	697'162	646'895
33 Amortissements du patrimoine administratif	92'016	-21'664	-19.1%	113'680	159'177
34 Charges financières	45'000	45'000	-	-	-
36 Charges de transfert	31'235'155	59'100	0.2%	31'176'055	31'095'385
39 Imputations internes	10'759	1'259	13.3%	9'500	9'127
REVENUS	577'047	-263'077	-31.3%	840'124	686'585
42 Taxes	310'737	-146'257	-32.0%	456'994	398'305
43 Revenus divers	266'290	-790	-0.3%	267'080	154'128
44 Revenus financiers	20	20	-	-	-
46 Revenus de transferts	-	-116'050	-100.0%	116'050	134'151
47 Subventions à redistribuer	0	0	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-33'772'320	-246'669	0.7%	-33'525'651	-33'552'025
Coût d'état-major	-119'509	4'235	-3.4%	-123'744	-149'420
Coût des prestations de moyens	-2'216'157	-127'977	6.1%	-2'088'180	-2'172'022
COÛT COMPLET	-36'107'986	-370'412	1.0%	-35'737'574	-35'873'466

POSTES

	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	12.43	-1.10	-8.13%	13.53	13.15
ETP fixes	9.68	-0.85	-8.07%	10.53	9.74
ETP auxiliaires	0.83	0.00	0.00%	0.83	0.83
ETP agents spécialisés	1.93	-0.24	-11.06%	2.17	2.59

Descriptif du programme

Conformément à la loi sur la culture (Lculture) et la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (LRT-2), ce programme a pour but de soutenir la culture en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève, le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

D01.01	Soutien à la diffusion
D01.02	Soutien aux organismes culturels
D01.03	Soutien à la chaîne du livre
D01.04	Soutien à l'art contemporain
D01.05	Accès et sensibilisation à la culture
D01.06	Pilotage opérationnel du programme D01

D01 Culture (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires:

L'année 2019 a été consacrée à la mise en œuvre des axes prioritaires suivants :

Soutien à la diffusion

Le canton encourage des projets de tournées, de la diffusion suprarégionale et la circulation de productions dans les domaines de l'art contemporain, de la musique, du théâtre, de la danse, du cinéma et du design. En 2019, 120 projets ont été soutenus. Le canton a attribué des bourses de séjour à des artistes genevois dans ses ateliers de Berlin et New York. Des bourses de résidence sont accordées aux artistes genevois sélectionnés par l'Institut Suisse de Rome et dans le cadre d'un partenariat avec le CERN. Le canton organise avec la Confédération et les villes de Zurich et Genève les Prix du cinéma suisse. Il distribue en outre une vingtaine de prix à des plasticien.n.e.s, auteur.e.s, dessinateur.trice.s, musicien.n.e.s, commissaires d'exposition et espaces d'art contemporain.

Soutien aux organismes culturels

Le canton a poursuivi ses soutiens aux institutions conformément à la LRT-2. Les contrats avec les trois musées soutenus par le canton, Musée international de la Croix-Rouge, MAMCO et Fondation Bodmer, ont fait l'objet d'une évaluation et d'un nouveau projet de loi. La mise à disposition de lieux culturels destinés aux organismes et acteurs culturels genevois s'est poursuivie de manière coordonnée entre canton et communes. Le comité de pilotage du PAV est aujourd'hui étendu à la culture et le département poursuit son engagement pour des lieux de création et de diffusion.

Soutien à la chaîne du livre

Dans le domaine du livre, neuf contrats de prestations avec des maisons d'édition ont été établis pour la période 2019-2021. En outre, 91 projets ont bénéficié d'une aide financière ponctuelle dans le cadre du soutien à la diffusion et à la promotion du livre et du soutien à l'édition. Un focus a été mis sur le développement de projets autour de la bande dessinée et de l'illustration, traditions vivantes genevoises reconnues comme faisant partie du patrimoine culturel suisse, ainsi que sur des démarches visant la promotion du livre et de la lecture auprès de tous les publics.

Soutien à l'art contemporain

En 2019, le Fonds cantonal d'art contemporain a travaillé à la diffusion de la collection, par la publication d'un catalogue important et le début de la mise en ligne de l'inventaire, grâce à l'ouverture d'un site Internet dédié. Il a mené de front un programme artistique ambitieux : MIRE. Ce programme donnera à voir dès 2020 des œuvres d'images en mouvement (vidéos, films, 3D, animation, etc.) sur des supports installés dans les cinq gares du Léman Express.

Sensibilisation à la culture

Les mercredis de l'année scolaire, 3000 jeunes de 4 à 16 ans ont participé à des activités culturelles, sportives et scientifiques du programme *Ge découvre le mercredi*. Deux-cent-vingt-huit cours ont été organisés. En 2019, une collaboration avec l'Hospice général a permis l'accroissement de l'inscription aux cours de requérant.e.s d'asile. Les enfants à besoins particuliers ont bénéficié d'accompagnements spécifiques. En juillet et août, le programme estival de loisirs *GE découvre en été* a offert 45 activités à la semaine à l'attention des enfants et jeunes âgé.e.s de 4 à 15 ans.

Politique d'accès

La gestion des ventes de cartes 20ans20francs s'est poursuivie, ainsi que la gestion des contributions compensatoires en faveur des organismes accordant des réductions. Enfin, le programme Relax de représentations spécifiquement adaptées aux personnes souffrant de handicaps, notamment psychiques, a par ailleurs été développé conjointement avec plusieurs institutions genevoises.

Justification des écarts:

Le programme D01 présente un non dépensé au niveau des charges de -16'408 francs et des revenus inférieurs au budget de -263'077 francs. Les principales variations sont les suivantes (+/-100'000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

D01 Culture (suite)

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de -101'417 francs car les jetons de présences versés ont été moins importants que prévu (-66'604 francs).

42 Taxes - Ecart d'estimation

Ces revenus sont inférieurs au budget de -146'257 francs car les taxes liées aux cours de la formation Jeunesse + Sport et les remboursements de salaires des moniteurs ont été intégralement rattachés au programme D02. Cet ajustement comptable est neutre au niveau de la politique publique D car il entraîne une augmentation des revenus du programme D02 du même montant, par rapport au budget.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Ces revenus sont inférieurs au budget de -116'050 francs car la subvention fédérale pour les cours de la formation Jeunesse + Sport a été intégralement rattachée au programme D02. Cet ajustement comptable est neutre au niveau de la politique publique D car il entraîne une augmentation des revenus du programme D02 du même montant, par rapport au budget.

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Soutenir la diversité éditoriale genevoise						
1.1 Nombre de maisons d'édition soutenues	Efficacité	41	45	49	45	2022
2. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
2.1 Nombre de tournées extra-cantonales dans le domaine des arts vivants et plastiques soutenues par le DCS via le fonds d'aide à la diffusion	Efficacité	102	90	112	90	2022
3. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
3.1 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles	Qualité	66	55	66	60	2022
4. Sensibiliser les jeunes à la culture (et au sport)						
4.1 Nombre de cartes 20 ans / 20 francs vendues durant l'année	Efficacité	2'021	2'000		2'500	2022

Commentaires

Indicateur 1.1: 9 contrats de prestations ont été signés avec des maisons d'édition genevoises pour la période 2019-2022. Pour 2019, le différentiel tient au fait qu'un nombre légèrement plus restreint de maisons d'édition ont été soutenues plus efficacement, la volonté du canton étant de soutenir des projets de qualité plutôt que de pratiquer le saupoudrage.

Indicateur 2.1: L'OCCS est attentif à la diffusion des œuvres et au rayonnement des artistes et des institutions. A noter que les coûts liés au franc suisse et au niveau de vie élevé rendent nos artistes moins concurrentiels, ce qui peut décourager certains programmateurs étrangers. Dès lors, la contribution de l'Etat, même parfois symbolique et subsidiaire, joue un rôle crucial sur le rayonnement de ses artistes et institutions genevoises. L'effet de levier est indéniable et extrêmement positif.

Conformément à la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture, le canton devient le seul interlocuteur pour les aides ponctuelles à la diffusion.

En 2019, 102 tournées ont reçu une subvention : ce chiffre reflète la volonté du canton de soutenir un nombre limité d'évènements de qualité, plutôt que de pratiquer le saupoudrage.

D01 Culture (suite)

Indicateur 3.1: Le Fonds cantonal d'art contemporain a démarré la mise en ligne de sa collection fin janvier 2019. Avec l'augmentation progressive des œuvres publiées sur Internet, le nombre de prêts en institution devrait lui aussi progressivement augmenter.

Indicateur 4.1: la carte 20ans/20 francs est destinée à tous les enfants et les jeunes de moins de 21 ans domicilié.e.s dans le canton de Genève, inscrit.e.s dans une école genevoise ou domicilié.e.s dans le Grand Genève. Elle est valable de la naissance jusqu'à la veille des 21 ans, et permet de bénéficier de réductions sur de nombreuses activités culturelles et sportives à Genève. La possibilité d'acheter la carte 20ans/20francs directement dans les cycles du canton de Genève a permis d'élargir le nombre de détenteurs et détentrices.

D02 Sport et loisirs

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	30'217'927	446'690	1.5%	29'771'237	29'988'259
30 Charges de personnel	1'814'502	-101'897	-5.3%	1'916'399	1'872'975
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	571'480	1'075	0.2%	570'405	529'278
33 Amortissements du patrimoine administratif	75'286	-17'725	-19.1%	93'011	-
36 Charges de transfert	27'756'659	565'236	2.1%	27'191'423	27'578'801
39 Imputations internes	-	-	-	-	7'204
REVENUS	2'044'169	48'795	2.4%	1'995'374	1'869'751
42 Taxes	479'894	105'990	28.3%	373'904	325'886
43 Revenus divers	59'310	-159'210	-72.9%	218'520	126'105
44 Revenus financiers	16	16	-	-	-
46 Revenus de transferts	1'504'949	101'999	7.3%	1'402'950	1'417'760
47 Subventions à redistribuer	0	0	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-28'173'759	-397'896	1.4%	-27'775'863	-28'118'508
Coût d'état-major	-95'614	4'472	-4.5%	-100'086	-120'213
Coût des prestations de moyens	-1'564'641	-244'601	18.5%	-1'320'040	-3'023'502
COÛT COMPLET	-29'834'014	-638'024	2.2%	-29'195'990	-31'262'223

POSTES

	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	10.17	-0.90	-8.13%	11.07	10.76
ETP fixes	7.92	-0.70	-8.12%	8.62	7.97
ETP auxiliaires	0.68	0.00	0.00%	0.68	0.68
ETP agents spécialisés	1.58	-0.20	-11.24%	1.78	2.12

Descriptif du programme

Conformément à la loi sur le sport (Lsport) et la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (LRT-3), ce programme a pour but d'encourager la pratique sportive en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève, le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

D02.01	Soutien de la relève élite et à l'élite individuelle

D02.02 Programme jeunesse et sport (J+S)

D02.03 Fonds du sport

D02.04 Accès et sensibilisation au sport

D02.05 Animation socioculturelle

D02.06 Pilotage opérationnel du programme D02

D02 Sport et loisirs (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires:

L'année 2019 a été consacrée aux projets prioritaires suivants :

Infrastructures

Les travaux préparatoires à la réalisation de la nouvelle patinoire et la recherches de solutions suite au rejet par le peuple du projet de pôle football du Pré-du-Stand ont constitué les grandes priorités de l'année. Par ailleurs, le canton a poursuivi le recensement complexe commencé en 2018 des infrastructures sportives sur le territoire genevois et a mandaté l'université de Genève pour une actualisation de ce travail qui doit être achevé à l'été 2020.

Activité physique et sportive des populations à besoins spécifiques et des très jeunes enfants

Un nouveau règlement a été adopté par le Conseil d'Etat concernant l'octroi de subventions en faveur de l'activité physique et sportive des populations à besoins spécifiques et des très jeunes enfants. Plus adapté aux réalités du terrain, celui-ci illustre la volonté de cohésion sociale du département tutélaire du sport.

Soutien à la relève sportive élite

Conformément à la LRT-3, le canton a poursuivi le soutien à la relève sportive élite et au développement des centres cantonaux de la relève. Pour l'année 2019, ce soutien a été apporté à dix centres, représentant six disciplines sportives collectives (football, hockey sur glace, tchoukball, volleyball, handball et basketball) et quatre disciplines sportives individuelles (canoë-kayak, cyclisme, tennis de table et triathlon).

Soutien au sport d'élite individuel

Le soutien au sport d'élite individuel est également une compétence exclusive du canton qui repose sur le programme Team Genève qui a offert des soutiens financier, médical et médiatique aux athlètes genevois.es disposant d'un potentiel de qualification pour les grandes compétitions internationales. Composé de 31 athlètes en 2019, Team Genève a été couronné de succès et a vu plusieurs de ses membres se qualifier pour les Jeux olympiques de Tokyo 2020.

Programme Jeunesse et Sport (J+S)

Soixante cours de formation dans seize disciplines sportives ont été suivis par mille quatre cent moniteurs et monitrices, coachs et expert.e.s Jeunesse+Sport. Huit cours ont porté spécifiquement sur l'enseignement du sport pour des enfants de 5 à 10 ans. Pour la première fois en Suisse romande, deux nouvelles offres de formation dans le domaine de l'intégration ont été proposées: "Sport et handicap" et "Diversité culturelle".

Fonds de l'aide au sport

Le DCS a veillé à la poursuite des soutiens et au bon fonctionnement du fonds du sport.

Justification des écarts:

Les charges de personnel sont inférieures au budget de -101'897 francs car les jetons de présences versés ont été moins importants que prévu (-54'494 francs). Les principales variations sont les suivantes (+/-100'000 francs par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont supérieures au budget de +565'236 francs, notamment en raison du versement de l'annuité 2016 au personnel de la FASe pour un montant net de +647'087 francs (+2'008'510 francs de rétroactif de l'annuité 2016, partiellement compensé par l'utilisation de la provision dédiée de -1'361'423 francs).

42 Taxes - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs au budget de 105'990 francs, principalement du fait que les taxes liées aux cours de la formation Jeunesse + Sport et les remboursements de salaires des moniteurs ont été intégralement rattachés à ce programme. Cet ajustement comptable est neutre au niveau de la politique publique D, par rapport au budget.

D02 Sport et loisirs (suite)

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers sont inférieurs au budget de -159'210 francs, principalement du fait que les estimations en matière de dons et legs ne se sont pas réalisées.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs au budget de 101'999 francs, principalement du fait que la subvention fédérale pour les cours de la formation Jeunesse + Sport a été intégralement rattachée à ce programme. Cet ajustement comptable est neutre au niveau de la politique publique D, par rapport au budget.

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Encourager la pratique du sport des jeunes						
1.1 Nombre de jeunes (5-20 ans) qui participent à des cours reconnus par le programme Jeunesse + Sport	Efficacité	44'788	42'000	41'969	45'000	2022
2. Soutenir la relève sportive à Genève						
2.1 Nombre de centres de la relève reconnus	Efficacité	10	9		12	2022
3. Encourager la pratique culturelle et sportive						
3.1 Programme "GE découvre" : proportion d'activités confirmées par rapport au nombre total d'activités proposées	Qualité	92	95%	91%	95%	2022

Commentaires

Indicateur 1.1: Jeunesse + Sport (J+S) est un programme national financé par la Confédération et destiné à promouvoir le sport auprès des jeunes.

A Genève, l'office cantonal de la culture et du sport assure la mise en œuvre de ce programme à travers l'organisation de cours de formation pour les moniteurs J+S, leur suivi et la validation des offres proposées par les clubs subventionnés. La progression du nombre de participants en 2019 (+7% par rapport à 2018) est liée au nombre croissant de moniteurs J+S formés.

Indicateur 2.1 : Les centres cantonaux de la relève permettent d'offrir un encadrement de qualité aux jeunes sportifs et sportives d'élite du canton de Genève, tout en leur permettant d'intégrer le dispositif sport-art-études mis en place par le DIP.

Pour l'année 2019, 10 centres cantonaux de la relève ont été soutenus par le canton, à savoir:

- Hockey sur glace Genève Futur Hockey
- Football Genève Education Football
- Volleyball Académie de Volleyball de Genève
- Tennis de Table Institut du Tennis de Table Genevois
- Handball Team Talents Handball
- Triathlon Triathlon Relève Genève
- Canoë-Kayak Académie Canoë Kayak Genève
- Tchoukball Tchoukball Académie Genève

D02 Sport et loisirs (suite)

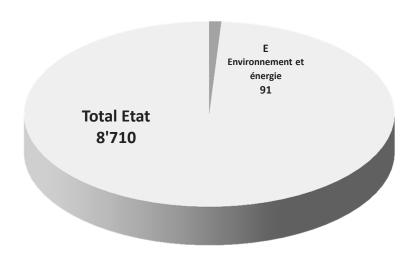
- Cyclisme TSP Cadre Cycliste Genève
- Basketball Genève Basketball Académie

Ces centres cantonaux de la relève visent à améliorer l'encadrement et la performance des meilleurs talents sportifs du canton.

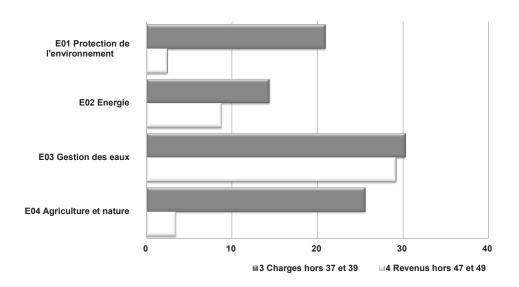
Indicateur 3.1: L'OCCS organise annuellement près de 300 cours d'initiation pour les jeunes entre 4 et 16 ans dans les domaines suivants: sport, culture, expression et environnement. Ces activités ont lieu le mercredi durant l'année scolaire (programme GE DÉCOUVRE le mercredi) ainsi que durant les vacances estivales (programme GE DÉCOUVRE en été). Une activité a lieu lorsque le nombre d'inscriptions est suffisant pour pouvoir lancer le cours. Plusieurs nouvelles activités ont été proposées durant l'été 2019, et seules celles n'ayant pas reçu l'accueil escompté ne seront pas reconduites en 2020. L'accent sur les activités sportives pour les journées de vacances se poursuit.

E Environnement et énergie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



E Environnement et énergie

Synthèse des priorités

La mobilisation citoyenne de l'année 2019 a montré la prise de conscience sur les changements climatiques et la nécessité impérieuse d'agir. En décembre 2019, le Conseil d'Etat a déclaré l'urgence climatique en renforçant les objectifs cantonaux fixés en 2015. Il vise désormais une réduction des gaz à effet de serre de 60% d'ici 2030 par rapport à 1990 (réduction initiale : 40%) et la neutralité carbone en 2050.

La priorité porte désormais sur la réduction des chauffages à combustibles fossiles, sur le déploiement de la géothermie, sur la réduction de la mobilité individuelle motorisée et le développement de la mobilité électrique.

Concernant la **transition énergétique**, les travaux de refonte du plan directeur de l'énergie visant à intégrer les nouveaux objectifs et l'urgence climatique sont lancés. En parallèle, la révision du règlement d'application de la loi sur l'énergie a été réalisée, adaptant ainsi les standards énergétiques et renforçant les exigences énergétiques applicables au nouvelles constructions. Les mesures incitatives (subventions) et l'accompagnement des acteurs au travers notamment de la plateforme GEnergie, en collaboration avec les Services Industriels de Genève (SIG), se sont poursuivies, tout comme le déploiement du réseau hydrothermique GeniLac, mené les SIG.

Parmi les grands projets de la **protection de l'environnement**, il convient de relever le programme GEOthermie 2020, qui a lancé, en 2019 un second forage exploratoire sur la commune de Lully et la réalisation d'un système d'information du sous-sol. Dans le domaine de la protection de l'air, le nouveau règlement cantonal sur la gestion des épisodes de pics de pollution a introduit un système de macarons "Stick'Air", entré en vigueur le 15 janvier 2020. Il s'agit d'une des actions de l'accord transfrontalier "Pact'Air" signé en janvier 2018. Sur le terme de l'électromobilité, une nouvelle subvention a été instaurée pour favoriser l'implantation de bornes de recharge à domicile pour les véhicules électriques. La politique de gestion des déchets sera renforcée suite à une large consultation menée en 2019, notamment auprès de l'association des communes genevoises.

Le nouveau taux de recyclage des déchets urbains est fixé à 60% en 2023 et la quantité de déchets urbains incinérables par habitant à 220 kg. Par ailleurs, des études ont été lancées en 2019 afin de définir les exigences des quartiers et constructions à haute performance environnementale et pour les mettre en œuvre.

Afin de favoriser le **développement durable**, le Conseil d'Etat a adopté le plan d'actions 2019-2023 et a encouragé la prise en compte des principes d'un développement durable par les établissements publics autonomes, en les intégrant dans les contrats de prestations ou les conventions d'objectifs renouvelés en 2019.

En matière de **gestion des eaux**, la surveillance qualitative des eaux a été renforcée et un rapport faisant état de la présence de micropolluants dans le lac et les cours d'eaux a été publié en 2019. Il s'agit désormais de sensibiliser la population au fonctionnement des différents cycles de l'eau et le devenir des produits qui y sont déversés. En juin 2019, la plage des Eaux-Vives a été inaugurée. L'image directrice pour l'aménagement de la rade a été validée par le conseil administratif de la Ville en 2019. Enfin, le 6^{ème} programme de renaturation des cours d'eaux, approuvé par le Grand Conseil au printemps 2019, a permis la sécurisation du village de Puplinge contre les inondations du Foron.

En matière agricole, l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) a continué sa politique de renforcement de la valorisation des produits du terroir auprès de la population genevoise. La marque de garantie "Genève Région - Terre Avenir" (GRTA) porte désormais sur des produits issus de la sylviculture. Le développement de la biodiversité dans l'espace rural s'est poursuivi en 2019 par le renouvellement des premiers réseaux agro environnementaux. De plus, un programme de sensibilisation à l'alimentation a été développé (programme MA Terre) de sorte que les projets de contrats de prestations OPAGE – AgrilVulg et MA-Terre pour la période 2021-2024 soient complémentaires.

Sur le plan de **la nature**, premier plan d'actions de la Stratégie de la biodiversité a été élaboré en 2019 avec la concertation de tous les acteurs concernés. En raison de l'urgence climatique et la forte sensibilisation de la société civile, une stratégie opérationnelle d'arborisation a été établie ainsi que des statistiques des abattages d'arbres et de leur compensation. Le règlement sur les forêts a dû être totalement revu. En 2019, l'OCAN a également initié une objectivisation du rôle de la végétation et des diverses formes d'aménagement des espaces publics en lien avec le ressenti des usagers sur le réchauffement climatique, qui aboutira à des recommandations pratiques permettant d'associer l'amélioration du cadre de vie, sa valorisation et la biodiversité urbaine.

E01 Protection de l'environnement

Département responsable : DT

COMPTE

COM IL					
	Compte 2019	Varia	tions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	20'948'316	1'759'821	9.2%	19'188'495	18'377'556
30 Charges de personnel	13'319'664	-667'839	-4.8%	13'987'503	13'253'376
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'745'473	2'338'931	53.1%	4'406'542	4'187'275
33 Amortissements du patrimoine administratif	620'007	65'382	11.8%	554'625	632'326
34 Charges financières	43	43	-	-	-
36 Charges de transfert	238'433	27'958	13.3%	210'475	280'367
39 Imputations internes	24'696	-4'654	-15.9%	29'350	24'211
REVENUS	2'464'322	391'546	18.9%	2'072'776	1'883'183
41 Patentes et concessions	0	0	-	-	-3'000
42 Taxes	1'063'513	-487'819	-31.4%	1'551'332	1'153'283
43 Revenus divers	791'588	791'088	158'217.6%	500	97'814
46 Revenus de transferts	609'221	88'277	16.9%	520'944	593'475
49 Imputations internes	-	-	-	-	41'610
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-18'483'994	-1'368'275	8.0%	-17'115'719	-16'494'373
Coût d'état-major	-515'034	96'053	-15.7%	-611'087	-766'001
Coût des prestations de moyens	-3'038'830	171'335	-5.3%	-3'210'165	-3'417'630
COÛT COMPLET	-22'037'858	-1'100'887	5.3%	-20'936'971	-20'678'004

POSTES

	Compte 2019	Va	riations C19-B19	tions C19-B19 Budget 2019	
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	87.03	-6.22	-6.67%	93.25	85.57
ETP fixes	83.18	-5.07	-5.75%	88.25	82.18
ETP auxiliaires	0.85	-0.35	-29.17%	1.20	1.60
ETP agents spécialisés	3.00	-0.80	-21.05%	3.80	1.80

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les êtres humains, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses, les accidents majeurs ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver, gérer et exploiter durablement les ressources naturelles. La mission de l'office cantonal de l'environnement est de proposer et de mettre en œuvre ce programme. De manière plus spécifique, elle anticipe les futures problématiques environnementales et assure la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire, notamment à l'aide d'études de l'impact sur l'environnement d'installations et d'évaluations environnementales stratégiques des plans, programmes et projets. Dans ce cadre, toutes les thématiques de l'environnement au sens large et l'impactant sont examinées (biodiversité, eau, air, bruit, énergie, patrimoine, paysage, notamment). Il applique les législations fédérales et cantonales correspondantes, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

- 1. les atteintes à l'environnement doivent être anticipées et limitées à titre préventif plutôt que réparées ultérieurement (principe de prévention);
- 2. les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source (principe de lutte à la source):
- 3. les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints (principe d'évaluation globale).
- 4. les frais des atteintes à l'environnement ne doivent pas être supportés par la collectivité mais par ceux qui en sont

à l'origine (principe de causalité/ pollueur-payeur).

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'environnement (OCEV) et par le service du développement durable.

Le service cantonal du développement durable (SCDD) a pour mission de piloter et coordonner la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21). Dans ce cadre, le SCDD soutient et encourage la mise en œuvre des principes de développement durable par les autorités, les entités publiques et parapubliques, les entreprises et les citoyens en mettant à disposition des outils pratiques, de l'expertise, des formations et de l'accompagnement. Il coordonne également la stratégie climatique cantonale et la mise en œuvre de son plan d'action dont les objectifs sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Ce programme contient les prestations suivantes :

E01.01	Analyse de l'impact sur l'environnement
E01.02	Gestion des déchets
E01.03	Protection de l'air
E01.04	Protection contre les accidents majeurs
E01.05	Protection contre les substances dangereuses de l'espace bâti
E01.06	Protection contre le bruit et les vibrations et les rayonnements non ionisants
E01.07	Protection des sols et des sous-sols
E01.08	Exploitation des ressources du sous-sol
E01.09	Développement durable

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires

Prendre le virage de la transition écologique et protéger la population contre les effets du changement climatique

La mobilisation citoyenne de l'année 2019 a montré la prise de conscience sur les changements climatiques et la nécessité impérieuse d'agir. En décembre, le Conseil d'Etat a déclaré l'urgence climatique en renforçant les objectifs cantonaux fixés en 2015. Il vise désormais une réduction des gaz à effet de serre de 60% d'ici 2030 par rapport à 1990 (réduction initiale: 40%) et la neutralité carbone en 2050. Une concertation avec les jeunes mobilisés pour le climat, les acteurs économiques et les associations sera menée dans le cadre du renforcement du Plan climat cantonal (PCC) qui a démarré à l'automne 2019. La mise en œuvre des 25 mesures du volet 2 du PCC, initiée en 2018, s'est poursuivie pendant l'année 2019. En matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la priorité est mise notamment sur la réduction des chauffages à combustibles fossiles, sur le déploiement de la géothermie, sur la réduction de la mobilité individuelle motorisée et le développement de la mobilité électrique. En matière d'adaptation au changement climatique, des mesures concernent notamment la lutte contre les îlots de chaleur urbains, la protection contre les inondations, la protection de la biodiversité et le développement de l'agriculture de conservation des sols.

Le programme GEothermie 2020 est primordial à la transition écologique et à la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale. A terme, ce sont jusqu'à deux tiers des besoins de chaleur du canton qui pourraient être couverts par la géothermie. Le programme est piloté par l'Etat de Genève et mis en œuvre sur le terrain par les Services industriels de Genève (SIG). Après un premier forage exploratoire réalisé en 2018, le programme en a lancé un second sur la commune de Lully en 2019. Son objectif est de viser les roches calcaires à une profondeur de 1400 m. L'année 2019 a vu également le démarrage d'un projet ambitieux de construction d'un système d'information du sous-sol pour valoriser toutes les données géologiques existantes. Le programme se poursuivra en 2020, notamment par la suite du forage de Lully et par une campagne de sismique 3D au cours de l'été.

Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur

Suite à la modification de la loi genevoise de protection de l'environnement instaurant notamment, en période de pics de pollution de l'air, des restrictions temporaires de circulation pour les véhicules motorisés selon leurs performances environnementales (circulation différenciée), le Conseil d'Etat a adopté en 2019 un nouveau règlement cantonal sur la gestion des épisodes de pics de pollution (RPics - K 1 70.09) et a introduit un système de macarons "Stick'Air" qui est entré en vigueur le 15 janvier 2020. Cette mesure concrétise une des actions de l'accord transfrontalier "Pact'Air", signé lors des Assises européennes 2018 de la transition énergétique.

La mise en œuvre des mesures du plan OPair 2018-2023 et de la Stratégie Electromobilité 2030 s'est poursuivie en 2019. Une nouvelle subvention pour l'implantation de bornes de recharge à domicile pour les véhicules électriques a notamment été mise en place.

En matière de protection de l'environnement et des personnes contre les substances dangereuses de l'environnement bâti, la mise en œuvre du Plan de mesures adopté par le Conseil d'Etat en 2018 s'est poursuivie, suivant les 3 axes stratégiques: diminuer les contaminations lors de travaux, assurer un environnement intérieur sain, anticiper et réduire les risques sur les nouvelles substances.

Renforcer la politique de gestion des déchets

Après les campagnes de sensibilisation et de recyclage des déchets notamment organiques, le département du territoire a mis l'accent en 2019 sur le renforcement de la politique de déchets. L'année a été essentiellement consacrée à la rédaction de la future Loi sur les déchets (LD) et du plan de gestion des déchets 2019-2024 (PGD). Ces documents ont fait l'objet d'une large consultation en 2019, notamment auprès de l'association des communes genevoises, les premières concernées par la gestion des déchets et l'atteinte d'un taux de recyclage des déchets urbains de 60% en 2023 et la réduction de la quantité de déchets urbains incinérables par habitant-e à 220 kg. La LD et le PGD seront déposés au Conseil d'Etat dans le premier semestre 2020.

Elaborer une stratégie cantonale de protection contre le bruit

Les nuisances sonores (bruit des infrastructures de transport, des entreprises ou bruit lié au comportement) représentent une des causes principales de gêne dans notre canton, affectent la santé de la population et engendrent des coûts non négligeables pour l'économie. Pour mieux cibler sa lutte contre le bruit, l'OCEV a démarré en 2019 les travaux en vue d'élaborer une stratégie Bruit globale et transversale, en misant avant tout sur la réduction des émissions à la source et sur la promotion de la tranquillité et de la détente dans le développement urbain.

Définir les exigences des quartiers et constructions à haute performance environnementale et les mettre en œuvre

Deux études comparatives des labels existants pour les quartiers urbains ainsi qu'une analyse des quartiers récents construits sur le canton, mais aussi dans les territoires limitrophes et à l'international, ont été lancées en 2019. Elles alimenteront les réflexions en cours pour définir un référentiel permettant de qualifier la performance environnementale des quartiers et sur le plan du développement durable. Ce référentiel s'inspirera entre autres de la norme SIA 2050 "Développement territorial durable". Par ailleurs, la faisabilité de l'intégration des bénéfices rendus par la nature à l'être humain (services écosystémiques) dans l'évaluation environnementale stratégique (EES) a été confirmée et la méthode est en cours de finalisation.

L'accompagnement environnemental de la planification et de la construction des grandes infrastructures et des nouveaux quartiers s'est poursuivi, notamment : liaison CEVA, trams des Cherpines-Saint-Julien et des Nations-Ferney, élargissement de l'autoroute de contournement, barreau Montfleury, Communaux d'Ambilly, Bernex Nord.

Produire une aide à la décision du risque d'accidents majeurs pour la population

La densification urbaine augmente mécaniquement le risque d'accidents majeurs auquel est exposée la population à proximité des infrastructures soumises à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). Les travaux ont démarré en 2019 en vue de développer une cartographie dynamique des risques d'accidents majeurs à

laquelle la population est exposée sur le territoire cantonal à l'aide du logiciel "Risk-Curve". Cette application inédite en Suisse de l'outil permettra de visualiser et hiérarchiser les risques et d'effectuer des simulations dans une logique prospective plutôt que réactive.

Par ailleurs, le contrôle des entreprises soumises à l'OPAM s'est poursuivi en 2019. Seules quelques entreprises nécessitent encore une évaluation de leur rapport succinct. Toutes les autres entreprises sur les quelques 50 sites du canton ont fait l'objet d'une décision, soit pour attester de leur conformité vis-à-vis de l'OPAM, soit pour exiger la mise en place de mesures exécutoires avec des délais. Le réseau des routes assujetties à l'OPAM a été complété au centre-ville. La route de Veyrier a été assujettie à l'OPAM en raison des quantités importantes d'hydrocarbures qui y transitent et des risques de pollution qui pèsent sur l'Arve. Ces données sont renseignées sur le système d'information du territoire genevois (SITG). Enfin, des recommandations sur les mesures constructives de protection OPAM pour des bâtiments proches d'installation OPAM ont été publiées. Cette première suisse, fera l'objet d'une communication soutenue auprès des architectes, ingénieurs et urbanistes.

Mettre en place un observatoire, un laboratoire et une plateforme de l'environnement à l'échelle cantonale et régionale (Programme GE-EN-VIE)

En collaboration avec l'Université de Genève et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (Hepia), l'Etat de Genève a démarré en 2018 une démarche appelée GE-EN-VIE (GEnève – ENvironnement – qualité de VIE) visant à développer un outil d'aide à la décision stratégique et politique en matière environnementale. L'année 2019 a permis de consolider la démarche par la création de la plateforme GE-EN-VIE.ch réunissant, d'une part, un observatoire de l'environnement dont le but est de produire des indicateurs et valoriser les données environnementales et, d'autre part, un laboratoire de projets qui permet de conduire des expérimentations innovantes et d'analyser les données (analyser le passé, le présent et le futur des enjeux de l'environnement et de leur gouvernance). En novembre 2019 la seconde journée annuelle a réuni une centaine d'acteurs d'horizons variés autour d'ateliers et de projets transversaux communs comme l'utilisation optimale du toit et ses ressources (énergie, eau, biodiversité), l'infrastructure écologique, l'établissement d'indicateurs Bruit ou Climat selon la méthodologie systémique "DPSIR", par exemple.

Promouvoir des modes de production et de consommation durables

Pour rendre l'économie genevoise plus robuste, moins dépendante des énergies fossiles et plus respectueuse de l'environnement, les offices cantonaux de l'environnement et de l'énergie, la Fondation pour les terrains industriels de Genève, les Services industriels de Genève et l'Office pour la promotion des industries et des technologies ont créé le réseau Genie.ch, plateforme collaborative qui réunit quelques 4'000 acteurs économiques genevois et développe des projets en appliquant de manière récurrente le concept de l'écologie industrielle. L'année 2019 a été l'occasion de démarrer un bilan après 4 ans d'activité dans le but d'élargir le concept vers une économie circulaire et l'adresser à l'ensemble des acteurs de l'économie. En 2019, l'Etat de Genève a également rejoint l'initiative "Genève circulaire" lancée dans le cadre du mouvement "Circular Economy Switzerland" et soutenue par la fondation MAVA. Cette initiative vise à ancrer et renforcer le marché de l'économie circulaire.

Favoriser le développement durable

En juin 2019, le Conseil d'Etat a adopté le plan d'actions développement durable 2019-2023 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le concept cantonal du développement durable 2030. De nombreuses actions visant à promouvoir l'intégration du développement durable par les communes, les entreprises ou encore le grand public ont été réalisées tout au long de l'année.

Par ailleurs, en vue d'encourager la prise en compte des principes d'un développement durable par les établissements publics autonomes, une série d'objectifs en matière de développement durable ont été intégrés dans les contrats de prestation et les conventions d'objectifs renouvelés en 2019.

Autres projets d'importance stratégique

En application du principe de précaution, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre provisoirement toutes les

autorisations de construire pour l'extension du réseau de téléphonie mobile, dans l'attente de la part des autorités fédérales de toutes les données utiles pour assurer pleinement sa mission d'exécution de l'ORNI pour les nouvelles antennes de téléphonie mobile. Cette suspension est en place depuis avril 2019.

En matière de protection des sols et du sous-sol, l'année 2019 a permis de finaliser les études concernant la caractérisation de la pollution aux perchlorates de la nappe du Genevois. En parallèle, des essais pilotes de traitement ont été lancés par les SIG mais les résultats ne sont pas encore connus à ce jour. La préparation du congrès Eurosoil avance et se tiendra à Genève en août 2020 pour son vingtième anniversaire. En ce qui concerne les sites contaminés, 5 sont assainis, 7 sont à surveiller suite à leur assainissement et 14 sont en cours d'assainissement.

Pour répondre au besoin d'une protection plus efficace de l'environnement pendant la phase de chantier et garantir un meilleur respect de la législation environnementale, l'Etat a lancé un projet qui vise à mettre en place un inspectorat coordonné pour le contrôle environnemental des chantiers. Pour optimiser la couverture des risques environnementaux liés aux chantiers et favoriser les synergies entre thématiques environnementales (programmes E01, E03 et E04), l'office cantonal de l'environnement, l'office cantonal de l'eau et l'office cantonal de l'agriculture et de la nature se sont associés pour démarrer cette démarche transversale. En 2019, la première phase du projet a abouti à un état des lieux complet et à la définition d'une vision partagée de la structure de cet inspectorat coordonné. L'identification des moyens et la conception des outils et dispositifs nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet a débuté en 2019 et se poursuivra en 2020.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 - Charges de personnel

Le temps de latence dans le recrutement des postes vacants est la principale cause de l'écart constaté. Plusieurs postes indiqués comme vacants ont été recrutés fin 2019 avec des contrats commençant en 2020.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Un dépassement de 685 770 francs est constaté pour la constitution d'une provision, non prévue au budget, pour l'assainissement d'un nouveau site contaminé "Mâchefer Centre nature Allondon", parcelle no 625, commune de Dardagny.

Le reste du dépassement concerne principalement les honoraires de mandataires à l'office cantonal de l'environnement, entièrement couvert par les reports budgétaires validés par la Commission des finances. Ils portent essentiellement sur des études en lien avec la géothermie, la pollution et la caractérisation des sols et sous-sols, des études dans le domaine des déchets et du recyclage, ainsi qu'avec la transition écologique (campagne isotopique zone Sud nappe du Genevois, analyse des eaux de la nappe, analyse territoriale de la gestion des déchets, Ecomat recyclage des déchets de chantiers et des matériaux d'excavation, écobilan global des sites pollués, impact environnemental du gaspillage alimentaire genevois, bilan écologique des constructions en bois,...).

36 - Charges de transfert

Selon l'article 39 de la loi sur les gravières et exploitations assimilées (LGEA), un prélèvement de 0,50 franc est appliqué par m3 remblayé en gravière. 60% de ce montant est ensuite rétrocédé à la commune sur laquelle se trouve la gravière. En 2019, la rétrocession aux communes se monte à 196 909 francs pour un budget de 162 850 francs, soit un dépassement de 34 059 francs.

42 - Taxes

L'écart constaté provient d'une part du revenu en lien avec l'activité des gravières. Le montant de la redevance est variable d'une année à l'autre et difficilement prévisible car il dépend de plusieurs facteurs (activité de la construction, volume disponible en gravière, stratégie commerciale des exploitants (- 298 818 francs).

D'autre part, le nouveau revenu relatif aux actes administratifs en lien avec le contrôle des chauffages devrait se concrétiser à partir de 2020, engendrant un décalage par rapport au budget 2019 (- 100 000 francs).

On constate, enfin, moins d'infractions en 2019 (- 76 292 francs).

43 - Revenus divers

Suite à la nouvelle convention Unireso concernant la gratuité des TPG en cas de pics de pollution, le mécanisme de financement a changé et la provision constituée lors de la première convention n'est plus nécessaire et a été dissoute (+ 682 581 francs).

Suite à la révision des provisions pour l'assainissement des sites contaminés, une diminution des coûts est constatée sur plusieurs projets entraînant des reprises sur la provision (+ 108 784 francs).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Les indicateurs portant les objectifs 1 à 8 du programme E01 n'appellent pas de commentaires particuliers. A noter que la valeur C2019 pour l'indicateur 2.2 n'est pas disponible au moment de la production de ce rapport, cette dernière dépendant des données transmises par les entreprises au GESDEC. Elle sera ainsi inscrite ultérieurement dans l'édition des C2020 et du PB2021.

Objectifs et indicateurs

	T				Cible	Cible LT	
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année	
1. Evaluer les rapports et notices d'impact							
1.1 Pourcentage de rapports et de notices d'impact évalués dans les délais	Efficacité	43%	45%		80%	2023	
2. Diminuer la quantité de déchets incinérés par an et habitant							
2.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	N/D	52%		60%	2023	
3. Réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques							
3.1 Taux de variation annuel des concentrations d'ozone, NO2 et PM10	Efficacité	114%/71% /75%	102%/90% /90%		100% 85% 85%	2023	
A. Assurer la surveillance des installations et des routes cantonales assujetties à l'ordonnance pour la protection contre les accidents majeurs (OPAM)							
4.1 Pourcentage d'entreprises OPAM contrôlées tous les 3 ans	Efficacité	30%	30%		100%	2023	
4.2 Pourcentage de km de routes de compétence cantonale assujetties à l'OPAM évaluées avec un rapport succinct	Efficacité	5%	5%		100%	2023	
5. Réduire le risque environnemental dû aux substances dangereuses sur les chantiers							
5.1 Proportion de chantiers contrôlés respectant les normes légales (Plomb, PCB, amiante, HAP, HBCD)	Efficacité	67%	75%		85%	2023	
6. Réduire l'exposition de la population au bruit routier							
6.1 Pourcentage cumulé de kilomètres de routes cantonales dont le projet d'assainissement a été validé par la commission PRASSOB	Efficacité	73%	73%		100%	2023	
7. Assurer la conformité des antennes de téléphonie mobile à l'ORNI							
7.1 Taux de conformité des antennes de téléphonie mobile à l'ORNI	Efficacité	99.3%	100%		100%	2023	

					Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
8. Assainir tous les sites contaminés d'ici 2050						
8.1 Pourcentage cumulé des sites contaminés assainis	Efficacité	44%	27%		100%	
9. S'assurer que les 25 actions prévues par le plan climat cantonal (PCC) 2018-2022, visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à l'adaptation aux changements climatiques, soient engagées						
9.1 Nombre d'interactions dans le cadre de l'Agenda 21 implicant une collaboration avec des services de l'Etat ou des communes	Efficacité	26	25		25	2023
9.2 Pourcentage de réalisation des projets ayant obtenu la bourse (cumulés depuis 2002)	Efficacité	94%	85 %		85%	2023
9.3 Nombre d'actions mises en oeuvre dans le cadre du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques	Efficacité	22	22		25	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : La base de l'indicateur est la moyenne des années 2015, 2016 et 2017, soit 39.3%, ceci pour lisser les fluctuations conjoncturelles. L'indicateur coulisse d'un an chaque année. Les délais sur les préavis des procédures suivantes sont évalués: PAP soumises à EIE, RAE, RE, PLQ soumis à EIE , DD soumises à EIE, NIE; le délai est celui fixé dans le règlement (ROEIE, K 2 70-05) soit 42 jours.

Valeur comparative C2018: N/D

Indicateur 2.2 : Les 60 % de taux de recyclage en 2024 correspondent à la nouvelle capacité de l'usine des Cheneviers (160.000 t/an) = 170 kg/hab/an en 2024. Le taux de recyclage est calculé par le ratio de toutes les fractions de déchets collectés recyclables par la fraction des déchets incinérés. Cet indicateur est suivi depuis l'année 2000, et ne peut être calculé qu'à partir de mars de l'année n+1 pour l'année n, le temps d'obtenir les informations des divers intervenants (recycleurs, Chenevier, Communes).

Valeur comparative C2018:49%

Indicateur 3.3 : L'indicateur est composé de trois valeurs. Celles-ci indiquent la déviation en pourcent des taux d'ozone, dioxyde d'azote (NO2) et de PM10 de l'année en cours par rapport aux valeurs de références (soit la moyenne sur la période de la dernière décennie 2001-2010). L'ozone, le NO2 et les PM10 sont les trois polluants atmosphériques qui posent le plus de problèmes environnementaux. En cas de pics de pollution, le niveau de ces taux est déterminant pour déclencher les plans d'urgence. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée.

Valeur comparative C2018 : 106%/77%/75%

Indicateur 4.1 : Cycles de contrôle prévus:

- 1er cycle de contrôle triannuel en cours: 2016-2018 (avec rapport succinct + visites + décisions).
- 2ème cycle de contrôle triannuel prévu: 2019-2021 (contrôles + décisions si nécessaires)
- En fonction de l'expérience acquise la durée du 3ème cycle de contrôle sera ajustée.

Données 2019:

- 49 entreprises à contrôler; 7 contrôlées par ecoswiss.
- Base de l'indicateur pour le 1er cycle de contrôle : 0% en 2016
- Taux 1er cycle au 31.12.2019: 100%

Objectif 31.12.2019: 30% du 2ème cycle de contrôle.

Valeur comparative C2018:96%

Indicateur 4.2 : Données 2019 :

- Réseau routier cantonal OPAM = 126,3 km.
- Rapport succinct pilote en 2019 sur le quai de Cologny, tronçon de 3,2 km dela route cantonale RC1
- Base de l'indicateur : 0% en 2018.

Valeur comparative C2018:0%

Indicateur 5.1: L'amiante, les polychlorobiphényles (PCB), le plomb, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et le hexabromocyclododécane (HBCD) sont des substances qui n'ont pas encore disparu du parc immobilier genevois. Si leur présence ne constitue pas un danger direct pour les occupants des lieux, leurs manipulations nécessitent des précautions particulières pour éviter de libérer des particules extrêmement dangereuses pour la santé. Cet indicateur représente la mise en œuvre des bases légales cantonales en termes de gestion des substances dangereuses de l'espace bâti sur les chantiers. Les actions destinées à faire augmenter ce taux de conformité sont précisées dans le plan de mesures « substances dangereuses dans l'environnement bâti ». Il s'agit notamment d'actions d'information, de formation et de contrôle. Ce taux regroupe les chantiers soumis à autorisation de construire et les chantiers non soumis à autorisation. La cible à long terme représente la cible du Plan de mesures.

Valeur comparative C2018:66%

Indicateur 6.1 : Cet indicateur mesure l'avancement des projets d'assainissement du bruit routier sur le réseau cantonal selon le Plan des mesures de l'assainissement du bruit routier de 1998, révisé en 2016. Il s'agit du nombre de km de routes cantonales dont le projet a été présenté et validé en commission PRASSOB divisé par le nombre de km total à assainir. La cible de 100% à long terme a été fixée, elle aurait dû être atteinte en mars 2018, selon le cadre légal fédéral.

Valeur comparative C2018:72%

Indicateur 7.1 : Cet indicateur mesure le nombre de dossiers d'antenne de téléphonie mobile dont les caractéristiques techniques permettent de conclure à la conformité au sens de l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Il s'agit du ratio entre le nombre de dossiers conformes et le nombre total de dossiers analysés. L'objectif est d'obtenir 100% de conformité puisque toutes les antennes installées dans le canton doivent faire l'objet d'une telle analyse sur le rayonnement non ionisant et que l'opérateur doit adapter les paramètres techniques pour remplir les exigences.

Valeur comparative C2018:91%

Indicateur 8.1 : 100 % des sites contaminés assainis en 2050, c'est l'objectif qu'a fixé la Confédération en 2000. Autrement dit, 100% des sites assainis en l'espace de deux générations.

Valeur comparative C2018 :n/a - Cible long terme : 2050

Indicateur 9.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SCDD dans le cadre de sa participation aux projets en lien avec l'Agenda 21 impliquant des services de l'Etat ou des communes.

Valeur comparative C2018: 26

Indicateur 9.2 : Cet indicateur permet de mesurer sur le long terme le taux de réalisation des projets ayant obtenu la bourse cantonale du développement durable. La bourse est attribuée chaque année à un ou plusieurs projets émanant des milieux privés ou associatifs.

Valeur comparative C2018: 94%

Indicateur 9.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de la mise en œuvre du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques.

Valeur comparative C2018: N/D

E02 Energie

Département responsable : DT

COMPTE

COI-II IL					
	Compte 2019	Variatio	ons C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	34'261'733	-1'292'287	-3.6%	35'554'020	32'660'449
30 Charges de personnel	4'609'612	-127'875	-2.7%	4'737'487	4'236'108
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'985'934	-56'146	-2.7%	2'042'080	1'174'976
33 Amortissements du patrimoine administratif	464'479	84	0.0%	464'395	464'706
36 Charges de transfert	7'326'929	-250'071	-3.3%	7'577'000	5'964'258
37 Subventions à redistribuer	19'872'123	-859'585	-4.1%	20'731'708	20'818'984
39 Imputations internes	2'656	1'306	96.7%	1'350	1'416
REVENUS	28'660'934	-9'973'386	-25.8%	38'634'320	23'101'300
42 Taxes	1'296'816	85'761	7.1%	1'211'055	1'210'545
43 Revenus divers	7'111'615	6'329'855	809.7%	781'760	691'716
44 Revenus financiers	372'178	-15'537'619	-97.7%	15'909'797	380'055
47 Subventions à redistribuer	19'872'123	-859'585	-4.1%	20'731'708	20'818'984
49 Imputations internes	8'201	8'201	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'600'800	-8'681'099	-281.8%	3'080'299	-9'559'148
Coût d'état-major	-178'241	28'731	-13.9%	-206'972	-244'833
Coût des prestations de moyens	-825'029	35'905	-4.2%	-860'934	-962'183
COÛT COMPLET	-6'604'069	-8'616'463	-428.2%	2'012'394	-10'766'165

POSTES

	Compte 2019	Var	ations C19-B19 Budget 2019		Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	31.76	0.01	0.03%	31.75	28.23
ETP fixes	29.28	-1.27	-4.16%	30.55	26.03
ETP auxiliaires	1.48	0.28	23.33%	1.20	1.20
ETP agents spécialisés	1.00	1.00	-	-	1.00

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il favorise également le développement des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) avec la collaboration des Services industriels de Genève (SIG).

Ce programme contient les prestations suivantes :

E02.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique

E02.02 Services industriels de Genève (SIG)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires

Le canton de Genève a poursuivi la mise en oeuvre du processus de transition énergétique pour réduire nos besoins en énergies, en particulier fossiles, et développer les énergies renouvelables. En collaboration avec les partenaires de la politique énergétique, notamment les Services industriels de Genève (SIG), les efforts ont été poursuivis pour accélérer les mutations du tissu urbain genevois, tant sur la maîtrise de l'énergie que le développement d'énergies non fossiles. Le règlement d'application de la loi sur l'énergie a été modifié pour adapter les standards énergétiques de construction aux nouvelles exigences énergétiques. Les bâtiments neufs doivent désormais être chauffés par une source 100% renouvelable et locale ou raccordés à un réseau thermique alimenté principalement en énergie renouvelable. Simultanément, le canton a réduit progressivement la consommation énergétique des individus, des entreprises et du patrimoine bâti.

Déclarant l'urgence climatique, le Conseil d'Etat a renforcé ses objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre en visant une baisse de 60% d'ici 2030 (par rapport à 1990) et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. La révision de ces objectifs nécessite la refonte du plan directeur de l'énergie (PDE) et du plan directeur des énergies de réseaux (PDER) en collaboration avec les acteurs de la transition énergétique. En incluant la vision de l'urgence climatique, ces documents-cadre doivent permettre de poursuivre et accélérer le processus d'assainissement énergétique des bâtiments et d'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises. La production d'énergies renouvelables indigènes sera également renforcée et permettra d'accroître la souveraineté énergétique, en poursuivant notamment le programme d'exploration du sous-sol genevois (programme GEothermie) et le développement du réseau GéniLac, avec les SIG.

Autres projets d'importance stratégique

En 2019, l'office cantonal de l'énergie (OCEN) a maintenu le recours aux instruments de régulation. En particulier, l'office a continué de suivre au plus près les projets présentant un enjeu énergétique important et à intensifier les contrôles (1422 préavis produits en requêtes d'autorisation de construire), en visant prioritairement la mise en conformité des objets à forts enjeux énergétiques (336 contrôles de conformité). L'office a mis en oeuvre les obligations légales découlant de la loi sur l'énergie : suivi de l'assainissement des simples vitrages, audits obligatoires et travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants, engagements des grands consommateurs et des entreprises dans des programmes d'efficacité énergétique.

En complément de la régulation, l'OCEN a poursuivi son programme d'encouragement à l'assainissement énergétique des bâtiments et au développement des énergies renouvelables. Le canton a mis en oeuvre le programme consacré à l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, financé par les recettes de la taxe sur le CO2. En parallèle, il a maintenu le soutien aux énergies renouvelables et à l'utilisation des rejets de chaleur, pour lequel il perçoit une contribution fédérale du double du budget cantonal. 546 projets ont été subventionnés en 2019 et l'intégralité du budget d'environ 35 millions de francs mis à disposition par la Confédération, le Canton et les SIG en 2019 a été engagé avant la fin de l'année.

L'OCEN, en collaboration avec les SIG, continue de déployer les prestations de la plateforme GEnergie afin d'améliorer l'accès et la cohérence des aides financières et d'accompagner le tissu urbain genevois dans la gestion de l'énergie. Les programmes de prestations centrés sur l'enjeu majeur de la rénovation énergétique ont été complétés en intégrant des axes d'interventions innovants, notamment par la transformation de l'offre (substitution de l'énergie fossile par le renouvelable) et l'accompagnement des porteurs de projets d'assainissement de leur parc.

La première étape de la construction, par les SIG, du réseau thermique GéniLac, qui vise à rafraîchir et à chauffer avec l'eau du lac Léman des bâtiments au centre-ville, puis de la zone à proximité de l'aéroport, s'est poursuivie. Une dizaine d'installations seront raccordées à ce réseau à l'issue de cette première étape, qui permettra d'économiser 9.5 GWh d'électricité par an (soit l'équivalent de la consommation de 3800 ménages genevois) et réduira les émissions de CO2 de 4'200 tonnes par an (représentant l'équivalent de l'émission annuelle de 1'100 camions de 30 tonnes). Le projet Axe Stratégique Réseau (ASR), mené en coordination avec l'Aéroport international de Genève (AIG) et des promoteurs privés, ayant pour but d'enfouir simultanément, le long de la façade sud de l'aéroport, la ligne électrique à très haute tension et les conduites du réseau thermique GéniLac, a vu en 2019 le début des travaux.

Enfin, les résultats préliminaires des premières phases du programme GEothermie sont prometteurs. Plusieurs nappes d'eau souterraines de faible profondeur, qui ne sont pas destinées à l'eau potable, peuvent être exploitées pour un usage thermique (fourniture de froid et de chaud, stockage) et font l'objet d'investigations complémentaires

et de projets pilotes. Par ailleurs, une phase d'exploration par forages à moyenne profondeur (500-1'500 m) se poursuivra afin de confirmer la ressource présumée sur plusieurs cibles du territoire cantonal. Un deuxième forage exploratoire a été entrepris à Lully.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 - Charges de personnel

L'écart constaté provient du temps de latence dans le recrutement des postes pendant l'année.

36 - Charges de transfert

L'article 6 al.2 de la loi instituant 2 fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (LFDER) prévoit que les intérêts des prêts consentis à travers le fonds des privés peuvent être utilisés pour des subventions ou le versement d'une garantie de risque. Un montant de 250 000 francs figurait au budget 2019, mais aucune garantie de risque n'a dû être versée.

37 - Subventions à redistribuer

Les dépenses comptabilisées sur cette nature s'équilibrent avec les revenus inscrits sur la nature 47.

42 - Taxes

La contribution financière de la Confédération pour la gestion des contributions globales a été plus importante que prévue (+ 177 331 francs).

A l'inverse, les amendes ont été moins importantes car l'objectif du département n'est pas d'amender d'emblée un propriétaire en infraction mais de l'accompagner dans une démarche de mise en conformité ayant un impact énergétique. L'amende est mise en dernier recours (- 92 150 francs).

43 - Revenus divers

Des reprises de charges à payer sont comptabilisées lorsque des subventions octroyées les années précédentes ne sont finalement pas versées. C'est le cas pour l'ensemble des requêtes dites "du Lignon" datant de 2011 pour un total de 5,6 millions francs et pour plusieurs autres dossiers d'importance qui ont été abandonnés en 2019.

44 - Revenus financiers

Le système de rémunération des SIG prévalant jusque-là, à savoir la rémunération du capital de dotation, a encore été appliqué en 2019. Ce revenu a été comptabilisé sur le programme *103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT* pour un montant de 2 750 000 francs.

47 - Subventions à redistribuer

La Confédération déduit les contributions globales non utilisées les années précédentes dans son calcul de la subvention à verser au canton. Pour cette raison, les revenus comptabilisés sont inférieurs au montant prévu lors de l'élaboration du projet de budget.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Les résultats des indicateurs dévolus aux objectifs du programme sont commentés, ci-après :

- Indicateur 1.1: En 2019, le pourcentage du territoire du canton impacté par ce dispositif n'a que faiblement évolué (+0.5%). Ceci s'explique par la dépendance de cet outil aux procédures d'aménagement du territoire (Plans directeurs de quartiers, plans localisés de quartiers, modifications de zones, etc.).
- Indicateur 2.1 : Evolution haussière de cet indicateur (94% en 2019 contre 93% en 2018) .
- Indicateur 2.2 : En 2019, une nouvelle cohorte d'entreprises a intégré un programme d'efficacité énergétique; ceci explique la tendance haussière (66% en 2019 contre 61% en 2018).
- Indicateur 2.3: La part de l'énergie électrique des grands consommateurs couverte par le dispositif dévolu à cette catégorie d'acteurs augmente légèrement en 2019 par rapport à 2018 (91% contre 89%). Cela est le résultat de

l'engagement d'une nouvelle cohorte de grands consommateurs.

- Indicateur 3.1 : Le canton a pu octroyer des aides financières à la rénovation énergétique pour un total de 100'440m2 de surface de référence énergétique. Ce résultat est légèrement à la baisse en comparaison à l'année dernière. Ceci reflète la relative vitalité de ce segment du marché de la rénovation.
- Indicateur 3.2 : 184545 m2 de surface de référence énergétique ont été au bénéfice d'une aide financière soutenue par le canton. Ce résultat, à la baisse en comparaison à la cible 2019 et à la valeur de l'exercice 2018 est le fait des conditions d'éligibilité des projets et de la vitalité des projets de construction.
- **Indicateurs 4.1 et 4.2 :** Le volume de contrôles est à la hausse, conformément à la stratégie du département : ledits contrôles impactent le taux de conformité au droit énergétique cantonal qui lui, chute.
- Indicateur 5.1: La baisse de la consommation d'électricité par habitant se poursuit.
- Indicateur 6.1 et 6.2 : La baisse de la performance en matière de délais de traitement des dossiers d'autorisation en procédure accélérée (APA) s'explique par la dématérialisation des APA, qui nécessite une appropriation par le métier et un processus d'apprentissage. Pour ce qui est du segment des demandes définitives (DD), le résultat dépasse la cible fixée.

Objectifs et indicateurs

					Cible L	т.
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Favoriser le développement des sources d'énergie renouvelables dans l'aménagement du territoire						
1.1 Pourcentage du territoire du canton impacté par un CET (concept énergétique territorial)	Efficience	40.5%	≥ 40%	40%	≥ 55%	2023
2. Appliquer les mesures d'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le parc de bâtiments existants et auprès des grands consommateurs						
2.1 Part des bâtiments de plus de 5 preneurs faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	94%	≥ 98%	93%	100%	2023
2.2 Etat d'avancement du programme d'optimisation de la consommation des grands consommateurs	Qualité	66%	≥ 60%	61%	100%	2023
2.3 Part d'énergie électrique des grands consommateurs engagés dans un programme d'efficacité énergétique	Efficacité	91%	≥ 95%	89%	100%	2023
2.4 Evolution de la consommation d'énergie thermique annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	-18.6%	-18%	-19.7%	-22%	2023
3. Encourager la conservation de l'énergie dans le secteur immobilier						
3.1 Surface énergétique des rénovations exemplaires soutenues par le canton, en m2 de SRE par an (label Minergie Reno)	Efficacité	100'440 m2	47'000 m2	113'445m 2	50'000m2	2023
3.2 Surface énergétique des nouvelles constructions exemplaires soutenues par le canton, en m2 par an (label THPE Minergie P)	Efficacité	184'545m 2	195'000 m2	228'790m 2	200'000m 2	2023
4. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment						
4.1 Nombre de chantiers contrôlés	Efficacité	336	≥ 180	236	≥ 200	2023

	_				Cible I	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
4.2 Taux de conformité à la loi des chantiers contrôlés	Efficacité	15%	≥ 90%	53%	≥ 90%	2023
5. Maîtriser la consommation d'électricité						
5.1 Evolution de la consommation d'électricité annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	-10.8%	≤ -8%	-8.5%	≤ -10%	2023
6. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisation de construire						
6.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	90%	≥ 95 %	97%	≥ 98 %	2023
6.2 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire (DD), délivrés dans les 30 jours calendaires	Efficacité	98%	≥ 95 %	99%	≥ 98 %	2023
7. Assurer les tâches confiées en matière de fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets ainsi que d'évacuation et de traitement des eaux usées						
7.1 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en électricité	Efficience	5.4	< 11 min/an	11.4 min/an	< 10 min/an	2020
7.2 Temps d'intervention sur appel en cas de fuite et d'odeurs détectées sur le réseau de distribution de gaz ou sur installation clients gaz	Efficience	98%	≥ 95% des interven tions dans les 45'	95%	≥ 95% des interven tions dans les 45'	2020
7.3 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en gaz	Efficience	4.95	< 5 min/an	2 min/an	< 5 min/an	2020
7.4 Taux observé, pour l'ensemble des stations d'épuration des eaux usées, de respect des normes de rejets imposées par la législation fédérale et cantonale.	Efficacité	91%	≥ 75 %	90%	≥ 80 %	2020
7.5 Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes, selon les normes sanitaires fédérales et cantonales	Efficacité	0.9 o/oo	< 10 o/oo	1.4 []	< 5 0/00	2020
7.6 Rapport entre le nombre de moyennes journalières des mesures conformes et celles non conformes pour les émissions de cinq polluants par l'usine des Cheneviers	Efficacité	99%	≥ 95%	100%	≥ 98 %	2020

Commentaires

Indicateur 1.1: La planification énergétique territoriale doit permettre la construction d'infrastructures efficaces alimentées tout ou partie en rejets de chaleur et/ou énergies renouvelables locales en adéquation avec les ressources indigènes et les besoins (par exemple le réseau CADIOM ou les réseaux de distribution d'eau du lac). L'administration intervient dans la planification stratégique de tels projets et dans l'accompagnement des phases opérationnelles le cas échéant (soutien, conditions cadre). Lorsqu'ils sont en phase d'exploitation, ces projets sont en général pilotés par des entités externes à l'administration. L'indicateur permet de quantifier le développement de la planification énergétique territoriale à l'échelle cantonale, hors lac. Les objectifs tiennent compte de l'évolution de la planification dans les périmètres des grands projets. A l'horizon 2025, la moitié du territoire cantonal devrait avoir fait l'objet d'un concept énergétique territorial. La relative stagnation de l'indicateur est due en partie à la conjoncture : les procédures d'aménagement se superposent sur le territoire, ainsi les concepts énergétiques territoriaux (CET) associés n'influent pas sur les indicateurs.

- **Indicateur 2.1 :** Le calcul de cet indicateur ne prendre en compte que les bâtiments de plus de cinq preneurs, lesquels représentent approximativement 80% de la consommation d'énergie thermique du canton. Cet indicateur représente désormais le rapport entre les bâtiments faisant l'objet d'un suivi (calcul de l'IDC moyen sur 3 ans plus les bâtiments ayant bénéficié d'une dérogation) et l'ensemble du parc concerné, à savoir quelques 18'000 bâtiments.
- **Indicateur 2.2:** le programme d'accompagnement GEnergie 2050 met en place de nouveaux instruments en collaboration avec les SIG (eco21) afin d'accompagner les entreprises, dont les grands consommateurs, dans leur politique de transition énergétique.
- **Indicateur 2.3 :** Cet indicateur mesure la part de l'énergie électrique des grands consommateurs, couverte par le programme d'efficacité. Cet indicateur est à comparer avec l'indicateur 2.2 sachant que ce sont d'abord les plus grands consommateurs qui ont été appelés à engager des programmes d'efficacité.
- **Indicateur 2.4 :** La conception générale de l'énergie (CGE) fixe le chemin à parcourir en matière de baisse de la consommation thermique par habitant. Le nouveau Plan directeur cantonale de l'énergie, ainsi que la futur politique de déploiement des réseaux énergétiques contribueront à maintenir le cap, condition nécessaire pour poursuivre la transition énergétique. Concrètement, l'action portera, entre autre, sur l'assainissement énergétique des bâtiments en collaboration avec SIG et son programme eco21 et l'abandon des chauffages à combustibles fossiles dans les nouvelles constructions.
- **Indicateur 3.1 :** Cet indicateur représente la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets de rénovation vers la haute performance énergétique qui va au-delà du minimum légal, notamment grâce à l'accompagnement de projets (approche client) .
- **Indicateur 3.2 :** Cet indicateur représente la capacité de l'OCEN à faire évoluer les projets de nouvelles constructions vers la très haute performance énergétique qui va au-delà du minimum légal, notamment grâce à l'accompagnement de projets (approche client).
- **Indicateurs 4.1 et 4.2 :** L'activité de contrôle est un des axes désormais important de l'activité régalienne de l'OCEN. Il se traduit par l'établissement de processus et de directives pour des contrôles in-situ portant sur l'entier du champ d'application de la LEn ainsi que sur l'application de l'art. 56a RCI. Le taux de conformité sera revu régulièrement par rapport à la stratégie de contrôle qui vise principalement des objets à forts enjeux énergétiques.
- **Indicateur 5.1 :** La conception générale de l'énergie (CGE) fixe le cap de la baisse de consommation d'électricité par habitant par rapport à 2000 et conditionnait l'objectif relativement modeste pour 2023, malgré la baisse amorcée ces dernières années. Le canton, fort du résultat obtenu, ambitionne désormais pour 2023 d'atteindre un objectif sensiblement plus ambitieux que celui fixé dans la CGE (objectif intial fixé, pour rappel : -3%).
- **Indicateur 6.1 :** Cet indicateur décrit le nombre de dossiers APA, préavisés par l'OCEN dans les 30 jours calendaires après réception, exprimé en pourcent.
- **Indicateur 6.2 :** Cet indicateur décrit le nombre de dossiers DD, préavisés par l'OCEN dans les 15 jours calendaires après réception, exprimé en pourcent.
- Pour les indicateurs 7.1 à 7.6, la cible LT a été fixée à la fin 2019, date d'échéance de la convention d'objectifs actuelle liant l'Etat et les SIG.
- **Indicateur 7.1 :** L'objectif des SIG est de maintenir l'indicateur sous la valeur cible de 10 minutes. Cet indicateur concerne les coupures accidentelles / non planifiées (coupures provoquées par un incident sur le réseau)
- **Indicateur 7.2 :** Mesure du temps moyen d'intervention sur appel en cas de fuite ou d'odeur de gaz, cet indicateur concerne les fuites ou odeurs de gaz aussi bien sur le réseau de distribution que sur les installations client.
- **Indicateur 7.3 :** Indice de continuité de fourniture : mesure de la durée moyenne d'interruption de l'alimentation en gaz, c'est-à-dire du nombre moyen de minutes sans alimentation par client raccordé. Cet indicateur concerne les coupures accidentelles / non planifiées (coupures provoquées par un incident sur le réseau endommagement par entreprise de génie civil par ex.).
- **Indicateur 7.4 :** Cet indicateur, qui vise à mesurer la qualité des eaux usées et leur niveau de conformité, est calculé en faisant le ratio des paramètres conformes sur le nombre de paramètres totaux pour toutes les stations d'épurations (STEPs) des SIG. L'objectif est de 80% de taux de conformité pour l'ensemble des STEPs.
- Indicateur 7.5 : Cet indicateur, qui vise à suivre la qualité de l'eau potable distribuée et vérifier son niveau de

E02 Energie (suite)

conformité, représente la fraction (en ‰) des paramètres non conformes par rapport aux paramètres totaux sur les réseaux de distribution en fonction de l'existence d'une valeur légale fédérale (tolérance ou limite). Les paramètres peuvent être sensoriels, physico-chimiques ou microbiologiques. L'objectif de 10 ‰ est fixé par les SIG sur la base de l'expérience acquise lors du contrôle de la qualité de l'eau qu'ils fournissent.

Indicateur 7.6 : Cet indicateur, qui vise à surveiller la performance environnementale et la conformité en matière de rejets atmosphériques, représente le ratio entre le nombre de moyennes journalières conformes à la norme de l'OPair et le nombre total de moyennes journalières. Il prend en compte les cinq paramètres suivis en continu, à savoir les poussières, les oxydes de soufre, l'acide chlorhydrique, le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote.

E03 Gestion des eaux

Département responsable : DT

COMPTE

COMPTE					
	Compte 2019	Variatio	ons C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	30'583'369	1'722'552	6.0%	28'860'817	27'286'722
30 Charges de personnel	12'422'355	-400'072	-3.1%	12'822'427	12'520'676
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'423'111	1'789'867	18.6%	9'633'244	8'579'712
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'115'435	183'210	6.2%	2'932'225	2'974'799
36 Charges de transfert	3'305'730	-119'541	-3.5%	3'425'271	3'114'720
37 Subventions à redistribuer	250'000	250'000	-	-	-
39 Imputations internes	66'738	19'088	40.1%	47'650	96'815
REVENUS	29'420'216	-1'235'017	-4.0%	30'655'233	29'795'104
41 Patentes et concessions	16'729'874	599'059	3.7%	16'130'815	14'594'300
42 Taxes	10'176'541	-1'250'577	-10.9%	11'427'118	10'550'402
43 Revenus divers	42'529	-330'471	-88.6%	373'000	2'278'736
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	2'146'271	-503'029	-19.0%	2'649'300	2'296'666
47 Subventions à redistribuer	250'000	250'000	-	-	0
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'163'154	-2'957'569	-164.8%	1'794'415	2'508'382
Coût d'état-major	-480'338	79'849	-14.3%	-560'187	-723'654
Coût des prestations de moyens	-2'603'350	-51'779	2.0%	-2'551'571	-2'865'228
Coût d'infrastructure voirie	-	0	-	0	-
COÛT COMPLET	-4'246'841	-2'929'498	222.4%	-1'317'343	-1'080'500

POSTES

	Compte 2019	Va	riations C19-B19	tions C19-B19 Budget 2019	
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	85.30	-0.80	-0.93%	86.10	79.43
ETP fixes	83.10	-2.80	-3.26%	85.90	78.23
ETP auxiliaires	1.20	1.00	500.00%	0.20	0.20
ETP agents spécialisés	1.00	1.00	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et un usage rationnel de la ressource. Cela implique une prise en compte des échelles allant de l'entier des bassins-versants de l'Arve, du Rhône et du Léman, jusqu'à la parcelle, et une recherche active permanente de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics, en particulier avec les communes, les services industriels de Genève et les collectivités territoriales jouxtant la frontière genevoise. Le programme vise également la valorisation écologique et sociale des cours d'eau et du lac, ainsi que la protection de la population à l'égard des dangers qu'ils recèlent.

Les multiples éléments de ce programme sont rassemblés dans les SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité des 6 bassins-versant qui composent le territoire cantonal; d'autres composantes sont intégrées à d'autres démarches, stratégies et planifications développées et mises en œuvre par d'autres programmes et politiques publiques (aménagement du territoire, urbanisme, santé, biodiversité, énergie, environnement, agriculture, paysage).

Il s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale et le financement durable des systèmes d'assainissement;
- la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;

- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau sur le plan thermique ou comme force hydraulique);
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges voisins de l'état naturel et restaurer le régime hydrologique;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau;
- la gestion du domaine public cantonal concernant le lac, ainsi que les infrastructures portuaires et les amarrages;
- l'aménagement des rives en vue de l'accueil du public, pour la baignade en particulier;
- la gestion de la pêche sur le territoire cantonal (lac, rivières, étangs) et le suivi des ressources y relatives;
- la mise en oeuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011;
- la sensibilisation aux écosystèmes naturels et aux prestations délivrées par ces derniers à la population;
- le maintien et le développement d'un système d'information sur l'eau au sein du SITG;
- la contribution active à la coordination et au fonctionnement efficace des multiples instances transfrontalières, dont en particulier la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), la communauté transfrontalière de l'eau, le GLCT environnement du Grand Genève.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'eau (OCEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

E03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux

E03.02 Renaturation des cours d'eau

E03.03 Lac, pêche et activités portuaires

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires et d'importance stratégique

Au-delà des actions et activités courantes, plusieurs projets et programmes sont identifiés comme prioritaires soit en rapport avec les axes du programme de législature, soit en fonction de planifications validées avec le législatif ou les partenaires stratégiques cités plus haut.

Comme mentionné dans la feuille de route du département du territoire (DT), l'analyse des diverses prestations délivrées par la ressource en eau en lien, notamment avec le déploiement de la transition écologique, a démarré. Sur la base des différents usages (eau potable, irrigation, hydroélectricité, loisirs, etc.) et services écosystémiques que l'eau procure, il s'agit de comprendre les coûts actuels (externalisés ou internalisés, gratuits ou monétarisés). Comme l'audit de la Cour des comptes sur l'eau potable l'a bien mis en exergue, toutes les démarches concernant cette ressource méritent d'appréhender la dimension transfrontalière : ainsi les travaux préparatoires au prochain plan d'actions décennal concernant le Léman ont été menés au sein de la Commission pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) présidée par le canton de Genève, qui a aussi été invité à signer le contrat global de l'Arve, premier du genre sur territoire français.

Sur le territoire cantonal, l'enjeu est à l'intégration de la gestion de l'eau et de ses réseaux pour des quartiers en cours de développement. Une méthodologie concernant la gestion de l'eau en ville est ainsi formalisée dans le cadre du PAV, qui par ailleurs permettra la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize sur 2.5 km de cours de rivière. La volonté d'accroître la qualité de vie des habitants s'est aussi exprimée dans le renforcement de la surveillance qualitative des eaux. Un rapport faisant état de la présence des micropolluants dans le lac et les cours d'eau a été publié et va induire une coordination renforcée des mesures de prévention en amont. La campagne « Oh mon eau ! » s'est poursuivie en 2019 par des actions visant à rappeler le fonctionnement des différents cycles de l'eau et le devenir des produits qui y sont déversés. Enfin, les moyens concernant les contrôles de conformité des raccordements ayant été fixés, les premiers tests ont été menés.

La volonté d'augmenter la capacité d'accès au lac s'est traduit par l'inauguration de la plage des Eaux-Vives attendue de très longue date par les Genevois : l'usage de cet espace public remarquable s'est fait progressivement durant l'été à la satisfaction du public. Une image directrice pour l'aménagement de la Rade a été aboutie en bonne coordination entre Ville et Etat et validée par le Conseil administratif. Par ailleurs, dans le cadre du 6ème programme de renaturation approuvé par le Grand Conseil au printemps 2019, une première étape de travaux sur le Foron, à l'amont de la douane de Mon Idée a permis la sécurisation du village de Puplinge contre les inondations.

Suite aux décisions notifiées par le canton concernant les éclusées et la migration piscicole, deux projets sont en cours de développement pour l'assainissement de la migration piscicole : l'un concernant le site de Vessy, l'autre le barrage du Seujet. La reconstruction de la passe à poissons a été autorisée en été 2019. Sur le Rhône, les études et expertises concernant les éclusées ont permis de cerner les scénarios possibles entre l'exploitant, le canton et la Confédération dont la décision est attendue.

Le 5^{ème} schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) concernant le bassin-versant Allondon-Mandement a été validé par le Conseil d'Etat; le 6^{ème} et dernier portant sur le bassin-versant de Champagne-La Laire a démarré par un processus de diagnostic et de participation active avec la société civile.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 - Charges de personnel

Le temps nécessaire pour recruter les postes laissés vacants pendant l'année 2019 est la raison principale de l'écart constaté.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'Etat de Genève a contribué à hauteur de 1 600 000 francs pour la réfection du lit du Rhône à la hauteur du quai des Bergues. Le solde de l'écart concerne du matériel acheté pour la roselière du quai de Cologny. Ces dépenses, non prévues au budget, ont été financées par les reports budgétaires.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements dépendent des dépenses d'investissement et des dates de mises en service des actifs. A l'office cantonal de l'eau, cela concerne essentiellement les crédits de renouvellement départementaux.

36 - Charges de transfert

Il n'y a pas eu de projets communaux déposés demandant une participation financière de l'Etat (- 50 000 francs).

Le solde de l'écart provient essentiellement de la part des redevances hydrauliques versées à la Confédération, de la commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL) et des amortissements des subventions versées en investissements légèrement inférieurs aux budgets.

37 - Subventions à redistribuer

L'OCEau a redistribué les 250 000 francs reçus de la Confédération dans le cadre d'une demande de financement pour un projet de sensibilisation au lac et aux cours d'eau.

41 - Patentes et concessions

Les recettes supplémentaires pour les redevances hydrauliques s'expliquent par les bonnes conditions hydrologiques, les volumes d'eaux turbinés par les 3 barrages ayant été plus importants (+ 557 400 francs).

La redevance sur l'eau relative à la consommation en eau potable est en hausse en raison d'une année sèche et chaude (+ 208 424 francs).

Concernant le captage des eaux souterraines, par prudence les pompages dans la nappe genevoise ont été un peu moins importants en raison de son niveau de pollution (- 138 573 francs).

Pour les redevances sur les pompages, il y a une augmentation du nombre d'abonnés ainsi que du pompage Genilac qui monte en intensité car de plus de gens sont raccordés (+ 125 638 francs). En contrepartie, des concessions ou autorisations de pompages ont été abandonnées au profit d'un raccordement à Genilac (- 97 730

francs).

42 - Taxes

Les refacturations aux SIG pour le réseau primaire d'assainissement ont été moins importants à cause des départs à la retraite et du temps de latence pour repourvoir les postes à l'office cantonal de l'eau (- 807 222 francs). Ce retard sera néanomoins rattrapé en 2020 dès l'engagement des ressources.

Aucune recette relative à la part française n'a été perçue dans le cadre des contrats rivières car il n'y a pas eu de travaux réalisés en Suisse en 2019 (- 290 000 francs).

Le solde de l'écart provient essentiellement des taxes d'utilisation pour les amarrages et des émoluments pour les actes administratifs à la capitainerie cantonale qui ont été un peu moins importants que les montants prévus au budget.

43 - Revenus divers

Il y a eu moins d'activation de charges salariales sur des projets d'investissement que prévu au budget.

46 - revenus de transfert

La Confédération a versé sa tranche annuelle de subventions au titre de la revitalisation des cours d'eau selon la convention RPT. Le montant peut cependant varier en fonction de la réalisation des projets. Or en 2019, le service de la renaturation des cours d'eau n'a pas réalisé tous les projets annoncés (- 399 900 francs).

Les SIG facturent dorénavant directement les cantons de Vaud et Valais pour leur participation à l'entretien courant du barrage du Seujet (- 70 000 francs).

47 - Subventions à redistribuer

L'OCEau a reçu 250 000 francs de la Confédération dans le cadre d'une demande de financement pour projet de sensibilisation au lac et aux cours d'eau.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Les indicateurs du programme E03 n'appellent pas de commentaires particuliers, ceux-ci s'inscrivant dans les cibles prévues.

Objectifs et indicateurs

					Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBCH) de bon à très bon	Qualité	56%	50%	50%	60%	2023
2. Assainir l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	91.4%	91.5%	91%	94%	2023
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	2.8%	3%	3.0%	2%	2023
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						

	_				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
4.1 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2019-2023	Efficacité	4'120 ml	1'000 m2		10'000 ml	2023
4.2 Pourcentage des berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2019-2023	Efficacité	41%	10%		100%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau, notamment par la mesure de l'Indice biologique global normalisé (IBCH). Bien qu'en croissance constante, il évolue lentement.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement. La marge de progression annuelle est faible.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du pourcentage de zones à bâtir à risque dont l'objectif est de tendre vers la valeur idéale de zéro. La cible de 2% est à atteindre en 2023. La marge de progression annuelle est faible.

Indicateur 4.1 : La cible 2023 vise un total de 10'000 mètres de berges renaturés en fonction du programme 2019-2023. A titre d'information, cet indicateur est également présenté en pourcentage (cf. indicateur 4.2).

Indicateur 4.2 : L'objectif est de réaliser la renaturation de la totalité des projets inscrits au programme 2019-2023 soit 100%.

E04 Agriculture et nature

Département responsable : DT

COMPTE

Compte 2019	Varia	tions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
	en francs	en %		
49'605'262	-453'299	-0.9%	50'058'561	51'413'936
12'987'154	-53'261	-0.4%	13'040'415	12'758'313
6'183'474	-65'830	-1.1%	6'249'304	6'234'485
1'803'781	-9'324	-0.5%	1'813'105	1'764'869
4'597'550	-412'235	-8.2%	5'009'785	6'562'546
23'765'447	168'065	0.7%	23'597'382	23'847'154
267'856	-80'714	-23.2%	348'570	246'569
27'731'435	-104'181	-0.4%	27'835'616	28'037'016
2'836'229	-520'432	-15.5%	3'356'661	3'208'519
30'091	-24'209	-44.6%	54'300	257'477
31'530	-17'470	-35.7%	49'000	41'372
523'277	121'404	30.2%	401'873	270'231
23'765'447	168'065	0.7%	23'597'382	23'847'154
544'860	168'460	44.8%	376'400	412'263
-21'873'827	349'119	-1.6%	-22'222'946	-23'376'920
-502'177	67'534	-11.9%	-569'711	-737'388
-6'304'007	-121'239	2.0%	-6'182'768	-6'613'030
-4'693	9'807	-67.6%	-14'500	-7'078
-28'684'703	305'222	-1.1%	-28'989'925	-30'734'415
	49'605'262 12'987'154 6'183'474 1'803'781 4'597'550 23'765'447 267'856 27'731'435 2'836'229 30'091 31'530 523'277 23'765'447 544'860 -21'873'827 -502'177 -6'304'007 -4'693	en francs 49'605'262 -453'299 12'987'154 -53'261 6'183'474 -65'830 1'803'781 -9'324 4'597'550 -412'235 23'765'447 168'065 267'856 -80'714 27'731'435 -104'181 2'836'229 -520'432 30'091 -24'209 31'530 -17'470 523'277 121'404 23'765'447 168'065 544'860 168'460 -21'873'827 349'119 -502'177 67'534 -6'304'007 -121'239 -4'693 9'807	en francs en % 49'605'262 -453'299 -0.9% 12'987'154 -53'261 -0.4% 6'183'474 -65'830 -1.1% 1'803'781 -9'324 -0.5% 4'597'550 -412'235 -8.2% 23'765'447 168'065 0.7% 267'856 -80'714 -23.2% 27'731'435 -104'181 -0.4% 2'836'229 -520'432 -15.5% 30'091 -24'209 -44.6% 31'530 -17'470 -35.7% 523'277 121'404 30.2% 23'765'447 168'065 0.7% 544'860 168'460 44.8% -21'873'827 349'119 -1.6% -502'177 67'534 -11.9% -6'304'007 -121'239 2.0% -4'693 9'807 -67.6%	en francs en % 49'605'262 -453'299 -0.9% 50'058'561 12'987'154 -53'261 -0.4% 13'040'415 6'183'474 -65'830 -1.1% 6'249'304 1'803'781 -9'324 -0.5% 1'813'105 4'597'550 -412'235 -8.2% 5'009'785 23'765'447 168'065 0.7% 23'597'382 267'856 -80'714 -23.2% 348'570 27'731'435 -104'181 -0.4% 27'835'616 2'836'229 -520'432 -15.5% 3'356'661 30'091 -24'209 -44.6% 54'300 31'530 -17'470 -35.7% 49'000 523'277 121'404 30.2% 401'873 23'765'447 168'065 0.7% 23'597'382 544'860 168'460 44.8% 376'400 -21'873'827 349'119 -1.6% -22'222'946 -502'177 67'534 -11.9% -569'711 -6'304'007 <t< td=""></t<>

POSTES

	Compte 2019	Var	iations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	85.36	-3.19	-3.60%	88.55	86.78
ETP fixes	84.05	-3.70	-4.22%	87.75	86.08
ETP auxiliaires	1.31	0.51	63.75%	0.80	0.70
ETP agents spécialisés	-	0.00	-	0.00	-

Descriptif du programme

Ce programme, tout en veillant au maintien des terres arables et en les préservant des ravageurs et organismes nuisibles, a pour but de mettre en oeuvre des conditions-cadres propices à la production et à l'écoulement des produits agricoles. Il vise à favoriser une agriculture locale nourricière, diversifiée, rémunératrice pour les exploitants, bienfaitrice pour la santé et répondant aux besoins du marché et de la population. Il a également pour but de garantir un patrimoine naturel et diversifié durablement préservé, de favoriser, la mise en réseau et la gestion active des espaces naturels, offrant un cadre de vie et des paysages de qualité à la population. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation, de promotion et de gestion fixées par les lois et ordonnances fédérales concernant la forêt, les cours d'eau, le paysage, la végétation arborée, les biotopes et les espèces dignes de protection, ainsi que son intégration à d'autres politiques publiques à incidences territoriales, en particulier par le biais des projets de développement urbain (p.ex. Projets d'agglomération, Plans directeurs cantonal et communaux, Grands projets, Praille-Acacias-Vernets, etc.).

- la rétribution au moyen des paiements directs les prestations écologiques et d'intérêt public fournies par les exploitations paysannes;
- la contribution à l'amélioration des structures agricoles existantes et au développement d'infrastructures agricoles durables;

- l'amélioration des conditions d'existence de la population paysanne et des conditions de travail des ouvriers agricoles;
- la valorisation et promotion des produits agricoles locaux, notamment grâce au label Genève Région Terre Avenir (GRTA);
- la réglementation de la protection des végétaux et de l'utilisation des moyens de production ;
- la conformité au plan de surveillance et d'action contre les organismes réglementés ;
- la garantie d'une formation et d'une vulgarisation agricoles de qualité ;
- le renforcement des liens entre la ville et la campagne et les échanges au sein du Grand Genève, dans une perspective de plus grande proximité ;
- la promotion du tourisme rural et des activités de plein air, comprenant l'accueil du public et l'entretien des ouvrages et des chemins de randonnée pédestre;
- l'accueil du public dans les sites naturels
- la conservation, protection et gestion des milieux naturels protégés;
- la conservation et protection des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées
- la prévention et lutte contre les espèces exotiques envahissantes;
- la conservation qualitative et quantitative des forêts;
- la gestion des forêts, promotion et valorisation du bois;
- la conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- la conservation et gestion du patrimoine arboré;
- la préservation du paysage dans l'espace rural et urbain;
- l'accompagnement des projets urbains et d'infrastructures de mobilité,
- la gestion des espèces animales causant des problèmes et dégâts aux cultures.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E04.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- E04.02 Promotion de l'agriculture locale et tourisme rural
- E04.03 Espèces, écosystèmes et paysages

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires et d'importance stratégique

Côté agricole l'OCAN a poursuivi en 2019 la mise en œuvre de la politique agricole qui a pour principaux objectifs la sauvegarde et l'exploitation durable de la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et le maintien des conditions-cadres favorables à l'activité économique du secteur primaire, notamment par le renforcement de la valorisation de ses produits auprès de la population genevoise.

Côté nature, suite à la validation de la stratégie Biodiversité Genève (SBG-2030) par le Conseil d'Etat (CE), le développement du plan d'action Biodiversité a débuté en coordination avec les acteurs concernés. Son adoption par le Conseil d'Etat est prévu durant le premier semestre 2020. Le développement d'outils cartographiques sur l'infrastructure écologique cantonale et transfrontalière a bien avancé en 2019 ce qui permettra de les mettre à disposition des offices "constructeurs" en 2020. En regard de l'actualité : urgence climatique et mobilisation de la société civile, un effort important a été réalisé pour établir rapidement une stratégie opérationnelle d'arborisation et établir les statistiques des abattages d'arbres et de leur compensation. Le règlement sur les forêts a connu une refonte complète, de manière à l'adapter à l'évolution des besoins sociaux, avec plus de souplesse dans le cadre des demandes d'autorisations, tout en garantissant une forêt de qualité remplissant ses multiples fonctions.

Autres projets d'importance stratégique

La marque de garantie Genève Région – Terre Avenir (GRTA) a poursuivi son objectif principal visant à assurer une traçabilité des produits certifiés entre le producteur et le consommateur, avec une extension aux produits issus de la sylviculture. D'autre part, la diversification de la production agricole genevoise s'est poursuivie, notamment grâce aux aides à l'innovation et aux reconversions à l'agriculture biologique. La croissance des organismes nuisibles réglementés étant préoccupante, elle a nécessité une surveillance accrue dans un contexte de multiplication d'évènements climatiques extraordinaires.

La mise en œuvre de la politique agricole fédérale (PA 2018-2021) est aujourd'hui bien engagée tant au niveau des paiements directs - avec le développement des programmes de réduction des produits phytosanitaires - que des aides aux mesures structurelles. L'OCAN est désormais active dans le suivi de projets pilotes visant à orienter les programmes de la future politique agricole 22+. Le développement de la biodiversité dans l'espace rural se poursuit par le renouvellement des premiers réseaux agro-environnementaux. A l'issue d'un monitoring des structures, des pistes d'améliorations sont aujourd'hui proposées.

Finalement, la transversalité entre thématiques agricoles et alimentaires a été renforcée par un soutien à l'élaboration d'un projet de mise en place de fermes urbaines et par le développement d'un programme de sensibilisation à l'alimentation en collaboration avec tous les milieux concernés (programme Ma-Terre). Les trois projets de contrats de prestations OPAGE – AgriVulg - MA-Terre pour la période 2021-2024, sont complémentaires et couvrent toutes les étapes de la production agricole à l'alimentation de proximité en passant par la promotion, la communication, l'information et la sensibilisation.

La gestion des sites protégés, l'amélioration des corridors faunistiques et les actions en faveurs des espèces menacées restent un volet important des dépenses. Par exemple, en 2019 un passage à petite faune a été construit tout le long de la route de Monniaz lorsqu'elle traverse les bois.

Les enjeux de qualité de vie dans l'aire urbaine ont fait l'objet de plusieurs démarches de concertation inter-offices et interdépartementales (conception paysage cantonale, projet Cool City, stratégie d'arborisation). Ces différentes démarches permettent de renforcer la cohérence de l'action publique, de la planification à la réalisation et à chaque étape des projets. Les paysages en mutation ou à risque sont identifiés, Le rôle de la végétation et des diverses formes d'aménagement des espaces publics en lien avec le ressenti des usagers du réchauffement climatique est en train d'être objectivé et débouchera sur des recommandations pratiques qui permettront d'associer l'amélioration du cadre de vie, sa valorisation et la biodiversité urbaine.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

36 - Charges de transfert

Les mesures de prévention (clôturage des vignobles et autres cultures sensibles), ainsi que la régulation des sangliers maintiennent les demandes de subventions en lien avec les dégâts causés par la faune à un niveau stable par rapport à l'année dernière et donc inférieur au budget (- 145 875 francs).

Les subventions d'améliorations structurelles sont principalement liées aux crédits d'investissements fédéraux et cantonaux octroyés. Elles sont donc dépendantes des décisions des responsables des exploitations agricoles. Deux projets importants ont été reportés en 2020 (- 115 127 francs).

De nouvelles surfaces de promotion de la biodiversité ont été reportées en 2020-2021 suite aux résultats du suivi biologique des réseaux agro-environnementaux (- 52 110 francs).

Les charges d'amortissements ont été un peu en dessous des prévisions (- 87 894 francs). Elles dépendent des subventions versées en investissement et des dates de mises en service des actifs sous-jacents. Cela concerne principalement la loi 10850 relative aux infrastructures agricoles durables dont plusieurs projets n'ont pas abouti ou ont pris du retard.

42 - Taxes

Les taxes perçues en matière de compensation agricole et de plus-value foncière étant tributaires du rythme de déclassement des terrains agricoles en zone constructible et de réalisation d'ouvrages conduisant à une perte de surface agricole utile, des écarts par rapport aux prévisions sont inévitables (- 720 529 francs).

La concrétisation des projets de construction dans le canton génère pour la deuxième année consécutive des revenus en augmentation pour le fonds pour la réalisation de mesures compensatoires lors d'abattage d'arbres (+ 230 851

francs).

46 - revenus de transfert

Pour la dernière année des conventions programmes RPT 2016-2019, et dans le cadre des prestations réalisées par le canton, les subventions fédérales encaissées sont en augmentation (+ 202 067 francs). A noter que la part des subventions fédérales redistribuées à des tiers figure sur la nature 47.

Cet écart est atténué par les produits des subventions reçues en investissement qui ont été moins importants (- 73 034 francs), principalement sur la loi 11790 sur les ouvrages de protection contre les dangers naturels qui a subi des retards.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

La marque de garantie a évolué en matière de nouveaux produits mais pas forcément en nombre d'utilisateurs. Désormais, seule l'intégration d'une nouvelle filière (par ex. bois et/ou pêche) pourrait accroitre significativement le nombre d'utilisateurs à l'avenir.

Un acteur important de la restauration collective ayant réorienté ses activités, le nombre de restaurants s'engageant à proposer des produits GRTA montre une légère baisse, malgré les 16 nouveaux restaurants inscrits.

La surface agricole utile progresse légèrement grâce à une meilleure maitrise du mitage de la zone agricole.

Les contrôles réalisés sur les exploitations et les réductions appliquées sur les contributions en cas de manquements sont pertinents et les processus suivis efficaces.

Les entretiens planifiés pour les sites protégés ont été réalisés selon le programme établi.

La mensuration des lisières forestières progresse selon la planification prévue. Une faute de frappe avait indiqué le chiffre de 12,1 au lieu de 21,1 au budget 2019.

L'association ForêtGenève a pris du retard dans la recherche de nouveaux membres

La finalisation du plan d'action biodiversité, initialement prévue pour la fin d'année 2019, a pris un peu de retard et sera finalement déposé au cours du premier trimestre 2020.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible LT	
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Promouvoir l'agriculture de proximité						
1.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Qualité	354	370	357	380	2023
1.2 Nombre de restaurants s'engageant à proposer 2 à 3 produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières	Qualité	374	375	384	390	2023
2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
2.1 Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	46.6%	46.4%	46.4	46%	2023
3. Assurer la qualité du traitement des demandes de contributions agricoles						
3.1 Pourcentage de contestation des agriculteurs ayant obtenu gain de cause par rapport aux décisions prises par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature	Efficacité	0%	< 1%	0%	< 1%	2023

_				Cibl	e LT
indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Efficacité	55.33%	54%	ND	55%	2023
Qualité	40.5%	41%	40%	45%	2023
Efficacité	109			200	2023
Efficacité	95%			95%	2023
Efficacité	13%	12.1%		60%	2023
Efficacité	13.6%	16.1%		25.5%	2023
Efficacité	N/D	50%		100%	2023
	Efficacité Qualité Efficacité Efficacité Efficacité Efficacité	indicateur C19 Efficacité 55.33% Qualité 40.5% Efficacité 109 Efficacité 95% Efficacité 13% Efficacité 13%	indicateur C19 B19 Efficacité 55.33% 54% Qualité 40.5% 41% Efficacité 109 Efficacité Efficacité 95% 12.1% Efficacité 13.6% 16.1%	indicateur C19 B19 C18 Efficacité 55.33% 54% ND Qualité 40.5% 41% 40% Efficacité 109	Type indicateur C19 B19 C18 Valeur Efficacité 55.33% 54% ND 55% Qualité 40.5% 41% 40% 45% Efficacité 109 200 95% Efficacité 13% 12.1% 60% Efficacité 13.6% 16.1% 25.5%

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le nombre d'entreprises agréées de production, de transformation et de distribution est stable et fluctue désormais en fonction des inscriptions et des retraits de certification. La demande de produits certifiés GRTA génère une diversification de la production (céréales soufflées, tofu, œufs, volaille, orge brassicole,...).

Indicateur 1.2 : Nombre de restaurants (cuisines de production et satellites) privés et publics qui s'engagent à proposer volontairement des produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières. En identifiant clairement les produits locaux, ces restaurants sont de bons relais de sensibilisation pour le public.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution de la surface agricole utile (SAU) genevoise par rapport à la surface du canton. On observe depuis 2014 une diminution des pertes de SAU. Cette tendance est liée au ralentissement des emprises sur la zone agricole par des projets constructifs.

Indicateur 3.1 : Le non-respect des prescriptions relatives aux paiements directs fait l'objet de décisions. La qualité des décisions rendues par l'administration peut être appréhendée par l'absence de réclamation de la part des agriculteurs ou la confirmation par les instances de recours des décisions rendues.

Indicateur 4.1 : Les mesures de politique agricole visent notamment à favoriser la qualité des surfaces agricoles exploitées de manière écologique. Les réseaux agro-environnementaux sont désormais opérationnels sur la quasi-totalité du territoire cantonal.

Valeur comparative C2018: 53.04%

Indicateur 5.1 : Cet indicateur de qualité est identifié par SuisseRando et l'OFROU. Avec l'adoption du plan directeur

par le CE en 2018, l'objectif est de faire progresser de 1% par année la proportion de revêtement naturel du réseau.

Indicateur 6.1 : Nouvel indicateur introduit dès 2018. Le nombre d'actions entreprises en faveur de la biodiversité dans l'espace urbain, reconnus par le label "Nature et Economie" ou inventoriés comme l'un des "1001 sites Nature en ville"; l'évolution du nombre de ces actions témoignent de l'efficacité des actions de promotion du programme "nature en ville" et de l'amélioration du cadre de vie urbain.

Valeurs comparatives B2019: 100% C2018: N/D

Indicateur 6.2 : Cet indicateur mesure le pourcentage de surfaces gérées par un plan de gestion ou selon des labels qui intègrent des objectifs de biodiversité.

Valeurs comparatives B2019: 95% C2018: N/D

Indicateur 7.1 : Nouvel indicateur introduit dès 2019. Le pourcentage de lisières de forêt constatées, sur un total de 790 km, illustre l'évolution des limites de forêts bénéficiant d'une précision géométrique, offrant aux propriétaires une sécurité du droit et facilitant le déroulement des procédures.

Corrrectif valeur B2019: 21.1% - Valeur comparative C2018: N/D

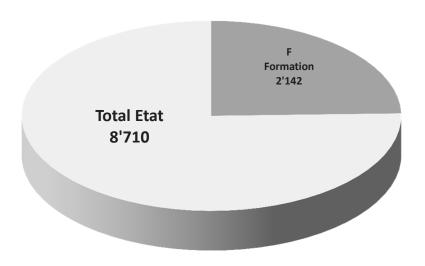
Indicateur 7.2 : Nouvel indicateur introduit dès 2019. La moitié des forêts genevoises appartiennent à des propriétaires privés. ForêtGenève, nouvellement créé en juin 2018, en tant qu'association de propriétaires, est le partenaire principal devant permettre de soutenir une gestion durable des forêts privées. Le pourcentage est établi entre le nombre de propriétaires forestiers membre de ForêtGenève, sur un total de 1500.

Indicateur 8.1 : cet indicateur a été retiré du B 2020. Le plan d'action sera présenté au CE courant 2020, un nouvel indicateur sera proposé au PB 2021.

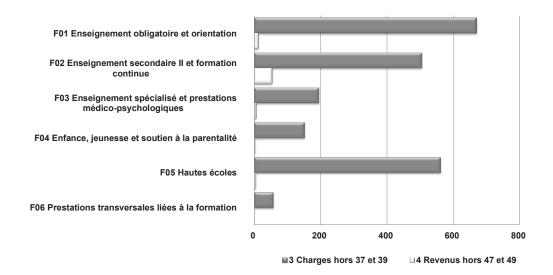
Valeur comparative C2018: N/D

F Formation

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



F Formation

Synthèse des priorités

L'enseignement public accueille plus de 77'000 élèves et connaît une augmentation constante des effectifs depuis plusieurs années, avec près de 1300 élèves supplémentaires à la rentrée 2019. L'accroissement des charges pour la formation vise ainsi à assurer une école de qualité, des infrastructures en suffisance et un encadrement adéquat.

L'enseignement obligatoire a pour objectif principal l'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux qui permettent à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II. Afin d'éviter les situations d'échec ou de rupture de formation qui interviennent le plus souvent au secondaire II, il s'agit ainsi de tendre à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chance de réussite scolaire en renforçant le soutien aux élèves les plus fragiles par des mesures de soutien pédagogique et socio-éducatif ou encore par l'appui d'équipes pluridisciplinaires. A la rentrée 2019, chaque établissement primaire est doté d'au moins un demi-poste d'éducateur. En outre, cinq nouvelles équipes pluridisciplinaires composées d'enseignants spécialisés, d'éducateurs, de logopédistes, de psychologues, d'infirmières et de psychomotriciens ont été déployées à l'enseignement primaire.

Sur le plan de l'enseignement, l'application du concordat HarmoS et de la convention scolaire romande se traduit par le déploiement du plan d'études romand (PER) avec, pour corollaire, la modification des contenus d'enseignement et l'adaptation ou le changement des moyens d'enseignement utilisés à l'échelle romande qui devraient se poursuivre jusqu'en 2022.

La mise en œuvre progressive de l'école inclusive se poursuit. Ainsi, 406 élèves bénéficiaient d'une inclusion dans l'enseignement régulier au 15 novembre 2019 (alors qu'ils n'étaient que 77 en 2013) avec notamment l'extension du soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES) et du CIPA inclusion (centre d'intervention précoce en autisme). En outre, cette année est déployée progressivement la procédure d'évaluation standardisée (PES).

A la rentrée 2019, l'enseignement spécialisé a connu une nouvelle hausse des effectifs. Le nombre de places en classes intégrées a progressé avec l'ouverture de 3 classes supplémentaires au sein des établissements de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation.

Dans le domaine de la formation professionnelle, la hausse du nombre de contrats d'apprentissages signés ainsi que des certificats de fin de formation obtenus (certificat fédéral de capacité et attestation fédérale de formation professionnelle) se poursuit. En outre, l'accent est mis sur l'amélioration de la transition des élèves du cycle d'orientation vers l'enseignement secondaire II à travers l'amélioration en cours du dispositif d'information et d'orientation scolaires et professionnelles ainsi que des mesures comme GO-Apprentissage, dont l'objectif est d'augmenter le taux d'élèves s'orientant vers un apprentissage dual à la fin du CO.

Introduite à la rentrée 2018, la mise en œuvre de l'article constitutionnel sur l'obligation de formation jusqu'à 18 ans (FO18) se poursuit. Ce projet, visant la prévention du décrochage scolaire et l'inclusion des jeunes dans un cursus de formation qualifiant ou préqualifiant a conduit durant l'année 2018-2019 au maintien d'environ 550 jeunes en rupture dans le système de formation, et le retour en formation de près de 340 jeunes qui l'avaient quitté avant 18 ans. En vue de la rentrée 2019, le déploiement de FO18 a été ajusté avec le renforcement de la collaboration avec les partenaires externes (milieux professionnels, associatifs, communes).

Le projet « du numérique à l'école », inscrit dans le programme de législature, devrait se déployer sur plusieurs années. Les travaux en cours visent deux axes: d'une part, former au numérique, en enseignant à utiliser, comprendre, évaluer, s'engager et créer dans une société numérique et, d'autre part, former par le numérique, en introduisant des outils numériques lorsqu'ils présentent une plus-value pédagogique claire. Parallèlement, il est prévu que la prévention des risques liés à l'utilisation des outils numériques se renforce.

L'enseignement du numérique, touchant à la fois à la science informatique et à la culture numérique, mobilisera toutes les disciplines d'enseignement et concernera tous les degrés du primaire au secondaire II. Au cours de l'année 2019, un appel à participation au programme « Numérique à l'école » auprès des enseignant.e.s du DIP a été lancé et les projets retenus sont mis en œuvre et seront évalués. Au niveau de la formation gymnasiale, les travaux sont en cours pour que, conformément à la décision de la conférence intercantonale des directeurs de l'instruction publique (CDIP), 4 heures d'informatique obligatoire soient introduites au Collège de Genève.

En matière d'équipement, le Conseil d'Etat a adopté deux projets de lois au printemps 2019 pour l'acquisition d'outils numériques dans l'enseignement primaire et spécialisé ainsi que pour l'installation d'un réseau sans fil dans les établissements secondaires. Ces projets ont finalement été retirés en fin d'année dans l'attente de clarifications sur l'articulation entre les besoins d'équipement, la vision numérique et les projets pédagogiques qui les sous-tendent, dont notamment le plan d'action pour le numérique de la Confédération ainsi que les plans d'études définis par les instances intercantonales en matière d'éducation au numérique.

Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, cette année encore, le principal défi a été de faire face aux besoins croissants dans le domaine de la protection des mineurs, pour les mineurs du canton ainsi que ceux issus de la migration. En particulier, il s'est agi de poursuivre les efforts engagés afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales. Ainsi, la situation a évolué positivement entre 2019 et 2018 avec une diminution des hospitalisations sociales et une diminution totale des journées de placement (-13%). Pour répondre aux besoins de prise en charge pour des bébés et des enfants de moins de 5 ans, des mesures éducatives ont été développées et un nouveau foyer de 8 places ouvert.

En outre, l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) a été renforcée afin d'accompagner les parents en difficulté, éviter tant que possible les placements, et favoriser un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille, le cas échéant. Afin d'intervenir en amont, dans une optique de prévention, des outils propres à favoriser la résolution extrajudiciaire de conflits ont été développés. Par ailleurs, l'unité d'assistance personnelle (UAP), autrefois rattachée à la FASe, a été rattachée à l'office de l'enfance et de la jeunesse.

Le 3ème volet du plan de prévention et de lutte contre le (cyber)harcèlement a été déployé avec la formation des enseignants par le service santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et le suivi des plans d'actions propres à chaque établissement.

Dans le domaine des hautes écoles, les projets prioritaires visent à promouvoir et consolider la place des hautes écoles genevoises (Université, HES-SO Genève, IHEID) au niveau international et national, dans leurs domaines d'excellence. Pour l'année 2019, on peut citer : l'évaluation de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université pour la période 2016-2019 en vue de la négociation d'une nouvelle convention pour 2020-2023; la mise en place du premier contrat de prestations entre l'Etat et la HES-SO Genève; la mise en œuvre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'IHEID pour la période 2017-2020; le développement des infrastructures pour les hautes écoles; la coordination des collaborations entre les hautes écoles genevoises; la participation à la coordination de la politique des Hautes Ecoles dans les instances intercantonales et fédérales et la consolidation de la place des hautes écoles genevoises sur le plan national.

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2019	Varia	tions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	669'078'918	15'444'248	2.4%	653'634'670	640'115'369
30 Charges de personnel	651'265'272	15'031'589	2.4%	636'233'683	622'780'198
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	15'606'286	84'545	0.5%	15'521'741	15'358'989
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'767'573	54'403	3.2%	1'713'170	1'695'730
34 Charges financières	20'000	20'000	-	-	-
36 Charges de transfert	313'042	194'596	164.3%	118'446	177'506
39 Imputations internes	106'745	59'115	124.1%	47'630	102'946
REVENUS	12'896'827	3'063'423	31.2%	9'833'404	12'558'708
42 Taxes	8'519'281	-130'684	-1.5%	8'649'965	10'705'606
43 Revenus divers	3'928'826	3'175'407	421.5%	753'419	940'310
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
46 Revenus de transferts	448'720	18'720	4.4%	430'000	912'792
49 Imputations internes	0	0	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-656'182'091	-12'380'825	1.9%	-643'801'266	-627'556'661
Coût d'état-major	-2'110'766	-118'429	5.9%	-1'992'337	-1'990'925
Coût des prestations de moyens	-88'210'437	-3'281'737	3.9%	-84'928'700	-101'520'142
COÛT COMPLET	-746'503'294	-15'780'990	2.2%	-730'722'304	-731'067'728

POSTES

	Compte 2019	Var	Variations C19-B19		Variations C19-B19		Compte 2018
		en ETP	en %				
TOTAL POSTES	4'330.08	-69.99	-1.59%	4'400.07	4'271.60		
ETP fixes	4'148.24	-63.94	-1.52%	4'212.18	4'077.42		
ETP auxiliaires	181.34	-6.56	-3.49%	187.90	194.18		
ETP agents spécialisés	0.50	0.50	-	-	-		

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

F01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)

F01.02 Enseignement du degré secondaire 1

F01.03 Pilotage opérationnel du programme F01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires

Cette année, une nouvelle fois l'enseignement obligatoire a connu une hausse des effectifs et compte désormais plus de 50'000 élèves (plus de 900 élèves supplémentaires à la rentrée scolaire 2019). Cette augmentation, particulièrement significative à l'enseignement primaire, représente un défi important pour maintenir une école de qualité, un encadrement adéquat et des infrastructures et des équipements en suffisance.

Dans une perspective d'inclusion, l'enseignement obligatoire vise à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chance de réussite scolaire en renforçant le soutien aux élèves les plus fragiles et en les accompagnant dans leurs apprentissages et dans les étapes importantes de transition : entrées à l'école primaire, au cycle d'orientation et à l'enseignement secondaire II.

Cette année, les efforts se sont poursuivis pour consolider la présence des éducateurs, présents au moins à 50% dans l'ensemble des 58 établissements primaires à la rentrée 2019, et de déployer cinq nouvelles équipes pluridisciplinaires (enseignants spécialisés, psychologues, logopédistes, infirmières, psychomotriciens), ces ressources complétant le travail des équipes enseignantes et permettant d'enrichir l'offre de soutien ponctuel ou continu pour les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ou socio-éducatives (voir aussi sous F03 et F04).

Sur le plan de l'enseignement, le déploiement des moyens d'enseignement romands se poursuit pour qu'à terme les élèves et les maîtres disposent, outre d'un Plan d'études romand, de moyens adaptés dans toutes les disciplines et des instruments d'évaluation. Dans le domaine de l'apprentissage des langues, l'offre pour les échanges linguistiques est renforcée, particulièrement en allemand. Dans le cadre de l'adaptation de l'enseignement de Langue et culture latines (LCL) et du Latin, des moyens d'enseignement genevois ont été élaborés pour la 9° année. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, des moyens d'enseignement supplémentaires sont introduits notamment pour l'enseignement du fait religieux dans le cadre des cours d'histoire. Par ailleurs, destiné à développer les compétences scientifiques des élèves et l'orientation notamment des jeunes filles vers les filières scientifiques, le déploiement du plan Mathématiques et Sciences de la nature (MSN) continue en complément des nombreux projets organisés durant l'année 2018-2019 dans le cadre de « l'année des sciences et des technologies ». Dans le cadre du développement de l'enseignement au et par le numérique, cette première année est consacrée à la mise en œuvre de démarches expérimentales qui seront évaluées, préparant l'introduction de l'éducation numérique du Plan d'études romand. Enfin, dans le but d'améliorer l'orientation des élèves à l'issue du CO, un moyen d'enseignement d'information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP) a été produit pour la 10° année en 2019. L'ensemble de ces dispositifs est accompagné de formations continues pour le personnel enseignant.

Les premiers éléments d'évaluation du nouveau CO, mis en œuvre en 2011, convergent pour constater qu'une évolution de la structure du CO est nécessaire, notamment afin de s'assurer de l'atteinte des attentes fondamentales par tous les élèves, en particulier les plus faibles, et de permettre à chacun de trouver une voie de formation menant à une certification à terme. Dans un premier temps, et dans l'attente d'évolutions plus importantes, une première adaptation de la grille horaire a eu lieu à la rentrée 2019 avec notamment l'adaptation de l'enseignement de Langue et culture latines (LCL) en 9° année, qui fait désormais l'objet d'une évaluation trimestrielle dans le bulletin scolaire pour l'ensemble des élèves, ainsi que la stabilisation de la 3° période d'Éducation physique en 9° R1 et R2. D'autres aménagements sont prévus à la rentrée 2020 : outre la création du profil "Sciences appliquées" en complément du profil "Allemand/Anglais" pour les élèves de la section Langues vivantes et communication), l'augmentation imposée du nombre de périodes d'Education physique se poursuivra en fonction des budgets disponibles, de même que le renforcement du dispositif d'Information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP).

La priorité est en outre donnée à l'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II à travers des mesures comme "Go-Apprentissage" destinées à construire un projet

professionnel avant la sortie du cycle d'orientation et à valoriser l'orientation vers l'apprentissage en voie duale (voir aussi sous F02). En outre, les travaux concernant la mise en oeuvre de l'article constitutionnel sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) ont mis en évidence la nécessité de renforcer le processus de suivi de l'élève et de transmission d'informations entre les enseignements secondaires I et II, notamment pour le suivi des élèves de 11e en difficulté.

Les travaux d'harmonisation des épreuves cantonales de l'école primaire et des évaluations communes du cycle d'orientation (EVACOM) se poursuivent dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats d'une année à l'autre et de permettre de mieux identifier la proportion d'élèves n'atteignant pas les attentes fondamentales en fin de cycles et lors de la transition vers l'enseignement secondaire II afin d'apporter les nécessaires mesures de régulation du système.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (+ 15'031'589)

Le versement rétroactif de l'annuité 2016 génère une charge estimée à 26.6 millions de francs pour le programme F01. Cette charge est partiellement compensée par l'utilisation d'une provision constituée à cet effet à fin 2018 pour la période 2016-2018, pour un montant de 17.5 millions. Les opérations liées au versement rétroactif de l'annuité 2016 engendrent donc un dépassement de 9.1 millions de francs (période 2019), couvert par un crédit supplémentaire transversal Etat.

Par ailleurs, une provision de 6 millions a été constituée dans les comptes 2019, dans le cadre d'un recours concernant la réévaluation des maître-sse-s de disciplines artistiques et sportives de l'enseignement primaire, et des maître-sse-s d'éducation physique de l'enseignement secondaire I. En synthèse, la réévaluation implique une augmentation de deux classes de traitement pour les personnes concernées dès septembre 2014. La provision constituée couvre la période du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2019, ainsi que 5% d'intérêt moratoire pour les membres du personnel et pour les assurances sociales.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (+ 84'545)

Le dépassement est lié à l'organisation des camps scolaires par l'office de l'enfance et de la jeunesse. En effet, en 2019, 613 classes des 3 degrés du primaire (6P-7P-8P) sont parties en camps scolaires pour un total de 12'443 élèves. Alors que les effectifs d'élèves et le nombre de classes augmentent chaque année, les budgets de fonctionnement n'ont pas pu être adaptés en conséquence. L'office de l'enfance et de la jeunesse ne peut ainsi plus couvrir budgétairement l'entier du périmètre des classes partant en camps scolaires. Ce dépassement est néanmoins totalement couvert par les reports budgétaires de 2018.

36 Charges de transfert (+ 194'596)

Le dépassement, de la compétence du Conseil d'Etat(< 200'000 francs), concerne les écolages des élèves scolarisés dans les autres cantons. Ceux-ci dépendent non seulement des élèves retenus dans le dispositif Sport-Arts-Etudes, mais aussi des placements sociaux décidés par les autorités de placement. Ils sont donc et de fait difficiles à anticiper au moment de l'élaboration des budgets.

43 Revenus divers (+ 3'175'407)

Les contributions remboursables UMER-SO (Unité des moyens d'enseignement romands de la scolarité obligatoire) 2013-2018 de la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique (CIIP) sont désormais comptabilisées directement au bilan : les montants qui ont été jusqu'ici comptabilisés au compte de fonctionnement sur la nature 31 sont dès lors reversés comme revenus exceptionnels totalisant 2'834'124 francs. De plus, une reprise de provision pour "Litiges RH" a été comptabilisée pour +415'500 francs. Ce montant n'était pas budgété.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'étude romand (PER): la tendance positive vers une amélioration de l'atteinte des attentes fondamentales s'est confirmée pour les élèves en section Littéraire-scientifique (LS) à la fin du cycle d'orientation (fin de 11ème). Par contre, les résultats des élèves à l'école primaire (en fin de 4ème et en fin de 8ème) et des élèves du cycle d'orientation

en sections Langues vivantes et communication (LC) et Communication et technologie (CT) en $11^{\text{ème}}$ se situent au-deçà des cibles fixées pour la maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER. La baisse constatée en fin de $8^{\text{ème}}$ s'expliquerait en partie par une plus grande sévérité de la part des enseignants ayant participé au processus de fixation des seuils de réussite.

Lancé fin 2019, le projet stratégique CO22 vise notamment l'amélioration des compétences des élèves, en particulier celles des élèves les plus fragiles en agissant au niveau de la structure, des acteurs du cycle d'orientation et du climat d'établissement. La mise en œuvre d'une nouvelle loi sur le cycle d'orientation est prévue pour la rentrée 2022.

Objectif 2: Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I: l'évolution positive du taux d'élèves maintenu dans leur nouvelle section après une réorientation promotionnelle au cycle d'orientation documentent l'effort de soutien à l'information et l'orientation professionnelle. La proportion d'élèves qui change encore d'orientation après leur première année dans l'enseignement secondaire II diminue légèrement depuis plusieurs années, même si le taux de 10.4% dépasse les 9.4% visés.

Objectif 3: Promouvoir les filières scientifiques chez les filles: les différentes actions de promotion des filières scientifiques notamment auprès des filles menées ces dernières années (plan d'action MSN) ont un impact positif sur la proportion des filles optant pour des profils sciences au cycle d'orientation et poursuivant leurs parcours scientifiques en Option spécifique physique et application des mathématiques au collège.

Objectif 4: Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire: en moyenne, les taux d'encadrement et le nombre moyen d'élèves par classe correspondent aux valeur cibles pour l'enseignement primaire et le cycle d'orientation. On constate toutefois que le nombre moyen par classe en regroupement 2 et en section LC a augmenté à 17.3 élèves tout en restant en-dessous de la cible réglementaire d'une moyenne de 18 élèves par classe. La marge de manœuvre réduite pour l'organisation des classes se reflète également par une proportion plus élevée de classes qui dépassent les maximas réglementaires (7% sur l'année scolaire 2018-2019).

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER)						
1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème	Efficacité	70.9%	80%	85%	85%	2023
1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8ème	Efficacité	36.9%	66%	66%	75%	2023
1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème	Efficacité	61.1%	60%	57.3%	75%	2023
1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT)	Efficacité	2.4%	7%	1.1%	25%	2023
1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC)	Efficacité	22%	35%	20.9%	50%	2023
1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraire et scientifique (LS)	Efficacité	84.1%	75%	81.3%	95%	2023
1.7 Taux d'élèves arrivant à la fin du cycle d'orientation sans retard de scolarité	Efficacité	81.9%	78%	81%	78%	2023

	T				Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
2. Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire l						
2.1 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant à l'issue de l'année scolaire	Efficacité	87.8%	85%	86%	87%	2023
2.2 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante en fin d'année suivante	Efficacité	83.7%	81%	80%	82%	2023
2.3 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante à l'issue de la 11ème	Efficacité	80.3%	75%	78%	76%	2023
2.4 Taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II	Efficacité	10.4%	9.4%	10.8%	9%	2023
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10ème	Efficacité	39.9%	38%	42.1%	42%	2023
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11ème	Efficacité	41%	38%	38.5%	41%	2023
3.3 Taux de filles scolarisées en OS physique et application des mathématiques au collège	Efficacité	25.1%	22%	22%	25%	2023
4. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
4.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	16.2	16.1	16.1	16.1	2023
4.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	10.6	10.5	10.5	10.2	2023
4.3 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 1	Efficience	19.7	19.2	19.7	19.2	2023
4.4 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 2	Efficience	20.1	20.3	20.3	20.3	2023
4.5 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation	Efficience	19.4	19.3	19.2	19.3	2023
4.6 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficience	12.6	12.6	12.4	12.6	2023
4.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficience	17.3	16.5	16.7	16.5	2023
4.8 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficience	22.4	23	22.3	22.6	2023
4.9 Taux de classes du primaire dont le nombre dépasse 24 élèves	Efficacité	1.3%	1.5%	1.3%	1.5%	2023
4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maximas règlementaires	Efficacité	7%	3.7%	1.8%	3%	2023

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.6

Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4ème pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8ème pour le cycle moyen et à la fin de 11ème pour le cycle d'orientation. Il faut noter que le seuil minimal est atteint par l'élève lorsque la réussite est constatée dans chacune des trois disciplines.

L'atteinte des attentes fondamentales est mesurée par les épreuves cantonales et communes :

- A la fin du cycle élémentaire (4^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite aux épreuves cantonales en français et en mathématiques.
- A la fin du cycle moyen (8^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite en français 1, français 2 et en mathématiques.
- A la fin du cycle d'orientation (11^{ème}): le taux d'élèves ayant atteint le seuil de réussite en français, mathématiques et allemand.

Pour le cycle élémentaire, il faut noter que le seuil minimal est atteint par l'élève lorsque la réussite est constatée dans les deux disciplines. Le détail par discipline permet de préciser la lecture des indicateurs : sur l'ensemble des élèves de 4P, 83% des élèves atteignent les attentes fondamentales en mathémathiques et 83% en français. 5% des élèves n'atteignent pas les attentes fondamentales dans les deux disciplines.

Pour le cycle moyen, il faut noter que le seuil minimimal est atteint par l'élève lorsque la réussite est constatée dans chacune des trois disciplines. Le détail par discipline permet de préciser la lecture des indicateurs : sur l'ensemble des élèves de 8P, 75% atteignent les attentes fondamentales en mathémathiques, 70% en français I et 47% en français II. 12% des élèves n'atteignent pas les attentes fondamentales dans les trois disciplines.

Pour le cycle d'orientation, il faut noter que le seuil minimal est atteint par l'élève lorsque la réussite est constatée dans chacune des trois disciplines (français, mathématiques et allemand). Ce seuil est beaucoup plus difficile à atteindre pour les élèves de CT (moins de 5% des élèves) que pour les élèves de LS (plus de 80% des élèves).

Le détail par discipline et section permet de préciser la lecture de ces indicateurs. Par exemple, si il apparait que 22% des élèves de 11ème LC atteignent les attentes fondamentales dans les trois disciplines (indicateur 1.5), 53% des élèves de LC atteignent les attentes fondamentales en mathématiques, 85% en français en et 43% en allemand.

Sur l'ensemble des élèves de LS, LC et CT, près de 8 élèves sur 10 atteignent les attentes fondamentales en mathématiques, 9 élèves sur 10 atteignent les attentes fondamentales en français et 7 élèves sur 10 atteignent les attentes fondamentales enallemand.

	LS	LC	СТ	Total élèves LS, LC, CT
Mathématiques	94%	53%	20%	76%
Français	98%	85%	59%	91%
Allemand	91%	43%	9%	71%

Ces informations sont aussi à mettre en relation avec la répartition des près de 4'000 élèves entre les trois sections du cycle d'orientation de 11ème. Ainsi, près de deux tiers des élèves de 11ème sont scolarisés dans la section LS (exigences les plus élevées). C'est principalement les élèves de CT et, dans une moindre mesure de LC, qui obtiennent les moins bons résultats aux tests d'atteintes des attentes fondamentales. Cette réalité nécessite de mobiliser les ressources pour la mise en place d'actions prioritaires destinées à ces élèves.

	LS	LC	СТ
Taux d'élèves par section	66%	23%	11%

Indicateur 1.7

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves de $11^{\text{ème}}$ sans retard au nombre total d'élèves de $11^{\text{ème}}$. Les « élèves sans retard » sont définis comme les élèves dont l'âge calculé à la date de référence (fixée au 31 octobre) est inférieur ou égal à l'âge théorique de l'année de $11^{\text{ème}}$ (c'est-à-dire 14 ans au 31 octobre).

Indicateurs 2.1 à 2.3

Une réorientation peut intervenir en cours d'année ou au passage d'une année à l'autre, notamment en fonction des résultats de l'élève. La réorientation s'effectue soit par un changement vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement plus élevées (orientation promotionnelle directe ou redoublement promotionnel), soit vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement moins élevées. Les passerelles doivent permettre aux

élèves qui en montrent les capacités et qui sont prêts à fournir les efforts nécessaires de préparer et/ou accompagner leur changement d'orientation.

Indicateur 2.4

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement (p. ex. passage d'une 1ère au collège à une 1ère à l'ECG).

Indicateurs 3.1 et 3.2

Ces indicateurs rapportent le nombre de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science à la totalité des élèves inscrits en section littéraire-scientifique profil science.

Indicateur 3.3

Cet indicateur rapporte le nombre de filles au nombre total d'élèves, scolarisés en $2^{\text{ème}}$, $3^{\text{ème}}$ et $4^{\text{ème}}$ en option spécifique physique et application des mathématiques au Collège.

Indicateur 4.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants (hors ETP enseignants pour les classes d'accueil). Une valeur égale à 16 signifie qu'il y a en moyenne 1 ETP enseignant pour 16 élèves à l'école primaire.

Indicateur 4.2

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits en classe ordinaire (hors classes d'accueil, atelier et sport-art études) au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants affectés aux classes et aux prestations complémentaires (appuis et passerelles) dans les établissements du cycle d'orientation.

Indicateur 4.3 à 4.8

Ces indicateurs rapportent le nombre total d'élèves au nombre total de classes. Une valeur égale à 20 signifie qu'il y a en moyenne 20 élèves par classe.

Indicateurs 4.6 à 4.8

Ces indicateurs sont calculés avant les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en novembre). La constitution des classes tient compte des réorientations possibles en cours d'année et de l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, avec une attention particulière portée à la 9^{ème} année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

Indicateur 4.9

Cet indicateur rapporte le nombre total de classes de 25 élèves et plus au nombre total classes à l'enseignement primaire.

Indicateur 4.10

Cet indicateur rapporte le nombre de classes dépassant les maximas réglementaires divisé par le nombre de classes total au cycle d'orientation. L'indicateur est calculé après les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en février).

Les effectifs maximums par classe sont donnés par l'art.24 du règlement sur le cycle d'orientation.

Art. 24 Effectifs des classes (RCO)

- ³ En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maximas suivants :
 - a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
 - b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
 - c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;

d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;

e) classes sport et art : 20 élèves.

Département responsable : DIP

COMPTE

COM IL					
	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	505'739'531	2'314'078	0.5%	503'425'453	487'291'481
30 Charges de personnel	446'072'275	3'328'966	0.8%	442'743'309	430'148'008
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	16'644'581	-1'049'347	-5.9%	17'693'928	15'553'682
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'985'684	-5'766	-0.1%	3'991'450	4'182'546
34 Charges financières	-	-	-	-	140
36 Charges de transfert	38'836'710	-93'056	-0.2%	38'929'766	37'210'268
37 Subventions à redistribuer	0	0	-	-	-
39 Imputations internes	200'281	133'281	198.9%	67'000	196'838
REVENUS	54'561'402	2'773'639	5.4%	51'787'763	56'564'446
42 Taxes	5'759'100	-1'610'693	-21.9%	7'369'793	6'727'119
43 Revenus divers	586'023	148'023	33.8%	438'000	954'289
46 Revenus de transferts	48'008'294	4'062'924	9.2%	43'945'370	48'682'070
49 Imputations internes	207'985	173'385	501.1%	34'600	200'969
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-451'178'129	459'561	-0.1%	-451'637'690	-430'727'035
Coût d'état-major	-1'445'730	-59'299	4.3%	-1'386'431	-1'375'112
Coût des prestations de moyens	-127'697'910	7'490'492	-5.5%	-135'188'402	-141'088'301
COÛT COMPLET	-580'321'770	7'890'753	-1.3%	-588'212'523	-573'190'449

POSTES

	Compte 2019	Var	Variations C19-B19		Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'798.60	-11.67	-0.42%	2'810.27	2'759.18
ETP fixes	2'722.23	-30.87	-1.12%	2'753.10	2'672.99
ETP auxiliaires	76.37	19.19	33.56%	57.18	86.19

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre à chacun de se former et d'accéder à un diplôme de l'enseignement secondaire Il dans des filières de formation générale ou professionnelle, dans le but de poursuivre sa formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. La norme constitutionnelle relative à la formation obligatoire jusqu'à 18 ans a été mise en oeuvre dès la rentrée scolaire 2018 afin de minimiser le décrochage scolaire.

Ce programme vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à certifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation public genevois auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Les écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprentis âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève,
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux qui ne satisfont pas aux normes d'admission dans l'enseignement secondaire II (classes de transition scolaire ou professionnelle), et ce, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation,
- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme un titre de niveau secondaire II ou post-secondaire II (passerelles vers formations tertiaires), ou qu'ils puissent accéder à une haute école.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle et de la formation professionnelle et continue.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

F02.01	Formation gymnasiale
F02.02	Formation en école de culture générale
F02.03	Formation professionnelle plein-temps
F02.04	Formation professionnelle duale
F02.05	Accueil, transition et dispositifs d'accompagnement
F02.06	Formation continue des adultes
F02.07	Développement et surveillance de la formation professionnelle
F02.08	Information et orientation scolaire professionnelle
F02.09	Pilotage opérationnel du programme F02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires

La mise en oeuvre de l'obligation constitutionnelle de se former jusqu'à 18 ans (FO18), introduite à la rentrée 2018, a constitué un changement majeur pour le système de formation. Concrètement durant l'année 2018-2019, les efforts ont été consacrés, d'une part, à prévenir le décrochage scolaire de près de 550 élèves en cours de formation et, d'autre part, d'essayer de faire en sorte qu'environ 340 jeunes de moins de 18 ans reprennent une formation.

Cette première phase de déploiement a principalement porté sur un meilleur suivi des élèves au sein de leur établissement scolaire, un renforcement de CAP Formations et, surtout, au développement de nouvelles offres de formations pré-qualifiantes dans les centres de formation professionnelle et par le biais de modules spécifiques.

En vue de la rentrée 2019, le déploiement de FO18 a été ajusté en s'appuyant sur le bilan de la première année, une évaluation par le SRED et l'intensification de la collaboration avec les partenaires externes (milieux professionnels, associatifs, communes). En outre, une réflexion est menée pour proposer une prise en charge pour les jeunes en grande vulnérabilité : jeunes hospitalisés, jeunes en milieu fermé, jeunes atteints de troubles de la santé physique ou psychique, etc.

Au niveau de la formation gymnasiale, les travaux ont été menés pour introduire 4 heures d'informatique obligatoire au Collège de Genève, conformément à la décision de la conférence intercantonale des directeurs de l'instruction publique (CDIP). Ceci doit s'accompagner, en parallèle, d'une réforme de la maturité gymnasiale afin d'améliorer la cohérence et la lisibilité de celle-ci. Compte tenu du refus des nouveaux postes prévus au budget, cette réforme est repoussée à la rentrée 2021.

Le plan d'action du Conseil d'Etat en faveur de l'apprentissage déploie ses effets en termes d'augmentation des effectifs. Cette année, 2'355 contrats d'apprentissage ont été signés en vue de l'année scolaire 2019-20 soit 3% de plus que l'année précédente. Quant au nombre d'apprentis employés à l'Etat, il est passé de 198 en 2013 à 249 en

2019 (+ 27%). Ce plan vise aussi à diversifier l'offre de places d'apprentissage tant pour répondre aux besoins de l'économie que pour rendre davantage attractive la formation professionnelle. Ainsi, deux nouvelles formations duales, le CFC de médiamaticien et l'AFP d'agent de propreté, sont nouvellement proposées à Genève alors que jusqu'ici les apprentis dans ces filières devaient se déplacer dans un autre canton romand pour la partie école. De plus, deux nouvelles filières ont été ouvertes en école à plein-temps, les CFC de mécanicien de production et d'opérateur en informatique. Par ailleurs, le projet GO Apprentissage, destiné à encourager les jeunes à entrer en formation duale à la sortie du cycle d'orientation, se poursuit et est en place dans 11 établissements. Le rythme de son déploiement dépendra des moyens qui seront accordés. Enfin, le projet d'allégement des charges administratives jusqu'ici imposées aux entreprises a été bien accueilli.

Dans le domaine de la formation continue, les travaux se poursuivent pour donner la priorité aux adultes sans qualification initiale afin qu'ils puissent s'insérer professionnellement ou valoriser leurs expériences professionnelles à travers une certification. En 2017, le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a confirmé l'importance de mettre en place des parcours de qualifications adaptés aux adultes. Au niveau cantonal, le plan d'action mis en œuvre a notamment permis de renforcer les moyens attribués au dispositif Qualifications+. Cette année, ses ressources ont été renforcées pour suivre les quelque 2'800 adultes engagés dans ce processus. De même, le CEBIG, centre permettant aux adultes de réaliser un bilan de compétences en vue d'une réorientation ou une insertion professionnelle, a vu sa subvention augmenter.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (+ 3'328'965)

Le versement rétroactif de l'annuité 2016 génère une charge estimée à 15.8 millions de francs pour le programme F02. Cette charge est partiellement compensée par l'utilisation d'une provision constituée à cet effet à fin 2018 pour la période 2016-2018, pour un montant de 10.5 millions. Les opérations liées au versement rétroactif de l'annuité 2016 engendrent donc un dépassement de 5.3 millions de francs (période 2019), couvert par un crédit supplémentaire transversal Etat.

En outre, une provision de 3.4 millions a été constituée dans les comptes 2019, dans le cadre d'un recours concernant la réévaluation des maître-sse-s d'éducation physique de l'enseignement secondaire II. En synthèse, la réévaluation implique une augmentation de deux classes de traitement pour les personnes concernées dès septembre 2014. La provision constituée couvre la période du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2019, ainsi que 5% d'intérêt moratoire pour les membres du personnel et pour les assurances sociales.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (- 1'049'347)

Le non-dépensé s'explique d'une part par des besoins en fournitures, matériels pour l'enseignement et matières premières pour les cafétérias d'application (EC Raymond-Uldry et Collège Rousseau) moins importants que prévu.

D'autre part, le budget prévu pour permettre la prise en charge dans des structures externes d'une partie des élèves concernés par les mesures FO18 (formation obligatoire jusqu'à 18 ans) n'a pas été entièrement consommé en raison d'un déploiement partiel en 2019.

42 Taxes et redevances (- 1'610'693)

Les recettes liées aux cafétérias d'application de l'EC Raymond-Uldry et du Collège Rousseau ont été inférieures aux prévisions.

Par ailleurs, les remboursements de tiers (assurances accident, maternité, invalidité, etc.) ont été moins importants que prévu au budget, ces éléments étant difficiles à prévoir au moment de l'élaboration des budgets.

46 Revenus de transferts (+ 4'062'924)

Subventions fédérales pour la formation professionnelle (+ 5'196'604)

Selon la décision du SEFRI au 5 novembre 2019, la subvention 2019 pour la formation professionnelle a été portée à un total de 39'182'719 F, soit +5.5 millions (+16,5%) de plus que ce qui était prévu au budget 2019. Eneffet, un montant de 72 millions de subventions fédérales non-dépensées est venu s'ajouter aux montants versés aux cantons pour la formation professionnelle, ce qui a permis l'augmentation des forfaits par étudiant.

Autres subventions de la Confédération (- 628'475)

La subvention fédérale annuelle du service d'Etat à la migration pour le projet de préapprentissage d'intégration, qui se monte à 390'000 F, sera finalement versée en 2020.

Subventions des entreprises publiques (- 230'791)

Les coûts refacturés à la FFPC en regard de la loi sur la formation professionnelle se sont avérés moins importants que prévus, en particulier ceux du matériel pour les examens d'apprentissage.

Participation des cantons aux frais d'écolage (- 276'594)

Moins d'apprentis et d'étudiants d'autres cantons que prévu ont suivi leur formation à Genève.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II: le taux d'élèves qui abandonnent leur formation en quittant l'enseignement secondaire II diminue grâce à la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Le dispositif CAP Formation qui s'adresse aux jeunes en rupture scolaire atteint ses objectifs d'insertion. Les dispositifs pré-qualifiant dédiés aux élèves sortant du CO et n'atteignant pas les normes d'admission permettant d'intégrer une filière du secondaire II ne montrent pas encore les résultats visés s'agissant du taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue du pré-qualifiant et du taux de réussite à l'issue de la première année dans l'enseignement secondaire II.

La poursuite de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans à la rentrée 2019 vise à améliorer l'offre interne proposées par le DIP et développer des collaborations avec des partenaires externes qui répondent de manière cohérente aux besoins des jeunes en situation de décrochage. Il s'agit en particulier d'offrir un dispositif d'orientation solide permettant à chaque jeune d'articuler un projet de formation ; prévenir le décrochage scolaire auprès de jeunes à risque ; proposer des formations pré-qualifiantes et qualifiantes – en partenariat avec des acteurs internes et externes au DIP – pour s'insérer à terme dans le monde professionnel ; accompagner les jeunes avec des professionnels provenant de domaines complémentaires pour un pronostic de réussite plus élevé.

Objectif 2: Poursuivre la promotion de la formation professionnelle: le plan d'action pour l'apprentissage du Conseil d'État a permis d'augmenter le taux d'élèves en formation professionnelle mais n'atteint pas encore la cible fixée à 46%. De manière générale, le nombre d'entreprises actives dans la formation professionnelle et le nombre de places d'apprentissage ont augmenté depuis 2018 permettant ainsi une amélioration du taux d'élèves en formation professionnelle duale. Néanmoins et malgré une amélioration (passage de 3.7% à 4%), le taux d'entrée directe en apprentissage dual après le cycle d'orientation reste encore faible car davantage de places d'apprentissage seraient nécessaires. Le déploiement de GO-apprentissage à l'ensemble des établissements du cycle d'orientation, la prospection de nouvelles places d'apprentissages auprès des entreprises du canton et la mise en œuvre de l'information et l'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) au cycle d'orientation doivent contribuer à la croissance du nombre de places d'apprentissages et donc d'apprentis dans le canton.

Objectif 3: Réduire la durée des parcours scolaires: les différentes mesures (par exemple : soutien scolaire, orientation professionnelle, etc.) mises en place pour favoriser des parcours scolaires linéaires et réduire des réorientations trop fréquentes montrent des effets avec l'amélioration du taux d'élèves arrivant à la fin de leur certification au niveau secondaire II sans dépasser la durée théorique prévue pour aboutir leurs études.

Objectif 4: Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis: le taux élevé de satisfaction des adultes face au dispositif du chèque annuel de formation ainsi que la proportion importante de CFC adultes obtenus par validation des acquis témoignent de l'attrait pour la qualification professionnelle des adultes.

Objectifs et indicateurs

	Tymo				Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
1.1 Taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation	Efficacité	73%	72%	71%	72%	2023
1.2 Taux de réussite des élèves en provenance de CAP Formation à l'issue de leur première année de retour à l'enseignement secondaire II	Efficacité	81%	75%	80%	80%	2023
1.3 Taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue du pré-qualifiant	Efficacité	41.2%	46%	45%	50%	2023
1.4 Taux de réussite des élèves en provenance du pré-qualifiant à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II	Efficacité	54%	57%	51.5%	60%	2023
1.5 Taux de sortie de l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	2.2%	3.0%	3.3%	2.5%	2023
2. Poursuivre la promotion de la formation professionnelle						
2.1 Taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II	Efficacité	43.5%	46%	44.1%	48%	2023
2.2 Taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle	Efficacité	56.7%	57%	56.4%	61%	2023
2.3 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème	Efficacité	4,0%	6%	3.7%	8%	2023
2.4 Nombre d'entreprises formatrices	Efficacité	1'863	2'800	1'826	2'300	2023
2.5 Nombre de places d'apprentissages en voie duale	Efficacité	2'600	2'700	2'519	2'900	2023
2.6 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	9%	8%	9.3%	9%	2023
2.7 Taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage	Efficacité	88.7%	92%	89%	90%	2023
2.8 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale par rapport à l'ensemble des certifiés de l'enseignement secondaire II (AFP+CFC)	Efficacité	24%	25.0%	24.3%	27.5%	2023
3. Réduire la durée des parcours scolaires						
3.1 Taux de redoublement pour l'ensemble des degrés et filières de l'enseignement secondaire II	Efficience	13%	13.0%	13.1%	11.5%	2023
3.2 Taux de transfert à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II	Efficience	5.5%	6.5%	5.3%	4.5%	2023
3.3 Taux de transfert à l'issue de la troisième année de l'enseignement secondaire II	Efficience	3%	4.0%	2.5%	2.5%	2023
3.4 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique	Efficience	46%	42%	43.5%	45%	2023
3.5 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Efficience	69%	68%	67.6%	70.5%	2023
3.6 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus de deux années	Efficience	80%	79%	79.5%	81%	2023
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis						

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
4.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires du CAF ayant suivi une formation adaptée ou parfaitement adaptée	Efficacité	94%	95%	nd	nd	
4.2 Taux de CFC adultes obtenus par validation des acquis	Efficacité	71%	57%	56%	nd	

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

CAP Formations est un dispositif interinstitutionnel de prise en charge des jeunes sans certification en rupture de formation. Après une analyse des parcours de formation et de la situation professionnelle des jeunes, ce dispositif propose les mesures de soutien adéquates conformément aux législations en vigueur sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. Il assure ensuite le suivi des jeunes dans les mesures proposées en vue d'une qualification professionnelle.

L'indicateur 1.1 calcule la proportion de jeunes ayant une formation ou obtenu un diplôme suite à un passage dans le dispositif CAP Formations.

L'indicateur 1.2 calcule la proportion de jeunes qui, l'année scolaire suivant la reprise de leur formation, se sont maintenus en formation ou ont terminé leur formation avec une certification.

Indicateurs 1.3 et 1.4

Le pré-qualifiant ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire. Ces dispositifs sont destinés aux élèves provenant, soit du cycle d'orientation, soit de l'extérieur, afin de se mettre à niveau pour poursuivre ensuite dans une filière de l'enseignement secondaire II.

L'indicateur 1.3 rapporte les élèves entrants dans une filière de l'enseignement secondaire l'année N aux élèves inscrits dans le pré-qualifiant l'année N-1.

L'indicateur 1.4 rapporte les élèves passés par le pré-qualifiant ayant suivi une filière certifiante de l'enseignement secondaire II et passant au degré suivant de cette filière.

Indicateur 2.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves en formation professionnelle (duale et plein-temps) au nombre d'élèves en formations initiales certifiantes de niveau secondaire II (hors structures de transitions, matu pro post, préparations à une formation tertiaire, formations tertiaires et formations pour adultes).

Indicateur 2.2

Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage en filière duale au nombre total de contrats d'apprentissage.

Indicateur 2.3

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves suivant une formation professionnelle duale (CFC avec ou sans maturité intra-CFC, AFP duales) dans le canton ou hors canton, au nombre d'élèves enregistrés en 11^{ème} année du cycle d'orientation.

Indicateur 2.4

Cet indicateur somme les entreprises formatrices reconnues.

Indicateur 2.5

Cet indicateur somme le nombre de places d'apprentissage duales annoncées à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Le nombre de places d'apprentissage est un bon indicateur de l'activité économique des entreprises formatrices du canton mais toutes les places d'apprentissage ne conduisent pas à la signature d'un contrat.

Indicateur 2.6

Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage résiliés en cours d'année scolaire au nombre de contrats signés.

Indicateur 2.7

Cet indicateur rapporte le nombre de personnes aux premiers examens ayant réussi le CFC et l'AFP au nombre de candidats aux premiers examens.

Au terme de leur formation professionnelle, les apprenti-e-s qui n'obtiennent pas leur CFC ou AFP ont la possibilité de se représenter deux fois aux examens en repassant les domaines de qualification jugés insuffisants. L'analyse des résultats obtenus montre que cinq ans après leur entrée en apprentissage, les élèves d'une même volée sont plus de 95% à avoir réussi leurs examens.

Indicateur 2.8

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves ayant obtenu un CFC ou une AFP à l'issue d'une formation duale au nombre d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale de l'enseignement secondaire II (hors école de culture générale pour adultes et collège pour adultes).

Indicateur 3.1

Cet indicateur concerne l'ensemble des filières du secondaire II hors formations pour adultes. Sont considérés comme redoublant les élèves qui refont leur année dans le même degré (à la fois les élèves qui refont leur année dans leur filière actuelle ou dans une autre filière).

Indicateurs 3.2 et 3.3

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement.

L'indicateur 3.2 rapporte les effectifs de 2^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 2^{ème} en année N-1

L'indicateur 3.3 rapporte les effectifs de 3^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 3^{ème} en année N-1.

Indicateurs 3.4 à 3.6

Parmi les élèves ayant obtenu un certificat de niveau secondaire II délivré par une école dépendant de la DGESII sont retenus ceux qui avaient fait l'année terminale de l'enseignement de niveau secondaire I au cycle d'orientation. Par exemple, les élèves migrants arrivant dans les classes d'accueil de l'enseignement secondaire II ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Les parcours plus longs que la durée théorique de la formation sont de natures très diverses. Ainsi, l'allongement de la durée d'obtention du certificat peut être due à des redoublements, des réorientations avec ou sans redoublements, des interruptions provisoires de formation, des départs vers d'autres cantons ou pays suivis de retours à Genève.

La linéarité relative des parcours scolaires dans l'enseignement secondaire II jusqu'à l'obtention d'un titre explique pourquoi la durée théorique d'obtention d'une certification est souvent dépassée. L'analyse des parcours scolaires des certifiés 2018 de l'enseignement secondaire II montre que :

- près de 8 élèves sur 10 qui obtiennent une maturité gymnasiale ont réalisé un parcours linéaire
- près de 1 élève sur 3 qui obtient un certificat de l'ECG a réalisé un parcours linéaire
- moins de 1 élève sur 10 qui obtient un CFC dual ou une AFP a réalisé un parcours linéaire

Indicateur 4.1

La satisfaction des bénéficiaires du chèque annuel de formation est est déterminée à partir d'un indice de satisfaction. L'enquête annuelle est réalisée à partir d'un échantillon représentatif d'environ 200 personnes.

ndicateur 4.2	e (suite) porte le nombre de CFC obtenus par validation des acquis au nombre total de CFC adultes obtenus.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2019	Variatio	ns C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	195'456'148	159'468	0.1%	195'296'680	179'720'642
30 Charges de personnel	115'899'795	-1'173'359	-1.0%	117'073'154	105'941'781
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'267'766	-191'911	-1.7%	11'459'677	9'766'213
33 Amortissements du patrimoine administratif	241'090	-3'540	-1.4%	244'630	226'024
34 Charges financières	-	-	-	-	3
36 Charges de transfert	68'000'959	1'560'840	2.3%	66'440'119	63'716'364
39 Imputations internes	46'538	-32'562	-41.2%	79'100	70'256
REVENUS	6'410'451	-449'946	-6.6%	6'860'397	6'316'758
42 Taxes	2'042'149	85'525	4.4%	1'956'624	2'175'303
43 Revenus divers	4'368'144	-535'629	-10.9%	4'903'773	4'141'455
49 Imputations internes	158	158	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-189'045'697	-609'414	0.3%	-188'436'283	-173'403'883
Coût d'état-major	-375'634	-9'025	2.5%	-366'609	-338'678
Coût des prestations de moyens	-24'069'532	-1'961'294	8.9%	-22'108'238	-26'396'667
COÛT COMPLET	-213'490'863	-2'579'733	1.2%	-210'911'130	-200'139'229

POSTES

	Compte 2019	Va	riations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	879.85	10.21	1.17%	869.64	768.48
ETP fixes	813.12	-26.52	-3.16%	839.64	737.85
ETP auxiliaires	66.73	36.73	122.43%	30.00	30.64

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il a pour but d'offrir des prestations :

- de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle ;
- de prévention, d'assistance psychologique et psychothérapeutique et d'orientation aux élèves, ainsi que de conseil et de soutien au personnel enseignant, au sein des établissements de l'enseignement régulier ;
- de préparation, mise en place et suivi de placements dans des lieux de vie thérapeutiques.

Ce programme est mis en œuvre par l'office médico-pédagogique.

Ce programme contient les prestations suivantes :

F03.01 Enseignement spécialisé et suivi éducatif dans une école ordinaire

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

F03.02	Enseignement spéc. dans une école spéc. ou un centre de jour spéc.
F03.03	Enseignement spécialisé dans une structure résidentielle
F03.04	Prise en charge médico-pédagogique dans l'enseignement spécialisé
F03.05	Autres mesures individuelles renforcées de pédagogie spécialisée
F03.06	Traitements médico-psychologiques
F03.07	Pilotage opérationnel du programme F03

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires

En coordination avec l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II, l'office médico-pédagogique (OMP) poursuit le développement des dispositifs d'inclusion et d'intégration dans l'enseignement régulier pour des élèves ayant une déficience sensorielle ou intellectuelle, des troubles du spectre de l'autisme, des troubles du développement ou de l'apprentissage. Ces dispositifs sont toujours déployés au plus près des besoins des enfants et sous réserve des ressources nécessaires.

Depuis la rentrée 2019, un processus d'analyse des besoins est en cours pour répondre à un double objectif : ajuster les dispositifs pour proposer des prestations au plus près des besoins des enfants ; et, rendre la structure de l'enseignement spécialisé plus lisible et claire.

Pour l'année 2019, il convient de citer notamment les actions suivantes :

- L'augmentation du nombre d'élèves bénéficiant d'une inclusion dans l'enseignement régulier (406 élèves au 15 novembre 2019 contre 291 élèves au 15 novembre 2018), comprenant en particulier l'extension de dispositifs de soutien pour répondre aux besoins des élèves de 4 à 20 ans en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers, de manière à permettre leur maintien en classe régulière. Au 15 novembre 2019, les différents types de soutien concernent 235 élèves scolarisés dans l'enseignement primaire, le cycle d'orientation et l'enseignement secondaire II, alors que le CIPA inclusion concerne des élèves autistes entrant en scolarité (13 élèves) et que l'éducation précoce spécialisée (EPS) bénéficie à des enfants en âge préscolaire ou à des élèves de 1^{re} et 2^e primaire (48 enfants)
- Le développement des classes intégrées au sein des établissements de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation avec à la rentrée 2019, l'ouverture de trois classes intégrées supplémentaires.
- Le développement de l'accueil d'élèves du cycle élémentaire ayant des déficiences intellectuelles ou des troubles de l'autisme, ceci afin de répondre à une forte demande dans ce secteur (à la rentrée 2019, ouverture de deux CMP et élargissement du DIES-dispositif inclusif d'enseignement spécialisé).
- L'évolution de l'école de formation préprofessionnelle (EFP), avec un cursus de 3 ans et une présence accrue de maîtres d'atelier, afin d'ouvrir plus de perspectives vers le monde professionnel.
- La poursuite du déploiement des équipes pluridisciplinaires au sein des établissements de l'enseignement régulier (voir aussi sous F01), ressources destinées à l'ensemble des élèves des établissements scolaires dans un but de prévention et de lutte contre l'échec scolaire.
- Le déploiement d'éducateur-trice-s dans les établissements non pourvus d'équipe pluridisciplinaire, afin que tous les établissements primaires disposent d'un appui éducatif depuis la rentrée 2019 (voir aussi sous F01).

Dans l'enseignement spécialisé, la nouvelle année scolaire a été marquée par une augmentation des effectifs (+54 élèves, soit une hausse de 2,9 %). Cette année a également vu le déploiement progressif de la procédure d'évaluation standardisée (PES). Enfin, dans le cadre de l'application de la norme constitutionnelle sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO 18), des moyens ont été alloués pour accueillir des jeunes élèves reprenant ou poursuivant leur formation dans l'enseignement spécialisé.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (-1'173'359)

L'écart entre l'occupation effective des nouveaux postes accordés au budget 2019 et la budgétisation des dits postes sur 12 mois a permis de générer une économie. Ce disponible a permis également d'absorber un dépassement concernant les remplaçant-e-s d'enseignant-e-s et les auxiliaires de l'OMP. En outre, les cotisations patronales se situent en dessous du budget.

36 Charges de transfert(+ 1'560'840)

363 - Diverses subventions du programme F03 (+478'970)

Un crédit supplémentaire a été accepté par la commission des finances afin de couvrir le coût de l'annuité 2016 rétroactive versée en 2019 aux institutions subventionnées concernées. La charge nette pour l'Etat sur la nature 363 prend en compte l'utilisation de la provision constituée en 2018 à cet effet.

Fondation Clair Bois - secteur mineur (-894'510)

L'ouverture des 8 nouvelles places à Clair Bois Lancy s'est faite progressivement entre le printemps 2019 et la rentrée scolaire 2019. L'indemnité prévue pour ces places a ainsi été versée proportionnellement aux ouvertures réelles, laissant un non dépensé de 0.9 million de francs en 2019.

Subsides pour la formation scolaire spéciale (+3'233'485)

Frais de placements enseignement spécialisé (-1'217'674)

Les subsides pour la formation scolaire spéciale ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de 1.9 million de francs. Les dépenses réelles aux ayant droit des mesures de logopédie, psychomotricité et d'éducation précoce spécialisée ont été plus importantes du fait de la forte augmentation du nombre de mineurs bénéficiaires de ces prestations.

Globalement sur le programme F03, ce dépassement se trouve toutefois en partie compensé par un coût des placements hors-canton dans le domaine de la pédagogie spécialisée inférieur au budget et le non dépensé pour l'ouverture des places à Clair Bois.

43 Revenus divers (- 535'629)

Les revenus issus de la facturation des consultations de l'office médico-pédagogique avaient été adaptés à la hausse au budget 2019 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de demandes, mais des difficultés liées notamment au système informatique pour la facturation des prestations n'ont pas permis d'atteindre l'objectif cette année.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents: Le taux global de satisfaction a légèrement baissé en particulier à cause des délais d'attente qui ont augmenté en 2019. Deux raisons principales sont responsables de cette augmentation: une nette augmentation des demandes (+10.3%) et des contraintes organisationnelles étant donné que les thérapeutes travaillent généralement sur plusieurs lieux. Les ETP demandés au projet de budget 2020 visaient l'amélioration de la satisfaction et la baisse des temps d'attente.

Objectif 2: Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés: Le taux d'élèves de l'enseignement spécialisé scolarisés dans les bâtiments de l'enseignement régulier augmente successivement. Les mesures mises en place visant à accroître l'intégration dans l'enseignement régulier des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé ont permis d'atteindre la cible fixée pour les intégrations entre 1 et 10 périodes. Comme la définition du périmètre définissant les élèves de l'enseignement spécialisé a été modifié (hors élèves bénéficiant de soutien SPES et SPES pour troubles sensoriels), les pourcentages mesurés pour les intégrations plus importantes entre 11 et 32 périodes sont légèrement inférieurs aux cibles. Les indicateurs mesurant les flux entre l'enseignement régulier et l'enseignement spécialisé témoignent de la mise en place de la procédure d'évaluation standardisée (PES) à la rentrée 2018 selon le Concordat sur la pédagogie spécialisée de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour déterminer les besoins individuels des enfants et adolescent-e-s ayant des besoins éducatifs particuliers.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	88%	89%	88.6%	90%	2023
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	39	31	34 jours	27	2023
2. Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
2.1 Taux d'élèves dépendant de l'enseignement spécialisé intégrés dans l'enseignement régulier entre 3% et 30% (une période d'enseignement au moins)	Efficacité	16.5%	15.5%	18.6%	25%	2023
2.2 Taux d'élèves dépendant de l'enseignement spécialisé intégrés dans l'enseignement régulier entre 31% et 70%	Efficacité	3.8%	5%	3.8%	7%	2023
2.3 Taux d'élèves dépendant de l'enseignement spécialisé intégrés dans l'enseignement régulier entre 71% et 100%	Efficacité	3.1%	4.2%	5.5%	7%	2023
2.4 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement régulier et faisant l'objet d'une demande de procédure d'évaluation standardisée (PES) pour l'enseignement spécialisé	Efficacité	390	450	389	380	2023
2.5 Nombre d'élèves quittant l'enseignement régulier pour intégrer l'enseignement spécialisé	Efficacité	251	280	240	250	2023
2.6 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement régulier	Efficacité	149	180	187	200	2023
2.7 Taux d'élèves de l'enseignement spécialisé scolarisés dans les bâtiments de l'enseignement régulier	Efficacité	43.3%	41%	40.2%	47%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1

Un questionnaire de satisfaction est distribué à 500 familles consultantes. Il évalue la qualité de l'accueil, celle des locaux, la satisfaction par rapport au délai d'attente, aux réponses reçues et aux traitements proposés.

Indicateur 1.2

Le nombre de jours correspond à la moyenne calculée entre les dates des demandes et celles des premiers rendez-vous saisies dans l'outil de pilotage et de facturation de l'OMP.

Indicateurs 2.1 à 2.3

Ces indicateurs rapportent le nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé intégrés dans l'enseignement régulier selon la fourchette considérée au nombre total d'élèves de l'enseignement spécialisé. Par exemple: une matinée d'inclusion à l'école primaire (4 périodes) = 14.3% (1 période = 3%). Entre 3% et 30% = 1 à 10 périodes, entre 31% et 70% = 11 à 23 périodes, et entre 71% et 100% = 24 à 32 périodes.

Conformément à l'article 10, alinéa 2 de la Loi sur l'instruction publique, le département met en place les actions visant à accroître l'inclusion dans l'enseignement régulier des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé. Les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque élève, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire.

A noter que ces indicateurs ne concernent que les élèves qui dépendent directement de l'enseignement spécialisé. Or,

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

de nombreux élèves à besoins particuliers dépendent maintenant directement de l'enseignement régulier et n'apparaissent donc pas dans ces chiffres. C'est le cas, par exemple, des jeunes autistes qui bénéficient du programme CIPA-Inclusion ou des élèves qui bénéficient d'un assistant à l'intégration scolaire (AIS) pour compenser des troubles sensoriels de vue ou d'ouïe (CADV, CESM). Ces élèves sont à plein temps dans l'enseignement régulier.

Indicateurs 2.4 à 2.6

Ces indicateurs permettent de suivre les flux entrants et sortants d'élèves de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé et de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

L'indicateur 2.4 informe du nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement régulier et faisant l'objet d'une demande de prestations au secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS). Cette demande se traduit par une procédure d'évaluation standardisée (PES), en collaboration avec la famille et l'ensemble des professionnels concernés. Cette demande est examinée selon une approche multi-regards et pluridisciplinaire. Elle peut donner lieu à de nouvelles mesures d'intégration ou à l'octroi de prestations de pédagogie spécialisée, par exemple une orientation dans l'enseignement spécialisé. La décision prise est formellement confirmée par le SPS et mise en oeuvre par l'office médico-pédagogique (OMP) ou les structures subventionnées du canton.

L'indicateur 2.5 répertorie le nombre d'élèves scolarisés uniquement dans l'enseignement régulier l'année précédente et faisant l'objet d'une inscription dans l'enseignement spécialisé. Cet indicateur identifie tous les cas, les élèves qui passent dans l'enseignement spécialisé à temps complet et à temps partiel.

L'indicateur 2.6 répertorie les élèves ayant quitté l'enseignement spécialisé. Leur destination peut être l'enseignement primaire, le cycle d'orientation, l'enseignement secondaire II ou l'enseignement privé régulier.

Indicateur 2.7

Cet indicateur répertorie la proportion d'élèves de l'enseignement spécialisé qui sont scolarisés dans les bâtiments de l'enseignement régulier. Il se réfère à l'ensemble des élèves de l'enseignement spécialisé: des élèves de l'enseignement spécialisé non intégrés dans l'enseignement régulier aux élèves de l'enseignement spécialisé intégrés à 100% dans l'enseignement régulier.

Département responsable : DIP

COMPTE

· · · · · · ·					
	Compte 2019	Variatio	ns C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	152'425'832	1'889'984	1.3%	150'535'848	143'569'009
30 Charges de personnel	57'333'497	-792'316	-1.4%	58'125'813	54'194'286
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'589'766	-115'322	-4.3%	2'705'088	2'731'630
33 Amortissements du patrimoine administratif	331'358	5'038	1.5%	326'320	313'072
36 Charges de transfert	92'132'515	2'815'258	3.2%	89'317'257	86'285'633
39 Imputations internes	38'695	-22'675	-36.9%	61'370	44'388
REVENUS	3'243'298	-1'218'714	-27.3%	4'462'012	4'002'975
42 Taxes	1'020'625	-184'294	-15.3%	1'204'919	831'656
43 Revenus divers	2'114'431	-1'101'991	-34.3%	3'216'422	2'030'393
44 Revenus financiers	46	-625	-93.1%	671	46
46 Revenus de transferts	65'187	65'187	-	-	1'095'385
49 Imputations internes	43'010	3'010	7.5%	40'000	45'496
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-149'182'534	-3'108'698	2.1%	-146'073'836	-139'566'034
Coût d'état-major	-185'819	-3'801	2.1%	-182'018	-173'250
Coût des prestations de moyens	-18'860'747	-1'117'963	6.3%	-17'742'784	-19'927'123
COÛT COMPLET	-168'229'100	-4'230'462	2.6%	-163'998'638	-159'666'407

POSTES

	Compte 2019	Va	Variations C19-B19		Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	447.00	17.38	4.05%	429.62	402.14
ETP fixes	414.22	-9.69	-2.29%	423.91	375.92
ETP auxiliaires	31.48	25.77	451.31%	5.71	26.23
ETP agents spécialisés	1.30	1.30	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- déployer des activités visant à encourager les enfants et les jeunes à l'apprentissage d'une indépendance, de l'autonomie et de la responsabilité ;
- mettre en œuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- offrir des prestations de soins dentaires aux enfants ;
- protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'enfance et de la jeunesse.

Ce programme contient les prestations suivantes :

F04.01 Prévention, promotion et soins

F04.02 Protection des mineurs et soutien à l'enfance et à la parentalité

F04.03 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance

F04.04 Pilotage opérationnel du programme F04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires

Cette année a été consacrée aux travaux d'élaboration du règlement d'application de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, entrée en vigueur le 19 mai 2018 et qui regroupe les principales missions de la politique pour l'enfance et la jeunesse dont la protection, le soutien à la parentalité, la surveillance, la prévention et la promotion de la santé, l'encouragement ainsi que la participation des enfants et des jeunes. Ce projet de règlement devrait être soumis à consultation au 1er semestre 2020 pour une entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2020.

Cette année encore, le principal défi a été de faire face aux besoins croissants pour assurer la protection des mineurs du canton ou issus de la migration. En particulier, il s'est agi de poursuivre les efforts engagés afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales. Ainsi, la situation a continué son évolution positive entre 2018 et 2019 avec une diminution de 2 hospitalisations sociales (-2%) et une diminution totale des journées de placement de 337 (-13%).

Pour répondre aux besoins de prise en charge des bébés et enfants de moins de cinq ans, des mesures de soutien éducatives ont été développées et un nouveau foyer de huit places a été ouvert. Enfin, constatée depuis 2018, l'arrivée croissante à Genève de jeunes migrants mineurs non-accompagnés a nécessité de développer un dispositif de suivi et de prise en charge avec l'ouverture notamment d'un centre spécifique d'accueil pour cette population.

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) a été renforcée afin d'accompagner les parents en difficulté, éviter tant que possible les placements, et favoriser un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille le cas échéant. Afin d'intervenir en amont, dans une optique de prévention, des outils propres à favoriser la résolution extrajudiciaire de conflits ont été développés. Enfin, le service de protection des mineurs a bénéficié de ressources supplémentaires pour faire face à sa mission. Elles restent toutefois encore insuffisantes, notamment compte tenu de l'accroissement du nombre de situations et de leur complexité. Cette année, l'accueil 1ère intervention a ouvert 1'022 dossiers dont 578 ont été finalement classés.

En outre, l'unité d'assistance personnelle (UAP), autrefois rattachée à la FASe, a été intégrée à l'office de l'enfance et de la jeunesse.

Le déploiement du plan de lutte contre le (cyber)harcèlement s'est poursuivi avec la formation par le SSEJ de 817 enseignants pour la formation de base et de 200 enseignants formés à l'entretien de préoccupation partagée.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (-792'316)

L'écart entre l'occupation effective des nouveaux postes accordés au budget 2019 et la budgétisation des dits postes sur 12 mois a permis de générer une économie. Ce disponible a permis également d'absorber un dépassement concernant les auxiliaires. En outre, les cotisations patronales se situent en dessous du budget.

36 Charges de transfert (+ 2'815'258)

363 - Diverses subventions du programme F04 (+731'431)

Un crédit supplémentaire a été accepté par la commission des finances afin de couvrir le coût de l'annuité 2016 rétroactive versée en 2019 aux institutions subventionnées concernées. La charge nette pour l'Etat sur la nature 363 prend en compte l'utilisation de la provision constituée en 2018 à cet effet.

Enveloppe dispositif éducation spécialisée (-360'997)

La sous-utilisation du budget s'explique par l'ouverture de 8 places d'urgence pour les petits (0-2 ans) à la Fondation

officielle de la jeunesse (FOJ) intervenue en mai 2019 alors que le budget était prévu pour l'année entière. Les dépenses sur cette rubrique ont par ailleurs concerné principalement l'ouverture du foyer SeyMNAz (FOJ) de 20 places pour les mineurs non accompagnés (MNA) et le développement de mesures ambulatoires d'assistance éducative en milieu ouvert.

Frais de placements - éducation spécialisée (+2'458'075)

Les frais de placements pour l'éducation spécialisée ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire 2.03 millions. Le dépassement final est plus important qu'estimé, en raison de la forte hausse du nombre de MNA dans le courant de l'année, avec des pics non anticipés de plus de 100 mineurs en octobre et en novembre. Le budget 2019 tenait compte d'une diminution du coût des hospitalisations sociales qui s'est avérée moins importante que prévue.

43 Revenus divers (- 1'101'991)

Les recettes du service dentaire scolaire sont inférieures au budget, en raison principalement de la fermeture d'un cabinet dentaire pour travaux durant le 1er semestre 2019, et d'un second cabinet au 2e semestre. Durant les travaux les cabinets ont été remplacés par une roulotte disposant d'une capacité réduite. De plus, une baisse de fréquentation des cabinets a étéconstatée en 2019.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II: les cours d'éducation à la santé des formateurs consultants en éducation à la santé ont été donnés dans 90% au lieu de 97% des classes de la scolarité obligatoire à cause de plusieurs arrêts de travail. Par ailleurs, les contrôles de dépistage de troubles sensoriels (vue et ouïe) ont détecté 14% de cas, confirmant la légère augmentation observée depuis plusieurs années.

Objectif 2: Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats: la durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil et le temps moyen d'attente entre une demande de placement et la décision de placement (hors placement d'urgence) sont plus élevés que souhaité à cause du manque de places dans les familles d'accueil et dans les institutions. Les placements d'urgence, par contre, sont réalisés dans les délais prévus entre la requête et le placement.

Objectif 3: Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être: l'augmentation du budget en 2019 a permis de déployer des nouvelles mesures d'Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) par l'OEJ. Ces mesures permettent également de palier les délais d'attente pour les personnes en demande de placement.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II						
1.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé	Efficacité	90%	97%	98%	99%	2023
1.2 Taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe	Efficacité	13.5%	12%	13%	12%	2023
1.3 Taux d'élèves des degrés du primaire 1P 2P et 6P ayant bénéficié d'une visite de dépistage des troubles sensoriels (vue et ouïe)	Efficacité	99%	98%	nd	99%	2023

	_				Cible	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1.4 Taux d'enfants examinés nécessitant des soins dentaires (école primaire)	Efficacité	46.2%	47%	46%	nd	
2. Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats						
2.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil	Qualité	78	60	71	55	2023
2.2 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	246	260	251	275	2023
2.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et l'orientation par la plateforme (hors placement d'urgence)	Qualité	66	23	46 jours	20 jours	2023
2.4 Taux de placement hors urgences dans des institutions d'éducation spécialisées dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Qualité	33.7%	30%	24%	20%	2023
2.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Qualité	8.1%	14%	8%	7%	2023
2.6 Taux des lieux d'accueil de jour soumis à autorisation, surveillés dans les délais fixés par l'ordonnance sur les placements d'enfants	Efficacité	99%	90%	94%	95%	2023
2.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
2.8 Taux des mineurs placés par rapport aux mineurs suivis	Efficacité	13%	13%	13%	13%	2023
3. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être						
3.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	356	225	266	295	2023
3.2 Durée moyenne d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	292	290	352	310	2023

Commentaires

Indicateur 1.1

L'indicateur rapporte le total des classes ayant bénéficié d'une intervention d'éducation pour la santé au total des classes pour lesquelles des interventions étaient planifiées. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

Indicateur 1.2

Cet indicateur rapporte les élèves ayant bénéficié d'un dépistage des troubles sensoriels (vue & ouïe) au total des élèves pour qui un dépistage était planifié. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

Indicateur 1.3

L'indicateur rapporte le nombre d'enfants et de jeunes ayant un dépistage positif pour des troubles sensoriels (soit de la vue, soit de l'audition) au nombre d'enfants et de jeunes scolarisés vus en dépistage par les techniciennes vue et ouïe. Les enfants et jeunes sont dépistés durant leurs années scolaires de 1P, 2P, 6P. Les néo-arrivants sont dépistés et les enfants et jeunes détectés sont suivis.

Les troubles de la vue et de l'ouïe non détectés ou non corrigés sont un handicap notoire dans la scolarité d'un élève.

Le service de santé de l'enfance et de la jeunesse procède à une série de rappels lorsqu'un enfant est absent lors de l'examen de dépistage.

Indicateur 1.4

Cet indicateur rapporte le nombre d'enfants examinés avec une dentition nécessitant des soins dentaires au moment du dépistage au nombre d'enfants examinés. Les enfants sont examinés une fois par année dans l'ensemble des degrés de l'enseignement primaire. Si le service de santé dentaire a une influence limitée sur l'évolution de l'indicateur, les actions mises en place contribuent à son évolution positive :

- interventions des infirmières du service de santé de l'enfance et de la jeunesse dans les crèches avec une mallette d'animation (Kroky le crocodile),
- lors du dépistage de la carie, organisation de séances d'informations dans les classes par le médecin-dentiste et l'assistante dentaire, accompagné d'exercices pratiques de brossage des dents,
- lors des consultations particulières, de la prévention individuelle et ciblée est prodiguée à l'enfant par le médecin-dentiste,
- meilleur suivi des enfants suite au dépistage de la carie permis par l'ajout d'un volet "dent" dans l'application informatique SISE. Les statistiques de suivi de l'évolution de la carie dans le canton sont également facilitées,
- volonté d'augmenter à terme le nombre d'éducatrices en santé bucco-dentaire afin de renforcer la prévention dans les classes de degrés 2P, 4P, 6P et 8P.

Indicateur 2.1

L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre la date de préavis de la plateforme de placement pour une famille d'accueil et la date de placement effective en famille d'accueil. Le délai s'explique principalement par des recours qui peuvent être faits contre les décisions judiciaires et par la mobilisation des parents ou de l'entourage de l'enfant suite à la proposition d'une famille d'accueil.

Indicateur 2.2

L'indicateur dénombre le total de places en familles d'accueil avec hébergement autorisées à la fin de l'année. Les mesures suivantes sont régulièrement mises en place pour maintenir voire augmenter le nombre de familles d'accueil: médiatisation pour le recrutement dans les journaux, écoles, milieu associatif, renforcement de l'encadrement des familles d'accueil, mobilisation des familles à poursuivre la formation de base avec les HES.

Indicateur 2.3

L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre les dates de présentation des demandes à la plateforme de placement et les dates de préavis de la plateforme de placement. La plateforme de placement vise à rapprocher du mieux possible l'offre et la demande de placements. Cependant, le manque de places (à certaines périodes de l'année et en fonction de l'âge des enfants) rallonge de manière significative le délai d'attente.

Indicateur 2.4

L'indicateur rapporte le nombre de placements hors urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois et le nombre total de placements hors urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, décisions judiciaires, recours).

Indicateur 2.5

L'indicateur rapporte le nombre de placements d'urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours et le nombre total de placements d'urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, instance judiciaire). Le renforcement de l'offre d'accueil pour les petits et la recherche de familles d'accueil doit permettre au foyer Piccolo de revenir à sa mission première d'urgence.

Indicateur 2.6

L'indicateur rapporte le nombre de lieux d'accueil (institution petite enfance et accueillante familiale du jour) soumis

à surveillance au total des lieux soumis à autorisation.

Indicateur 2.7

L'indicateur rapporte le nombre d'ordonnances confirmant les clauses péril au nombre de clauses péril rendues par le SPMI. En cas d'urgence, la mesure dite de «clause péril» permet au SPMI d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait du droit de garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est informé immédiatement afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMI reste compétent pour toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Art. 12, al.7, de la loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse). Moins de 50 clauses péril en moyenne sont rendues chaque année.

Indicateur 2.8

L'indicateur rapporte le total des mineurs placés au moins 1 jour dans l'année au total des mineurs suivis dans l'année par le SPMi. Afin d'éviter de placer l'enfant, les solutions pour soutenir les parents et/ou encadrer l'enfant sont privilégiées.

Indicateurs 3.1 et 3.2

L'indicateur 3.1 somme les familles qui ont bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) dans l'année.

L'indicateur 3.2 rapporte la durée totale en jours des AEMO dans l'année au nombre de familles ayant bénéficié d'une AEMO.

Des éducateurs en assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) soutiennent et accompagnent à leur domicile des familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Le travail s'effectue par le biais d'objectifs mis en place par le SPMi et avec les familles. L'AEMO, dans le contexte familial, s'inscrit dans le mouvement général de l'action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que faire se peut le maintien des personnes en difficulté dans leur réseau naturel d'appartenance. Ces indicateurs sont à lire en parallèle puisque qu'une baisse de la durée moyenne d'un dossier AEMO doit permettre l'augmentation du nombre de familles bénéficiaires.

F05 Hautes écoles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2019	Variat	Variations C19-B19		Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	561'112'524	13'687'441	2.5%	547'425'083	539'563'409
30 Charges de personnel	514'917	-32'661	-6.0%	547'578	520'687
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'714	2'714	-	-	1'397
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'403	-6'847	-74.0%	9'250	6'972
34 Charges financières	-	-	-	-	105'083
36 Charges de transfert	560'592'490	13'724'235	2.5%	546'868'255	538'929'270
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	0
REVENUS	5'455'340	-96'815	-1.7%	5'552'155	3'142'627
42 Taxes	423	-22	-4.9%	445	882
43 Revenus divers	9	9	-	-	-
44 Revenus financiers	-	-	-	-	202'235
46 Revenus de transferts	5'454'908	-96'802	-1.7%	5'551'710	2'939'510
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-555'657'184	-13'784'256	2.5%	-541'872'928	-536'420'782
Coût d'état-major	-1'669	46	-2.7%	-1'715	-1'665
Coût des prestations de moyens	-61'608'416	3'204'653	-4.9%	-64'813'069	-77'783'485
COÛT COMPLET	-617'267'269	-10'579'558	1.7%	-606'687'711	-614'205'932

POSTES

	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.90	-0.10	-3.33%	3.00	2.90
ETP fixes	2.90	-0.10	-3.33%	3.00	2.90

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'unité des hautes écoles veille à la mise en œuvre de la politique cantonale de l'enseignement supérieur. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantonales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

F05.01 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)

F05.02 Formation, recherche appliquée et services (HES)

F05 Hautes écoles (suite)

F05.03 Formation, recherche et services (UNI)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires

Les hautes écoles genevoises comptent 17'744 étudiant-e-s à l'Université, 5387 à la HES-SO Genève, enfin 962 à l'IHEID.

L'année 2019 a été une année charnière pour les trois hautes écoles genevoises. A l'Université de Genève, qui figure parmi les universités les plus performantes du monde, l'actuel recteur a vu son mandat renouvelé pour quatre ans, avec l'ambition de mener l'institution vers de nouveaux horizons de la recherche scientifique et de développer des réponses innovantes aux problématiques sociétales, telles que les questions environnementales ou celles de la numérisation. Il est à relever que cette année a été marquée par l'attribution du prix Nobel de physique aux professeurs Michel Mayor et Didier Queloz. A l'IHEID, une successeure à l'actuel directeur a été désigné-e et entrera en fonction en juin 2020. Pour cette haute école également, il s'agit de renforcer encore le rôle particulier qu'elle joue au sein de la Genève internationale, en cherchant notamment à stimuler une réflexion novatrice sur les défis du monde contemporain, à encourager un sentiment de responsabilité globale et à favoriser le respect de la diversité. Enfin, la HES-SO Genève a vu ses organes stratégiques renouvelés (conseil d'orientation stratégique et conseils académiques des écoles) ce qui permettra notamment de continuer à positionner les actuels objectifs en lien avec les milieux professionnels et à poursuivre sa stratégie fondée sur les principes du développement durable, de l'innovation et de la création.

Parmi les principaux projets prioritaires pour l'année 2019, on peut citer :

- l'évaluation de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université pour la période 2016-2019 en vue de la négociation de la convention d'objectifs 2020-2023;
- la poursuite de la mise en œuvre de la convention d'objectifs 2017-2020 entre l'Etat et l'IHEID;
- la mise en place du premier contrat de prestations entre l'Etat et la HES-SO GE;
- le développement des infrastructures pour les hautes écoles ;
- la participation à la coordination de la politique des Hautes Ecoles dans les instances intercantonales et fédérales et la consolidation de la place des hautes écoles genevoises sur le plan national.

Analyse des écarts financiers

36 Charges de transfert (+ 13'724'235)

361 - Ecolages hors canton (+841'835)

La commission des finances a accepté un crédit supplémentaire de +720'000 francs pour les écolages hors canton du programme F05.

Il se décompose entre :

- un budget complémentaire de 1'377'000 francs pour la contribution genevoise 2019 pour ses étudiants fréquentant une université d'un autre canton conformément à l'accord intercantonal universitaire (AIU) ainsi qu'une correction rétroactive sur les forfaits pour les étudiants en sciences forensiques considérés comme des étudiants en sciences exactes dès le semestre d'automne 2016/2017.
- une diminution du crédit concernant la contribution genevoise 2019 pour ses étudiants fréquentant une haute école d'un autre canton conformément à l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES).

Aux comptes 2019, un dépassement de 121'835 francs du crédit autorisé est constaté, s'expliquant par des écolages dus pour des étudiants HES dont l'évolution a été sous-estimée.

Globalement, les contributions du canton à ces deux accords ont concerné 626 étudiants HES et 1456 étudiants universitaires partis étudier dans un autre canton.

F05 Hautes écoles (suite)

363 - Université de Genève et HES-SO Genève (+13'440'773)

Un crédit supplémentaire a été accepté par la commission des finances afin de couvrir le coût de l'annuité 2016 rétroactive versée en 2019 à l'Université de Genève et à la HES-SO Genève. La charge nette pour l'Etat sur la nature 363 prend en compte l'utilisation de la provision constituée en 2018 à cet effet.

Université de Genève (+124'988)

En outre, pour l'Université de Genève, un crédit supplémentaire a été adopté par le Conseil d'Etat afin de prendre en compte, dès l'exercice 2019, les nouvelles modalités de couverture des mécanismes salariaux.

46 Revenus de transferts (-96'802)

Remboursements de subventions LIAF : le résultat restituable de l'Université au terme de la convention d'objectifs 2016-2019 s'élève à près de 4.8 millions de francs et le montant restitué par la HES-SO Genève sur son exercice 2018 à 204'876 francs.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité: les trois hautes écoles de Genève (Université de Genève, IHEID et HES-SO) répondent aux objectifs de formation sur le plan quantitatif par le nombre d'étudiants formés et sur le plan qualitatif par le taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement.

Objectif 2: Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes: les cibles fixées par les trois institutions quant aux taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral sont respectées.

Objectif 3: Assurer l'excellence de la recherche: les montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive et des fonds de tiers dépassent régulièrement les montants inscrits aux budgets.

Objectifs et indicateurs

	T				Cible L	Т
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	1'371 (HES)+ nd (UNI)+32 3 (IHEID)	5'990	1'557 HES+312 IHEID+nd UNI (mars)	2'130 (HES)+4' 200 (UNI)+34 0 (IHEID)= 6'670	2023
1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises	Efficacité	nd (HES)+1' 351 (UNI)+30 4 (IHEID)	2'300	2'501	680 (HES)+1' 500 (UNI)+32 0 (IHEID)= 2'500	2023
1.3 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (UNI)	Qualité	80%	>75%	80%	>75%	2023
1.4 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (IHEID)	Qualité	83%	>84%	84%	>84%	2023
1.5 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (HES)	Efficacité	nd (mars)	80%	80%	80%	2023

F05 Hautes écoles (suite)

	_				Cible L	Т
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1.6 Nombre de programmes doctoraux (UNI)	Efficacité	87	86	87	86	2023
2. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
2.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (UNI)	Efficacité	38%	30%	47%	>30%	2023
2.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	55%	>40%	54%	>40%	2023
2.3 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (HES)	Efficacité	48%	45%	42%	50%	2023
3. Assurer l'excellence de la recherche						
3.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs - UNI)	Efficacité	119'000' 000	113'000' 000	nd (mai)	114'000' 000	2023
3.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	24'943'6 65	18'500'0 00	20'639'9 87	20'000'0 00	2023
3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	nd (mars)	8'050'00 0	8'486'97 1	8'302'60 0	2023

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

Ces indicateurs consolident les données transmises par les trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateurs 1.3 à 1.5

Ces indicateurs sont produits à partir d'enquêtes de satisfaction menées auprès des étudiants des trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateur 1.6

Cet indicateur somme les programmes doctoraux proposés par l'Université de Genève.

Indicateur 2.1

Cet indicateur rapporte le nombre de nominations féminines au sein du corps professoral de l'Université (professeur ordinaire, associé, assistant), au nombre total de nominations. Les taux sont assez volatils car le nombre réel de nomination porte sur de petits effectifs.

Indicateur 2.2

Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux professeurs femmes à l'institut de hautes études internationales et du développement au nombre total de nouveaux professeurs. Les taux sont assez volatils car le nombre réel de nomination porte sur de petits effectifs.

Indicateur 2.3

Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux membres du corps professoral femmes de la Haute école spécialisée aux nouveaux membres du corps professoral.

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	58'654'864	-193'837	-0.3%	58'848'701	56'663'825
30 Charges de personnel	17'470'861	-426'596	-2.4%	17'897'457	17'259'285
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'270'436	-166'342	-3.1%	5'436'778	4'992'335
33 Amortissements du patrimoine administratif	724'510	27'172	3.9%	697'338	704'621
36 Charges de transfert	35'171'130	356'922	1.0%	34'814'208	33'701'082
39 Imputations internes	17'926	15'006	513.9%	2'920	6'501
REVENUS	539'906	-88'281	-14.1%	628'187	472'724
42 Taxes	461'561	-166'626	-26.5%	628'187	472'724
43 Revenus divers	5'945	5'945	-	-	-
46 Revenus de transferts	72'400	72'400	-	-	-
49 Imputations internes	0	0	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-58'114'958	105'556	-0.2%	-58'220'514	-56'191'101
Coût d'état-major	-56'623	-578	1.0%	-56'045	-55'175
Coût des prestations de moyens	-5'971'742	17'431	-0.3%	-5'989'173	-7'510'690
COÛT COMPLET	-64'143'323	122'409	-0.2%	-64'265'732	-63'756'966

POSTES

	Compte 2019	Var	Variations C19-B19		Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	110.38	-7.47	-6.34%	117.85	111.28
ETP fixes	107.01	-9.14	-7.87%	116.15	107.32
ETP auxiliaires	2.37	0.67	39.41%	1.70	3.96
ETP agents spécialisés	1.00	1.00	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations transversales aux programmes de la politique Formation délivrées par le service-école-médias, le service de l'enseignement privé, le service de médiation scolaire, le service de recherche en éducation et le service écoles et sport, art, citoyenneté.

Le service-école-médias couvre l'ensemble de la chaîne d'activités visant à permettre l'usage des médias et technologies pour enseigner et apprendre, du choix des équipements à la formation des enseignant-e-s, en passant par la production et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Le service de médiation scolaire a pour mission d'accompagner les établissements scolaires en prise avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également préventivement, en proposant, d'une part, des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires.

Le service de l'enseignement privé assure une surveillance générale sur l'enseignement privé à Genève dans les domaines de la scolarité et de la formation obligatoire (4-18 ans), ainsi que de la formation professionnelle et continue des adultes. Il délivre les autorisations d'ouvrir et d'exploiter les écoles privées. Il a également pour mission d'informer le public, ainsi que les écoles, et de publier sur internet le répertoire des écoles privées autorisées.

Le service de la recherche en éducation (SRED) a pour but de suivre le système genevois d'enseignement et de formation et de contribuer à son pilotage. Pour ce faire, il produit et met à disposition des autorités et de la collectivité des indicateurs, des statistiques, des prévisions d'effectifs scolaires, il procède aux évaluations et aux recherches pour lesquelles il est mandaté et en rend public les résultats.

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) a pour mission de faciliter les interactions entre le DIP et les organismes publics et privés du canton actifs dans les domaines de la culture, du sport et de la citoyenneté. Afin de promouvoir l'accès et la participation active de chaque élève à la culture, au sport et à la citoyenneté, il encourage et coordonne les initiatives dans ces domaines et collabore avec les directions générales et les établissements scolaires dans l'organisation de projets et d'activités pour les élèves. Enfin, il soutient la formation dans les domaines de la culture et du sport à travers l'enseignement artistique de base et le dispositif sport-art-études.

Ce programme regroupe par ailleurs les cotisations et contributions interncantonales versées par le DIP pour le fonctionnement des conférences inter cantonales (CDIP, CIP, CUS, etc.) ainsi qu'une subvention pour la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

F06.01	Médias, technologies et documentation pour l'enseignement
F06.02	Médiation scolaire
F06.03	Autorisation et surveillance de l'enseignement privé
F06.04	Recherche en éducation
F06.05	Contribution et cotisations intercantonales
F06.06	Ecoles et sport, art, citoyenneté
F06.07	Autres prestations transversales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires

Service écoles-médias

Le Service écoles-médias (SEM) apporte son expertise pédagogique et technique pour l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de la transformation numérique de l'école. En classe, l'utilisation du numérique ne vise pas à se substituer aux supports existants, mais est intégrée dans les pratiques pédagogiques lorsqu'il y a des plus-values avérées, avec des objectifs pédagogiques clairs, tout en veillant à éviter une exposition prolongée aux écrans.

Un effort important est mis sur l'accompagnement et la formation des enseignant-e-s – notamment au moyen de cours en ligne - afin de leur permettre d'utiliser au mieux les équipements mis à disposition et les potentiels pédagogiques portés par l'usage adéquat des technologies. Depuis la rentrée 2019, un espace au SEM est mis à disposition des enseignant-e-s pour favoriser l'utilisation pratique et créative des technologies de fabrication dans un contexte pédagogique et innovant.

Parallèlement, la prévention des risques liés à l'utilisation des outils numériques se renforce. Conformément à sa mission, le SEM intervient dans les classes pour dispenser aux élèves du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II des cours de sensibilisation aux « cyberdangers ».

Au cours de l'année 2019, le SEM a coordonné l'appel à participation au programme « Numérique à l'école » auprès des enseignant.e.s du DIP et accompagne celles et ceux dont les projets ont été retenus.

Dans un autre registre, une nouvelle prestation a été testée avec succès cette année : la livraison des documents physiques empruntés à la rentrée scolaire pour les enseignant-e-s primaires, 2600 documents ont ainsi été livrés dans 63 écoles.

Service de médiation scolaire SMS

Dans le cadre des mesures en lien avec le décrochage scolaire et l'école inclusive, le service de médiation scolaire met en œuvre des projets et des actions visant d'une part, à prévenir et lutter contre les formes de violence à l'école et plus généralement à renforcer le climat relationnel pour assurer des conditions d'apprentissage satisfaisantes pour l'ensemble des élèves. Cette année, les actions prioritaires ont porté particulièrement sur :

- le renforcement de la cohésion des équipes professionnelles au sein des établissements dans l'application du cadre scolaire et la prise en charge des situations complexes afin de renforcer le bien-vivre ensemble et le climat relationnel:
- le 3ème volet du déploiement du plan d'actions et de prévention cantonal des situations de harcèlement à l'école (déploiement des modules de formation et suivi des plans d'actions propres à chaque établissement).

Le lien entre l'école et les familles est également fondamental en matière de lutte contre l'échec scolaire. Dans ce but, le SMS continue à développer son soutien aux établissements scolaires pour maintenir et améliorer le climat relationnel avec les familles.

En outre, il est prévu qu'en 2020, les prestations de soutien et de médiation du SMS soient étendues pour répondre à des demandes émanant d'élèves, de parents ou d'usagers du département. En parallèle, il est envisagé que le SMS assure une structure d'accueil confidentielle, externe et indépendante au cadre de l'école, et destinée notamment aux élèves qui souhaiteraient se confier ou signaler des situations qu'ils estiment relatives à des comportements incompatibles avec les devoirs de fonction ou d'atteintes à l'intégrité de la part de collaborateurs du DIP. Ce dernier volet répond à l'une des recommandations du rapport d'experts mandatés par le Conseil d'Etat sur les cas d'atteinte à l'intégrité sexuelle des élèves impliquant des collaborateurs du DIP.

Service de l'enseignement privé

En 2019, le service de l'enseignement privé a poursuivi son mandat d'autorisation et de surveillance de l'enseignement privé à Genève par : l'octroi de cinq nouvelles autorisations d'exploiter et d'une autorisation complémentaire, la reconduction de leur autorisation à dix écoles dans leurs trois premières années d'activité, le retrait de trois autorisations (cessation d'activité ou structures ne répondant plus aux dispositions). Le nombre d'écoles privées recensées à fin 2019 se monte à 183.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, du 1er mars 2018, a changé le périmètre d'intervention du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) auprès des écoles privées. Une redéfinition des rôles et actions a mené à l'adaptation du cahier des charges du médecin répondant pour une école privée. En outre, une directive "Enfants en danger et écoles privées" a été publiée afin d'assurer la prise en charge des situations de maltraitance dévoilées ou suspectées dans le cadre scolaire en conformité avec ces nouvelles dispositions.

La nouvelle procédure d'inspection des écoles privées relevant de l'instruction et de la formation obligatoire (4-18 ans) est entrée en vigueur à la rentrée 2019-2020.

Une réflexion a été entamée en lien avec la mise en place de FO18 concernant les épreuves cantonales et les normes d'admission dans l'enseignement secondaire I et II public pour les élèves en provenance de l'enseignement privé.

Service de la recherche en éducation

Durant cette année, le service de la recherche en éducation (SRED) a poursuivi en priorité l'analyse des parcours de formation jusqu'à 18 ans (interruptions prématurées de formation, parcours complexes, transitions tout au long de la scolarité et de la formation obligatoires, accompagnement de l'introduction de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, le positionnement du dispositif de Lullin). Il a également réalisé l'évaluation de dispositifs de l'école inclusive (déploiement de classes intégrées au CO, nouveaux dispositifs d'accueil pour élèves primo-arrivants allophones).

Dans le contexte d'une évolution envisagée du CO, l'impact d'une part du dispositif du nouveau cycle d'orientation et, d'autre part, de l'introduction du mercredi matin au cycle moyen de l'enseignement primaire sont en cours d'évaluation sous l'angle du parcours de l'élève. Dans ce même domaine, le SRED représente la Suisse romande au sein du consortium national de l'enquête PISA. Il contribue scientifiquement à l'enquête nationale mise en place par la CDIP sur la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales des élèves de l'école obligatoire en Suisse (COFO).

Par ailleurs, le service développe qualitativement et quantitativement les statistiques relatives à l'enseignement et à la formation dans le canton de Genève. En 2019 dans le cadre des repères et indicateurs statistiques (RIS), il a ainsi produit un nouvel indicateur relatif à la santé bucco-dentaire des élèves. L'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, a réalisé quant à lui plusieurs études à l'exemple de celle sur l'accueil familial de jour.

Service écoles et sport, art, citoyenneté

Le SESAC a pour mission de faciliter les interactions entre le DIP et les organismes publics et privés du canton actifs dans les domaines de la culture, du sport et de la citoyenneté. Afin de promouvoir l'accès et la participation active de

chaque élève, il encourage et coordonne les initiatives dans ces domaines et collabore avec les directions générales et les établissements scolaires dans l'organisation de projets et d'activités pour les élèves. Enfin, il soutient la formation dans les domaines de la culture et du sport à travers les dispositifs des enseignements artistiques de base et le sport-art-études.

En 2019, ce nouveau service a eu pour priorité de stabiliser sa structure et son périmètre de travail, de définir un cadre de collaboration avec les partenaires externes et les structures internes du DIP notamment dans une perspective de valorisation et de coordination des projets dans les domaines du sport, des arts, de la citoyenneté ainsi que du développement durable.

Cette année, les activités culturelles proposées dans le cadre d'Ecole&Culture ont bénéficié à plus de 150'000 élèves avec plus de 400 propositions différentes. 2019 a également permis de proposer de nouvelles offres dans le domaine du sport (journées découvertes du DIP ou participation de 2'000 élèves à la Laver cup) et du livre (lancement de LiRom un site visant à favoriser la lecture des auteurs romands en classe en collaboration avec l'Université de Genève et de Silence on lit).

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2017 concernant la gratuité des activités obligatoires, le SESAC a structuré et mise en œuvre, en collaboration avec la direction générale de l'enseignement obligatoire, la prise en charge financière des sorties scolaires des élèves pour lesquelles un budget de 400'000 francs a été voté.

Les écoles accréditées par le DIP pour dispenser des enseignements artistiques de base, au sens de la loi sur l'instruction publique (LIP), ont formé plus de 10'000 élèves du canton. Cette prestation publique a fait l'objet d'une analyse de la Cour des Comptes (rapport n°147). Les constats et les recommandations proposent d'améliorer l'offre actuelle notamment en tenant mieux compte des besoins du public-cible et en coordonnant plus étroitement les actions en lien avec les filières talents. La mise en œuvre des recommandations nécessitera une modification de la LIP et de son règlement d'application.

Plus de 500 jeunes, provenant de 42 disciplines artistiques et sportives, ont bénéficié du dispositif sport-art-études (SAE) en 2019. La qualité du dispositif SAE est reconnue au niveau national par le label Swiss Olympic Partner School. Un nouveau dispositif conçu en collaboration avec les acteurs du sport et de la culture visant à améliorer l'offre pour les jeunes talents a également été présenté en 2019 et sera mis en œuvre à la rentrée 20-21.

Enfin, dans le cadre du plan d'actions du Conseil d'Etat en faveur du développement durable adopté en juin 2019, le DIP a précisé sa feuille de route dans ce domaine avec deux objectifs principaux : former et donner l'exemple.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (-426'596)

Le recours au personnel auxiliaire s'est avéré moins important que prévu. Aussi, les besoins ont également été moindres pour les enquêtes PISA (programme pour le suivi des acquis des élèves) et COFO (vérification de l'atteinte des compétences fondamentales).

36 Charges de transfert (+ 356'922)

363 - Diverses subventions du programme F06 (+425'481)

Un crédit supplémentaire a été accepté par la commission des finances afin de couvrir le coût de l'annuité 2016 rétroactive versée en 2019 aux institutions subventionnées concernées. La charge nette pour l'Etat sur la nature 363 prend en compte l'utilisation de la provision constituée en 2018 à cet effet.

42 Taxes et redevances(- 166'626)

Les produits différés pour la compensation des charges de personnel sur le fonds PISA du service de la recherche en éducation sont en diminution, en lien avec le nombre d'enquêtes et de tests réalisés en 2019.

46 Revenus de transferts (+72'400)

Remboursements de subventions LIAF : restitution sur les résultats à l'échéance des contrats de prestations 2015-2018 dans le domaine de l'enseignement artistique de base délégué.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine: actuellement, 13% des établissements de l'enseignement primaire sont équipés de façon à atteindre les objectifs MITIC du plan d'études contrairement aux 99% des établissements de l'enseignement secondaire équipés selon le plan directeur « enseigner et apprendre à l'ère numérique ». Le projet de loi relatif au déploiement des équipements mobiles numériques à l'école primaire ayant été rejeté par le Grand Conseil, cet indicateur devra être revu au projet de budget 2021.

Objectif 2: Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence: le service de médiation scolaire mène ses interventions dans 92% des cas selon les délais prévus en respectant la cible visée de 90%.

Objectif 3: Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire: l'introduction d'une nouvelle procédure d'inspection explique l'écart du taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés.

Objectif 4: Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation : les délais pour répondre aux sollicitations de la collectivité ainsi que pour réaliser les projets et prévisions des effectifs d'élèves sont respectés.

Objectif 5: Favoriser l'accès des élèves à l'art et au sport : le nombre de prestations culturelles (par ex. visite d'une exposition ou d'un spectacle, etc.) proposées aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire correspondent à deux visites par an en moyenne par élève.

[1] https://edu.ge.ch/site/edd/

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine						
1.1 Taux d'établissements primaires équipés de façon à permettre l'atteinte des objectifs MITIC du plan d'études	Efficacité	13.2%	11%	7.4%	50%	2023
1.2 Taux d'établissements secondaires d'enseignement général et de commerce équipés selon le standard défini par le plan directeur "enseigner et apprendre à l'ère numérique (2014)"	Efficacité	98.5%	98%	99%	100%	2023
2. Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence						
2.1 Taux d'interventions menées dans les délais de réaction prévus	Qualité	92%	90%	90%	95%	2023
3. Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire						
3.1 Taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés	Efficacité	50%	55%	ND	75%	2023
4. Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation						
4.1 Taux de réponses aux sollicitations (demandes ponctuelles) de la collectivité dans les délais impartis	Qualité	86%	90%	4 jours	90%	2023

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
4.2 Taux de réalisation des activités et projets dans les délais prévus	Efficacité	92.9%	86%	95.5%	90%	2023
5. Favoriser l'accès des élèves à l'art et au sport						
5.1 Nombre de prestations par élève de l'EP et de l'enseignement spécialisé proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2	≥2	ND	>2	2023
5.2 Nombre de prestations par élève du CO et SECII proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2	≥1.5	ND	>1.5	2023
5.3 Taux d'élèves sport au sein du dispositif Sport-Art-Etudes détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card	Efficacité	63%	65%	66%	75%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'écoles primaires disposant de tableaux numériques interactifs et de lots de tablettes numériques au nombre total d'écoles primaires. Le tableau numérique interactif est un dispositif informatique alliant les avantages d'un écran tactile et de la vidéo projection de l'image de l'ordinateur.

La mise à disposition de tableaux numériques interactifs et de lots d'équipements numériques dans les écoles primaires doit permettre d'atteindre les objectifs MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication) du plan d'études.

Indicateur 1.2

L'équipement des écoles du secondaire comprend deux dispositifs standards. Il s'agit des tableaux numériques interactifs et des laboratoires de langues numériques selon le plan plan directeur MITIC du DIP « Enseigner et apprendre à l'ère numérique ».

Indicateur 2.1

Les interventions du service de médiation scolaire portent sur l'accompagnement des établissements scolaires en prise avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également sur un versant préventif en proposant des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires.

Indicateur 3.1

L'indicateur rapporte le total des écoles privées de scolarité obligatoire ayant été inspectées (y compris finalisation et transmission du rapport d'inspection aux écoles) dans les délais prévus au total des écoles privées soumises à inspection (entre le 1er janvier et le 31 décembre) selon un calendrier différencié.

Indicateur 4.1

L'indicateur mesure la proportion de réponses à des demandes ponctuelles (par ex. demandes statistiques) fournies dans les délais impartis par rapport au nombre total de demandes. Si la demande n'est pas assortie de délai (fixé par le demandeur ou par le SRED), le délai considéré est de 5 jours ouvrables.

Indicateur 4.2

L'indicateur mesure la proportion des projets et activités terminés dans les délais. Un dépassement de 9% de la durée de réalisation (ce qui correspond à un mois sur une année hors jours fériés et vacances) est toléré. Lorsque cette marge est dépassée, le projet est considéré comme n'ayant pas été réalisé dans les délais. Le changement de méthode de calcul dès le projet de budget 2019 ne perment pas la comparabilité avec les valeurs historiques publiées.

Indicateur 5.1

L'indicateur permet de rendre compte du nombre d'activités pédagogiques proposées par Ecole&Culture et par élève de l'enseignement primaire. En raison du processus d'inscription, le logiciel ne permet pas de recenser le nombre de sorties culturelles réalisées.

Indicateur 5.2

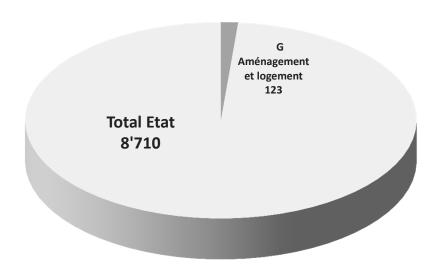
L'indicateur permet de présenter le nombre de sorties pédagogiques réalisées en moyenne par les élèves du secondaire I et II sur proposition ou accompagnement d'Ecole&Culture.

Indicateur 5.3

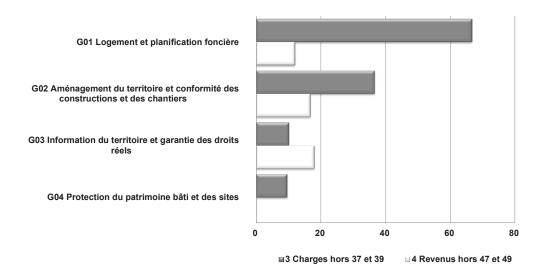
Cet indicateur permet de mesurer le taux d'élèves du domaine sportif inscrits dans le dispositif sport-art-études bénéficiant d'une Swiss olympic Talent Cart (jeunes talents reconnus par leurs fédérations nationales). Ce taux doit rester supérieure ou égale à 60% pour permettre à la section sport-art-études de conserver le label "Partner school" décerné par Swiss Olympic.

G Aménagement et logement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Tout en poursuivant le processus de mise à jour du Plan directeur cantonal (PDCn) 2030, la politique publique G Aménagement et logement s'est attachée à l'amélioration de la qualité de vie urbaine des habitants et au renforcement de la mixité sociale dans les quartiers. Le Conseil d'Etat, notamment par le biais de son programme d'adoption des plans localisés de quartier (PLQ), a ainsi poursuivi son action prioritaire pour répondre à la sévère pénurie de logements que connaît notre canton.

Les réformes portant sur l'articulation du prix et de la qualité des logements se sont poursuivies, de même que le développement des mesures énergétiques concernant les bâtiments. Le processus de modification de la répartition des types de logement à construire en zone de développement a connu son épilogue parlementaire par le rejet du projet de loi du Conseil d'Etat et l'aboutissement d'un référendum (nouvel article 4A LGZD) qui donnera lieu à une votation en 2020.

La Loi sur la fondation PAV a été adoptée par le Grand Conseil. La nouvelle entité servira d'interlocuteur unique tant pour l'Etat que les acteurs privés concernant le développement foncier au sein du périmètre du PAV.

La densification de la zone villa au travers de l'octroi de dérogations selon l'article 59, alinéa 4 LCI a souvent donné lieu à des réalisations peu qualitatives et en contradiction avec les règles d'urbanisme. Le mécanisme a été gelé à partir du 28 novembre afin d'effectuer un bilan qualitatif et de réexaminer les conditions justifiant l'octroi des dérogations, en lien avec les planifications communales et les critères devant servir de guide aux projets.

En 2019, les objectifs de la politique publique G Aménagement et logement se sont matérialisés notamment par les actions suivantes :

- poursuite de la mise à jour des plans directeurs communaux (PDCom) ;
- adoption de la mise à jour du PDCn 2030 par le Grand Conseil et transmission du dossier aux autorités fédérales pour validation ;
- gel provisoire de la densification des zones villas ;
- poursuite de la réforme de la politique du logement selon les quatre axes suivants: a) organisation de la chaîne de production, b) accroissement du nombre de logements d'utilité publique, c) réponse aux besoins actuels en matière de logement (qualité, prix, simplification des procédures), d) rénovation du parc bâti pour réduire sa consommation énergétique;
- poursuite de la vérification des loyers subventionnés opérée pendant toute la durée de contrôle dont le principe a été validé par le Tribunal fédéral dans son arrêt du 9 novembre 2019;
- mise en œuvre de la réglementation sur la location d'appartements de courte durée (90 jours maximum par année);
- poursuite des grands projets prioritaires (MZ et PLQ subséquents ou concours d'architecture), notamment aux Cherpines, aux Grands Esserts, à Bernex-est, au Grand-Saconnex et à ZIMEYSAVER (PDZDI et PDZDAM);
- poursuite de la phase d'opérationnalisation au sein du PAV: adoption de la loi sur la fondation PAV; adoption par le Conseil d'Etat du PLQ Etoile 1; poursuite des travaux sur les PLQ ou leur mise en oeuvre (Acacias 1, Praille ouest, Grosselin, Vernets);
- accompagnement de la mise en oeuvre du fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) et du fonds intercommunal d'équipement (FIE) en matière de financement de l'aménagement;

- renforcement de la coordination entre les offices du logement et de l'urbanisme, notamment en matière de stratégie foncière ;
- poursuite du développement des écoParcs industriels en collaboration avec la FTI;
- poursuite des démarches de simplification et d'accélération des processus d'autorisation de construire, poursuite des développements relatifs à la numérisation complète de toutes les procédures d'autorisation de construire;
- continuation des travaux sur le système de numérisation des pièces justificatives du Registre foncier; poursuite de la mise en oeuvre du projet fédéral eGris visant, notamment, au développement des transactions électroniques; continuation du développement des systèmes d'information territoriaux et de la transition numérique (SITG, RDPPF, BIM; référentiel urbain):
- poursuite de la mise en oeuvre de l'actualisation de l'inventaire général du patrimoine architectural digne de protection à l'instar des galeries souterraines des anciennes fortifications;
- en matière de mise à jour des vestiges archéologiques, conduite d'un vaste chantier au lieu-dit Saint-Mathieu;
- organisation au pavillon Sicli de la conférence internationale relative à la culture du bâti, découlant de la déclaration de Davos.

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018	
		en francs	en %			
CHARGES	66'521'270	-1'564'227	-2.3%	68'085'497	61'660'966	
30 Charges de personnel	11'205'203	-31'929	-0.3%	11'237'132	10'489'384	
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'841'891	2'430'434	172.2%	1'411'457	2'462'781	
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'298'379	413'159	21.9%	1'885'220	2'104'404	
36 Charges de transfert	49'174'118	-4'331'070	-8.1%	53'505'188	46'595'511	
39 Imputations internes	1'679	-44'821	-96.4%	46'500	8'886	
REVENUS	11'965'055	1'809'884	17.8%	10'155'171	12'472'567	
42 Taxes	10'083'975	1'848'804	22.5%	8'235'171	9'949'896	
43 Revenus divers	187	187	-	-	-	
46 Revenus de transferts	1'880'893	-39'107	-2.0%	1'920'000	2'522'671	
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-54'556'215	3'374'111	-5.8%	-57'930'326	-49'188'399	
Coût d'état-major	-433'274	57'655	-11.7%	-490'929	-606'252	
Coût des prestations de moyens	-2'049'490	-31'433	1.6%	-2'018'057	-2'315'490	
COÛT COMPLET	-57'038'979	3'400'333	-5.6%	-60'439'312	-52'110'140	

POSTES

	Compte 2019	Var	Variations C19-B19		Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	77.80	-2.50	-3.11%	80.30	74.30
ETP fixes	74.80	-3.70	-4.71%	78.50	74.30
ETP auxiliaires	3.00	1.20	66.67%	1.80	-

Descriptif du programme

Ce programme, mis en oeuvre par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM, de l'octroi d'allocations de logement ou encore de prêts à terme à des locataires pour l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation.

Il vise également, par des mesures incitatives à la construction, comme le versement de subventions à l'exploitation, l'octroi de cautionnements simples de prêts hypothécaires ou l'octroi de prêts à terme à des coopératives d'habitation, à la création et à l'exploitation d'immeubles d'habitation. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre également des mesures de contrôle permettant de s'assurer que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en œuvre du plan directeur cantonal, notamment en clarifiant les conditions cadres applicables aux propriétaires et aux acteurs économiques pour faciliter la mutation foncière. Le programme vise aussi la mise en place d'un plan de prospection foncière pour l'atteinte des objectifs spécifiques de la loi pour la construction de logements d'utilité publique. Il vise à fixer les règles entourant l'action foncière de l'Etat pour la réalisation des équipements et infrastructures cantonaux. Il propose une révision et un développement des outils juridiques fonciers existants en faveur de la politique d'aménagement et du logement.

Ce programme contient les prestations suivantes :

G01.01 Gestion locative

G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements

G01.03 Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisations des projets prioritaires

Les spécificités de la fixation des loyers des logements sociaux ont été reconnues par le Tribunal fédéral. Dans un arrêt de principe du 7 novembre 2019, notre Haute Cour a affirmé que la vérification des loyers subventionnés doit être opérée pendant toute la durée de contrôle, en tenant compte des efforts consentis par le propriétaire et les pouvoirs publics ainsi que d'autres circonstances pertinentes. Le TF a expressément admis que l'application directe des principes du rendement excessif des fonds propres selon le CO (en particulier l'art. 269 CO) n'est pas possible dans le cadre des immeubles subventionnés compte tenu des contraintes imposées aux propriétaires de ces immeubles. La méthode de calcul appliquée par l'Etat à Genève, d'ores et déjà validée par la Cour cantonale, est donc confirmée.

Pilier historique de la politique du logement, la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (ci-après LGZD), a façonné le développement de notre canton depuis plus de 60 ans, en fixant les conditions applicables à l'aménagement et l'occupation rationnelle des zones de développement affectées à l'habitat, au commerce et aux autres activités du secteur tertiaire. L'art. 4A de la loi, qui fixait les catégories de logements à construire en ZD, a été supprimé le 31 juillet 2019. Le PL 12093 du Conseil d'Etat, qui avait pour objectif de corriger ces défauts et mieux répondre aux besoins de l'ensemble de la population, a été rejeté en automne 2019. Parallèlement, le Grand Conseil a adopté le PL 12477 qui reprend les catégories de logements prévues à l'art. 4A LGZD. Finalement, le peuple devra se prononcer sur la question des catégories de logements à construire en zone de développement courant 2020, un référendum contre la loi 12477 ayant été déposé et ayant abouti.

Dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de la politique foncière de l'Etat, il convient de relever que la direction de la planification et des opérations foncières (DPOF) a contribué à la régularisation foncière de près de 230 dossiers, ce qui comprend notamment la signature de 3 nouveaux actes de constitution de droits de superficie et de 3 actes de renouvellement de DDP existants. De plus, l'office représente l'Etat-propriétaire, en coordination avec l'office cantonal des bâtiments (OCBA), dans les projets de développement principalement dévolus à la politique du logement; notamment dans le cadre du projet Praille Acacias Vernets, l'office a finalisé la convention avec la banque Pictet SA permettant la réalisation de l'îlot B du PLQ Etoile 1, adopté en décembre 2019.

13 nouvelles demandes de prestations foncières ont été instruites en 2019. L'activité de négociations foncières s'est principalement focalisée sur l'extension de la ligne de tramway 15 entre les Palettes et Saint-Julien, ce qui a permis la signature de plusieurs conventions avec les propriétaires impactés par le tracé et de lever leurs oppositions sur le projet. La direction des opérations foncières a également finalisé l'ensemble des acquisitions de terrains pour la réalisation du parc agro-urbain de Bernex.

De plus, 28 arrêtés du Conseil d'Etat autorisant la signature d'actes authentiques ont été adoptés, (stable par rapport à 2018) ainsi que sept extraits de procès-verbaux du Conseil d'Etat validant le principe d'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) à des partenaires publics et privés.

Au sujet de la modification du règlement d'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (RDTR) visant à réglementer l'activité de location de courte durée des appartements dans le canton de Genève (plateformes de location), l'arrêt de la Chambre constitutionnelle de 2018 a été confirmé par le Tribunal fédéral en mars 2019. Il est ainsi acquis que la disposition introduite obéit à l'intérêt public constitué par la lutte contre la pénurie de logement et qu'elle vise bien à préserver l'habitat en prévoyant des restrictions à la location de courte durée, qui constitue un changement d'affectation si elle court sur une durée supérieure à 90 jours par année.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges ont été plus importantes que prévues principalement suite au dépassement de 2 303 244 francs sur la dotation pour dépréciation de créances. Ce poste, qui est majoritairement lié aux encaissements de surtaxe et trop perçus, varie sensiblement d'une année à l'autre et rend son évaluation difficile au moment de l'élaboration budgétaire.

En 2018, des amendes extraordinaires pour un montant total de 600 000 francs avaient été facturées suite à une fraude à la loi dans le cadre des ventes d'appartements soumis à la LDTR (cas des SIAL – sociétés d'actionnaires-locataires). Or, des recours ont été déposés et suite à l'arrêté du Tribunal administratif de première instance du 5 février 2019, ces amendes ont été annulées et passées en pertes et une nouvelle amende a été émise (voir nature 42).

Les économies qui ont été réalisées sur les honoraires de mandataires n'ont pas permis de compenser ce dépassement (- 459 881 francs).

33 - Amortissements du patrimoine administratif

L'écart constaté provient essentiellement d'un amortissement exceptionnel lié au reclassement d'un actif au patrimoine financier avant son transfert à la Fondation PAV.

36 - Charges de transfert

L'écart relatif aux charges de transfert concerne principalement les allocations aux logements destinés aux ménages privés, les subventions HM ainsi que les subventions à la pierre versées aux propriétaires d'immeubles HBM/HLM.

L'augmentation des prestations fournies aux locataires a globalement été moins importante que prévue (- 2 092 101 francs), principalement suite à une économie dans le secteur libre dont le budget prévoyait une croissance moyenne du nombre de ménages qui ne s'est pas réalisée et s'est stabilisée, par rapport à l'année précédente.

Ces dernières années, les subventions HM ont augmenté de manière importante (+ 8% en 2017 et + 12% en 2018). Une hausse similaire à l'année 2018 avait été prévue lors de l'élaboration du budget 2019. Aavec + 9% par rapport à 2018, l'augmentation prévue ne s'est pas totalement réalisée mais reste cependant proche des prévisions (- 650 015 francs).

La différence sur les subventions à la pierre (- 1 439 341 francs) s'explique essentiellement par les sorties de contrôle de certains immeubles HLM, la conjoncture favorable en matière de taux d'intérêts hypothécaires qui a pour effet la diminution ou la suppression du taux de subventionnement, ainsi que par des extournes au moment de la prise des arrêtés définitifs ajustant à la baisse les subventions de manière rétroactive.

42 - Taxes

Les surtaxes facturées ont été plus importantes en 2019 que budgété (+ 1 196 332 francs) et s'expliquent par un montant moyen facturé plus élevé que prévu, notamment suite à la mise à jour de nombreux revenus dont l'impact n'avait pas été évalué dans sa totalité lors de l'établissement du budget. De plus, un nombre de surtaxes rétroactives plus important que planifié a été facturé en 2019.

L'augmentation importante des accords de principes délivrés cette année a eu un impact considérable sur l'augmentation des émoluments facturés cette année (+ 443 035 francs).

On note également une amende extraordinaire de 225 000 francs (voir nature 31).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Les indicateurs de la prestation du programme qui vise à favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées sont en ligne avec leur cible 2019. La proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (indicateur 1.1) a légèrement diminué par rapport à l'année dernière et consolide sa bonne performance en dessous de la barre des 1.5%. La proportion de locataires au bénéfice d'une subvention personnalisée (indicateur 1.2) se trouve, cette année encore, au-dessus du seuil de 60%, malgré les nombreuses baisses de loyers notifiées.

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de logements d'utilité publique (LUP - indicateur 2.1), la part de logements LUP dans le parc locatif genevois à grimpé à 11% à la fin de l'année 2019. Cela représente une croissance de 0.4% par rapport à l'année dernière (+0.3% en 2018). Le parc LUP compte, au 31 décembre 2019,18'099 logements (+3.9%, +684 unités). Pour rappel, l'objectif de la loi vise à terme un taux de 20%.

Dans ce contexte, les efforts pour parvenir à la constitution d'un parc LUP au taux précité demeurent toujours importants, bien que les acquisitions foncières soient en 2019 inférieures aux objectifs (indicateur 3.1). Trois parcelles et 4 quotes-parts de dépendances, représentant 3'533m2 ont été acquises offrant un potentiel de 45 logements, ainsi que le rachat d'une quote-part PPE d'un DDP (336/1000), dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets. La différence entre l'objectif et les chiffres réels s'explique par une diminution des possibilités d'acquisition des parcelles en zone villa, après une décennie de fortes acquisitions.

Le fonds LUP a été sollicité pour près de 25 millions de francs cette année. Les communes ont bénéficié des ressources du fonds à hauteur de 48.9% (Plan-les-Ouates: 9.6% et Lancy: 39.3%), la FPLC à 18.0%, les fondations immobilières de droit public (FIDP) 17.9%, et l'Etat de Genève à 15.2 %. Outre les acquisitions de terrains mentionnées ci-dessus, le fonds LUP a financé la construction de 131 nouveaux logements ainsi que l'acquisition de six immeubles existants représentant un total de 126 logements. On note cependant qu'un remboursement de -1.7 millions de francs par la FPLC est intervenu durant l'année 2019. L'écart de l'indicateur 3.2 entre l'objectif 2019 et la situation à la fin de l'année s'explique par une diminution des opportunités d'acquisition, mais également par la différence cumulée à la fin de l'année dernière entre les comptes et le budget, différence qui se reporte sur l'année 2019 (-12 millions de franc).

Enfin, s'agissant du suivi des mesures visant à accélérer les procédures d'autorisation de construire (APA), il est constaté une atteinte des objectifs au niveau des procédures accélérée. L'atteinte des objectifs fixés pour préavis de demande définitive (DD) n'a pas été réalisée cette année, malgré une amélioration de l'indicateur des préavis LDTR. Une réorganisation structurelle est en cours de réalisation et devrait permettre d'améliorer prochainement la situation.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (dépassement du barème de sortie) dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	0.9%	≤ 1.5%	1.13%	≤ 1.5%	2023
1.2 Proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée dans les habitations mixtes (art. 16 al.1 let. d et 30A LGL)	Efficacité	61.33%	≥ 56%	60.27%	≥ 60%	2023
2. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	11%	≥ 10.65%	10.6%	20%	2040
3. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						
3.1 Nombre de m2 de terrain, en valeur cumulée, depuis l'entrée en vigueur de la loi (2007), acquis pour la réalisation de logement d'utilité publique (LUP)	Efficience	145'329m 2	≥ 148'000 m2	141'337m 2	≥ 168'000 m2	2023
3.2 Ressources financières du Fonds LUP affectées, en valeur cumulée, depuis l'entrée en vigueur de la loi (2007)	Efficacité	404.5mio s	≥ 429 mios	382 mios	569 mios	2023
3.3 Part des ressources financières du Fonds affectées à l'acquisition de terrains constructibles et la réalisation de LUP neufs	Efficacité	89.1%	≥ 90%	91%	≥ 90%	2023
4. Contribuer à l'accélération des procédures en matière d'autorisations de construire						

					Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
4.1 Valeur, en pourcent, des préavis LDTR délivrés dans le cadre d'une demande définitive (DD) dans un délai de 30 jours calendaires	Efficience	81%	≥ 95%	74 %	≥ 95%	2023
4.2 Valeur, en pourcent, des préavis LGZD/LGL délivrés dans le cadre d'une demande définitive (DD) dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	63%	≥ 95%	63 %	≥ 95%	2023
4.3 Valeur, en pourcent, des préavis LDTR délivrés dans le cadre d'une demande en procédure accélérée (APA) dans un délai de 15 jours calendaires	Efficacité	98%	≥ 95%	97 %	≥ 95%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1: l'article 31, alinéa 4 de la LGL prévoit l'application d'un taux d'effort de 29% au locataire dont le revenu dépasse le barème de sortie. Cette mesure vise la libération des logements subventionnés au profit de personnes aux revenus correspondant au barème d'accès au sens de l'article 30, alinéa 4 LGL. En règle générale, les locataires soumis à ce taux d'effort se trouvent dans une situation réelle de dépassement du barème de sortie depuis plus de 12 mois (pratique administrative de l'office). Cet indicateur mesure de manière appropriée l'adéquation des revenus des personnes qui occupent un logement subventionné et les loyers de ce logement. On peut considérer qu'avec une valeur faible ≤ 1.5%, la situation reflète l'évolution de cas particuliers alors qu'une proportion plus importante tendrait à indiquer une inadéquation entre les valeurs cibles de loyers et les taux efforts. La proportion du total des surtaxes (12.18%) augmente quelque peu en 2019 tout en restant cependant à un niveau favorable (C2018 : 9.96%). Au 31.12.2019, le nombre de foyers surtaxés était de 1'603. Il est à relever que du point de vue des objectifs de la politique du logement, la surtaxe ordinaire ne pose pas de problème singulier car ce mécanisme permet de restituer à l'Etat une prestation destinée à abaisser le loyer, dont le locataire n'a plus besoin en totalité.

Indicateur 1.2: selon l'article 20a du règlement d'exécution de la loi générale sur le logement, au moins 60% des nouveaux habitants doivent bénéficier ad minima de la moitié du montant de la subvention personnalisée. Le nombre de subventions personnalisées est en constante augmentation, la catégorie HM étant la catégorie privilégiée par les investisseurs en application des articles 4a et 5 LGZD et en lieu et place de la catégorie HLM (subventionnement à l'exploitation). A fin 2019, 3'437 ménages étaient au bénéfice d'une subvention HM (3'165 ménages à fin 2018).

Indicateur 2.1: les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. Cette année, l'augmentation moyenne du parc LUP est d'environ 0.4%, (+0.3% en 2018). Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

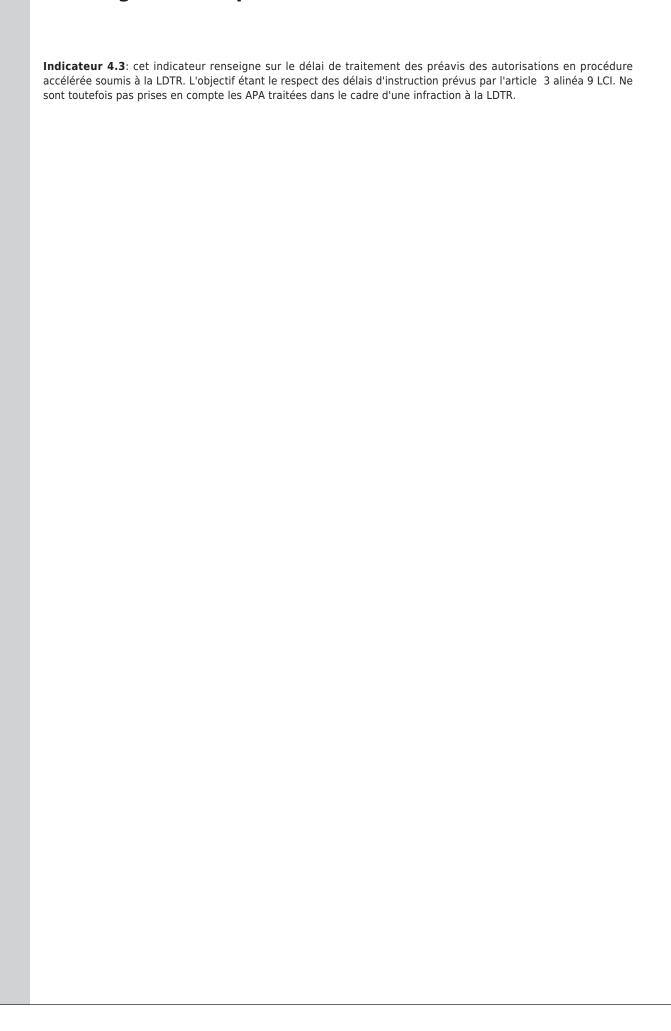
Indicateur 3.1: cet indicateur traduit la mise en œuvre de la stratégie foncière de l'Etat en matière d'acquisitions de terrains destinés à la réalisation de LUP. Il s'exprime en m2 cumulés depuis 2007, date d'entrée en vigueur de la loi pour la construction de logement d'utilité publique (LUP) (I 4 06). Précédemment, une cible de 15'000 m2/an était considérée. Cependant, après 10 années où cet objectif a globalement été dépassé, il a été revu à la baisse pour 2019 à 5'000 m2/an, suite à la réduction des opportunités en zone de développement sur zone de fonds villa. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.2: montants exprimés en valeur cumulée depuis 2007, suite à l'introduction de la L10460 prévoyant un fonds propre affecté annuel de 35 millions de francs. Pour plus de précisions, se référer au rapport annuel LUP.

Indicateur 3.3: cet indicateur est mesuré en valeur cumulée depuis l'exercice 2010 et l'introduction de l'article 4 alinéa 6 de la LUP qui prévoit que les ressources financières du fonds LUP soient affectées à concurrence de 70% au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs.

Indicateur 4.1: cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des demandes définitives soumis à la LDTR. L'objectif est le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 3 LCI.

Indicateur 4.2: cet indicateur renseigne sur le délai de traitement des préavis des DD soumis à la LGZD et à la LGL. L'objectif étant le respect des délais d'instruction prévus par l'article 3 alinéa 3 LCI.



G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2019	Variatio	ns C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	36'681'337	-2'162'048	-5.6%	38'843'385	42'405'513
30 Charges de personnel	25'880'790	-636'621	-2.4%	26'517'411	24'516'129
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'145'167	-1'334'934	-11.6%	11'480'101	17'012'570
33 Amortissements du patrimoine administratif	190'711	-6'389	-3.2%	197'100	424'788
36 Charges de transfert	309'027	-139'546	-31.1%	448'573	274'457
39 Imputations internes	155'642	-44'558	-22.3%	200'200	177'569
REVENUS	16'867'531	3'687'611	28.0%	13'179'920	17'381'263
42 Taxes	10'895'072	2'218'772	25.6%	8'676'300	11'787'526
43 Revenus divers	573'901	173'901	43.5%	400'000	384'986
44 Revenus financiers	5'174'980	1'174'980	29.4%	4'000'000	5'094'752
49 Imputations internes	223'578	119'958	115.8%	103'620	114'000
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-19'813'806	5'849'659	-22.8%	-25'663'465	-25'024'250
Coût d'état-major	-1'000'737	157'758	-13.6%	-1'158'495	-1'416'951
Coût des prestations de moyens	-4'699'491	-276'103	6.2%	-4'423'388	-5'417'194
COÛT COMPLET	-25'514'034	5'731'314	-18.3%	-31'245'348	-31'858'395

POSTES

	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	169.02	-8.53	-4.80%	177.55	162.43
ETP fixes	159.52	-10.63	-6.25%	170.15	154.43
ETP auxiliaires	4.00	1.00	33.33%	3.00	5.00
ETP agents spécialisés	5.50	1.10	25.00%	4.40	3.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse la construction de logements, le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement. Il vise également à garantir, par la coordination et/ou l'arbitrage des politiques publiques dans le cadre des procédures de planification et d'autorisations de construire, que les projets d'aménagement ou de constructions soient de qualité, qu'ils s'intègrent dans leur environnement et qu'ils respectent les lois et règlements en vigueur. Au surplus, ce programme a également pour but d'assurer la conformité des chantiers et des réalisations aux décisions prises par les autorités.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'urbanisme (OU), la direction Praille Acacias Vernet (DPAV) et l'office des autorisations de construire (OAC), en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

G02.01 Aménagement du territoire.

G02.02 Développement des zones industrielles

G02.03 Conformité des constructions et des chantiers.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires et autres projets d'importance stratégique

Le Conseil d'Etat a poursuivi en 2019 son action prioritaire en faveur de la construction de logements au bénéfice de la population genevoise, en veillant tout particulièrement à la mixité sociale, à la qualité des quartiers et à leur desserte en transports publics. Il entend également poursuivre la planification localisée pour contrer la pénurie de logements.

Cette politique volontariste porte d'ailleurs ses fruits puisque les chiffres de la production de logements neufs sont en progression avec plus de 2600 logements construits en 2018. Le seuil de 2500 logements neufs construits a été dépassé pour la première fois depuis 1996.

Un programme détaillé d'établissement de plans localisés de quartier (PLQ) a été établi pour la législature 2019-2023 avec l'objectif de mettre à disposition 2 millions de m2 de surfaces brutes de plancher (SBP) en faveur du logement et 1 million de m2 en faveur des activités.

Les moments-phares en matière d'aménagement du territoire en 2019 ont été:

- l'adoption par le Grand Conseil de la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030) et sa transmission à la Confédération en vue de son approbation durant le premier semestre 2020;
- la poursuite des études sectorielles déterminantes (équipements, conception paysage, zone 4A) ;
- la mise en œuvre des recommandations du guide de densification de qualité de la zone 5 et l'accompagnement des communes dans leurs stratégies municipales de densification de leurs zones villas;
- l'accompagnement constant des communes dans la réalisation ou mise à jour de leurs plans directeurs communaux (PDCom), dont l'adoption doit suivre celle du plan directeur cantonal;
- l'accompagnement des démarches intercommunales en faveur d'une vision intégrée de l'aménagement du territoire.
 D'une part entre les communes de Versoix, Bellevue, Genthod et Collex-Bossy, de l'autre entre 12 communes de la rive gauche;
- la poursuite de l'action de la cellule interdépartementale responsable du monitoring de l'espace rural en vue de la mise en œuvre du plan d'action destinée à consolider le contingent genevois de surfaces d'assolement (SDA).
- le renforcement de la coordination entre urbanisation et transports. A titre d'exemple, dans le cadre du grand projet Bernex, le canton et les communes de Bernex et Confignon se sont accordés sur une feuille de route visant une planification partagée entre urbanisation et infrastructures de transport;
- la poursuite d'actions conjointes avec l'office du patrimoine en vue de la prise en compte précoce et systématique des intérêts patrimoniaux dans la planification territoriale (guichet cartographique, recensement architectural,...);
- le renforcement de la coordination entre les offices du logement et de l'urbanisme, notamment en matière de stratégie foncière. A titre d'exemple, dans le cadre du PLQ, la note d'opportunité de tout projet urbain inclut désormais une analyse foncière préalable;
- la mise en place d'une collaboration entre l'OU et l'OCAN pour définir une vision d'ensemble permettant de fixer et de coordonner les différentes missions du canton liées à la protection et à la valorisation du paysage, notamment à travers l'élaboration conjointe de la première version d'une conception cantonale du paysage;
- le lancement d'une démarche permettant de définir, en coordination avec les acteurs institutionnels cantonaux et communaux, une stratégie pour l'aménagement des territoires situés sous les courbes de bruit des avions et aux proches alentours faisant suite à l'adoption par le Conseil fédéral en 2018 de la fiche PSIA (Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique) de l'aéroport de Genève;
- la poursuite des grands projets prioritaires (MZ et PLQ subséquents ou concours d'architecture), notamment aux Cherpines, aux Communaux d'Ambilly, aux Grands Esserts, à Bernex, au Grand-Saconnex, à ZIMEYSAVER (PDZDI et PDZDAM);
- l'organisation d'une série d'événements (EXPLORE) de formats hybrides, incluant des partenariats locaux et internationaux, invitant la population à questionner la ville à travers de nouvelles formes de médiation.
 Parallèlement, plus de 300 séances de concertation ont été organisées en lien avec les projets de planification territoriale;
- la finalisation et l'inauguration des espaces publics autour des différentes gares du Léman Express de concert avec la mise en service fin 2019 du RER franco-genevois;
- le pilotage de l'étude de la voie verte rive droite en fédérant tous les acteurs privés et communaux;
- l'adoption, entre autres, par le Conseil d'Etat des PLQ "Beaux Champs" et "Ferme" aux Grands-Esserts, "Saint-Mathieu" à Bernex, "Voies CFF" à Vernier;
- la prise en compte systématique des espaces publics et de la mobilité, notamment douce, dans les projets de

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

planification localisée;

- le développement des écoParcs industriels en collaboration avec la FTI;
- la conduite d'une démarche inter-office et interdépartementale pilotée par l'office de l'urbanisme et l'office des transports visant à mettre en place un référentiel commun de gestion de projet d'aménagement et d'infrastructure;
- L'élaboration d'une stratégie opérationnelle des espaces publics;
- Le co-pilotage avec l'office cantonal de l'environnement (OCEV) d'une démarche visant à inscrire la réalisation des nouveaux quartier dans l'ambition de la transition écologique.

La direction Praille Acacias Vernet (DPAV) a poursuivi en 2019 la phase d'opérationnalisation du secteur éponyme : cette année a été le témoin de l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur la Fondation Praille Acacias Vernet (FPAV), dont la mission est la mise en oeuvre de la stratégie foncière élaborée par le département pour ce périmètre. La FPAV travaillera en étroite collaboration avec la DPAV et la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), laquelle accompagnera les entreprises dans leur déménagement et leur relocalisation. Cette phase trouve,entre autre, son expression tangible au travers de l'adopotion par le Conseil d'Etat du PLQ "Etoile 1" (400 logements), ouvrant la voie pour ce secteur à une phase plus concrète encore (concours, préparation de dossiers d'autorisation). En terme de planification, 2019 vit la poursuite des travaux sur les PLQ Acacias 1 (2650 logements), Praille ouest, Grosselin 1 et Vernets.

En 2019, l'office des autorisations de construire (OAC) a poursuivi sa transition numérique en matière de délivrance des autorisations de construire, en améliorant la plateforme APA-démat en ligne (autorisation de construire par voie de procédure accélérée) ouverte au public en juin 2018 et en maintenant son investissement dans l'amélioration de sa prestation sur la durée. La refonte de l'ensemble du système d'information de l'office des autorisations de construire s'est notamment poursuivie par la conception et les développements relatifs à la numérisation complète de toutes les procédures d'autorisation de construire, et plus spécifiquement les demandes définitives.

En outre, le département du territoire reste fortement engagé dans la démarche de l'Etat pour le numérique notamment par la loi 12145 qui introduit en outre les premiers jalons pour le déploiement du BIM. Cette méthode prévoyant que les projets soient conçus sous forme de maquettes numériques tridimensionnelles agrégeant une multitude d'informations (cadastrales, géométriques, thermiques, acoustiques, financières, écologiques,...), va impacter plusieurs missions de l'Etat (mission d'autorité, mission de gestion du patrimoine construit et mission des gestionnaires du territoire notamment). En 2019, l'application du BIM aux procédures d'autorisations de construire a été étudiée par l'OAC et les instances majeures de préavis. De plus, la réalisation d'un premier prototype visant à démontrer la faisabilité technique et métier a été initiée en collaboration avec l'EPFL.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 - Charges de personnel

L'écart sur les charges de personnel provient principalement de 5 postes obtenus au budget 2019 qui ont été recrutés tardivement au 2^{ème} semestre de l'année et du délai de latence dans le repourvoiement des postes laissés vacants en cours d'année.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

A la direction du projet Praille-Acacias-Vernets, l'écart constaté (- 860 596 francs) s'explique principalement par le report partiel dans la réalisation de certaines prestations sur 2020, notamment le PLQ 2 du secteur de l'Etoile, les études liées aux espaces publics, la mobilité, ainsi que le secteur des Acacias et le secteur de la Praille. De plus, certains projets, non réalisés en 2019 et reportés dans le temps, tels que la route des Jeunes et les études du secteur Grosselin n'ont pas conduit aux engagements budgétaires prévus, accentuant encore l'écart constaté.

L'année 2019 a de plus été marquée par les travaux des espaces publics autour des haltes et de la gare CEVA/Léman Express et par le recrutement de la nouvelle directrice de la planification. Les dépenses de mandats d'étude à l'office de l'urbanisme sont donc moins importantes que prévues (- 523 197 francs).

36 - Charges de transfert

Seule une subvention a été accordée en 2019 par l'office de l'urbanisme concernant l'élaboration du plan directeur communal (PDCom) de Bellevue. Leur élaboration est de l'initiative des communes (art. 10, al. 3 de la LaLAT).

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

42 – Taxes

L'augmentation des émoluments de construire (+ 1 068 060 francs) s'explique par une hausse des demandes d'autorisations de construire dont le total dépasse les 5 600 demandes en 2019 (pour 4 954 en 2018).

A l'office cantonal des autorisations de construire, les amendes facturées en 2019 ont été importantes (+ 1 265 330 francs). Cela s'explique par la création de la direction de l'inspectorat de la construction en 2018 et l'arrivée d'inspecteurs et d'une juriste qui ont permis de traiter un volume plus importants de cas d'infractions. Ce constat est corroboré par la croissance du nombre d'infractions LCI constatées en 2019 (235 infractions ouvertes) au regard de 2018 (123 infractions ouvertes).

Ces hausses sont partiellement compensées par frais de cantonaux de gestion en baisse suite à la mise en place du fonds intercommunal d'équipement (FIE) et à la diminution des factures à encaisser (- 202 931 francs).

43 - Revenus divers

Un revenu non prévu au budget de 222 746 francs a été comptabilisé en 2019 pour les taxes d'équipement encaissées en 2018 par la FTI en faveur de l'Etat de Genève sur des dossiers antérieurs à 2017.

A l'office de l'urbanisme, l'activation des prestations internes est inférieure au budget prévu (- 99 280 francs).

44 - Revenus financiers

La participation de l'Etat de Genève aux bénéfices de la Fondation pour les terrains industriels a été plus importante que le montant inscrit au budget.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

L'écart par rapport aux surfaces brutes de plancher (SBP) logements et activités annoncées dans le B2019 s'explique par le coulissement des planifications sur un nombre important de projets de plans localisés. Ce report de la libération des potentiels pourrait être rattrapé lors des années suivantes permettant de conserver la cible à moyen terme, restant réservée l'évolution du contexte (adoption des projets de modifications de zones (MZ) par le Grand Conseil (GC), les référendums populaires, ...).

L'OAC a globalement amélioré la qualité de ses prestations sur 2019. Cependant, compte tenu de l'effort investi dans le projet informatique et de l'augmentation toujours constante des dossiers déposés, le délai actuel de traitement des APA reste encore en-dessous de l'objectif de 80% de décisions rendues en trente jours.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
1.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	≥ 98%	99%	≥ 98%	2023
2. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
2.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	49%	≥ 80%	40%	≥ 80%	2023
3. Garantir le potentiel de logements visé par la programmation 2019-2023 des plans localisés de quartier (PLQ) ou concours jugés						

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

	_				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
3.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) logements libérés par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autre dérogation	Efficacité	190'000 m2	500'000 m2		≥ 2'000'00 0 m2	2023
4. Garantir le potentiel de surfaces brutes d'activités dans les plans d'affectation visé par la programmation 2019-2023 des plans localisés de quartier (PLQ) et des plans directeurs de zone industrielle (PDZI)						
4.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) activités libérés par les PLQ adoptés ou les concours jugés	Efficacité	100'000 m2	600'000 m2		≥ 1'000'00 0 m2	2023
5. Vérifier l'adéquation des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés avec les indices d'utilisation du sol (IUS) et indice de densité (ID) minimaux préconisés par le PDCn 2030 et la LGZD						
5.1 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices d'utilisation du sol (IUS) minimaux définis par la LGZD et prévus par le PDCn	Qualité	125%	≥ 120%	137%	≥ 120%	2023
5.2 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices de densité (ID) minimaux prévus par le PDCn	Qualité	160%	≥ 120%	120%	≥ 120%	2023
6. Garantir la qualité de la concertation et la qualité juridique des projets						
6.1 Taux de PLQ faisant l'objet d'opposition	Qualité	50%	≤ 70%	63%	≤ 60%	2023
6.2 Taux de succès à la Cour de justice ou au Tribunal fédéral concernant les recours liés aux PLQ	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
6.3 Nombre de personnes touchées par la concertation en cumulé sur la législature 2019-2023	Efficacité	2'500	2'000		10'000	2023
7. Respecter les délais d'ordre dans la procédure PLQ						
7.1 Respect des délais d'ordre dans la procédure PLQ	Efficacité	100%	100%		100%	2023
8. Gérer les surfaces d'assolement						
8.1 SDA récupérées en hectares en cumulé sur la législature 2019-2023	Efficacité	13.5 hectares	5-10 hectares		60 hectares	2023
9. Proposer aux entreprises des surfaces d'activités adaptées aux diverses catégories industrielles et artisanales, en favorisant l'émergence de projets innovants et denses.						
9.1 Nombre de m2 de nouvelles surfaces brutes de plancher industriels accompagnés et autorisés (sol, hors-sol et sous-sol) par année, sur la période 2020-2024	Efficacité	42'027 m2	≥ 60'000 m2	108'101 m2	≥ 60'000 m2	2019
9.2 Nombre d'emplois industriels dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du canton de Genève, recensés annuellement.	Efficacité	68'406 emplois	≥ 68'000 emplois	69'049 emplois	≥ 68'000 emplois	2019
9.3 Pourcentage du nombre d'emplois dans les PME, PMI par rapport aux grandes entreprises dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal) du Canton de Genève, recensés annuellement	Efficacité	61%	≥ 70% de PME-PMI	65%	≥ 70% de PME-PMI	2019

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

	_				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
9.4 Répartition des activités par secteurs concernés observée annuellement dans les ZIA (Zones industrielles et artisanales) et ZDIA (Zones de développement industriel et artisanal)	Efficacité	13.6%	< 20% en nombre d'emploi s	14%	14%	2019

Commentaires

Indicateur 1.1: RAS

Indicateur 2.1: La mise en œuvre de la nouvelle procédure a débuté en juin 2013. A titre informatif, moins de 1% des APA a fait l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires en 2012.

Indicateur 3.1 : La mesure s'exprime en m² de SBP potentiels de logements établis par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autres dérogations au PLQ, cumulés depuis le 1er janvier de l'année 2019. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Indicateur 4.1 : La mesure s'exprime en m² de SBP potentiels d'activité établis par les PLQ adoptés ou les concours jugés, cumulés depuis le 1er janvier 2019. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Indicateur 5.1 : L'indicateur mesure la densité de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à la densité minimale préconisée par la LGZD. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption.

Indicateur 5.2 : L'indicateur mesure l'utilisation du sol moyenne de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à l'indice minimal préconisé par le PDCn 2030. Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La fréquence de mise à jour doit donc ici être annuelle.

Indicateur 6.1 : L'indicateur mesure la qualité de la concertation liée aux PLQ. Il s'agit d'évaluer à la fin de chaque année le taux d'opposition aux projets présentés.

Indicateur 6.2 : L'indicateur mesure la solidité et la cohérence légale des PLQ adoptés et faisant l'objet de recours. Il s'agit d'évaluer à la fin de chaque année le taux de recours gagnés sur la base des arrêtés du Tribunal administratif (respectivement du Tribunal fédéral) prononcés au cours de l'année concernant des PLQ précédemment adoptés. L'objectif est d'approcher un taux de 100% de PLQ entrant en force suite à un recours.

Indicateur 6.3: L'indicateur mesure l'efficacité du processus de concertation lié aux PLQ (et autres projets urbains) en cours. Il s'agit de comptabiliser à la fin de chaque année le nombre de personnes consultées dans le cadre de séances de concertation en lien avec les projets urbains présentés à la population. L'objectif à la fin de la législature est d'atteindre 10'000 personnes concertées (Cible LT). Les séances de concertation étant désormais systématiques dans le processus d'élaboration des PLQ, ce chiffre pourra vraisemblablement évoluer à la hausse.

Indicateur 7.1: l'indicateur mesure l'efficacité de la procédure d'adoption des PLQ. Il s'agit de vérifier à la fin de chaque année pour les PLQ adoptés que les délais d'ordre votés par le Grand Conseil pour certaines étapes de procédure (enquête publique, préavis du conseil municipal ou procédure d'opposition) ont été respectés. L'objectif est de garantir à 100% le respect de ces délais d'ordre.

Valeur comparative C2018: 100%

Indicateur 8.1 : L'indicateur mesure la capacité à garantir la préservation des meilleures terres arables, conformément aux exigences de la Confédération et à récupérer des surfaces d'assolement (SDA). Il s'agit de

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

compter à la fin de chaque année le nombre d'hectares regagnés en SDA par le biais essentiellement de la remise en état de terrains occupés par des constructions ou installations en infraction (ou illicites) ainsi que par le reclassement en zone agricole de zones à bâtir existantes mais inconstructibles ou inadaptés à la construction. La valeur-cible à long terme a été fixé à 60 hectares. Il s'agit d'une version optimale de regain de SDA, la mise en œuvre dépendra des moyens à disposition. Il n'a pas été défini d'objectif précis par an, néanmoins cet indicateur fera l'objet d'un suivi annuel par la cellule interdépartementale du monitoring de l'espace rural.

Pour les indicateurs 9.1 à 9.4, la cible LT a été fixée à la fin 2019, date d'échéance de la convention d'objectifs actuelle liant l'Etat à la FTI.

Indicateur 9.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'augmentation des surfaces brutes de plancher mises à disposition des entreprises. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Les rénovations ne sont pas prises en compte. L'indicateur tient compte des projets au moment de l'obtention de l'autorisation de construire.

Indicateur 9.2 : Cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en termes de nombre d'emplois des ZIA et ZDIA pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué de l'ensemble des zones industrielles du canton y compris celles gérées par la FTI, en y ajoutant les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV, avant mutation.

Indicateur 9.3 : Cet indicateur permet de mesurer la répartition des emplois par rapport à la taille des entreprises qui les fournissent. Le pourcentage cible de 70% correspond à une répartition équilibrée desdits emplois par rapport au tissu industriel. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, augmenté des parcelles propriétés de la FTI et du secteur PAV avant mutation. Une PME (petite et moyenne entreprise) et une PMI (petite et moyenne industrie) comportent moins de 250 emplois. Une grande entreprise en comporte plus de 250.

Indicateur 9.4 : Cet indicateur permet de mesurer le secteur d'activité concentrant le plus d'emplois dans les zones IA et DIA. Pour conserver une hétérogénéité des activités, aucun des secteurs classifiés sur la base du traitement des codes NOGA (Nomenclature Générale des Activités économiques) ne doit dépasser 20% en nombre d'emplois. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, augmenté des parcelles propriétés de la FTI et du secteur PAV avant mutation.

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2019	Variati	ons C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	10'122'753	-719'980	-6.6%	10'842'733	9'920'557
30 Charges de personnel	8'775'751	-693'272	-7.3%	9'469'023	8'638'004
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	372'706	-148'984	-28.6%	521'690	422'070
33 Amortissements du patrimoine administratif	972'473	127'073	15.0%	845'400	858'963
36 Charges de transfert	-	-	-	-	0
39 Imputations internes	1'823	-4'797	-72.5%	6'620	1'519
REVENUS	17'948'908	1'096'818	6.5%	16'852'090	16'100'982
42 Taxes	17'348'761	985'081	6.0%	16'363'680	15'485'271
43 Revenus divers	148	148	-	-	-
46 Revenus de transferts	545'849	140'439	34.6%	405'410	557'679
49 Imputations internes	54'151	-28'849	-34.8%	83'000	58'033
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	7'826'155	1'816'798	30.2%	6'009'357	6'180'425
Coût d'état-major	-339'334	74'350	-18.0%	-413'684	-499'248
Coût des prestations de moyens	-2'332'139	187'966	-7.5%	-2'520'105	-2'655'849
COÛT COMPLET	5'154'682	2'079'113	67.6%	3'075'569	3'025'328

POSTES

	Compte 2019	Vai	riations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	62.05	-5.90	-8.68%	67.95	60.90
ETP fixes	58.05	-8.75	-13.10%	66.80	59.90
ETP auxiliaires	4.00	2.85	247.83%	1.15	1.00

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par la direction de l'information du territoire (DIT) et l'office du registre foncier (ORF) poursuit plusieurs buts :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition d'informations de référence structurées, officielles, multidimensionnelles décrivant sous forme numérique le territoire et permettant de répondre aux besoins des politiques publiques et intervenants privés liés notamment à l'aménagement du territoire, de la construction, de l'immobilier, de l'environnement, des transports, de la santé, de la sécurité et de l'énergie. Ces données comprennent en particulier les géodonnées de la mensuration officielle, du cadastre du sous-sol et du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière;
- fournir de manière transversale aux autres départements et aux partenaires externes les prestations de diffusion et de valorisation des géodonnées et produits offerts par le SITG. Le site cartographique du SITG constitue la principale prestation de consultation, d'extraction et de mise à disposition des données géographiques à Genève, en 2D comme en 3D. Le centre de compétence gère également le catalogue des données pour l'ensemble des informations et produits disponibles et assure la promotion du SITG;
- conseiller et assister les départements et offices pour tous les aspects et projets liés aux systèmes d'information géographiques et aux géodonnées;
- donner l'état des droits sur les immeubles par la transcription, après contrôle de leur bien-fondé juridique, des pièces justificatives et l'épuration des droits;
- conserver les pièces justificatives;
- assurer la publicité des droits sur les immeubles par la délivrance, notamment, d'extraits et de plans.

Ce programme est le fer de lance pour assurer la gouvernance du BIM de l'Etat et de la ville intelligente (smart city) et répondre aux enjeux du territoire numérique.

Ce programme contient les prestations suivantes :

G03.01 Données officielles de référence

G03.02 Territoire numérique G03.03 Garantie des droits réels

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires et d'importance stratégique

La direction de l'information du territoire (DIT) a poursuivi le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) dans l'optique de devenir, à l'horizon 2021, un organe officiel de publication. La prestation d'extrait RDPPF a été intégrée dans les e-démarches de l'Etat de Genève.

La démarche Building information modeling (BIM) Etat a été poursuivie sur plusieurs axes: projet expérimental de traitement des demandes d'autorisation de construire avec une maquette BIM, description d'un cours de sensibilisation au BIM avec l'Ifage et premiers tests pour produire des données au format de fichier standard Industry Foundation Classes (IFC) permettant le travail en BIM.

La démarche smart Geneva a été structurée et préparée pour aller dans le sens de mise en valeur des projets innovants au service du territoire avec une approche de développement durable. Cette démarche a été concue en 2019 pour une activation prévue en 2020. La DIT a également lancé, en 2019, une initiative sur la gestion des chantiers connectés : son expérimentation sur un chantier routier sera prévue en 2020. Cette initiative va permettre de tester l'utilisation de différents capteurs, la remontée de données par l'intermédiaire de l'infrastructure des SIG et de développer des tableaux de bords en fonction des besoins de différentes entités administratives en charge de la gestion opérationnelles et environnementales des chantiers.

La DIT a, enfin, finalisé les travaux de mensuration officielle et d'amélioration de la qualité des données requis par la Confédération selon la convention programme en viqueur.

L'année 2019 a vu se développer les prestations géomatiques en matière de mobilité, de travail collaboratif et de diffusion multiforme. L'utilisation de la 3e dimension se renforce, notamment dans la conception et la gestion des projets urbains ainsi que pour les bâtiments et les infrastructures de transport. La démarche smart city du territoire genevois s'organise et sera mise en œuvre en 2020.

Le rapport « Pour une vision stratégique de la géoinformation à Genève », publié en janvier 2018 proposait treize mesures organisées en quatre axes comme autant de savoir-faire à acquérir et d'actions à déployer pour répondre aux enjeux sociétaux induits par les transformations urbaines et le développement du territoire numérique. En 2019 une première feuille de route intentionnelle pour le SITG a été précisée pour une application dès 2020. L'objectif de cette feuille de route pour le SITG et ses membres est de partager des propositions d'actions pour la mise œuvre de la vision stratégique et ainsi s'assurer de son intégrité. Elle guidera le travail des prochains mois et pourra donner lieu à un plan directeur ou un plan d'actions opérationnels du SITG et articulé à ceux de ses partenaires.

L'adaptation du système d'information de l'office du registre foncier (ORF) aux nouvelles exigences techniques, administratives (cyberadministration) et légales, ainsi que l'analyse et le renforcement de la sûreté de l'information et de la protection des données ont été poursuivies. Plus particulièrement, dans le domaine des droits réels, soit des données relatives à l'état des droits sur les immeubles, dont l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse doivent être garanties en tout temps, une nouvelle version intercantonale et standardisée de l'application Capitastra comprenant diverses améliorations et évolutions continues a été intégrée. Le système de numérisation des pièces justificatives (réquisitions et documents annexés), qui permet concrètement de visualiser lesdites pièces dans Capitastra par les personnes autorisées, ayant été introduit, les réquisitions déposées en 2019 et toutes celles validées à compter du 2 mai 2019, ainsi que leurs documents annexés sont désormais numérisés. Selon les ressources disponibles, l'ORF va entreprendre la numérisation des pièces justificatives antérieures à 2019. L'étude nécessaire à la mise en œuvre du projet fédéral eGRIS, visant à instaurer les réquisitions électroniques et à introduire un portail de renseignements national pour les données du registre foncier a été poursuivie.

L'objectif de l'ORF de poursuivre la réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits, de plans et de renseignements, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies a

été partiellement réalisé.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 - Charges de personnel

L'écart par rapport au budget 2019 provient du temps de latence dans le recrutement des postes vacants, en particulier pour 3 postes avec un profil très spécifique obtenus au budget 2019. Il est à noter que quatre postes identifiés comme vacants fin 2019 ont été recrutés en fin d'année avec un engagement en 2020.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart porte principalement sur les projets qui n'ont pas pu être réalisés ou ne l'ont été que partiellement en 2019 à la direction de l'information du territoire.

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements dépendent des dépenses d'investissement et des dates de mises en service des actifs. Ils ont été plus importants que prévu à la direction de l'information du territoire sur le crédit de renouvellement départemental (L11514).

42 - Taxes

L'office du registre foncier a validé davantage de dossiers (environ 10% de plus), de sorte que les émoluments ont augmenté.

46 - Revenus de transfert

Les produits différés des subventions reçues en investissement ont été plus important que prévu sur le crédit de renouvellement départemental (L11514).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Si les résultats obtenus en matière de délivrance d'extraits, de plans et de renseignements sont parfaitement conformes aux objectifs fixés, notamment en termes de délai de réponse, les résultats concernant les réquisitions d'inscription ne sont toutefois, ni quantitativement ni sur le plan du délai de traitement, dans la cible. Les écarts s'expliquent concrètement par l'augmentation sensible du nombre de dossiers déposés, l'introduction du système de numérisation, le dépôt de dossiers de mutations parcellaires portant sur des périmètres importants (l'Etang, les Communaux d'Ambilly, les Vergers, la Chapelle-les Sciers, etc.), les nombreux départs de collaborateurs expérimentés, les formations des nouveaux collaborateurs, la réduction globale de l'effectif de 5 % depuis 2016, les sollicitations toujours plus nombreuses dans le domaine juridique et la complexification générale des affaires.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
1.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	95%	100%	95%	100%	2023
1.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	95%	100%	95%	100%	2023

					Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
2. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
2.1 Taux d'exhaustivité des données conformes et actualisées, de type bâtiment, enregistrées en base cadastrale et répondant aux dispositions légales et réglementaires existantes dans le domaine de la mensuration officielle (semestrielle)	Efficacité	98.8 %	100%	98.8 %	100%	2023
2.2 Taux de la bonne application des règles de l'art ainsi que de la réglementation cadastrale en vigueur par les ingénieurs géomètres officiels au travers des dossiers de mutations cadastrales déposés à la DIT	Qualité	80 %	≥8 5%	82%	≥ 85%	2023
3. Assurer la centralisation, la diffusion et la consultation des données géographiques du SITG						
3.1 Nombre de données géographiques disponibles dans le SITG	Efficacité	940	900		>1'000	2023
3.2 Fréquentation du site cartographique du SITG (moyenne du nombre d'appel par jour sur le site et les géoservices)	Efficacité	340'000	350'000 appels/j our		350'000 appels/j our	2023
3.3 Pourcentage de commandes et d'extractions de géodonnées traitées dans les 2 jours.	Efficacité	99%	99%		>99 %	2023
3.4 Pourcentage de géodonnées du SITG décrites et référencées de manière exhaustive dans le catalogue de métadonnées du SITG	Efficacité	99%	99%		>99 %	2023
4. Délivrer des prestations et une expertise en matière de géomatique de manière transversale à l'administration						
4.1 Nombre de prestations géomatiques délivrées par an.	Efficacité	70	70		>100	2023
5. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
5.1 Délai moyen de traitement des réquisitions d'inscription à l'office du registre foncier	Efficacité	107 jours	≤ 55 jours	89 jours	≤ 40 jours	2023
5.2 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2023
6. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
6.1 Délai moyen de réponse aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	0.6 jour	≤ 2 jours	0.7 jours	≤ 2 jours	2023
7. Exécuter les opérations de mise au feuillet fédéral						
7.1 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 2.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés.

Indicateur 1.2 : Mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs

et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l'objectif 2.2. Le temps de traitement est corrélé avec la qualité des dossiers déposés

Indicateur 2.1 : Le bâtiment est une des données de référence-clé du système d'information du territoire genevois (SITG), de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (notamment mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officiels la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles en matière cadastrale et de prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnels de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la mise à jour du registre cadastral. Son périmètre est constitué de l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par la direction de l'information du territoire.

Indicateur 3.1 : Même si l'augmentation du nombre de géodonnées dans le SITG n'est pas un but en soi, cet indicateur reflète la vigueur du partage de données entre les partenaires. Une légère augmentation est constatée et prévue, ce qui est un signe d'un fonctionnement abouti et sain.

Valeur comparative C2018: 860

Indicateur 3.2 : Il mesure l'utilisation des principales prestations de diffusion des géodonnées en ligne du SITG. Chaque utilisation du site cartographique du SITG et chaque connexion aux géoservices va générer un nombre certain nombre d'appels aux cartes en ligne. On constate une augmentation régulière de la fréquentation de ces prestations du SITG.

Valeur comparative C2018: 335'000 appels/jour

Indicateur 3.3 : Les géodonnées du SITG peuvent être extraites en ligne ou commandées au centre de compétence du SITG. Cet indicateur mesure le bon fonctionnement du système de production de ces commandes.

Valeur comparative C2018: 99%

Indicateur 3.4 : Il s'agit d'un nouvel indicateur. Pour assurer une diffusion des géodonnées de qualité, celle-ci doit impérativement s'accompagner d'une bonne description des données disponibles, de leur producteur, de leur qualité, de leurs caractéristiques et limitations. Cet indicateur mesure le respect de ce principe.

Valeur comparative C2018:99%

Indicateur 4.1:Le service de géomatique réalise des prestations de conseils, d'accompagnement, de réalisations pour les offices de l'Etat soit selon un catalogue de prestations normalisées, soit en participant à divers projets organisationnels et/ou de système d'information. Bien que la granularité de ces prestations soit très variable, cet indicateur mesure l'intensité de cette activité. Une hausse importante est prévue dans les prochaines années et raison de la mise à disposition prochaine de la nouvelle plateforme géographique d'entreprise de l'administration.

Valeur comparative C2018: N/D

Indicateur 5.1 : Mesure, en jours ouvrables, du temps moyen de traitement entre la date de réception de la réquisition d'inscription et la date de sa validation finale.

Indicateur 5.2 : Mesure de la qualité des prestations fournies en matière de traitement des réquisitions d'inscription, l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse des données relatives à l'état des droits sur les immeubles devant être garanties.

Indicateur 6.1 : Mesure, en jours ouvrables, du délai moyen entre la date de réception de la demande d'extraits, de plans et, depuis 2016, de renseignements et la date de la réponse. Semi-automatisé depuis 2014, le calcul de ce délai a été complètement automatisé dès 2016.

Indicateur 7.1 : Mesure de la qualité des prestations fournies dans le cadre des opérations de mise au feuillet fédéral, l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse des données relatives à l'état des droits sur les immeubles devant être garanties.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2019	Varia	ations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	9'610'303	-107'609	-1.1%	9'717'912	9'419'254
30 Charges de personnel	5'422'943	-84'849	-1.5%	5'507'792	5'163'145
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'894'134	-1'175	-0.1%	1'895'309	1'958'275
36 Charges de transfert	2'261'857	-27'954	-1.2%	2'289'811	2'272'282
39 Imputations internes	31'370	6'370	25.5%	25'000	25'552
REVENUS	38'003	-271'535	-87.7%	309'538	270'222
42 Taxes	12'671	-18'312	-59.1%	30'983	25'253
43 Revenus divers	25'333	25'333	-	-	244'969
46 Revenus de transferts	-	-278'555	-100.0%	278'555	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'572'300	-163'926	1.7%	-9'408'374	-9'149'032
Coût d'état-major	-209'690	30'935	-12.9%	-240'625	-298'413
Coût des prestations de moyens	-1'697'254	-282'658	20.0%	-1'414'596	-1'882'155
COÛT COMPLET	-11'479'244	-415'649	3.8%	-11'063'595	-11'329'600

POSTES

00.10					
	Compte 2019	Variat	Variations C19-B19		Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	37.90	2.05	5.72%	35.85	32.90
ETP fixes	37.10	1.40	3.92%	35.70	32.10
ETP auxiliaires	0.80	0.65	433.33%	0.15	0.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton. La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine, les Journées des métiers d'art ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en œuvre de ce programme et des prestations qui lui sont associées est confiée à l'office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

G04.01 Connaissance du patrimoine

G04.02 Protection du patrimoine

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires et d'importance stratégique

Lancé en 2015 pour améliorer la connaissance des objets dignes de protection, le programme de recensement architectural du canton de Genève a porté en 2019 sur les communes de Veyrier, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Bardonnex, Cartigny et Aire-la-Ville.

Le service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire a poursuivi ses investigations relatives aux galeries souterraines des anciennes fortifications de la Vieille-Ville, identifiant et documentant un total de un kilomètre à fin 2019.

L'office du patrimoine et des sites (OPS) a participé à plusieurs publications scientifiques, donné une trentaine de conférences et visites guidées et intervenu plusieurs fois dans le cadre de formations universitaires et de colloques scientifiques. Une dizaine de rapport d'études ont été élaborés sur des bâtiments dignes de protection et les résultats des recensements architecturaux ont été présentés à plusieurs communes, tant à leurs conseils administratifs qu'à leurs commissions spécialisées en matière d'aménagement du territoire, voire même lors d'expositions publiques (dont notamment Thônex, Grand-Saconnex, Collex-Bossy, Versoix, Chêne-Bougeries et Hermance).

Les manifestations les plus importantes, soit les Journées européennes du patrimoine (JEP) et L'art de bâtir ont été reconduites avec succès, avec notamment plus de 6'000 visiteurs pour le seul week-end des JEP 2019.

Les fouilles et les études dans le cadre de découvertes archéologiques exceptionnelles ont porté en particulier sur le site de Saint-Mathieu de Vuillonnex en anticipation du projet immobilier et de la ferme agro-urbaine. Les vestiges ont fait ressortir un fossé, des trous de poteaux, des fosses-silos, des sépultures et une voie antique romaine. Le chantier de restauration du Conservatoire a également fait l'objet de fouilles archéologiques, relevant des fondations datant de la fin du XVIIème siècle. D'autres fouilles ont porté sur la porte et sur le bastion de Saint-Léger, ainsi que sur la porte du Bourg.

La commission des monuments, de la nature et des sites, en collaboration avec l'office du patrimoine et des sites, a publié 5 fiches de bonnes pratiques touchant des thématiques fréquemment présentes dans les projets évalués. L'objectif étant de sensibiliser et guider les propriétaires ainsi que leurs mandataires dans leur prise en compte des enjeux liés à la conservation du patrimoine.

Elle a préavisé 660 dossiers d'autorisation de construire lors de 24 séances et a examiné 20 dossiers liés à des procédures d'aménagement, dont des plans de site, plans localisés de quartier (PLQ), plans directeurs communaux (PDCom), plans directeurs de quartier (PDQ) et modifications de zones (MZ).

Le service des monuments et des sites a préavisé 2'878 dossiers, soit une augmentation progressive substantielle depuis plusieurs années, à ressources constantes.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 - Charges de personnel

Le non-dépensé de 85'000 francs s'explique par les délais d'engagements.

46 - Revenus de transfert

Le budget prévoyait que la convention programme de la Confédération (programme de subvention de la Confédération en faveur de la conservation patrimoniale) soit en partie utilisée pour financer les dépenses archéologiques engagées sur des sites d'importance nationale. Aucun site entrant dans cette catégorie n'a fait l'objet de travaux nous permettant de justifier ce transfert auprès de l'Office Fédéral de la Culture. Par ailleurs la convention programme a bénéficié à d'autres projets protégés nécessitant des travaux.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Atteinte des objectifs et mesures des indicateurs

En l'absence d'adoption de plans de site en 2019, l'indicateur 1.1 ne s'appuie que sur les mises sous protection individuelles et ne peut, de ce fait être atteint compte tenu des ressources disponibles de l'OPS et des délais liés à ces procédures. L'objectif relatif au nombre d'objets ayant bénéficié d'une subvention à la restauration est lui atteint, à budget stable, l'effort d'optimisation des ressources est à relever.

L'effort constant fourni en matière de sensibilisation, et avec les manifestations récurrentes et exceptionnelles, ainsi que les publications, y-compris électroniques, l'objectif du nombre de personnes impactées par les manifestations organisées et publications distribuées est aisément atteint et dépassé.

Malgré les efforts fournis par le service des monuments et des sites, les objectifs relatifs à la contribution de l'office à l'accélération des procédures d'autorisation de construire ne sont pas atteints en raison notamment de plusieurs absences de longues durées.

Enfin le recensement suit son cours au rythme prévu, permettant ainsi l'atteinte de la cible fixée pour l'année 2019.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	12	≥ 70	136	≥ 70	2023
2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	41	≥ 40	49	≥ 40	2023
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de personnes impactées par les manifestations organisées et publications distribuées	Efficacité	421'000	≥ 70'000	363'000	≥ 250'000	2023
4. Contribuer à l'accélération des procédures d'autorisation de construire						
4.1 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire en procédure accélérée (APA), délivrés dans les 15 jours calendaires	Efficacité	94%	≥ 95%	94%	≥ 95%	2023
4.2 Nombre de préavis, en pourcent, relatifs aux demandes d'autorisations de construire (DD), délivrés dans les 30 jours calendaires	Efficacité	92%	≥ 95%	91%	≥ 95%	2023
5. Identifier le patrimoine bâti et les sites susceptibles de protection						
5.1 Proportion des objets bâtis recensés par rapport au nombre total d'objets bâtis du canton, exprimée en pourcent	Efficience	36%	35%	31%	60%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Les objets protégés sont détaillés (mise sous protection individuelle - un plan de site peut contenir plusieurs objets protégés). Dans le cadre de mise sous protection par zone (ex : plan de site ou hameau), tous les objets cadastrés et protégés dans les zones concernées sont comptabilisés individuellement.

Indicateur 2.1 : Les objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration sont comptabilisés individuellement.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Indicateur 3.1: Cet indicateur regroupe les publications éditées par l'office du patrimoine et des sites, les articles, les contributions à des ouvrages collectifs, les cours et conférences, les visites organisées de sites et autres journées portes ouvertes. Les journées européennes du patrimoine, les colloques et conférences comprenant notamment la participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art sont également comptabilisés. L'indicateur mesure le nombre de participants aux manifestations et le nombre de publications éditées et distribuées. Malgré les contraintes financières qui pèsent sur l'Etat, il est important que les activités de sensibilisation du grand public aux problématiques du patrimoine soient préservées (à contraintes en francs égales, toucher un maximum de personnes).

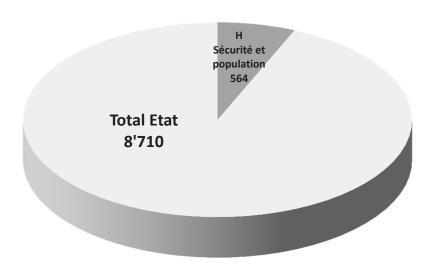
Indicateur 4.1 : En soutien au programme G02 "Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers", l'OPS vise 95 % de préavis relatifs aux demandes d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans les 15 jours calendaires.

Indicateur 4.2 : En soutien au programme G02 "Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers",, l'OPS vise 95 % de préavis relatifs aux demandes d'autorisations de construire délivrés dans les 30 jours calendaires. L'indicateur se base sur tous les dossiers, exception faite des demandes concernant des objets classés et/ou emblématiques de l'identité du canton, des objets nécessitant une décision de justice (recours auprès des tribunaux, etc.) et des objets soumis à votations populaires (valeurs extrêmes ne rentrant pas dans le cadre normal de traitement).

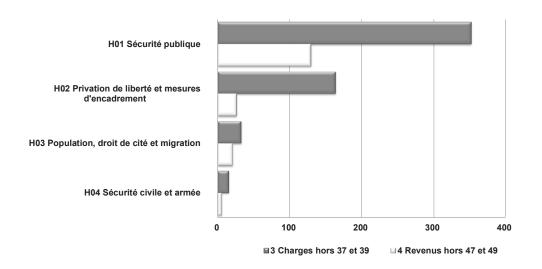
Indicateur 5.1 : Cet indicateur a comme base le nombre d'objets bâtis cadastrés du canton de Genève (environ 85'000). Le recensement architectural cantonal (RAC), débuté en septembre 2015, prévoit d'établir des fiches de recensement concernant environ 20'000 objets. Le recensement architectural cantonal (RAC) est priorisé dans les zones de développement afin d'accompagner le développement urbain en prenant en considération le plus en amont possible la dimension patrimoniale.

H Sécurité et population

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



H Sécurité

Synthèse des priorités

L'organisation de la police, découlant de la loi sur la police du 9 septembre 2014, entrée en vigueur le 1er mai 2016, a apporté de la transparence sur le plan des objectifs, de la charge, des ressources et des moyens liés aux différents services opérationnels. Le bilan entrepris porte notamment sur les aspects de coordination opérationnelle et de gouvernance administrative et des prestations des services d'appui. Les analyses conduiront sans doute à des ajustements. C'est particulièrement le cas de la répartition de la mission de police judiciaire, entre la police judiciaire elle-même et les autres services opérationnels. Cette analyse doit prendre en compte les axes de la quatrième édition de la politique criminelle commune (2018-2020), dont le bilan sera livré en juin prochain. Le prisme de la maîtrise des heures supplémentaires doit maintenant être élargi à l'analyse de l'adéquation des horaires à la mission et aux prestations attendues, en fonction de différents paramètres (phénomènes saisonniers, activités nocturnes et de loisirs en fin de semaine, etc.). L'audit de la Cour des Comptes n°148 (Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité) fait l'objet d'un suivi et de discussions avec les communes dotées d'agents de police municipale (APM).

Après la décision du Conseil d'Etat de pérenniser sa participation à l'Académie de police, les adaptations demandées par la police genevoise ont été intégrées au plan de formation. Fait réjouissant, la police cantonale n'a jamais recruté autant de personnes que pour les prochaines écoles, soit un total de 101 aspirants-es pour l'année 2019, tandis que le recrutement de 56 candidats-es pour l'école 1/20 est en très bonne voie.

Plusieurs projets liés au déploiement des diverses lois d'investissement, lesquelles donnent à la police la capacité de moderniser et de renforcer ses moyens, sont en cours (moyens de protection et armement, modernisation des systèmes d'information, équipements et véhicules, contrôle automatique du trafic) et suivent le calendrier prévu des acquisitions et des déploiements.

S'agissant de la planification pénitentiaire, les engagements pris en 2012 par le Conseil d'Etat se sont concrétisés au travers de nombreuses réalisations. L'établissement fermé d'exécution de mesures de Curabilis est aujourd'hui entièrement déployé. Les projets d'infrastructure, tels que la réaffectation du bâtiment de la Verseuse et le projet de centre de départ du Bois-Brûlé, sont en cours. La pierre angulaire de la planification pénitentiaire demeure toutefois le projet Les Dardelles à Puplinge. Le projet de loi d'investissement (PL 12303) a été déposé en 2018 et se trouve actuellement à l'étude au Grand Conseil. Cette nouvelle infrastructure permettra, dans un premier temps, d'accueillir une partie des détenus de la prison de Champ-Dollon, afin de démarrer les indispensables travaux de rénovation de cet établissement de plus de 40 ans. Au terme de la planification pénitentiaire, le canton disposera de trois établissements pénitentiaires affectés à l'exécution des mesures (Curabilis, 92 places), à l'exécution des peines (Les Dardelles, 450 places, dont un quartier pour femmes) et à la détention administrative (La Brenaz, 168 places).

La prise en charge des détenus demeurerait incomplète sans une réforme de l'approche de la réinsertion. Un concept novateur, réalisé en 2017, est mis en oeuvre depuis janvier 2018. Parallèlement, une formation initiale est aujourd'hui dispensée aux nouveaux agents de détention, afin de mieux les préparer à l'obtention du brevet fédéral. La loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaire (LOPP) et son règlement, entrés en vigueur en 2017, ont permis de poser un cadre cohérent et harmonisé afin de donner à la direction générale les moyens d'une nouvelle gouvernance de l'Office. D'importants travaux législatifs sont encore en cours en 2020, dont en particulier la nouvelle loi sur la détention.

Le nouveau dispositif de protection de la population (ORCA-GE) est en place depuis le 1^{er} janvier 2018 et comprend un Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC), dont la mission consiste à coordonner l'engagement des moyens d'intervention. La réforme du dispositif de défense incendie progresse favorablement, d'entente avec l'Association des communes genevoises. Les travaux visant à renforcer le dispositif des sapeurs-pompiers professionnels se poursuivront sur les prochaines années. Par ailleurs, l'organisation de la protection civile genevoise fait toujours l'objet d'un examen, car elle ne répond plus de manière satisfaisante aux exigences actuelles et futures.

La libération anticipée de la caserne des Vernets est une priorité pour le canton dans la mesure où celui-ci souhaite disposer des parcelles concernées pour concrétiser les premiers logements au sein du grand projet d'urbanisation Praille Acacias Vernets (PAV) inscrit au programme de législature 2018-2023. Pour atteindre cet objectif, le projet "Sites à usage militaire", destiné à relocaliser les activités de l'armée à Genève, s'est poursuivi selon la planification prévue.

H01 Sécurité publique

Département responsable : DSES

COMPTE

	Compte 2019	Variat	Variations C19-B19		Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	356'412'339	-24'173'989	-6.4%	380'586'328	373'857'081
30 Charges de personnel	314'869'211	-1'217'327	-0.4%	316'086'538	302'965'378
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	30'580'106	-16'268'322	-34.7%	46'848'428	52'747'585
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'611'671	145'621	3.3%	4'466'050	4'328'209
34 Charges financières	351'312	0	0.0%	351'312	454'400
36 Charges de transfert	1'695'197	-9'534'203	-84.9%	11'229'400	10'688'383
39 Imputations internes	4'304'841	2'700'241	168.3%	1'604'600	2'673'126
REVENUS	130'286'799	-41'598'082	-24.2%	171'884'881	148'170'523
42 Taxes	84'999'618	-38'586'712	-31.2%	123'586'330	96'734'773
43 Revenus divers	277'711	-1'471'864	-84.1%	1'749'575	5'471'729
44 Revenus financiers	-	-	-	-	3'852
46 Revenus de transferts	44'307'462	-1'570'814	-3.4%	45'878'276	45'481'230
49 Imputations internes	702'009	31'309	4.7%	670'700	478'939
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-226'125'540	-17'424'093	8.3%	-208'701'447	-225'686'558
Coût d'état-major	-3'544'442	49	-0.0%	-3'544'491	-799'986
Coût des prestations de moyens	-65'726'897	1'878'751	-2.8%	-67'605'648	-63'381'546
COÛT COMPLET	-295'396'879	-15'545'293	5.6%	-279'851'586	-289'868'089

POSTES

	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'120.18	0.03	0.00%	2'120.15	2'054.29
ETP fixes	2'075.39	-41.66	-1.97%	2'117.05	2'033.09
ETP auxiliaires	41.19	39.19	1'959.50%	2.00	19.10
ETP agents spécialisés	3.60	2.50	227.27%	1.10	2.10

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales et cantonales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands évènements et catastrophes, suite au déclenchement par le Conseil d'Etat du plan ORCA. L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publique.

Ce programme est mis en œuvre par le corps de police.

Ce programme contient les prestations suivantes :

H01.01	Sécurité et ordre publics
H01.02	Infractions aux dispositions pénales et autres lois cantonales/fédérales
H01.03	Protection de l'Etat et du milieu international
H01.04	Police administrative
H01.05	Amendes d'ordre et ordonnances pénales
H01.06	Pilotage opérationnel du programme H01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisation du programme de législature

La nouvelle organisation de la police, découlant de la loi sur la police du 9 septembre 2014, entrée en vigueur le 1er mai 2016, a apporté de la transparence sur le plan des objectifs, de la charge, des ressources et des moyens liés aux différents services opérationnels. Le bilan entrepris porte notamment sur les aspects de coordination opérationnelle et de gouvernance administrative et des prestations des services d'appui. Les analyses en cours conduiront sans doute à des ajustements, voire à envisager vraisemblablement une nouvelle répartition des tâches. C'est particulièrement le cas de la répartition de la mission de police judiciaire entre la police judiciaire elle-même et les autres services opérationnels. Cette analyse doit prendre en compte les axes de la quatrième édition de la politique criminelle commune (2018-2020), dont le bilan sera livré en juin prochain. La question de la maîtrise des heures supplémentaires fait l'objet d'un suivi régulier appuyé par différents tableaux de bord. Les événements en lien avec la Genève internationale, ainsi que le calendrier sportif, ont une incidence importante sur cette problématique. Le prisme de la maîtrise des heures supplémentaires doit maintenant être élargi à l'analyse de l'adéquation des horaires à la mission et aux prestations attendues, en fonction de différents paramètres (phénomènes saisonniers, activités nocturnes et de loisirs en fin de semaine, etc.). L'audit de la Cour des Comptes n°148 (Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité) fait l'objet d'un suivi et de discussions avec les communes dotées d'agents de police municipale (APM). La collaboration s'est notamment poursuivie avec les sept communes signataires d'un contrat local de sécurité.

Après la décision du Conseil d'Etat de pérenniser sa participation à l'Académie de police, un officier supérieur a été détaché au sein de la direction de l'académie. Les adaptations demandées par la police genevoise ont été intégrées au plan de formation, qu'il s'agisse du "fil rouge" judiciaire (avec la problématique des documents de police), ou d'une partie des processus particuliers cantonaux et devront être mises en œuvre en coordination avec le centre genevois de formation de la police et des métiers de la sécurité.

Fait réjouissant, la police cantonale n'a jamais recruté autant de personnes que pour les prochaines écoles. Alors que 49 aspirants-es de l'école 1/19 prêteront serment en mars prochain, ce n'est pas moins de 52 personnes qui constituent l'école 2/19, soit un total de 101 aspirants-es pour l'année 2019. Le recrutement de 56 candidats-es pour l'école 1/20 est en très bonne voie. Mentionnons que l'école 2/19, exclusivement genevoise, est classe pilote pour le CGF 2020 (concept général de formation), qui voit l'obtention du brevet fédéral de policier passer de 12 mois à 24 mois. Après une année de formation en académie de police, comme actuellement, la deuxième année repose sur des stages pour assurer le transfert à la pratique et la réalisation d'un portfolio, support à l'examen final.

Autres projets d'importance stratégique

Les projets liés au déploiement des diverses lois d'investissement, qui donnent à la police la capacité de moderniser, respectivement de renforcer ses moyens et ses équipements, ont progressé conformément au calendrier établi :

- Loi d'investissement 12040 destinée à l'adaptation des moyens de protection et de l'armement de la police cantonale à l'évolution des risques sécuritaires, approuvée par le Grand Conseil le 1er juin 2017 : les acquisitions sont terminées et les formations sont en cours de finalisation.
- Loi d'investissement 12144, crédit supplémentaire à la loi 11513 pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police, portant sur les équipements et les véhicules, approuvée par le Grand Conseil le 3 novembre 2017 : les remplacements des motos et des voitures des postes ont été réalisés. Les autres véhicules sont commandés, en particulier les fourgons de poste. En matière d'équipement (par exemple drones et moyens

anti-drones), les acquisitions ont également été réalisées.

- Loi d'investissement 12147 portant sur la modernisation des systèmes d'information, permettant en particulier d'introduire l'informatique mobile en matière d'affaires de police approuvée par le Grand Conseil le 3 novembre 2017 : la mise à jour majeure de P2K, progiciel qui gère le Journal des événements, les affaires de police et les personnes avec antécédents, a pris du retard, en raison de la complexité de ce projet commun à 17 polices cantonales. La mise en production du premier module est prévue en octobre 2020. Deux solutions développées dans le cadre de HIP (harmonisation de l'informatique policière) ont été déployées en 2019.
- Loi d'investissement 12240 destinée à la modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic de la police cantonale, approuvée par le Grand Conseil le 27 avril 2018 : les acquisitions et les commandes suivent la planification prévue.

Deux projets sont en cours de conception, d'une part le déploiement de la vidéosurveillance dans les locaux de police pour répondre à l'exigence posée à l'article 61 de la loi sur la police (deux postes pilotes sont équipés à la faveur de travaux de rénovation et/ou de sécurisation, soit les postes de Carouge et de Plainpalais), et d'autre part, le renouvellement du système de gestion du personnel et l'acquisition d'un outil d'aide à la mobilisation. Ici, les démarches sont encore en amont de l'appel d'offres.

Sans entrer dans le détail de la politique criminelle commune, la lutte contre la cybercriminalité reste une priorité centrale. La police cantonale est devenue le centre romand de compétence cyber. L'outil informatique PICSEL, qui permet d'avoir une approche régionale tant en matière d'enquête que d'échange d'informations et de connaissance des phénomènes, est maintenant en production. Il suscite l'intérêt au-delà du concordat romand de police.

Sur le plan de la sécurité de la mobilité, des actions avec le Corps des gardes-frontière ont permis de réprimer les infractions aux articles 96 (conduite sans permis de circulation, sans autorisation ou sans assurance-responsabilité civile) et 97 de la loi sur la circulation routière (usage abusif de permis et de plaques). En partenariat avec le service des contraventions, la police routière et les polices municipales, des actions ciblées ont visé des détenteurs de véhicules qui cumulaient un nombre important d'amendes et de contraventions. Ces dispositifs s'inscrivent dans l'axe de la politique criminelle commune qui vise à assurer l'effectivité des sanctions pénales.

Justification des écarts

Le programme H01 connait une baisse des charges de -24 173 989 francs et des revenus de -41 598 082 francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -1 217 327 francs s'expliquant principalement par les éléments suivants :

- Coût 2019 de l'annuité 2016, non couvert par la provision constituée à fin 2018.
- Constitution de provision pour litiges RH (+964 823 francs).
- Paiement et constitution de provision en lien avec les heures supplémentaires réalisées en 2019 (+2 891 903 francs).
- Existence d'un non dépensé sur les frais de formation (-1 150 859 francs).
- Existence d'un non dépensé en lien avec les postes demeurés vacants lors de l'exercice.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -16 268 322 francs en raison principalement des réévaluations de créances (-16 600 608 francs) suite à la convention en matière de stationnement conclue avec la Ville de Genève.

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -9 534 203 francs en raison de la convention conclue avec la Ville de Genève en matière de stationnement qui a pour conséquence de supprimer la subvention de fonctionnement octroyée jusqu'alors à la Fondation des parkings (-9 378 068 francs).

Taxes (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus baissent de -38 586 712 francs par rapport au budget, en raison principalement des éléments suivants :

- Baisse des émoluments du service de contraventions de -4 834 359 francs.
- Conclusion de la convention sur le stationnement avec la Ville de Genève entrainant une baisse des amendes de -18 175 000 francs.
- Baisse des amendes de -17 615 559 francs concernant la police routière.
- Augmentation des remboursements de +1 592 940 francs liée aux poursuites ou au juridique.
- Augmentation des taxes d'utilisation et des prestations de service de +943 067 francs liée aux prestations de services externes.

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

Ces revenus baissent de -1 471 864 francs par rapport au budget, en raison principalement d'une reprise de provision qui ne s'est pas réalisée comme prévu.

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Ces revenus baissent de -1 570 814 francs par rapport au budget, en raison principalement de remboursements de la Confédération qui ne se sont pas réalisés comme prévu. En effet, le budget pour l'indemnisation de la Confédération dans le cadre de la sécurité des représentations diplomatiques et consulaires étrangères est calculé sur une base de 170 agents, alors que dans les faits, à l'heure actuelle, environ 160 agents sont affectés à cette mission et font donc l'objet d'une facturation.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La courbe à la baisse subit un arrêt depuis 2 ans.

Indicateur 2.1 : Malgré la baisse du taux, la performance reste significative.

Indicateur 2.2 : Sur un total de plus de 50'000 infractions, nous sommes proches de la cible.

Indicateur 3.1 : Les éléments qui expliquent les variations du taux ont démontré, pour une part, un problème de qualité de saisie. Dans les faits, en situation de réponse urgente, le policier privilégie la réponse opérationnelle et fait passer au second plan l'aspect "documentation". La mise en production d'un outil, dont le déploiement est prévu courant 2020, permettra d'améliorer le suivi des réquisitions, tout en simplifiant la procédure pour les intervenants. Les résultats 2018 (49%) et 2019 (48%) rompent avec la progression des années précédentes (47% en 2014, 50% en 2015, 51% en 2016 et 54% en 2017).

Indicateur 3.2 : Le rythme de transmission n'a malheureusement pas toujours été garanti.

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Diminuer les infractions						
1.1 Taux de faits de violence pour 1000 habitants	Efficacité	6	4	6	4	2023
1.2 Taux d'infraction contre le patrimoine pour 1000 habitants	Efficacité	23	34	26,5	30	2023
1.3 Taux d'infraction à la LCR pour 1000 véhicules immatriculés	Efficacité	11	15	10,1	13	2023
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions						
2.1 Taux d'élucidation des faits de violence	Efficacité	81%	88 %	83 %	88%	2023

					Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
2.2 Taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine	Efficacité	8%	10 %	9,3	15%	2023
3. Améliorer la qualité des prestations						
3.1 Taux d'interventions prioritaires dans un délai inférieur à 7,5 minutes	Efficacité	48%	65 %	49 %	70%	2023
3.2 Taux de plaintes contre inconnu traitées en moins de 7 jours	Efficacité	77%	84 %	72 %	85%	2023
3.3 Taux de satisfaction des lésés	Qualité	87%	70 %	86 %	85%	2023

Commentaires

Indicateurs 1.1, 1.2 et 1.3 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ces ratios ont été choisis, d'une part car ils sont utilisés par l'Office fédéral de la statistique et permettent ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car ils mettent en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle.

Indicateur 1.2: Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine / vol à la tire, par astuce, à l'arraché / effraction de véhicules et vols à l'intérieur et sur véhicule / vols de véhicules motorisés).

Indicateur 1.3 : Cet indicateur fait référence à l'ensemble des infractions à la loi sur la circulation routière.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé par les infractions qui sont de fait élucidées à près de 100 % (LStup, LEtr, etc.). La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes, et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur concerne le temps de réponse entre l'appel de la victime au 117/112 et l'arrivée du premier policier sur les lieux.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur représente la proportion de plaintes traitées dans un délai de 7 jours, week-end et jours fériés compris.

Indicateur 3.3.: Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des lésés quant à la qualité de l'accueil et au traitement de leur affaire.

Département responsable : DSES

COMPTE

COMPTE					
	Compte 2019	Variati	ons C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	164'064'241	-993'944	-0.6%	165'058'185	157'665'870
30 Charges de personnel	121'165'210	1'428'138	1.2%	119'737'072	117'109'636
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	27'874'617	-3'347'556	-10.7%	31'222'173	27'405'006
33 Amortissements du patrimoine administratif	998'376	24'296	2.5%	974'080	1'005'985
34 Charges financières	43'585	0	0.0%	43'585	64'497
36 Charges de transfert	13'447'677	384'402	2.9%	13'063'275	11'933'785
39 Imputations internes	534'776	516'776	2'871.0%	18'000	146'961
REVENUS	26'957'768	4'195'657	18.4%	22'762'111	23'327'212
42 Taxes	10'712'888	1'390'604	14.9%	9'322'284	9'377'086
43 Revenus divers	816'396	559'971	218.4%	256'425	2'887'630
44 Revenus financiers	2	-898	-99.8%	900	5
46 Revenus de transferts	14'930'721	1'767'719	13.4%	13'163'002	10'869'175
49 Imputations internes	497'761	478'261	2'452.6%	19'500	193'316
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-137'106'474	5'189'600	-3.6%	-142'296'074	-134'338'658
Coût d'état-major	-1'363'941	-21'249	1.6%	-1'342'692	-309'230
Coût des prestations de moyens	-41'160'921	2'132'691	-4.9%	-43'293'612	-40'729'366
COÛT COMPLET	-179'631'336	7'301'043	-3.9%	-186'932'379	-175'377'254

POSTES

	Compte 2019	Vai	riations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	874.66	-33.74	-3.71%	908.40	867.40
ETP fixes	861.06	-38.74	-4.31%	899.80	859.40
ETP auxiliaires	13.59	4.99	58.02%	8.60	8.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de justice en matière de détention avant jugement et d'exécution des peines et mesures ainsi que les décisions administratives de privation de liberté, tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, à la privation de liberté, au soutien psychosocial, éducatif et médico-soignant aux personnes détenues, ainsi qu'à la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit :

- d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux;
- de développer les types d'aménagements de la peine et de favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues;
- d'assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert;
- d'assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

Ce programme contient les prestations suivantes :

H02.01	Détention de personnes
H02.02	Application des peines et mesures
H02.03	Probation, insertion et autres formes d'exécution des peines
H02.04	Détention de personnes mineures
H02.05	Pilotage opérationnel du programme H02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisation du programme de législature

Au terme du programme de législature 2014-2018, les engagements de la planification pénitentiaire pris en 2012 par le Conseil d'Etat se sont concrétisés au travers de nombreuses réalisations.

Après avoir réalisé l'agrandissement de La Brenaz dont la capacité a été étendue à 168 places, l'établissement fermé de Curabilis a vu ouvrir en 2018 sa dernière unité de mesure. Celle-ci permet aujourd'hui à l'établissement de Curabilis d'exploiter sa capacité maximale de 92 places.

La pierre angulaire de la planification pénitentiaire demeure le projet Les Dardelles qui viendra compléter le dispositif genevois grâce aux 450 places d'exécution de peine prévues. Dans cette perspective, un projet de loi d'investissement (PL 12303) a été déposé en 2018. Il est actuellement à l'étude au Grand Conseil. Cette nouvelle infrastructure permettra dans un premier temps d'accueillir une partie des détenus de la prison de Champ-Dollon afin de démarrer les travaux de rénovation, devenus indispensables, de ce bâtiment âgé de 40 ans dont la surexploitation a entraîné un vieillissement prématuré. Une fois les travaux terminés, la prison de Champ-Dollon retrouvera sa vocation initiale d'établissement de détention avant jugement (sous réserve d'exécutions de très courtes peines ou de courts soldes de peine) et l'établissement de la Brenaz sera dévolu à la détention administrative.

Ainsi, au terme de la planification pénitentiaire, le canton aura réalisé trois établissements pénitentiaires offrant 642 places de détention supplémentaires affectées à l'exécution des mesures (Curabilis 92 places), à l'exécution des peines (Les Dardelles 450 places) et à la détention administrative (La Brenaz 168 places, dont 100 supplémentaires).

Genève disposera enfin des structures de détention en adéquation avec ses besoins actuels et futurs et aura ainsi comblé le retard accumulé depuis deux décennies.

La concrétisation de la planification pénitentiaire demeurerait incomplète sans une réforme de l'approche de la réinsertion telle que souhaitée dans le programme de législature 2018-2023. Dans cette perspective, un nouveau concept réalisé et présenté aux Etats généraux de la détention et de la probation en novembre 2017, voit ses premiers effets se concrétiser. La première phase opérationnelle de la réforme a été mise en œuvre dès janvier 2018 et a vu l'accréditation d'entreprise formatrice attribuée à plusieurs ateliers dans trois établissement pénitentiaires. Plusieurs détenus ont d'ores et déjà pu bénéficier des formations professionnelles certifiantes qui y sont dispensées. Cette réforme continuera son déploiement progressivement jusqu'à l'ouverture de l'établissement pénitentiaire Les Dardelles.

Autres projets d'importance stratégique

La politique flexible et anticipative adoptée par l'Office cantonal de la détention (OCD) en matière de gestion de ses ressources humaines a permis de garantir la disponibilité de personnel en suffisance. Une formation initiale dispensée aux nouveaux agents de détention a été développée afin de mieux préparer ceux-ci à l'obtention du brevet fédéral. De même, des formations continues spécifiques ont pu être mises en place tant pour le personnel que pour l'encadrement.

La mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes sur la gestion des ressources humaines de l'OCD a fait l'objet d'une attention particulière. En effet, la résolution des problématiques mentionnées par cet organe de surveillance contribue à l'objectif de maîtrise du pilotage assigné à la direction de l'office. Ainsi, au 31 décembre 2019, l'Office cantonal de la détention a réglé 96% des recommandations de la Cour des Comptes et du service d'audit interne (SAI).

S'agissant de l'organisation de l'OCD, le développement constant d'outils de gestion et de contrôle interne permet une meilleure anticipation des risques et une vision stratégique à plus long terme. En résulte une phase de stabilisation, observée notamment au Service d'application des peines et mesures (SAPEM) qui bénéficie maintenant d'un cadre managérial renforcé pour mener à bien ses missions.

La mise à jour des conversions d'amende du service des contraventions a généré pour le SAPEM une forte charge de travail liée au suivi des injonctions d'exécuter des peines privatives de liberté de substitution. De plus, l'entrée en vigueur du nouveau droit des sanctions au 1er janvier 2018 a entraîné une augmentation des évaluations à réaliser par le SAPEM et le SPI en vue d'appliquer une des formes alternatives d'exécution de peine, chaque fois que cela est possible.

De même, l'interdiction légale pour l'OCD de confier le transport des détenus à une entreprise privée, ainsi que le retrait progressif de la police en matière de sécurité des audiences impliquera non seulement pour la brigade de sécurité et des audiences l'acquisition de compétences nouvelles, mais également un développement important des effectifs dédiés dans les années à venir.

L'OCD a par ailleurs intensifié ses efforts pour aller au contact de la population, dans une perspective de promotion de l'image du domaine de la détention et de recrutement de candidats potentiels.

La loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaire (LOPP) a été votée en 2016 et son règlement d'application adopté en 2017. La fixation, dans une loi unique, d'un cadre cohérent et harmonisé était indispensable au pilotage de l'OCD. Cette loi et son règlement d'application permettent d'unifier les statuts du personnel et les grades, de garantir une égalité de traitement et de favoriser la mobilité des agents entre les établissements et surtout de donner les moyens à la direction générale d'implémenter une nouvelle gouvernance pour l'Office.

L'opération de rattrapage des plans d'exécution de la sanction (PES), outil incontournable qui fixe des objectifs aux détenus pour toute la durée de leur peine, est en cours de réalisation. Le plan d'exécution de la sanction fait partie intégrante du dispositif mis en place pour améliorer l'encadrement des détenus.

Créé en 2017, le Service des Mesures Institutionnelles (SMI) a été subordonné à la fois aux hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour les aspects de prise en charge thérapeutique et à l'Office cantonal de la détention pour les questions liées à la sécurité. Ce service contribue à assurer un suivi de qualité pour les détenus sous mesures institutionnelles en milieu fermé, ouvert et ambulatoire. La création de ce service est au cœur d'un processus d'amélioration constante de prise en charge des détenus présentant des troubles psychiques et offre des pistes de développement en matière de collaboration entre le milieu pénitentiaire et médical. Le déploiement complet de l'établissement pénitentiaire de Curabilis et la qualité de l'approche pluridisciplinaire mise en œuvre donne aujourd'hui d'excellents résultats en termes de progression dans l'exécution de la mesure thérapeutique des détenus-patients pris en charge.

Par ailleurs, d'importants travaux législatifs et réglementaires sont en cours depuis 2018, dont en particulier la nouvelle loi sur l'exécution des peines privatives de liberté.

L'Office cantonal de la détention poursuit les travaux sur les projets d'infrastructure tels que la réaffectation du bâtiment de la Verseuse et le projet de centre de départ du Bois-Brûlé.

Justification des écarts

Le programme H02 connait une baisse des charges de -993 944 francs et une hausse des revenus de +4 195 657 francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Ces charges augmentent de +1 428 138 francs par rapport au budget en raison principalement des éléments suivants :

- Heures supplémentaires et vacances non prises pour le personnel pénitentiaire (+1 635 178 francs). Un crédit supplémentaire de +1 206 000 francs a été voté le 4 décembre 2019 par la commission des finances.
- Coût 2019 de l'annuité 2016, non couvert par la provision constituée à fin 2018.
- La vacance de postes liée au turnover.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -3 347 556 francs, se justifiant principalement par les éléments suivants :

- L'ouverture échelonnée des ateliers participant au concept de réinsertion qui a engendré une moindre consommation de matières premières et de marchandises (-469 979 francs).
- Un nombre de détenus accueillis inférieur aux prévisions (-695 348 francs).
- L'ouverture échelonnée des ateliers participant au concept de réinsertion a également eu pour conséquence de limiter les charges relatives à l'achat d'appareils et de machines ne pouvant être portées à l'actif (-350 413 francs).
- La mise en service échelonnée du 5^{ème} pavillon de Curabilis et le retard dans la mise en œuvre du concept de réinsertion qui ont eu pour effet de limiter la rémunération des détenus (-1 522 196 francs).

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Ces charges présentent un dépassement de +384 402 francs principalement en raison de l'augmentation du nombre de placements de détenus "genevois" dans des structures pénitentiaires hors canton. Un crédit supplémentaire a été voté le 5 février 2020 par la commission des finances pour un montant de + 665 000 francs.

Taxes (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus présentent un excédent de +1 390 604 francs par rapport au budget en raison :

- Du changement de mode de comptabilisation de l'épicerie non alimentaire de La Brenaz et de Curabilis (+391 270 francs).
- Des remboursements en provenance principalement des assurances sociales (+1 861 942 francs).

Ces revenus supplémentaires sont toutefois contrebalancés par des revenus de contraventions du SAPEM inférieurs aux attentes (-766 078 francs).

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

Ces revenus présentent un excédent de +559 971 francs en raison de reprises de provisions en lien avec le personnel et les demandes d'indemnités pour des conditions de détentions illicites.

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Ces revenus présentent un excédent de +1 767 719 francs en raison de l'augmentation du nombre de détenus extra-cantonaux à La Brenaz et à Curabilis.

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Evaluer l'impact de la politique de réinsertion sur la population résidente						
1.1 Taux de réincarcération de la population résidente adulte au sein des établissements pénitentiaires de l'OCD	Efficacité	49.7%	= 55 %</td <td>52.8 %</td> <td>≤ 55%</td> <td>2023</td>	52.8 %	≤ 55%	2023
2. Garantir un suivi optimal de l'exécution de la sanction conformément au cadre concordataire						
2.1 Taux de réalisation des PES	Efficacité	84.5%	>/= 90 %	81.6 %	≥ 80%	2023
3. Garantir l'adéquation des ressources allouées au regard des besoins d'encadrement des personnes détenues						

	_				Cible LT	
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
3.1 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements : Champ-Dollon	Efficience	0.48	0.49	0.45	0.44	2023
3.2 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements : Brenaz	Efficacité	0.68	0.72	0.69	0.65	2023
3.3 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements : Curabilis	Efficacité	1.01	1	1.12	0.90	2023
4. Garantir la bonne tenue des dossiers saisis par le biais d'un contrôle qualité des données informatiques						
4.1 Taux de non-conformité des dossiers saisis au regard des standards définis par l'OCD	Qualité	4.37%	= 8 %</td <td>1.5 %</td> <td>≤ 7%</td> <td>2023</td>	1.5 %	≤ 7%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le rapport entre le nombre d'individus résidant en Suisse ayant effectués par le passé un ou plusieurs séjours dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs), et le nombre d'individus résidant en Suisse actuellement présents dans un établissement de l'OCD (sauf détention administrative et pour mineurs).

Indicateur 2.1 : Cet indicateur représente le taux de validation des plans d'exécution de la sanction pénale (PES). Les nouvelles normes concordataires (novembre 2018) stipulent une variation des PES dans un délai de 6 mois à compter de l'entrée dans l'établissement d'exécution de la peine.

Indicateurs 3.1, 3.2 et 3.3 : Ces indicateurs représentent le rapport entre le nombre d'ETP de personnel pénitentiaire affectés aux principaux établissements pénitentiaires (Champ-Dollon, La Brenaz, Curabilis) et le nombre de détenus physiquement présents.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente le rapport entre le nombre de dossiers présentant des non-conformités (sur un périmètre de données informatiques prédéfini) et le nombre total de dossiers suivis sous autorité du service d'application des peines et mesures (SAPEM).

Département responsable : DSES

COMPTE

	Compte 2019	Varia	tions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	32'782'467	-1'501'144	-4.4%	34'283'611	32'682'140
30 Charges de personnel	26'523'880	-145'019	-0.5%	26'668'899	26'562'657
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'693'845	-95'159	-5.3%	1'789'004	1'961'571
33 Amortissements du patrimoine administratif	30'260	640	2.2%	29'620	34'434
36 Charges de transfert	4'504'380	-1'230'708	-21.5%	5'735'088	4'041'732
39 Imputations internes	30'103	-30'897	-50.7%	61'000	81'746
REVENUS	21'010'884	-4'964'291	-19.1%	25'975'175	23'206'552
42 Taxes	20'176'748	-4'388'970	-17.9%	24'565'718	22'219'284
43 Revenus divers	47'825	47'825	-	-	32'692
46 Revenus de transferts	785'172	-621'285	-44.2%	1'406'457	953'911
49 Imputations internes	1'140	-1'860	-62.0%	3'000	665
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'771'583	-3'463'147	41.7%	-8'308'436	-9'475'587
Coût d'état-major	-298'576	480	-0.2%	-299'056	-70'139
Coût des prestations de moyens	-6'958'487	536'788	-7.2%	-7'495'275	-7'573'343
COÛT COMPLET	-19'028'646	-2'925'878	18.2%	-16'102'768	-17'119'070

POSTES

	Compte 2019	Var	iations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	224.80	-3.40	-1.49%	228.20	222.38
ETP fixes	204.30	-5.60	-2.67%	209.90	201.38
ETP auxiliaires	13.50	2.20	19.47%	11.30	14.00
ETP agents spécialisés	7.00	0.00	0.00%	7.00	7.00

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile. La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

A l'exception du dernier point qui relève de la compétence de la Chancellerie d'Etat, ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

H03.01 Etat civil et légalisation

H03.02 Asile

H03.03 Séjours et établissement

H03.04 Naturalisation

H03.05 Passeports

H03.06 Pilotage opérationnel du programme H03

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisation du programme de législature

En vue de renforcer la cohérence de la politique migratoire cantonale, le Conseil d'Etat a décidé, le 17 avril 2019, de créer une délégation du Conseil d'Etat à la migration. Composée du conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), qui la préside, de la conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et du conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale (DCS), cette délégation s'est réunie régulièrement en vue de traiter des dossiers migratoires transversaux et d'instaurer un dialogue avec les acteurs de la société civile impliqués dans la défense des droits des migrants.

S'agissant du domaine de l'asile, l'application de l'accord migratoire entre la Turquie et l'Union européenne, conclu le 18 mars 2016, a notamment eu pour effets une baisse continue de la pression migratoire sur la Suisse et la diminution du nombre de demandes d'asile déposées dans notre pays.

Dans un contexte politique européen complexe, dominé par des recherches de solutions pour une répartition équitable des requérants d'asile entre pays concernés ainsi que des tentatives de réforme du règlement Dublin III, la restructuration du domaine de l'asile, qui prévoit une répartition régionale des centres fédéraux destinés à assurer un traitement rapide des demandes qui le permettent, en garantissant une assistance juridique gratuite et de qualité aux personnes concernées, est entrée en vigueur 1er mars 2019. Dans cette perspective, les travaux liés à la construction d'un centre fédéral de quelque 250 places sans fonction de procédure, situé sur le territoire de la Commune du Grand-Saconnex, progressent en bonne coordination entre le canton, le Secrétariat d'Etat aux migrations, l'Office fédéral des constructions et de la logistique et la commune concernée. L'exploitation du bâtiment devrait débuter en 2022.

L'affectation future à la détention administrative de l'établissement de la Brenaz (168 places), programmée dans le cadre de la planification pénitentiaire cantonale, devrait faciliter le placement par les 6 cantons constituant la Région romande des requérants d'asile définitivement déboutés qui se seront opposés à leur renvoi. A Genève, la détention administrative des étrangers délinquants faisant l'objet d'une mesure d'éloignement et celle des personnes à refouler en application des procédures Dublin (retour dans le premier pays d'asile), avant leur renvoi effectif de Suisse, restent prioritaires.

A ce sujet, la mise en œuvre des dispositions fédérales d'application de l'initiative sur le renvoi des criminels étrangers, entrées en vigueur au 1er octobre 2016, s'est poursuivie et a fait l'objet d'une adaptation des procédures de traitement des dossiers et d'un renforcement de la collaboration entre le département et les autorités pénales chargées de prononcer les mesures d'expulsion judiciaire basés sur l'expérience accumulée. On peut relever à cet égard que les estimations faites préalablement sur un volume annuel de quelque 400 décisions d'expulsions judiciaires sont confirmées par les chiffres obtenus en 2019.

Le projet-pilote Papyrus, qui a pour objectif de régulariser, selon des critères stricts, mais dans une interprétation plus objective des dispositions légales en vigueur, le séjour d'étrangers sans-papiers constitués principalement de familles avec enfants scolarisés, et d'assainir, à travers des mesures d'accompagnement adaptées, les secteurs économiques concernés par l'emploi des étrangers sans statut légal, a permis de légaliser la situation de plus de 2500 personnes. Clôturée le 31 décembre 2018, cette opération, première dans son genre dans l'histoire de la politique migratoire en Suisse, fera l'objet d'un rapport d'évaluation externe. Au niveau national, les conclusions de ce rapport seront exploitées en vue d'un examen global par le Conseil fédéral de la problématique des sans-papiers en Suisse, en application du postulat CIP-N (18.3381).

Autres projets d'importance stratégique

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration (LEI - RS 142.20) au 1^{er} janvier 2019 a eu un effet conséquent sur le traitement des premières demandes d'autorisation de séjour et sur les demandes de renouvellement d'autorisation de séjour des étrangers, dès lors que les nouvelles dispositions en vigueur fixent aux personnes concernées des exigences accrues en matière d'intégration. Le contrôle du respect des nouvelles conditions posées à la délivrance ou au renouvellement d'un titre de séjour, notamment dans le domaine des connaissances linguistiques, requiert des mesures d'instruction complémentaires à l'examen qui se faisait dans le cadre de l'ancienne loi et, de fait, rallonge la durée des procédures.

A ressources constantes, et malgré les simplifications introduites par l'OCPM dans ses processus, en usant de sa marge de manœuvre objectivement limitée, les nouveaux prérequis et les nouvelles vérifications générées par la LEI ont considérablement ralenti le traitement des demandes, en raison surtout des contrôles du niveau de langue et de

l'existence d'éventuelles prestations complémentaires d'aide sociale à effectuer.

Cela étant, les nouvelles exigences fixées par la LEI sont, dans une première phase, appliquées par l'OCPM avec souplesse et quelques aménagements particuliers destinés à fluidifier le traitement des dossiers, avec l'accord du SEM.

Parallèlement, et suite à la publication retardée des directives fédérales correspondantes, le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) a préparé un projet de nouvelle loi d'application de la LEI qui sera transmis au Grand Conseil en début d'année 2020.

Par ailleurs, un projet de loi sur le droit de cité genevois (LDCG), qui a pour objectif d'adapter la législation cantonale au nouveau droit fédéral en matière de naturalisation, entré en vigueur au 1er janvier 2018, a également été transmis au Grand Conseil.

Dans le cadre d'un projet pilote mené par la Confédération, l'OCPM a commencé à établir des titres de séjour au format de carte de crédit pour tous les ressortissants européens titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (permis L). Pour mémoire, suite à la modification de l'Ordonnance du 24 octobre 2007 relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA - RS 142.201), toutes les autorisations de séjour et les autorisations frontalières destinées aux ressortissants de pays de l'UE/AELE, jusqu'alors émises sous format papier, doivent être remplacées par des documents modernes au format de carte de crédit, conformes aux normes européennes en matière de sécurité des documents d'identité, à partir du 1er juillet 2021.

Ces changements vont générer une augmentation significative du volume des prises de données biométriques annuelles (domaines suisse et étranger compris) dans les locaux de l'OCPM, qui dépasse largement les capacités de l'actuel dispositif cantonal.

Dans cette perspective, les structures de l'OCPM doivent être conçues et aménagées de manière à ce que l'augmentation de la charge prévisionnelle et les pics de demandes puissent être absorbés de façon à assurer un bon niveau de prestation aux usagers et des délais de traitement adéquats.

Pour répondre à ces contraintes d'espace et de temps, il s'avère dès lors indispensable de mettre sur pied un Centre cantonal de biométrie permettant de maîtriser, dans les meilleures conditions possibles, le flux des administrés (Suisses et étrangers) dont les données biométriques doivent être saisies, dans la perspective de la délivrance d'un document d'identité suisse ou d'un titre de séjour pour étranger. Un projet de loi d'investissement destiné à la création dudit centre et à l'acquisition de ses équipements a été élaboré par les services concernés.

Pour inciter les administrés à effectuer leur changement d'adresse et fiabiliser le registre des habitants tenu par l'OCPM, des travaux ont été conduits pour offrir cette prestation en ligne. Cette facilité, qui sera accompagnée de la gratuité pour toutes les personnes concernées (jusqu'à présent, seuls les Suisses en bénéficiaient), permettra également de désengorger les guichets de l'office, très sollicités par le dépôt de telles annonces. Cette e-démarche a été développée dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ouvrant un crédit d'investissement de 2,3 millions de francs pour l'optimisation des prestations de l'OCPM, votée par le Grand Conseil le 25 novembre 2016.

Justification des écarts

Le programme H03 connait une baisse des charges de -1 501 144 francs et des revenus de -4 964 291 francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation

Le non dépensé de -145 019 francs pour les charges de personnel s'explique par :

- Le coût 2019 de l'annuité 2016, non couvert par la provision constituée à fin 2018.
- La vacance de postes constatée au cours de cette année.

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation

Le non dépensé de -1 230 708 francs s'explique principalement par :

- La diminution de la rétrocession à la Confédération en matière d'émoluments sur les documents d'identité du service Suisses (-1 019 726 francs).
- La diminution de taxe perçue par la Confédération pour le traitement des données Symic (-308 793 francs).
- La hausse du prix de la nuitée facturée par les établissements de détention genevois, y compris l'établissement concordataire de Frambois (+111 987 francs).

Taxes (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus baissent de -4 388 970 francs par rapport au budget. Ceci s'explique principalement par la baisse des émoluments perçus pour une naturalisation ainsi que par le durcissement des conditions à remplir (-4 607 604 francs). Cette baisse est partiellement compensée par des remboursements d'assurances sociales (+353 636 francs).

Revenus de transferts (46) - Ecart d'estimation

Ces revenus baissent de -621 285 francs par rapport au budget. Ceci s'explique principalement par la diminution de la refacturation au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) des frais liés à l'application de la loi sur l'asile (LAsi), en raison de la baisse de la proportion de détenus qui relèvent de la Lasi par rapport aux détenus qui dépendent de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). Or, seules les nuitées de détenus qui dépendent de la Lasi peuvent être refacturées au SEM (-590 813 francs).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.3 : Cet indicateur calcule désormais le délai moyen entre la réception d'une nouvelle demande et la finalisation totale de son traitement, c'est pourquoi la cible a été augmentée à 90 jours (dès B2020). Les données ci-dessous, au C2019, correpondent à la nouvelle procédure et aux nouveaux objectifs. Il existe cependant un solde de 344 dossiers traités selon l'ancienne procédure.

Indicateur 1.4 : Comme chaque année, la hausse de fréquentation des guichets due aux Fêtes de fin d'année (données de décembre 2019), provoquent une forte augmentation du temps d'attente en salle, ce malgré une réduction du temps moyen de traitement des demandes.

Objectifs et indicateurs

	T				Cible L	.T
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Améliorer les délais et la qualité des prestations délivrées						
1.1 Délai pour obtenir un rendez-vous pour la prise des données biométriques	Efficacité	1 sem.	= 2 sem.</td <td>1 sem.</td> <td><!--= 2 sem.</td--><td>2023</td></td>	1 sem.	= 2 sem.</td <td>2023</td>	2023
1.2 Durée de la procédure de naturalisation ordinaire pour les nouvelles demandes déposées	Efficacité	15 mois	= 18 mois</td <td>14 mois</td> <td><!--= 18 mois</td--><td>2023</td></td>	14 mois	= 18 mois</td <td>2023</td>	2023
1.3 Délai moyen entre la réception d'une demande d'autorisation de travail et/ou de séjour et la délivrance de la prestation ou l'envoi de la décision	Efficacité	142 jours	= 15 jours</td <td>229 jours</td> <td><!--= 90 jours</td--><td>2023</td></td>	229 jours	= 90 jours</td <td>2023</td>	2023
1.4 Temps d'attente aux guichets	Efficacité	138 min.	= 75 min.</td <td>136 min.</td> <td><!--= 60 min.</td--><td>2023</td></td>	136 min.	= 60 min.</td <td>2023</td>	2023
1.5 Temps de traitement aux guichets	Efficacité	7 min.	= 15 min.</td <td>12 min.</td> <td><!--= 15 min.</td--><td>2013</td></td>	12 min.	= 15 min.</td <td>2013</td>	2013

Commentaires

Remarque liminaire: Jusqu'alors, les valeurs indiquées correspondaient aux valeurs enregistrées au 31 décembre de l'année écoulée. Le mois de décembre étant à la fois particulièrement important en terme de nombre de demandes déposées et de venues aux guichets OCPM et court en nombre de journées travaillées, il ne représente pas fidèlement la situation sur l'ensemble de l'année budgétée. Concrètement, nous estimons que cette mesure surévalue les délais de traitement de près de 25% et le temps d'attente en salle d'environ 40%. Dès le budget 2020, le service concerné utilisera des valeurs fondées sur une moyenne annuelle des états de situation arrêtés à la fin de chaque mois.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le délai entre la demande de rendez-vous et la prise des données biométriques nécessaires à la délivrance d'un nouveau document d'identité, au vu du besoin souvent urgent de pouvoir disposer de ladite pièce.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur représente le délai de la procédure ordinaire de naturalisation qui ne doit pas excéder 18 mois.

Indicateur 1.3: En ce qui concerne cet indicateur qui vise les délais moyens de traitement des demandes au sein du service étrangers, depuis janvier 2019, il porte sur l'intégralité de la procédure. L'objectif de 90 jours comprend l'ensemble des trois phases successives de travail réalisées au sein des secteurs chancellerie OCPM, autorisations et livrets. Fin 2019, si la production tient les délais qui lui sont impartis (15 j.), ce n'est malheureusement pas le cas du secteur chancellerie OCPM (83 j.) et, dans une moindre mesure, du secteur autorisations (44 j.). Le bilan effectué après une année de fonctionnement a permis de mettre en évidence la part importante due au manque de ressources à l'origine de ces retards, notamment en lien avec les nouvelles exigences posées par l'entrée en vigueur de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), s'agissant de l'instruction des demandes. La dotation de trois ETP et trois auxiliaires décidée par la Commission des finances du Grand Conseil pour l'année 2020, conjuguée à un affinage du processus de dépôt/réception des demandes d'autorisation conduit dans le cadre de la mise en œuvre de la L11415 sur l'optimisation des prestations délivrées par l'OCPM, devrait permettre aux secteurs concernés de tenir les délais de traitement qui leurs ont été fixés.

Indicateur 1.4 : Portant sur le temps d'attente des usagers aux guichets du service étrangers, la valeur de cet indicateur est fortement influencée par l'affluence des usagers à l'approche de la fin de l'année (+ 40%). Pour le surplus, directement liées à la durée de traitement des demandes déposées, les mesures prises pour agir sur les valeurs de l'indicateur 1.3 devraient se répercuter directement sur le taux de fréquentation des guichets étrangers.

Indicateur 1.5 : Cet indicateur représente la durée de l'accueil au guichet. Il ne dépend pas du nombre d'usagers et ne devrait pas excéder 15 minutes afin d'assurer une bonne fluidité et permettre de répondre de manière adéquate aux usagers.

H04 Sécurité civile et armée

Département responsable : DSES

COMPTE

	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	15'837'071	-1'216'794	-7.1%	17'053'865	12'628'286
30 Charges de personnel	11'724'438	-387'830	-3.2%	12'112'268	10'188'733
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'668'667	-446'090	-14.3%	3'114'757	957'261
33 Amortissements du patrimoine administratif	295'890	-202'670	-40.7%	498'560	356'420
36 Charges de transfert	902'975	-88'105	-8.9%	991'080	925'135
37 Subventions à redistribuer	180'310	-50'690	-21.9%	231'000	175'589
39 Imputations internes	64'792	-41'408	-39.0%	106'200	25'149
REVENUS	7'139'938	1'304'409	22.4%	5'835'529	5'966'323
41 Patentes et concessions	35'600	-130	-0.4%	35'730	35'730
42 Taxes	623'069	170'000	37.5%	453'069	400'968
43 Revenus divers	2'244'683	19'683	0.9%	2'225'000	2'185'848
44 Revenus financiers	38'356	3'356	9.6%	35'000	22'131
46 Revenus de transferts	2'844'009	15'979	0.6%	2'828'030	3'026'993
47 Subventions à redistribuer	180'310	-50'690	-21.9%	231'000	175'589
49 Imputations internes	1'173'911	1'146'211	4'137.9%	27'700	119'064
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'697'133	2'521'203	-22.5%	-11'218'336	-6'661'963
Coût d'état-major	-131'980	3'843	-2.8%	-135'823	-26'904
Coût des prestations de moyens	-10'171'232	-4'082'122	67.0%	-6'089'110	-17'801'545
COÛT COMPLET	-19'000'345	-1'557'076	8.9%	-17'443'269	-24'490'412

POSTES

	Compte 2019	Va	Variations C19-B19		Variations C19-B19 Budget 2019		Compte 2018
		en ETP	en %				
TOTAL POSTES	86.90	-7.30	-7.75%	94.20	80.22		
ETP fixes	84.90	-6.50	-7.11%	91.40	76.42		
ETP auxiliaires	2.00	-0.80	-28.57%	2.80	3.80		

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population et des affaires militaires. Les principales prestations qui lui sont rattachées comprennent la planification, la surveillance et le contrôle du dispositif de sécurité en matière de prévention et de lutte contre les incendies ainsi que des organisations (OPC/ORPC) de protection civile, la vérification de leur organisation et de leur niveau de préparation, d'organiser leur instruction de base et continue. Elles ont également trait à l'organisation de tirs hors service, à l'obligation de servir, à l'entretien du matériel d'armée et à l'exploitation des installations de la place d'armes. Elles recouvrent en outre les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population).

Ce programme a par ailleurs pour mission de superviser la mise en œuvre du Règlement ORCA-GE et de conduire l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC), tout comme de diriger les travaux relatifs à la protection des infrastructures critiques et de veiller à l'exécution des mesures décidées en matière d'approvisionnement économique du pays.

Ce programme concerne également les prestations fournies par le Centre de logistique civile et militaire à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

H04.01	Protection civile
H04.02	Inspection cantonale du feu
H04.03	Protection de la population
H04.04	Logistique et infrastructure militaire
H04.05	Organisation de l'obligation militaire de servir
H04.06	Instruction
H04.07	Pilotage opérationnel du programme H04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisation du programme de législature

Etape essentielle au développement du projet PAV et à la construction de logements, le projet « Sites à usage militaire Genève » a connu des avancées significatives avec, notamment, le bouquet de chantier du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville, l'inauguration et la mise en exploitation du nouveau bâtiment de troupe de Meyrin-Mategnin et l'ouverture du chantier du centre d'instruction des troupes de sauvetage d'Epeisses (CITS) (Avully), pierre angulaire et dernière étape du redéploiement de l'armée sur le territoire genevois.

Par ailleurs, le 31 juillet, l'armée a quitté définitivement la caserne des Vernets. Depuis le mois de juin 2019, le commandement militaire occupe provisoirement des locaux à Bernex jusqu'à la mise en pleine exploitation du futur CITS à Epeisses.

Autres projets d'importance stratégique

Sous l'appellation ORganisation en cas de CAtastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA-GE), un nouveau dispositif de protection de la population a été institué et est en place depuis le 1er janvier 2018. Si une attention toute particulière a été portée à l'instruction de l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC), la consolidation des acquis s'est poursuivie à la faveur de divers exercices. Ceux-ci doivent permettre notamment de continuer à améliorer la collaboration entre les partenaires de la protection de la population et d'accroître l'efficacité en profitant des synergies, en échangeant des expériences réciproques. A titre d'exemples, il peut être mentionné que les partenaires du dispositif ORCA-GE ont participé, le 13 septembre, à l'exercice CONFINE TRE. Cet engagement était destiné à tester et à finaliser le Plan de secours bilatéral, document franco-suisse définissant les modalités de collaboration et d'intervention entre les intervenants des deux pays en cas d'incident sur la nouvelle ligne ferroviaire du LEMAN EXPRESS. En novembre, l'EMCC a été engagé dans le deuxième « Exercice du Réseau national de sécurité » (ERNS) qui visait à analyser et à continuer à développer efficacement, au niveau suisse, les structures, les organisations et les processus en situation exceptionnelle. Le thème était une menace terroriste durable, à travers des attaques à l'encontre d'infrastructures dites critiques, du chantage et autres menaces d'attentats. Les évaluations faites lors de cet exercice ont fait état d'une amélioration sensible de l'état de préparation, confirmant ainsi la plus-value du programme de formation mis en place ces dernières années. Il demeure cependant indispensable de poursuivre les travaux de préparation et de planification sur la base des expériences ainsi tirées.

S'agissant des travaux sur la réforme du dispositif cantonal de défense incendie, un projet de révision de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) a été déposé au Grand Conseil par le Conseil d'Etat. Ce projet prévoit la création d'un corps composé de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, intervenant sur l'ensemble du territoire cantonal et placé sous la gouvernance d'un nouveau groupement intercommunal. Les communes qui le souhaiteront pourront toutefois conserver leur propre corps volontaire.

Les travaux de réforme de la législation fédérale en matière de protection civile confirment de toute évidence la nécessité de procéder à des adaptations structurelles de l'organisation cantonale. Les axes prioritaires préalablement définis demeurent d'œuvrer à une solution de regroupement des organisations communales et régionales actuelles, sous la conduite du canton, ainsi que la professionnalisation du premier niveau de conduite. Les travaux se poursuivent conjointement avec l'Association des communes genevoises (ACG).

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Justification des écarts

Le programme H04 connaît une baisse des charges de -1 216 794 francs et une hausse des revenus de +1 304 409 francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation

Le non dépensé de -387 830 francs pour les charges de personnel s'explique principalement par :

- Le coût 2019 de l'annuité 2016 pour 2019, non couvert par la provision constituée en 2018.
- La vacance de postes liée au turnover.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation présentent un non dépensé de -446 090 francs dû principalement à des dépenses moindres que prévues pour l'Etat-major Cantonal de Conduite (EMCC).

Taxes (42) - Ecart d'estimation

Le dépassement de +170~000 francs s'explique principalement par les remboursements reçus de la part des assurances.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Au 31 décembre 2019, 41/43 compagnies SPV et 5/11 organisations PCi ont été inspectées. L'écart à la cible demeure essentiellement dû à l'incapacité de procéder aux inspections dans le volet PCi, en raison de l'indisponibilité de ressources.

Indicateur 1.2 : Au 31 décembre 2019, 43/43 fiches pour les SPV sont réalisées. Les fiches PCi ne sont pas finalisées. L'écart à la cible demeure essentiellement dû à l'incapacité de finaliser les fiches dans le volet PCi, en raison de l'indisponibilité de ressources.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Disposer d'une vue d'ensemble actualisée de la capacité opérationnelle des corps d'intervention de sapeurs-pompiers et de protection civile						
1.1 Taux d'inspection des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Qualité	85%	>/= 95 %	89 %	>/= 95%	2023
1.2 Taux de réalisation/actualisation des fiches opérationnelles des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Efficacité	79%	>/= 90 %	80 %	>/= 90%	2023
2. Disposer d'un catalogue actualisé des risques pertinents pour le canton de Genève, de leurs conséquences prévisibles, des moyens de réponse en place et des mesures correctrices à mettre en place						
2.1 Taux d'actualisation des analyses des risques	Efficacité	100%	>/= 95 %	100 %	>/= 95%	2023
3. Répondre de manière effective et rationnelle aux demandes de soutien logistique						

H04 Sécurité civile et armée (suite)

	T				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
3.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires de prestations logistiques	Qualité	85%	>/= 85 %	94.80 %	>/= 85%	2023
4. Exécuter les prestations requises du canton par la Confédération						
4.1 Taux de couverture des besoins en places dans les journées d'information aux conscrits	Qualité	100%	100 %	100 %	100%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et d'organisations de protection civile contrôlées au moins une fois tous les 3 ans.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur représente le pourcentage de fiches opérationnelles établies et actualisées dans un délai de moins de 12 mois.

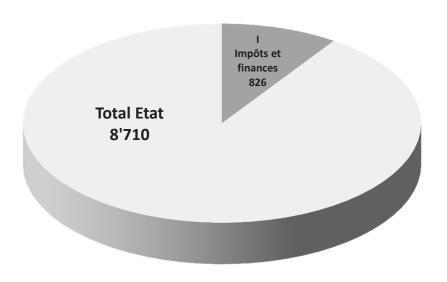
Indicateur 2.1 : Cet indicateur représente le pourcentage d'analyses de risques vérifiées et mises à jour dans un délai de moins de 5 ans.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur représente, sur la base d'enquêtes et autres rapports d'audit, le degré de satisfaction des utilisateurs des prestations logistiques.

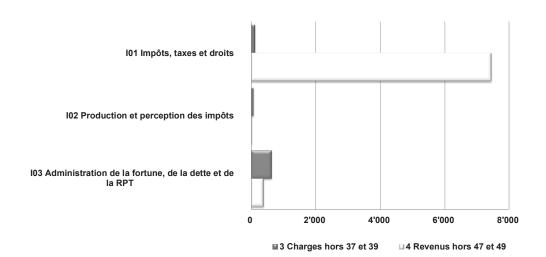
Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de places mises à disposition pour les conscrits d'une classe d'âge lors des journées d'information.

I Impôts et finances

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Impôts et finances

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que deux des trois programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts et à l'administration de la fortune, de la dette et de la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

L'aboutissement de la réforme de la fiscalité des entreprises représentait un enjeu majeur. Le 19 mai 2019, les suisses-ses et les genevois-es ont approuvé la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), ainsi que la loi cantonale sur l'imposition des personnes morales (LIPM) (RFFA). Le Conseil d'Etat s'est réjoui de ces résultats positifs. Ces textes sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

En supprimant les privilèges fiscaux (statuts) accordés à certaines entreprises dont l'essentiel des activités se déroulent à l'étranger, la Suisse est désormais en conformité avec les normes internationales. Ces changements contribuent également à la stabilité juridique propice à la compétitivité de la place économique genevoise, ainsi qu'au maintien des emplois et des recettes fiscales.

Les travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière ont suivi leur cours. En l'état, la situation juridique des estimations fiscales des immeubles non locatifs (villas et propriétés par étages) est réglée par la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI).

La LEFI est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Elle proroge les valeurs déterminantes à cette échéance jusqu'en 2028 avec une majoration de 7%. Cette majoration a cependant été contestée par voie de justice. Le Grand Conseil a été invité à la modifier le plus rapidement possible.

Les revenus du programme I01 "Impôts, taxes et droits" dépassent le budget de 271 millions de francs. Les charges correspondantes sont également supérieures aux prévisions (+32 millions). Au total, ce programme contribue positivement à hauteur de 239 millions dans les comptes 2019.

Les impôts cantonaux et la part cantonale à des revenus fédéraux constituent l'essentiel des revenus de ce programme. Tout comme le précédent, cet exercice se caractérise par des correctifs d'estimation et des rectifications de taxations notables, concernant les années antérieures, qui expliquent une part importante de l'écart budgétaire.

Les hypothèses de croissance retenues pour établir les estimations de l'impôt sur le revenu 2019 des personnes physiques ont été émises par le Groupe de perspectives économiques (GPE) en janvier 2020. La croissance du PIB suisse prise en compte lors du bouclement 2019 est évaluée à +1.0%, contre +1.8% lors de l'élaboration du budget.

L'impôt 2019 des personnes morales est déterminé en exploitant les réponses des entreprises parmi les plus importantes du canton au questionnaire de janvier 2020. Celles-ci ont été interrogées sur l'évolution probable de leur bénéfice. Le taux de croissance du bénéfice émanant du questionnaire s'élève à +0.6% pour l'année 2019 (+0.4% dans le budget).

Le dépassement relativement important, enregistré pour les charges du programme I01, découle d'une augmentation de la provision pour dépréciation, en lien avec des nouvelles créances comptabilisées en 2019.

L'administration fiscale cantonale a tenu ses objectifs de production d'impôts supplémentaires liés aux corrections opérées par le taxateur sur les éléments déclarés et au traitement des dénonciations spontanées. D'importants travaux de transformation du rez-de-chaussée de l'Hôtel des finances ont été réalisés durant l'année 2019. Dès le 2 janvier 2020, de nouveaux guichets, modernes et fonctionnels, permettent d'améliorer l'accueil et la qualité du service à l'usager-ère.

Le 19 mai 2019, le corps électoral genevois a préféré la loi 12228 de la gauche et le MCG, à la loi 12404 du Conseil d'Etat qui prévoyait une réforme structurelle du système de prévoyance professionnelle avec le passage de la primauté des prestations à celle des cotisations. La loi 12228 vise à recapitaliser la CPEG à hauteur de 75% de ses engagements sans modification structurelle du système de fonctionnement de la caisse. La loi 12228 est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. La recapitalisation de la CPEG en application de cette loi est chiffrée à 5.5 milliards de francs dont 0.3 milliard est à la charge des employeurs affiliés à la CPEG non-subventionnés par l'Etat.

La dette à fin 2019 est stable par rapport à 2018 (11.8 milliards), et le montant des intérêts passifs de la dette est en baisse et s'élève à 162 millions (-6 millions par rapport au budget 2019 et -10 millions par rapport aux comptes 2018) essentiellement en raison d'un environnement de taux d'intérêts toujours favorable.

Enfin, s'agissant de la péréquation financière inter-cantonale, la facture globale augmente de 2 millions pour le canton de Genève en 2019 (+39 millions en 2018). Elle s'élève à 300 millions, soit 628 francs par habitant.

101 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2019	Variati	Variations C19-B19		Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	119'559'157	31'809'157	36.2%	87'750'000	131'970'981
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	119'559'157	31'809'157	36.2%	87'750'000	131'970'981
REVENUS	7'425'439'740	270'804'740	3.8%	7'154'635'000	7'234'598'747
40 Revenus fiscaux	6'822'281'045	190'236'045	2.9%	6'632'045'000	6'653'101'544
42 Taxes	53'185'805	6'535'805	14.0%	46'650'000	52'034'998
43 Revenus divers	9'213'175	9'213'175	-	-	9'447'393
46 Revenus de transferts	540'759'716	64'819'716	13.6%	475'940'000	520'014'812
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	7'305'880'583	238'995'583	3.4%	7'066'885'000	7'102'627'767
COÛT COMPLET	7'305'880'583	238'995'583	3.4%	7'066'885'000	7'102'627'767

POSTES

Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
	en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF:

- la production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton;
- les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises);
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux;
- les créances irrécouvrables.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) de l'administration fiscale cantonale sont regroupés dans le programme IO2.

Pour le DI:

• l'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DSES:

- l'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos;
- l'impôt sur la taxe personnelle.

Ce programme contient les prestations suivantes :

101.01	Impôts directs Personnes Physiques
101.02	Impôts directs Personnes Morales
101.03	Autres impôts directs ou impôts indirects
101.04	Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

101 Impôts, taxes et droits (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisation du programme de législature

La loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), ainsi que la loi cantonale sur l'imposition des personnes morales (LIPM) (RFFA) ont été adoptées le 19 mai 2019. Ces textes sont entrés en vigueur le 1er janvier 2020.

Cette modification du dispositif fiscal crée un cadre juridique stable et reconnu qui permet aux entreprises de se projeter dans l'avenir et de poursuivre leur développement dans notre pays. Ces changements contribuent également à la compétitivité de la place économique genevoise ainsi qu'au maintien des emplois et des recettes fiscales. Au niveau cantonal, la réforme se concrétise en premier lieu par la suppression des régimes fiscaux privilégiés accordés à certaines entreprises dont l'essentiel des activités se déroulent à l'étranger et propose de nouvelles mesures pour préserver la compétitivité des entreprises.

Ce projet de réforme tient également compte de la volonté de garantir une compensation sociale appropriée. Au niveau fédéral, un nouveau souffle est donné à l'AVS qui bénéficiera d'un financement additionnel de 2 milliards de francs. Au niveau cantonal, l'adoption du contre-projet à l'initiative 170 "pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu ménager" permet d'augmenter le montant des subsides d'assurance-maladie et de soulager la classe moyenne. Des mesures en faveur des structures d'accueil de la petite enfance et de l'accueil de jour ont également été prises.

Les travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière ont suivi leur cours. En l'état, la situation juridique des estimations fiscales des immeubles non locatifs (villas et propriétés par étages) est réglée par la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI).

La LEFI est entrée en vigueur le 1er janvier 2019. Elle proroge les valeurs déterminantes à cette échéance jusqu'en 2028 avec une majoration de 7% en attendant que le nouveau système d'estimation et ses mesures d'accompagnements soient effectifs.

Les contribuables peuvent contester cette majoration de 7% s'ils estiment que la valeur de leur immeuble n'a pas augmenté de façon correspondante.

Dans un arrêt du 20 décembre 2019, la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice a constaté que la majoration de 7% (au lieu de 20% dans le projet présenté par le Conseil d'Etat) consacrait une violation du principe de l'égalité de traitement et de l'imposition selon la capacité contributive. La Chambre constitutionnelle a invité le Grand Conseil à modifier cette majoration le plus rapidement possible.

La majoration de 7% induit une augmentation des recettes fiscales de 10.1 millions de francs dans les comptes 2019.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

101 Impôts, taxes et droits

Les revenus du programme l01 dépassent le budget de 270.8 millions de francs (+3.8%). Les revenus fiscaux (nature 40), qui en constituent l'élément principal, expliquent plus des deux tiers de ce dépassement (+190.2 millions; +2.9%). Les revenus de transferts, principalement composés de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, affichent un excédent de 64.8 millions (+13.6%). Les taxes (nature 42), dont les revenus de perception pour les communes représentent la quasi-totalité, dépassent le budget de 6.5 millions (+14.0%). Enfin, la reprise de la provision pour dépréciation de créances existantes (nature 43) génère un excédent de revenus supplémentaire (+9.2 millions).

Le montant des charges dépasse les prévisions budgétaires de 31.8 millions (+36.2%). Cela s'explique surtout par une augmentation de la provision pour dépréciation. Celle-ci est réévaluée chaque année en fonction, notamment, des nouvelles créances fiscales.

Au total, le programme I01 génère un excédent de 239.0 millions (+3.4%) par rapport au budget 2019.

101.01 Impôts directs Personnes physiques

Les revenus liés aux impôts directs des personnes physiques dépassent le budget de 109.4 millions (+2.4%). Les revenus fiscaux, qui sont composés des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune, y contribuent à hauteur de 82.9 millions (+2.0%).

101 Impôts, taxes et droits (suite)

Cet écart est essentiellement dû à l'impôt sur le revenu (+94.8 millions; +2.9%). Les correctifs d'estimations et rectifications de taxations concernant des années qui ne sont plus estimées s'établissent à +136 millions, générant un excédent de 117 millions. Ceci est dû, en particulier, à la poursuite du traitement des taxations des contribuables désirant régulariser leur situation (dénonciations spontanées). En revanche, l'estimation de l'impôt 2019 a été révisé à la baisse (-31 millions; -0.9%). Celle-ci résulte de la détérioration des hypothèses de croissance du PIB pour l'année 2019 (+1.8% lors du budget et +1.0% lors des comptes). L'estimation de l'impôt 2019 tient compte de l'entrée en vigueur de deux lois diminuant la charge fiscale de certaines familles avec enfants (L 12189 - Extension de la déduction pour charges de famille aux enfants majeurs en formation et L 12248 - Augmentation de la limite de déductibilité des frais de garde effectifs), dont l'impact, déjà pris en compte dans le budget, est évalué à près de -20 millions. Enfin, l'impact fiscal, non budgété, du versement avec effet rétroactif, de l'annuité 2016 au personnel de l'Etat est également intégré et a été chiffré à +19 millions.

L'impôt sur la fortune se fixe, quant à lui, très légèrement en dessous du montant prévu dans le budget (-11.9 millions; -1.3%).

L'augmentation de la provision pour dépréciation liée à de nouvelles créances fiscales concernant les personnes physiques contribue à l'excédent de charges de 26.7 millions; +36.6%).

101.02 Impôts directs Personnes morales

Les revenus fiscaux (principalement l'impôt sur le bénéfice) et les revenus de transferts (part cantonale à l'impôt fédéral direct) sont, pour l'essentiel, à l'origine de l'excédent de revenus de 112.1 millions (+6.2%) avec des dépassements respectifs de 74.6 millions (+4.8%) et 34.8 millions (+14.9%). Ces écarts s'expliquent par l'intégration des déclarations fiscales 2018 qui s'avèrent supérieures à l'estimation qui en avait été faite lors de l'élaboration du budget. Cela affecte également, dans une moindre mesure, l'estimation de l'impôt 2019 par un effet de base. La révision à la hausse de l'évaluation de l'impôt des années 2014 à 2017 contribue également, mais dans une moindre mesure, à ce dépassement.

L'augmentation de la provision pour dépréciation liée à de nouvelles créances fiscales touche également les personnes morales et participe au dépassement de charges de 4.4 millions (+31.4%).

101.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Les autres impôts directs ou indirects présentent un excédent de revenu de 49.5 millions de francs (+6.6%).

Cet écart revient pour deux tiers aux revenus fiscaux (+33.0 millions; +4.6%). Les impôts liés à l'immobilier et les droits de donations y concourent, respectivement, à hauteur de +48.1 millions (+9.8%) et +18.7 millions (+117.1%) millions, tandis que les droits de successions (-32.9 millions; -17.1%) et l'impôt sur les maisons de jeu (-0.9 million; -6.7%) n'atteignent pas le budget.

Le reste est attribuable aux revenus de transferts (+16.5 millions; +40.8%) et est exclusivement dû à la part cantonale à l'impôt anticipé qui dépasse notablement les montants prévus par la Confédération.

101.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Les revenus de ce programme sont parfaitement en ligne avec les montants inscrits dans le budget (-0.2 million; -0.1%). Ils sont composés de l'impôt sur les véhicules, de l'impôt sur les chiens, de la taxe personnelle et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

Charges Comptes 2019	104 04 1	0 / 00/0		0.040	D 1 10010
CHARGES 99839'815 26'731'615 36.6% 73'108'200 31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 99839'815 26'731'615 36.6% 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200 73'108'200'200'200 73'108'200'200'200 73'108'200'200'200'200'200'200'200'200'200'2	101.01 impots directs Personnes Physiques	Comptes 2019			Budget 2019
Action A					
REVENUS 4'575793'457 109'393'457 2.4% 4'466'400'000 40 Revenus fiscaux 4'315'243'315 82'94'3315 2.0% 4'232'300'000 42 Taxes 39'264'767 4'764'767 13.8% 34'500'000 42 Revenus divers 8'106'673 8'106'673 6'106'672 6'106'67					
40 Revenus fiscaux 4'315'243'315 82'943'315 2.0% 4'232'300'000 42 Taxes 39'264'767 4'764'767 13.8% 34'500'000 43 Revenus divers 8'1066'73 8'1066'73 8'106'73	31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation	99'839'815	26'731'615	36.6%	73'108'200
42 Taxes	REVENUS	4'575'793'457		_	4'466'400'000
A3 Revenus divers	40 Revenus fiscaux	4'315'243'315	82'943'315	2.0%	4'232'300'000
101.02 Impôts directs Personnes Morales Comptes 2019 Variations C19-B19 En fr. en % 1475'953'642 En fr. en % 1475'953'642 En fr. en % 1475'953'642 En fr. en % en fr. en fr. en % en fr. en	42 Taxes	39'264'767	4'764'767	13.8%	34'500'000
ID1.02 Impôts directs Personnes Morales	43 Revenus divers	8'106'673	8'106'673	-	-
Id-1.02 Impôts directs Personnes Morales	46 Revenus de transferts	213'178'702	13'578'702	6.8%	199'600'000
CHARGES 18'516'180	RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	4'475'953'642	82'661'842	1.9%	4'393'291'800
CHARGES 18'516'180				IO D40	D 1 10010
CHARGES 18'516'180 4'427'985 31.4% 14'088'195 31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 18'516'180 4'427'985 31.4% 14'088'195 31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 18'516'180 4'427'985 31.4% 14'088'195 31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 19'22'277'226 112'077'226 6.2% 1'810'200'000 40 Revenus fiscaux 1'639'158'562 74'558'562 4.8% 1'564'600'000 42 Taxes 13'088'256 1588'256 13.8% 11'500'000 43 Revenus divers 1'106'502 1'106'502 -	101.02 Impots directs Personnes Morales	Comptes 2019			Budget 2019
31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 18'516'180 4'427'985 31.4% 14'088'195 REVENUS 1922'277'226 112'077'226 6.2% 1810'200'000 40 Revenus fiscaux 1'639'158'562 74'558'562 4.8% 1'564'600'000 42 Taxes 13'088'256 1'588'256 13.8% 11'500'000 43 Revenus divers 1'106'502 1'106'502 -	CHARGES	19'516'190	*******		14'099'105
REVENUS 1'922'277'226 112'077'226 6.2% 1'810'200'000					
40 Revenus fiscaux 1'639'158'562 74'558'562 4.8% 1'506'600'000 42 Taxes 13'088'256 1'588'256 13.8% 11'500'000 43 Revenus divers 1'106'502 1'106'502					
13'088'256 13.8% 11'500'000 43 Revenus divers 1'106'502 1'106'50	11-1-11-11				
1'106'502					
14.90	1			13.0%	11 500 000
1'903'761'046				44.00/	-
IO1.03 Autres impôts directs ou impôts indirects Comptes 2019 Variations C19-B19 en fr. en %					
CHARGES S83'093 364'468 166.7% 218'625 31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 583'093 364'468 166.7% 218'625 REVENUS 802'783'373 49'498'373 6.6% 753'285'000 40 Revenus fiscaux 745'859'173 33'014'173 4.6% 712'845'000 46 Revenus de transferts 56'924'200 16'484'200 40.8% 40'440'000 RESULTAT (REVENUS - CHARGES) 802'200'280 49'133'905 6.5% 753'066'375 101.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes Comptes 2019 Variations C19-B19 en fr. en % CHARGES 620'069 285'089 85.1% 334'980 31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 620'069 285'089 85.1% 334'980 REVENUS 124'585'684 -164'316 -0.1% 124'750'000 40 Revenus fiscaux 122'019'994 -280'006 -0.2% 122'300'000 42 Taxes 832'782 182'782 28.1% 650'000 46 Revenus de transferts 1'732'908 -67'092 -3.7% 1'800'000	RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	1 903 701 040	107 049 241	0.0 /6	1790 111 003
CHARGES 583'093 364'468 166.7% 218'625 31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 583'093 364'468 166.7% 218'625 REVENUS 802'783'373 49'498'373 6.6% 753'285'000 40 Revenus fiscaux 745'859'173 33'014'173 4.6% 712'845'000 46 Revenus de transferts 56'924'200 16'484'200 40.8% 40'440'000 RESULTAT (REVENUS - CHARGES) 802'200'280 49'133'905 6.5% 753'066'375 CHARGES 620'069 285'089 85.1% 334'980 31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 620'069 285'089 85.1% 334'980 REVENUS 124'585'684 -164'316 -0.1% 124'750'000 40 Revenus fiscaux 122'019'994 -280'006 -0.2% 122'300'000 42 Taxes 832'782 182'782 28.1% 650'000 46 Revenus de transferts 1'732'908 -67'092 -3.7% 1'800'000	101.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Comptes 2019	Variations C1	9-B19	Budget 2019
31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 583'093 364'468 166.7% 218'625 REVENUS 802'783'373 49'498'373 6.6% 753'285'000 40 Revenus fiscaux 745'859'173 33'014'173 4.6% 712'845'000 46 Revenus de transferts 56'924'200 16'484'200 40.8% 40'440'000 RESULTAT (REVENUS - CHARGES) 802'200'280 49'133'905 6.5% 753'066'375			en fr.	en %	
REVENUS 802'783'373 49'498'373 6.6% 753'285'000 40 Revenus fiscaux 745'859'173 33'014'173 4.6% 712'845'000 46 Revenus de transferts 56'924'200 16'484'200 40.8% 40'440'000 RESULTAT (REVENUS - CHARGES) 802'200'280 49'133'905 6.5% 753'066'375 CHARGES 620'069 285'089 85.1% 334'980 31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 620'069 285'089 85.1% 334'980 REVENUS 124'585'684 -164'316 -0.1% 124'750'000 40 Revenus fiscaux 122'019'994 -280'006 -0.2% 122'300'000 42 Taxes 832'782 182'782 28.1% 650'000 46 Revenus de transferts 1'732'908 -67'092 -3.7% 1'800'000	CHARGES	583'093	364'468	166.7%	218'625
40 Revenus fiscaux 46 Revenus de transferts 56'924'200 16'484'200 40.8% 40'440'000 RESULTAT (REVENUS - CHARGES) 802'200'280 49'133'905 6.5% 753'066'375 101.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes Comptes 2019 en fr. en % en fr. en % CHARGES 31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 620'069 285'089 85.1% 334'980 REVENUS 124'585'684 -164'316 -0.1% 124'750'000 40 Revenus fiscaux 122'019'994 -280'006 -0.2% 122'300'000 42 Taxes 832'782 182'782 28.1% 650'000 46 Revenus de transferts 1'732'908 -67'092 -3.7% 1'800'000	31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation	583'093	364'468	166.7%	218'625
164 Revenus de transferts 56'924'200 16'484'200 40.8% 40'440'000	REVENUS	802'783'373	49'498'373	6.6%	753'285'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES) 802'200'280 49'133'905 6.5% 753'066'375	40 Revenus fiscaux	745'859'173	33'014'173	4.6%	712'845'000
I01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	46 Revenus de transferts	56'924'200	16'484'200	40.8%	40'440'000
CHARGES 620'069 285'089 85.1% 334'980 31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 620'069 285'089 85.1% 334'980 REVENUS 124'585'684 -164'316 -0.1% 124'750'000 40 Revenus fiscaux 122'019'994 -280'006 -0.2% 122'300'000 42 Taxes 832'782 182'782 28.1% 650'000 46 Revenus de transferts 1'732'908 -67'092 -3.7% 1'800'000	RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	802'200'280	49'133'905	6.5%	753'066'375
CHARGES 620'069 285'089 85.1% 334'980 31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 620'069 285'089 85.1% 334'980 REVENUS 124'585'684 -164'316 -0.1% 124'750'000 40 Revenus fiscaux 122'019'994 -280'006 -0.2% 122'300'000 42 Taxes 832'782 182'782 28.1% 650'000 46 Revenus de transferts 1'732'908 -67'092 -3.7% 1'800'000					
CHARGES 620'069 285'089 85.1% 334'980 31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 620'069 285'089 85.1% 334'980 REVENUS 124'585'684 -164'316 -0.1% 124'750'000 40 Revenus fiscaux 122'019'994 -280'006 -0.2% 122'300'000 42 Taxes 832'782 182'782 28.1% 650'000 46 Revenus de transferts 1'732'908 -67'092 -3.7% 1'800'000	101.04 impots sur la possession, d'affectation, et taxes	Comptes 2019			Budget 2019
31 Charges de biens et services et autres ch. d'exploitation 620'069 285'089 85.1% 334'980 REVENUS 124'585'684 -164'316 -0.1% 124'750'000 40 Revenus fiscaux 122'019'994 -280'006 -0.2% 122'300'000 42 Taxes 832'782 182'782 28.1% 650'000 46 Revenus de transferts 1'732'908 -67'092 -3.7% 1'800'000	CHARGES	620'060			334'080
REVENUS 124'585'684 -164'316 -0.1% 124'750'000 40 Revenus fiscaux 122'019'994 -280'006 -0.2% 122'300'000 42 Taxes 832'782 182'782 28.1% 650'000 46 Revenus de transferts 1'732'908 -67'092 -3.7% 1'800'000					
40 Revenus fiscaux 122'019'994 -280'006 -0.2% 122'300'000 42 Taxes 832'782 182'782 28.1% 650'000 46 Revenus de transferts 1'732'908 -67'092 -3.7% 1'800'000					
42 Taxes 832'782 182'782 28.1% 650'000 46 Revenus de transferts 1'732'908 -67'092 -3.7% 1'800'000	112121122				
46 Revenus de transferts 1'732'908 -67'092 -3.7% 1'800'000					
	RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	123'965'615	-449'405	-0.4%	124'415'020

102 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	82'014'927	-1'650'473	-2.0%	83'665'400	81'570'409
30 Charges de personnel	70'274'152	-558'867	-0.8%	70'833'019	68'472'740
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'646'039	-392'392	-7.8%	5'038'431	5'532'913
33 Amortissements du patrimoine administratif	104'274	11'324	12.2%	92'950	81'662
39 Imputations internes	6'990'461	-710'539	-9.2%	7'701'000	7'483'094
REVENUS	15'685'039	885'217	6.0%	14'799'822	14'670'160
42 Taxes	15'469'840	670'018	4.5%	14'799'822	14'635'074
43 Revenus divers	215'199	215'199	-	-	35'086
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-66'329'888	2'535'690	-3.7%	-68'865'578	-66'900'249
Coût d'état-major	-1'567'616	406'334	-20.6%	-1'973'950	-487'559
Coût des prestations de moyens	-14'439'571	-897'402	6.6%	-13'542'169	-15'961'415
COÛT COMPLET	-82'337'075	2'044'622	-2.4%	-84'381'697	-83'349'223

POSTES

	Compte 2019	Variations C19-B19		Variations C19-B19 Budget 2019	
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	542.78	-22.02	-3.90%	564.80	539.97
ETP fixes	541.98	-18.32	-3.27%	560.30	535.17
ETP auxiliaires	0.80	-3.70	-82.22%	4.50	4.80

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'administration fiscale cantonale (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme I01.

Ce programme contient la prestation suivante :

102.01 Production et perception des impôts.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisation du programme de législature

L'administration fiscale cantonale (AFC) a mené en 2019 des actions en faveur de l'amélioration de la qualité du service à l'usager. Des travaux conséquents ont été entrepris au rez-de-chaussée du bâtiment tout au long de l'année 2019 afin d'accueillir les contribuables dans des locaux modernisés et fonctionnels. La modularité du nombre de guichet dédié à telle prestation ou à telle autre permet de s'adapter facilement aux pics des sollicitations. Les objectifs fixés de temps d'attente moyen maximum de 20 minutes par visiteur et de 5 personnes par file d'attente à un guichet donné seront mesurés en 2020. La déclaration de succession simplifiée pour les successions en ligne directe a été utilisée par plus de 40% des héritiers ayant déposés une déclaration de succession en ligne au cours de

102 Production et perception des impôts (suite)

l'année.

Par ailleurs, les objectifs de production liés aux effectifs supplémentaires octroyés en 2017 et 2018 à l'AFC dans le cadre des mesures du Conseil d'Etat sont atteints. Entre 2017 et 2019, 147 millions d'impôts supplémentaires ont résulté des corrections opérées par le taxateur sur les éléments déclarés et des dénonciations spontanées, ce qui représente une progression de plus de 20% des recettes correspondantes (858 millions produits en 2019 contre 711 millions en 2017, tous impôts confondus).

Enfin, l'AFC a entamé le travail d'analyse des cas transmis par l'Administration fédérale des contributions dans le cadre du processus d'échange automatique de renseignements (comptes bancaires) (EAR). Les premiers résultats ne seront pas connus avant 2020.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 - Charges de personnel :

Le non dépensé de 0.5 million s'explique notamment par le nombre moyen de postes restés vacants sur l'année 2019.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Le non dépensé de 0.4 million soit 8% du budget s'explique notamment par une baisse des frais d'impressions du matériel fiscal dorénavant exécutées en interne (0.2 million) et par des prestations de services et honoraires de tiers inférieures au budget (0.15 million).

39 - Facturations internes :

Les imputations internes sont constituées de refacturations de frais (du pouvoir judiciaire et de l'office des poursuites) à l'AFC. Ces facturations varient fortement en fonction des activités.

42 - Taxes :

L'écart positif sur cette nature est de 0.7 million dû principalement aux remboursements de frais de poursuites et faillites.

43 - Revenus divers :

La provision constituée en 2018 pour couvrir d'éventuels frais judiciaires a donné lieu à une reprise sur provision suite à la décision du Tribunal qui a fixé les frais judiciaires à un niveau bien inférieur à la provision constituée, le recours donnant partiellement raison à l'AFC.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	98.23%	98%	98.11%	98%	2022
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	188	180	205	175	2022
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	210	170	191	170	2022

102 Production et perception des impôts (suite)

	_				Cible	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	199	170	194	170	2022
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	194	170	219	170	2022
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	89%	85%	89%	85%	2022
4. Optimiser la productivité des collaborateurs-trices						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	2'577	2'700	2'589	2'700	2022
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	296'618	280'000	287'517	280'000	2022
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	35.8%	32%	28.9%	35%	2022
7. Traiter les déclarations déposées dans les meilleurs délais						
7.1 Nombre de déclarations non traitées après 180 jours, quelque soit l'année fiscale concernée (PP)	Efficacité	17'996	10'000	11'316	10'000	2022

Commentaires

Acronymes:

PP : Personnes physiques PM : Personnes morales IBO : Impôt barème ordinaire

IS: Impôt à la source

Indicateurs 2.1 à 2.4

Ces indicateurs mesurent le temps en jour entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer pour divers types d'impôt. 90% des dossiers concernés par ce processus sont des dossiers de taxation des personnes physiques et représentent également environ 90% des sommes en jeu. Ainsi, le calcul de la moyenne pondérée pour tous les impôts considérés fournit un résultat de 190 jours en 2019 contre 203 jours en 2018, ce qui permet de relativiser les résultats constatés par types d'impôts.

Indicateur 3.1

89% des taxations des personnes physiques et morales de l'année fiscale 2018 ont été traitées en 2019, dépassant ainsi l'objectif prévu de 85%.

Indicateur 4.1

La productivité des taxateurs est stable entre 2018 et 2019.

Indicateur 5.1

Le nombre de formulaires remplis en ligne croit d'environ 3% (296'618 en 2019 contre 287'517 en 2018).

Indicateur 6.1

Le nombre de déclarations fiscales non traitées après 180 jours s'établit à presque 18'000 dossiers. Ce résultat est dû

102 Production et perception des impôts (suite)

S	essentiellement au nomb spontanée pour des année au contrôle, la cible des 10	re de dossiers bloqués er s fiscales antérieures. Si or 0'000 dossiers est tenue.	n taxation ordinaire ca n exclut ces dossiers bl	ar ayant fait l'objet d'ul loqués pour cause de pro	ne dénonciation océdure en cours

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2019	Variat	Variations C19-B19		Variations C19-B19 Bu		Compte 2018
		en francs	en %				
CHARGES	631'913'215	50'599'860	8.7%	581'313'355	585'411'898		
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	21'352	21'352	-	-	278'648		
34 Charges financières	223'239'918	50'578'508	29.3%	172'661'410	177'143'066		
36 Charges de transfert	408'651'945	0	0.0%	408'651'945	407'990'184		
REVENUS	381'845'202	52'515'542	15.9%	329'329'660	371'261'281		
41 Patentes et concessions	88'627'141	37'823'250	74.4%	50'803'891	88'546'105		
42 Taxes	12'596'791	26'791	0.2%	12'570'000	11'144'936		
43 Revenus divers	9'958'419	-6'531'661	-39.6%	16'490'080	15'363'758		
44 Revenus financiers	166'830'257	20'854'717	14.3%	145'975'540	153'936'649		
46 Revenus de transferts	103'832'594	342'445	0.3%	103'490'149	102'269'833		
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-250'068'014	1'915'681	-0.8%	-251'983'695	-214'150'617		
COÛT COMPLET	-250'068'014	1'915'681	-0.8%	-251'983'695	-214'150'617		

POSTES

Compte 2019	Variations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
	en ETP en %		

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

- 1. intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat;
- 2. variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat;
- 3. rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation;
- 4. intérêts fiscaux moratoires, rémunératoires et compensatoires et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'administration fiscale cantonale;
- 5. contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens;
- 6. péréquation financière intercantonale;
- 7. indemnités de fonctionnement à la fondation d'aide aux entreprises (FAE);

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale des finances de l'Etat, l'administration fiscale cantonale et la FAE.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 103.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- 103.02 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif

103.03 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA

103.04 Intérêts fiscaux

103.05 Contentieux fiscal et non fiscal

103.06 RPT

103.07 Soutien aux entreprises

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisation du programme de législature

Compte tenu de la taille de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) (75'000 assurés) et de la garantie de l'Etat, la préservation de son équilibre financier s'avère indispensable pour le service public et ses employés, ainsi que pour l'ensemble des contribuables du canton de Genève.

Afin de réduire les risques liés à la garantie de l'Etat et de préserver l'attractivité du service public en tant qu'employeur, le Conseil d'Etat a déposé le 14 novembre 2018 le projet de loi 12404 qui devait faire émerger un large consensus en proposant une réforme durable reposant sur des hypothèses actuarielles prudentes et visant :

- une réforme structurelle du système de prévoyance professionnelle avec le passage de la primauté des prestations à celle des cotisations;
- le maintien des prestations de la CPEG, voire une légère baisse en cas de dégradation des paramètres techniques de la caisse, au moyen d'une recapitalisation de la caisse et de mesures d'accompagnement significatives.

Le 14 décembre 2018, le Grand Conseil a adopté le projet de loi du Conseil d'Etat ainsi que le projet de loi 12228 de la gauche et du MCG, visant à recapitaliser la caisse à hauteur de 75% de ses engagements, sans modification structurelle du système de fonctionnement de la caisse. Les deux lois ont fait l'objet d'un référendum et, le 19 mai 2019, le corps électoral genevois a préféré la loi 12228 de la gauche et du MCG.

La loi 12228 est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. La recapitalisation de la CPEG en application de cette loi est chiffrée à 5.5 milliards de francs dont 0.3 milliard sont à la charge des employeurs affiliés à la CPEG non-subventionnés par l'Etat.

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Le niveau d'endettement dépend de l'évolution des revenus, des charges, des investissements et du besoin en fonds de roulement.

La stratégie de gestion de la dette (coût de la dette) est à distinguer de la maîtrise de l'endettement de l'Etat (niveau de la dette). La stratégie de gestion de la dette consiste à satisfaire les besoins de financement de l'Etat en ajustant les charges d'intérêts en fonction du niveau de risque accepté par le Conseil d'Etat.

Les principales mesures opérationnelles ont déjà été mises en œuvre :

- pour réduire le niveau de la dette, par la gestion centralisée des liquidités, l'amélioration de la gestion du contentieux fiscal, ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (taux d'intérêts fiscaux différenciés, escompte);
- pour maîtriser le coût de la dette, en fixant les contraintes à respecter pour maitriser les différents risques financiers dans le règlement sur la trésorerie de l'Etat. Chaque année, le Conseil d'Etat revoit la stratégie à court terme et fixe un cadre de gestion : part maximale des emprunts à court terme, part maximale des emprunts à taux variable et objectif de taux moyen annuel de la dette.

Dans le cadre de la mesure 48 du plan de mesures du Conseil d'Etat ("centralisation du contentieux"), le service du contentieux a continué sa montée en puissance en 2019 et a reçu des départements 11'000 créances impayées, représentant 5 millions de francs et recouvré un peu plus d'1 million. A noter que le programme I03 comprend les revenus du service du contentieux ainsi que les réévaluations sur créances. Les charges courantes sont imputées sur le programme B03.

Justification de écarts par rapport au budget 2019

1. Intérêts et frais financiers de la dette

Le montant des intérêts passifs de la dette est de 162 millions (nature 34), soit 6 millions de moins qu'au budget. Cette différence s'explique par :

- un niveau de dette moins important qu'initialement anticipé;
- les taux d'intérêts réalisés pour les refinancements en 2019 de la dette à court terme qui ont été légèrement inférieurs à ceux anticipés lors de l'élaboration du budget. Au budget 2019, le taux d'intérêt prévisionnel (basé sur les prévisions du GPE de juin 2018) retenu pour les refinancements à court terme (dont la référence est le Libor CHF 3 mois) était de -0.35%. Le taux moyen enregistré en 2019 s'élève à -0.59%;
- les refinancements à long terme (dont la référence est le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans) pour lesquels le taux estimé au moment de l'élaboration du budget 2019 était de 0.75%. Le taux moyen enregistré en 2019 est de 0.13% pour les refinancements dont la durée est supérieure à un an en raison de la baisse continue du niveau des taux à long terme observée au cours de l'année 2019. Le canton de Genève a réalisé, entre autres, un emprunt à 40 ans avec un coupon de 0% à hauteur de 230 millions de francs ainsi qu'un deuxième emprunt vert après celui de 2017, pour un montant record de 660 millions de francs en trois tranches de 8.5 ans (coupon 0%), 12.5 ans (coupon 0.125%) et 20 ans (coupon 0.3%);

L'objectif de taux moyen de la dette pour 2019 (au maximum 1.45%) est dès lors atteint puisqu'il s'élève à 1.4%. La part des emprunts à taux variable est de 11% en moyenne et reste inférieure à 30%, celle des emprunts à court terme de 17% en moyenne et reste inférieure à 25%, conformément au cadre de gestion déterminé par le Conseil d'Etat.

2. Variations de valeur des patrimoines financiers et administratifs

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement sont difficilement prévisibles. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent, de la situation financière des participations non cotées, d'évaluations réalisées soit en interne, soit par des experts, pour les immeubles de placement, et de l'existence d'une perte de valeur pour les autres actifs.

Les charges financières (nature 34) se montent à 54 millions en raison :

- des immeubles situés dans le quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) qui ont fait l'objet d'une évaluation par des experts immobiliers externes en prenant en compte les hypothèses les plus récentes (impenses qui devront être engagées pour libérer les terrains et les mettre à disposition des développements prévus dans les plans d'affectation PAV). Cette évaluation a été rendue nécessaire dans la perspective du transfert de ces terrains à la future Fondation PAV en application de la loi 12285. Cette évaluation a engendré une moins-value non réalisée de 43 millions;
- de la dépréciation partielle du prêt à Genève Tourisme (8.6 millions);
- d'une correction de valeur relative à des parcelles détenues à titre fiduciaire qui figurent dans le bilan de l'Etat (0.7 million) ainsi que la réévaluation d'une colonie située en Valais (0.5 million);
- de l'écart principalement dû à des moins-values de cessions liées à des transferts de parcelles (Chêne-Bourg & Plainpalais) et d'une réduction de l'assiette du DDP concernant les Ports francs (0.6 million);
- des pertes de change qui s'expliquent principalement par les variations du taux de change (0.4 million) et qui ne peuvent pas être budgétisées.

Par ailleurs, les revenus financiers (nature 44) sont inférieurs au budget de 1.3 million en raison principalement des éléments suivants :

- des ventes de terrains de l'Etat (-2.4 millions) qui sont réalisés en fonction des opportunités et des besoins de l'année en cours. Leur estimation est difficile à établir lors de l'établissement du budget;
- des gains de change qui s'expliquent principalement par les variations du taux de change sur les affaires en consignation (1 million) et qui ne peuvent pas être budgétisées.

3. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif

Les patentes et concessions (nature 41) sont supérieures au budget de 37.8 millions. La part au bénéfice de la BNS reçue en 2019 représente 77.7 millions (+39.1 millions par rapport au budget). En effet, en plus du montant d'un milliard, les cantons et la Confédération ont reçu un montant supplémentaire d'un milliard étant donné que le solde de la réserve pour distributions futures excédait 20 milliards de francs après affectation du bénéfice de la BNS. Par ailleurs, les concessions sont inférieures au budget de 1.3 million principalement en raison de la redevance des SIG

pour l'utilisation du domaine public qui est moins importante que prévu (-1.5 million); cette baisse est partiellement compensée par une hausse de la redevance du Parking du Pont du Mont-Blanc (+0.2 million).

Les revenus divers (nature 43) sont inférieurs au budget de 7.4 millions en raison des éléments suivants :

- l'indemnité pour le rachat de la caserne des Vernets a été décalée d'une année en raison du retard de l'octroi de l'autorisation de construire (-11 millions);
- les revenus provenant des successions en déshérence ont dépassé les prévisions budgétaires de 1.7 million;
- en raison de la recapitalisation de la FPTPG à hauteur de 80% de ses engagements (dont 5% afin de constituer une réserve de fluctuation de valeur partielle) conformément à la loi 12364 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, la provision de 1.6 million comptabilisée en 2016 pour faire face au risque que l'Etat garant ait à payer des intérêts à la FPTPG en raison de la non-atteinte dans les délais (2030) du palier de 75% de couverture des engagements est devenue sans objet et a donc été complètement reprise (+1.6 million);
- la liquidation d'anciennes affaires de consignations a généré un revenu non budgétisé de 0.3 million.

Les revenus financiers (nature 44) sont supérieurs au budget de 6.6 millions en raison des éléments principaux suivants :

- les dividendes recus de la Banque cantonale de Genève pour l'année 2019 sont supérieurs au budget de 1,6 million:
- Le système de rémunération des SIG prévalant jusque-là, à savoir la rémunération du capital de dotation, a encore été appliqué en 2019. Ce revenu a été comptabilisé sur le programme 103 pour un montant de 2.8 millions de francs;
- de nouvelles rentes DDP non prévues au budget ont été conclues en 2019 (2.3 millions).

4. Intérêts fiscaux

Les charges d'intérêts (nature 34) sur créances résultant de revenus fiscaux sont supérieures au budget 2019 de 2.6 millions. Cette situation résulte principalement de charges d'intérêts dus dans un cas exceptionnel ou le montant des acomptes payés excédait le montant du bordereau définitif.

Les revenus d'intérêts (nature 44) sont supérieurs au budget de 15.6 millions. Sur l'exercice 2019, les revenus d'intérêts s'élèvent à 116.6 millions sur un budget de 101 millions. Il convient de rappeler que l'estimation des revenus d'intérêts est un exercice complexe, ces revenus pouvant évoluer de manière significative en fonction du niveau des arriérés de créances fiscales.

5. Contentieux fiscal et non fiscal

Les recettes constatées (nature 42) suite au retour à meilleure fortune des débiteurs dépassent légèrement le budget. Le processus de recouvrement sur ADB (actes de défaut de biens) rapporte 12.5 millions de recettes sur un budget de 12 millions.

Par ailleurs, les revenus du service du contentieux de l'Etat (nature 42 et 43) sont inférieurs de 0.9 million au budget principalement en raison de la baisse plus rapide que prévu des revenus liés à la fin de l'exploitation des dossiers de l'ex-FondVal.

6. Péréquation financière intercantonale

Les montants de base pour la péréquation financière sont fixés par arrêtés fédéraux pour une période quadriennale. Ils sont ensuite adaptés annuellement en fonction de mécanismes définis dans la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC).

L'année 2019 représente la dernière année de la troisième période quadriennale.

Pour la péréquation des ressources, les montants péréquatifs 2019 ont été adaptés à l'évolution du potentiel de ressources. La Confédération et les cantons à fort potentiel de ressources ont mis 4.2 milliards à disposition des cantons à faible potentiel de ressources soit une augmentation de 3.5% en comparaison avec l'année 2018. L'objectif d'une dotation minimale de 85% de la moyenne suisse a été nettement dépassé.

Pour la compensation des charges excessives, les montants 2019 ont été adaptés au renchérissement. Financée uniquement par la Confédération, cette dernière a versé 724 millions, soit une augmentation de 0.8%.

Pour la compensation des cas de rigueur, le montant versé par la Confédération et les cantons diminue de 5% depuis 2016 conformément à la PFCC, elle a ainsi baissé de 17 millions pour s'établir à 280 millions.

Pour le canton de Genève, les décisions des Chambres fédérales se traduisent de la manière suivante :

La participation nette du canton de Genève s'est élevée à 300 millions, soit une augmentation de 2 millions.

36 - Charges de transfert

- Péréquation des ressources: L'évaluation du potentiel de ressources 2019 repose sur une moyenne de trois années, soit les années de référence 2013, 2014 et 2015. La participation du canton s'est élevée à 398 millions en 2019 (394 millions en 2018), soit une augmentation de 4 millions.
- Compensation des cas de rigueur : La participation du canton de Genève a diminué de 0.3 million pour atteindre un montant de 5.3 millions.

46 - Revenus de transferts

• Compensation des charges excessives : Pour l'année 2019, le canton de Genève a perçu 103 millions soit une augmentation de 2 millions.

7. Soutien aux entreprises

Les revenus divers (nature 43) présentent une augmentation de revenus (+1.4 million) provenant principalement d'un réajustement du capital de dotation de la Fondation d'aide au entreprise (FAE) et d'une dissolution d'engagements envers la FAE sur les dossiers de cautionnements antérieurs à l'année 2012.

Les revenus de transferts (nature 46) présentent un excédent de revenus (+0.3 million) correspondant à la restitution partielle de la subvention relative à la FAE.

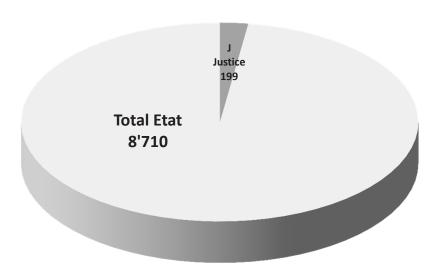
Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	1.4%	≤ 1.45%	1.5%	≤ 1%	2023
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	11%	≤ 30%	12%	≤ 30%	2023
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	17%	≤ 25%	16%	≤ 25%	2023

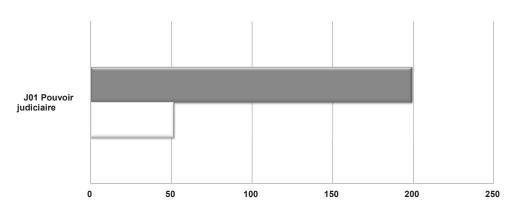
Commentaires

J Justice

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



■3 Charges hors 37 et 39 □4 Revenus hors 47 et 49

J Justice

Synthèse des priorités

L'exercice comptable 2019 s'achève avec fr. 200 millions de charges de fonctionnement, soit un dépassement de fr. 6.3 millions par rapport au budget alloué au Pouvoir judiciaire. L'année a été marquée par une hausse des dépenses générales, essentiellement des dépenses liées à l'assistance judiciaire, à l'instruction des procédures judiciaires et à la dotation aux provisions pour les débiteurs douteux issus de la filière pénale. Une demande en autorisation de crédit supplémentaire formée par le Pouvoir judiciaire auprès de la commission des finances du Grand Conseil a été acceptée par cette dernière.

L'année 2019 a connu une amélioration des revenus ordinaires du Pouvoir judiciaire, notamment des remboursements des frais judiciaires et des sanctions financières pénales. Les confiscations et autres revenus exceptionnels, par nature aléatoires, ont atteint des montants inférieurs aux exercices précédents. Un peu plus du quart (26%) des charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire est couvert par ses revenus.

J01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PI

COMPTE

	Compte 2019	Variat	Variations C19-B19		Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	200'014'807	6'308'423	3.3%	193'706'384	191'015'331
30 Charges de personnel	137'277'712	-158'570	-0.1%	137'436'282	133'438'036
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	59'577'438	6'734'246	12.7%	52'843'192	54'649'285
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'482'943	-249'967	-9.1%	2'732'910	2'439'903
34 Charges financières	673	-4'327	-86.5%	5'000	137
36 Charges de transfert	-	-	-	-	9'792
39 Imputations internes	676'041	-12'959	-1.9%	689'000	478'178
REVENUS	52'660'893	-4'635'681	-8.1%	57'296'574	51'181'650
42 Taxes	47'786'937	2'791'813	6.2%	44'995'124	44'791'465
43 Revenus divers	4'015'644	-7'424'356	-64.9%	11'440'000	5'458'829
49 Imputations internes	858'312	-3'138	-0.4%	861'450	931'356
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-147'353'914	-10'944'104	8.0%	-136'409'810	-139'833'682
Coût des prestations de moyens	-36'587'274	-5'198'798	16.6%	-31'388'476	-37'304'293
COÛT COMPLET	-183'941'188	-16'142'902	9.6%	-167'798'286	-177'137'975

POSTES

	Compte 2019	Var	Variations C19-B19		Variations C19-B19 Budget 2019		Compte 2018
		en ETP	en %				
TOTAL POSTES	783.45	-7.10	-0.90%	790.55	774.59		
ETP fixes	758.40	-9.15	-1.19%	767.55	737.09		
ETP auxiliaires	24.05	2.05	9.32%	22.00	36.50		
ETP agents spécialisés	1.00	0.00	0.00%	1.00	1.00		

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions de droit public quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal. Elles contrôlent également, sur requête, la conformité des normes cantonales au droit supérieur.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

J01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire

J01.02 Justice pénale

J01.03 Justice civile

J01.04 Justice administrative

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires

Le budget 2019 de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, auquel le Conseil d'Etat a adhéré, a permis de financer principalement :

- la poursuite du renforcement de la filière pénale, planifiée sur plusieurs années;
- la préparation du projet fédéral de dématérialisation de la justice et de l'harmonisation de l'informatique de la chaîne pénale, y compris la participation aux projets intercantonaux;
- la hausse des dépenses en matière d'assistance juridique et d'instruction des procédures judiciaire;
- la sécurisation des locaux du Pouvoir judiciaire, l'exploitation de nouveaux locaux et les déménagements induits par l'assainissement de l'actuel Palais de justice.

Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget et les comptes 2019 du Pouvoir judiciaire sont les suivants :

• Sur la rubrique 31 : écart négatif de Fr. 6.7 millions - dépassement de crédit

L'écart s'explique principalement par un dépassement de Fr. 4.7 millions sur les dépenses liées à l'assistance judiciaire et à l'instruction des procédures judiciaires, ainsi que par un dépassement de Fr. 2 millions de la dotation aux provisions pour les débiteurs douteux de la filière pénale. Pour mémoire, le taux de recouvrement de ces créances pénales est de l'ordre de 35%.

• Sur la rubrique 42 : écart de Fr. 2.8 millions - excédent

Les revenus ordinaires ont connu une amélioration en 2019, notamment en matière de remboursements des frais judiciaires et de sanctions financières pénales.

• Sur la rubrique 43 : écart négatif de. Fr. 7.4 millions - écart d'estimation

Cet écart s'explique par un montant inférieur aux exercices précédents en matière de confiscations pénales, étant rappelé ici le caractère aléatoire de ces revenus.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible LT	
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires pénales P	Efficacité	100%	101%	101%	100%	2023

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1.2 Taux de sortie des procédures judiciaires civiles, hors TPAE	Efficacité	101%	99%	103%	100%	2023
1.3 Taux de sortie des procédures judiciaires de droit public, hors tribunal arbitral	Efficacité	107%	97%	99%	100%	2023
1.4 Nombre de magistrats titulaires (hors magistrats du Ministère public) par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.13	2.20	2.13		
1.5 Nombre de magistrats du Ministère public par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.18	2	2.08		
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne pénale	Qualité	89%	88%	89%		
2.2 Taux de procédures (hors TPAE/JP) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne civile	Qualité	92%	88%	90%		
2.3 Taux de procédures (hors tribunal arbitral) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne de droit public	Qualité	71%	79%	78%		
2.4 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	12%	9.3%	11.7%		

Commentaires

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière pénale.

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière *civile*, à l'exception des procédures du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant et des procédures relatives à l'entraide internationale du tribunal civil.

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière de droit public, à l'exception des procédures du tribunal arbitral.

Ce taux est très élevé en 2019 à cause de la sortie d'un important lot de procédures dans le domaine de la fonction publique à la Cour de droit public de la Cour de justice.

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par le nombre des procédures sorties (hors MP).

Indicateur 1.5

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP du Ministère public) par le nombre des procédures sorties du MP.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

La Commission Européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) suggère d'utiliser les trois indicateurs qui suivent (2.1, 2.2 et 2.3). Ces indicateurs calculent la rapidité de traitement dans chaque filière. Ce type de mesure satisfait au principe de procès équitable dans un délai raisonnable énoncé par la Convention européenne des droits de l'homme.

Indicateur 2.1

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne pénale (Ministère public - Tribunal pénal - Cour pénale de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures pénales sorties.

Indicateur 2.2

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne civile (Conciliation -Tribunal civil et Tribunal des prud'hommes - Cour civile de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures civiles sorties.

Indicateur 2.3

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne de droit public (Tribunal administratif de 1e instance - Cour de droit public de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures de droit public sorties.

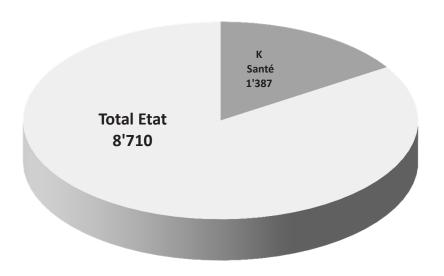
Ce taux s'est péjoré à cause de la sortie d'un important lot de procédures anciennes dans le domaine de la fonction publique à la Cour de droit public de la Cour de justice.

Indicateur 2.4

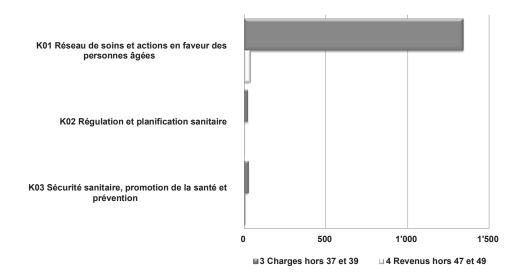
La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

K Santé

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



K SANTE

Synthèse des priorités

Adapter les prestations à l'évolution des besoins de la population, accompagner le vieillissement de la population, gagner en efficience dans le réseau de soins pour assurer durablement l'accès aux soins pour tous, maîtriser les coûts de la santé dans les limites de la loi fédérale, contrôler la qualité des prestations, assurer la sécurité de la consommation et mieux prévenir les maladies, repenser le partage des responsabilités entre les acteurs publics et privés : tels sont les axes structurants de l'action de l'Etat en terme de santé. Ces lignes directrices ont guidé en 2019 la politique du Conseil d'Etat dans le cadre des trois programmes définis au début de la législature (réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées, régulation et planification sanitaire, sécurité sanitaire et promotion de la santé et prévention).

Les besoins en soins ont connu une augmentation importante en 2019. Les contrats de prestations avec les institutions de soins pour la période 2016-2019 tenaient compte de ces augmentations planifiées. Les domaines des soins à domicile, des soins gériatriques en général, et des urgences ont été particulièrement concernés. Une attention particulière a été apportée aux structures intermédiaires, renforcées en 2019 (UATR, IEPA et foyers), notamment avec l'ouverture d'une structure intermédiaire d'un type nouveau aux Adrets, l'objectif étant à chaque fois d'éviter des hospitalisations inutiles, d'intensifier le maintien à domicile et de répondre au mieux aux besoins des patients.

Dans le domaine des établissements publics médicaux, l'année 2019 a été marquée par l'augmentation des capacités, notamment aux urgences et aux Trois-Chênes. Les HUG ont intégré également la Méridienne, auparavant assimilée à un EMS, comme structure d'aval de la psychiatrie ou pour des personnes astreintes à des mesures thérapeutiques selon le Code pénal. Les moyens accordés à la médecine en cas de catastrophe et à la préparation aux situations exceptionnelles ont également été étoffés.

Le canton a par ailleurs remis à jour l'an dernier sa planification sanitaire pour la période 2020-2023. Dans le domaine hospitalier, cela a conduit à repenser la répartition des mandats alloués aux cliniques privées. De façon générale, le rapport transmis au Grand Conseil pose les bases pour une meilleure planification des structures intermédiaires. Enfin, le canton a continué à réguler au plus près l'offre ambulatoire selon les marges que lui laisse la loi fédérale.

La réponse du canton aux besoins en soins à domicile a été à nouveau renforcée pour suivre l'évolution forte de la demande dans ce domaine, laquelle représente un défi autant qu'un succès de la politique de maintien à domicile. En ce qui concerne les EMS, de nouveaux lits ont été ouverts à la Maison de retraite du Petit-Saconnex.

La recherche de l'efficience par l'innovation et la qualité au sein du réseau de soins a mobilisé les acteurs étatiques. Des projets pilotes pour améliorer la coordination des professionnels de la santé ont été menés : maison de santé, détection des personnes âgées fragiles et anticipation des besoins médicaux non-planifiés (Cogeria), plan de soins partagé pour les patients complexes et plan de médication partagé. L'usage de la plateforme MonDossierMédical a été poursuivi dans la perspective de la collaboration intercantonale romande au sein de l'association CARA. La refonte de la loi sur l'organisation du réseau de soins a été défendue avec succès devant le Grand Conseil. Le lien entre santé et social s'est concrétisé notamment par le financement de prestations d'aide administrative à domicile pour les personnes âgées.

Plusieurs plans d'action cantonaux ont connu des développements notables en 2019 : le plan d'actions en faveur des proches aidants, le programme cantonal Alzheimer ainsi

que celui en faveur des soins palliatifs. Une offre de formation novatrice pour les proches aidants a été déployée et une carte d'attestation de proche aidant a été créée. Le plan des soins palliatifs a été entièrement renouvelé et revalidé par les partenaires.

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, la politique doit être menée sur le long terme pour être efficace. Elle est un levier important pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a poursuivi en 2019 la démarche de renouvellement total des actions prioritaires de promotion-prévention. Il a déposé le plan cantonal en la matière dans un rapport au Grand Conseil. Il portera la politique de promotion-prévention pour la décennie à venir.

Dans le domaine de la surveillance de la consommation, le canton a poursuivi ses collaborations intenses et fructueuses avec les autres cantons romands. Il a par ailleurs renforcé sensiblement ses capacités de contrôle pour répondre aux normes fédérales. Le canton a également renforcé son action de protection des animaux. Enfin, il a contrôlé davantage la recherche sur l'être humain en examinant les protocoles de recherche en cours même après leur acceptation initiale.

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DSES

COMPTE

· · · · · ·					
	Compte 2019	Varia	tions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	1'337'899'777	8'224'130	0.6%	1'329'675'647	1'260'246'657
30 Charges de personnel	3'286'245	-129'388	-3.8%	3'415'633	2'720'800
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'216'241	-206'346	-8.5%	2'422'587	2'073'391
33 Amortissements du patrimoine administratif	230'406	-10'254	-4.3%	240'660	247'668
36 Charges de transfert	1'332'166'885	8'570'508	0.6%	1'323'596'377	1'255'204'665
39 Imputations internes	-	-390	-100.0%	390	133
REVENUS	36'873'379	6'647'939	22.0%	30'225'440	39'030'477
42 Taxes	1'053'198	-1'149'987	-52.2%	2'203'185	555'746
43 Revenus divers	20'640'574	631'134	3.2%	20'009'440	21'988'045
44 Revenus financiers	414	414	-	-	-
46 Revenus de transferts	15'179'193	7'166'378	89.4%	8'012'815	16'486'686
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'301'026'398	-1'576'190	0.1%	-1'299'450'208	-1'221'216'179
Coût d'état-major	-36'993	60'271	-62.0%	-97'264	-85'148
Coût des prestations de moyens	-89'991'996	-11'689'562	14.9%	-78'302'434	-141'667'647
COÛT COMPLET	-1'391'055'387	-13'205'481	1.0%	-1'377'849'906	-1'362'968'974

POSTES

	Compte 2019	Va	Variations C19-B19		Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	19.86	-0.12	-0.60%	19.98	16.06
ETP fixes	17.06	-1.34	-7.28%	18.40	13.46
ETP auxiliaires	0.80	0.52	185.71%	0.28	1.60
ETP agents spécialisés	2.00	0.70	53.85%	1.30	1.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficience des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- a) garantit l'égalité d'accès aux soins;
- b) favorise l'aide aux proches;
- c) assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad), les foyers de jour ainsi que par le service du réseau de soins (direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

K01.01 Maintien, aide et soins à domicile

K01.02 Accès aux soins

K01.03 Prestations hospitalières

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées (suite)

K01.04 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires

En 2019, le Conseil d'Etat a poursuivi son action en faveur de l'accès équitable aux soins de qualité pour tous.

Conformément à la planification sanitaire, les axes stratégiques de cette politique publique sont d'atténuer l'augmentation des besoins en soins stationnaires par le développement des soins à domicile et des structures intermédiaires, la définition de programmes cantonaux thématiques et, de façon générale, une meilleure coordination en réseau des acteurs, notamment pour la prise en charge des patients psychiques.

Les contrats de prestations 2016-2019 avec les principales institutions de soins (Hôpitaux universitaires de Genève - HUG, Institution genevoise de maintien à domicile – Imad) prévoyaient des augmentations importantes des besoins en soins.

Ces augmentations se sont traduites par des progressions des cibles de prestations pour ces différentes entités. L'Imad a dû notamment être à même d'assumer une progression massive des besoins (+2,1% d'augmentation des heures de soins en 2019 ; +10% depuis 2015), un accroissement notable des patients complexes et fragiles demandant une prise en charge 6 ou 7 jours sur 7 (+ 5,3% en 2019), de mettre en œuvre un effort de digitalisation de son fonctionnement, ainsi que d'assumer la mise en exploitation de nouveaux immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA, 82 appartements de plus aux Marbriers) (cf. infra).

De même, dans le domaine hospitalier, les HUG ont dû répondre à des besoins accrus de la population en termes de soins aigus. Les capacités de prestations ont augmenté en gériatrie et aux urgences. Les capacités de formation ont été renforcées, ainsi que les moyens alloués à la médecine en cas de catastrophe (brigade sanitaire cantonale).

Dans le secteur des établissements médico-sociaux (EMS), le canton a poursuivi l'adaptation de son offre. Suite à un changement partiel de mission, la surveillance médicale de l'EMS La Méridienne a été reprise par les HUG dès le 1er janvier 2019. Par ailleurs, l'étude pour créer un lieu de vie pour jeunes Alzheimer s'est poursuivie avec l'EMS des Charmettes. Enfin, l'EMS La Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) a ouvert 24 lits supplémentaires.

Les mesures et actions décrites dans le Programme cantonal de soutien aux proches aidants ont été progressivement déployées, et la mise en œuvre du Plan cantonal Alzheimer et du Programme cantonal de développement des soins palliatifs a été poursuivie.

S'agissant des projets de construction d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), ils ont fait l'objet d'un accompagnement, pour une mise à disposition de 148 logements supplémentaires en 2019, notamment dans la nouvelle structure des Adrets.

Les diverses intentions, annoncées, d'ouverture de lits d'unité d'accueil temporaire de répit (UATR) dans les EMS ont été accompagnées, telles par exemple à l'EMS Maison de Vessy et l'EMS Les Charmettes. Il en a été de même pour les intentions d'ouverture de nouveaux foyers de jour, comme le projet d'une structure dédiée aux personnes avec troubles cognitifs à l'EMS Maison de Vessy, en collaboration avec l'Association Alzheimer Genève.

Dans le domaine de la coordination des soins, la mise en place de la structure-pilote de « Maison de santé » s'est poursuivie, en vue de son déploiement ultérieur sur l'ensemble du territoire du canton de Genève. Par ailleurs, un autre projet pilote a également proposé une coordination particulière des professionnels de santé pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées par une identification précoce de leur fragilité (projet «Cogeria).

De façon générale, les contrats de prestations des institutions de soins ont été renouvelés avec les HUG avec les institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile et avec l'Imad pour la période 2020-2023.

Le projet-pilote InterRai, outil unique d'évaluation des besoins en soins et commun à toutes les structures du réseau de soins, a été déployé dans trois EMS du canton de Genève en vue de remplacer l'outil PLAISIR.

Le canton a poursuivi en 2019 son action en faveur de la cybersanté. L'exploitation de MonDossierMedical.ch a été renforcée, notamment grâce à une collaboration établie désormais au niveau romand au sein de l'association CARA,

dont la plateforme sera mise en production en 2020. Le plan de soins partagé a été élaboré pour coordonner les acteurs autour des patients complexes. Un plan de médication partagé a fait l'objet de développements importants. De manière générale, le canton a continué la mise sur pied des conditions nécessaires à une numérisation de la santé au bénéfice des citoyens (cadre légal, gouvernance, règles de sécurité, définition des prestations de l'Etat, etc.).

Autres projets d'importance stratégique

Le déploiement et le suivi de l'outil Gestplace dans les EMS genevois s'est poursuivi.

Tant dans le maintien à domicile que dans les EMS, le canton a assumé en 2019 les décisions de justice mettant à sa charge le matériel de soins dans le cadre de soins de longue durée (moyens et appareils LiMA).

Un projet pilote visant à formaliser des itinéraires cliniques avant, pendant et après chirurgie (fast track) entre les HUG et l'Imad a pu être financé grâce au fonds réseau.

Un projet pilote de prise en charge à domicile des malades psychiques a également été lancé en 2019.

Justification des écarts

Le programme K01 présente un dépassement de budget de +8 224 130 francs au niveau des charges et de +6 647 940 francs au niveau des revenus.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique est de -129 388 francs et s'explique principalement par :

- Le coût 2019 de l'annuité 2016, non couvert par la provision constituée à fin 2018.
- la vacance de postes constatée au cours de cette année.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Cette catégorie de charges présente un non-dépensé de -206 346 francs par rapport au budget. Cet écart s'explique principalement par la diminution du recours à des prestations de mandats à des tiers -204 029 francs.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les charges de transfert présentent un surplus de +8 570 508 francs par rapport au budget. Cet écart se répartit de la manière suivante :

Dédommagements à des collectivités publiques

Le non-dépensé sur cette nature est de -2 640 256 francs et s'explique principalement par la non entrée en vigueur du financement de la part résiduelle des « résidents genevois » accueillis dans les EMS situés dans d'autres cantons. Le dispositif devrait être déployé en 2020.

Subventions versées à des collectivités publiques et à des tiers

Le surplus de +10 464 270 francs résulte des principaux éléments suivants:

Des non-dépenses ont été constatées dans les domaines suivants :

- Unités d'accueil temporaire (UAT) pour -1 436 188 francs en raison d'un moindre recours à ces structures.
- Hospitalisations en secteur privé pour -358 325 francs en raison du décalage temporel de l'ouverture de la structure intergénérationnelle du Quartier de l'Adret.
- Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile pour -436 370 francs en raison de retard dans la concrétisation de la planification.

- Enveloppe nouvelles places EMS pour -1 217 906 francs pour les mêmes raisons qu'énoncé ci-dessus.
- Financement des moyens et des appareils (LIMA) par des organisations de soins à domicile (OSAD) publiques ou privées pour -12 965 489 francs.
- Financement des moyens et des appareils (LIMA) en établissements médico-sociaux (EMS) pour -103 658 francs.
- Les actions de soutien aux proches aidants pour -108 405 francs.

Ces non-dépenses sont plus que compensées par les dépassements suivants :

- Le secteur des EMS (hors enveloppe nouvelles places) pour +4 811 438 francs principalement en raison du paiement de l'annuité 2016 pour cette année.
- Soins à domicile privé pour +4 216 311 francs. Ce montant se décompose à hauteur de +3 820 061 francs sur la ligne de dépense et de +396 250 francs sur les mouvements de provision, soit une dotation de +6 118 450 francs et une utilisation de celle-ci de -5 722 201 francs. Le premier dépassement a été validé par la commission des finances le 5 février 2020.
- Hospitalisations en secteur privé en raison de la nécessité de prendre en compte les effets de la décision du Tribunal administratif dans le litige qui opposait l'Etat de Genève à l'Hôpital La Tour au sujet de la planification hospitalière (+3 229 295 francs). Ce dépassement a été accordé par la commission des finances le 18 septembre 2019.
- Les HUG avec +7 936 083 francs principalement en raison du paiement de l'annuité 2016 et de l'augmentation du taux de subventionnement. Ce dernier dépassement a été accordée par la commission des finances le 5 juin 2019.
- IMAD avec +6 579 353 francs principalement en raison du paiement de l'annuité 2016 et du crédit supplémentaire de 5 000 000 de francs octroyé par la commission des finances pour compenser partiellement la sous couverture des mécanismes salariaux supportés par l'Imad pendant la durée du contrat de prestations 2016-2019.

Le dépassement lié à l'annuité 2016 a été géré de manière transversale par l'office du personnel de l'Etat.

Amortissements des subventions d'investissement

L'écart de +746 493 francs par rapport au budget s'explique par la mise au rebus d'équipements subventionnés tant aux HUG qu'à l'Imad.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Les revenus non réalisés (-1 149 987 francs) sur cette rubrique se rapportent principalement aux revenus des actions récursoires entreprises auprès de tiers.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Le surplus de revenus constaté (+631 134 francs) découle principalement d'une reprise de provisions pour risques et charges (+192 000 francs) et d'une rétrocession plus importante par les HUG de la part des tarifs des assureurs destinée au financement des investissements (+440 355 francs).

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

L'excédent de revenus de +7 166 378 francs découle principalement des revenus en lien avec des détenus extra-cantonaux accueillis à Curabilis (+2 417 593 francs) et des restitutions de contrats LIAF (+4 748 784 francs).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.2 : Le nombre de clients en 2019 est en augmentation de 1.3% par rapport à 2018 et est à 99.2% de la cible. La "complexité" des clients augmente sur la période : le nombre de clients bénéficiant de prestations 6-7 jours sur 7 augmente de 5.3%, soit 254 clients. Ces situations qui illustrent la complexité des prises en charges sont en progression de 19,1% sur la période du contrat de prestations. Le nombre de clients nonagénaires et plus augmente de 2.1% en 2019.

Indicateurs 1.3: Le nombre d'heures de prestations LAMal a augmenté de 13 336 heures et est à 92.4% de la cible. Les heures de soins à domicile augmentent de 2.1% sur cette période. La part des soins délivrés 6-7 jours sur 7, qui représentent près de 71% des heures, a augmenté de 3%, soit 13 334 heures, et plus particulièrement pour les clients de plus de 80 ans (3.8%). Sur la période du contrat de prestations, ce sont plus de 66 000 heures supplémentaires, soit un accroissement de 16,8% qui est à relever. Les heures prestées le week-end représentent 102 652 heures soit 22.2% des heures des clients 6-7 jours sur 7. Il est rappelé que le chiffre retenu ne prend pas en compte les heures consacrées à la coordination en lien avec des soins, ni les déplacements non facturables.

Indicateur 1.4 : L'indicateur est respecté. Entre janvier et décembre 2019, ce sont 157 personnes âgées de 65 ans et + qui ont dépassé la limite de 40h de soins dans le mois sur 9'031 clients de 65 ans et + ayant bénéficié de soins à domicile.

Indicateur 1.5 : La cible a été dépassée en 2019. Ce dépassement est à mettre en relation avec l'amélioration de prise en charge des résidents (développement d'animations notamment), le besoin avéré de la population et la mise en valeur de cette prestation auprès des clients et proches-aidants.

Indicateurs 2.1 à 2.3 : Considérant, d'une part, la mise en route du chantier de rénovation et de réorganisation du plateau des urgences adultes et, d'autre part, la progression du nombre d'entrées aux urgences (+2.2% entre 2018 et 2019), les mesures déployées ces dernières années permettent le maintien d'un excellent niveau de prises en charge. Le nombre d'entrées dites "urgences 2" est en augmentation de 13% entre 2018 et 2019, 1432 entrées supplémentaires ont été prises dans les délais, soit environ 4 de plus par jour. Les indicateurs 2.1 à 2.3 ne comprennent que les urgences du service urgences adultes en ligne avec les transmissions historiques (2018-2017).

Indicateur 2.4 : Le délai moyen d'attente pour les PTH (valeur à fin novembre disponible) s'est allongé par rapport à 2018 mais reste très bon. Ce délai est influencé par des facteurs indépendants de la disponibilité des blocs, comme notamment la volonté du patient ou la nécessité d'examens supplémentaires. Le délai est évidemment plus court dans les situations urgentes.

Indicateur 2.5 : Depuis 2013, le délai moyen n'a pas dépassé la barre des 3 semaines. La cible de <4 semaines est donc largement atteinte grâce à l'amélioration de la coordination des prises en charge au centre du sein. Le centre du sein dispose d'indicateurs de qualité et de délais de prises en charge ayant permis sa certification. A noter qu'il s'agit d'une moyenne annuelle, le délai se raccourcit pour les situations urgentes.

Indicateur 3.1 : Cette valeur, calculée selon la méthode Rekole (R), est disponible annuellement. Le taux de 86.6% correspond à la valeur pour les données de la CAE de l'année 2018. Les efforts d'exhaustivité des relevés de prestations et de productivité des équipes ambulatoires expliquent ce bon résultat. Pour rappel, la moyenne suisse est de 81.1% (données Spitalbenchmark 2018).

Indicateurs 4.2 à 4.4 : Un nombre important de lits est occupé par des patients pour lesquels la prise en charge pour soins hospitaliers est terminée et qui sont en attente d'un placement, principalement d'une place de long séjour (260 à fin décembre). Une partie de ce type de patientèle rencontre des difficultés majeures de placement du fait de problèmes socio-économiques ou de situations de grande dépendance (140 à fin décembre). Par ailleurs, la législation en vigueur laisse le libre choix de l'EMS au patient et ne permet pas de contraindre une pesonne à aller dans un EMS qui a des places vacantes.

Indicateur 5.1 : Le taux de couverture des cas hospitalisés en classe commune calculé en 2019 sur les données 2018 s'élève à 83.2%, en légère baisse par rapport à 2017 (84.9%) notamment pour les raisons suivantes : a) le prix du point DRG est stable depuis 2016 alors que les charges augmentent; b) le prix du point DRG reste inférieur au coût de production d'un point; c) la version 2018 du catalogue des SwissDRG n'a pas apporté d'amélioration sensible au déficit de couverture.

Indicateur 5.3 : Le taux d'infection nosocomiale, dont la valeur pour 2018 est de 6.1%, est tout à fait stable dans le temps et inférieur à la norme de 10% fixée par les experts de la prévention des infections pour un hôpital comme les HUG. La maîtrise et le contrôle des infections nosocomiales sont une priorité des HUG.

Indicateur 5.4 : La mise en oeuvre du programme "zoom escarres", initié par le centre plaies et cicatrisation a réduit le taux d'escarres de 8% en 2014 à 6.2% en 2018.

Indicateur 5.5 : Le résultat des HUG pour 2018 (4.7%) est tout à fait conforme au taux attendu pour un hôpital universitaire.

Indicateur 5.6 : Les résutats de l'enquête de satisfaction Picker, menée en octobre 2018, montrent que la satisfaction globale des patients reste stable et toujours élevée, avec un taux de 97.3% en 2018 (97.6% en 2017), qui dépasse l'objectif de 95%.

Indicateur 6.1 : Le taux d'absence hors marternité s'est légèrement dégradé par rapport à 2018 et reste supérieur à la cible de 6%. Divers projets visent à réduire les absences notamment : l'encouragement à la mobilité interne et la facilitation du retour en emploi des collaborateurs après une longue absence.

Indicateur 7.1 : Ouverture de 43 lits, dont 30 (Villa Mandement) difficilement remplis. Le nombre de journées réalisées est par conséquent inférieur aux journées attendues, impactant in fine le coût moyen journalier.

Indicateur 7.2 : Forte augmentation par rapport aux périodes précédentes. Augmentation de la part des personnes âgées de 80 ans et plus, proportionnellement plus élevée que l'augmentation du nombre de résidents (phénomène dû à une population vieillissante).

Objectifs et indicateurs

	T				Cible I	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	83.10 ans	83.3 ans	83 ans	85 ans	2021
1.2 Nombre de clients pris en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	17'359	17'500	17'140	17'500	2023
1.3 Nombre d'heures de prestations LaMal effectuées par l'IMAD	Efficacité	649'626 heures	703'000 heures	636'290 heures	700'000 heures	2023
1.4 Pourcentage de clients ayant 65 ans et plus ayant dépassé la limite de prise en charge par l'IMAD par rapport au nombre de clients ayant 65 ans et plus recevant des soins	Efficacité	1.7 %	≤2 %	1.9%	<=2%	2023
1.5 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	82.4%	71%	79.8%	80%	2024
1.6 Durée moyenne de séjour	Efficience	3.20 ans	3.15 ans	3.3 ans	3.15 ans	2021
2. Améliorer la couverture du besoin de la population						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	96%	90%	92.4%	95%	2023
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	67.5%	75%	65.7%	85%	2023
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	78.3%	65%	77%	75%	2023
2.4 Délai d'attente PTH (prothèse totale de hanche)	Qualité	7.7 semaines	7 semaines	7.4 semaines	7 semaines	2023
2.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	2.8 semaines	3 à 4 semaines	2.6 semaines	3 semaines	2019

	Туре				Cible	LT
	indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
3.1 Taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG	Efficience	86.6%	85%	86.6%	85%	2023
4. Diminuer la durée moyenne de séjour						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	6.1 jours	6.2 jours	6.4 jours	6.2 jours	2020
4.2 Nombre moyen quotidien de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	260	112	255	200	2023
4.3 Durée d'attente de placement	Efficience	106 jours	60 jours	94.8	90 jours	2023
4.4 Nombre de patients avec difficultés de placement	Efficience	145	0	135	0	2023
5. Assurer la qualité des prestations						
5.1 Taux de couverture total hospitalier pertinent SwissDRG avec coûts d'utilisation des immobilisations (CUI)	Efficacité	83.2%	85%	84.9%	94%	2023
5.2 Variation du coût du point DRG	Efficacité	1.1%	N/A	N/A	0%	2020
5.3 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	6.1%	10%	6.1%	<10%	2020
5.4 Taux d'escarres nosocomiales	Efficacité	6.2%	<5.2%		<5.2%	2020
5.5 Taux de ré-admission potentiellement évitables	Efficacité	4.7%	<5%		<5%	2020
5.6 Taux de satisfaction des patients	Efficacité	97.3%	>95%		>95%	2020
5.8 Taux de recommandation	Efficacité	75.8%	>75%		>75%	2020
6. Améliorer la gestion des ressources humaines						
6.1 Taux d'absence hors maternité	Efficacité	8%	6%	7.4%	6%	2020
6.2 Nombre de stagiaires et apprentis, soins et pluriprofessionnels de santé	Efficacité	301	250	355	325	2023
7. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
7.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	405	390	408	390	2021
7.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	17.57%	14%	17.5%	14%	2023
7.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	98.82	98%	98.51%	98%	2021
7.4 Nombre de plaintes	Qualité	5	0	11	<10	2021
8. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
8.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	100%	98%	99.8%	98%	2023

Commentaires

Indicateurs 2.1 à 2.3 : L'indicateur inclut les urgences adultes, de gériatrie et de gynécologie et d'obstétrique, conformément au contrat de prestations.

Indicateur 3.1 : Le taux de couverture de 100% est difficile à atteindre en raison de la structure TARMED mal adaptée à l'ambulatoire hospitalier. La moyenne suisse pour les hôpitaux se situe aux alentours de 85%.

Indicateur 4.1 : Le maintien de la durée moyenne de séjour (DMS) Inliers est le résultat des efforts des HUG pour anticiper la sortie du patient et ainsi restreindre le nombre de journées d'hospitalisations inappropriées.

Indicateur 4.2 : Depuis 2018, une nouvelle unité de 18 lits dédiés aux patients en attente de placement a ouvert, portant le nombre de lits dédiés aux attentes de placement à 130.

Indicateur 4.4 : L'objectif serait de ne pas avoir de patients avec difficulté de placement. Plus de la moitié des patients présentent d'importantes difficultés de placement, notamment en raison de leur stuation socio-économique mais d'un point de vue clinique, ils n'auraient aucune raison de séjourner à l'hôpital.

Indicateur 5.1 : Le collectif de l'indicateur 5.1 a été élargi (changement opéré entre le PB20 et le B20). La cible à long terme est susceptible d'être modifiée. Elle est actuellement basée sur le taux de couverture théorique de la structure SwissDRG de 94% de 2018.

Indicateur 5.8 : Permet de mesurer le niveau et les causes de satisfaction / non satisfaction des patients en vue de recommander ou pas l'hôpital. Il permet également d'apprécier l'effet des améliorations réalisées et de mesurer l'impression générale des patients sortant de l'hôpital.

Indicateur 7.2 : Ce taux correspond au pourcentage de personnes de plus de 65 ans qui résident en EMS par rapport à la population totale des personnes du même âge.

Indicateur 7.4 : Il s'agit de l'ensemble des plaintes ne relevant pas du domaine médical, lequel est traité par le GRESI. Ces plaintes peuvent émaner des résidents, des proches, de la famille, etc.

K02 Régulation et planification sanitaire

Département responsable : DSES

COMPTE

	Compte 2019	Varia	tions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	22'135'381	2'948'769	15.4%	19'186'612	26'160'139
30 Charges de personnel	3'661'462	-214'952	-5.5%	3'876'414	3'747'502
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	589'736	-45'592	-7.2%	635'328	656'337
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'425	-11'305	-54.5%	20'730	7'851
36 Charges de transfert	17'874'359	3'242'109	22.2%	14'632'250	21'725'567
39 Imputations internes	400	-21'490	-98.2%	21'890	22'881
REVENUS	1'814'216	-94'429	-4.9%	1'908'645	1'733'731
41 Patentes et concessions	17'125	16'525	2'754.2%	600	14'875
42 Taxes	1'262'150	-303'435	-19.4%	1'565'585	1'579'741
43 Revenus divers	493'074	150'614	44.0%	342'460	138'735
46 Revenus de transferts	41'286	41'286	-	-	-
49 Imputations internes	580	580	-	-	380
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-20'321'165	-3'043'198	17.6%	-17'277'967	-24'426'408
Coût d'état-major	-41'217	69'168	-62.7%	-110'385	-117'278
Coût des prestations de moyens	-1'189'686	-40'576	3.5%	-1'149'110	-1'264'299
COÛT COMPLET	-21'552'067	-3'014'605	16.3%	-18'537'462	-25'807'986

POSTES

	Compte 2019	Va	riations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	23.61	-1.37	-5.48%	24.98	24.66
ETP fixes	20.66	-3.74	-15.33%	24.40	23.26
ETP auxiliaires	2.95	2.67	953.57%	0.28	1.40
ETP agents spécialisés	-	-0.30	-100.00%	0.30	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits des patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

K02.01 Planification sanitaire

K02.02 Pratiques professionnelles

K02.03 Protection des droits des patients

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires

La nouvelle planification hospitalière a été préparée selon le modèle « Groupes de prestations pour la planification hospitalière (GPPH) », avec la collaboration de l'Observatoire suisse de la santé (OBSAN). L'adoption de ce modèle facilite la collaboration avec les cantons qui l'utilisent déjà. Cette nouvelle planification entrera en vigueur en 2020.

Le rapport de planification médico-sociale et sanitaire du canton de Genève 2020-2023 a été élaboré sur la base, entre autres, des projections pour les EMS et les soins à domicile effectuées en collaboration avec l'OBSAN.

Dans le cadre de la planification hospitalière, des collaborations intercantonales ont été établies afin de mieux appréhender la question des hospitalisations extra-cantonales et de leur financement.

S'agissant de l'outil informatique pour la consolidation et la visualisation des données d'activité et financières (MORSE), il n'a pas pu être mis en production en 2019 et le sera en février 2020. Cet outil permettra de réunir dans une base de données unique les nombreuses informations fournies par les institutions suivies par la direction générale de la santé (DGS).

La stratégie pour la législature en cours 2018-2023 vise un renforcement du concept de surveillance des pratiques professionnelles. Pour 2019, le canton a renforcé le contrôle des professionnels et institutions de la santé sur le terrain. Il a également davantage contrôlé les admissions des médecins à facturer des prestations à la charge de l'assurance-maladie de base (selon l'art. 55a LAMal - clause du besoin). Un accent particulier a été mis sur la communication au public et la coopération avec les instances concernées, dont les assureurs et les sociétés professionnelles.

Autres projets d'importance stratégique

La collaboration s'est poursuivie, comme chaque année, avec le Service de l'assurance maladie (SAM) pour la rédaction du rapport sur les primes d'assurance maladie.

S'agissant du traitement administratif et financier des hospitalisations hors canton (HHC), on y inclut depuis 2019, l'élaboration d'une procédure pour le placement en EMS hors canton. Les moyens nécessaires aux hospitalisations hors canton ont été adaptés et stabilisés.

La brochure sur le « suivi des prestations de santé dans le canton de Genève », publiée pour la première fois en 2018, a été mise à jour à un rythme semestriel. Ce document donne un panorama chiffré des prestations de santé en termes d'activité et de financement et contribue à un meilleur suivi de l'évolution des coûts de la santé.

Justification des écarts

Les comptes du programme K02 présentent des charges supérieures au budget de +2 948 769 francs alors que les revenus sont inférieurs de -94 429 francs.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique est de -214 952 francs et s'explique principalement par :

- Le coût 2019 de l'annuité 2016, non couvert par la provision constituée à fin 2018.
- · la vacance de postes constatée au cours de cette année.

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Les comptes sont supérieurs au budget de +3 242 109 francs. Ce dépassement s'explique par les hospitalisations hors canton qui sont plus importantes que prévu.

Ce dépassement de budget a été autorisé par une demande de crédit supplémentaire votée par la commission des finances le 5 février 2020.

42 Taxes - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique est de -303 435 francs. Il s'explique principalement par le fait que les émoluments perçus par le service des pratiques professionnelles sanitaires sont moins importants que prévu (-326 517 francs).

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers de ce programme sont supérieurs au budget de +150 614 francs en raison de remboursements plus importants qu'attendu relatifs à des hospitalisations hors canton se rapportant aux exercices antérieurs.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Le délai de traitement a été plus long pour les cliniques privées vaudoises avec lesquelles un litige était en cours. La situation s'est rétablie en fin d'année.

Indicateur 2.1 : Le logiciel du registre ne permet pas d'obtenir des statistiques valables. Dès le 1er janvier 2020, le nouveau logiciel mis en production par l'OCSIN devrait permettre l'obtention de statistiques valables.

Objectifs et indicateurs

	_				Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	94%	95%	96%	95%	2023
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 15 jours	Qualité	NA	95%	59%	95%	2020
3. Assurer la surveillance des institutions de santé						
3.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation fixé à 20% par année	Efficacité	27%	20%	19%	20%	2020
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par la commission de surveillance						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau de la commission de surveillance dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DSES

COMPTE

	Compte 2019	Varia	tions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	26'683'568	-778'514	-2.8%	27'462'082	26'091'098
30 Charges de personnel	13'079'654	-309'748	-2.3%	13'389'402	13'073'452
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'700'819	28'776	1.1%	2'672'043	2'261'037
33 Amortissements du patrimoine administratif	329'777	19'857	6.4%	309'920	311'375
36 Charges de transfert	10'493'126	-544'271	-4.9%	11'037'397	10'382'944
39 Imputations internes	80'191	26'871	50.4%	53'320	62'290
REVENUS	5'487'610	-794'921	-12.7%	6'282'531	5'194'436
40 Revenus fiscaux	8'220	-91'780	-91.8%	100'000	93'827
41 Patentes et concessions	9'225	1'625	21.4%	7'600	14'030
42 Taxes	3'752'473	-327'745	-8.0%	4'080'218	3'430'451
43 Revenus divers	229'144	-210'206	-47.8%	439'350	148'481
44 Revenus financiers	25	25	-	-	0
46 Revenus de transferts	1'463'279	-169'583	-10.4%	1'632'862	1'490'737
49 Imputations internes	25'244	2'744	12.2%	22'500	16'909
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-21'195'958	-16'407	0.1%	-21'179'551	-20'896'662
Coût d'état-major	-147'236	234'042	-61.4%	-381'278	-409'135
Coût des prestations de moyens	-3'310'950	-146'868	4.6%	-3'164'082	-3'649'018
COÛT COMPLET	-24'654'144	70'767	-0.3%	-24'724'911	-24'954'815

POSTES

	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	87.08	-2.68	-2.99%	89.76	83.43
ETP fixes	84.43	-3.75	-4.25%	88.18	81.33
ETP auxiliaires	1.85	1.47	386.84%	0.38	1.30
ETP agents spécialisés	0.80	-0.40	-33.33%	1.20	0.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficientes et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre les risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le service du médecin cantonal, le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies

K03.02 Sécurité sanitaire

K03.03 Protection des animaux

K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires

L'état de santé de la population ne dépend que minoritairement de la qualité du système de soins. Le canton de Genève a l'ambition d'être un lieu de vie favorable à la santé. Cet objectif passe par une politique interdépartementale qui favorise un environnement sain. Le canton doit coordonner les différents services de l'Etat pour définir des actions qui vont améliorer l'impact sur la santé des politiques publiques, selon le concept « un monde, une santé » de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les priorités dans le domaine de la prévention doivent être réévaluées dans le cadre du vieillissement de la population. L'Etat doit être plus actif et plus investi dans ce domaine. La prévention doit donner à la population de toute catégorie d'âge et de niveau socio-économique un cadre pour grandir et vieillir en bonne santé et en corollaire éviter le recours aux soins. C'est par la mise en application du plan d'action de promotion de la santé et de prévention en collaboration avec ses partenaires que l'Etat entend agir. Ce document important a précisément été déposé en 2019 et a fait l'objet d'un rapport au Grand Conseil.

Dans le domaine de l'éthique de la recherche, le Service du pharmacien cantonal a déployé au sein de la Commission cantonale d'éthique de la recherche une activité de contrôle des protocoles d'expérience autorisés en cours.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), quant à lui, a poursuivi l'application de la nouvelle législation fédérale sur les denrées alimentaires et de ses ordonnances d'application. Cela a passé par une mise à jour de la loi cantonale d'application et par une augmentation des capacités de contrôle pour respecter les fréquences minimales d'inspection des entreprises et établissements publics produisant des denrées alimentaires.

Dans le domaine des affaires vétérinaires et notamment dans la protection des animaux, les capacités d'inspection ont également renforcées.

Autres projets d'importance stratégique

Le canton a entraîné en 2019 sa capacité de réponse sanitaire en cas de catastrophe avec les partenaires concernés.

Il a également déployé en 2019 le programme cantonal de dépistage du cancer du côlon.

Justification des écarts

Le programme K03 présente des charges et des revenus inférieurs respectivement de -778 514 francs et -794 921 francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique est de -309 748 francs et s'explique principalement par :

- Le coût 2019 de l'annuité 2016, non couvert par la provision constituée à fin 2018
- · la vacance de postes constatée au cours de cette année.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les comptes sont inférieurs au budget de -544 271 francs. Cette baisse s'explique principalement par le fait que les actions menées dans le cadre de la dîme de l'alcool (-156 606 francs), les actions de prévention contre le jeu excessif (-104 112 francs) et les actions de prévention de la santé (-111 605 francs), ont été moins importantes que prévu.

42 Taxes - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique est de -327 745 francs. Il s'explique principalement par le fait que les revenus liés au fonds prévention du jeu sont inférieurs au budget de -140 165 francs, alors que les remboursements des assurances dans le cadre du programme HPV sont supérieurs au budget de +112 122 francs, en raison de l'élargissement du programme de vaccination aux garçons. Enfin, les amendes perçues par le service de la consommation et des affaires vétérinaires ont été inférieures au budget de -286 080 francs.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus de cette rubrique sont inférieurs au budget de -210 206 francs en raison notamment d'actifs saisis par le pouvoir judiciaire et destinés au fonds drogue qui se sont avérés moins élevés que prévu (-207 077 francs).

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

L'écart de -169 583 francs constaté sur cette rubrique découle principalement des revenus liés au fonds de la dîme de l'alcool inférieurs aux prévisions (-211 031 francs).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 2.1 : Baisse spécialement importante chez les les hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes, sans tenir compte du fait qu'ils se reconnaissent comme hétérosexuels, bisexuels ou homosexuels (HSH), certainement à rapporter à l'utilisation de la PrEP. Par contre, le nombre de femmes récemment infectées n'a jamais été aussi élevé.

Indicateur 3.1 : Il s'agit d'un indicateur de veille.

Indicateur 4.1 : En 2019, 16 contrôles inoppinés d'ambulances ont eu lieu, sur 5 occurrences, avec pour résultat 9 ambulances non-conformes.

Indicateur 5.1 : Le secteur "médicaments" a dû prioriser le développement des logiciels "REGGAE" et "Substitution" online au détriment des inspections.

Indicateur 5.2 : cf. indicateurs 5.1 et 5.3.

Indicateur 5.3 : Un poste d'inspecteur est resté vacant pendant 8 mois, puis il a fallu assurer la formation du nouvel inspecteur.

Indicateur 6.1 : 3920 inspections réalisées.

Indicateur 7.1: 121 évaluations effectuées.

Indicateur 7.2: 345 annonces de morsures en 2019.

Indicateur 9.1 : 248 dossiers complets.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	94%	95%	94%	95%	2020
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins dans les délais prescris par la loi	Efficacité	96%	95%	95%	95%	2020
2. Surveiller l'évolution du VIH						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostiques d'infections VIH par an	Efficacité	47	<90	57	<90	2020
3. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
3.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	34	<80	30	<80	2020

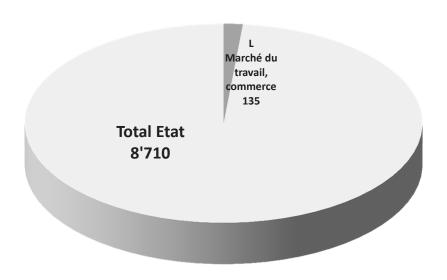
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	T				Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
4. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
4.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	56%	100%	85%	100%	2020
4.3 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage) lors de contrôles inopinés	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	121	160	155	160	2020
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficience	50	85	81	85	2020
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	78	180	169	180	2020
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	97%	90%	85%	95%	2023
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficience	388	370	415	400	2023
6.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	8'369	8'000	8'666	8'000	2021
6.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	100%	95%	99%	100%	2023
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menés par la SCAV	Efficacité	92%	90%	93%	95%	2023
7.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	99%	95%	98%	100%	2023
8. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances						
8.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Qualité	100%	100%	100%	100%	2021
9. Assurer le respect des délais fixés par la législation pour rendre les décisions sur les projets de recherche						
9.1 Taux de décisions rendues dans les délais pour les nouveaux protocoles	Efficience	90%	80%	91%	80%	2020
9.2 Taux de décisions rendues dans les délais + 10 jours pour les nouveaux protocoles	Efficience	99%	90%	99%	90%	2020

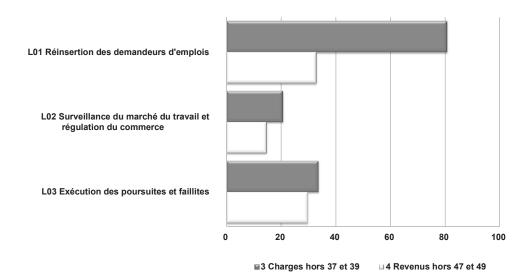
Commentaires

L Marché du travail, commerce

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



L Marché du travail, commerce

Synthèse des priorités

La politique L regroupe trois domaines essentiels inhérents au fonctionnement de l'économie genevoise, à savoir l'emploi, les relations de travail et le rôle institutionnel de l'office des poursuites et des faillites.

S'agissant de l'**emploi** et sur l'ensemble de l'année 2019, le taux de chômage moyen a baissé dans le canton de Genève de -0.4 point. Il est passé de 4.3% en 2018 à 3.9% en 2019. La diminution a été plus importante que sur le plan suisse, où la baisse enregistrée est de -0.2 point.

En 2019, le nombre moyen de personnes inscrites à l'ORP genevois depuis plus d'une année a reculé par rapport à 2018 de 12.4% contre 10.6% au niveau national.

L'année 2019 a été marquée par plusieurs projets pilotes visant à faciliter l'accès aux services numériques. L'OCE a ainsi été impliqué dans la phase pilote d'un projet fédéral, du nom d'"eAC Service en ligne", qui prévoit la digitalisation des prestations de l'assurance-chômage (AC). Ainsi, les candidats à l'emploi seront outillés pour déposer leurs recherches d'emploi et leur dossier de candidature en ligne.

En ce qui concerne les **relations de travail**, l'OCIRT s'engage résolument pour le renforcement de la loyauté dans les relations de travail afin de favoriser un développement économique de notre canton respectueux de la protection des salariés et des principes d'une saine concurrence. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat s'est engagé en faveur du partenariat social et notamment de la conclusion de conventions collectives de travail (CCT). Afin de contrer les risques de sous-enchère salariale, le Conseil d'Etat a ainsi procédé, à la demande des partenaires sociaux et du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), à l'extension facilitée des CCT des secteurs de la métallurgie du bâtiment, des bureaux d'ingénieurs et des garages. Le Conseil d'Etat constate avec satisfaction que les contrôles ont permis d'augmenter de manière significative le nombre d'employeurs de ces secteurs affiliés aux assurances sociales et de mettre en conformité la situation lorsqu'un non-respect des salaires minimaux a été constaté.

Enfin et s'agissant des poursuites et faillites, l'activité des offices cantonaux a permis de réinjecter plusieurs centaines de millions de francs dans l'économie, en assurant leur redistribution équitable entre les créanciers, suivant les mécanismes d'exécution forcée prévus par le droit fédéral. Leur action a ainsi contribué au maintien de conditions favorables à l'activité économique, en renforçant la confiance entre les acteurs du système.

L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DSES

COMPTE

COM 12	Compte 2019	Variati	ons C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
	compte 2025	en francs	en %	Duaget 2025	compte 2020
CHARGES	2015201025			96'798'715	0310541050
CHARGES	80'629'936	-16'168'779	-16.7%	90 /90 /13	81'064'960
30 Charges de personnel	35'142'099	-4'177'989	-10.6%	39'320'088	35'117'379
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'151'066	-815'468	-41.5%	1'966'534	1'190'165
33 Amortissements du patrimoine administratif	80'808	-19'812	-19.7%	100'620	80'545
36 Charges de transfert	44'253'484	-11'153'689	-20.1%	55'407'173	44'671'666
39 Imputations internes	2'479	-1'821	-42.3%	4'300	5'205
REVENUS	32'824'986	-1'566'192	-4.6%	34'391'178	31'046'706
42 Taxes	1'523'195	509'018	50.2%	1'014'177	1'158'209
43 Revenus divers	1'626'923	1'567'183	2'623.3%	59'740	230'440
46 Revenus de transferts	29'674'868	-3'642'393	-10.9%	33'317'261	29'658'058
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-47'804'950	14'602'587	-23.4%	-62'407'537	-50'018'254
Coût d'état-major	-395'590	724'093	-64.7%	-1'119'683	-1'099'002
Coût des prestations de moyens	-7'602'439	1'423'236	-15.8%	-9'025'675	-8'351'459
COÛT COMPLET	-55'802'979	16'749'916	-23.1%	-72'552'895	-59'468'715

POSTES

	Compte 2019	Va	riations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	254.98	-45.22	-15.06%	300.20	257.48
ETP fixes	221.48	-43.12	-16.30%	264.60	234.48
ETP auxiliaires	33.50	-2.10	-5.90%	35.60	23.00

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

L01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal

L01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019 Justification des écarts

Le programme L01 regroupe les charges et les revenus relatifs aux parts cantonale et fédérale de l'office cantonal de l'emploi (OCE). Il présente des charges et des revenus inférieurs au budget de référence de respectivement -16 168 779 francs et -1 566 192 francs.

Les écarts imputables à la part cantonale sont de respectivement -12 238 001 francs pour les charges et de +956 820 francs pour les revenus. Ceux imputables à la part fédérale sont de respectivement -3 930 778 francs pour les charges et de -2 523 011 francs pour les revenus. Ces écarts s'expliquent par un nombre de demandeurs d'emploi utilisé lors de l'élaboration du budget 2019 supérieur à celui qui a réellement été constaté en 2019.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à -4 177 989 francs. Il se répartit et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de personnel de la part cantonale sont inférieures de -648 823 francs par rapport au budget. Cet écart s'explique par :

- Le coût 2019 de l'annuité 2016, non couvert par la provision constituée à fin 2018.
- La vacance de poste constatée au cours de cette année.

Part fédérale

Les charges de personnel relatives à la part fédérale sont inférieures de -3 529 166 francs par rapport au budget de référence. Cet écart découle :

- Des mesures prises pour respecter au mieux le montant de l'enveloppe financière versée par la Confédération pour couvrir les frais de fonctionnement des ORP genevois.
- Du coût 2019 de l'annuité 2016, non couvert par la provision constituée à fin 2018.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

L'écart constaté globalement sur cette rubrique s'élève à -815 468 francs. Il se répartit et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation relatives à la partie cantonale sont inférieures de -435 189 francs par rapport au budget. Principalement en raison des réévaluations sur créances (-263 784 francs) ainsi que de diverses charges d'exploitation (-166 033 francs) moins importantes que prévu.

Part fédérale

Les comptes des charges de biens et services de la part fédérale présentent un non dépensé de -380 278 francs. Cet écart découle des mesures prises pour respecter au mieux le montant de l'enveloppe financière versée par la Confédération pour couvrir les frais de fonctionnement des ORP genevois.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Globalement, les charges de transfert présentent un non dépensé de -11 153 689 francs. Cet écart ne concerne que la partie cantonale.

Il se répartit principalement à hauteur de -3 526 407 francs pour les allocations de retour en emploi (ARE) et de -3 732 937 francs pour les emplois de solidarité (EDS). Le recours à ces mesures a été moins important que prévu, car les employeurs et les chômeurs ont préféré solliciter des mesures fédérales telles que l'allocation d'initiation au travail (AIT). Des changements de pratiques au sein de l'OCE en lien avec les modifications de la loi en matière de chômage (LMC) ont également eu un effet sur le nombre de bénéficiaires des mesures cantonales. Par ailleurs, les montants de 1 100 000 francs et de 2 160 000 francs prévus respectivement pour les allocations de premier emploi (APE) et les allocations pont (APOnt) n'ont pas été dépensés, car les projets de loi instaurant ces mesures n'ont pas

L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

été adoptés.

La participation cantonale LACI est supérieure au budget de +192 000 francs, en raison d'une augmentation de la participation du canton aux coûts du service de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire accordé par le Conseil d'Etat le 27 novembre 2019.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Globalement, les revenus découlant de taxes sont supérieurs au budget pour un montant de +509 018 francs. Ce surplus se répartit de la manière suivante :

Part cantonale

Le surplus de taxes enregistré sous la part cantonale (+195 693 francs) découle des amendes perçues.

Part fédérale

Le surplus de taxes enregistré sous la part fédérale (+313 325 francs) découle de remboursements d'assurances sociales (AI, LACI, maternité, etc...).

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Globalement, les revenus divers sont supérieurs au budget pour un montant de +1 567 183 francs. Ce surplus se répartit de la manière suivante :

Part cantonale

Le surplus de revenus divers enregistrés sous la part cantonale (+1 060 433 francs) découle principalement de la reprise de la provision constituée pour couvrir le risque de devoir supporter le paiement d'un 13ème salaire aux bénéficiaires d'un emploi de solidarité (EDS) actifs dans les professions disposant d'une convention collective le prévoyant (+900 000 francs).

Part fédérale

Le surplus de revenus divers enregistrés sous la part fédérale (+506 750 francs) découle principalement de reprise de provision constituée pour des litiges avec le personnel.

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Globalement, ces revenus sont inférieurs de -3 642 393 francs par rapport au budget. Ce non réalisé est réparti et s'explique de la manière suivante :

Part cantonale

Un différentiel de -299 306 francs s'expliquant par des demandes de restitution de prestations indument touchées relatives aux ARE inférieures au budget.

Part fédérale

Les revenus de transfert relatifs à la part fédérale sont inférieurs de -3 343 087 francs au budget. Cette différence s'explique par un nombre de demandeurs d'emploi qui s'est avéré inférieur à celui qui avait été anticipé lors de l'élaboration du budget, ce qui a réduit l'enveloppe financière mise à disposition par le Seco.

L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Objectifs et indicateurs

	_	Ture		Cible	LT	
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Eviter le chômage de longue durée						
1.1 Taux de sorties du chômage (jusqu'à 12 mois)	Efficacité	71%	69%	69.8%	70%	2020
1.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'entrées au chômage longue durée en référence à la Suisse	Efficacité	61	68	60	70	2020
2. Eviter les arrivées en fin de droits						
2.1 Taux de sorties avant la fin de droits	Efficacité	71.4%	67%	68.4%	68%	2020
2.2 Indice fédéral non corrigé de la part moyenne d'arrivées en fin de droit en référence à la Suisse	Efficacité	63	68	64	70	2020
3. Réinsérer rapidement						
3.1 Nombre moyen de jours d'indemnités	Efficacité	178 jours	185 jours	182 jours	188.3 jours	2023
4. Réinsérer sur le marché primaire les emplois de solidarité						
4.1 Part de retour en emploi sur le marché primaire parmi les individus en emploi de solidarité	Efficacité	19%	18%	18%	19%	2020
5. Réinsérer par la subvention à l'emploi (allocation de retour en emploi)						
5.1 Part moyenne de retour institutionnel au chômage après la fin d'une ARE (allocation de retour en emploi) complétée	Efficacité	6.5%	1%	7.4%	4%	2020
6. Réinsérer les plus en difficulté						
6.1 Taux de sortie en emploi des bénéficiaires d'une MMT (mesure du marché du travail) au Service de réinsertion professionnelle (SRP) (LIASI)	Efficacité	31.3%	32%	30.2%	32%	2020
7. Prise en charge rapide						
7.1 Durée moyenne entre l'inscription et l'entretien diagnostic	Qualité	14.6 jours	13 jours	11.4 jours	15 jours	2023
8. Améliorer la qualité du suivi du demandeur d'emploi						
8.1 Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel	Qualité	126 dossiers	130 dossiers	130 dossiers	125 dossiers	2023

Commentaires

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

Département responsable : DSES

COMPTE

	Compte 2019	Variations C19-B19		Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	20'682'431	-850'223	-3.9%	21'532'654	20'974'174
30 Charges de personnel	18'305'503	-1'693'789	-8.5%	19'999'292	18'240'291
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'464'172	774'680	112.4%	689'492	1'844'370
33 Amortissements du patrimoine administratif	40'329	5'309	15.2%	35'020	37'019
36 Charges de transfert	845'249	74'099	9.6%	771'150	828'481
39 Imputations internes	27'178	-10'522	-27.9%	37'700	24'014
REVENUS	14'665'437	-229'783	-1.5%	14'895'220	14'744'441
42 Taxes	12'217'955	-304'665	-2.4%	12'522'620	11'710'855
43 Revenus divers	168'587	140'587	502.1%	28'000	419'066
46 Revenus de transferts	2'270'999	-73'001	-3.1%	2'344'000	2'612'596
49 Imputations internes	7'896	7'296	1'216.0%	600	1'924
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'016'994	620'440	-9.3%	-6'637'434	-6'229'733
Coût d'état-major	-206'063	363'439	-63.8%	-569'502	-570'832
Coût des prestations de moyens	-4'057'101	-340'763	9.2%	-3'716'338	-4'576'868
COÛT COMPLET	-10'280'158	643'116	-5.9%	-10'923'274	-11'377'432

POSTES

	Compte 2019	Vai	Variations C19-B19		Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	129.97	-3.68	-2.75%	133.65	126.40
ETP fixes	120.37	-9.53	-7.34%	129.90	120.60
ETP auxiliaires	9.60	5.85	156.00%	3.75	5.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la surveillance et au contrôle du marché du travail, au développement du partenariat social ainsi qu'au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur l'observation et le contrôle des conditions de travail et des salaires dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'oeuvre étrangère. Il comprend également le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG) ainsi que l'organisation d'un vaste programme de formations destiné aux employeurs et employés des entreprises genevoises.

Ce programme comprend par ailleurs la tenue du registre du commerce (RC) ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites. Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesure, de fausses indications des prix, de publicités mensongères et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration, d'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter. A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle de ces activités et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examens cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

L02.01 Régulation du commerce

L02.02 Surveillance du marché du travail

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat s'engage résolument pour le renforcement de la loyauté dans les relations de travail. Conscient du fait que la plupart des entreprises respectent pleinement le cadre légal applicable, le Conseil d'Etat rappelle que des entreprises qui pratiquent la sous-enchère salariale et le travail au noir mettent en danger l'équilibre social et économique de notre canton. L'action du Conseil d'Etat vise donc à favoriser un développement économique respectueux de la protection des salariés et des principes d'une saine concurrence.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat s'est engagé avec conviction en faveur du partenariat social et notamment de la conclusion de conventions collectives de travail (CCT). Afin de contrer les risques de sous-enchère salariale, le Conseil d'Etat a ainsi procédé, à la demande des partenaires sociaux et du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), à l'extension facilitée des CCT des secteurs de la métallurgie du bâtiment, des bureaux d'ingénieurs et des garages. Il a également pris note avec satisfaction de la décision de la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) d'édicter ou proroger, sur demande du CSME, un contrat-type de travail avec salaires impératifs pour les secteurs de la mécatronique et le montage de stands.

Le Conseil d'Etat a établi un bilan de l'application de la loi sur les taxis et voitures de transports avec chauffeur (LTVTC) entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Il a relevé que le secteur du transport individuel de personnes a fait, ces dernières années, l'objet d'une profonde mutation. Force est de constater, d'une part, le développement bienvenu des transports publics et de l'évolution des modalités de déplacement, mais également d'autre part la mise en place d'une nouvelle concurrence exercée par l'arrivée massive de voitures de transport avec chauffeur (VTC), avec une offre de prestations disponibles via des plateformes informatiques.

La LTVTC a permis de réguler le transport individuel de personnes, en distinguant notamment de manière précise l'activité des taxis de celle des VTC. Le Conseil d'Etat a toutefois estimé que ces activités demandent à être mieux articulées. Il a dès lors élaboré un projet de loi ayant pour objectif d'optimiser la LTVTC en adaptant le cadre légal à l'évolution constatée.

Autres projets d'importance stratégique

Dans le cadre de l'action papyrus, le service de l'inspection du travail de l'OCIRT a poursuivi sa campagne de contrôle des conditions de travail dans le secteur de l'économie domestique. Le Conseil d'Etat constate, avec satisfaction, que ces contrôles ont permis d'augmenter de manière significative le nombre d'employeurs de ce secteur affilié aux assurances sociales et de mettre en conformité la situation lorsqu'un non-respect des salaires minimaux a été constaté.

La légère augmentation du contingent global de permis B disponibles pour l'engagement de main d'œuvre provenant d'Etats hors de l'Union européenne a permis au service de la main-d'œuvre étrangère de l'OCIRT de délivrer les autorisations de travail nécessaires au bon fonctionnement de l'économie genevoise. Il convient de rappeler que ce type d'autorisation est délivré uniquement pour du personnel hautement qualifié qui n'a pas pu être recruté sur le marché du travail genevois, suisse ou européen et qui est indispensable au bon fonctionnement des entreprises concernées.

Justification des écarts

Le programme L02 connait une baisse des charges de -850 223 francs et des revenus de -229 783 francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 100 000 francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures de -1 693 789 francs par rapport au budget, principalement en raison des éléments suivants :

- Un non dépensé sur les jetons de présence (-995 197 francs), notamment car l'inspection paritaire des entreprises (IPE) n'est pas encore totalement déployée (-899 288 francs).
- L'impact 2019 de l'annuité 2016, non couvert par la provision constituée à fin 2018.
- La vacance de postes constatée au cours de cette année en raison d'un processus de recrutement initié en 2019 mais qui n'a pu être finalisé et permet une économie d'environ un demi-million de francs.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation et dépassement de crédit

Ces charges présentent un dépassement de +774 680 francs.

Cet écart s'explique principalement par les opérations de réévaluations sur créances supérieures au budget de +947 990 francs. Cet écart se décompose entre des pertes effectives sur créances de +269 626 francs, des besoins accrus de provision en lien avec les informations contenues dans les balances âgées (+939 527 francs) et des utilisations de provisions supérieures au budget de (-261 162 francs). Le service de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) est le plus concerné par cette problématique.

Ce dépassement de budget a fait l'objet d'un crédit supplémentaire accordé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 22 janvier 2020.

42 Taxes - Ecart d'estimation

Cette catégorie de revenus baisse de -304 665 francs. Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

- Diminution des émoluments divers perçus pour des actes administratifs (-274 177 francs) s'explique notamment par le fait que les émoluments relatifs aux examens LTVTC & LRCDBHD budgétés sous cette rubrique donnent lieu désormais à une rétrocession de la part de l'IFAGE enregistrée sur une nature 43. Cette baisse est compensée partiellement par la mise à niveau des taxes LRDBHD, dégageant un surplus de +423 514 francs en 2019.
- Baisse des amendes émises de -144 873 francs en raison d'un changement de législation LTVTC et de pratique LRDBHD.
- Les remboursements des assurances (maladie, accidents, maternité, etc.) sont supérieurs au budget de +293 722 francs. Ce surplus est compensé partiellement par la diminution des revenus en lien avec la facturation au Fonds Taxis du personnel chargé du contrôle de l'application de la LTVTC, en raison du report du recrutement des 4 postes concernés, -207 009 francs.

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

Les revenus divers sont supérieurs au budget de +140 587 francs de par les rétrocessions de l'IFAGE évoquées ci-dessus et dont l'imputation comptable a été modifiée par rapport au budget.

Objectifs et indicateurs

					Cible LT	
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Assurer l'efficacité et la qualité de la régulation du commerce						
1.1 Niveau de satisfaction des entreprises concernant les prestations du Registre du commerce	Efficacité	89%	85%	89%	85%	2023
1.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées dans le cadre de la LTN	Efficacité	235	300	344	300	2023

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce (suite)

					Cibl	ole LT	
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année	
2. Veiller au respect des conditions de travail dans les entreprises et assurer une mise à disposition efficiente de la main-d'oeuvre étrangère							
2.1 Nombre de contrôles effectués en matière de contrôle du marché du travail	Efficacité	1978	2'000	1'866	2000	2023	
2.2 Nombre de contrôles effectués en matière de protection de la sécurité du travail	Efficacité	825	840	772	840	2023	
2.3 Pourcentage des dossiers traités par la MOE dans les 30 jours	Efficacité	84.2%	75%	82.2%	75%	2023	

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du Registre du commerce (RC); il se base sur le pourcentage des entreprises ayant déclaré être "tout à fait satisfaites" ou "assez satisfaites" des prestations du RC, dans le cadre de l'étude sur la compétitivité des administrations cantonales (enquête M.I.S Trend réalisée tous les 2 ans pour les Chambres de commerce latines). Le chiffre date de 2017 car l'enquête prévue en 2019 n'a pas eu lieu.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur prend en compte le nombre total d'entreprises suisses, hors canton ou étrangères, ayant été contrôlées par les inspecteurs chargés de la lutte contre le travail au noir, afin de détecter les violations des dispositions légales couvrant les assurances sociales, les impôts, les niveaux des salaires et l'emploi de travailleurs étrangers en situation illégale. La PCTN n'a pas eu de chef du secteur inspectorat jusqu'au 30.04.2019 et de Directeur PCTN jusqu'au 14.08.2019, ce qui explique la non-atteinte de l'objectif fixé. Sont indiqués les contrôles terminés.

Indicateur 2.1: Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle en matière de conditions de travail des entreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. L'indicateur repose sur le nombre de contrôles défini dans le contrat de prestations avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Il convient toutefois de relever que le nombre de contrôles effectués peut varier de manière importante, en fonction de la complexité des secteurs économiques contrôlés. Le Service de l'Inspection du travail a effectué un nombre important de contrôles dans le cadre de l'opération Papyrus, contrôles particulièrement consommateurs de temps. Ceci explique le léger décalage par rapport à l'objectif fixé.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur porte sur les visites d'entreprises effectuées par le service de l'inspection du travail concernant l'application de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) (et notamment l'application de la directive MSST, la prévention d'accidents et de maladies professionnels et la sécurité au travail) ainsi que les interventions d'office dans le cadre de campagnes de prévention ou sur plainte. Ces contrôles font l'objet d'un contrat de prestation entre le canton et la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). L'objectif visé correspond à celui fixé dans le cadre de ce contrat de prestations. Le Service de l'Inspection du travail a été confronté à des absences importantes d'inspecteurs, notamment en raison d'accidents ou congés maternité. Ceci explique pourquoi l'objectif n'a pas été totalement atteint.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la main-d'œuvre étrangère pour examen (première demande Livrets B, L et G, activité indépendante, implantation/création d'une nouvelle structure à Genève, changement d'emploi pour des travailleurs déjà en possession d'un permis, premier emploi pour résident étranger, travailleurs détachés et indépendants). La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception de la demande jusqu'au renvoi du dossier à l'OCPM.

LO3 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2019	Varia	tions C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	33'684'470	-287'654	-0.8%	33'972'124	33'364'247
30 Charges de personnel	28'238'516	63'913	0.2%	28'174'603	28'426'536
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'276'623	-323'918	-5.8%	5'600'541	4'753'452
33 Amortissements du patrimoine administratif	108'877	-103	-0.1%	108'980	121'419
34 Charges financières	211	211	-	-	2'000
39 Imputations internes	60'244	-27'756	-31.5%	88'000	60'840
REVENUS	39'404'692	2'027'875	5.4%	37'376'817	39'870'069
42 Taxes	29'726'272	1'498'655	5.3%	28'227'617	30'224'901
43 Revenus divers	474	474	-	-	637
44 Revenus financiers	73	-927	-92.7%	1'000	4
49 Imputations internes	9'677'874	529'674	5.8%	9'148'200	9'644'527
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	5'720'222	2'315'529	68.0%	3'404'693	6'505'821
Coût d'état-major	-629'921	172'382	-21.5%	-802'303	-889'611
Coût des prestations de moyens	-11'460'537	-257'472	2.3%	-11'203'065	-11'715'595
COÛT COMPLET	-6'370'236	2'230'439	-25.9%	-8'600'675	-6'099'385

POSTES

	Compte 2019	Var	Variations C19-B19		ariations C19-B19 Budget 2019		Compte 2018
		en ETP	en %				
TOTAL POSTES	233.29	-3.21	-1.36%	236.50	228.70		
ETP fixes	226.89	-9.11	-3.86%	236.00	225.90		
ETP auxiliaires	6.40	5.90	1'180.00%	0.50	2.80		

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'office cantonal des poursuites (OCP) et par l'office cantonal des faillites (OCF), qui remplissent le rôle d'intermédiaires neutres entre le créancier et le débiteur, afin d'assurer le recouvrement de manière diligente et pacifique et de renforcer la confiance entre les acteurs économiques.

Ce programme contient les prestations suivantes :

L03.01 Exécution des poursuitesL03.02 Exécution des faillites

LO3 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Projets prioritaires

Pour l'office cantonal des poursuites (OCP)

Suite à la certification " e-LP " de son système d'information OPUS, capable de traiter les procédures de poursuite par voie électronique, l'OCP a continué d'élargir son offre de prestations en ligne, devenant ainsi le deuxième plus gros fournisseur cantonal de prestations e-démarches et un pionnier dans ce domaine au niveau national.

Les débiteurs peuvent ainsi requérir un extrait du registre des poursuites et demander la non-divulgation de poursuites en opposition. De plus, ils peuvent consulter le solde dû et les références de paiement utiles pour régler leurs poursuites et actes de défaut de biens. Les créanciers peuvent quant à eux remplir en ligne leur réquisition de poursuite et vérifier l'authenticité d'un extrait du registre.

De plus, l'OCP a mis en place des mesures afin d'améliorer l'accueil des usagers, en particulier le renforcement de son équipe dédiée à la téléphonie et aux guichets. La rapidité de service s'est significativement accrue en fin d'année, avec près de 100% des clients servis en moins de 30 minutes et 85% en moins de 20 minutes.

Pour l'office cantonal des faillites (OCF)

La priorité de l'OCF, cette année encore, a été d'accompagner l'organisation pour faire face à la forte augmentation des faillites prononcées depuis 3 ans (2017, 2018 et 2019), tout en maintenant un niveau de qualité satisfaisant et des délais de traitement conformes à la loi.

Ainsi, sur un plan quantitatif, le délai de traitement des dossiers est resté en moyenne inférieur au délai légal d'une année fixé par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP). D'un point de vue qualitatif, aucune plainte selon l'article 17 LP pour déni de justice n'a été admise depuis 2018 (1 en 2017), tandis que le pourcentage des plaintes admises ou partiellement admises reste inférieur à 15% pour la deuxième année consécutive (14.3% en 2019, 13.5% en 2018).

Autres projets opérationnels

Pour l'office cantonal des poursuites (OCP)

L'OCP a renforcé son système de gestion des risques et de la qualité en achevant l'important chantier qui consistait à actualiser la documentation de l'ensemble des processus opérationnels et des risques associés, ainsi que des divers points de contrôle, à la lumière du nouveau système d'information métier OPUS.

L'OCP a œuvré au traitement et à la clôture des recommandations émises par les autorités de contrôle et de surveillance. Les actions entreprises ont permis d'obtenir l'aval desdites autorités à la clôture d'une dizaine de recommandations dont plusieurs relatives à l'impact du lancement d'OPUS.

Pour l'office cantonal des faillites (OCF)

L'OCF poursuit actuellement le projet de mise à jour informatique de son système de gestion des faillites, afin d'atteindre de meilleures performances et surtout de garantir à moyen terme l'accès aux prestations de maintenance et d'évolution. Cet outil, permettant la gestion numérisée des dossiers (zéro papier), est déjà reconnu pour sa qualité et a été adopté dans plusieurs autres cantons et par la FINMA. Ainsi, l'OCF peut tenir un rôle de premier plan dans la communauté des utilisateurs, ce qui représente l'occasion de créer des synergies pour une meilleure maîtrise des coûts.

L'OCF a maintenu ses actions ciblées pour favoriser la qualité de vie au travail (suppression du timbrage au profit d'un horaire à la confiance, extension du télétravail, aménagement des locaux) et développer une culture d'entreprise axée sur la qualité du service aux usagers (délais de réponse aux demandes, permanences assurées).

Afin d'intensifier sa lutte contre les délits de gestion fautive et contre les effets des faillites en cascade, l'OCF s'investit au sein du nouveau groupe cantonal d'entraide administrative contre la fraude.

LO3 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 - Charges de personnel

Le léger dépassement provient de la part, relative à 2019, du rattrapage de l'annuité 2016, qui n'est pas couverte par l'utilisation de la provision constituée fin 2018. Ce montant est toutefois couvert par l'autorisation de crédit supplémentaire validée par la commission des finances.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Un écart de -0.3 million a été constaté à l'OCP, ceci correspond à un non-dépensé sur les honoraires de mandataires et à des frais d'affranchissement inférieurs au budget.

42 - Taxes et redevances

Une variation de +1.2 million a été constatée à l'OCP, ceci provient des émoluments supérieurs au budget et qui varient selon le volume d'activité et à des rabais de la poste non prévus au budget.

Un écart de +0.3 million par rapport au budget a été enregistré à l'OCF. Ceci est en lien avec les émoluments qui dépendent du volume des affaires et de la complexité de ces dernières. Cette hausse s'explique également par des émoluments encaissés lors d'une vente aux enchères mobilière importante réalisée en 2019.

Objectifs et indicateurs

	_				Cible LT	
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Optimiser le service au public au niveau de l'édition des commandements de payer						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	5.5	10	5	10	2023
2. Optimiser l'efficience au niveau du traitement des procédures de poursuites						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur-trice	Efficience	1'552	1'500	1'506	1500	2023
3. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites						
3.1 % des clients servis en moins de 30 min	Efficacité	88.7%	100%	72.4%	100%	2023
3.2 % des clients servis en moins de 20 min	Efficacité	72.2%	80%	52.9%	90%	2023
3.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
4. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite						
4.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et le SAI dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	0	≤1	0	≤1	2023
4.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficience	42.5	45	50.5	48	2023

Commentaires

Indicateur 1.1

Les délais très satisfaisants atteints en 2018 ont été maintenus en 2019. Le succès des réquisitions soumises par e-LP contribue à ce bon résultat.

LO3 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Indicateur 2.1

287'815 réquisitions ont été traitées, avec une moyenne de 185.5 ETP fixes et auxiliaires. L'objectif est ainsi dépassé de 3%.

Indicateurs 3.1 et 3.2

Un plan de renforcement de l'équipe dédiée aux guichets à partir d'octobre 2019 a permis d'atteindre ces objectifs ambitieux en novembre et décembre 2019. Cette amélioration est soutenue par de nouvelles fonctionnalités (encaissements multiples) et par le développement des prestations en ligne.

Indicateur 3.3

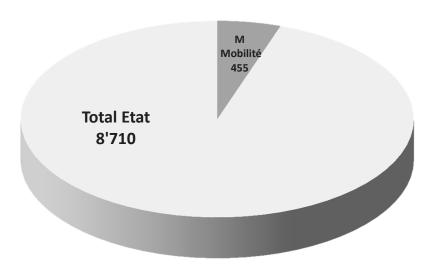
En comptant les attestations immédiatement émises au guichet, la moyenne annuelle descend à 1.1 jour.

Indicateur 4.2

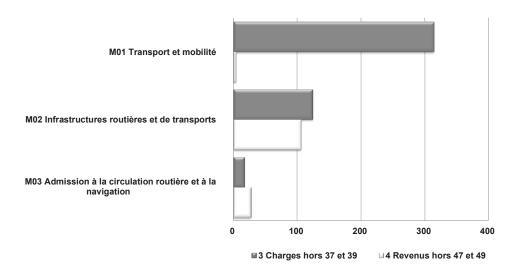
Cet indicateur est impacté par la forte augmentation des faillites prononcées depuis 3 ans, avec un sommet en 2018. La hausse a pu être partiellement absorbée grâce aux mesures d'efficience mises en place depuis plusieurs années à l'OCF, soit : une organisation orientée "polyvalence", une meilleure formation du personnel et un outil informatique plus performant (ORFEE).

M Mobilité

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



M Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité entre les différents modes de transport. Le cadre général de l'action de l'Etat s'articule autour des principes suivants :

- répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport et la fluidité du trafic ;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables ;
- préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances ;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines :
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante.

Les objectifs du Conseil d'Etat en matière de mobilité se déploient autour de trois axes prioritaires : accompagner la mise en service du Léman Express ; développer les infrastructures de transport et concrétiser les projets d'agglomération ; accélérer la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) en priorisant la mobilité douce et les transports publics dans les centres urbains.

Le 15 décembre 2019 est entré en service le réseau Léman Express (LEX). Avec 80 % des habitants du canton et 86 % des emplois situés à moins de 1,5 km d'une gare, ce nouveau réseau concerne la grande majorité des personnes vivant ou travaillant sur le territoire cantonal. L'année 2019 a donc été principalement marquée par ce projet historique, visant l'ensemble des facettes de la mobilité.

Accompagner la mise en service du Léman Express

De nombreuses actions ont été menées tout au long de l'année dans la perspective de cette mise en service. Au-delà des aspects strictement ferroviaires, c'est un travail global qui a été conduit, permettant de mettre en place des mesures d'accompagnement pour tous les modes de déplacement dans le but de faciliter l'accès aux gares et maximiser les effets de ce nouveau moyen de transport.

Des mesures ont concernées la passation du contrat d'exploitation avec les CFF, associés à la SNCF dans le cadre de la société commune Lémanis, et la mise en place du nouveau fonctionnement tarifaire transfrontalier. Un soin particulier a été également porté aux enjeux liés aux interfaces des gares et aux transbordements des voyageurs.

Les contrats de prestations (TPG, SMGN) couvrant la période 2020-2024 ont été adoptés par le Grand Conseil en fin d'année 2019. Ils sont en cohérence avec le plan d'actions des transports collectifs (PATC) et comprennent non seulement les évolutions et adaptations du réseau liées à l'arrivée du Léman Express, mais également les extensions du réseau tramway et les développements du réseau bus, plus particulièrement liés à la poursuite de la mise en œuvre des Grands Projets d'urbanisation (Cherpines, Grands Esserts, Mon Idée Communaux d'Ambilly (MICA), etc.).

D'autres mesures ont également été prises – dont certaines de rang législatif – afin d'encourager les changements de comportement des usagers. Elles interviennent dans l'exploitation du réseau routier, dans le domaine du stationnement et dans l'incitation à l'utilisation de transports non polluants. Ce programme d'accompagnement contribue également à renforcer les effets de la LMCE. Aussi, par le biais de campagnes transfrontalières de sensibilisation menées dès la mi-2018, l'encouragement au covoiturage est également un levier potentiel important pour fluidifier le trafic aux frontières du canton aux heures de pointe.

<u>Développer les infrastructures de transport et concrétiser les projets d'agglomération</u>

En parallèle de la mise en service du Léman Express, le canton de Genève a connu d'autres changements majeurs dans ses infrastructures de mobilité avec le lancement de la nouvelle ligne de tram 17, transfrontalière, en direction d'Annemasse et la réorganisation du réseau TPG autour de l'offre ferroviaire.

Dans le domaine ferroviaire, deux étapes importantes ont marqué l'année 2019. Il s'agit, d'une part, de l'adoption par le Conseil fédéral du programme de développement stratégique (PRODES) pour la période 2030-2035, qui prévoit les infrastructures nécessaires à l'accroissement de l'offre entre Genève et Lausanne, et une fréquence au ¼ d'heure sur la ligne Genève-La Plaine. D'autre part, l'autorisation de construire pour la première phase préparatoire du chantier d'extension en souterrain de la gare de Cornavin a été obtenue, et les études d'avant-projet des travaux principaux se sont poursuivies tout au long de l'année en vue d'une approbation de l'avant-projet en 2020.

En termes de réalisations, l'année 2019 a vu la poursuite des travaux de plusieurs mesures du projet d'agglomération de 1ère et 2ème générations, en particulier ceux liés au prolongement du réseau tramway vers Bernex Vailly. Au vu des contributions financières fédérales en jeu, ces infrastructures concrétisent la mise en œuvre des projets d'agglomération indispensables au développement du Grand Genève. Le processus en vue de l'obtention de l'autorisation de construire pour l'extension du tram entre Lancy et St-Julien s'est poursuivi. Le canton a officiellement sollicité à l'automne 2019 auprès de l'OFT l'autorisation de pouvoir engager les travaux de la première section entre les Palettes et la ZIPLO. La délivrance de cette autorisation est attendue au 1^{er} trimestre 2020 pour permettre un engagement des travaux. De plus, durant l'année 2019, les études d'avant-projet du tram du Grand-Saconnex, de l'axe de Frontenex et du BHNS Veyrier ont bien avancé.

En matière d'infrastructures routières, malgré les aléas géologiques rencontrés, les travaux concernant la route des Nations, démarrés au cours de l'année 2017, se sont poursuivis en 2019. De même, les études du boulevard des Abarois ont continué. Pour autant, le refus du Grand Conseil relatif au projet de loi pour les infrastructures routières de Genève Sud et de la jonction de Lancy Sud impose de revoir l'ensemble de la mobilité dans cette zone sensible.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, les études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes, se poursuivent en y intégrant les enjeux relatifs à la mise en œuvre de la jonction autoroutière de Vernier-Canada et du barreau de Montfleury, ainsi qu'aux dessertes de l'Aéroport International de Genève.

Enfin, suite à l'adoption du crédit par le Grand Conseil au printemps 2019, les études du projet de la Traversée du Lac sont menées en vue d'inscrire le projet dans le programme PRODES de la Confédération.

Accélérer la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) en priorisant la mobilité douce et les transports publics dans les centres urbains.

Avec un potentiel de réduction des flux pendulaires automobiles de France voisine et du canton de Vaud de près 12 %, le LEX permettra de dégager des capacités sur le réseau routier facilitant la mise en œuvre de la LMCE, tout en favorisant les déplacements professionnels. La réalisation sur la rive gauche en 2019 de la première partie du U lacustre avec des capacités routières et cyclables améliorées a été une phase importante dans la réalisation de la moyenne ceinture routière destinée à supprimer le transit indésirable au cœur de Genève. Afin de renforcer les effets de la nouvelle « colonne vertébrale » créée par le LEX, le Conseil d'Etat souhaite que la mise en œuvre de la LMCE soit accélérée en améliorant la vitesse commerciale des TPG et en priorisant la mobilité douce dans l'hyper-centre et les centres urbains.

A cet égard, en une douzaine d'années, le nombre de cyclistes a quasiment doublé au cœur de l'agglomération. Dans le même temps, la marche à pied a également connu une progression significative. Si la mobilité douce fait désormais partie du quotidien de l'agglomération genevoise, il est de la responsabilité des collectivités publiques de renforcer leur soutien à ses usagers et de convaincre le plus grand nombre d'y adhérer. C'est le défi du nouveau plan d'actions pour la mobilité douce 2019-2023 qui a fait l'objet de consultation auprès des communes en 2019 et que le Conseil d'Etat va adopter au début 2020, afin de booster la réalisation des pénétrantes cyclables et des voies vertes, tout en assurant la cohérence et à la continuité cyclable, en partenariat étroit avec la Ville et les communes genevoises.

M01 Transport et mobilité

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2019	Variat	Variations C19-B19		Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	313'891'799	1'076'060	0.3%	312'815'739	298'622'436
30 Charges de personnel	15'037'025	-619'764	-4.0%	15'656'789	13'907'675
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'522'935	365'790	5.9%	6'157'145	7'881'489
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'739'561	843'504	21.7%	3'896'057	4'844'717
36 Charges de transfert	287'547'638	460'490	0.2%	287'087'148	271'971'190
39 Imputations internes	44'639	26'039	140.0%	18'600	17'364
REVENUS	3'820'504	-9'629'581	-71.6%	13'450'085	9'070'171
42 Taxes	127'533	-10'461'422	-98.8%	10'588'955	6'785'059
43 Revenus divers	2'081'679	527'279	33.9%	1'554'400	769'553
44 Revenus financiers	709'553	-97'447	-12.1%	807'000	712'269
46 Revenus de transferts	901'739	402'009	80.4%	499'730	803'291
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-310'071'295	-10'705'641	3.6%	-299'365'654	-289'552'265
Coût d'état-major	-277'074	-15'922	6.1%	-261'152	-418'405
Coût des prestations de moyens	-3'789'255	-564'387	17.5%	-3'224'868	-4'124'153
COÛT COMPLET	-314'137'624	-11'285'950	3.7%	-302'851'674	-294'094'822

POSTES

	Compte 2019	Va	riations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	97.71	-4.89	-4.77%	102.60	90.71
ETP fixes	93.51	-5.09	-5.16%	98.60	88.71
ETP auxiliaires	2.20	2.20	-	-	1.00
ETP agents spécialisés	2.00	-2.00	-50.00%	4.00	1.00

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficience, reposant sur 4 piliers : les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et de contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics efficaces à disposition de la population ;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'actions, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures ;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement ;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des transports (OCT), en partenariat avec les entreprises de transports publics et privé (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Lémanis SA, Société des Mouettes Genevoises Navigation SA, Opérateurs bus du GLCT, Groupe CGN SA), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- M01.02 Mise à disposition des services de mobilité
- M01.03 Exploitation de l'infrastructure routière
- M01.04 Soutien à la compagnie générale de navigation (CGN)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat dans son programme de législature 2018-2023 (thème numéro 2.3), la politique de la mobilité et de transports doit notamment accompagner le développement urbain. Les objectifs se réfèrent à la mise en œuvre d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacements, sous l'égide du Projet d'agglomération, de Mobilités 2030 et de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (H 1 21).

Le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation se poursuit, parallèlement aux réflexions visant à définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant soutenir le développement des nouveaux quartiers de Genève à l'échelle de l'agglomération.

A ce titre, les études menées sur les 10 grands projets d'urbanisation prioritaires ont permis de préciser les besoins de développement des transports publics, des infrastructures routières et de mobilité douce pour répondre à la demande en déplacement des futurs résidents de ces nouveaux quartiers. Elles se poursuivent pour aboutir à une traduction concrète sous forme de plans localisés de quartier, de réalisation des nouveaux logements et des infrastructures de transport nécessaires (transports collectifs, routes, pistes cyclables, etc.).

En terme d'infrastructures de transports collectifs, l'année 2019 a été marquée par le lancement des travaux d'extension du tramway à Bernex en vue d'une mise en service du prolongement de la ligne 14 en décembre 2020. De plus, fin 2019, une voie bus dynamique (circulation des bus possible dans les deux sens) a été mise en service sur la route de Ferney. Elle sera complétée début 2020 par d'autres sites propres pour le bus afin d'améliorer l'attractivité et la fiabilité des transports collectifs sur ce corridor.

Enfin, le projet d'extension souterraine de la gare de Cornavin a obtenu durant cette année 2019 l'approbation de la première phase de travaux préparatoires qui ont pu ainsi débuter au dernier trimestre (nouveaux aménagements au niveau des faisceaux de voies côté Sécheron). Ce projet se poursuivra avec notamment en 2020 l'achèvement des études d'avant-projet de la gare proprement dite.

Autres projets d'importance stratégique

L'acceptation par le peuple le 5 juin 2016 de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (H 1 21) a fixé le cadre de l'organisation des réseaux de transports sur le territoire du canton de Genève. Les mesures visant à instaurer une priorité différenciée des modes de transports, notamment dans l'hyper-centre et le centre-ville, continuent à être mises progressivement en place en lien avec le renouvellement de la signalisation lumineuse et la centrale de gestion du trafic, pour lesquels un crédit de 50 millions de francs a été approuvé par le Grand Conseil le 23 septembre 2016 (loi 11868).

En ce qui concerne la mobilité douce, le plan d'actions 2019-2023 a été élaboré sous la forme d'une feuille de route qui a été présentée aux associations dans le cadre du comité des déplacements (CODEP), il a été mis en consultation auprès des communes genevoises en octobre 2019. Début 2020, une version définitive fera l'objet d'une transmission par le Conseil d'Etat au Grand Conseil en vue de son adoption.

Ainsi, le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 définit les mesures à mettre en œuvre en priorité pour assurer aux cyclistes et piétons les meilleures conditions pour leurs déplacements. La centaine de projets identifiés s'articulent autour de cinq objectifs :

- 1. Sécuriser le réseau cyclable;
- 2. Accompagner la mise en service du Léman Express;
- 3. Mettre en œuvre la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), qui consacre la mobilité douce comme le mode de déplacement prioritaire dans les centres urbains, au même titre que les transports collectifs;
- Répondre de manière adaptée à l'apparition de nouvelles formes de véhicules (trottinettes électriques, gyropodes, vélos-cargos...);
- 5. Améliorer la gouvernance et le dialogue entre les acteurs du domaine.

Parmi les actions qui ont été menées en 2019, un important travail coordonné avec la Ville de Genève a permis d'aboutir à des projets d'axes cyclables continus et sécurisés au centre-ville selon trois itinéraires prioritaires : Gare Cornavin – Gare des Eaux-Vives, Gare Cornavin – Uni Mail et Uni Mail – Gare de Champel. Ils seront réalisés progressivement entre 2020 et 2022.

Un trottoir dans le passage inférieur des Alpes a pu voir le jour après une longue procédure de recours. Il permet à satisfaction de relier les quartiers situés de part et d'autre de la Gare de Cornavin.

Fin 2019, à la mise en service du Léman Express, quatre nouvelles vélostations ont été ouvertes dans les nouvelles gares offrant ainsi près de 2'000 places de vélos sécurisées.

Le maillon de la voie verte situé au droit de la gare de Chêne-Bourg a été mis en service fin 2019. Il complète ainsi la partie qui a été mise en service en 2018 et qui a fait l'objet en 2019 d'amélioration de la sécurité des traversées des différentes rues et d'une communication aux usagers.

Enfin, 9,4 km d'aménagements cyclables ont été réalisés en 2019 dont le quai Gustave-Ador et la route Suisse à Versoix.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont inférieures de 619 763 francs au budget en raison de la vacance de postes en cours d'exercice et du décalage des engagements en cours d'année pour les nouveaux postes octroyés au budget 2019.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart sur cette rubrique résulte en partie des frais d'entretien de signalisations routières, notamment suite à des accidents (écart d'estimation: + 334 732 francs) ainsi que des achats de fournitures et matériels de signalisation lumineuse (écart d'estimation: + 179 649 francs) partiellement compensés par des frais de tiers et d'honoraires de mandataires inférieurs aux prévisions (écart d'estimation: - 98 055 francs).

A noter que le dépassement sous cette rubrique est couvert par le report de crédit validé par la Commission des finances.

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

36 - Charges de transfert :

La part du canton de Genève à la contribution au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) en 2019 a été finalement moins élevée que les projections de la Confédération (écart d'estimation: - 77 878 francs).

Un écart sur le versement de la subvention annuelle à la Compagnie générale de navigation (CGN) a été constaté dont le montant définitif a été déterminé postérieurement à l'élaboration budgétaire (écart d'estimation: - 36 226 francs).

La subvention octroyée au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement a été inférieure au budget en raison de la variation du taux de change (écart d'estimation: - 167 905 francs).

L'amortissement des subventions d'investissement à la Confédération dans le cadre des infrastructures ferroviaires en lien avec les projets pilotés par le canton de Genève, tels que la 3ème voie Coppet-Genève et l'extension de la capacité du nœud de Genève (gare de Cornavin), a été sous-estimé au budget (écart d'estimation: + 753 941 francs).

42 - Taxes :

Les revenus des horodateurs sis sur le territoire de la Ville de Genève reviennent dorénavant à la commune suite aux arrêts rendus par la Cour de Justice. L'impact financier n'a pu être pris en compte que postérieurement à l'élaboration budgétaire (- 10 500 000 francs).

Les indemnités de personnel part "employeur" en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) ont été supérieures aux prévisions (écart d'estimation: + 43 663 francs).

43 - Revenus divers:

Remboursement par les CFF des coûts fixes 2018 liés au décalage de livraison des rames Flirt pour la mise en service du Léman Express (+ 760 900 francs).

Ecart sur l'activation de charges de personnel en raison du retard de certaines études relatives à des projets d'investissement et du report de l'engagement de postes dédiés au projet de la Traversée du Lac (écart d'estimation: - 233 621 francs).

44 - Revenus financiers :

Le renouvellement des contrats annuels de location des canalisations des signaux lumineux existants, de même que la conclusion de nouveaux contrats, par les différents opérateurs, ont été inférieurs aux estimations (écart d'estimation: - 97 447 francs).

46 - Revenus de transferts :

Rétribution de l'OFROU pour les prestations de la Centrale Régionale de Gestion du Trafic selon convention de prestations du 16.10.2014 (écart d'estimation: + 11 275 francs).

Produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération sous-estimés au budget (écart d'estimation: + 10 003 francs).

Part estimée du bénéfice cumulé 2015-2019 de la SMGN revenant à l'Etat de Genève (+ 240 000 francs) et restitution de produits de transports conformément aux dispositions prévues dans le contrat de prestations 2015-2018 et son avenant pour l'exercice 2019 (+ 8 770 francs).

Objectifs et indicateurs

	_				Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1 Taux de courses non réalisées Tramways	Qualité	N/D	1.05%	1.38%	1.05%	2024
1.2 Taux de courses non réalisées Trolleybus	Qualité	N/D	0.85%	0.99%	0.75%	2024
1.3 Taux de courses non réalisées Autobus	Qualité	N/D	0.55%	0.67%	0.45%	2024
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports publics genevois	Efficacité	N/D	+3%	7.5%	+8%	2024
3. Evaluer la fluidité du trafic routier						
3.1 Nombre d'heures par jour ouvrable (24h) pendant lesquelles le régime du trafic est "dense" ou "saturé"	Qualité	5h28	6h00	5h30	5h30	2023

					Cible	LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	2023
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2023
5. Développer et améliorer le réseau de mobilité douce						
5.1 Augmentation de la longueur des aménagements cyclables sur le territoire de Genève	Efficacité	+9.4km	+10km	+23 km	+50km	2023
5.2 Evolution du trafic vélo pendant les périodes de pointe	Efficacité	+4205 vélos	+1000 vélos	N/D	+5000 vélos	2023
5.3 Nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité	+1837 places	+1700 places	N/D	+1800 places	2023
6. Mettre à disposition des places P+R sur le territoire genevois						
6.1 Nombre de places cumulées exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5762	5986	5'703	8600	2023
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	+59 places	350	+130	+2897 places	2023
6.3 Taux d'occupation des places P+R à disposition par la Fondation des parkings sur le territoire genevois	Efficacité	81%	83%	86%	88%	2023

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.3 : Ces indicateurs sont mesurés dans le contrat de prestations 2015-2018 des Transports publics genevois (TPG) ainsi que dans son avenant n°2 pour l'année 2019. Ils correspondent au nombre de courses non réalisées par rapport au nombre de courses programmées. L'objectif est atteint lorsque le taux de courses non réalisées est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée. A noter que les objectifs inscrits au budget 2019 représentent quasiment les valeurs maximum qui peuvent être attendues de l'exploitation du réseau actuel. Les résultats 2019 seront disponibles dans le courant 2020. Les valeurs cibles ont été déterminées dans le cadre du contrat de prestations 2020-2024 des TPG, adopté par le Grand Conseil en novembre 2019.

Indicateur 2.1 : Le résultat doit être supérieur ou égal à la cible budgétaire pour que l'objectif soit atteint. Sur la base des cibles indiquées dans l'avenant n°2 du contrat de prestations des TPG 2015-2018 (pour l'année 2019), le budget 2019 prévoit une croissance de +3% par rapport à 2016 de la fréquentation du réseau TPG. Le résultat 2019 sera disponible dans le courant 2020. Les valeurs cibles ont été déterminées dans le cadre du contrat de prestations 2020-2024 des TPG, adopté par le Grand Conseil en novembre 2019.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la fluidité du trafic routier sur les pénétrantes de petite et moyenne ceinture en mesurant la durée moyenne horaire (sur 24h) des jours ouvrés durant laquelle le trafic est qualifié de "dense" ou "saturé", ce qui correspond à un état "non fluide". Les données des compteurs retenus pour le calcul montrent pour chaque heure de la journée une baisse de 2 minutes par rapport aux objectifs pour 2019. En ce qui concerne la cible à long terme, la réalisation progressive des mesures de la LMCE devrait avoir un impact sur ces données. La moyenne ceinture devraient enregistrer une hausse du trafic, compensée par des mesures de fluidification. La petite ceinture devrait enregistrer une baisse, compensée par une priorisation accordée aux transports publics et à la mobilité douce. Pour ces raisons, la cible à long terme, à l'horizon 2023, reste inchangée depuis plusieurs exercices.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Délai de dépannage moyen (en jours) des panneaux de signalisation routière selon la situation d'urgence. Les valeurs cibles de ces indicateurs sont fixées selon des prescriptions légales, notamment

celles de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR). Les délais ont toujours été tenus par les entreprises agréées.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure la progression des aménagements cyclables (pistes, bandes et autres aménagements permettant de sécuriser les déplacements des vélos) sur tout le réseau routier du canton (communal et cantonal). Les zones de modération du trafic, considérées comme sécurisées pour les cycles, ne sont pas comptabilisées. Le résultat pour 2019 (+9.4 km) correspond aux objectifs (+10km). La cible long terme a été redéfinie avec l'élaboration du plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023.

Indicateur 5.2 : La croissance du trafic vélo est un indicateur mesuré tous les deux ans. Le dernier comptage a été effectueé en 2019. L'augmentation du nombre de vélos comptés est de + 4'305 en 2019 par rapport à 2017 et de + 10'730 par rapport à 2011 (+ 1'340 par an en moyenne). La cible générale est de + 1000 vélos par année. Pour le futur, la croissance de l'utilisation du vélo (conventionnels et électriques confondus) ne faiblit pas mais semble au contraire accélérer. La part croissante de vélos à assistance électrique devrait favoriser la croissance de l'utilisation du vélo comme moyen de transport tout comme les distances parcourues. De plus, les mesures en faveur de la mobilité douce de la LMCE devraient être un autre facteur de croissance. Il est donc probable que la cible à long terme puisse être dépassée. Toutefois, de mauvaises conditions météorologiques pourraient, comme en 2013, fausser une campagne de mesure et donner une impression de frein de la croissance.

Indicateur 5.3 : La création de places de stationnement vélo est pour la plus grande partie du ressort des communes, à l'exception des places à créer dans les périmètres des interfaces CEVA et sur le domaine public cantonal. En 2019, 1837 places nouvelles ont été créées dans les vélostations du Léman Express du Bachet, des Eaux-Vives, de Chêne-Bourg et de Lancy-Pont Rouge. La cible de référence à l'horizon 2023 a été redéfinie en lien avec l'élaboration du plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 qui fixe un objectif de +1800 places dans le centre d'ici 2023.

Indicateur 6.1 : L'indicateur mesure le nombre de places mises à disposition par la Fondation des parkings. A l'horizon de mise en service du Léman-Express (jusqu'en 2023), l'objectif est de disposer de 8'600 places.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur mesure le nombre de places P+R supplémentaires mises à disposition par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente. Les nouvelles places P+R ont été créées grâce à l'ouverture du P+R de Champ Bossu (20 places) ainsi que les places libérées par la fin de travaux sur le P+Rail de la Plaine (+39 places).

Indicateur 6.3 : Cet indicateur mesure le taux d'occupation des places P+R à disposition (rapport entre le nombre d'abonnements et le nombre de places P+R de la Fondation des Parkings). La cible à 2023 tient compte de l'offre supplémentaire mise en place depuis quelques années permettant d'entrevoir une augmentation de la fréquentation. La légère baisse constatée s'explique principalement par la résiliation d'abonnements P+R à Bernex compte tenu des travaux liés à l'extension de la ligne de tram TCOB (50 places), à la baisse des quotas sur le P+R de l'Etoile (compte tenu de l'augmentation des usagers non P+R fréquentant les infrastructures sur le site de Pont Rouge) ainsi que de la résiliation d'abonnement P+R à Moillesullaz compte tenu de la mise en service du LEX en décembre 2019.

Département responsable : DI

COMPTE

COPILIE						
	Compte 2019	Variatio	ns C19-B19	Budget 2019	Compte 2018	
		en francs	en %			
CHARGES	125'528'986	3'657'908	3.0%	121'871'078	120'607'028	
30 Charges de personnel	19'987'608	525'328	2.7%	19'462'280	19'579'582	
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	16'054'179	-54'209	-0.3%	16'108'388	17'263'478	
33 Amortissements du patrimoine administratif	60'343'753	-892'937	-1.5%	61'236'690	59'825'197	
34 Charges financières	5'964'637	5'964'637	-	-	4'118	
36 Charges de transfert	21'457'915	-1'857'705	-8.0%	23'315'620	21'619'189	
37 Subventions à redistribuer	455'976	455'976	-	-	701'979	
39 Imputations internes	1'264'917	-483'183	-27.6%	1'748'100	1'613'485	
REVENUS	107'983'962	44'937'929	71.3%	63'046'033	66'583'387	
42 Taxes	14'968'842	-36'688	-0.2%	15'005'530	15'090'680	
43 Revenus divers	9'514'160	6'387'411	204.3%	3'126'749	6'845'664	
44 Revenus financiers	42'513'947	42'513'947	-	-	93'600	
46 Revenus de transferts	38'433'514	-4'182'640	-9.8%	42'616'154	41'585'603	
47 Subventions à redistribuer	455'976	455'976	-	-	701'979	
49 Imputations internes	2'097'522	-200'078	-8.7%	2'297'600	2'265'861	
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-17'545'024	41'280'021	-70.2%	-58'825'045	-54'023'641	
Coût d'état-major	-368'293	-43'666	13.5%	-324'627	-589'041	
Coût des prestations de moyens	-5'242'031	-528'994	11.2%	-4'713'037	-5'358'191	
Coûts répartis	4'693	-9'807	-67.6%	14'500	7'078	
COÛT COMPLET	-23'150'655	40'697'555	-63.7%	-63'848'210	-59'963'795	

POSTES

	Compte 2019	Var	iations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	155.34	-1.96	-1.25%	157.30	157.25
ETP fixes	151.84	-5.46	-3.47%	157.30	147.90
ETP auxiliaires	2.50	2.50	-	0.00	5.55
ETP agents spécialisés	1.00	1.00	-	0.00	3.80

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par l'office cantonal du génie civil (OCGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

M02.01	Entretien, construction et assainissement du réseau routier
M02.02	Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics
M02.03	Lutte contre les nuisances dues au trafic des poids lourds
M02.04	Infrastructure aéroportuaire

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisation du programme de législature

Les principales réalisations 2019 ont été les suivantes :

- Objectif de mise en service du Leman Express (LEX) le 15 décembre 2019 tenu. L'année 2019 a été marquée par la fin des travaux de second œuvre. Il restera pour l'année 2020 quelques travaux d'aménagements extérieurs, notamment aux abords du pont qui franchit l'Arve;
- Concernant les extensions du réseau de tram : début des travaux en février 2019 pour le prolongement de la ligne 14 de Bernex jusqu'à Vailly pour une mise en service prévue à fin 2020;
- Poursuite des travaux de la route des Nations y compris la mise en œuvre de mesures de renforcement du sol suite à des problèmes géologiques;
- Participation aux études engagées par l'Office fédéral des routes (OFROU) en lien avec la réduction des goulets d'étranglement (projet d'élargissement de l'autoroute);
- Début des études du projet de la Traversée du Lac suite au vote du crédit par le Grand Conseil au printemps 2019 (loi 12164), en vue d'inscrire le projet dans le programme de développement stratégique PRODES de la Confédération:
- Poursuite des études et de la concrétisation des nouvelles infrastructures liées notamment au projet d'agglomération franco-valdo-genevois et au développement de nouveaux quartiers;
- Poursuite des études du projet du boulevard des Abarois qui desservira le grand projet urbain de Bernex et des études du barreau routier de Montfleury (en coordination avec l'OFROU). A noter pour ce dernier point, le vote par le Grand Conseil du crédit de construction en septembre 2019 (loi 12484).

Autres projets d'importance stratégique

En sus des éléments précédemment cités, l'OCGC s'est consacré en 2019 aux activités suivantes :

- Surveillance, inspection, maintenance et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier;
- Surveillance, entretien et renouvellement des arbres du domaine public cantonal;
- Poursuite des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2008, la Confédération, soit pour elle l'OFROU qui jouit de la compétence exclusive en matière d'entretien des routes nationales, a mis en place des unités territoriales (UT) pour l'exécution de ce mandat. Depuis le 1^{er} juillet 2019, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, le service intercantonal Genève-Vaud-Fribourg d'entretien du réseau autoroutier (SIERA), structure créée sous la forme d'un établissement de droit public, a repris l'intégralité du contrat de prestations de l'UTII pour le compte de l'OFROU, suite à sa demande de réorganisation sur le plan opérationnel afin d'optimiser les coûts.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont supérieures au budget de + 525 329 francs en 2019. La très faible vacance de postes n'a permis aucune absorption des réductions linéaires et budgétaires prévues. A noter que ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire validée par la commission des finances.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Mise en oeuvre de la nouvelle organisation intercantonale SIERA dès juillet 2019, conformément à l'avenant à la convention intercantonale (Fribourg-Vaud-Genève) relative à l'entretien des routes nationales de l'unité territoriale II, propriété de la Confédération, qui s'est vu confier directement par la Confédération lesdits travaux d'entretien (écart d'estimation: - 1 581 789 francs, voir nature 46).

Divers mandats supplémentaires ont été menés dont la réalisation d'une étude d'avant projet de la jonction de Lancy Sud ainsi que diverses études pour la couverture du Pont de la Seymaz et le quartier de l'Etang (écart d'estimation: + 1 193 263 francs).

Une économie a été réalisée sur les frais d'électricité, notamment en lien avec les installations d'éclairage public ainsi que sur la consommation d'eau et les frais d'élimination de déchets (écart d'estimation: - 331 772 francs).

En raison des contraintes environnementales non maîtrisables et pour des questions de sécurité routière, le nombre d'arbres traités (abattage / élagage / soins racinaires) en forêt et sur le domaine public cantonal (arbres isolés) a été supérieur aux prévisions (écart d'estimation: + 55 845 francs).

Les dépenses concernant les prestations fournies par des tiers pour les interventions de déneigement et déverglaçage ont été supérieures au budget (écart d'estimation: + 62 058 francs) en raison du caractère imprévisible et irrégulier de la météorologie.

Dans le cadre du chantier CEVA, les indemnisations ont été plus importantes que prévues car leur versement s'effectue en fonction des dommages effectifs liés à l'avancement du chantier (écart d'estimation: + 562 602 francs).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont inférieures aux prévisions.

34 - Charges financières :

Dans le cadre de la revue annuelle des actifs de l'OCGC inscrits au bilan de l'Etat, une moins-value de 5 964 637 francs a été enregistrée aux comptes 2019 en application des principes comptables à l'Etat, notamment sur les ouvrages suivants: Pont de Val-Ombre, Mur des Préjins et Passage inférieur piétonnier sous la route de Chancy.

36 - Charges de transfert :

La participation à l'entretien des routes de la Ville de Genève a été inférieure à ce qui était inscrit au budget. Elle est basée sur les dépenses effectuées par la Ville pour l'entretien de son réseau routier et est compensée par la contribution aux frais de police supportés par le canton imputés sur le programme H01 Sécurité publique (écart d'estimation: - 1 166 000 francs).

Amortissement des subventions d'investissement à la Confédération dans le cadre des infrastructures ferroviaires, surestimé au budget (écart d'estimation: - 691 699 francs).

37 - Subventions à redistribuer :

La part des subventions fédérales en lien avec l'Ordonnance sur la protection du bruit (OPB) redistribuées aux communes sont enregistrées sous cette rubrique. Le produit de ces subventions figure sous la rubrique 47.

42 - Taxes :

Le produit des émoluments issu des demandes d'utilisation temporaire du domaine public (fouilles des trottoirs et chaussées) a été moins important que prévu (écart d'estimation: - 40 950 francs).

Excédent de revenus de prestations de services refacturées dont les frais de personnel pour le suivi et la coordination des travaux, le support administratif et de communication dans le cadre du projet CEVA ainsi que les heures effectuées par le personnel engagé par le canton dans le cadre de la planification et direction du suivi acoustique aux abords des chemins de fer (écart d'estimation: + 235 331 francs).

Diminution de la refacturation aux assurances des prestations de personnel et de mise à disposition de véhicules suite à des accidents survenus sur le réseau routier national et cantonal. De plus, ces prestations ont été transférées à la nouvelle organisation SIERA dès juillet 2019, générant ainsi un écart aux comptes (écart d'estimation: - 201 802 francs).

43 - Revenus divers :

Un contrôle de l'Administration fédérale des contributions en 2019 sur les années 2015 et antérieures, a entraîné la dissolution complète d'une provision fiscale constituée en 2015 et une récupération supplémentaire de TVA concernant des projets d'infrastructures de tramways (écart d'estimation: + 6 953 841 francs).

Diminution de l'activation de charges de personnel sur des projets d'investissement en raison du décalage de certains travaux dont l'adaptation du réseau tram aux interfaces du Léman Express, la route des Nations ainsi que les projets tram sur les axes Bernex-Vailly et Lancy-Saint-Julien (écart d'estimation: - 578 137 francs).

44 - Revenus financiers :

Plus-value réalisée suite à la création du capital de dotation de la nouvelle organisation intercantonale SIERA (écart d'estimation: + 440 214 francs).

Bénéfice de l'Aéroport supérieur aux prévisions de 4.1 millions, la part revenant à l'Etat (50%) a augmenté dans les mêmes proportions (écart d'estimation: + 2 050 000 francs). Cet écart tient compte du budget inscrit sur le programme A04 Développement et innovation du canton et de la région, lequel est désormais imputé sur le programme M02 Infrastructures routières et de transports.

46 - Revenus de transferts :

Révision à la baisse par la Confédération des versements relatifs aux droits d'entrée sur les carburants (écart d'estimation: - 1 176 021 francs) et de la quote-part des cantons sur la redevance poids lourds liée aux prestations - RPLP (écart d'estimation: - 466 472 francs).

Les prestations refacturées à SIERA dans le cadre de l'exploitation inter-cantonale des routes nationales ainsi que les prestations commandées par l'OFROU ont généré des revenus inférieurs au budget suite à la mise en oeuvre de la nouvelle organisation SIERA (écart d'estimation: - 2 294 275 francs). Voir nature 31.

Produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération surestimés au budget (écart d'estimation: - 244 108 francs).

47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous la nature 37.

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures routières et de transports publics						
1.1 Taux de réalisation des investissements : écart en % entre le coût initialement budgeté et les coûts effectifs	Efficacité	-33%	+/-10%	-27.1%	+/-10%	2024
1.2 Liaison ferroviaire CEVA: Ecart en % entre le coût annuel budgété et le coût réel annuel	Efficacité	-16%	+/-10%	-3.9%	+/-10%	2024
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	84%	90%	116.6%	90%	2024
2.2 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	85%	80%	87.5%	80%	2024
2.3 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	88%	80%	82.4%	80%	2024
2.4 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	84%	80%	82.4%	80%	2024
3. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
3.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	148	143	147	144	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Des retards liés à des problèmes relatifs à une géologie complexe sur le tronçon de la route des Nations et à l'obtention des autorisations de construire dans le cadre du tram en direction de Perly expliquent le non

dépensé. A noter que cet indicateur est fortement dépendant des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains ainsi que des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre.

Indicateur 1.2 : L'objectif est atteint.

Indicateur 2.1 : De nombreux travaux ont été menés au cours de l'année 2019 dans le respect du crédit de la loi 11522 (crédit de renouvellement 2015-2019).

Indicateurs 2.2, 2.3 et 2.4 : Ces indicateurs sont basés sur une enquête de satisfaction annuelle réalisée auprès des autorités communales. L'objectif annuel est fixé à 80%, l'OCGC prend les mesures nécessaires en vue d'améliorer ses prestations.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du nombre de liaisons internationales au départ de Genève pour le trafic passager. Les destinations de transport aérien concernant le fret ne sont pas prises en compte.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DI

COMPTE

	Compte 2019	Vari	Variations C19-B19		Compte 2018
		en francs	en %		
CHARGES	17'154'907	201'832	1.2%	16'953'075	17'350'502
30 Charges de personnel	14'064'295	367'691	2.7%	13'696'604	14'205'544
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'038'341	-171'597	-5.3%	3'209'938	3'087'498
33 Amortissements du patrimoine administratif	43'281	4'748	12.3%	38'533	42'446
39 Imputations internes	8'991	991	12.4%	8'000	15'014
REVENUS	27'309'453	-28'147	-0.1%	27'337'600	29'786'644
42 Taxes	26'612'594	-42'506	-0.2%	26'655'100	29'076'214
43 Revenus divers	232	232	-	-	-
46 Revenus de transferts	696'627	16'627	2.4%	680'000	710'430
49 Imputations internes	-	-2'500	-100.0%	2'500	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	10'154'546	-229'979	-2.2%	10'384'525	12'436'142
Coût d'état-major	-259'150	-30'693	13.4%	-228'457	-427'366
Coût des prestations de moyens	-6'314'906	-347'516	5.8%	-5'967'390	-6'606'793
COÛT COMPLET	3'580'490	-608'189	-14.5%	4'188'679	5'401'983

POSTES

	Compte 2019	Var	riations C19-B19	Budget 2019	Compte 2018
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	110.17	-6.45	-5.53%	116.62	117.18
ETP fixes	110.17	-6.45	-5.53%	116.62	115.18
ETP auxiliaires	-	-	-	-	1.00
ETP agents spécialisés	_	-	_	_	1.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et de navigation, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent en toute conformité aux normes légales fédérales en vigueur. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules routiers et la navigation sur les eaux intérieures fait aussi partie de ce programme. De plus, en tant que dernier maillon de la chaine sécuritaire, l'office cantonal des véhicules prend toutes les mesures administratives en matière de circulation routière et de navigation en corrélation avec les permis de conduire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des véhicules (OCV).

Ce programme contient la prestation suivante :

M03.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2019

Réalisation du programme de législature

Pour ce qui concerne l'admission à la circulation routière et à la navigation, l'accès aux prestations via internet et la

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

dématérialisation des documents demeurent des priorités pour l'office cantonal des véhicules (OCV). Les objectifs principaux consistent à faciliter les demandes via un guichet virtuel 24/24, à améliorer la satisfaction des clients en rapport avec les prestations fournies sur tous les sites d'activités ainsi qu'à parfaire la qualité des différents contrôles, en synergie et en bonne collaboration avec les différentes polices, en vue d'assurer la sécurité sur les routes et les eaux intérieures.

Une amélioration du confort, tant pour les clients que les employés, a été apportée, avec notamment, la mise aux normes de toute l'électricité et de tout l'éclairage du bâtiment principal, avec une signalisation des voies de fuite en cas d'évacuation. La culture santé/sécurité mise en place pour toutes les activités est dorénavant un standard contribuant à l'objectif global de qualité.

Les efforts amorcés en 2015 pour le contrôle de la profession des moniteurs de conduite ont été poursuivis en 2019.

Justification des écarts par rapport au budget 2019

30 - Charges de personnel :

Les charges de personnel sont supérieures au budget de + 367 691 francs en 2019. La très faible vacance de postes n'a permis aucune absorption des réductions linéaires et budgétaires prévues. A noter que ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 311 940 francs validée le 11.12.2019 par la commission des finances.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

L'écart sous cette rubrique trouve principalement son origine dans la dotation à la provision pour débiteurs, celle-ci étant dépendante de l'évolution des revenus et des encaissements des débiteurs, éléments difficilement prévisibles (écart d'estimation: - 177 561 francs).

33 - Amortissements du patrimoine administratif :

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en hausse.

42 - Taxes :

La baisse des taxes est due essentiellement aux émoluments moins importants que prévus (écart d'estimation: - 232 120 francs).

Cette diminution est en partie compensée par des remboursements d'assurance part "employeur" en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) non prévus au budget (écart d'estimation: + 196 761 francs).

Objectifs et indicateurs

					Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	5	5	5	4	2022
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2021

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

	T				Cibl	e LT
	Type indicateur	C19	B19	C18	Valeur	Année
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	2	2	2	2	2022
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2021
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 75 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2021
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	16	18	12	60	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01) déduction faite d'une réserve de trois mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et une efficience des ressources.

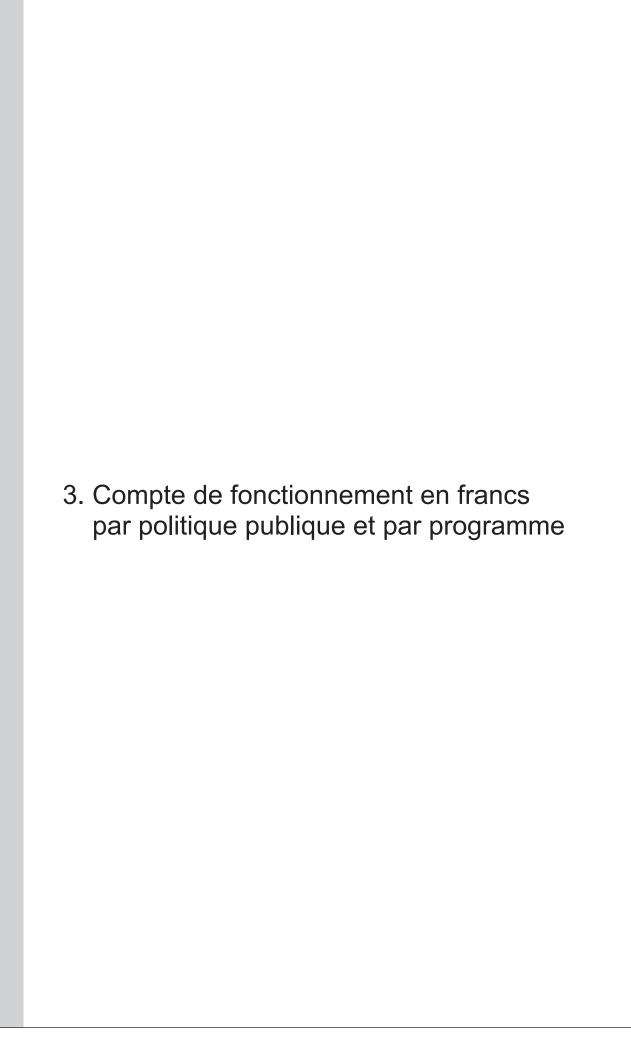
Indicateur 1.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre le retard par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35) déduction faite d'une réserve d'un mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et une efficience des ressources.

Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60) déduction faite d'une réserve de trois mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et une efficience des ressources

Indicateur 2.1 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale.

Indicateur 2.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les détenteurs de plus de 75 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale. A noter que cette dernière a été modifiée suite à un changement d'ordonnance au 1.1.2019, les conducteurs non professionnels étant désormais convoqués la 1ère fois à 75 ans et non plus à 70 ans.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'évolution de l'offre de prestations en ligne proposé à la population. Les délais de développement par les prestataires-partenaires ont retardé les réalisations.



Récapitulation du COMPTE de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	COMPT	COMPTE 2019		VARIATION C-B 2019		COMPTE 2018
KUDKIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COWIFTE 2016
PÉGA BITUI ATION DU COMPTE DE L'ÉTAT						
RÉCAPITULATION DU COMPTE DE L'ÉTAT Postes fixes	16.158,038 ETP		-472,176 ETP	-2,8%	16.630,214 ETP	15.795,113 ETP
3 Charges	8.784.219.141,12		135.750.784	1,6	8.648.468.357	8.559.853.060,95
4 Revenus	00,	8.972.538.640,23	296.278.394	3,4	8.676.260.246	8.781.498.374,18
Couverture en F Couverture en %	188.319.499,11 2,14%		160.527.610	567,1	27.791.889 0,32%	221.645.313,23 2,59%
	·					,
30 Charges de personnel	2.539.866.879,77		4.453.357	0,2	2.535.413.523	2.509.144.136,79
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	600.819.262,70		18.558.214	3,2	582.261.049	627.185.788,13
33 Amortissements du patrimoine administratif	442.125.324,24		15.733.324	3,7	426.392.000	419.512.582,03
34 Charges financières	230.276.039,05		56.604.072	32,6	173.671.967	178.377.301,41
36 Charges de transfert	4.897.106.799,10		26.306.761	0,5	4.870.800.038	4.762.148.804,71
37 Subventions à redistribuer	57.539.856,17		11.779.766	25,7	45.760.090	48.486.830,98
39 Facturations internes	16.484.980,09		2.315.290	16,3	14.169.690	14.997.616,90
40 Revenus fiscaux		6.822.289.265,14	190.144.265	2,9	6.632.145.000	6.653.192.587,01
41 Patentes et concessions		105.662.561,05	38.473.925	57,3	67.188.636	103.423.035,66
42 Taxes et redevances		421.547.003,81	-40.631.502	-8,8	462.178.506	438.737.070,73
43 Revenus divers		98.429.140,50	12.885.051	15,1	85.544.090	104.776.785,86
44 Revenus financiers		242.711.880,24	4.854.619	2,0	237.857.261	230.467.501,05
46 Revenus de transferts		1.207.873.953,23	76.456.980	6,8	1.131.416.973	1.187.416.945,99
47 Subventions à redistribuer		57.539.856,17	11.779.766	25,7	45.760.090	48.486.830,98
49 Facturations internes		16.484.980,09	2.315.290	16,3	14.169.690	14.997.616,90

Récapitulation A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2019		VARIATION C-B 2019		BUDGET 2019	COMPTE 2018
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	B0DGE1 2019	COMPTE 2016
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
Postes fixes	205,212 ETP		-8,588 ETP	-4,0%	213,800 ETP	204,698 ETP
3 Charges	93.106.384,95		-5.349.204	-5,4	98.455.589	91.032.626,6
Revenus		2.042.061,00	-40.128.701	-95,2	42.170.762	44.683.117,8
Couverture en F	-91.064.323,95		-34.779.497		-56.284.827	-46.349.508,79
Couverture en %	-97,81%			71,1	-57,17%	-50,92%
30 Charges de personnel	50.943.136,17		-2.041.931	-3,9	52.985.067	49.247.063,21
1 Charges de biens et services et autres charges l'exploitation	11.966.477,65		-2.406.781	-16,7	14.373.259	11.727.744,59
33 Amortissements du patrimoine administratif	210.822,07		18.162	9,4	192.660	174.635,87
34 Charges financières	581.078,00		0	0,0	581.078	571.956,00
36 Charges de transfert	29.361.586,61		-891.638	-2,9	30.253.225	29.253.356,93
39 Facturations internes	43.284,45		-27.016	-38,4	70.300	57.870,05
0 Revenus fiscaux				ND		-2.784,15
2 Taxes et redevances		1.326.378,92	-233.072	-14,9	1.559.451	1.302.042,74
3 Revenus divers		481.235,84	79.945	19,9	401.291	486.184,06
4 Revenus financiers			-40.000.020	-100,0	40.000.020	42.547.903,00
6 Revenus de transferts		232.275,99	22.276	10,6	210.000	347.344,40
9 Facturations internes		2.170,25	2.170	ND		2.427,8

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

	COMPTE 2019		VARIATION C-	В 2019	Who would him and a dedicate over done	034337007700700
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE Postes fixes	205 242 FTD		0 F00 FTD	4.00/	242 800 ETD	204 600 570
	205,212 ETP		-8,588 ETP	-4,0%	213,800 ETP	204,698 ETP
3 Charges	93.106.384,95	0.040.004.00	-5.349.204	-5,4	98.455.589	91.032.626,65
4 Revenus		2.042.061,00	-40.128.701	-95,2	42.170.762	44.683.117,86
Couverture en F	-91.064.323,95		-34.779.497		-56.284.827	-46.349.508,79
Couverture en %	-97,81%			71,1	-57,17%	-50,92%
A01 - GRAND CONSEIL						
Postes fixes	22,599 ETP		-1,701 ETP	-7,0%	24,300 ETP	22,400 ETP
3 Charges	11.930.376,93		-1.041.914	-8,0	12.972.291	11.839.279,02
4 Revenus		66.054,40	9.185	16,2	56.869	81.113,89
Couverture en F	-11.864.322,53		1.051.099		-12.915.422	-11.758.165,13
Couverture en %	-99,45%			-0,1	-99,56%	-99,31%
	53,1576			-,-		
30 Charges de personnel	8.579.042,37		-688.872	-7,4	9.267.914	8.549.269,28
31 Charges de biens et services et autres charges	2.986.665,85		-347.521	-10,4	3.334.187	2.960.673,62
d'exploitation						
33 Amortissements du patrimoine administratif	182.428,71		17.639	,	164.790	147.699,77
36 Charges de transfert	180.000,00		-20.000	-10,0	200.000	180.000,00
39 Facturations internes	2.240,00		-3.160	-58,5	5.400	1.636,35
40 Revenus fiscaux				ND		-2.784,15
42 Taxes et redevances		28.449,75	11.108	<i>'</i>	17.342	30.829,20
43 Revenus divers		37.604,65	-1.922	-4,9	39.527	53.068,84
A02 - CONSEIL D'ETAT				I		
Postes fixes	59,298 ETP		-3,202 ETP	-5,1%	62,500 ETP	58,799 ETP
3 Charges	16.200.223,77	400 070 00	-2.278.510	,-	18.478.734	14.956.770,24
4 Revenus		490.376,60	-199.101	-28,9	689.478	484.026,90
Couverture en F	-15.709.847,17		2.079.409		-17.789.256	-14.472.743,34
Couverture en %	-96,97%			0,7	-96,27%	-96,76%
30 Charges de personnel	13.832.634.01		-1.148.999	-7,7	14.981.633	12.338.773,3
31 Charges de biens et services et autres charges	1.390.986.19		-868.776	-38,4	2.259.762	1.630.812,33
d'exploitation	ŕ			,		,
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.767,88		-2	0,0	8.770	8.767,88
34 Charges financières	543.823,00		0	0,0	543.823	559.087,00
36 Charges de transfert	389.672,14		-235.074	-37,6	624.746	369.225,42
39 Facturations internes	34.340,55		-25.659	-42,8	60.000	50.104,30
42 Taxes et redevances		433.223,97	-231.234	-34,8	664.458	426.669,84
43 Revenus divers		54.982,38	29.982	119,9	25.000	54.929,25
44 Revenus financiers			-20		20	
49 Facturations internes		2.170,25	2.170	ND		2.427,81
A03 - EXERCICE DES DROITS POLITIQUES.				ı		
Postes fixes	14,200 ETP		-1,100 ETP	-7,2%	15,300 ETP	15,100 ETP
3 Charges	7.732.179,48	440.050.05	-1.049.621	-12,0	8.781.800	7.935.896,22
4 Revenus		143.950,65	108.623	307,5	35.328	219.957,01
Couverture en F	-7.588.228,83		1.158.243		-8.746.472	-7.715.939,21
Couverture en %	-7.366.226,63		1.130.243	-1,5	-99,60%	-7.7 15.939,21
Couverture en 76	-90, 14 /0			-1,5	-99,00 /6	-91,23/6
30 Charges de personnel	3.516.494,96		-214.328	-5,7	3.730.823	3.623.600,65
31 Charges de biens et services et autres charges	4.208.184,52		-802.792	-16,0	5.010.977	4.242.295,57
d'exploitation						,-
36 Charges de transfert	7.500,00		-32.500	-81,3	40.000	70.000,00
42 Taxes et redevances		22.574,20	19.510	636,8	3.064	33.161,4
43 Revenus divers		121.376,45	89.112	276,2	32.264	186.795,56
A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET	DE LA RÉGION					
	10 100 ===		-1,082 ETP	-2,3%	47,250 ETP	46.650 ETP
Postes fixes	46,168 ETP				*	*
Postes fixes 3 Charges 4 Revenus	36.050.881,77	407.856,00	-308.985 -40.164.870	-0,8	36.359.867 40.572.726	35.102.259,65 43.152.719,65

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE	2019	VARIATION C-	B 2019	BUDGET 2019	COMPTE 2018
ROBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BODGET 2019	COMPTE 2016
A04 - DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION DU CANTON ET	DE LA RÉGION					
Couverture en F	-35.643.025,77		-39.855.885		4.212.859	8.050.460,0
Couverture en %	-98,87%			-953,3	11,59%	22,939
30 Charges de personnel	9.040.161,86		334.728	3,8	8.705.434	8.851.867,7
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.303.464,25		2.043	0,1	2.301.421	1.635.653,6
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.566,29		-4	-0,1	2.570	2.634,3
36 Charges de transfert	24.698.285,47		-650.257	-2,6	25.348.542	24.605.974,
39 Facturations internes	6.403,90		4.504	237,0	1.900	6.129,4
42 Taxes et redevances		112.519,85	-190.206	-62,8	302.726	289.858,6
43 Revenus divers		230.910,16	-39.090	-14,5	270.000	160.276,6
44 Revenus financiers			-40.000.000	-100,0	40.000.000	42.547.903,0
46 Revenus de transferts		64.425,99	64.426	ND		154.681,4
A05 - AUDIT INTERNE, TRANSPARENCE DE L'INFORMATI	ION ET ÉGALITÉ					
Postes fixes	59,947 ETP		-1,503 ETP	-2,4%	61,450 ETP	58,749 ETP
3 Charges	15.754.302,78		-506.556	-3,1	16.260.859	15.198.908,4
4 Revenus		834.913,96	72.344	9,5	762.570	600.711,8
Couverture en F	-14.919.388,82		578.900		-15.498.289	-14.598.196,6
Couverture en %	-94,70%			-0,6	-95,31%	-96,05
30 Charges de personnel	10.796.173,06		-205.663	-1,9	11.001.836	10.198.528,0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	868.517,80		-344.388	-28,4	1.212.906	969.040,4
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.182,92		3	0,1	3.180	3.182,8
36 Charges de transfert	4.086.129,00		46.192	1,1	4.039.937	4.028.157,0
39 Facturations internes	300,00		-2.700	-90,0	3.000	
42 Taxes et redevances		630.784,75	112.715	21,8	518.070	376.948,8
43 Revenus divers		36.279,21	1.779	5,2	34.500	31.100,0
46 Revenus de transferts		167.850,00	-42.150	-20,1	210.000	192.663,0
A06 - COUR DES COMPTES.						
Postes fixes	3,000 ETP		0,000 ETP	0,0%	3,000 ETP	3,000 ETP
3 Charges	5.438.420,22		-163.618	-2,9	5.602.038	5.999.513,0
4 Revenus		98.909,39	45.118	83,9	53.791	144.588,6
Couverture en F	-5.339.510,83		208.736		-5.548.247	-5.854.924,4
Couverture en %	-98,18%			-0,9	-99,04%	-97,599
30 Charges de personnel	5.178.629,91		-118.797	-2,2	5.297.427	5.685.024,1
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	208.659,04		-45.347	-17,9	254.006	289.268,9
a exploitation	13.876,27		526	3,9	13.350	12.351,0
33 Amortissements du patrimoine administratif	13.070,27					
33 Amortissements du patrimoine administratif	37.255,00		0	0,0	37.255	12.869,0
•	·	98.826,40	0 45.035		37.255 53.791	12.869,0 144.574,8

Récapitulation B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2019		VARIATION C-B 2019		BUDGET 2019	COMPTE 2018
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2016
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALE	:S					
Postes fixes	1.253,526 ETP		-64,033 ETP	-4,9%	1.317,559 ETP	1.217,986 ETP
Charges	782.593.786,48		11.786.014	1,5	770.807.773	904.557.382,69
Revenus		71.320.813,05	-1.912.679	-2,6	73.233.492	71.773.375,08
ouverture en F	-711.272.973,43		-13.698.692		-697.574.281	-832.784.007,61
ouverture en %	-90,89%			0,4	-90,50%	-92,07%
Charges de personnel	228.812.638,16		880.855	0,4	227.931.783	286.325.919,5
Charges de biens et services et autres charges exploitation	185.357.423,60		-5.369.833	-2,8	190.727.256	183.504.439,8
Amortissements du patrimoine administratif	350.733.509,85		15.244.398	4,5	335.489.112	329.024.872,9
Charges financières	29.582,00		0	0,0	29.582	31.900,0
Charges de transfert	16.550.943,12		621.533	3,9	15.929.410	104.710.099,8
Facturations internes	1.109.689,75		409.060	58,4	700.630	960.150,5
Patentes et concessions		243.595,55	33.596	16,0	210.000	220.994,8
? Taxes et redevances		9.369.314,74	-208.891	-2,2	9.578.206	10.014.927,3
Revenus divers		16.365.664,42	1.031.433	6,7	15.334.231	16.702.236,2
Revenus financiers		26.433.413,56	-4.142.341	-13,5	30.575.755	26.727.737,6
Revenus de transferts		18.550.214,46	1.493.234	8,8	17.056.980	17.637.601,7
Facturations internes		358.610,32	-119.710	-25,0	478.320	469.877,20

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE	COMPTE 2019		B 2019	BUDGET 2019	COMPTE 2018
RODRIGOE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	2020212010	55M1 12 2010
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
Postes fixes	1.253,526 ETP		-64,033 ETP	-4.9%	1.317,559 ETP	1.217,986 ETP
	,		*	· ·	*	
3 Charges	782.593.786,48	74 000 040 05	11.786.014	1,5	770.807.773	904.557.382,6
4 Revenus		71.320.813,05	-1.912.679	-2,6	73.233.492	71.773.375,0
Courseture on E	744 070 072 42		42 600 602		607 574 394	022 704 007 6
Couverture en F Couverture en %	-711.272.973,43 -90,89%		-13.698.692	0,4	-697.574.281 -90,50%	-832.784.007,6 -92,07
	,			-,	,	
B01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX						
Postes fixes	125,013 ETP		-5,951 ETP	-4,5%	130,964 ETP	117,347 ETP
3 Charges	29.097.321,83		-1.221.721	-4,0	30.319.042	26.093.960,
4 Revenus		924.009,67	-498.497	-35,0	1.422.507	979.722,9
Couverture en F	-28.173.312,16		723.223		-28.896.535	-25.114.237,5
Couverture en %	-96,82%			1,6	-95,31%	-96,25
	,			,-	,	, .
30 Charges de personnel	26.125.066,92		-357.120	-1,3	26.482.186	23.198.578,0
31 Charges de biens et services et autres charges	2.671.599,12		-382.387	-12,5	3.053.986	2.629.660,
d'exploitation						-,
33 Amortissements du patrimoine administratif	212.471,89		-496.298	-70,0	708.770	173.250,
36 Charges de transfert	19.900,00		0	0,0	19.900	19.900,
39 Facturations internes	68.283,90		14.084	26,0	54.200	72.571,
42 Taxes et redevances		419.849,31	-632.625	-60,1	1.052.474	602.392,
43 Revenus divers		64.889,39	64.889	ND		37.362,9
44 Revenus financiers		430.558,77	60.526	16,4	370.033	339.967,0
46 Revenus de transferts		8.712,20	8.712	ND		,
B02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE	DES RESSOURCES H	IUMAINES				
Postes fixes	134,316 ETP	IOIII/AII120	8.854 ETP	7.1%	125.462 ETP	123,368 ETP
3 Charges	45.178.936,78		3.920.376	9,5	41.258.560	199.399.714,
4 Revenus	40.170.000,70	5.056.582,29	844.049	20,0	4.212.533	5.762.684,4
Couverture en F	-40.122.354,49		-3.076.327		-37.046.027	-193.637.030,4
Couverture en %	-88,81%			-1,1	-89,79%	-97,11
30 Charges de personnel	43.642.070,64		4.399.097	11,2	39.242.974	109.353.588,4
31 Charges de biens et services et autres charges	1.494.541.80		-481.353	-24,4	1.975.895	1.601.047,6
d'exploitation	1.101.011,00		101.000	, .	1.07 0.000	1.001.011,
33 Amortissements du patrimoine administratif	11.315,79		2.206	24,2	9.110	12.206,4
34 Charges financières	29.582,00		0	0,0	29.582	31.900,0
36 Charges de transfert				ND		88.400.000,0
39 Facturations internes	1.426,55		427	42,7	1.000	972,
42 Taxes et redevances	1.420,00	2.259.167,20	-111.366	-4,7	2.370.533	2.538.599,
43 Revenus divers		6.241,04	6.241	ND	2.570.555	109.120,
46 Revenus de transferts		2.791.174,05	949.174	51,5	1.842.000	3.114.964,
B03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPAR	TEMENTAL E ET AGU	,	040.174	01,0	1.042.000	0.114.504,6
Postes fixes	140,407 ETP	AIS	-10,503 ETP	-7,0%	150,910 ETP	143,600 ETP
3 Charges	25.380.123,89		-997.890	-7,0%	26.378.014	25.238.048,
4 Revenus	23.300.123,03	1.471.358,71	1.276.676	655,8	194.683	1.184.709,
Couverture en F	-23.908.765,18		2.274.566		-26.183.331	-24.053.338,
Couverture en %	-94,20%			-5,1	-99,26%	-95,31
30 Charges de personnel	23.686.266,54		-608.428	-2,5	24.294.695	23.424.548,
31 Charges de biens et services et autres charges	1.241.049,26		-464.460	-27,2	1.705.509	1.345.261,
d'exploitation	7.211.040,20		134.400	-1,2	1.7 00.009	1.0 70.201,
33 Amortissements du patrimoine administratif	10.502,70		393	3,9	10.110	10.548,
39 Facturations internes	442.305,39		74.605	20,3	367.700	457.689,
	442.303,39	310.350,74	171.841	20,3 124,1	138.510	457.669, 262.371,
12 Taxes et redevances		· ·				
13 Revenus divers		1.161.007,98	1.106.008	NS 100.0	55.000	922.316,
14 Revenus financiers			-1.173	-100,0	1.173	21,
804 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE						
	261,122 ETP		-15,097 ETP	-5,5%	276,219 ETP	262,123 ETP

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTI	E 2019	VARIATION C-	B 2019	BUDGET 2019	COMPTE 2018
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
B04 - GESTION DES LOCAUX ET LOGISTIQUE						
3 Charges	481.048.665,11		10.926.849	2,3	470.121.817	471.299.561,5
4 Revenus		48.630.926,39	-3.487.098	-6,7	52.118.024	48.391.796,42
Couverture en F	-432.417.738,72		-14.413.946		-418.003.793	-422.907.765,1
Couverture en %	-89,89%			1,1	-88,91%	-89,73%
30 Charges de personnel	35.425.795,74		-751.974	-2,1	36.177.770	35.548.296,2
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	135.800.361,04		-4.260.734	-3,0	140.061.095	142.207.544,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	292.718.157,85		15.012.796	5,4	277.705.362	276.832.002,9
36 Charges de transfert	16.531.043,12		621.533	3,9	15.909.510	16.290.199,8
39 Facturations internes	573.307,36		305.227	113,9	268.080	421.518,1
41 Patentes et concessions		243.595,55	33.596	16,0	210.000	220.994,8
42 Taxes et redevances		2.157.512,47	-290.467	-11,9	2.447.980	2.094.173,4
43 Revenus divers		4.806.362,84	618.298	14,8	4.188.065	5.484.716,3
44 Revenus financiers		26.002.854,79	-4.201.694	-13,9	30.204.549	26.387.748,8
46 Revenus de transferts		15.062.660,42	473.550	3,2	14.589.110	13.734.285,6
49 Facturations internes		357.940,32	-120.380	-25,2	478.320	469.877,2
B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE						
Postes fixes	592,668 ETP		-41,336 ETP	-6,5%	634,004 ETP	571,548 ETP
3 Charges	201.888.738,88		-841.601	-0,4	202.730.340	182.526.097,6
4 Revenus		15.237.935,99	-47.809	-0,3	15.285.745	15.454.461,6
Couverture en F	-186.650.802,89		793.792		-187.444.595	-167.071.635,9
Couverture en %	-92,45%			0,0	-92,46%	-91,53%
30 Charges de personnel	99.933.438,33		-1.800.719	-1,8	101.734.158	94.800.908,5
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	44.149.872,38		219.100	0,5	43.930.772	35.720.925,4
33 Amortissements du patrimoine administratif	57.781.061,62		725.302	1,3	57.055.760	51.996.864,3
39 Facturations internes	24.366,55		14.717	152,5	9.650	7.399,3
42 Taxes et redevances		4.222.435,03	653.726	18,3	3.568.709	4.517.390,1
43 Revenus divers		10.327.163,17	-764.003	-6,9	11.091.166	10.148.719,8
46 Revenus de transferts		687.667,79	61.798	9,9	625.870	788.351,6
49 Facturations internes		670,00	670	ND		

Récapitulation C - COHÉSION SOCIALE

PURPIQUE	COMPTE 2019		VARIATION C-B 2019		BUDGET 2019	COMPTE 2018
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGE1 2019	COMPTE 2016
C - COHÉSION SOCIALE						
Postes fixes	292,466 ETP		-15,677 ETP	-5,1%	308,143 ETP	293,742 ETP
3 Charges	1.862.260.035,26		41.194.762	2,3	1.821.065.273	1.748.684.257,4
1 Revenus		347.140.420,93	19.370.808	5,9	327.769.613	340.943.157,15
Couverture en F	-1.515.119.614,33		-21.823.954		-1.493.295.660	-1.407.741.100,30
Couverture en %	-81,36%			-0,8	-82,00%	-80,50%
30 Charges de personnel	40.211.544,96		-193.982	-0,5	40.405.527	39.194.833,14
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	22.616.630,37		5.248.582	30,2	17.368.048	23.826.573,46
33 Amortissements du patrimoine administratif	46.177,90		-1.752	-3,7	47.930	35.224,23
36 Charges de transfert	1.786.101.134,06		24.323.266	1,4	1.761.777.868	1.682.434.183,20
37 Subventions à redistribuer	13.016.000,00		11.816.000	984,7	1.200.000	2.943.125,0
39 Facturations internes	268.547,97		2.648	1,0	265.900	250.318,42
12 Taxes et redevances		1.748.054,96	1.005.670	135,5	742.385	1.461.483,99
13 Revenus divers		133.971,74	-546.603	-80,3	680.575	3.862.402,46
14 Revenus financiers		532.070,60	104.513	24,4	427.558	629.890,88
16 Revenus de transferts		331.710.315,63	6.991.221	2,2	324.719.095	332.046.254,82
17 Subventions à redistribuer		13.016.000,00	11.816.000	984,7	1.200.000	2.943.125,00
19 Facturations internes		8,00	8	ND		

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPT	E 2019	VARIATION C-	B 2019	BUDGET 2019	COMPTE 2018
ROBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
C - COHÉSION SOCIALE						
Postes fixes	292,466 ETP		-15,677 ETP	-5,1%	308,143 ETP	293,742 ETP
3 Charges	1.862.260.035,26		41.194.762	2,3	1.821.065.273	1.748.684.257,45
4 Revenus		347.140.420,93	19.370.808	5,9	327.769.613	340.943.157,15
Couverture en F Couverture en %	-1.515.119.614,33 -81,36%		-21.823.954	-0,8	-1.493.295.660 -82,00%	-1.407.741.100,30 -80,50%
C01 - MESURES ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN	MATIÈRE D'ACTION	SOCIALE				
Postes fixes	51,939 ETP		0,143 ETP	0,3%	51,795 ETP	50,287 ETP
3 Charges	927.643.462,02		33.413.016	3,7	894.230.446	853.947.874,66
4 Revenus		183.508.022,62	259.004	0,1	183.249.019	184.737.186,86
Couverture en F	-744.135.439,40		-33.154.013		-710.981.427	-669.210.687,80
Couverture en %	-80,22%			0,9	-79,51%	-78,37%
30 Charges de personnel	7.223.364,47		-53.566	-0,7	7.276.930	6.890.694,10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.470.952,78		475.317	15,9	2.995.636	4.171.537,09
33 Amortissements du patrimoine administratif	14.837,97		-580	-3,8	15.418	11.825,23
36 Charges de transfert	916.931.560,08		32.994.098	3,7	883.937.462	842.867.234,58
39 Facturations internes	2.746,73		-2.253	-45,1	5.000	6.583,65
42 Taxes et redevances		17.641,03	8.564	94,4	9.077	124.276,23
43 Revenus divers		132.809,71	132.490	NS	320	3.806.416,80
46 Revenus de transferts		183.357.571,88	117.950	0,1	183.239.622	180.806.493,83
C02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES						
Postes fixes	66,041 ETP		-1,723 ETP	-2,5%	67,764 ETP	67,253 ETP
3 Charges 4 Revenus	332.930.914,42	77.870.589,48	-2.708.486 5.958.050	-0,8 8,3	335.639.400 71.912.540	329.119.892,22 78.199.856,07
Couverture en F Couverture en %	-255.060.324,94 -76,61%		8.666.535	-2,5	-263.726.860 -78,57%	-250.920.036,14 -76,24%
20 Chargas de parsannal	8.271.346,20		93.445	1,1	8.177.901	8.280.712,91
30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8.806.778,47		3.409.275	63,2	5.397.503	8.367.908,39
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.147,45		-123	-3,8	3.270	4.213,82
36 Charges de transfert	315.835.217,39		-6.211.153	-1,9	322.046.370	312.456.096,67
39 Facturations internes	14.424,91		70	0,5	14.355	10.960,42
42 Taxes et redevances		167.379,82	139.230	494,6	28.150	115.973,96
43 Revenus divers		138,48	-76.144	-99,8	76.282	
44 Revenus financiers		3,65	-7.972	-100,0	7.976	3,08
46 Revenus de transferts		77.703.067,53	5.902.936	8,2	71.800.131	78.083.879,04
C03 - ACTIONS ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN I		NNES HANDICAPÉ				
Postes fixes	47,468 ETP		-0,961 ETP	-2,0%	48,429 ETP	46,142 ETP
3 Charges 4 Revenus	442.775.020,84	65.218.942,34	3.474.307 2.830.127	0,8 4,5	439.300.714 62.388.815	419.663.062,79 66.568.722,11
Conventure on E	-377.556.078,50		-644.180		-376.911.898	-353.094.340,68
			044.100	-0,6	-85,80%	-84,14%
Couverture en F Couverture en %	-85,27%					
Couverture en %			72.889	1.2	6.010.059	5.860.278.17
Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges	-85,27% 6.082.948,40 5.055.704,70		72.889 1.603.173	1,2 46,4	6.010.059 3.452.532	
Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.082.948,40			46,4		5.518.401,65
Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif	6.082.948,40 5.055.704,70		1.603.173		3.452.532	5.518.401,65 11.328,69
Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.082.948,40 5.055.704,70 19.334,32		1.603.173 -755	46,4 -3,8	3.452.532 20.090	5.518.401,65 11.328,69 408.265.739,82
Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert	6.082.948,40 5.055.704,70 19.334,32 431.607.416,80	214.117,35	1.603.173 -755 1.798.954	46,4 -3,8 0,4	3.452.532 20.090 429.808.463	5.518.401,65 11.328,69 408.265.739,82 7.314,46
Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 39 Facturations internes	6.082.948,40 5.055.704,70 19.334,32 431.607.416,80	214.117,35 121,25	1.603.173 -755 1.798.954 47	46,4 -3,8 0,4 0,5	3.452.532 20.090 429.808.463 9.570	5.518.401,65 11.328,69 408.265.739,82 7.314,46
Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances	6.082.948,40 5.055.704,70 19.334,32 431.607.416,80		1.603.173 -755 1.798.954 47 172.236	46,4 -3,8 0,4 0,5 411,2	3.452.532 20.090 429.808.463 9.570 41.882	5.518.401,65 11.328,69 408.265.739,82 7.314,46 162.453,05
Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances 43 Revenus divers	6.082.948,40 5.055.704,70 19.334,32 431.607.416,80	121,25	1.603.173 -755 1.798.954 47 172.236 -54.531	-3,8 0,4 0,5 411,2 -99,8	3.452.532 20.090 429.808.463 9.570 41.882 54.652	5.860.278,17 5.518.401,65 11.328,69 408.265.739,82 7.314,46 162.453,05 2,20 66.406.266,85

C - COHÉSION SOCIALE

	COMPT	F 2019	VARIATION C-	R 2019	7	
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
	OFFICE	REVERSO	ell i /Fostes	en 70		
C04 - SOUTIEN À LA FAMILLE ET À L'INTÉGRATION						
Postes fixes	37,723 ETP		-2,668 ETP	-6,6%	40,391 ETP	38,869 ETP
3 Charges	98.536.820,86		8.097.616	9,0	90.439.205	85.893.286,5
4 Revenus	,,,,,	20.035.904,83	11.698.704	140,3	8.337.201	10.271.611,9
Converture on E	79 500 046 02		2 604 000		92 402 004	75 604 674 6
Couverture en F	-78.500.916,03		3.601.088	40.0	-82.102.004	-75.621.674,6
Couverture en %	-79,67%			-12,2	-90,78%	-88,049
30 Charges de personnel	5.801.293,94		-321.923	-5,3	6.123.217	5.757.656,0
31 Charges de biens et services et autres charges	4.964.672,99		-196.110	-3,8	5.160.783	5.046.010,1
d'exploitation						
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.811,44		-136	-2,8	4.948	3.867,1
36 Charges de transfert	74.863.169,43		-4.086.114	-5,2	78.949.283	72.872.594,9
37 Subventions à redistribuer	12.672.700,00		12.672.700	ND		2.000.000,0
39 Facturations internes	230.173,07		29.198	14,5	200.975	213.158,2
42 Taxes et redevances		1.207.571,05	668.712	124,1	538.859	891.277,3
43 Revenus divers		689,39	-11	-1,5	700	833,8
44 Revenus financiers		532.064,22	118.196	28,6	413.868	629.885,6
46 Revenus de transferts		5.622.880,16	-1.760.894	-23,8	7.383.774	6.749.615,1
47 Subventions à redistribuer		12.672.700,00	12.672.700	ND		2.000.000,0
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
Postes fixes	0,931 ETP		0,026 ETP	2,9%	0,905 ETP	0,950 ETP
3 Charges	47.288.138,24		-1.022.492	-2,1	48.310.630	46.949.946,4
4 Revenus		360.485,04	-846.515	-70,1	1.207.000	943.263,8
Constanting on E	46 027 652 20		475 077		47 402 620	46 006 692 F
Couverture en F	-46.927.653,20		175.977	4.0	-47.103.630	-46.006.682,5
Couverture en %	-99,24%			1,8	-97,50%	-97,99%
30 Charges de personnel	153.399,69		3.076	2,0	150.324	171.455,0
31 Charges de biens et services et autres charges	31.705,65		6.954	28,1	24.752	16.532,8
d'exploitation	01.700,00		0.554	20,1	24.702	10.002,0
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.147,45		-123	-3,8	3.270	2.713,9
36 Charges de transfert	46.756.585,46		-175.699	-0,4	46.932.284	45.816.117,0
37 Subventions à redistribuer	343.300,00		-856.700	-71,4	1.200.000	943.125,0
39 Facturations internes				ND		2,3
42 Taxes et redevances				ND		138,8
46 Revenus de transferts		17.185,04	10.185	145,5	7.000	
47 Subventions à redistribuer		343.300,00	-856.700	-71,4	1.200.000	943.125,0
C06 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS C	URATELLE					
Postes fixes	88,364 ETP		-10,495 ETP	-10,6%	98,859 ETP	90,241 ETP
3 Charges	13.085.678,88		-59.199	-0,5	13.144.878	13.110.194,8
4 Revenus		146.476,62	-528.561	-78,3	675.038	222.516,3
Couverture en F	-12.939.202,26		-469.362		-12.469.840	-12.887.678,5
Couverture en %	-98,88%		.30.032	4,2	-94,86%	-98,309
	33,337			-,-	0 1,00 /0	33,33
	12.679.192,27		12.097	0,1	12.667.096	12.234.036,8
			-50.027	-14,9	336.842	706.183,3
31 Charges de biens et services et autres charges	286.815,78		-50.027	14,0	000.042	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation						4.075.0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif	899,27		-35	-3,8	934	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert	899,27 107.184,91		-35 3.179	-3,8 3,1	934 104.006	156.400,1
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 39 Facturations internes	899,27	.,,	-35 3.179 -24.413	-3,8 3,1 -67,8	934 104.006 36.000	156.400,1 12.299,2
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances	899,27 107.184,91	141.345,70	-35 3.179 -24.413 16.929	-3,8 3,1 -67,8 13,6	934 104.006 36.000 124.417	156.400,1 12.299,2 167.364,5
33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances 43 Revenus divers	899,27 107.184,91	212,91	-35 3.179 -24.413 16.929 -548.408	-3,8 3,1 -67,8 13,6 -100,0	934 104.006 36.000 124.417 548.621	156.400,1 12.299,2 167.364,5
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances	899,27 107.184,91		-35 3.179 -24.413 16.929	-3,8 3,1 -67,8 13,6 -100,0 145,5	934 104.006 36.000 124.417	1.275,3 156.400,1 12.299,2 167.364,5 55.151,8

Récapitulation D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

DURRIQUE	COMPT	E 2019	VARIATION C-B 2019		BUDGET 2019	COMPTE 2242
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
Postes fixes	17,600 ETP		-1,550 ETP	-8,1%	19,150 ETP	17,700 ETP
3 Charges	64.567.293,93		430.282	0,7	64.137.012	64.226.869,0
4 Revenus		2.621.215,39	-214.283	-7,6	2.835.498	2.556.336,4
Couverture en F	-61.946.078,54		-644.565		-61.301.514	-61.670.532,5
Couverture en %	-95,94%			0,4	-95,58%	-96,02
30 Charges de personnel	4.082.462,97		-203.314	-4,7	4.285.777	4.201.000,
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.269.956,07		2.389	0,2	1.267.567	1.176.173,
33 Amortissements du patrimoine administratif	167.302,04		-39.388	-19,1	206.690	159.176,
34 Charges financières	45.000,00		45.000	ND		
36 Charges de transfert	58.991.814,35		624.336	1,1	58.367.478	58.674.186,
39 Facturations internes	10.758,50		1.259	13,2	9.500	16.331,
12 Taxes et redevances		790.630,79	-40.267	-4,8	830.898	724.191,
13 Revenus divers		325.599,90	-160.000	-32,9	485.600	280.233,
14 Revenus financiers		35,70	36	ND		
16 Revenus de transferts		1.504.949,00	-14.051	-0,9	1.519.000	1.551.911,

D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

PURPLOUE	СОМРТЕ	2019	VARIATION C-	B 2019	DUDOET 2010	COMPTE 2018
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2016
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
Postes fixes	17,600 ETP		-1,550 ETP	-8,1%	19,150 ETP	17,700 ETP
3 Charges	64.567.293,93		430.282	0,7	64.137.012	64.226.869,00
4 Revenus		2.621.215,39	-214.283	-7,6	2.835.498	2.556.336,45
Couverture en F	-61.946.078,54		-644.565		-61.301.514	-61.670.532,5
Couverture en %	-95,94%			0,4	-95,58%	-96,02%
D01 - CULTURE.						
Postes fixes	9,680 ETP		-0,853 ETP	-8,1%	10,533 ETP	9,735 ETP
3 Charges	34.349.366,73		-16.408	0,0	34.365.775	34.238.609,82
4 Revenus		577.046,79	-263.077	-31,3	840.124	686.585,05
Couverture en F	-33.772.319,94		-246.669		-33.525.651	-33.552.024,77
Couverture en %	-98,32%			0,8	-97,56%	-97,99%
30 Charges de personnel	2.267.961,27		-101.417	-4,3	2.369.378	2.328.025,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	698.475,84		1.314	0,2	697.162	646.895,40
33 Amortissements du patrimoine administratif	92.016,12		-21.663	-19,1	113.680	159.176,83
34 Charges financières	45.000,00		45.000	ND		
36 Charges de transfert	31.235.155,00		59.100	0,2	31.176.055	31.095.385,49
39 Facturations internes	10.758,50		1.259	13,2	9.500	9.126,90
42 Taxes et redevances		310.737,21	-146.257	-32,0	456.994	398.305,47
43 Revenus divers		266.289,95	-790	-0,3	267.080	154.128,42
44 Revenus financiers		19,64	116.050	ND 100.0	116.050	124 151 16
46 Revenus de transferts			-116.050	-100,0	116.050	134.151,16
D02 - SPORT ET LOISIRS Postes fixes	7,920 ETP		-0,697 ETP	-8,1%	8,618 ETP	7.965 ETP
3 Charges	30.217.927,20		446.690	1,5	· ·	29.988.259,18
4 Revenus	30.217.327,20	2.044.168,60	48.794	2,4	1.995.374	1.869.751,40
Couverture en F	-28.173.758,60		-397.895		-27.775.863	-28.118.507,78
Couverture en %	-93,24%		301.000	-0,1	-93,30%	-93,77%
30 Charges de personnel	1.814.501,70		-101.897	-5,3	1.916.399	1.872.975,37
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	571.480,23		1.075	0,2	570.405	529.278,05
33 Amortissements du patrimoine administratif	75.285,92		-17.725	-19,1	93.011	
36 Charges de transfert 39 Facturations internes	27.756.659,35		565.236	2,1 ND	27.191.423	27.578.801,46 7.204,30
42 Taxes et redevances		479.893,58	105.989	28,3	373.904	325.886,29
43 Revenus divers		59.309,96	-159.210	-72,9	218.520	126.105,07
44 Revenus financiers		16,07	16			
46 Revenus de transferts		1.504.949,00	101.999	7,3	1.402.950	1.417.760,04

Récapitulation E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2019		VARIATION C-B 2019		DUDOET 0040	COMPTE CC4C
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE						
Postes fixes	279,611 ETP		-12,839 ETP	-4,4%	292,450 ETP	272,508 ETP
3 Charges	135.398.680,45		1.736.786	1,3	133.661.894	129.738.662,3
4 Revenus		88.276.906,62	-10.921.037	-11,0	99.197.944	82.816.602,7
Couverture en F	-47.121.773,83		-12.657.824		-34.463.950	-46.922.059,6
Couverture en %	-34,80%			35,0	-25,78%	-36,17%
30 Charges de personnel	43.338.784,26		-1.249.049	-2,8	44.587.833	42.768.472,5
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	26.337.992,63		4.006.823	17,9	22.331.170	20.176.448,1
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.003.700,93		239.351	4,2	5.764.350	5.836.700,9
34 Charges financières	43,00		43	ND		
36 Charges de transfert	15.468.642,83		-753.888	-4,6	16.222.531	15.921.891,1
37 Subventions à redistribuer	43.887.570,30		-441.520	-1,0	44.329.090	44.666.138,3
39 Facturations internes	361.946,50		-64.974	-15,2	426.920	369.011,1
41 Patentes et concessions		16.729.874,50	599.059	3,7	16.130.815	14.591.300,5
42 Taxes et redevances		15.373.099,55	-2.173.065	-12,4	17.546.165	16.122.748,4
43 Revenus divers		7.975.823,66	6.766.264	559,4	1.209.560	3.325.742,8
44 Revenus financiers		478.708,38	-15.555.089	-97,0	16.033.797	496.427,4
46 Revenus de transferts		3.278.769,00	-293.348	-8,2	3.572.117	3.160.371,9
47 Subventions à redistribuer		43.887.570,30	-441.520	-1,0	44.329.090	44.666.138,3
49 Facturations internes		553.061,23	176.661	46,9	376.400	453.873,2

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIOUE	COMPTE 2019		VARIATION C-B 2019		BUB 5-E	
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE						
Postes fixes	279,611 ETP		-12,839 ETP	-4,4%	292,450 ETP	272,508 ETP
3 Charges	135.398.680,45		1.736.786	1,3	133.661.894	129.738.662,30
4 Revenus	100.000.000,40	88.276.906,62	-10.921.037	-11,0	99.197.944	82.816.602,70
Couverture en F	-47.121.773,83		-12.657.824		-34.463.950	-46.922.059,60
Couverture en %	-34,80%			35,0	-25,78%	-36,17%
E01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
Postes fixes	83,181 ETP		-5,069 ETP	-5,7%	88,250 ETP	82,175 ETP
3 Charges	20.948.315,81		1.759.821	9,2	19.188.495	18.377.555,75
4 Revenus		2.464.322,30	391.546	18,9	2.072.776	1.883.182,69
Couverture en F	-18.483.993,51		-1.368.275		-17.115.719	-16.494.373,06
Couverture en %	-88,24%			-1,1	-89,20%	-89,75%
30 Charges de personnel	13.319.664,04		-667.839	-4,8	13.987.503	13.253.375,50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.745.473,41		2.338.931	53,1	4.406.542	4.187.275,14
33 Amortissements du patrimoine administratif	620.006,60		65.382	11,8	554.625	632.326,35
34 Charges financières	43,00		43	ND		
36 Charges de transfert	238.432,95		27.958	13,3	210.475	280.367,35
39 Facturations internes	24.695,81		-4.654	-15,9	29.350	24.211,41
41 Patentes et concessions		0,00	0	ND		-3.000,00
42 Taxes et redevances		1.063.512,84	-487.820	-31,4	1.551.332	1.153.283,46
43 Revenus divers		791.588,21	791.088	NS	500	97.813,72
46 Revenus de transferts		609.221,25	88.277	16,9	520.944	593.475,11
49 Facturations internes				ND		41.610,40
E02 - ENERGIE	00 000 570		1.070.570	4.00/	00.550.570	00.005.570
Postes fixes 3 Charges	29,280 ETP 34.261.733,20		-1,270 ETP -1,292,287	-4,2% -3,6	30,550 ETP 35.554.020	26,025 ETP 32.660.448,57
4 Revenus	34.201.733,20		-1.292.207	-5,0	33.334.020	32.000.440,37
		28.660.933,63	-9.973.386	-25,8	38.634.320	23.101.300,15
	-5.600.799.58	28.660.933,63		-25,8		ŕ
Couverture en F Couverture en %	-5.600.799,58 -16,35%	28.660.933,63	-9.973.386 -8.681.099	-25,8 -288,7	38.634.320 3.080.299 8,66%	-9.559.148,42
Couverture en F Couverture en %		28.660.933,63		-288,7	3.080.299	-9.559.148,42 -29,27%
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges	-16,35%	28.660.933,63	-8.681.099	-288,7 -2,7	3.080.299 8,66%	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62	28.660.933,63	-8.681.099 -127.875	-288,7 -2,7 -2,7	3.080.299 8,66% 4.737.487	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif	-16,35% 4.609.612,04	28.660.933,63	-8.681.099 -127.875 -56.146	-288,7 -2,7	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89	28.660.933,63	-8.681.099 -127.875 -56.146 84	-288,7 -2,7 -2,7 0,0	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89 7.326.929,45	28.660.933,63	-8.681.099 -127.875 -56.146 84 -250.071	-288,7 -2,7 -2,7 -2,7 0,0 -3,3	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395 7.577.000	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55 20.818.984,00
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 37 Subventions à redistribuer	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89 7.326.929,45 19.872.123,00	28.660.933,63 1.296.816,49	-8.681.099 -127.875 -56.146 84 -250.071 -859.585	-288,7 -2,7 -2,7 0,0 -3,3 -4,1	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395 7.577.000 20.731.708	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55 20.818.984,00 1.416,16
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 37 Subventions à redistribuer 39 Facturations internes	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89 7.326.929,45 19.872.123,00	ŕ	-8.681.099 -127.875 -56.146 84 -250.071 -859.585 1.306	-288,7 -2,7 -2,7 0,0 -3,3 -4,1 96,8	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395 7.577.000 20.731.708 1.350	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55 20.818.984,00 1.416,16 1.210.544,68
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 37 Subventions à redistribuer 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89 7.326.929,45 19.872.123,00	1.296.816,49	-8.681.099 -127.875 -56.146 84 -250.071 -859.585 1.306 85.762	-288,7 -2,7 -2,7 0,0 -3,3 -4,1 96,8 7,1	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395 7.577.000 20.731.708 1.350 1.211.055	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55 20.818.984,00 1.416,16 1.210.544,69 691.716,01
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 37 Subventions à redistribuer 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances 43 Revenus divers	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89 7.326.929,45 19.872.123,00	1.296.816,49 7.111.615,25	-8.681.099 -127.875 -56.146 84 -250.071 -859.585 1.306 85.762 6.329.855	-288,7 -2,7 -2,7 0,0 -3,3 -4,1 96,8 7,1 809,7	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395 7.577.000 20.731.708 1.350 1.211.055 781.760	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55 20.818.984,00 1.416,16 1.210.544,69 691.716,01 380.055,45
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 37 Subventions à redistribuer 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances 43 Revenus divers 44 Revenus financiers	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89 7.326.929,45 19.872.123,00	1.296.816,49 7.111.615,25 372.177,89	-8.681.099 -127.875 -56.146 -250.071 -859.585 1.306 85.762 6.329.855 -15.537.619	-288,7 -2,7 -2,7 0,0 -3,3 -4,1 96,8 7,1 809,7 -97,7	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395 7.577.000 20.731.708 1.350 1.211.055 781.760 15.909.797	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55 20.818.984,00 1.416,16 1.210.544,69 691.716,01 380.055,45
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 37 Subventions à redistribuer 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances 43 Revenus divers 44 Revenus financiers 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes E03 - GESTION DES EAUX	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89 7.326.929,45 19.872.123,00 2.656,21	1.296.816,49 7.111.615,25 372.177,89 19.872.123,00	-8.681.099 -127.875 -56.146 84 -250.071 -859.585 1.306 85.762 6.329.855 -15.537.619 -859.585 8.201	-288,7 -2,7 -2,7 -2,7 0,0 -3,3 -4,1 96,8 7,1 809,7 -97,7 -4,1 ND	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395 7.577.000 20.731.708 1.350 1.211.055 781.760 15.909.797 20.731.708	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55 20.818.984,00 1.416,16 1.210.544,69 691.716,01 380.055,45 20.818.984,00
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 37 Subventions à redistribuer 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances 43 Revenus divers 44 Revenus financiers 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes E03 - GESTION DES EAUX Postes fixes	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89 7.326.929,45 19.872.123,00 2.656,21	1.296.816,49 7.111.615,25 372.177,89 19.872.123,00	-8.681.099 -127.875 -56.146 84 -250.071 -859.585 1.306 85.762 6.329.855 -15.537.619 -859.585 8.201	-288,7 -2,7 -2,7 0,0 -3,3 -4,1 96,8 7,1 809,7 -97,7 -4,1 ND	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395 7.577.000 20.731.708 1.350 1.211.055 781.760 15.909.797 20.731.708	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55 20.818.984,00 1.416,16 1.210.544,69 691.716,01 380.055,45 20.818.984,00
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 37 Subventions à redistribuer 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances 43 Revenus divers 44 Revenus financiers 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes E03 - GESTION DES EAUX	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89 7.326.929,45 19.872.123,00 2.656,21	1.296.816,49 7.111.615,25 372.177,89 19.872.123,00	-8.681.099 -127.875 -56.146 84 -250.071 -859.585 1.306 85.762 6.329.855 -15.537.619 -859.585 8.201	-288,7 -2,7 -2,7 -2,7 0,0 -3,3 -4,1 96,8 7,1 809,7 -97,7 -4,1 ND	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395 7.577.000 20.731.708 1.350 1.211.055 781.760 15.909.797 20.731.708	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55 20.818.984,00 1.416,16 1.210.544,69 691.716,01 380.055,45 20.818.984,00
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 37 Subventions à redistribuer 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances 43 Revenus divers 44 Revenus financiers 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes E03 - GESTION DES EAUX Postes fixes 3 Charges 4 Revenus	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89 7.326.929,45 19.872.123,00 2.656,21 83,100 ETP 30.583.369,35	1.296.816,49 7.111.615,25 372.177,89 19.872.123,00 8.201,00	-8.681.099 -127.875 -56.146 84 -250.071 -859.585 1.306 85.762 6.329.855 -15.537.619 -859.585 8.201 -2,800 ETP 1.722.552 -1.235.017	-288,7 -2,7 -2,7 -2,7 0,0 -3,3 -4,1 96,8 7,1 809,7 -97,7 -4,1 ND	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395 7.577.000 20.731.708 1.350 1.211.055 781.760 15.909.797 20.731.708 85,900 ETP 28.860.817 30.655.233	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55 20.818.984,00 1.416,16 1.210.544,69 691.716,01 380.055,45 20.818.984,00 76,233 ETP 27.286.722,02 29.795.103,55
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 37 Subventions à redistribuer 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances 43 Revenus divers 44 Revenus financiers 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes E03 - GESTION DES EAUX Postes fixes 3 Charges	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89 7.326.929,45 19.872.123,00 2.656,21	1.296.816,49 7.111.615,25 372.177,89 19.872.123,00 8.201,00	-8.681.099 -127.875 -56.146 84 -250.071 -859.585 1.306 85.762 6.329.855 -15.537.619 -859.585 8.201 -2,800 ETP 1.722.552	-288,7 -2,7 -2,7 -2,7 0,0 -3,3 -4,1 96,8 7,1 809,7 -97,7 -4,1 ND	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395 7.577.000 20.731.708 1.350 1.211.055 781.760 15.909.797 20.731.708	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55 20.818.984,00 1.416,16 1.210.544,69 691.716,01 380.055,45 20.818.984,00 76,233 ETP 27.286.722,02 29.795.103,55
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 37 Subventions à redistribuer 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances 43 Revenus divers 44 Revenus financiers 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes E03 - GESTION DES EAUX Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en %	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89 7.326.929,45 19.872.123,00 2.656,21 83,100 ETP 30.583.369,35 -1.163.153,73 -3,80%	1.296.816,49 7.111.615,25 372.177,89 19.872.123,00 8.201,00	-8.681.099 -127.875 -56.146 84 -250.071 -859.585 1.306 85.762 6.329.855 -15.537.619 -859.585 8.201 -2.800 ETP 1.722.552 -1.235.017 -2.957.569	-288,7 -2,7 -2,7 -2,7 0,0 -3,3 -4,1 96,8 7,1 809,7 -97,7 -4,1 ND -3,3% 6,0 -4,0	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395 7.577.000 20.731.708 1.350 1.211.055 781.760 15.909.797 20.731.708 85,900 ETP 28.860.817 30.655.233 1.794.415 6,22%	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55 20.818.984,00 1.416,16 1.210.544,65 691.716,01 380.055,45 20.818.984,00 78,233 ETP 27.286.722,02 29.795.103,55 2.508.381,53 9,19%
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 37 Subventions à redistribuer 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances 43 Revenus divers 44 Revenus financiers 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes E03 - GESTION DES EAUX Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89 7.326.929,45 19.872.123,00 2.656,21 83,100 ETP 30.583.369,35 -1.163.153,73	1.296.816,49 7.111.615,25 372.177,89 19.872.123,00 8.201,00	-8.681.099 -127.875 -56.146 84 -250.071 -859.585 1.306 85.762 6.329.855 -15.537.619 -859.585 8.201 -2,800 ETP 1.722.552 -1.235.017	-288,7 -2,7 -2,7 -2,7 0,0 -3,3 -4,1 96,8 7,1 809,7 -97,7 -4,1 ND -3,3% 6,0 -4,0	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395 7.577.000 20.731.708 1.350 1.211.055 781.760 15.909.797 20.731.708 85,900 ETP 28.860.817 30.655.233	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55 20.818.984,00 1.416,16 1.210.544,65 691.716,01 380.055,45 20.818.984,00 78,233 ETP 27.286.722,02 29.795.103,55 2.508.381,53 9,19%
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 37 Subventions à redistribuer 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances 43 Revenus divers 44 Revenus financiers 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes E03 - GESTION DES EAUX Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89 7.326.929,45 19.872.123,00 2.656,21 83,100 ETP 30.583.369,35 -1.163.153,73 -3,80% 12.422.354,62 11.423.111,33	1.296.816,49 7.111.615,25 372.177,89 19.872.123,00 8.201,00	-8.681.099 -127.875 -56.146 84 -250.071 -859.585 1.306 85.762 6.329.855 -15.537.619 -859.585 8.201 -2,800 ETP 1.722.552 -1.235.017 -2.957.569 -400.073 1.789.867	-288,7 -2,7 -2,7 -2,7 0,0 -3,3 -4,1 96,8 7,1 809,7 -97,7 -4,1 ND -3,3% 6,0 -4,0 -161,2 -3,1 18,6	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395 7.577.000 20.731.708 1.350 1.211.055 781.760 15.909.797 20.731.708 85,900 ETP 28.860.817 30.655.233 1.794.415 6,22% 12.822.427 9.633.244	-9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55 20.818.984,00 1.416,16 1.210.544,69 691.716,01 380.055,45 20.818.984,00 78,233 ETP 27.286.722,02 29.795.103,55 2.508.381,53 9,19% 12.520.676,15 8.579.711,56
Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 37 Subventions à redistribuer 39 Facturations internes 42 Taxes et redevances 43 Revenus divers 44 Revenus financiers 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes E03 - GESTION DES EAUX Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges	-16,35% 4.609.612,04 1.985.933,62 464.478,89 7.326.929,45 19.872.123,00 2.656,21 83,100 ETP 30.583.369,35 -1.163.153,73 -3,80% 12.422.354,62	1.296.816,49 7.111.615,25 372.177,89 19.872.123,00 8.201,00	-8.681.099 -127.875 -56.146 84 -250.071 -859.585 1.306 85.762 6.329.855 -15.537.619 -859.585 8.201 -2.800 ETP 1.722.552 -1.235.017 -2.957.569	-288,7 -2,7 -2,7 -2,7 0,0 -3,3 -4,1 96,8 7,1 809,7 -97,7 -4,1 ND -3,3% 6,0 -4,0 -161,2 -3,1 18,6	3.080.299 8,66% 4.737.487 2.042.080 464.395 7.577.000 20.731.708 1.350 1.211.055 781.760 15.909.797 20.731.708 85,900 ETP 28.860.817 30.655.233 1.794.415 6,22%	23.101.300,15 -9.559.148,42 -29,27% 4.236.108,30 1.174.976,15 464.706,42 5.964.257,55 20.818.984,00 1.416,16 1.210.544,69 691.716,01 380.055,45 20.818.984,00 78,233 ETP 27.286.722,02 29.795.103,55 2.508.381,53 9,19% 12.520.676,19 8.579.711,56 2.974.799,35 3.114.719,96

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PURPLOUE	СОМРТ	E 2019	VARIATION C-	B 2019	PURCET 2010	COMPTE 2040
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
E03 - GESTION DES EAUX						
39 Facturations internes	66.738,36		19.088	40,1	47.650	96.814,96
41 Patentes et concessions		16.729.874,50	599.059	3,7	16.130.815	14.594.300,50
42 Taxes et redevances		10.176.541,50	-1.250.576	-10,9	11.427.118	10.550.401,51
43 Revenus divers		42.528,85	-330.471	-88,6	373.000	2.278.735,77
44 Revenus financiers		75.000,00	0	0,0	75.000	75.000,00
46 Revenus de transferts		2.146.270,77	-503.029	-19,0	2.649.300	2.296.665,77
47 Subventions à redistribuer		250.000,00	250.000	ND		0,00
E04 - AGRICULTURE ET NATURE	<u></u>					
Postes fixes	84,050 ETP		-3,700 ETP	-4,2%	87,750 ETP	86,075 ETP
3 Charges	49.605.262,10		-453.299	-0,9	50.058.561	51.413.935,96
4 Revenus		27.731.435,08	-104.180	-0,4	27.835.616	28.037.016,32
Couverture en F	-21.873.827,02		349.119		-22.222.946	-23.376.919,64
Couverture en %	-44,10%			-0,7	-44,39%	-45,47%
30 Charges de personnel	12.987.153,55		-53.262	-0,4	13.040.415	12.758.312,58
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.183.474,29		-65.830	-1,1	6.249.304	6.234.485,31
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.803.780,71		-9.324	-0,5	1.813.105	1.764.868,86
36 Charges de transfert	4.597.550,14		-412.235	-8,2	5.009.785	6.562.546,32
37 Subventions à redistribuer	23.765.447,30		168.065	0,7	23.597.382	23.847.154,34
39 Facturations internes	267.856,11		-80.714	-23,2	348.570	246.568,56
42 Taxes et redevances		2.836.228,73	-520.432	-15,5	3.356.661	3.208.518,81
43 Revenus divers		30.091,35	-24.209	-44,6	54.300	257.477,33
44 Revenus financiers		31.530,49	-17.470	-35,7	49.000	41.371,97
46 Revenus de transferts		523.276,98	121.404	30,2	401.873	270.231,07
47 Subventions à redistribuer		23.765.447,30	168.065	0,7	23.597.382	23.847.154,34
49 Facturations internes		544.860,23	168.460	44,8	376.400	412.262,80

Récapitulation F - FORMATION

DURRIQUE	COMPT	E 2019	VARIATION C-B 2019		BUDGET 2040	COMPTE 2018
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2016
F - FORMATION						
Postes fixes	8.207,724 ETP		-140,241 ETP	-1,7%	8.347,966 ETP	7.974,399 ETP
3 Charges	2.142.467.816,68		33.301.382	1,6	2.109.166.435	2.046.923.735,5
4 Revenus		83.107.223,86	3.983.306	5,0	79.123.918	83.058.238,7
Couverture en F	-2.059.360.592,82		-29.318.076		-2.030.042.517	-1.963.865.496,8
Couverture en %	-96,12%			-0,1	-96,25%	-95,94%
30 Charges de personnel	1.288.556.617,26		15.935.623	1,3	1.272.620.994	1.230.844.245,7
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	51.381.549,92		-1.435.662	-2,7	52.817.212	48.404.245,9
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.052.618,60		70.460	1,0	6.982.158	7.128.965,2
34 Charges financières	20.000,00		20.000	ND		105.226,2
36 Charges de transfert	795.046.845,72		18.558.795	2,4	776.488.051	760.020.123,6
39 Facturations internes	410.185,18		152.165	59,0	258.020	420.928,6
42 Taxes et redevances		17.803.138,78	-2.006.794	-10,1	19.809.933	20.913.290,4
43 Revenus divers		11.003.377,36	1.691.763	18,2	9.311.614	8.066.446,7
44 Revenus financiers		45,50	-646	-93,4	691	202.280,1
46 Revenus de transferts		54.049.509,66	4.122.430	8,3	49.927.080	53.629.756,5
49 Facturations internes		251.152,56	176.553	236,7	74.600	246.464,8

F-FORMATION

RUBRIQUE	СОМРТЕ	2019	VARIATION C-	B 2019	BUDGET 2019	COMPTE 2018
ROBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BODGET 2019	COMPTE 2016
F - FORMATION						
	0 207 724 FTD		140 041 ETD	-1,7%	9 247 066 ETD	7.074.200 ETD
Postes fixes	8.207,724 ETP		-140,241 ETP		8.347,966 ETP	7.974,399 ETP
3 Charges 4 Revenus	2.142.467.816,68	02 407 222 06	33.301.382 3.983.306	1,6 5,0	2.109.166.435 79.123.918	2.046.923.735,5
4 Revenus		83.107.223,86	3.963.306	5,0	79.123.910	83.058.238,7
Couverture en F	-2.059.360.592,82		-29.318.076		-2.030.042.517	-1.963.865.496.8
Couverture en %	-96,12%		-20.010.070	-0,1	-96,25%	-95,94
	55,1270			٠,٠	55,2575	33,51
F01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ORIENTATION						
Postes fixes	4.148,239 ETP		-63,936 ETP	-1,5%	4.212,175 ETP	4.077,423 ETP
3 Charges	669.078.918,35		15.444.248	2,4	653.634.670	640.115.368,9
4 Revenus		12.896.827,01	3.063.423	31,2	9.833.404	12.558.707,7
Couverture en F	-656.182.091,34		-12.380.825		-643.801.266	-627.556.661,2
Couverture en %	-98,07%		-12.300.025	-0,4	-98,50%	-98,04
Couvertule en 78	-98,07 /6			-0,4	-90,50 /6	-30,04
30 Charges de personnel	651.265.271,72		15.031.589	2,4	636.233.683	622.780.198,0
31 Charges de biens et services et autres charges	15.606.286.13		84.545	0,5	15.521.741	15.358.988,8
d'exploitation	10.000.200,10		0 0 .0	0,0		.0.000.000,0
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.767.573,20		54.403	3,2	1.713.170	1.695.730,5
34 Charges financières	20.000,00		20.000	ND		
36 Charges de transfert	313.042,00		194.596	164,3	118.446	177.506,0
39 Facturations internes	106.745,30		59.115	124,1	47.630	102.945,5
42 Taxes et redevances		8.519.281,07	-130.684	-1,5	8.649.965	10.705.605,9
43 Revenus divers		3.928.825,94	3.175.407	421,5	753.419	940.310,0
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts		448.720,00	18.720	4,4	430.000	912.791,6
F02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION C	ONTINUE					
Postes fixes	2.722,230 ETP		-30,866 ETP	-1,1%	2.753,096 ETP	2.672,990 ETP
3 Charges	505.739.530,98		2.314.078	0,5	503.425.453	487.291.481,4
4 Revenus		54.561.401,61	2.773.639	5,4	51.787.763	56.564.445,9
Couverture en F	-451.178.129,37		459.561		-451.637.690	-430.727.035,4
Couverture en %	-89,21%		400.001	-0,6	-89,71%	-88,39
	55,2175			0,0	33,170	33,00
30 Charges de personnel	446.072.274,74		3.328.965	0,8	442.743.309	430.148.007,8
31 Charges de biens et services et autres charges	16.644.581,43		-1.049.347	-5,9	17.693.928	15.553.681,7
d'exploitation						
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.985.684,02		-5.766	-0,1	3.991.450	4.182.545,6
34 Charges financières				ND		140,0
36 Charges de transfert	38.836.709,82		-93.056	-0,2	38.929.766	37.210.268,2
39 Facturations internes	200.280,97		133.281	198,9	67.000	196.837,8
42 Taxes et redevances		5.759.099,51	-1.610.693	-21,9	7.369.793	6.727.118,5
43 Revenus divers		586.023,11	148.023	33,8	438.000	954.289,0
46 Revenus de transferts		48.008.294,43	4.062.924	9,2	43.945.370	48.682.069,5
					04000	000 000 0
49 Facturations internes		207.984,56	173.385	501,1	34.600	200.968,8
49 Facturations internes F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉ	DICO-PSYCHOLOGIC	•	173.385	501,1	34.600	200.968,8
	DICO-PSYCHOLOGIC 813,121 ETP	•	173.385 -26,518 ETP	-3,2%	34.600 839,639 ETP	737,849 ETP
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉ Postes fixes		•				737,849 ETP
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉ Postes fixes 3 Charges	813,121 ETP	•	-26,518 ETP	-3,2%	839,639 ETP	737,849 ETP 179.720.641,8
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉ Postes fixes 3 Charges 4 Revenus	813,121 ETP 195.456.147,86	QUES	-26,518 ETP 159.468 -449.946	-3,2% 0,1	839,639 ETP 195.296.680 6.860.397	737,849 ETP 179.720.641,8 6.316.758,4
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉ Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F	813,121 ETP 195.456.147,86 -189.045.696,51	QUES	-26,518 ETP 159.468	-3,2% 0,1 -6,6	839,639 ETP 195.296.680 6.860.397 -188.436.283	737,849 ETP 179.720.641,8 6.316.758,4 -173.403.883,4
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉ Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F	813,121 ETP 195.456.147,86	QUES	-26,518 ETP 159.468 -449.946	-3,2% 0,1	839,639 ETP 195.296.680 6.860.397	737,849 ETP 179.720.641,8 6.316.758,4 -173.403.883,4
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉ Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en %	813,121 ETP 195.456.147,86 -189.045.696,51 -96,72%	QUES	-26,518 ETP 159.468 -449.946 -609.414	-3,2% 0,1 -6,6	839,639 ETP 195.296.680 6.860.397 -188.436.283 -96,49%	737,849 ETP 179.720.641,8 6.316.758,4 -173.403.883,4 -96,49
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉ Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel	813,121 ETP 195.456.147,86 -189.045.696,51 -96,72% 115.899.795,03	QUES	-26,518 ETP 159.468 -449.946 -609.414 -1.173.359	-3,2% 0,1 -6,6 0,2 -1,0	839,639 ETP 195.296.680 6.860.397 -188.436.283 -96,49% 117.073.154	737,849 ETP 179.720.641,8 6.316.758,4 -173.403.883,4 -96,49'
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉ Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges	813,121 ETP 195.456.147,86 -189.045.696,51 -96,72%	QUES	-26,518 ETP 159.468 -449.946 -609.414	-3,2% 0,1 -6,6	839,639 ETP 195.296.680 6.860.397 -188.436.283 -96,49%	737,849 ETP 179.720.641,8 6.316.758,4 -173.403.883,4 -96,49 105.941.781,4
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉ Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**13,121 ETP** 195.456.147,86 -189.045.696,51 -96,72% 115.899.795,03 11.267.766,29	QUES	-26,518 ETP 159.468 -449.946 -609.414 -1.173.359 -191.911	-3,2% 0,1 -6,6 0,2 -1,0 -1,7	839,639 ETP 195.296.680 6.860.397 -188.436.283 -96,49% 117.073.154 11.459.677	737,849 ETP 179,720.641,8 6.316.758,4 -173.403.883,4 -96,49 105.941.781,4 9.766.213,3
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉ Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif	813,121 ETP 195.456.147,86 -189.045.696,51 -96,72% 115.899.795,03	QUES	-26,518 ETP 159.468 -449.946 -609.414 -1.173.359	-3,2% 0,1 -6,6 0,2 -1,0 -1,7	839,639 ETP 195.296.680 6.860.397 -188.436.283 -96,49% 117.073.154	737,849 ETP 179.720.641,8 6.316.758,4 -173.403.883,4 -96,49' 105.941.781,4 9.766.213,3
Fo3 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉ Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 34 Charges financières	**13,121 ETP** 195.456.147,86 -189.045.696,51 -96,72% 115.899.795,03 11.267.766,29 241.089,88	QUES	-26,518 ETP 159.468 -449.946 -609.414 -1.173.359 -191.911	-3,2% 0,1 -6,6 0,2 -1,0 -1,7 -1,4 ND	839,639 ETP 195.296.680 6.860.397 -188.436.283 -96,49% 117.073.154 11.459.677	737,849 ETP 179,720.641,8 6.316.758,4 -173.403.883,4 -96,49' 105.941.781,4 9.766.213,3 226.023,9 3,0
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉ	**13,121 ETP** 195.456.147,86 -189.045.696,51 -96,72% 115.899.795,03 11.267.766,29	QUES	-26,518 ETP 159,468 -449,946 -609,414 -1.173,359 -191,911 -3,540	-3,2% 0,1 -6,6 0,2 -1,0 -1,7	839,639 ETP 195.296.680 6.860.397 -188.436.283 -96,49% 117.073.154 11.459.677 244.630	,

F-FORMATION

	COMPT	E 2019	VARIATION C-	-B 2019	Showing the west and the section of	(1) 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
			ACCUSION CONTRACTOR PROVINCE CONTRACTOR	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉ	DICO-PSYCHOLOGI					
43 Revenus divers 49 Facturations internes		4.368.144,27 158,00	-535.629 158	- , -	4.903.773	4.141.455,09
F04 - ENFANCE, JEUNESSE ET SOUTIEN À LA PARENTAL	ıTÉ			ļ	<u> </u>	
Postes fixes	414.222 ETP		-9.685 ETP	-2,3%	423,907 ETP	375,915 ETP
3 Charges	152.425.832,03		1.889.984	1,3	150.535.848	143.569.009,01
4 Revenus	,,,,,	3.243.298,42	-1.218.714	-27,3	4.462.012	4.002.975,25
Couverture en F	-149.182.533,61		-3.108.698		-146.073.836	-139.566.033,75
Couverture en %	-97,87%			0,9	-97,04%	-97,21%
30 Charges de personnel	57.333.497,15		-792.316	-1,4	58.125.813	54.194.285,94
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.589.766,46		-115.321	-4,3	2.705.088	2.731.629,80
33 Amortissements du patrimoine administratif	331.358.11		5.038	1,5	326.320	313.072,46
36 Charges de transfert	92.132.515,21		2.815.258	,	89.317.257	86.285.632.91
39 Facturations internes	38.695,11		-22.675	,	61.370	44.387,89
42 Taxes et redevances	, i	1.020.625,10	-184.294	-15,3	1.204.919	831.656,16
43 Revenus divers		2.114.430,82	-1.101.991	-34,3	3.216.422	2.030.392,59
44 Revenus financiers		45,50	-626	-	671	45,50
46 Revenus de transferts		65.187,00	65.187	ND		1.095.385,00
49 Facturations internes		43.010,00	3.010	7,5	40.000	45.496,00
F05 - HAUTES ÉCOLES						
Postes fixes	2,899 ETP		-0,101 ETP	-3,4%	3,000 ETP	2,900 ETP
3 Charges	561.112.523,81		13.687.441	2,5	547.425.083	539.563.409,41
4 Revenus		5.455.339,83	-96.815	-1,7	5.552.155	3.142.627,22
Couverture en F	-555.657.183,98		-13.784.256		-541.872.928	-536.420.782,19
Couverture en %	-99,03%			0,0	-98,99%	-99,42%
30 Charges de personnel	514.917,36		-32.661	-6,0	547.578	520.687,35
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.713,70		2.714	ND		1.396,81
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.403,06		-6.847	-74,0	9.250	6.971,94
34 Charges financières				ND		105.083,29
36 Charges de transfert	560.592.489,69		13.724.235	2,5	546.868.255	538.929.270,02
42 Taxes et redevances		422,95	-22	-5,0	445	882,30
43 Revenus divers		8,65	9	ND		
44 Revenus financiers				ND		202.234,60
46 Revenus de transferts		5.454.908,23	-96.802	-1,7	5.551.710	2.939.510,32
F06 - PRESTATIONS TRANSVERSALES LIÉES À LA FORM						
Postes fixes	107,013 ETP		-9,135 ETP	-7,9%	116,149 ETP	107,323 ETP
3 Charges	58.654.863,65		-193.837	-0,3	58.848.701	56.663.824,96
4 Revenus		539.905,64	-88.281	-14,1	628.187	472.724,16
Couverture en F	-58.114.958,01		105.556		-58.220.514	-56.191.100,80
Couverture en %	-99,08%			0,1	-98,93%	-99,17%
30 Charges de personnel	17.470.861,26		-426.596	-2,4	17.897.457	17.259.285,20
31 Charges de biens et services et autres charges	5.270.435,91		-166.342	,	5.436.778	4.992.335,39
d'exploitation						,
33 Amortissements du patrimoine administratif	724.510,33		27.172	3,9	697.338	704.620,74
36 Charges de transfert	35.171.129,90		356.922	1,0	34.814.208	33.701.082,21
				= 40.0		0.504.40
39 Facturations internes	17.926,25		15.006	513,9	2.920	6.501,42
-	17.926,25	461.561,07	15.006 -166.626	,	2.920 628.187	
39 Facturations internes	17.926,25	461.561,07 5.944,57		-26,5		6.501,42 472.724,16

Récapitulation G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

CHARCES	COMPTE 2019		VARIATION C-B 2019		COMPTE 2018
CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
					ı
220 465 ETD		21 605 ETD	6 20/	251 150 ETD	320,730 ETP
, and the second second		ŕ	,	*	, and the second
122.935.002,40	40.040.407.00		-,-		
	46.819.497,22	6.322.778	15,6	40.496.719	46.225.034,8
-76.116.165,26		10.876.643		-86.992.808	-77.181.255,1
-61,92%			-9,3	-68,24%	-62,549
51.284.686,34		-1.446.672	-2,7	52.731.358	48.806.661,4
16.253.897,48		945.340	6,2	15.308.557	21.855.696,1
3.461.563,55		533.844	18,2	2.927.720	3.388.155,9
51.745.001,50		-4.498.571	-8,0	56.243.572	49.142.249,9
190.513,61		-87.806	-31,5	278.320	213.526,4
	38.340.479,15	5.034.345	15,1	33.306.134	37.247.945,8
	599.567,68	199.568	49,9	400.000	629.955,0
	5.174.980,00	1.174.980	29,4	4.000.000	
	2.426.741,64	-177.223	-6,8	2.603.965	
	277.728,75	91.109	48,8	186.620	,
	-61,92% 51.284.686,34 16.253.897,48 3.461.563,55 51.745.001,50	122.935.662,48 46.819.497,22 -76.116.165,26 -61,92% 51.284.686,34 16.253.897,48 3.461.563,55 51.745.001,50 190.513,61 38.340.479,15 599.567,68 5.174.980,00 2.426.741,64	122.935.662,48 46.819.497,22 -76.116.165,26 -61,92% 51.284.686,34 16.253.897,48 3.461.563,55 51.745.001,50 190.513,61 38.340.479,15 599.567,68 5.174.980,00 2.426.741,64 -4.553.865 -4.553.865 -4.453.821 -4.454.643 -4.498.571 -87.806	122.935.662,48 -4.553.865 -3,6 46.819.497,22 6.322.778 15,6 -76.116.165,26 10.876.643 -9,3 51.284.686,34 -1.446.672 -2,7 16.253.897,48 945.340 6,2 3.461.563,55 533.844 18,2 51.745.001,50 -87.806 -31,5 190.513,61 38.340.479,15 5.034.345 15,1 599.567,68 199.568 49,9 5.174.980,00 1.174.980 29,4 2.426.741,64 -177.223 -6,8	122.935.662,48 -4.553.865 -3,6 127.489.527 46.819.497,22 6.322.778 15,6 40.496.719 -76.116.165,26 10.876.643 -86.992.808 -61,92% -9,3 -68,24% 51.284.686,34 -1.446.672 -2,7 52.731.358 16.253.897,48 945.340 6,2 15.308.557 3.461.563,55 533.844 18,2 2.927.720 51.745.001,50 -4.498.571 -8,0 56.243.572 190.513,61 -87.806 -31,5 278.320 38.340.479,15 5.034.345 15,1 33.306.134 599.567,68 199.568 49,9 400.000 5.174.980,00 1.174.980 29,4 4.000.000 2.426.741,64 -177.223 -6,8 2.603.965

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	СОМРТЕ	₹ 2019	VARIATION C-	B 2019	BUDGET 2019	COMPTE 2018
KOBINGOL	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	DODOL1 2013	OOMI 12 2010
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
Postes fixes	329.465 ETP		-21,685 ETP	-6,2%	351,150 ETP	320,730 ETP
3 Charges	122.935.662,48		-4.553.865	-3,6	127.489.527	123.406.289,9
4 Revenus	122.935.002,40	46.819.497,22	6.322.778	-5,6 15,6	40.496.719	46.225.034,8
Couverture en F Couverture en %	-76.116.165,26 -61,92%		10.876.643	-9,3	-86.992.808 -68,24%	-77.181.255,1 -62,54
G01 - LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIÈRE						
Postes fixes	74.798 ETP		-3,702 ETP	-4,7%	78.500 ETP	74,299 ETP
3 Charges	66.521.269,84		-1.564.227	-2,3	68.085.497	61.660.965,
4 Revenus	00.02.1.200,0.1	11.965.054,97	1.809.884	17,8	10.155.171	12.472.567,
Couverture en F	-54.556.214,87		3.374.111		-57.930.326	-49.188.398,
Couverture en %	-82,01%			-3,6	-85,08%	-79,77
30 Charges de personnel	11.205.203,10		-31.929	-0,3	11.237.132	10.489.383,
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.841.891,05		2.430.434	172,2	1.411.457	2.462.780,
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.298.378,68		413.159	21,9	1.885.220	2.104.404
36 Charges de transfert	49.174.117,83		-4.331.070	-8,1	53.505.188	46.595.511
39 Facturations internes	1.679,18		-44.821	-96,4	46.500	8.885
42 Taxes et redevances		10.083.974,98	1.848.804	22,5	8.235.171	9.949.896
43 Revenus divers		186,89	187	ND		
46 Revenus de transferts		1.880.893,10	-39.107	-2,0	1.920.000	2.522.671,
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONFORMITÉ	DES CONSTRUCTIO	NS ET DES CHANT	TIERS			
Postes fixes	159,523 ETP		-10,627 ETP	-6,2%	170,150 ETP	154,432 ETP
3 Charges	36.681.336,76		-2.162.048	-5,6	38.843.385	42.405.513,
4 Revenus		16.867.530,90	3.687.611	28,0	13.179.920	17.381.263,
Couverture en F Couverture en %	-19.813.805,86 -54,02%		5.849.659	-18,2	-25.663.465 -66,07%	-25.024.249, -59,01
30 Charges de personnel	25.880.789,91		-636.621	-2,4	26.517.411	24.516.128
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.145.166,57		-1.334.934	-11,6	11.480.101	17.012.569,
33 Amortissements du patrimoine administratif	190.711,48		-6.389	-3,2	197.100	424.788
36 Charges de transfert	309.026,67		-139.546	-31,1	448.573	274.456
39 Facturations internes	155.642,13		-44.558	-22,3	200.200	177.569
42 Taxes et redevances	·	10.895.072,27	2.218.772	25,6	8.676.300	11.787.525
43 Revenus divers		573.900,63	173.901	43,5	400.000	384.986
44 Revenus financiers		5.174.980,00	1.174.980	29,4	4.000.000	5.094.752
49 Facturations internes		223.578,00	119.958	115,8	103.620	113.999,
G03 - INFORMATION DU TERRITOIRE ET GARANTIE DES	DROITS RÉELS					
Postes fixes	58,046 ETP		-8,754 ETP	-13,1%	66,800 ETP	59,899 ETP
3 Charges 4 Revenus	10.122.752,81	17.948.908,23	-719.980 1.096.818	-6,6 6,5	10.842.733 16.852.090	9.920.557, 16.100.982,
Converture en F	7.826.155,42		1.816.798		6.009.357	6.180.425
Couverture en F Couverture en %	7.826.155,42		1.010.798	39,5	55,42%	6.180.425
30 Charges de personnel	8.775.750,63		-693.272	-7,3	9.469.023	8.638.004
31 Charges de biens et services et autres charges	372.706,04		-148.984	-28,6	521.690	422.070
d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif	972.473,39		127.073	15,0	845.400	858.963
39 Facturations internes	1.822,75		-4.797	-72,5	6.620	1.518
42 Taxes et redevances		17.348.761,30	985.081	6,0	16.363.680	15.485.271
43 Revenus divers		147,64	148	ND	111100.000	
46 Revenus de transferts		545.848,54	140.439	34,6	405.410	557.678
49 Facturations internes		54.150,75	-28.849	-34,8	83.000	58.032
304 - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES						

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPT	E 2019	VARIATION C-B 2019		BUDGET 2019	COMPTE 2018
ROBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BODGET 2019	COMPTE 2018
G04 - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES						
3 Charges	9.610.303,07		-107.609	-1,1	9.717.912	9.419.254,05
4 Revenus		38.003,12	-271.535	-87,7	309.538	270.221,90
Couverture en F	-9.572.299,95		-163.926		-9.408.374	-9.149.032,15
Couverture en %	-99,60%			2,9	-96,81%	-97,13%
30 Charges de personnel	5.422.942,70		-84.849	-1,5	5.507.792	5.163.144,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.894.133,82		-1.175	-0,1	1.895.309	1.958.274,98
36 Charges de transfert	2.261.857,00		-27.954	-1,2	2.289.811	2.272.282,10
39 Facturations internes	31.369,55		6.370	25,5	25.000	25.552,30
42 Taxes et redevances		12.670,60	-18.312	-59,1	30.983	25.252,90
43 Revenus divers		25.332,52	25.333	ND		244.969,00
46 Revenus de transferts			-278.555	-100,0	278.555	

Récapitulation H - SÉCURITÉ ET POPULATION

PURPLOUE	COMPT	E 2019	VARIATION C	-B 2019	BUDGET 2019	COMPTE 2040
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
Postes fixes	3.225.658 ETP		-92,492 ETP	-2,8%	3.318,150 ETP	3.170,293 ETP
3 Charges			-92,492 ETP -27.885.870	-2,0% - 4.7	596.981.989	*
•	569.096.118,70	405 005 000 00		,		576.833.376,6
4 Revenus		185.395.388,93	-41.062.307	-18,1	226.457.696	200.670.610,3
Couverture en F	-383.700.729,77		-13.176.437		-370.524.293	-376.162.766,3
Couverture en %	-67,42%			8,6	-62,07%	-65,21%
30 Charges de personnel	474.282.739,53		-322.037	-0,1	474.604.777	456.826.404,5
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	62.817.234,90		-20.157.127	-24,3	82.974.362	83.071.422,3
33 Amortissements du patrimoine administratif	5.936.196,18		-32.114	-0,5	5.968.310	5.725.047,5
34 Charges financières	394.897,00		0	0,0	394.897	518.897,0
36 Charges de transfert	20.550.229,30		-10.468.614	-33,7	31.018.843	27.589.034,4
37 Subventions à redistribuer	180.309,55		-50.690	-21,9	231.000	175.589,0
39 Facturations internes	4.934.512,24		3.144.712	175,7	1.789.800	2.926.981,7
41 Patentes et concessions		35.600,00	-130	-0,4	35.730	35.730,0
42 Taxes et redevances		116.512.322,72	-41.415.078	-26,2	157.927.401	128.732.111,4
43 Revenus divers		3.386.614,91	-844.385	-20,0	4.231.000	10.577.897,9
44 Revenus financiers		38.358,10	2.458	6,8	35.900	25.988,5
46 Revenus de transferts		62.867.363,28	-408.402	-0,6	63.275.765	60.331.309,1
47 Subventions à redistribuer		180.309,55	-50.690	-21,9	231.000	175.589,0
49 Facturations internes		2.374.820,37	1.653.920	229,4	720.900	791.984,1

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE	2019	VARIATION C-	B 2019	BUDGET 2242	COMPTE 2242
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
U. OĆOUDITĆ ET DODIU ATION						
H - SÉCURITÉ ET POPULATION	3.225.658 ETP		00 400 570	0.00/	3.318.150 ETP	0.470.000 ETD
Postes fixes	,		-92,492 ETP	-2,8%	,	3.170,293 ETP
3 Charges 4 Revenus	569.096.118,70	185.395.388,93	-27.885.870 -41.062.307	-4,7 -18,1	596.981.989 226.457.696	576.833.376,6 200.670.610,3
- Novellus		100.000.000,00	41.002.001	10,1	220.407.000	200.070.070,0
Couverture en F	-383.700.729,77		-13.176.437		-370.524.293	-376.162.766,3
Couverture en %	-67,42%			8,6	-62,07%	-65,219
H01 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
Postes fixes	2.075,391 ETP		-41,659 ETP	-2,0%	2.117,050 ETP	2.033,093 ETP
3 Charges	356.412.339,04		-24.173.989	-6,4	380.586.328	373.857.080,7
4 Revenus		130.286.799,00	-41.598.082	-24,2	171.884.881	148.170.523,1
Couverture en F	-226.125.540,04		-17.424.093		-208.701.447	-225.686.557,6
Couverture en %	-63,44%			15,7	-54,84%	-60,379
20 Charres de nave	214 900 044 40		4 047 007	0.4	316.086.538	202 065 270 4
30 Charges de personnel	314.869.211,46		-1.217.327	-0,4		302.965.378,4
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	30.580.106,38		-16.268.322	-34,7	46.848.428	52.747.584,8
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.611.670,51		145.621	3,3	4.466.050	4.328.208,5
34 Charges financières	351.312,00		0	0,0	351.312	454.400,0
36 Charges de transfert	1.695.197,44		-9.534.203	-84,9	11.229.400	10.688.382,6
39 Facturations internes	4.304.841,25		2.700.241	168,3	1.604.600	2.673.126,3
42 Taxes et redevances		84.999.617,73	-38.586.712	-31,2	123.586.330	96.734.772,5
43 Revenus divers		277.710,74	-1.471.864	-84,1	1.749.575	5.471.729,1
44 Revenus financiers				ND		3.852,1
46 Revenus de transferts		44.307.461,53	-1.570.814	-3,4	45.878.276	45.481.230,2
49 Facturations internes		702.009,00	31.309	4,7	670.700	478.939,0
H02 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADRE	MENT					
Postes fixes	861,063 ETP		-38,737 ETP	-4,3%	899,800 ETP	859,398 ETP
3 Charges	164.064.241,18		-993.944	-0,6	165.058.185	157.665.869,8
4 Revenus	,	26.957.767,63	4.195.657	18,4	22.762.111	23.327.211,9
Couverture en F	-137.106.473,55		5.189.600		-142,296,074	-134.338.657,8
Couverture en %	-83,57%			-3,1	-86,21%	-85,20
00 01	124 165 200 72		1 400 100	1.0	440 727 072	117 100 635 6
30 Charges de personnel	121.165.209,72		1.428.138	1,2	119.737.072	117.109.635,8
31 Charges de biens et services et autres charges	27.874.616,92		-3.347.556	-10,7	31.222.173	27.405.006,0
d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif	998.376,19		24.296	2,5	974.080	1.005.984,5
34 Charges financières	43.585,00		24.230	0,0	43.585	64.497,0
36 Charges de transfert	13.447.677,10		384.402	2,9	13.063.275	11.933.785,1
39 Facturations internes	534.776,25		516.776	NS NS	18.000	146.961,2
42 Taxes et redevances		10.712.888,16	1.390.604	14,9	9.322.284	9.377.086,4
43 Revenus divers		816.395,77	559.971	218,4	256.425	2.887.629,5
44 Revenus financiers		2,10	-898	-99,8	900	5,1
46 Revenus de transferts		14.930.720,85	1.767.719	13,4	13.163.002	10.869.174,5
49 Facturations internes		497.760,75	478.261	NS	19.500	193.316,3
H03 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION				l		
	204,304 ETP		-5,596 ETP	-2,7%	209,900 ETP	201,382 ETP
Postes fixes	22 702 467 22		-1.501.144	-4,4	34.283.611	32.682.139,8
	32.782.467,32					
3 Charges	32.762.467,32	21.010.884,40	-4.964.291	-19,1	25.975.175	23.206.552,3
3 Charges 4 Revenus		21.010.884,40	-4.964.291 -3.463.147	-19,1		•
3 Charges 4 Revenus Couverture en F	-11.771.582,92 -35,91%	21.010.884,40		-19,1 48,2	25.975.175 -8.308.436 -24,23%	-9.475.587,4
3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en %	-11.771.582,92 -35,91%	21.010.884,40	-3.463.147	48,2	-8.308.436 -24,23%	-9.475.587,4 -28,99
3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel	-11.771.582,92 -35,91% 26.523.880,47	21.010.884,40	-3.463.147 -145.019	48,2 -0,5	-8.308.436 -24,23% 26.668.899	-9.475.587,4 -28,999 26.562.657,3
3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges	-11.771.582,92 -35,91%	21.010.884,40	-3.463.147	48,2	-8.308.436 -24,23%	-9.475.587, -28,99 26.562.657,3
3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-11.771.582,92 -35,91% 26.523.880,47	21.010.884,40	-3.463.147 -145.019	48,2 -0,5	-8.308.436 -24,23% 26.668.899	23.206.552,3 -9.475.587,4 -28,99 26.562.657,3 1.961.570,5
3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges	-11.771.582,92 -35,91% 26.523.880,47 1.693.844,84	21.010.884,40	-3.463.147 -145.019 -95.159	48,2 -0,5 -5,3	-8.308.436 -24,23% 26.668.899 1.789.004	-9.475.587,4 -28,99' 26.562.657,3 1.961.570,5

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPT	E 2019	VARIATION C-	B 2019	BUDGET 2019	COMPTE 2018
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2016
H03 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
42 Taxes et redevances		20.176.747,55	-4.388.970	-17,9	24.565.718	22.219.284,20
43 Revenus divers		47.824,95	47.825	ND		32.691,73
46 Revenus de transferts		785.171,90	-621.285	-44,2	1.406.457	953.911,45
49 Facturations internes		1.140,00	-1.860	-62,0	3.000	665,00
H04 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
Postes fixes	84,900 ETP		-6,500 ETP	-7,1%	91,400 ETP	76,420 ETP
3 Charges	15.837.071,16		-1.216.794	-7,1	17.053.865	12.628.286,28
4 Revenus		7.139.937,90	1.304.409	22,4	5.835.529	5.966.322,87
Couverture en F	-8.697.133,26		2.521.203		-11.218.336	-6.661.963,41
Couverture en %	-54,92%			-16,5	-65,78%	-52,75%
30 Charges de personnel	11.724.437,88		-387.830	-3,2	12.112.268	10.188.732,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.668.666,76		-446.090	-14,3	3.114.757	957.260,99
33 Amortissements du patrimoine administratif	295.889,62		-202.670	-40,7	498.560	356.419,98
36 Charges de transfert	902.975,11		-88.105	-8,9	991.080	925.134,81
37 Subventions à redistribuer	180.309,55		-50.690	-21,9	231.000	175.589,00
39 Facturations internes	64.792,24		-41.408	-39,0	106.200	25.148,60
41 Patentes et concessions		35.600,00	-130	-0,4	35.730	35.730,00
42 Taxes et redevances		623.069,28	170.000	37,5	453.069	400.968,34
43 Revenus divers		2.244.683,45	19.683	0,9	2.225.000	2.185.847,53
44 Revenus financiers		38.356,00	3.356	9,6	35.000	22.131,35
46 Revenus de transferts		2.844.009,00	15.979	0,6	2.828.030	3.026.992,90
47 Subventions à redistribuer		180.309,55	-50.690	-21,9	231.000	175.589,00
49 Facturations internes		1.173.910,62	1.146.211	NS	27.700	119.063,75

Récapitulation I - IMPÔTS ET FINANCES

DUDDIOUE	COMPT	E 2019	VARIATION C-B 2019		BUDGET 2019	COMPTE 2018		
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGE1 2019	COMPTE 2016		
I - IMPÔTS ET FINANCES								
Postes fixes	541,981 ETP		-18,316 ETP	-3,3%	560,297 ETP	535,168 ETP		
3 Charges	833.487.299,17		80.758.544	10,7	752.728.755	798.953.287,76		
4 Revenus		7.822.969.980,67	324.205.499	4,3	7.498.764.482	7.620.530.188,37		
Couverture en F	6.989.482.681,50		243.446.955		6.746.035.727	6.821.576.900,61		
Couverture en %	838,58%			-6,4	896,21%	853,81%		
30 Charges de personnel	70.274.151,77		-558.867	-0,8	70.833.019	68.472.739,86		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	124.226.548,71		31.438.118	33,9	92.788.431	137.782.541,75		
33 Amortissements du patrimoine administratif	104.274,38		11.324	12,2	92.950	81.662,34		
34 Charges financières	223.239.918,25		50.578.508	29,3	172.661.410	177.143.066,08		
36 Charges de transfert	408.651.945,00		0	0,0	408.651.945	407.990.184,00		
39 Facturations internes	6.990.461,06		-710.539	-9,2	7.701.000	7.483.093,73		
40 Revenus fiscaux		6.822.281.044,97	190.236.045	2,9	6.632.045.000	6.653.101.544,41		
41 Patentes et concessions		88.627.141,00	37.823.250	74,4	50.803.891	88.546.105,31		
42 Taxes et redevances		81.252.435,78	7.232.614	9,8	74.019.822	77.815.008,31		
43 Revenus divers		19.386.793,01	2.896.713	17,6	16.490.080	24.846.237,08		
44 Revenus financiers		166.830.256,66	20.854.717	14,3	145.975.540	153.936.648,62		
46 Revenus de transferts		644.592.309,25	65.162.160	11,2	579.430.149	622.284.644,64		

I - IMPÔTS ET FINANCES

BURBIOUE	СОМРТ	E 2019	VARIATION C-	B 2019	DUDOET COLO	COMPTE SSAS
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
I - IMPÔTS ET FINANCES						
Postes fixes	541,981 ETP		-18,316 ETP	-3,3%	560,297 ETP	535,168 ETP
3 Charges	833.487.299,17		80.758.544	10,7	752.728.755	798.953.287,7
4 Revenus		7.822.969.980,67	324.205.499	4,3	7.498.764.482	7.620.530.188,3
Couverture en F	6.989.482.681,50		243.446.955		6.746.035.727	6.821.576.900,6
Couverture en %	838,58%			-6,4	896,21%	853,81%
101 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
3 Charges	119.559.157,23		31.809.157	36,2	87.750.000	131.970.980,7
4 Revenus		7.425.439.740,21	270.804.740	3,8	7.154.635.000	7.234.598.747,3
Couverture en F	7.305.880.582,98		238.995.583		7.066.885.000	7.102.627.766,6
Couverture en %	6.110,68%			-24,1	8.053,43%	5.381,96%
31 Charges de biens et services et autres charges	119.559.157,23		31.809.157	36,2	87.750.000	131.970.980,7
d'exploitation		0.000.004.044.07	400 000 045	0.0	0.000.045.000	0.050.404.544.4
40 Revenus fiscaux		6.822.281.044,97	190.236.045	2,9	6.632.045.000	6.653.101.544,4
42 Taxes et redevances		53.185.804,64	6.535.805	14,0	46.650.000	52.034.998,2
43 Revenus divers		9.213.175,00	9.213.175	ND 13,6	475 040 000	9.447.393,0
46 Revenus de transferts		540.759.715,60	64.819.716	13,0	475.940.000	520.014.811,7
102 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS				1		
Postes fixes	541,981 ETP		-18,316 ETP	-3,3%	560,297 ETP	535,168 ETP
3 Charges	82.014.926,54	45 005 000 00	-1.650.473	-2,0	83.665.400	81.570.409,1
4 Revenus		15.685.038,82	885.217	6,0	14.799.822	14.670.159,7
Couverture en F	-66.329.887,72		2.535.690		-68.865.578	-66.900.249,3
Couverture en %	-80,88%			-1,7	-82,31%	-82,02%
30 Charges de personnel	70.274.151,77		-558.867	-0,8	70.833.019	68.472.739,8
31 Charges de biens et services et autres charges	4.646.039,33		-392.392	-7,8	5.038.431	5.532.913,1
d'exploitation						
33 Amortissements du patrimoine administratif	104.274,38		11.324	12,2	92.950	81.662,3
39 Facturations internes	6.990.461,06		-710.539	-9,2	7.701.000	7.483.093,7
42 Taxes et redevances		15.469.839,84	670.018	4,5	14.799.822	14.635.073,9
43 Revenus divers		215.198,98	215.199	ND		35.085,8
103 - ADMINISTRATION DE LA FORTUNE, DE LA DETTE E	T DE LA RPT					
3 Charges	631.913.215,40		50.599.860	8,7	581.313.355	585.411.897,9
4 Revenus		381.845.201,64	52.515.542	15,9	329.329.660	371.261.281,23
Couverture en F	-250.068.013,76		1.915.681		-251.983.695	-214.150.616,7
Couverture en %	-39,57%			-8,7	-43,35%	-36,58%
31 Charges de biens et services et autres charges	21.352,15		21.352	ND		278.647,8
d'exploitation	222 220 040 05		50 570 500	20.2	170 664 440	177 142 066 0
34 Charges financières	223.239.918,25		50.578.508	29,3	172.661.410	177.143.066,0
36 Charges de transfert	408.651.945,00	99 627 444 00	37 000 050	0,0	408.651.945	407.990.184,0
41 Patentes et concessions		88.627.141,00	37.823.250	74,4	50.803.891	88.546.105,3
42 Taxes et redevances		12.596.791,30	26.791 6.531.661	0,2	12.570.000	11.144.936,1
43 Revenus divers		9.958.419,03	-6.531.661	-39,6	16.490.080	15.363.758,2
44 Revenus financiers		166.830.256,66	20.854.717	14,3	145.975.540	153.936.648,6
46 Revenus de transferts		103.832.593,65	342.445	0,3	103.490.149	102.269.832,9

Récapitulation J - JUSTICE

DURRIQUE	COMPTE 2019		VARIATION C-B 2019		BUDGET 2040	COMPTE 2018
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
J - JUSTICE						
Postes fixes	758,403 ETP		-9,147 ETP	-1,2%	767,550 ETP	737,085 ETP
3 Charges	200.014.806,81		6.308.423	3,3	193.706.384	191.015.331,43
4 Revenus		52.660.892,53	-4.635.681	-8,1	57.296.574	51.181.649,82
Couverture en F	-147.353.914,28		-10.944.104		-136.409.810	-139.833.681,61
Couverture en %	-73,67%			4,6	-70,42%	-73,21%
30 Charges de personnel	137.277.711,81		-158.570	-0,1	137.436.282	133.438.036,03
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	59.577.438,18		6.734.246	12,7	52.843.192	54.649.285,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.482.942,60		-249.967	-9,1	2.732.910	2.439.902,61
34 Charges financières	672,98		-4.327	-86,5	5.000	137,40
36 Charges de transfert				ND		9.792,00
39 Facturations internes	676.041,24		-12.959	-1,9	689.000	478.178,29
42 Taxes et redevances		47.786.936,64	2.791.813	6,2	44.995.124	44.791.464,53
43 Revenus divers		4.015.643,59	-7.424.356	-64,9	11.440.000	5.458.829,09
49 Facturations internes		858.312,30	-3.138	-0,4	861.450	931.356,20

J - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTI	E 2019	VARIATION C-B 2019		BUDGET 2019	COMPTE 2018
ROBRIGOL	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BODGET 2019	COMPTE 2018
J - JUSTICE						
Postes fixes	758,403 ETP		-9,147 ETP	-1,2%	767,550 ETP	737,085 ETP
3 Charges	200.014.806,81		6.308.423	3,3	193.706.384	191.015.331,43
4 Revenus		52.660.892,53	-4.635.681	-8,1	57.296.574	51.181.649,82
Couverture en F	-147.353.914,28		-10.944.104		-136.409.810	-139.833.681,61
Couverture en %	-73,67%			4,6	-70,42%	-73,21%
J01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
Postes fixes	758,403 ETP		-9,147 ETP	-1,2%	767,550 ETP	737,085 ETP
3 Charges	200.014.806,81		6.308.423	3,3	193.706.384	191.015.331,43
4 Revenus		52.660.892,53	-4.635.681	-8,1	57.296.574	51.181.649,82
Couverture en F	-147.353.914,28		-10.944.104		-136.409.810	-139.833.681,61
Couverture en %	-73,67%			4,6	-70,42%	-73,21%
30 Charges de personnel	137.277.711,81		-158.570	-0,1	137.436.282	133.438.036,03
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	59.577.438,18		6.734.246	12,7	52.843.192	54.649.285,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.482.942,60		-249.967	-9,1	2.732.910	2.439.902,61
34 Charges financières	672,98		-4.327	-86,5	5.000	137,40
36 Charges de transfert				ND		9.792,00
39 Facturations internes	676.041,24		-12.959	-1,9	689.000	478.178,29
42 Taxes et redevances		47.786.936,64	2.791.813	6,2	44.995.124	44.791.464,53
43 Revenus divers		4.015.643,59	-7.424.356	-64,9	11.440.000	5.458.829,09
49 Facturations internes		858.312,30	-3.138	-0,4	861.450	931.356,20

Récapitulation K - SANTÉ

CHARGES 122,147 ETP 1.386.718.726,14	REVENUS	en F/Postes	en %	130.980 ETP	COMPTE 2018
*		-,	-6,7%	130 980 FTP	
*		-,	-6,7%	130 980 FTP	
*		-,	-6,7%	130 980 FTP	
1.386.718.726,14		40 004 005		100,000 E11	118,048 ETP
		10.394.385	0,8	1.376.324.341	1.312.497.893,4
	44.175.205,64	5.758.591	15,0	38.416.615	45.958.644,1
1.342.543.520,50		-4.635.794		-1.337.907.726	-1.266.539.249,2
-96,81%			-0,4	-97,21%	-96,50%
20.027.361,20		-654.089	-3,2	20.681.450	19.541.753,7
5.506.795,98		-223.161	-3,9	5.729.957	4.990.764,9
569.607,42		-1.703	-0,3	571.310	566.894,
1.360.534.370,16		11.268.346	0,8	1.349.266.024	1.287.313.175,7
80.591,38		4.991	6,6	75.600	85.304,4
	8.220,17	-91.780	-91,8	100.000	93.826,7
	26.350,00	18.150	221,3	8.200	28.905,0
	6.067.820,98	-1.781.167	-22,7	7.848.988	5.565.938,4
	21.362.792,72	571.543	2,7	20.791.250	22.275.260,8
	439,00	439	ND		0,0
	16.683.758,57	7.038.082	73,0	9.645.677	17.977.423,
	25.824,20	3.324	14,8	22.500	17.289,6
	-96,81% 20.027.361,20 5.506.795,98 569.607,42 1.360.534.370,16	-96,81% 20.027.361,20 5.506.795,98 569.607,42 1.360.534.370,16 80.591,38 8.220,17 26.350,00 6.067.820,98 21.362.792,72 439,00 16.683.758,57	-96,81% 20.027.361,20 5.506.795,98 -223.161 569.607,42 1.360.534.370,16 80.591,38 8.220,17 -91.780 26.350,00 18.150 6.067.820,98 -1.781.167 21.362.792,72 571.543 439,00 439 16.683.758,57 7.038.082	-96,81% 20.027.361,20 5.506.795,98 -223.161 -3,9 569.607,42 1.360.534.370,16 80.591,38 8.220,17 -91.780 -91,8 26.350,00 18.150 221,3 6.067.820,98 -1.781.167 -22,7 21.362.792,72 439,00 439 ND 16.683.758,57 7.038.082 73,0	-96,81% -0,4 -97,21% 20.027.361,20 -654.089 -3,2 20.681.450 5.506.795,98 -223.161 -3,9 5.729.957 569.607,42 -1.703 -0,3 571.310 1.360.534.370,16 11.268.346 0,8 1.349.266.024 80.591,38 4.991 6,6 75.600 8.220,17 -91.780 -91,8 100.000 26.350,00 18.150 221,3 8.200 6.067.820,98 -1.781.167 -22,7 7.848.988 21.362.792,72 571.543 2,7 20.791.250 439,00 439 ND 16.683.758,57 7.038.082 73,0 9.645.677

K - SANTÉ

BURDIOUE	СОМРТ	E 2019	VARIATION C-	B 2019	BUDGET 2242	COMPTE 2212
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
K - SANTÉ						
Postes fixes	122,147 ETP		-8,833 ETP	-6,7%	130,980 ETP	118,048 ETP
3 Charges	1.386.718.726,14	44 475 005 04	10.394.385	0,8	1.376.324.341	1.312.497.893,41
4 Revenus		44.175.205,64	5.758.591	15,0	38.416.615	45.958.644,14
Couverture en F	-1.342.543.520,50		-4.635.794		-1.337.907.726	-1.266.539.249,27
Couverture en %	-96,81%			-0,4	-97,21%	-96,50%
K01 - RÉSEAU DE SOINS ET ACTIONS EN FAVEUR DES P	ERSONNES ÂGÉES					
Postes fixes	17,059 ETP		-1,341 ETP	-7,3%	18,400 ETP	13,460 ETP
3 Charges	1.337.899.777,22		8.224.130	0,6	1.329.675.647	1.260.246.656,52
4 Revenus		36.873.379,16	6.647.940	22,0	30.225.440	39.030.477,49
Couverture en F	-1.301.026.398,06		-1.576.190		-1.299.450.208	-1.221.216.179,03
Couverture en %	-97,24%		-1.570.150	-0,5	-97,73%	-96,90%
Odverture en //	-31,2470			-0,0	-51,1070	-30,30 /0
30 Charges de personnel	3.286.245,07		-129.388	-3,8	3.415.633	2.720.799,87
31 Charges de biens et services et autres charges	2.216.241,27		-206.346	-8,5	2.422.587	2.073.390,69
d'exploitation						
33 Amortissements du patrimoine administratif	230.405,77		-10.254	-4,3	240.660	247.668,18
36 Charges de transfert	1.332.166.885,11		8.570.508	0,6	1.323.596.377	1.255.204.664,80
39 Facturations internes			-390	-100,0	390	132,98
42 Taxes et redevances		1.053.197,94	-1.149.987	-52,2	2.203.185	555.746,36
43 Revenus divers		20.640.574,44	631.134	3,2	20.009.440	21.988.044,66
44 Revenus financiers		414,00	414	ND	0.010.015	16 406 606 47
46 Revenus de transferts		15.179.192,78	7.166.378	89,4	8.012.815	16.486.686,47
K02 - RÉGULATION ET PLANIFICATION SANITAIRE						
Postes fixes	20,658 ETP		-3,742 ETP	-15,3%	24,400 ETP	23,258 ETP
3 Charges	22.135.380,82	4 944 946 46	2.948.769 -94.429	15,4	19.186.612	26.160.138,76
4 Revenus		1.814.216,16	-94.429	-4,9	1.908.645	1.733.730,98
Couverture en F	-20.321.164,66		-3.043.198		-17.277.967	-24.426.407,78
Couverture en %	-91,80%			1,9	-90,05%	-93,37%
30 Charges de personnel	3.661.461,71		-214.953	-5,5	3.876.414	3.747.502,22
31 Charges de biens et services et autres charges	589.735,54		-45.592	-7,2	635.328	656.337,42
d'exploitation	0.404.07		44.205	545	20.720	7.054.05
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.424,87		-11.305 3.242.109	-54,5	20.730	7.851,35
36 Charges de transfert 39 Facturations internes	17.874.358,70 400,00		-21.490	22,2 -98,2	14.632.250 21.890	21.725.566,80 22.880,98
41 Patentes et concessions	400,00	17.125,00	16.525	-90,2 NS	600	14.875,00
42 Taxes et redevances		1.262.150,03	-303.435	-19,4	1.565.585	1.579.740,72
43 Revenus divers		493.074,43	150.614	44,0	342.460	138.734,96
46 Revenus de transferts		41.286,40	41.286	ND	5.2.166	
49 Facturations internes		580,30	580	ND		380,30
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ E	ET PRÉVENTION		<u>'</u>		'	
Postes fixes	84,429 ETP		-3,751 ETP	-4,3%	88.180 ETP	81,330 ETP
3 Charges	26.683.568,10		-778.514	-2,8	27.462.082	26.091.098,14
4 Revenus	ŕ	5.487.610,32	-794.920	-12,7	6.282.531	5.194.435,68
O	04 105 1					
Couverture en F	-21.195.957,78		-16.407		-21.179.551	-20.896.662,46
Couverture en %	-79,43%			3,0	-77,12%	-80,09%
30 Charges de personnel	13.079.654,42		-309.748	-2,3	13.389.402	13.073.451,71
31 Charges de biens et services et autres charges	2.700.819,17		28.777	1,1	2.672.043	2.261.036,85
· · ·	2 00.010,17			•,•	2.012.010	
dexploitation	329.776,78		19.857	6,4	309.920	311.375,00
d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif	323.110,10					10 000 011 10
33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert	10.493.126,35		-544.271	-4,9	11.037.397	10.382.944,10
33 Amortissements du patrimoine administratif	·		-544.271 26.871	-4,9 50,4	11.037.397 53.320	
33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert	10.493.126,35	8.220,17				62.290,48
33 Amortissements du patrimoine administratif 36 Charges de transfert 39 Facturations internes	10.493.126,35	8.220,17 9.225,00	26.871	50,4	53.320	10.382.944,10 62.290,48 93.826,75 14.030,00

K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2019		VARIATION C-B 2019		BUDGET 2019	COMPTE 2018
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BODGET 2019	COMPTE 2018
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ	ET PRÉVENTION					
43 Revenus divers		229.143,85	-210.206	-47,8	439.350	148.481,2
44 Revenus financiers		25,00	25	ND		0,0
46 Revenus de transferts		1.463.279,39	-169.583	-10,4	1.632.862	1.490.737,0
49 Facturations internes		25.243,90	2.744	12,2	22.500	16.909,3

Récapitulation L - MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE

RUBRIQUE	COMPTE 2019		VARIATION C-B 2019		DUDGET 0040	0011075 0040
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
L - MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE						
Postes fixes	568,733 ETP		-61,770 ETP	-9,8%	630,503 ETP	580,974 ETP
3 Charges	134.996.838,04		-17.306.655	-11,4	152.303.493	135.403.381,4
4 Revenus		86.895.115,85	231.901	0,3	86.663.215	85.661.215,9
Couverture en F	-48.101.722,19		17.538.556		-65.640.278	-49.742.165,4
Couverture en %	-35,63%			-17,3	-43,10%	-36,74%
30 Charges de personnel	81.686.117,70		-5.807.865	-6,6	87.493.983	81.784.205,8
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.891.861,45		-364.706	-4,4	8.256.567	7.787.986,7
33 Amortissements du patrimoine administratif	230.013,79		-14.606	-6,0	244.620	238.982,5
34 Charges financières	210,85		211	ND		2.000,1
36 Charges de transfert	45.098.733,15		-11.079.590	-19,7	56.178.323	45.500.147,0
39 Facturations internes	89.901,10		-40.099	-30,8	130.000	90.059,0
42 Taxes et redevances		43.467.421,98	1.703.008	4,1	41.764.414	43.093.963,9
43 Revenus divers		1.795.984,14	1.708.244	NS	87.740	650.143,3
44 Revenus financiers		72,53	-927	-92,7	1.000	3,7
46 Revenus de transferts		31.945.867,19	-3.715.394	-10,4	35.661.261	32.270.654,1
49 Facturations internes		9.685.770,01	536.970	5,9	9.148.800	9.646.450,7

L - MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE

-	COMPTE 2019		VARIATION C-B 2019		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	cassing rungs in \$1000 x 1000 miles in \$1000 miles
RUBRIQUE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
			07-34-3682-3003-34882-3-0-3248-3-1	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
L - MARCHÉ DU TRAVAIL, COMMERCE						
Postes fixes	568,733 ETP		-61,770 ETP	-9,8%	630,503 ETP	580,974 ETP
3 Charges	134.996.838,04		-17.306.655	-11,4	152.303.493	135.403.381,43
4 Revenus		86.895.115,85	231.901	0,3	86.663.215	85.661.215,94
Couverture en F	-48.101.722,19		17.538.556		-65.640.278	-49.742.165,49
Couverture en %	-35,63%			-17,3	-43,10%	-36,74%
L01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS						
Postes fixes	221,477 ETP		-43,123 ETP	-16,3%	264,600 ETP	234,481 ETP
3 Charges	80.629.936,22		-16.168.779	-16,7	96.798.715	81.064.960,26
4 Revenus		32.824.986,46	-1.566.192	-4,6	34.391.178	31.046.706,33
Couverture en F	-47.804.949,76		14.602.587		-62.407.537	-50.018.253,93
Couverture en %	-59,29%		14.002.007	-8,0	-64,47%	-61,70%
20 Chargos do paragnal	35.142.098,70		-4.177.989	-10,6	39.320.088	35.117.378.85
30 Charges de personnel	· ·			·		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.151.066,26		-815.468	-41,5	1.966.534	1.190.165,19
33 Amortissements du patrimoine administratif	80.808,20		-19.812	-19,7	100.620	80.544,92
36 Charges de transfert	44.253.484,32		-11.153.689	-20,1	55.407.173	44.671.666,30
39 Facturations internes	2.478,74		-1.821	-42,4	4.300	5.205,00
42 Taxes et redevances		1.523.195,10	509.018	50,2	1.014.177	1.158.208,60
43 Revenus divers		1.626.923,16	1.567.183	NS	59.740	230.439,89
46 Revenus de transferts		29.674.868,20	-3.642.393	-10,9	33.317.261	29.658.057,84
L02 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET RÉGU	JLATION DU COMME	RCE				
Postes fixes	120,368 ETP		-9,532 ETP	-7,3%	129,900 ETP	120,597 ETP
3 Charges	20.682.431,39		-850.223	-3,9	21.532.654	20.974.173,70
4 Revenus		14.665.437,44	-229.783	-1,5	14.895.220	14.744.441,09
Couverture en F	-6.016.993,95		620.440		-6.637.434	-6.229.732,61
Couverture en %	-29,09%			-5,6	-30,82%	-29,70%
30 Charges de personnel	18.305.503.27		-1.693.789	-8,5	19.999.292	18.240.291,05
31 Charges de biens et services et autres charges	1.464.172,16		774.680	112,4	689.492	1.844.369,53
d'exploitation	,			, .		,
33 Amortissements du patrimoine administratif	40.329,08		5.309	15,2	35.020	37.018,50
36 Charges de transfert	845.248,83		74.099	9,6	771.150	828.480,72
39 Facturations internes	27.178,05		-10.522	-27,9	37.700	24.013,90
42 Taxes et redevances		12.217.955,07	-304.665	-2,4	12.522.620	11.710.854,85
43 Revenus divers		168.587,33	140.587	502,1	28.000	419.066,04
46 Revenus de transferts		2.270.998,99	-73.001	-3,1	2.344.000	2.612.596,30
49 Facturations internes		7.896,05	7.296	NS	600	1.923,90
L03 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
Postes fixes	226,888 ETP		-9,115 ETP	-3,9%	236,003 ETP	225,896 ETP
3 Charges 4 Revenus	33.684.470,43	39.404.691,95	-287.654 2.027.875	-0,8 5,4	33.972.124 37.376.817	33.364.247,47 39.870.068,52
4 Neverius		03.404.031,30	2.027.070	0,4	07.070.017	03.070.000,02
Couverture en F	5.720.221,52		2.315.529		3.404.693	6.505.821,05
Couverture en %	16,98%			69,4	10,02%	19,50%
30 Charges de personnel	28.238.515,73		63.913	0,2	28.174.603	28.426.535,99
31 Charges de biens et services et autres charges	5.276.623,03		-323.918	-5,8	5.600.541	4.753.452,07
d'exploitation	100 076 51		100	0.4	100 000	101 410 45
33 Amortissements du patrimoine administratif	108.876,51		-103	-0,1	108.980	121.419,15
34 Charges financières	210,85		211	ND	00.000	2.000,16
39 Facturations internes	60.244,31	20 726 271 04	-27.756 1.498.655	-31,5	88.000 28.227.617	60.840,10 30.224.900,53
42 Taxes et redevances 43 Revenus divers		29.726.271,81 473,65	1.498.655	5,3 ND	20.221.017	30.224.900,53 637,37
44 Revenus financiers		72,53	-927	-92,7	1.000	3,79
49 Facturations internes		9.677.873,96	529.674		9.148.200	9.644.526,83
io i acturatione intellica		2.011.010,00	0 <u>-</u> 0.07 T	0,0	I 5.170.200	0.017.020,00

Récapitulation M - MOBILITÉ

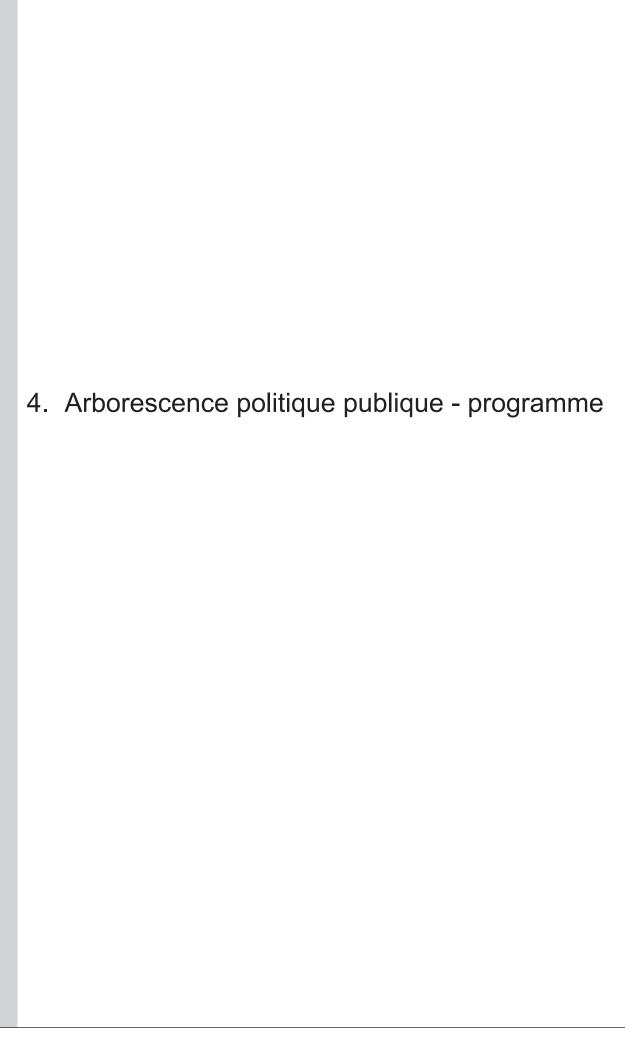
RUBRIQUE	COMPTE 2019		VARIATION C-B 2019		BUDGET 2019	COMPTE 2018
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BUDGET 2019	COMPTE 2018
M - MOBILITÉ						
Postes fixes	355,512 ETP		-17,005 ETP	-4,6%	372,517 ETP	351,783 ETP
3 Charges	456.575.692,03		4.935.800	1,1	451.639.892	436.579.966,
4 Revenus	ŕ	139.113.918,54	35.280.201	34,0	103.833.718	105.440.202,8
Couverture en F	-317.461.773,49		30.344.401		-347.806.174	-331.139.763,8
Couverture en %	-69,53%			-9,7	-77,01%	-75,859
30 Charges de personnel	49.088.927,64		273.255	0,6	48.815.673	47.692.800,4
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	25.615.455,76		139.985	0,5	25.475.471	28.232.465,6
33 Amortissements du patrimoine administratif	65.126.594,93		-44.685	-0,1	65.171.280	64.712.360,3
34 Charges financières	5.964.636,97		5.964.637	ND		4.118,4
36 Charges de transfert	309.005.553,30		-1.397.215	-0,5	310.402.768	293.590.379,8
37 Subventions à redistribuer	455.976,32		455.976	ND		701.978,6
39 Facturations internes	1.318.547,11		-456.153	-25,7	1.774.700	1.645.863,
42 Taxes et redevances		41.708.968,82	-10.540.616	-20,2	52.249.585	50.951.953,3
43 Revenus divers		11.596.071,53	6.914.923	147,7	4.681.149	7.615.216,6
44 Revenus financiers		43.223.500,21	42.416.500	NS	807.000	805.869,0
46 Revenus de transferts		40.031.879,56	-3.764.004	-8,6	43.795.884	43.099.323,9
47 Subventions à redistribuer		455.976,32	455.976	ND		701.978,6
49 Facturations internes		2.097.522,10	-202.578	-8,8	2.300.100	2.265.861,2

M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE	E 2019	VARIATION C-B 2019		BUDGET 2019	COMPTE 2018
ROBRIGOE	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BODGET 2019	COMPTE 2016
M - MOBILITÉ						
Postes fixes	355,512 ETP		-17.005 ETP	-4,6%	372,517 ETP	254 702 ETD
	*		,	· ·	*	351,783 ETP
3 Charges	456.575.692,03	400 440 040 54	4.935.800	1,1	451.639.892	436.579.966,7
4 Revenus		139.113.918,54	35.280.201	34,0	103.833.718	105.440.202,8
Coursewhure on E	247 464 772 40		30.344.401		247 906 474	224 420 762 0
Couverture en F	-317.461.773,49		30.344.401	0.7	-347.806.174	-331.139.763,8
Couverture en %	-69,53%			-9,7	-77,01%	-75,85%
M01 - TRANSPORT ET MOBILITÉ						
Postes fixes	93,505 ETP		-5,092 ETP	-5,2%	98,597 ETP	88,710 ETP
3 Charges	313.891.799,00		1.076.060	0,3	312.815.739	298.622.435,8
4 Revenus		3.820.503,56	-9.629.581	-71,6	13.450.085	9.070.171,2
Couverture en F	-310.071.295,44		-10.705.641		-299.365.654	-289.552.264,6
Couverture en %	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		-10.705.041	2.2		•
Couverture en %	-98,78%			3,2	-95,70%	-96,96
30 Charges de personnel	15.037.025.41		-619.764	-4,0	15.656.789	13.907.674,5
30 Charges de personner 31 Charges de biens et services et autres charges	6.522.935,18		365.790	- 4 ,0 5,9	6.157.145	7.881.489,1
d'exploitation	0.022.900,10		303.790	5,9	0.107.140	7.001.409,1
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.739.561,08		843.504	21,7	3.896.057	4.844.717,4
36 Charges de transfert	287.547.638,35		460.490	0,2	287.087.148	271.971.190,3
39 Facturations internes	44.638,98		26.039	140,0	18.600	17.364,4
42 Taxes et redevances	44.000,00	127.533,04	-10.461.422	-98,8	10.588.955	6.785.058,6
43 Revenus divers		2.081.678,68	527.279	33,9	1.554.400	769.552,8
44 Revenus financiers		709.553,11	-97.447	-12,1	807.000	712.269,0
		·	402.009	80,4	499.730	
46 Revenus de transferts		901.738,73	402.009	60,4	499.730	803.290,8
M02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPOI	151,835 ETP		-5,465 ETP	-3,5%	157,300 ETP	147,898 ETP
3 Charges	125.528.985,59		3.657.908	3,0	121.871.078	120.607.028,3
4 Revenus	123.320.303,33	107.983.961,98	44.937.929	71,3	63.046.033	66.583.387,1
	4					
Couverture en F	-17.545.023,61		41.280.021	- 4.0	-58.825.045	-54.023.641,1
Couverture en %	-13,98%			-71,0	-48,27%	-44,799
30 Charges de personnel	19.987.607,72		525.328	2,7	19.462.280	19.579.581,5
31 Charges de personner 31 Charges de biens et services et autres charges	16.054.179.18		-54.209	-0,3	16.108.388	17.263.478,4
d'exploitation	10.004.170,10		04.200	0,0	10.100.000	17.200.470,4
33 Amortissements du patrimoine administratif	60.343.753,32		-892.937	-1,5	61.236.690	59.825.197,1
34 Charges financières	5.964.636,97		5.964.637	ND		4.118,4
36 Charges de transfert	21.457.914,95		-1.857.705	-8,0	23.315.620	21.619.189,4
37 Subventions à redistribuer	455.976,32		455.976	ND		701.978,6
39 Facturations internes	1.264.917,13		-483.183	-27,6	1.748.100	1.613.484,6
42 Taxes et redevances	1.231.017,10	14.968.842,21	-36.688	-0,2	15.005.530	15.090.680,4
43 Revenus divers		9.514.160,37	6.387.411	204,3	3.126.749	6.845.663,8
		42.513.947,10	42.513.947	204,3 ND	0.120.749	93.600,0
44 Revenus financiers				טוו		
				_0.0	12 616 151	⊿1 525 602 0
46 Revenus de transferts		38.433.513,88	-4.182.640	-9,8 ND	42.616.154	
44 Revenus financiers 46 Revenus de transferts 47 Subventions à redistribuer		38.433.513,88 455.976,32	-4.182.640 455.976	ND		41.585.603,0 701.978,6 2.265.861.2
46 Revenus de transferts 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes	A NAVIGATION	38.433.513,88	-4.182.640		42.616.154 2.297.600	
46 Revenus de transferts 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA		38.433.513,88 455.976,32	-4.182.640 455.976 -200.078	ND -8,7	2.297.600	701.978,6 2.265.861,2
46 Revenus de transferts 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA Postes fixes	110,172 ETP	38.433.513,88 455.976,32	-4.182.640 455.976 -200.078	ND -8,7	2.297.600 116,620 ETP	701.978,6 2.265.861,2 115,175 ETP
46 Revenus de transferts 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA Postes fixes 3 Charges		38.433.513,88 455.976,32	-4.182.640 455.976 -200.078	ND -8,7	2.297.600	701.978,6 2.265.861,2 115,175 ETP 17.350.502,4
46 Revenus de transferts 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA Postes fixes 3 Charges 4 Revenus	110,172 ETP 17.154.907,44	38.433.513,88 455.976,32 2.097.522,10	-4.182.640 455.976 -200.078 -6,448 ETP 201.832 -28.147	ND -8,7	2.297.600 116,620 ETP 16.953.075 27.337.600	701.978,6 2.265.861,2 115,175 ETP 17.350.502,4 29.786.644,3
46 Revenus de transferts 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F	110,172 ETP 17.154.907,44 10.154.545,56	38.433.513,88 455.976,32 2.097.522,10	-4.182.640 455.976 -200.078 -6.448 ETP 201.832	-5,5% 1,2 -0,1	2.297.600 116,620 ETP 16.953.075 27.337.600 10.384.525	701.978,6 2.265.861,2 115,175 ETP 17.350.502,4 29.786.644,3 12.436.141,9
46 Revenus de transferts 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA Postes fixes 3 Charges 4 Revenus	110,172 ETP 17.154.907,44	38.433.513,88 455.976,32 2.097.522,10	-4.182.640 455.976 -200.078 -6,448 ETP 201.832 -28.147	ND -8,7	2.297.600 116,620 ETP 16.953.075 27.337.600	701.978,6 2.265.861,2 115,175 ETP 17.350.502,6 29.786.644,3
46 Revenus de transferts 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en %	110,172 ETP 17.154.907,44 10.154.545,56	38.433.513,88 455.976,32 2.097.522,10	-4.182.640 455.976 -200.078 -6,448 ETP 201.832 -28.147	ND -8,7 -5,5% 1,2 -0,1	2.297.600 116,620 ETP 16.953.075 27.337.600 10.384.525	701.978,6 2.265.861,2 115,175 ETP 17.350.502,4 29.786.644,3 12.436.141,9
46 Revenus de transferts 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel	110,172 ETP 17.154.907,44 10.154.545,56 59,19% 14.064.294,51	38.433.513,88 455.976,32 2.097.522,10	-4.182.640 455.976 -200.078 -6,448 ETP 201.832 -28.147 -229.979	-5,5% 1,2 -0,1 -3,4 2,7	2.297.600 116,620 ETP 16.953.075 27.337.600 10.384.525 61,25% 13.696.604	701.978,6 2.265.861,2 115,175 ETP 17.350.502,4 29.786.644,3 12.436.141,9 71,68
46 Revenus de transferts 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges	110,172 ETP 17.154.907,44 10.154.545,56 59,19%	38.433.513,88 455.976,32 2.097.522,10	-4.182.640 455.976 -200.078 -6,448 ETP 201.832 -28.147 -229.979	ND -8,7 -5,5% 1,2 -0,1	2.297.600 116,620 ETP 16.953.075 27.337.600 10.384.525 61,25%	701.978,6 2.265.861,2
46 Revenus de transferts 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	110,172 ETP 17.154.907,44 10.154.545,56 59,19% 14.064.294,51 3.038.341,40	38.433.513,88 455.976,32 2.097.522,10	-4.182.640 455.976 -200.078 -6,448 ETP 201.832 -28.147 -229.979	-5,5% 1,2 -0,1 -3,4 2,7 -5,3	2.297.600 116,620 ETP 16.953.075 27.337.600 10.384.525 61,25% 13.696.604 3.209.938	701.978,6 2.265.861,2 115,175 ETP 17.350.502,4 29.786.644,3 12.436.141,9 71,68' 14.205.544,4 3.087.498,0
46 Revenus de transferts 47 Subventions à redistribuer 49 Facturations internes M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA Postes fixes 3 Charges 4 Revenus Couverture en F Couverture en % 30 Charges de personnel 31 Charges de biens et services et autres charges	110,172 ETP 17.154.907,44 10.154.545,56 59,19% 14.064.294,51	38.433.513,88 455.976,32 2.097.522,10	-4.182.640 455.976 -200.078 -6.448 ETP 201.832 -28.147 -229.979 367.691 -171.597	-5,5% 1,2 -0,1 -3,4 2,7	2.297.600 116,620 ETP 16.953.075 27.337.600 10.384.525 61,25% 13.696.604	701.978,6 2.265.861,2 115,175 ETP 17.350.502,4 29.786.644,3 12.436.141,9 71,68

M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2019		VARIATION C-B 2019		BUDGET 2019	COMPTE 2018
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %	BODGET 2019	COMPTE 2018
M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA	NAVIGATION					
43 Revenus divers		232,48	232	ND		
46 Revenus de transferts		696.626,95	16.627	2,4	680.000	710.430,10
49 Facturations internes			-2.500	-100,0	2.500	



Arborescence par politique publique - programme

A Autorités et gouvernance

- A01 Grand Conseil
- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A04 Développement et innovation du canton et de la région
- A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité
- A06 Cour des comptes

B Etats-majors et prestations transversales

- B01 Etats-majors départementaux
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- B04 Gestion des locaux et logistique
- B05 Systèmes d'information et numérique

C Cohésion sociale

- C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

D Culture, sport et loisirs

- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

E Environnement et énergie

- E01 Protection de l'environnement
- E02 Energie
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature

F Formation

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Prestations transversales liées à la formation

G Aménagement et logement

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

H Sécurité et population

- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée

I Impôts et finances

- 101 Impôts, taxes et droits
- 102 Production et perception des impôts
- 103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

J Justice

J01 Pouvoir judiciaire

K Santé

- K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Marché du travail, commerce

- L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce
- L03 Exécution des poursuites et faillites

M Mobilité

- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation



Liste des programmes par département responsable

01 Présidence

- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A04 Développement et innovation du canton et de la région (avec le DDE et le DCS)
- A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (avec DF)
- B01 Etats-majors départementaux

02 Finances et ressources humaines

- A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité (avec PRE)
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- 101 Impôts, taxes et droits
- 102 Production et perception des impôts
- 103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT
- L03 Exécution des poursuites et faillites

03 Instruction publique, formation et jeunesse

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Prestations transversales liées à la formation

04 Sécurité, emploi et santé

- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée
- K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention
- L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

05 Territoire

- E01 Protection de l'environnement
- E02 Energie
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature
- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

06 Infrastructures

- B04 Gestion des locaux et logistique
- B05 Systèmes d'information et numérique
- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

07 Développement économique

A04 Développement et innovation du canton et de la région (avec le PRE et le DCS)

08 Cohésion sociale

- A04 Développement et innovation du canton et de la région (avec le PRE et le DDE)
- C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle
- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

11 Grand Conseil

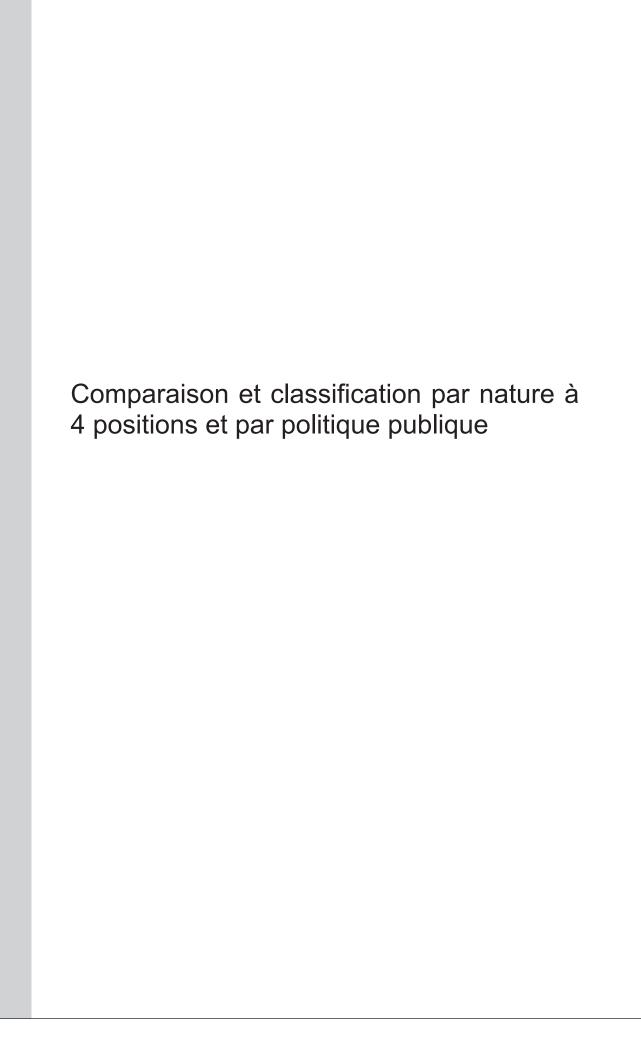
A01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

A06 Cour des comptes

14 Pouvoir judiciaire

J01 Pouvoir judiciaire



Classification par nature des charges de fonctionnement Compte 2019

Solution	Nature	Libellés	Compte 2019	Écart par r Budge		Budget 2019	Compte 2018
	2000	Salaires des autorités et iuges	2710 45107 4	27014.47	4.00/	2714021404	2617541240
Salaises du personnel administratif et 1125768838							36'751'318 11'381'495
2016 Section of the common							1'121'190'127
2015 2015	3010		1 125 / 00 030	-0 940 304	-0.0%	1 134 / 1/ 142	1 121 190 127
Salaries des ennetigiants	3018		6'107	6'106	n.s.	1	-187
Authors inchematics	3020	Salaires des enseignants					786'102'752
Collestores patronises AVS. APCA, AC. frais 132503465 697372 0.5% 131806095 30000 20000000000000000000000000000		·					407'514
Authorite patronides aux caisses de pensions 28865994 696776 2.5% 21991728	3049						52'222'461
	3050		132'503'465	697'372	0.5%	131'806'093	124'487'475
Consistories patronales aux caiseses d'illocations							272'442'863
Section Sect	3053						4'150'885
Sample S	3054		50'468'040	378'863	0.8%	50'089'177	47'445'707
Autres contestions partonales	3056		511'736	496'736	3311.6%	15'000	11'389'575
Pensions			-13'622'474	-12'169'762	837.7%	-1'452'712	11'163'118
20 er ents 0		Pensions					2'291'826
Sopie Autre presistories of l'employeur 17247688 947596 43.2% 2795784	0000		0	0		-	-0
3099			11'997'691	6'075'293	102.6%	5'922'398	11'296'301
Formation et perfectionnement du personnel 9682736 -1518921 -13.6% 117201457							88'600
309 Autres charges de personnel 6:170748 -70*102 -1.1% 6:2407550	3090	Formation et perfectionnement du personnel		-1'518'921			10'086'367
Charges de blens et services et autres charges 600°819°253 18'558°214 3.2% 582°261'049 3100 Maténel de bureau 1245°7585 -17'79928 -12.5% 14'237613 3101 Maténel de spotiation, fournitures 76'16'16'26 17'4'199 2.3% 7'44'1993 3102 Imprimes, publications 25'11'18'19 -1280'745 -33.8% 37'92'564 3103 Lifetanue spécialisée, magazines 12'77'423 -155'470 -10.7% 14'30'983 3104 Maténel didactique 3'36'20'71 200'225 6.3% 3'16'18'46 3'105 Derrêes alimentaires 6'819'019 -437'21'4 6.0% 7'256'233 3105 Derrêes alimentaires 6'819'019 -437'21'4 6.0% 7'256'233 3106 Maténel médical 14'46'482 14'4'604 11.0% 1'32'02'78 13'109 Autres charges de matériel et de marchandises 25'21'829 -13'1052 4.9% 2'65'2881 31'10 Meubles et apparells de bureau 42'1994 2'29'862 -6.6% 45'17'56 31'11 Matchines, apparells et véhicules 55'26'86 -7'47'88 -11.9% 2'27'556 31'12 Vétements, linge, rideaux 3'04'30'99 97'929 3.3% 2'95'1380 3'131 Matériel informatique 3'27'90'7 7'07'36 2'5.5% 2'50'70'1 31'16 Apparells médicaux 2'4'388 -25'27'5 -50.4% 5'0'113 31'18 Immolibiations incorporelles 18'8'27'2 -19'228 6.6% 20'1500 4'18'19 4'19'19		·					345'361
							5'900'577
3102 Impries, publications 7616*182 174*189 2.3% 7744*1993 3102 Impries, publications 2511819 1280*745 3.38 % 3792564 3103 Littérature spécialisée, magazines 1277423 -153470 -10.7% 1430*993 3104 Matricel didactique 3382071 200*225 6.3% 3161846 3105 Denrées alimentaires 6*819019 437214 -8.0% 7256*233 3106 Matricel médical 1444882 144404 11.0% 1230*778 3107 Matricel médical 1444882 144504 11.0% 1250*778 3107 Matricel médical 1444882 144504 11.0% 1250*778 3108 Matricel et appareils de burcau 421994 -29862 -6.6% 455*281 11.1% 4275*56 3111 Machines, appareils et véricules 552*686 74888 -11.9% 627*556 3112 Véternents, inge, rideaux 3049*309 97*929 3.3% 225*756 3113 Matricel informatique 32.7%07 70736 27.5% 225*7071 3116 Mappareils médicaux 24*838 -252*75 -50.4% 50*113 3116 Immobilisations incoporelles 1862*72 13222 -6.6% 20*1500 3118 Immobilisations incoporelles 1862*72 13222 -6.6% 20*1500 3118 Immobilisations incoporelles 1395*065 26*1323 23.0% 1133742 23*235*235 23*235*235 23*235*235 23*235*235 23*235*235 23*235*235 23*235*235 23*235*235 23*235*235*235 23*235*235*235 23*235*235*235 23*235*235*235*235*235*235*235*235*235*2	31		600'819'263	18'558'214	3.2%	582'261'049	627'185'788
3102 Imprimes, publications							12'727'216
3104 Matrice didactique 3/382071 200225 6.3% 3/161746							6'486'046
3105 Denrées alimentaires 33e2071 200225 6.3% 31611346 3105 Denrées alimentaires 6'819019 437214 6.0% 7256233 3106 Matériel médical 14464882 144604 11.0% 1320278 3100 Autres charges de matériel et de marchandises 2'521892 131052 4.9% 2652891 3110 Meubles et appareils de bureau 421994 299862 6.6% 451756 3111 Machines, appareils et véhicules 552688 74888 -11.9% 627756 3111 Machines, appareils et véhicules 552688 -74888 -11.9% 627756 3111 Veterments, inge, néceux 3049309 97929 3.3% 2951380 3113 Matériel informatique 327807 70736 27.5% 50113 3116 Appareils médicaux 24388 25275 50.4% 50113 3116 Appareils médicaux 24388 25275 50.4% 50113 3116 Appareils médicaux 24388 25275 50.4% 50113 3116 Immobilisations incorporeiles 188272 132228 -6.6% 201500 4201500							2'641'746 1'130'580
3106 Denrées allimentaires 6/819019 437/214 -6.0% 7256/33							2'952'984
3100 Autres charges de matériel et de marchandises 2521829 -1311052 -4.99% 2652881 3110 Machines, appareits de bureau 421994 -2.99862 -6.6% 451756 3111 Machines, appareits et véhicules 552668 747888 -11.9% 627556 3112 Vétements, linge, tideaux 3049309 97929 3.3% 22951380 3113 Matérie informatique 327807 70736 27.5% 257071 3116 Appareits médiciaux 24838 -25275 5.04% 50113 3118 Immibilisations incorporeilles 188272 -137228 -6.6% 201500 3118 Immibilisations incorporeilles 188272 -137228 -6.6% 201500 3119 Facific attains a service de tiers 48856735 2597574 -9.4% 27652247 3120 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA 250547673 -2597574 -9.4% 27652247 3130 Prestations de services de tiers 88455535 6397850 0.7% 87815685 3131 Planifications et projections de tiers 8623306 -387147 -4.3% 9010453 3132 Planifications et projections de tiers 8623306 -387147 -4.3% 9010453 3133 Charges d'utilisations informatiques 337524 127996 61.1% 209528 3133 Aprimes d'assurances choses 47297019 -489321 -10.2% 4786340 4786340 4786340 4786340 4786340 4786340 4786340 4786340 47500 3139 Examens de fin d'apprentissage 699 199 39.8% 5000 3139 Examens de fin d'apprentissage 699 199 39.8% 5000 3130 Examens de fin d'apprentissage 699 199 39.8% 5000 3140 Entretien des torules 5870333 -1265167 -18.1% 716560 3140 Entretien des aménagements de cours d'eau 6762899 689488 11.6% 5937341 4160049 41761640 47761640 4		'					6'000'512
3110 Meubles et apparells de bureau							1'138'125
3111 Machines, apparells et véhicules 552668 -74888 -11.9% 627556 3112 Vétements, linge, rideaux 30497309 97929 3.3% 2951380 3113 Matériel informatique 327807 70736 27.5% 257071 3116 Apparells médicaux 24838 -25275 -50.4% 50713 3118 Immobilisations incorporelles 1882772 -13228 -6.6% 201500 Autres immobilisations incorporelles 1882772 -13228 -6.6% 201500 Autres immobilisations ne pouvant êtres portées à 1395/065 261323 23.0% 1133742 74.04 27652247 3120 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA 25054673 -2597574 -9.4% 27652247 3130 Prestations de services de tiers 88455535 639850 -0.7% 87815685 3131 Planifications et projections de tiers 8623306 -387147 -4.3% 9010453 3133 Prestations de services de tiers 8623306 -387147 -4.3% 9010453 3133 Crayages d'utilisations informatiques 337524 127996 61.1% 200522 3134 Primes d'assurances choses 4'297019 -489321 -10.2% 4'786'340 276926 2779508 -10.7% 2779508 -1							2'177'809
3113		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •					311'976 645'346
3118							2'745'897
Autres immobilisations incorporelles							275'853
Autres immobilisations ne pouvant êtres portées à 1395'05 261'323 23.0% 1133'742 3120 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA 25'054'673 -2'597'574 -9.4% 27'652'247 3130 Prestations de services de tiers 88'455'555 639'850 0.7% 87'815'685 88'455'555 639'850 0.7% 87'815'685 88'455'555 639'850 0.7% 87'815'685 865'33131 Prinfications et projections de tiers 86'23'306 -387'147 -4.3% 90'10'453 140'10'45' 14							18'934
1395 Tactif 1395 1395 25054 233 25075 234 23076 1733742 3130 Plantification et élimination, biens-fonds, PA 25054673 25054673 2-2507574 9.4 % 27652247 3130 Plantifications et projections de tiers 88'455'535 639'850 0.7% 87'815'685 3131 Plantifications et projections de tiers 88'23'306 -387'147 -4.3% 90'10'453 40'10'70'70'70'70'70'70'70'70'70'70'70'70'70	3118				1		140'521
3130 Prestations de services de tiers 88'455'535 639'850 0.7% 87'815'685 3131 Planifications et projections de tiers 8623'306 -387'147 -4.3% 9'010'453 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc. 51'86'878 -527'950 -1.0% 52'38'48'28 spécialistes, etc. 3132 Sandardia 51'86'878 -527'950 -1.0% 52'38'48'28 3133 Arages d'utilisations informatiques 337'524 127'996 61.1% 209'528 3134 Primes d'assurances choses 4'297'019 -489'321 -10.2% 4'786'340 Charges de prestations de service pour personnes 12'970'508 -1'375'561 -9.6% 14'346'069 41'346'069 41'34'56'30 -1.038 -1	3119		1'395'065	261'323	23.0%	1'133'742	887'801
13131 Planifications et projections de tiers 8'623'306 -387'147 -4.3% 9'010453 Honoraires conseillers externes, experts, specialistes, etc. 51'856'878 -527'950 -1.0% 52'34'828 3133 Charges d'utilisations informatiques 33'7524 127'996 61.1% 209'528 3134 Pinnes d'assurances choses 4'297'019 448'9321 -10.2% 4'786'340 4'786'350 4'							24'574'273
Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc. 51'856'878 -527'950 -1.0% 52'384'828 3133 Charges d'utilisations informatiques 337'524 127'996 61.1% 209'528 3134 Primes d'assurances choses 4'297'019 -489'321 -10.2% 4'786'340 4'786'341 5'786'340 4'786'34							86'838'390
3132 spécialistes, etc.	3131						6'734'760
13134 Primes d'assurances choses 4'297'019 -489'321 -10.2% 4'786'340		spécialistes, etc.					44'510'911
Charges de prestations de service pour personnes en garde		·					287'221
3136 en garde 12970508 -1375501 -9.6% 14346069	3134						4'495'062
3137 Impôts et taxes 550789 128'005 30.3% 422'784 3138 Cours, examens et conseils 76'604 29'104 61.3% 47'500 3139 Examens de fin d'apprentissage 699 199 39.8% 500 3140 Entretien des terrains 9'302'649 2'186'975 30.7% 7'115'674 3141 Entretien des routes 5'870'333 -1'295'167 -18.1% 7'165'500 3142 Entretien des aménagements de cours d'eau 6'626'809 689'468 11.6% 5'937'341 3142 Entretien des aménagements de cours d'eau 6'626'809 689'468 11.6% 5'937'341 3143 Entretien d'autres travaux de génie civil 886'005 -29'995 -3.3% 916'000 3144 Entretien des bâtiments, immeubles 45'129'980 -4'448'608 -9.0% 49'578'588 3145 Entretien d'autres immobilisations corporelles 648 -4'352 -87.0% 5'000 3150 Entretien d'autres immobilisations corporelles 648 -4'352 -87.0% 5'000 3150 Entretien de meubles et appareils de bureau 414'107 -29'103 -6.6% 443'210 3151 Entretien de machines, appareils, véhicules 3'644'212 446'227 14.0% 3'197'985 3153 Entretien des appareils médicaux 59'127 9'293 18.6% 49'834 3158 Entretien des appareils médicaux 59'127 9'293 18.6% 49'834 3159 Entretien des immobilisations incorporelles 19'213'106 -1711'1782 -8.2% 20'924'888 3159 Entretien des immobilisations 19'213'106 -1711'1782 -8.2% 20'924'888 3159 Entretien des immobilisations 5'362'915 -852'613 -13.7% 6'215'528 3162 Taux de leasing opérationnel -45'000 -100.0% 45'000 3169 Autres loyers et frais d'utilisation 1460'174 565'771 63.3% 894'403 3170 Frais de déplacements et autres frais 5'703'853 -133'363 -2.3% 5'837'216 17'999 -100.0% -100.0% -100.0% -100.0% 18'062'959 3181 Pertes sur créances 30'733'319 12'67'0360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 13'1797'525	3135		12'970'508	-1'375'561	-9.6%	14'346'069	13'382'333
3138 Cours, examens et conseils 76'604 29'104 61.3% 47'500 3139 Examens de fin d'apprentissage 699 199 39.8% 500 3140 Entretien des terrains 9'302'649 2'186'975 30.7% 7'115'674 3141 Entretien des routes 5'87'0333 -1'295'167 -18.1% 7'165'500 3142 Entretien des aménagements de cours d'eau 6'626'809 689'468 11.6% 5'937'341 3143 Entretien d'autres travaux de génie civil 886'005 -29'995 -3.3% 916'000 3144 Entretien des bâtiments, immeubles 45'129'980 -4'448'608 -9.0% 49'578'588 3145 Entretien des forêts -15 -15 -7.0% 49'578'588 3145 Entretien d'autres immobilisations corporelles 648 -4'352 -87.0% 5'000 3150 Entretien d'autres immobilisations corporelles 3'644'212 446'227 14.0% 3'197'985 3153 Entretien de machines, appareils, véhicules 3'644'212 446'227 14.0% 3'197'985 3153 Entretien informatique (matériel) 2'301'841 -1'858'183 -44.7% 4'160'024 3156 Entretien des immobilisations incorporelles 19'213'106 -1'711'782 -8.2% 20'924'888 3159 Entretien d'autres biens meubles 1'825'994 200'228 12.3% 1'625'766 3160 Loyers et bail à ferme des biens-fonds 47'154'136 -1'642'484 -3.4% 48'796'620 3160 Loyers frais d'utilisation 45'000 -100.0% 45'000 3169 Autres loyers et frais d'utilisation 1'460'174 565'771 63.3% 894'403 3170 Frais de déplacements et autres frais 5'703'853 -133'363 -2.3% 5'837'216 3180 Réévaluations sur créances 30'733'319 12'670'360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 131'797'525						-	864
3139 Examens de fin d'apprentissage 699 199 39.8% 500							270'552
3140 Entretien des terrains 9'302'649 2'186'975 30.7% 7'115'674 3141 Entretien des routes 5'870'333 -1'295'167 -18.1% 7'165'500 3142 Entretien des aménagements de cours d'eau 6'626'809 689'468 11.6% 5'937'341 3143 Entretien d'autres travaux de génie civil 886'005 -29'995 -3.3% 916'000 3144 Entretien d'autres travaux de génie civil 886'005 -29'995 -3.3% 916'000 3145 Entretien des bâtiments, immeubles 45'129'980 -4'448'608 -9.0% 49'578'588 3145 Entretien des forêts -15 -15 -15 -15 3149 Entretien d'autres immobilisations corporelles 648 -4'352 -87.0% 5'000 3150 Entretien de mubles et appareils de bureau 414'107 -29'103 -6.6% 443'210 3151 Entretien de machines, appareils, véhicules 3'644'212 446'227 14.0% 3'197'985 3153 Entretien informatique (matériel) 2'301'841 -1'858'183 -44.7% 4'160'024 3156 Entretien des appareils médicaux 59'127 9'293 18.6% 49'834 3158 Entretien des immobilisations incorporelles 19'213'106 -1'711'782 -8.2% 20'924'884 3159 Entretien d'autres biens meubles 1'825'994 200'228 12.3% 1'625'766 3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds 47'154'136 -1'42'484 -3.4% 48'796'620 3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations 5'362'915 -852'613 -13.7% 6'215'528 3162 Taux de leasing opérationnel - 45'000 -100.0% 45'000 3169 Autres loyers et frais d'utilisation 1'460'174 565'771 63.3% 894'403 3170 Frais de déplacements et autres frais 5'70'3853 -133'363 -2.3% 5'837'216 3171 Excursions, voyages scolaires et camps 2'766'877 3'309 0.1% 2'763'568 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale - 107'999 -100.0% -107'999 3180 Réévaluations sur créances 30'733'319 12'670'360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 131'797'525							50'771 842
3141 Entretien des routes 5'870'333 -1'295'167 -18.1% 7'165'500 3142 Entretien des aménagements de cours d'eau 6'626'809 689'468 11.6% 5'937'341 3143 Entretien d'autres travaux de génie civil 886'005 -29'995 -3.3% 916'000 3144 Entretien des bâtiments, immeubles 45'129'980 -4'448'608 -9.0% 49'578'588 3145 Entretien des forêts -15 -15 -15 -15 3149 Entretien d'autres immobilisations corporelles 648 -4'352 -87.0% 5'000 3150 Entretien de meubles et appareils de bureau 414'107 -29'103 -6.6% 443'210 3151 Entretien de machines, appareils, véhicules 3'644'212 446'227 14.0% 3'197'985 3153 Entretien informatique (matériel) 2'301'841 -1'858'183 -44.7% 4'160'024 3156 Entretien des appareils médicaux 59'127 9'293 18.6% 49'834 3158 Entretien des immobilisations incorporelles 19'213'106 -1'711'782 -8.2% 20'924'888 3159 Entretien d'autres biens meubles 1'825'994 200'228 12.3% 1'625'766 3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds 47'154'136 -1'642'484 -3.4% 48''96'620 3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations 5'362'915 -852'613 -13.7% 6'215'528 3162 Taux de leasing opérationnel - 45'000 -100.0% 45'000 3169 Autres loyers et frais d'utilisation 1'460'174 565'771 63.3% 894'403 3170 Frais de déplacements et autres frais 5'703'853 -133'363 -2.3% 5'337'216 3171 Excursions, voyages scolaires et camps 2'766'877 3'309 0.1% 2'763'568 3180 Réévaluations sur créance 30'733'319 12'670'360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 131'797'525		11 0					15'081'797
3143 Entretien d'autres travaux de génie civil 886'005 -29'995 -3.3% 916'000 3144 Entretien des bătiments, immeubles 45'129'980 -4'448'608 -9.0% 49'578'588 3145 Entretien des forêts -15 -15 -15 3149 Entretien d'autres immobilisations corporelles 648 -4'352 -87.0% 5'000 3150 Entretien de meubles et appareils de bureau 414'107 -29'103 -6.6% 443'210 3151 Entretien de machines, appareils, véhicules 3'644'212 446'227 14.0% 3'197'985 3153 Entretien informatique (matériel) 2'301'841 -1'858'183 -44.7% 4'160'024 3156 Entretien des appareils médicaux 59'127 9'293 18.6% 49'834 3158 Entretien des immobilisations incorporelles 19'213'106 -1'711'782 -8.2% 20'924'888 3159 Entretien d'autres biens meubles 1'825'994 200'228 12.3% 1'625'766 3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds 47'154'136 -1'642'484 -3.4% 48'796'620 3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations 5'362'915 -852'613 -13.7% 6'215'528 3162 Taux de leasing opérationnel - 45'000 -100.0% 45'000 3169 Autres loyers et frais d'utilisation 1'460'174 565'771 63.3% 894'403 3170 Frais de déplacements et autres frais 5'703'853 -133'363 -2.3% 5'837'216 3171 Excursions, voyages scolaires et camps 2'766'877 3'309 0.1% 2'763'568 Rubrique réservée pour la statistique financière 107'999 -100.0% -107'999 3180 Réévaluations sur créances 30'733'319 12'670'360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 131'797'525	3141		5'870'333		-18.1%	7'165'500	8'908'463
3144 Entretien des bâtiments, immeubles 45'129'980 -4'448'608 -9.0% 49'578'588 3145 Entretien des forêts -15 -15 -15 -15 3149 Entretien d'autres immobilisations corporelles 648 -4'352 -87.0% 5'000 3150 Entretien de meubles et appareils de bureau 414'107 -29'103 -6.6% 443'210 3151 Entretien de machines, appareils, véhicules 3'644'212 446'227 14.0% 3'197'985 3153 Entretien informatique (matériel) 2'301'841 -1'858'183 -44.7% 4'160'024 3156 Entretien des appareils médicaux 59'127 9'293 18.6% 49'834 3158 Entretien des immobilisations incorporelles 19'213'106 -1'711'782 -8.2% 20'924'888 3159 Entretien d'autres biens meubles 18'25'994 200'228 12.3% 1'625'766 3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds 47'154'136 -1'642'484 -3.4% 48'796'620 3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations 5'362'915 -852'613 -13.7% 6'215'528 3162 Taux de leasing opérationnel - 45'000 -100.0% 45'000 3169 Autres loyers et frais d'utilisation 1'460'174 565'771 63.3% 894'403 3170 Frais de déplacements et autres frais 5'703'853 -133'363 -2.3% 5'837'216 3171 Excursions, voyages scolaires et camps 2'766'877 3'309 0.1% 2'763'568 Rubrique réservée pour la statistique financière 107'999 -100.0% -107'999 3180 Réévaluations sur créances 30'733'319 12'670'360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 131'797'525		Ü					5'002'661
3145 Entretien des forêts							955'510 49'315'488
3149 Entretien d'autres immobilisations corporelles 648					-9.0 /0	49 37 6 366	49313466
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules 3'644'212 446'227 14.0% 3'197'985 3153 Entretien informatique (matériel) 2'301'841 -1'858'183 -44.7% 4'160'024 3156 Entretien des appareils médicaux 59'127 9'293 18.6% 49'834 3158 Entretien des immobilisations incorporelles 19'213'106 -1'711'782 -8.2% 20'924'888 3159 Entretien d'autres biens meubles 1'825'994 200'228 12.3% 1'625'766 3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds 47'154'136 -1'642'484 -3.4% 48'796'620 3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations 5'362'915 -852'613 -13.7% 6'215'528 3162 Taux de leasing opérationnel 45'000 -100.0% 45'000 3169 Autres loyers et frais d'utilisation 1'460'174 565'771 63.3% 894'403 3170 Frais de déplacements et autres frais 5'703'853 -133'363 -2.3% 5'837'216 3171 Excursions, voyages scolaires et camps 2'766'877 3'309 0.1% 2'763'568 Rubrique réservée pour la statistique financière 107'999 -100.0% -107'999 3180 Réévaluations sur créances 30'733'319 12'670'360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 131'797'525					-87.0%	5'000	-65'151
3153 Entretien informatique (matériel) 2'301'841 -1'858'183 -44.7% 4'160'024 3156 Entretien des appareils médicaux 59'127 9'293 18.6% 49'834 3158 Entretien des immobilisations incorporelles 19'213'106 -1'711'782 -8.2% 20'924'888 3159 Entretien d'autres biens meubles 1'825'994 200'228 12.3% 1'625'766 3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds 47'154'136 -1'642'484 -3.4% 48'796'620 3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations 5'362'915 -852'613 -13.7% 6'215'528 3162 Taux de leasing opérationnel - - -45'000 -100.0% 45'000 3169 Autres loyers et frais d'utilisation 1'460'174 565'771 63.3% 894'403 3170 Frais de déplacements et autres frais 5'703'853 -133'363 -2.3% 5'837'216 3171 Excursions, voyages scolaires et camps 2'766'877 3'309 0.1% 2'763'568 Rubrique réservée pour la statistiqu							308'053
3156 Entretien des appareils médicaux 59'127 9'293 18.6% 49'834 3158 Entretien des immobilisations incorporelles 19'213'106 -1'711'782 -8.2% 20'924'888 3159 Entretien d'autres biens meubles 1'825'994 200'228 12.3% 1'625'766 3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds 47'154'136 -1'642'484 -3.4% 48'796'620 3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations 5'362'915 -852'613 -13.7% 6'215'528 3162 Taux de leasing opérationnel - 45'000 -100.0% 45'000 3169 Autres loyers et frais d'utilisation 1'460'174 565'771 63.3% 894'403 3170 Frais de déplacements et autres frais 5'703'853 -133'363 -2.3% 5'837'216 3171 Excursions, voyages scolaires et camps 2'766'877 3'309 0.1% 2'763'568 Rubrique réservée pour la statistique financière 107'999 -100.0% -107'999 3180 Réévaluations sur créances 30'733'319 12'670'360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 131'797'525							3'051'579
3158 Entretien des immobilisations incorporelles 19'213'106 -1'711'782 -8.2% 20'924'888 3159 Entretien d'autres biens meubles 1'825'994 200'228 12.3% 1'625'766 3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds 47'154'136 -1'642'484 -3.4% 48'796'620 3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations 5'362'915 -852'613 -13.7% 6'215'528 3162 Taux de leasing opérationnel - -45'000 -100.0% 45'000 3169 Autres loyers et frais d'utilisation 1'460'174 565'771 63.3% 894'403 3170 Frais de déplacements et autres frais 5'703'853 -133'363 -2.3% 5'837'216 3171 Excursions, voyages scolaires et camps 2'766'877 3'309 0.1% 2'763'568 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale - 107'999 -100.0% -107'999 3180 Réévaluations sur créances 30'733'319 12'670'360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives		,					2'566'417 95'519
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds 47'154'136 -1'642'484 -3.4% 48'796'620 3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations 5'362'915 -852'613 -13.7% 6'215'528 3162 Taux de leasing opérationnel - 45'000 -100.0% 45'000 3169 Autres loyers et frais d'utilisation 1'460'174 565'771 63.3% 894'403 3170 Frais de déplacements et autres frais 5'703'853 -133'363 -2.3% 5'837'216 3171 Excursions, voyages scolaires et camps 2'766'877 3'309 0.1% 2'763'568 3179 Rubrique réservée pour la statistique financière - 107'999 -100.0% -107'999 3180 Réévaluations sur créances 30'733'319 12'670'360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 131'797'525							18'313'569
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations 5'362'915 -852'613 -13.7% 6'215'528 3162 Taux de leasing opérationnel - 45'000 -100.0% 45'000 3169 Autres loyers et frais d'utilisation 1'460'174 565'771 63.3% 894'403 3170 Frais de déplacements et autres frais 5'703'853 -133'363 -2.3% 5'837'216 3171 Excursions, voyages scolaires et camps 2'766'877 3'309 0.1% 2'763'568 3179 Rubrique réservée pour la statistique financière 107'999 -100.0% -107'999 3180 Réévaluations sur créances 30'733'319 12'670'360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 131'797'525	3159		1'825'994	200'228			1'853'022
3162 Taux de leasing opérationnel - -45'000 -100.0% 45'000 3169 Autres loyers et frais d'utilisation 1'460'174 565'771 63.3% 894'403 3170 Frais de déplacements et autres frais 5'703'853 -133'363 -2.3% 5'837'216 3171 Excursions, voyages scolaires et camps 2'766'877 3'309 0.1% 2'763'568 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale - 107'999 -100.0% -107'999 3180 Réévaluations sur créances 30'733'319 12'670'360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 131'797'525		i '					45'931'447
3169 Autres loyers et frais d'utilisation 1'460'174 565'771 63.3% 894'403 3170 Frais de déplacements et autres frais 5'703'853 -133'363 -2.3% 5'837'216 3171 Excursions, voyages scolaires et camps 2'766'877 3'309 0.1% 2'763'568 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale - 107'999 -100.0% -107'999 3180 Réévaluations sur créances 30'733'319 12'670'360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 131'797'525							4'706'702
3170 Frais de déplacements et autres frais 5'703'853 -133'363 -2.3% 5'837'216 3171 Excursions, voyages scolaires et camps 2'766'877 3'309 0.1% 2'763'568 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale - 107'999 -100.0% -107'999 3180 Réévaluations sur créances 30'733'319 12'670'360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 131'797'525		· .					798'560
Rubrique réservée pour la statistique financière - 107'999 -100.0% -107'999							5'333'633
3179 fédérale - 107/999 -100.0% -107/999 3180 Réévaluations sur créances 30'733'319 12'670'360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 131'797'525	3171						2'736'421
3180 Réévaluations sur créances 30'733'319 12'670'360 70.1% 18'062'959 3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 131'797'525	3170		-	107'999	-100.0%	-107'999	-
3181 Pertes sur créance effectives 145'191'238 13'393'713 10.2% 131'797'525			30'733'319				60'043'638
							148'211'161
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	3190	Prestations de dommages et intérêts	2'784'868	662'152	31.2%	2'122'716	1'778'759
3192 Indemnisation de droits 5'000 4'000 400.0% 1'000 3199 Autres charges d'exploitation 28'166'854 7'097'404 33.7% 21'069'450							111'259 30'719'959

Classification par nature des charges de fonctionnement Compte 2019

Nature	Libellés	Compte 2019	Écart par r Budge		Budget 2019	Compte 2018
33	Amortissements du patrimoine administratif	442'125'324	15'733'324	3.7%	426'392'000	419'512'582
	Amortissements planifiés, immobilisations	396'243'217	14'164'507	3.7%	382'078'710	380'305'761
3300	corporelles Amortissements planifiés, immobilisations					
3320	incorporelles	45'882'108	1'568'818	3.5%	44'313'290	39'206'821
34	Charges financières	230'276'039	56'604'072	32.6%	173'671'967	178'377'301
3400	Intérêts passifs des engagements courants	43	-54'957 -6'010'484	-99.9%	55'000 167'371'410	382
3401 3409	Intérêts passifs des engagements financiers Autres intérêts passifs	161'360'926	-360'000	-3.6% n.s.	360'000	171'985'543
3410	Pertes (de change) réalisées sur les placements financiers PF	8'916'848	8'916'848	11.3.	-	36'114
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	7'846'242	7'846'242		-	1'501'314
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	90'913	90'913		-	80'842
3420	Acquisition et administration de capital	910'018	335'018	58.3%	575'000	745'164
3441	Réévaluations - Immobilisations corporelles PF	43'189'685	43'189'685		-	-
3499	Autres charges financières	7'961'365	2'650'808	49.9%	5'310'557	4'027'942
36	Charges de transfert	4'897'106'799	26'306'761	0.5%	4'870'800'038	4'762'148'805
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	2'648'377	-945'623	-26.3%	3'594'000	2'591'908
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunale	196'909	34'059	20.9%	162'850	237'343
3610	Dédommagements à la Confédération	3'810'089	-405'696	-9.6%	4'215'785	3'675'101
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	71'587'048	2'015'975	2.9%	69'571'073	69'291'024
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	21'670'419	-1'316'321	-5.7%	22'986'740	21'878'428
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	4'432'246	-130'632	-2.9%	4'562'878	4'241'894
3621	RPT aux cantons et concordats	403'294'409	-	0.0%	403'294'409	399'832'741
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	-	0.0%	12'453'953	12'453'953
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	104'329'605	103'901	0.1%	104'225'704	101'447'456
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	762'463	-362'812	-32.2%	1'125'275	671'486
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	14'743'000	192'000	1.3%	14'551'000	14'799'000
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	2'029'386'813	18'389'980	0.9%	2'010'996'833	2'002'103'137
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	30'790'617	-255'673	-0.8%	31'046'290	22'299'840
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	469'375'691	-1'101'706	-0.2%	470'477'397	459'381'540
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'614'486'432	10'611'254	0.7%	1'603'875'178	1'530'603'430
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	16'669'352	-523'648	-3.0%	17'193'000	16'614'857
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	4'093'559	-376'403	-8.4%	4'469'962	3'405'063
3650	Réévaluations, participations PA	-	-		-	2'799'907
3660	Amortissement planifié, subventions d'investissements	77'772'467	-3'118'533	-3.9%	80'891'000	81'272'576
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	3'792'397	3'792'397		-	3'322'275
3690	Autres charges de transfert	10'803'618	-303'093	-2.7%	11'106'711	9'217'819
3699	Redistributions	7'336	7'336		-	8'025
0.7	Totaux intermédiaires	8'710'194'305	121'655'728	1.4%	8'588'538'577	8'496'368'613
37	Subventions à redistribuer Confédération	57'539'856	11'779'766	25.7%	45'760'090	48'486'831
3700 3701	Confederation Cantons et concordats	250'000 287'300	250'000 236'800	468.9%	50'500	145'840
3701	Communes et associations intercommunales	895'528	573'028	177.7%	322'500	1'262'273
3704	Entreprises publiques	13'016'000	12'016'000	n.s.	1'000'000	2'758'028
3705	Entreprises privées	22'411'566	186'566	0.8%	22'225'000	22'242'195
3706	Organisations privées à but non lucratif	807'339	-623'043	-43.6%	1'430'382	1'259'511
3707	Ménages privés	19'872'123	-859'585	-4.1%	20'731'708	20'818'984
39	Facturations internes	16'484'980	2'315'290	16.3%	14'169'690	14'997'617
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	386'917	21'267	5.8%	365'650	319'070
3910	Prestations de service facturées en interne	15'813'186	2'589'746	19.6%	13'223'440	14'162'164
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	284'877	-295'723	-50.9%	580'600	516'383
	Totaux généraux	8'784'219'141	135'750'784	1.6%	8'648'468'357	8'559'853'061

Classification par nature des revenus de fonctionnement Compte 2019

Nature	Libellés	Compte 2019	Écart par rap Budget 20		Budget 2019	Compte 2018
40	Revenus fiscaux	6'822'289'265	190'144'265	2.9%	6'632'145'000	6'653'192'587
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	2'801'537'894	87'437'894 -11'874'402	3.2%	2'714'100'000 940'000'000	2'621'951'621
4001 4002	Impôts sur la fortune, personnes physiques Impôts à la source, personnes physiques	928'125'598 561'380'052	-11874402	-1.3% -0.3%	562'800'000	809'732'830 557'906'149
4008	Impôts des personnes	7'089'102	-110'898	-1.5%	7'200'000	6'994'125
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	24'199'772	8'799'772	57.1%	15'400'000	40'182'238
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	1'292'020'426	72'720'426	6.0%	1'219'300'000	1'429'233'245
4011 4019	Impôts sur le capital, personnes morales Autres impôts directs, personnes morales	342'042'866 5'095'271	1'542'866 295'271	0.5% 6.2%	340'500'000 4'800'000	327'226'424 15'477'191
4019	Impôts fonciers	249'560'959	6'760'959	2.8%	242'800'000	226'508'429
4022	Impôts sur les gains en capital	73'709'101	6'709'101	10.0%	67'000'000	74'668'333
4023	Droits de mutation et timbre	215'624'109	34'624'109	19.1%	181'000'000	261'675'290
4024	Impôts sur les successions et les donations	194'793'062	-14'206'938	-6.8%	209'000'000	156'901'787
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	12'171'941	-873'059	-6.7%	13'045'000	10'872'497
4030	Taxes routières	111'477'245	-247'755	-0.2%	111'725'000	110'376'574
4031	Impôts sur les bateaux	2'206'983	31'983	1.5%	2'175'000	2'186'177
4033	Impôts sur les chiens	1'254'884	-45'116	-3.5%	1'300'000	1'299'678
41 4100	Patentes et concessions Patentes	105'662'561 302'432	38'473'925 -67'168	57.3% -18.2%	67'188'636 369'600	103'423'036 312'619
4110	Part au bénéfice net de la BNS	77'677'208	39'135'317	101.5%	38'541'891	77'568'428
4120	Concessions	27'682'921	-594'224	-2.1%	28'277'145	25'541'989
42	Taxes et redevances	421'547'004	-40'631'502	-8.8%	462'178'506	438'737'071
4200	Taxes de compensation	580'851	230'851	66.0%	350'000	436'791
4210 4220	Emoluments pour actes administratifs Taxes et subventions aux frais de pension	154'094'736 2'645'505	-11'552'214 -286'060	-7.0% -9.8%	165'646'950 2'931'565	158'579'616 2'420'588
4220	Paiement pour prestations particulières	70'533	-29'467	-29.5%	100'000	70'773
4230	Frais d'écolage	67'341	-382'659	-85.0%	450'000	67'524
4231	Taxes de cours	175'940	10'940	6.6%	165'000	155'367
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	90'292'900	-2'831'548	-3.0%	93'124'448	93'486'950
4250 4260	Ventes Remboursements et participations de tiers	5'876'073 76'347'503	-173'975 7'646'034	-2.9% 11.1%	6'050'048 68'701'469	5'246'467 76'029'851
4270	Amendes	68'093'756	-34'215'621	-33.4%	102'309'377	80'437'982
4290	Autres taxes	23'301'865	952'216	4.3%	22'349'649	21'805'161
43	Revenus divers	98'429'141	12'885'051	15.1%	85'544'090	104'776'786
4300	Honoraires de l'activité de médecine privée	6'442'282	-1'661'491	-20.5%	8'103'773	6'137'509
4301 4309	Actifs saisis Autres revenus d'exploitation	2'748'541	-7'682'859	-73.7%	10'431'400	4'232'967
4309	Prestations propres sur immobilisations	28'444'319	2'649'499	10.3%	25'794'820	27'240'512
4310	corporelles portées à l'actif	8'271'033	-1'120'116	-11.9%	9'391'149	7'398'615
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	10'904'385	-926'781	-7.8%	11'831'166	11'050'103
4311	incorporenes portees a ractii					41000
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	-	-		-	4'000
4329	Autres variations de stocks	103'491	63'491	158.7%	40'000	81'415
4390 44	Autres revenus Revenus financiers	41'515'088 242'711'880	21'563'306 4'854'619	108.1% 2.0%	19'951'782 237'857'261	48'631'665 230'467'501
4400	Intérêts des liquidités	-68'074	-23'664	53.3%	-44'410	-26'184
4401	Intérêts des créances et comptes courants	116'652'866	15'650'022	15.5%	101'002'844	99'324'912
4402	Intérêts des placements financiers	2'721'640	-68'361	-2.5%	2'790'000	2'749'843
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	532'367	117'426	28.3%	414'941	629'886
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	920'786	920'786		-	131'640
	Gain provenant des ventes des	3'193'428	-1'866'719	-36.9%	5'060'147	6'886'348
4411	immobilisations corporelles PF	3 193 420	-1000719	-30.970	3 000 147	0 000 340
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	67'100	67'100		-	3'748
4420	Dividendes	6'383'251	927'660	17.0%	5'455'591	5'451'745
4429	Autres revenus de participations	-	-		-	166
4443	Réévaluations, immeubles PF	- 240'242	701400	47 40/	4001700	181'176
4450	Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA	349'243	-73'490	-17.4%	422'733	291'804
4452	(pour les entrepr. publi	29'447	19'447	194.5%	10'000	10'762
4461	Entreprises de droit public des cantons, concordats	57'308'313	-8'872'683	-13.4%	66'180'996	57'075'209
4401	Entreprises publiques comme société	41E			415-2	
4463	anonyme ou autre forme d'organisation	1'513'450	-59'301	-3.8%	1'572'751	4'841'116
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	52'007'201	-1'999'467	-3.7%	54'006'668	51'853'219
4471	Paiement pour appartements de service du PA	580'703	120'703	26.2%	460'000	473'789
	Paiement pour utilisations des immeubles du	506'250	71'250	16.40/	435'000	E61'41E
4472	PA		71'250	16.4%		561'415
4479 46	Autres revenus, bien-fonds PA	13'912 1'207'873'953	-76'088 76'456'980	-84.5% 6.8%	90'000 1'131'416'973	26'905 1'187'416'946
4600	Revenus de transferts Parts aux revenus de la Confédération	566'604'099	62'966'193	12.5%	503'637'906	547'007'026
4610	Dédommagements de la Confédération	42'162'044	-4'666'492	-10.0%	46'828'536	48'370'486
	Dédommagements des cantons et des	28'310'038	3'126'386	12.4%	25'183'652	23'405'579
4611	concordats Dédommagements des communes et des					
4612	associations intercommunales	13'488'531	-110'829	-0.8%	13'599'360	13'984'815
		32'827'373	-2'999'568	-8.4%	35'826'941	29'741'604
4613 4620	Indemnités des assurances sociales publiques RPT de la Confédération	103'490'149		0.0%	103'490'149	101'971'826
+020	RPT de la Comederation RPT des communes et des associations		-	i i		
4622	intercommunales	9'528'317	-	0.0%	9'528'317	9'528'317

Classification par nature des revenus de fonctionnement Compte 2019

Nature	Libellés	Compte 2019	Écart par rapport au Budget 2019		Budget 2019	Compte 2018
4630	Subventions de la Confédération	337'675'418	3'353'910	1.0%	334'321'508	327'383'382
4632	Subventions des communes et associations intercommunales	250'000	-	0.0%	250'000	-
4634	Subventions des entreprises publiques	1'323'209	-397'791	-23.1%	1'721'000	1'176'594
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	22'454'967	551'967	2.5%	21'903'000	20'915'091
4690	Autres revenus de transferts	47'143'635	13'617'031	40.6%	33'526'604	61'017'894
4699	Redistributions	2'616'174	1'016'174	63.5%	1'600'000	2'914'333
	Totaux intermédiaires	8'898'513'804	282'183'338	3.3%	8'616'330'466	8'718'013'926
47	Subventions à redistribuer	57'539'856	11'779'766	25.7%	45'760'090	48'486'831
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	44'867'156	-892'934	-2.0%	45'760'090	46'486'831
4704	Subventions à redistribuer reçues des entreprises publiques	12'672'700	12'672'700		-	2'000'000
49	Facturations internes	16'484'980	2'315'290	16.3%	14'169'690	14'997'617
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	384'739	16'589	4.5%	368'150	331'172
4910	Prestations de services	15'814'724	2'593'784	19.6%	13'220'940	14'150'062
4920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	285'517	-295'083	-50.8%	580'600	516'383
	Totaux généraux	8'972'538'640	296'278'394	3.4%	8'676'260'246	8'781'498'374

		Comple 20	713				
Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie
30	Charges de personnel	2'539'866'880	50'943'136	228'812'638	40'211'545	4'082'463	43'338'784
	Salaires des autorités et juges	37'045'274	2'815'226	-950	-	-274	-
	Paiements aux autorités et juges	11'255'119	4'777'632	40'467	75'415	50'114	201'915
	Salaires du personnel administratif et d'exploitation Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel	1'125'768'838	31'480'023	170'072'242	32'589'182	3'271'972	34'686'390
3018	administratif	6'107	-	-	-	-	-
	Salaires des enseignants	803'810'613	323	263'492	-	-	770
	Travailleurs temporaires Autres indemnités	400'309 66'147'030	40'331	664'040	113'058	55'383	260'102
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	132'503'465	2'388'902	11'086'320	2'154'682	223'527	2'310'473
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	288'656'994	4'557'200	24'508'116	4'659'472	416'029	5'052'560
	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'537'220	55'183	289'383	57'953 819'911	5'956 85'086	61'315 878'467
	Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales Cotisations patronales aux primes de caisses maladie	50'468'040 511'736	915'454 27'696	4'224'357	819911	85 086	8/846/
	Autres cotisations patronales	-13'622'474	-162'387	-831'837	-277'250	-27'031	-243'879
	Pensions	3'679'625	3'581'950	93'611	-	-	ı
	Rentes transitoires Autres prestations de l'employeur	11'997'691 1'247'668	-	13'057'170	-	-	-
	Formation et perfectionnement du personnel	9'682'536	62'752	3'772'374	477	80	3'110
	Recrutement du personnel	600'339	934	246'206	-	-	i
3099	Autres charges de personnel	6'170'748	401'919	1'327'647	18'646	1'622	127'562
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	600'819'263	11'966'478	185'357'424	22'616'630	1'269'956	26'337'993
	Matériel de bureau	12'457'585	307'026	662'051	101'944	6'729	61'551
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	7'616'182	2'484	2'050'678	3'589	634	504'756
	Imprimés, publications	2'511'819	1'251'022	197'517	63'811	20'807	55'165
	Littérature spécialisée, magazines Matériel didactique	1'277'423 3'362'071	64'257	110'970 495	6'387 28	5'211 389	50'449 382
	Denrées alimentaires	6'819'019	5	2'952	- 20	- 369	9'336
3106	Matériel médical	1'464'882	1'432	13'520	22	327	1'808
	Autres charges de matériel et de marchandises	2'521'829	56'582	12'492	-	1'734	226'976
	Meubles et appareils de bureau Machines, appareils et véhicules	421'894 552'668	7'137 3'234	36'289 12'813	694	2'336 2'016	2'641 23'781
	Vêtements, linge, rideaux	3'049'309	894	9'698	-	-	42'807
	Matériel informatique	327'807	6'518	136'331	6'081	-	6'075
	Appareils médicaux	24'838	-	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles Autres immobilisations ne pouvant êtres portées à l'actif	188'272 1'395'065	69'750 370	53'936 435'782	31	557	- 45'929
	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	25'054'673	-	21'852'390	- 31	1'239	139'990
	Prestations de services de tiers	88'455'535	5'106'912	15'603'009	1'344'134	221'446	1'674'017
	Planifications et projections de tiers	8'623'306	670'309	1'620'436		-	709'141
	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	51'856'878	1'884'222	12'680'432	1'764'206	658'117	12'021'578
	Charges d'utilisations informatiques Primes d'assurances choses	337'524 4'297'019	1'308	238'295 3'663'491	1'756	377	47'637 5'260
	Charges de prestations de service pour personnes en garde	12'970'508		7 7 7 7 7 7			
			-	-	-	-	
	Honoraires de l'activité de médecine privée	1'038	- 41074	- 0.41700	-	- 01400	46
	Impôts et taxes Cours, examens et conseils	550'789 76'604	1'971	64'706 2'950	-	6'160	46'416
	Examens de fin d'apprentissage	699	-	-	172	-	526
	Entretien des terrains	9'302'649	-	6'066'425	-	-	2'360'190
	Entretien des routes Entretien des aménagements de cours d'eau	5'870'333 6'626'809	-	24'229	<u> </u>	-	6'626'809
	Entretien d'autres travaux de génie civil	886'005	-	4'459	<u> </u>	-	37'004
	Entretien des bâtiments, immeubles	45'129'980	-	44'480'074	-	1'127	607'960
	Entretien des forêts	-15	-	-	-	-	-15
	Entretien d'autres immobilisations corporelles	648 414'107	3'964	- 19'415	-	-	- 96
	Entretien de meubles et appareils de bureau Entretien de machines, appareils, véhicules	3'644'212	34'006	551'289	677		196'791
	Entretien informatique (matériel)	2'301'841	7'442	2'243'948	-	-	-
	Entretien des appareils médicaux	59'127	106	361	-	-	ı
	Entretien des immobilisations incorporelles	19'213'106	15'187	18'739'884	-	5'046	63'952
	Entretien d'autres biens meubles Loyer et bail à ferme des biens-fonds	1'825'994 47'154'136	970	1'067'195 46'821'021	1'470	73'396	21'744 16'923
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'362'915	100'342	1'447'808	67'558	8'362	139'906
	Autres loyers et frais d'utilisation	1'460'174	4'231	1'247'057	-	-	25'157
	Frais de déplacements et autres frais	5'703'853	547'103	522'882	23'585	50'519 186'504	340'407
	Excursions, voyages scolaires et camps Réévaluations sur créances	2'766'877 30'733'319	-	1'280 186'978	7'586'704	186'504 10'010	112'720
	Pertes sur créance effectives	145'191'238	32	27'443	11'626'271	6'915	3'371
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'784'868	-	27'500	17'508	-	32'713
	Indemnisation de droits	5'000	-	-	-	-	5'000
	Autres charges d'exploitation Amortissements du patrimoine administratif	28'166'854 442'125'324	1'817'661 210'822	2'416'943 350'733'510	46'178	167'302	71'000 6'003'701
	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	396'243'217	150'300	308'477'710	39'293	167'302	5'676'971
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	45'882'108	60'522	42'255'800	6'885	-	326'730
	Charges financières	230'276'039	581'078	29'582	-	45'000	43
	Intérêts passifs des engagements courants Intérêts passifs des engagements financiers	43 161'360'926	-	-	-	-	43
	Pertes (de change) réalisées sur les placements financiers		_	_		_	
	PF	8'916'848	-	-	<u> </u>	-	-
	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles (PF)	7'846'242	-	-	-	45'000	-
	Pertes de change sur monnaies étrangères Acquisition et administration de capital	90'913 910'018	-	-	-	-	-
	Réévaluations - Immobilisations corporelles PF	43'189'685	-	-	<u> </u>	-	-
	Autres charges financières	7'961'365	581'078	29'582		-	
	Charges de transfert	4'897'106'799	29'361'587	16'550'943	1'786'101'134	58'991'814	15'468'643
					_	_	
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	2'648'377	-	-	-	_	-
	Parts de revenus destinées à la Confédération Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunale	196'909	-	-	-	-	196'909

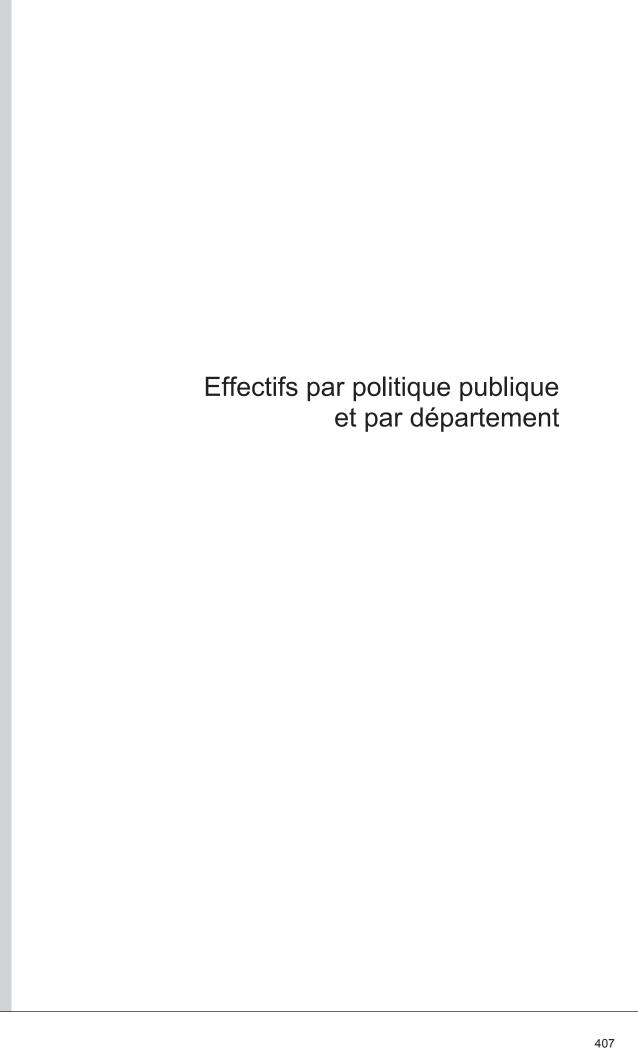
F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Marché du travail, commerce	M Mobilité	Na
1'288'556'617	51'284'686	474'282'740	70'274'152	137'277'712	20'027'361	81'686'118	49'088'928	3
3'035	212	-	-	34'274'411	-	-46'387	-	3
20'629	352'974	48'551	3'330	4'711'448	100'365	855'383	16'898	3
227'932'330	41'090'740	334'836'024	56'989'057	71'946'871	16'051'812	65'423'127	39'399'069	3
6'107	_	_	_	_	_	_	_	3
	40	45		070				
803'545'619 375'629	16	15	-	379 24'680	-	-	-	3
18'952'880	100'849	44'938'448	197'365	128'008	50'582	215'778	430'206	3
68'294'797	2'729'564	24'423'028	3'747'325	7'200'691	1'053'353	4'305'611	2'585'192	3
146'528'039	6'117'992	55'033'065	8'217'023	16'164'788	2'372'367	9'374'008	5'656'335	3
1'854'969	72'004	659'112	100'842	169'318	27'377	114'610	69'197	3
25'983'084	1'039'947	9'300'313	1'426'807	2'769'270	401'928	1'637'980	985'439	3
13	-	483'927	-	-	-	100	-	(T)
-7'313'766	-296'764	-2'416'355	-441'035	-763'816	-98'489	-503'059	-246'804	3
4'065	-	-	-	-	-	-	-	3
-	-	188'189	-	-1'247'668	-	-	-	3
415501704	-	- 017501400	-	1'247'668	-	4751005	41500	3
1'558'761	8'906	3'758'492	290	329'514	10'914	175'335	1'533	3
150'386	68'247	84'346	2214.47	67'919 254'233	31'163	19'386	191'863	3
660'042	68'247	2'945'585	33'147	254 233	25'990	114'245	191863	3
51'381'550	16'253'897	62'817'235	124'226'549	59'577'438	5'506'796	7'891'861	25'615'456	
9'462'898	80'759	981'512	107'827	429'452	27'541	161'337	66'958	3
595'321	2'058	2'629'877	466	20'523	380'282	21'880	1'403'634	3
507'688	73'762	91'155	68'668	24'625	36'461	55'583	65'554	3
578'451	15'927	51'071	12'736	349'645	7'766	16'634	7'918	3
3'309'291	26	50'785	180	216	-	-	278	3
2'410'406	377	4'378'104	66	-	-	10'549	7'224	3
401'290	-	131'001	-	976	911'210	2'104	1'192	3
597'758	28'757	1'225'733	3'290	- 001040	4'074	5'331	359'103	3
202'276	1'275	69'355	843	80'210	1'643	12'154	5'042	3
179'104 117'079	1'667	239'746 2'818'910	157	3'457 3'477	9'639 1'209	3'766 4'785	73'288 50'193	3
102'570	256 7'470	16'525	2'912	7'326	856	26'341	8'802	3
3'743	-	1'656	2912	-	19'440	20 34 1	-	3
47'265	-	3'933	_	741	13 440	12'646		3
175'389	209	371'146	844	54'499	13'524	2'781	294'004	3
13'317	8'702	18'756	-	-	-	-	3'020'278	3
16'513'914	1'772'176	17'831'519	3'917'216	16'572'648	1'369'262	4'587'879	1'941'402	3
-	4'330'157	-	-	-	-	-	1'293'263	3
7'406'488	5'894'780	1'321'489	409'951	883'071	2'304'459	677'831	3'950'253	က
33	-	5'005	-	-	2'198	646	42'401	3
91'327	-	448'342	-	9'741	-	56'502	20'224	3
_	_	12'970'508	_	_	-	_	-	3
- 54'527	- 80	992 30'474	-	30'813	600	- 1'358	313'684	3
20'588	-	21'165	-	30013	14'500	1 330	17'400	3
20 366	-	21 105	-	-	14 500	-	17 400	3
_	-	70'188	_	_	_	-	805'845	3
8'969	_	-	_	_	-	-	5'837'134	3
-	-	-	-	-	-	-	-	3
-	-	-	-	-	-	-	844'542	3
560	969	2'204	-	-	-	269	36'817	3
-	-	-	-	-	-	-	-	e o
-	-	648	-	-	-	-	-	3
199'461	226	88'633	11'472	6'779	5'396	75'532	3'133	3
467'113	153	1'772'028	2'691	1'395	61'693	20'783	535'594	3
3'833	- 11214	38'955	-	-	-	6'718	945	3
57'347	1'314	12/262	-	- 27'110	-	- 9'200	361360	3
298'173 162'806	6'324	12'262 506'131	1'107	27'110 1'973	500 1'732	8'299 160	36'369 62'175	3
127'304	85	62'918	1'580	1973	10'800	11'071	27'569	3
2'398'894	69'409	629'865	33'459	217'691	19'748	82'923	146'950	3
104'448	-	78'186	-	-	-	30	1'066	3
1'179'381	142'996	2'037'332	70'408	83'036	133'330	109'884	462'990	(3)
2'578'482	-	-3	-	-	-	-	615	(1)
619'794	-4'073'564	-10'455'118	33'515'247	1'413'843	22'284	403'106	1'391'313	3
138'037	7'886'744	21'916'988	86'065'426	15'887'381	101'194	1'481'163	50'274	3
2'500	-	280'363	-	-	-	13'967	2'410'318	3
242727	- 900	- 66'90E	-		45'457	17'050	10712	3
243'727 7'052'619	800 3'461'564	66'895 5'936'196	104'274	23'466'809 2'482'943	45'457 569'607	17'850 230'014	19'712 65'126'595	3
6'989'749	2'492'602	5'936'196	104'274	305'025	567'506	229'052	65'126'595	3
62'869	968'961	19'246	104274	2'177'918	2'102	962	114	3
20'000	900 901	394'897	223'239'918	673	2 102	211	5'964'637	
-	-	-	-	-	-	-	-	3
-	-	-	161'360'926	-	-	-	-	3
_	_			_	_	-	_	3
	-		8'916'848	-	<u>-</u>	-		
-	-	-	1'836'605	-	-	-	5'964'637	3
	-	-	90'169	673	-	70	-	3
-	-	-	910'018	-	-	-	-	3
		-	43'189'685	-	-	-	-	3
	-			-				
- - - 20'000	-	394'897	6'935'668	-	4120015241270	140	20010051552	
- - 20'000 795'046'846	51'745'002	394'897 20'550'229	6'935'668 408'651'945	-	1'360'534'370	45'098'733	309'005'553	
- - - 20'000	-	394'897	6'935'668					30

		Comple 2	019				
Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie
0011		7.415.0710.40	410.551.40.5			010.00	
	Dédommagements aux cantons et aux concordats	71'587'048	1'355'405	-	-	9'060	-
	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	21'670'419	210'000	-	-	-	1'799
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	4'432'246	-	-	-	-	-
3621	RPT aux cantons et concordats	403'294'409	-	-	-	-	-
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	250'000	-	-	7'461'450	-
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	104'329'605	-	-	196'844	-	-
	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	762'463	,	-	593'328	-	11'125
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	14'743'000	-	-	-	-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	2'029'386'813	2'633'150	-	160'595'095	24'957'269	173'662
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	30'790'617	180'000	-	-	-	1'550'408
	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	469'375'691	7'992'412	19'900	136'021'849	26'093'035	2'462'931
3637	Subventions accordées aux ménages privés	1'614'486'432	-	-	1'480'910'221	471'000	-
	Subventions à redistribuer à l'étranger	16'669'352	16'357'518	-	311'834	-	-
	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	4'093'559	-	-	4'093'559	-	
	Amortissement planifié, subventions d'investissements	77'772'467	142'759	16'531'043	3'376'000	-	2'571'477
	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	3'792'397	-	-	2'404	-	-
3690	Autres charges de transfert	10'803'618	240'342	-	-	-	8'440'230
3699	Redistributions	7'336	-	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	8'710'194'305	93'063'101	781'484'097	1'848'975'487	64'556'535	91'149'164
37	Subventions à redistribuer	57'539'856		-	13'016'000		43'887'570
3700	Confédération	250'000	-	-	-	-	250'000
3701	Cantons et concordats	287'300	-	-	-	-	287'300
3702	Communes et associations intercommunales	895'528	-	-	-	-	259'243
3704	Entreprises publiques	13'016'000	-	-	13'016'000	-	-
3705	Entreprises privées	22'411'566	-	-	-	-	22'411'566
3706	Organisations privées à but non lucratif	807'339	-	-	-	-	807'339
3707	Ménages privés	19'872'123	-	-	-	-	19'872'123
39	Facturations internes	16'484'980	43'284	1'109'690	268'548	10'759	361'947
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	386'917	40'204	32'317	332	599	21'878
3910	Prestations de service facturées en interne	15'813'186	-	1'077'093	268'216	10'160	339'058
3920	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	284'877	3'080	280	-	-	1'010
	Totaux généraux	8'784'219'141	93'106'385	782'593'786	1'862'260'035	64'567'294	135'398'680

			Oompte 2					
F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Marché du travail, commerce	M Mobilité	Nature
36'165'258	-	16'108'953	-	-	17'948'371	-	-	3611
-	10'000	-	-	-	64'620	-	21'384'000	3612
4'432'246	-	-	-	-	-	-	-	3614
-	-	-	403'294'409	-	-	-	-	3621
4'742'503	-	-	-	-	-	-	-	3622
103'641'701	-	256'391	-	-	234'669	-	-	3631
-	-	158'010	-	-	-	-	-	3632
-	-	-	-	-	-	14'743'000	-	3633
430'817'356	-	180'339	5'357'536	-	1'132'683'020	-	271'989'387	3634
-	-	-	-	-	29'060'209	-	-	3635
133'444'819	565'977	304'882	-	-	150'536'815	198'200	11'734'870	3636
56'514'456	47'087'606	-	-	-	-	29'503'149	-	3637
-	-	-	-	-	-	-	-	3638
-	-	-	-	-	-	-	-	3640
24'832'844	1'958'372	509'876	-	-	26'664'463	23'946	1'161'686	3660
455'663	-	-	-	-	3'334'330	-	-	3661
-	2'123'046	-	-	-	-	-	-	3690
-	-	-	-	-	-	7'336		3699
2'142'057'631	122'745'149	563'981'297	826'496'838	199'338'766	1'386'638'135	134'906'937	454'801'169	
-	-	180'310	-	-	-	-	455'976	37
-	-	-	-	-	-	-	-	3700
-	-	-	-	-	-	-		3701
-	-	180'310	-	-	-	-	455'976	3702
-	-	-	-	-	-	-	-	3704
-	-	-	-	-	-	-	-	3705
-	-	-	-	-	-	-	-	3706 3707
410'185	190'514	4'934'512	6'990'461	676'041	80'591	89'901	1'318'547	3707 39
47'084	3'375	212'914	6 990 461	3'473	350	1'544	22'847	3900
358'251	187'139	4'721'118	6'990'461	672'568	80'242	88'357	1'020'523	3900
4'850	107 139	480	0 330 401	012300			275'177	3920
2'142'467'817	122'935'662	569'096'119	833'487'299	200'014'807	1'386'718'726	134'996'838	456'575'692	5320
2 142 407 817	122 935 662	202 020 119	033 407 299	200 014 807	1 300 / 18 / 26	134 990 838	400 07 0 692	

Nature	Libellés	ÉTAT DE GENÈVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs	E Environnement et énergie
40	Revenus fiscaux	6'822'289'265	•	-0	-	-	-
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques Impôts sur la fortune, personnes physiques	2'801'537'894 928'125'598	-	-0 -	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	561'380'052	-	-	-	-	-
	Impôts des personnes Autres impôts directs, personnes physiques	7'089'102 24'199'772	-	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	1'292'020'426	-	-	-	-	-
	Impôts sur le capital, personnes morales Autres impôts directs, personnes morales	342'042'866 5'095'271	-	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	249'560'959	-	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	73'709'101	-	-		<u>-</u>	-
	Droits de mutation et timbre Impôts sur les successions et les donations	215'624'109 194'793'062	-	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	12'171'941	-	-	-	-	-
	Taxes routières Impôts sur les bateaux	111'477'245 2'206'983	-	-	-	-	-
	Impôts sur les chiens	1'254'884	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions Patentes	105'662'561 302'432	-	243'596	-	-	16'729'875 259'168
	Part au bénéfice net de la BNS	77'677'208	-	-	-	-	259 106
	Concessions	27'682'921	-	243'596	-	-	16'470'707
42 4200	Taxes et redevances Taxes de compensation	421'547'004 580'851	1'326'379	9'369'315	1'748'055	790'631	15'373'100 580'851
4210	Emoluments pour actes administratifs	154'094'736	84'420	387'918	7'849	-	1'130'204
	Taxes et subventions aux frais de pension Paiement pour prestations particulières	2'645'505 70'533	-	215'970	-	544'389	-
	Frais d'écolage	67'341	-	-	-126'700	-	-
	Taxes de cours	175'940	-	-	-	154'460	-
	Taxes d'utilisation et prestations de service Ventes	90'292'900 5'876'073	495'600 171'962	4'888'494 968'385	-	-	4'147'690 210'141
4260	Remboursements et participations de tiers	76'347'503	574'363	2'886'548	1'033'169	91'782	7'841'083
	Amendes Autres taxes	68'093'756 23'301'865	- 34	22'000 0	833'737	- 0	175'637 1'287'493
43	Revenus divers	98'429'141	481'236	16'365'664	133'972	325'600	7'975'824
	Honoraires de l'activité de médecine privée	6'442'282	-	-	-	-	-
4301 4309	Actifs saisis Autres revenus d'exploitation	2'748'541 28'444'319	470'842	1'044'769	1'287	131'800	2'629
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	8'271'033	-	4'113'113	-	-	42'210
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	10'904'385	-	10'039'343	-	-	-
	Autres variations de stocks Autres revenus	103'491 41'515'088	10'394	- 1'168'441	- 132'685	193'800	7'930'984
44	Revenus financiers	242'711'880	-	26'433'414	532'071	36	478'708
4400	Intérêts des liquidités	-68'074	-	-	-	-	-
4400 4401 4402	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers	-68'074 116'652'866 2'721'640		26'433'414 - 80'000 -	- - -	36 - 36	478'708 - - -
4400 4401 4402 4409	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier	-68'074 116'652'866 2'721'640 532'367	-	- 80'000 - -	-	- 36	- - - -
4400 4401 4402 4409	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers	-68'074 116'652'866 2'721'640		- 80'000 -	- - -	- 36 - -	- - -
4400 4401 4402 4409 4410	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF	-68'074 116'652'866 2'721'640 532'367 920'786	- - - -	- 80'000 - -	- - -	- 36 - -	- - -
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes	-68'074 116'652'866 2'721'640 532'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251	- - - - - -	- 80'000 - - - - -	- - 532'064 - - - 6	- 36 - - - - -	- - - - - -
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420 4450	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA	-68'074 116'652'866 2'721'640 532'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243	-	- 80'000 - - - - - -	- - 532'064 - - 6	- 36 - - - -	-
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420 4450	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi	-68'074 116'652'866 2'721'640 532'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447		- 80'000 - - - - - -	- - 532'064 - - 6 - -	- 36 	- - - - - - - 38'532
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420 4450 4461	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats	-68'074 116'652'866 2'721'640 552'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313	-	- 80'000 - - - - - -	- - 532'064 - - - 6	- 36 - - - - -	-
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420 4450 4461 4463	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation	-68'074 116'652'866 2'721'640 552'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313		- 80'000 - - - - - - - -	- - 532'064 - - - 6 - - -	- 36 	- - - - - - - - - - - - - - - - - - -
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420 4450 4461 4463	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA	-68'074 116'652'866 2'721'640 552'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201		- 80'000 - - - - - - - - - - - - - - - - -	- - 532'064 - - - 6 - - - -	- 36 	- - - - - - 38'532 - - - 440'176
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420 4450 4452 4461 4463 4470 4471	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA	-68'074 116'652'866 2'721'640 552'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313		- 80'000 	- - 532'064 - - - 6 - - -	- 36 	- - - - - - - - - - - - - - - - - - -
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4411 4419 4420 4450 4452 4461 4463 4470 4471 4472 4479	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour appartements de service du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA Autres revenus, bien-fonds PA	-68'074 116'652'866 2'721'640 552'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912	-	- 80'000 	- - 532'064 - - - 6 - - - - - -	- 36 	- - - - - - 38'532 - - - - 440'176
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420 4450 4452 4461 4463 4470 4471 4472 4479 4478	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour appartements de service du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts	-68'074 116'652'866 2'721'640 532'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'207'873'953		- 80'000 	- - 532'064 - - - 6 - - - - -	- 36 	- - - - - - 38'532 - - - 440'176
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420 4450 4452 4461 4463 4470 4471 4472 4479 46 4600 4610	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts Parls aux revenus de la Confédération Dédommagements de la Confédération	-68'074 116'652'866 2'721'640 552'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'207'873'953 566'60'099 42'162'044		80'000	- - 532'064 - - - - - - - - - - - - - - - - - - -	- 36 	- - - - - - 38'532 - - - - 440'176
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4411 4419 4420 4450 4452 4461 4463 4470 4471 4472 4479 46 4600 4610	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour appartements de service du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts Parts aux revenus de la Confédération Dédommagements des cantons et des associations	-68'074 116'652'866 2'721'640 532'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'207'87'38'5 566'604'099 42'162'044 28'310'038	- - - - - - - - - - - - - - - - - - -	80'000	- - 532'064 - - - - - - - - - - - - - - - - - - -	- - - - - - - - - - - - - - - - - - -	
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420 4450 4452 4461 4463 4471 4472 4479 4610 4611 4611	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour appartements de service du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts Parts aux revenus de la Confédération Dédommagements des communes et des associations intercommunales	-68'074 116'652'866 2'72''640 532'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'207'873'953 566'604'099 42'162'044 28'310'038		80'000	- - 532'064 - - - - - - - - - - - - - - - - - - -	- 36 	
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420 4450 4452 4461 4463 4470 4471 4472 4479 4600 4610 4611 4612	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour appartements de service du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts Parts aux revenus de la Confédération Dédommagements des cantons et des concordats Dédommagements des communes et des associations intercommunales Indemnités des assurances sociales publiques RPT de la Confédération	-68'074 116'652'866 2'721'640 552'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'207'873'953 566'604'099 42'162'044 28'310'038 13'488'531 32'827'373 103'490'149		80'000	- 532'064 6	- 36 	
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420 4450 4452 4461 4463 4470 4471 4472 4479 46 4600 4610 4611	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts Parts aux revenus de la Confédération Dédommagements des communes et des associations intercommunales Indemnités des assurances sociales publiques	-68'074 116'652'866 2'721'640 552'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'20'87'39'53 566'604'099 42'162'044 28'310'038 13'488'531		80'000	- 532'064 6	- 36 	
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4411 4419 4420 4452 4461 4463 4471 4472 4479 4610 4611 4612 4612 4620 4622 4630 4632	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour appartements de service du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts Parts aux revenus de la Confédération Dédommagements des cantons et des associations intercommunales Indemnités des assurances sociales publiques RPT de la Confédération RPT des communes et des associations intercommunales Subventions des communes et associations intercommunales	-68'074 116'652'866 2'721'640 532'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'20'78'3953 566'604'099 42'162'044 28'310'038 13'488'531 32'827'373 103'490'149 9'528'317 337'675'418 250'000		80'000	- 532'064 6 - 6	- 36	
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4411 4419 4420 4452 4461 4463 4471 4472 4479 4610 4611 4611 4612 4620 4622 4630	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour appartements de service du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts Parts aux revenus de la Confédération Dédommagements des cantons et des concordats Dédommagements des communes et des associations intercommunales Indemnités des assurances sociales publiques RPT de la Confédération Subventions des communes et associations intercommunales Subventions des entreprises publiques	-68'074 116'652'866 2'721'640 532'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'20''87'3953 566'604'099 42'162'044 28'310'038 13'488'531 32'827'373 103'490'149 9'528'317 337'675'418		80'000	- 532'064 6 - 6	- 36	
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420 4450 4450 4452 4461 4463 4470 4471 4472 4479 4611 4612 4613 4620 4632 4634 4660	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour appartements de service du PA Paiement pour appartements de service du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts Parts aux revenus de la Confédération Dédommagements des cantons et des associations intercommunales Indemnités des assurances sociales publiques RPT de la Confédération RPT des communes et des associations intercommunales Subventions de la Confédération Subventions des communes et associations intercommunales Subventions des communes et associations intercommunales Subventions des communes et associations intercommunales	-68'074 116'652'866 2'721'640 552'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'207'873'953 566'604'099 42'162'044 28'310'038 13'488'531 32'827'373 103'490'149 9'528'317 337'675'418 250'000 1'323'209 22'454'967		- 80'000 	- 532'064 6		
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4411 4419 4420 4450 4452 4461 4463 4471 4472 4479 4610 4611 4612 4613 4620 4632 4634 4660	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour appartements de service du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts Parts aux revenus de la Confédération Dédommagements des cantons et des concordats Dédommagements des communes et des associations intercommunales Indemnités des assurances sociales publiques RPT de la Confédération Subventions des communes et associations intercommunales Subventions des entreprises publiques Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif Autres revenus de transferts	-68'074 116'652'866 2'721'640 532'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'20'78'79'53 566'604'099 42'162'044 28'310'038 13'488'531 32'827'373 310'3490'149 9528'317 337'675'418 250'000 1'323'209 22'454'967 47'143'635		80'000	- 532'064 6	- 36 	
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420 4450 4452 4461 4463 4470 4471 4472 4479 46 4601 4611 4612 4634 4634 4660 4690 4699	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour appartements de service du PA Paiement pour appartements de service du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts Parts aux revenus de la Confédération Dédommagements des contons et des concordats Dédommagements des communes et des associations intercommunales Indemnités des assurances sociales publiques RPT de la Confédération Subventions des communes et associations intercommunales Subventions des communes et associations intercommunales Subventions des communes et associations intercommunales Subventions des entreprises publiques Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif Autres revenus de transferts Redistributions Totaux intermédiaires	-68'074 116'652'866 2'721'640 552'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'20'87'39'53 566'604'099 42'162'044 28'310'038 13'488'531 32'827'373 103'490'149 9'528'31' 337'675'418 250'000 1'323'209 22'454'967 47'143'635 2'616'174		- 80'000 	- 532'064 6 - 6		
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4411 4419 4420 4452 4461 4463 4471 4472 4479 4610 4611 4611 4612 463 4600 4610 4610 4610 4610 4610 4610 4610	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour appartements de service du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts Parts aux revenus de la Confédération Dédommagements des cantons et des associations intercommunales Indemnités des assurances sociales publiques RPT de la Confédération RPT des communes et des associations intercommunales Subventions des communes et associations intercommunales Subventions des entreprises publiques Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif Autres revenus de transferts Redistributions Totaux intermédiaires Subventions à redistribuer	-68'074 116'652'866 2'721'640 532'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'20'8'39'353 66'604'099 42'162'044 28'310'038 13'488'531 32'827'373 103'490'149 9'528'317 337'675'418 250'000 1'323'209 22'454'967 47'143'635 26'16'174 8'898'513'304 57'559'856		80'000			
4400 4401 4402 4410 4411 4419 4420 4450 4450 4452 4461 4463 4470 4471 4472 4479 46 4601 4611 4612 4633 4634 4660 4690 4699	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour appartements de service du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts Parts aux revenus de la Confédération Dédommagements des cantons et des concordats Dédommagements des communes et des associations intercommunales Indemnités des assurances sociales publiques RPT de la Confédération Subventions des entreprises publiques Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif Autres revenus de transferts Redistributions Totaux intermédiaires Subventions à redistribuer Subventions à redistribuer reçues de la Confédération Subventions à redistribuer reques des entreprises publiques	-68'074 116'652'866 2'721'640 552'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'207'87'385'31 32'827'373 103'490'149 9'528'317 33'675'418 250'000 1'323'209 22'454'967 47'143'635 2'616'174 8'898'513'04 57'539'865 44'867'156 44'867'156		80'000	- 532'064 6 - 6	1'504'949 1'308'000 196'949	
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420 4450 4450 4450 4452 4461 4463 4470 4471 4472 4479 46 4600 4611 4612 4630 4632 4630 4632 4634 4699 4704	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour appartements de service du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts Parts aux revenus de la Confédération Dédommagements des cantons et des concordats Dédommagements des cantons et des associations intercommunales Indemnités des assurances sociales publiques RPT de la Confédération RPT des communes et des associations intercommunales Subventions des communes et associations intercommunales Subventions des communes et associations intercommunales Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif Autres revenus de transferts Redistributions Totaux intermédiaires Subventions à redistribuer Subventions à redistribuer reçues de la Confédération Subventions à redistribuer reçues des entreprises publiques Facturations internes	-68'074 116'652'866 2'721'640 532'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'20'87'3953 566'604'099 42'162'044 28'310'038 13'488'531 32'827'373 103'490'149 9'528'317 337'675'418 250'000 1'323'209 22'454'967 47'143'635 26'16'1750 48'898'513'804 57'539'856 44'867'156 12'672'700 16'484'980		80'000	- 532'064 6 - 6	- 36	
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4411 4419 4420 4450 4452 4461 4463 4471 4472 4479 4610 4611 4612 4613 4622 4630 4632 4634 4660 4690 4699 4704 499	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour appartements de service du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts Parts aux revenus de la Confédération Dédommagements des cantons et des concordats Dédommagements des communes et des associations intercommunales Indemnités des assurances sociales publiques RPT de la Confédération Subventions des entreprises publiques Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif Autres revenus de transferts Redistributions Totaux intermédiaires Subventions à redistribuer Subventions à redistribuer reçues de la Confédération Subventions à redistribuer reques des entreprises publiques	-68'074 116'652'866 2'721'640 552'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'207'87'385'31 32'827'373 103'490'149 9'528'317 33'675'418 250'000 1'323'209 22'454'967 47'143'635 2'616'174 8'898'513'04 57'539'865 44'867'156 44'867'156		80'000	- 532'064 6 - 6		
4400 4401 4402 4409 4410 4411 4419 4420 4450 4450 4450 4451 4461 4463 4470 4471 4472 4479 46 4600 4610 4611 4612 463 4600 4699 4704 4700 4704 490 490 4910	Intérêts des liquidités Intérêts des créances et comptes courants Intérêts des placements financiers Autres intérêts du patrimoine financier Gains provenant des ventes des placements financiers PF Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles PF Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier Dividendes Revenus provenant de prêts PA Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entrepr. publi Entreprises de droit public des cantons, concordats Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation Loyers et fermages des biens-fonds du PA Paiement pour appartements de service du PA Paiement pour utilisations des immeubles du PA Autres revenus, bien-fonds PA Revenus de transferts Parts aux revenus de la Confédération Dédommagements des cantons et des concordats Dédommagements des communes et des associations intercommunales Indemnités des assurances sociales publiques RPT de la Confédération RPT des communes et des associations intercommunales Subventions des entreprises publiques Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif Autres revenus de transferts Redistributions Totaux intermédiaires Subventions à redistribuer Subventions à redistribuer reçues de la Confédération Subventions à redistribuer reques des entreprises publiques Facturations internes Approvisionnement en matériel et en marchandises	-68'074 116'652'866 2'721'640 532'367 920'786 3'193'428 67'100 6'383'251 349'243 29'447 57'308'313 1'513'450 52'007'201 580'703 506'250 13'912 1'207'873'953 566'604'099 42'162'044 28'310'038 13'488'531 32'827'33'30'49'149 9'528'317 337'675'418 250'000 1'323'209 22'454'967 47'143'635 26'16'174 8'898'513'804 57'539'856 44'867'156 12'672'700 16'484'980 384'739		80'000	- 532'064 6 - 6	1'308'000 196'949 2'621'215	

	M Mobilité	L Marché du travail, commerce	K Santé	J Justice	I Impôts et finances	H Sécurité et population	G Aménagement et logement	F Formation
40	-		8'220	-	6'822'281'045 2'801'537'894	-	-	-
40	-	-	-	-	928'125'598	-	-	-
40	-	-	-	-	561'380'052	-	-	-
40	-	-	-	-	7'089'102 24'199'772	-	-	-
40	-	-	-	-	1'292'020'426	-	-	-
40	-	-	-	-	342'042'866	-	-	-
40	-	-	-	-	5'095'271	-	-	-
40	-	-	-	-	249'560'959	-	-	-
40	-	-	-	-	73'709'101	-	-	-
40	-	-	-	-	215'624'109 194'793'062	-	-	-
40	-	-	-	-	12'171'941	_	-	-
40	-	-	-	-	111'477'245	-	-	-
40	-	-	-	-	2'206'983	-	-	-
40	-	-	8'220	-	1'246'664	-	-	-
4	<u> </u>	-	26'350 9'225	-	88'627'141 34'039	35'600	-	-
41	-	-	9 2 2 5	-	77'677'208		-	-
4	-	-	17'125	-	10'915'894	35'600	-	-
	41'708'969	43'467'422	6'067'821	47'786'937	81'252'436	116'512'323	38'340'479	17'803'139
42	-	-	-	-	-	-	-	-
	25'571'993	39'576'396	3'077'007	15'623'012	4'723'457	35'911'366	27'844'841	156'272
42	-	-	-	-	-	381'791	-	1'503'356
42	-	-	-	20	-	-	-	70'533 194'021
4:	-	11'000	-	-	-		-	10'480
4:	15'304'589	900	138'176	332	53'185'805	11'474'336	994	655'984
	73'890	3'600	53'876	573'190	-	1'917'800	58'598	1'844'632
	758'496	3'466'759	2'310'293	17'782'195	10'746'383	15'197'458	291'175	13'367'800
42	-	390'150	330'920	13'808'176	40/506/704	51'629'563 9	1'737'330	-20 80
4,	11'596'072	18'617 1'795'984	157'550 21'362'793	12 4'015'644	12'596'791 19'386'793	3'386'615	8'407'541 599'568	11'003'377
43	- 11 390 072	1 7 9 3 9 0 4	-		-	- 3 300 013	-	6'442'282
43	-	-	220'323	2'526'782	-	1'436	-	-
43	815'865	168'639	20'950'470	113'756	1'115'579	2'257'143	273'607	1'097'933
43	3'814'991	_	_	_	_	_	300'720	_
	0011001						000.120	
43	-	-	-	865'043	-	-	-	-
43		-	-	_	-		-	103'491
	6'965'215	1'627'345	192'000	510'063	18'271'214	1'128'035	25'241	3'359'671
	43'223'500	73	439	-	166'830'257	38'358	5'174'980	46
	23'431	-	-	-	-91'507	2	-	-
44	-	-	439	-	116'572'345 2'721'640	-	-	46 -
44	302	-	-	-	2721040	-	-	-
44	-	-	-	-	920'786	-	-	-
44	440'214		_	_	2'753'214		_	_
		-					-	
44	-	73	-	-	67'021	-	-	-
	-	-	-	-	6'383'251 310'711	-	-	-
	-	-	-	-		-	-	-
4						-	_	-
4	-	-	-	-	29'447			
4	42'050'000	-	-	-	10'083'333	-	5'174'980	-
4-	- 42'050'000 -				10'083'333	-	5'174'980	-
4-4-4-4-	ē		-	-	10'083'333 1'513'450	-	5'174'980 -	-
4-4-4-4-4-4-1	- 709'553		-		10'083'333 1'513'450 25'566'567	-	-	-
44	- 709'553 -		- - -		10'083'333 1'513'450 25'566'567		- - -	- - -
44 44 44	- 709'553		-		10'083'333 1'513'450 25'566'567	-	-	-
44 44 44	- 709'553 - - -		- - - - -	- - - -	10'083'333 1'513'450 25'566'567 -	- - - 38'356	- - - -	- - - -
4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4	- 709'553 - -	-	- - - - -	-	10'083'333 1'513'450 25'566'567 - -	- - - 38'356		- - -
4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4	709'553 		- - - - - - 16'683'759 1'421'831		10'083'333 1'513'450 25'566'567 - - - - - - - - - - - - - - - - - - -	38'356 - - 62'867'363 - 32'750'086	- - - - 2'426'742 - -	- - - - - 54'049'510 -
4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4- 4	709'553 - - - - 40'031'880 24'422'552	- - - - - 31'945'867	- - - - - 16'683'759 1'421'831	-	10'083'333 1'513'450 25'566'567 - - - - - - - - 644'592'309 540'759'716	38'356 - - 62'867'363	- - - - 2'426'742	- - - - - 54'049'510
4 4 4 4 4 4 4 4 4	709'553 		- - - - - - 16'683'759 1'421'831		10'083'333 1'513'450 25'566'567 - - - - - - - - - - - - - - - - - - -	38'356 - - 62'867'363 - 32'750'086	- - - - 2'426'742 - -	- - - - - 54'049'510 -
4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	709'553 - - - - 40'031'880 24'422'552 6'576'227				10'083'333 1'513'450 25'566'567 - - - - - - - 644'592'309 540'759'716 -	38'356 	- - - - 2'426'742 - -	- - - - - 54'049'510 - - 6'421'606
444444444444444444444444444444444444444	709'553 				10'083'333 1'513'450 25'566'567 - - - - - 644'592'309 540'759'716 - -	38'356 62'867'363 32'750'086 14'732'280 13'481'426	- - - - 2'426'742 - - -	- - - - 54'049'510 - - 6'421'606
4444444444444444	709'553 		- - - - - - - 16'683'759 1'421'831 - - 6'417'593		10'083'333 1'513'450 25'566'567 - - - - - 644'592'309 540'759'716 - - - - - - - - - - - - - - - - - - -	38'356 	- - - - - 2'426'742 - - - -	- - - - 54'049'510 - - 6'421'606
4 4 4 4 4 4 4 4 4	- 709'553 	31'945'867 2'209'245 - 29'467'698			10'083'333 1'513'450 25'566'567 - - - - - - - - - - - - - - - - - - -	38'356 62'867'363 32'750'086 14'732'280 13'481'426	- - - - - 2'426'742 - - - - -	- - - - 54'049'510 - - 6'421'606 - -
444444444444	- 709'553 40'031'880 24'422'552 6'576'227 				10'083'333 1'513'450 25'566'567 - - - 644'592'309 540'759'716 - - - 103'490'149	38'356 	- - - - - 2'426'742 - - - - -	- - - - 54'049'510 - - 6'421'606
4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	- 709'553 40'031'880 24'422'552 6'576'227		- - - - - - - - - - - - - - - - - - -		10'083'333 1'513'450 25'566'567 - - - 644'592'309 540'759'716 - - 103'490'149	38'356 	- - - 2'426'742 - - - - - - -	
444444444444444444444444444444444444444	- 709'553 40'031'880 24'422'552 6'576'227	31'945'867 2'209'245 - 29'467'698 - - -			10'083'333 1'513'450 25'566'567 - - - 644'592'309 540'759'716 - - 103'490'149	38'356 	- - - 2'426'742 - - - - - - - -	- - - - 54'049'510 - - 6'421'606 - - - - - 40'764'354 - 1'148'209
444444444444444444444444444444444444444	- 709'553 40'031'880 24'422'552 6'576'227		- - - - - - - - - - - - - - - - - - -		10'083'333 1'513'450 25'566'567 - - - 644'592'309 540'759'716 - - 103'490'149	38'356 	- - - 2'426'742 - - - - - - -	
4-	- 709'553 40'031'880 24'422'552 6'576'227 250'000 - 8'402'371	31'945'867 2'209'245 - 29'467'698 - - -	- 16'683'759 1'421'831 - 6'417'593 - 4'012'815		10'083'333 1'513'450 25'566'567 - - - 644'592'309 540'759'716 - - - 103'490'149 - - -	38'356 	- - - 2'426'742 - - - - - - - - - - - - - - - - - - -	- - - - 54'049'510 - - 6'421'606 - - - - 40'764'354 - 1'148'209 560'968
4.4444444444444444444444444444444444444	- 709'553 40'031'880 24'422'552 6'576'227		- 16'683'759 1'421'831 - 6'417'593 - 4'012'815		10'083'333 1'513'450 25'566'567	38'356 	- - - 2'426'742 - - - - - - - -	- - - - 54'049'510 - - 6'421'606 - - - - - 40'764'354 - 1'148'209
444444444444444444444444444444444444444	- 709'553				10'083'333 1'513'450 25'566'567	38'356		
44 44 44 44 44 44 44 44 44 44 44 44 44	- 709'553 40'031'880 24'422'552 6'576'227				10'083'333 1'513'450 25'566'567	38'356		
44 44 44 44 44 44 44 44 44 44 44 44 44	- 709'553 40'031'880 24'422'552 6'576'227				10'083'333 1'513'450 25'566'567	38'356	- 2'426'742	
44 44 44 44 44 46 46 46 46 46 46 46 46 4	- 709'553				10'083'333 1'513'450 25'566'567	38'356		
44 44 44 44 44 44 44 44 44 44 44 44 44	- 709'553				10'083'333 1'513'450 25'566'567	38'356	- 2'426'742	
444444444444444444444444444444444444444	- 709'553				10'083'333 1'513'450 25'566'567	38'356		



Evolution du nombre de postes par politique publique (2018 à 2019) ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés

ENTITES ETAT	Budget	Budget	Consommés au 31 décembre		Ecart consommation au 31 décembre 2019 vs budget 2019		
	2018	2019	2019	en nombre de postes	en %		
A Autorités et gouvernance	235.1	239.6	230.1	-9.5	-4.0%		
B Etats-majors et prestations transversales	1'308.4	1'348.0	1'304.1	-44.0	-3.3%		
C Cohésion sociale	322.9	329.6	329.5	-0.2	-0.1%		
D Culture, sport et loisirs	24.6	24.6	22.6	-2.0	-8.1%		
E Environnement et énergie	293.1	299.7	289.5	-10.2	-3.4%		
F Formation	8'213.0	8'630.5	8'568.8	-61.6	-0.7%		
G Aménagement et logement	347.4	361.7	346.8	-14.9	-4.1%		
H Sécurité et population	3'279.6	3'351.0	3'306.5	-44.4	-1.3%		
I Impôts et finances	561.8	564.8	542.8	-22.0	-3.9%		
J Justice	776.1	790.6	783.5	-7.1	-0.9%		
K Santé	125.4	134.7	130.5	-4.2	-3.1%		
L Marché du travail, commerce	658.4	670.4	618.2	-52.1	-7.8%		
M Mobilité	369.7	376.5	363.2	-13.3	-3.5%		
Total entités état	16'515.4	17'121.5	16'836.0	-285.5	-1.7%		

ENTITES CONTROLEES	Budget 2018	Budget 2019	Consommés au 31 décembre 2019
A Autorités et gouvernance (Palexpo, Ports Francs, FIPOI)	305.7	308.7	302.4
C Cohésion sociale (Hospice général & EPI)	1'614.0	1'699.5	1'661.2
E Environnement et énergie (SIG)	1'601.0	1'581.0	1'560.0
F Formation (Université)	3'042.4	3'057.1	3'140.1
G Aménagement et logement (FPLC, FTI, FIDP)	75.8	78.1	79.4
K Santé (HUG & IMAD)	12'445.3	12'580.7	12'333.1
M Mobilité (AIG, TPG, Fondation des parkings)	3'146.8	3'296.0	3'315.7
Total entités contrôlées	22'231.0	22'601.1	22'391.8

	Ecart consomi décembre 2019 v	
	en nombre de postes	en % du budget
2	-6.4	-2.1%
	-38.3	-2.3%
3	-21.0	-1.3%
	83.0	2.7%
	1.3	1.6%
	-247.6	-2.0%
2	19.7	0.6%
	-209.4	-0.9%

AUTRES SUBVENTIONNEES	Budget 2018	Budget 2019	Consommés au 31 décembre 2019
F Formation (HES)	972.2	1'019.1	1'016.6
K Santé (EMS)	3'921.6	3'938.3	3'997.3
Total autres subventionnées	4'893.7	4'957.5	5'013.9

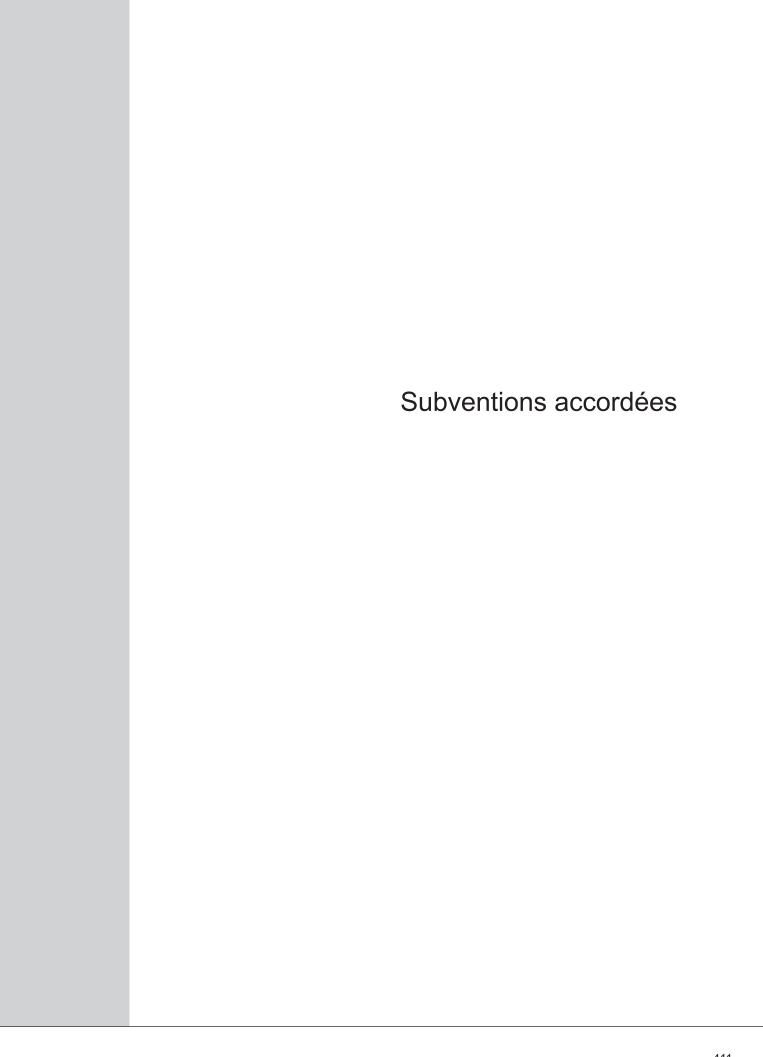
Ecart consome décembre 2019 v	
en nombre de postes	en % du budget
-2.5	-0.2%
59.0	1.5%
56.5	1.1%

Tableau comprenant les ETP des magistrats. Budgets au 31 décembre.

Le budget 2019 a été retraité afin d'inclure les activités des suppléants de l'enseignement ayant un contrat d'auxiliaires qui étaient au budget en francs uniquement (+230.87 ETP).

² Les budgets 2018 et 2019 des politiques A et M ont été retraités suite au changement de rattachement de l'AIG à la politique publique M.

³ SIG : moyenne des ETP de l'année



SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2018 A 2019 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéa nce	Comptes 2019	VARIATIO C2019 / B20	19	Budget 2019	Comptes 2018
	TOTAL PROGRAMMES					4'291'347'591	26'750'203	0.6%	4'264'597'388	4'157'138'565
	A01 Grand Conseil					180'000	-20'000	-10.0%	200'000	180'000
gc	Subvention aux médias		ns			180'000	-20'000	-10.0%	200'000	180'000
	A02 Conseil d'Etat					159'672	-235'074	-59.6%	394'746	139'225
pré	Conseil d'Etat subventions diverses		af			10'000	-40'000	-80.0%	50'000	100 ==0
pré	Réserve pour décisions Conseil d'Etat		af				-150'000	-100.0%	150'000	
pré	Protocole subventions diverses +		ns			149'672	-45'074	-23.1%	194'746	139'225
	A03 Exercice des droits politiques					7'500	-32'500	-81.3%	40'000	70'000
pré	Promotion citoyenne		af			7'500	-12'500	-62.5%	20'000	
pré	Participation de l'Etat aux frais électoraux		ns				-20'000	-100.0%	20'000	70'000
	A04 Développement et innovation du canton et d	de la	région			22'970'121	-613'216	-2.6%	23'583'337	22'909'375
dde	Eclosion		ind	L 11909	2020	1'470'150	-		1'470'150	1'470'150
dde	Office de promotion industrielle (OPI)		ind	L 11678	2019	1'342'910	-		1'342'910	1'342'910
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fonctionnement		ind	L 11703	2019	531'592	-		531'592	531'592
pré	Fédération genevoise de coopération		af	L 11860	2020	2'500'000	-		2'500'000	2'500'000
dde			af	L 11678	2019	1'821'000	-	4.00/	1'821'000	1'821'000
dde	Action en faveur de l'économie genevoise +		af			404'500	-3'885	-1.0%	408'385	372'875
pré	Projets régionaux et transfrontaliers Téléphérique du Salève		af	L 11950	2020	223'125	-47'135 -4'488	-17.4%	270'260	189'656 274'234
pré dde	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)		af af	L 11950	2020	265'512 124'740	-4 488	-1.7%	270'000 124'740	124'740
dde	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise +		af			68'600	-700	-1.0%	69'300	42'600
pré	Centre pour la coopération mondiale		af			00 000	-200'000	-100.0%	200'000	42 000
pré	Club suisse de la presse		af			102'000	-	700.070	102'000	102'000
pré	Aide aux pays en voie de développement (LRI) +		ns			7'372'331	-7'669	-0.1%	7'380'000	7'355'874
pré	Comité International Croix-Rouge		ns			4'500'000	-		4'500'000	4'500'000
pré	Aide aux missions des pays les moins avancés		ns			1'485'193	-62'807	-4.1%	1'548'000	1'454'361
pré	Genève internationale subventions diverses +		ns			18'132	-11'868	-39.6%	30'000	23'881
pré	Interreg V		ns			240'342	-9'658	-3.9%	250'000	185'000
pré	Location auprès de tiers pour ONG		ns			151'950	-73'050	-32.5%	225'000	164'100
pré	Coopération au développement dans le tiers-monde +		ns			348'044	-191'956	-35.5%	540'000	454'401
	A05 Audit interne, transparence de l'information	et é	galité			4'086'129	46'192	1.1%	4'039'937	4'028'157
df	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	oui	ind	L 12233	2021	1'163'000	17'244	1.5%	1'145'756	1'135'934
df	Aide aux victimes de violence en couple		af	L 11960	2020	718'739	-		718'739	718'739
df	Arabelle foyer d'hébergement		af	L 12232	2020	539'541	-		539'541	539'541
df	F-information - filigrane		af	L 11689	2019	515'000	-	40.00/	515'000	515'000
df df	Viol secours		af af	L 12533	2019 2020	322'051	30'000	10.3%	292'051 351'450	292'051
df	SOS femmes Association Vires		al af	L 11960 L 11959	2020	351'450 297'000	-		297'000	351'450 297'000
df	Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre		af	L 11959	2020	39'500	-500	-1.3%	40'000	38'594
df	Association Face-à-Face		af			75'000	-500	-1.576	75'000	75'000
df	Centre de liaison des associations féminines genevoises		af			45'600	_		45'600	45'600
df	Association Violence que faire		af			19'248	-552	-2.8%	19'800	19'248
	B01 Etats-majors départementaux					19'900			19'900	19'900
ds	Subventions divers DDE		af			19'900	=		19'900	19'900
	B02 Gestion transversale et départementale des	ress	sources	humain	es	-	-		-	88'400'000
df	Provisions annuité 2016-2018*		ns				-			88'400'000
	C01 Mesures et soutien financier individuel en n	natiè	re d'act	ion soci	ale	911'723'128	33'311'727	3.8%	878'411'401	838'342'001

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéa nce	Comptes 2019	VARIATIO C2019 / B20		Budget 2019	Comptes 2018
	TOTAL PROGRAMMES					4'291'347'591	26'750'203	0.6%	4'264'597'388	4'157'138'565
dcs	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale (LRT)	oui	ind	PL 12414	2022	77'666'450	723'727	0.9%	76'942'723	67'729'170
dcs	Association Argos	oui	ind	L 11997	2020	2'790'955	39'016	1.4%	2'751'939	2'711'173
dcs	Centre genevois de consultation LAVI	oui	ind	L 11996	2020	1'103'746	9'734	0.9%	1'094'012	1'086'596
dcs	Centre social protestant de Genève (CSP)		af	L 11990	2020	636'882	_		636'882	636'882
dcs	Caritas Genève		af	L 11990	2020	538'232	-		538'232	538'232
dcs	Diverses actions sociales ponctuelles +		af			461'403	-27'570	-5.6%	488'973	625'654
dcs	Fondation Phénix		af	L 11993	2020	356'372	-		356'372	356'372
dcs	Entreprise sociale l'Orangerie		af	L 11992	2020	236'939	-		236'939	236'939
dcs	Intégration pour tous (IPT)		af			184'447	-		184'447	184'447
dcs	Association REPR		af			168'554	-		168'554	168'554
dcs	Scène Active		af			146'000	-		146'000	
dcs	Tél 143 la main tendue		af			143'093	-		143'093	143'093
dcs	ASSUAS - association suisse des assurés		af			38'584	-		38'584	38'584
dcs	Association pour la permanence de défense des patients et des assure	és	af			38'584	-		38'584	38'584
dcs	Antenne drogue famille		af			34'674	-		34'674	34'674
dcs	Fondation pour l'avenir		af			20'376	-		20'376	20'376
dcs	Subsides aux assurés à ressources modestes		pp			346'507'437	-7'392'563	-2.1%	353'900'000	336'135'194
dcs	Hospice Général - Prestations - Action Sociale		pp			329'892'789	9'518'142	3.0%	320'374'647	313'417'658
dcs	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées		pp			90'694'713	31'194'713	52.4%	59'500'000	57'715'625
dcs	Bourses d'études - enseignement secondaire II		pp			28'867'049	2'778'496	10.7%	26'088'553	25'495'054
dcs	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire		pp			12'304'586	-996'800	-7.5%	13'301'386	11'688'502
dcs	Hospice Général - Prestations - Formation SRP		pp			9'605'789	-394'211	-3.9%	10'000'000	9'245'069
dcs	Chèques formation		pp			4'804'262	-295'738	-5.8%	5'100'000	5'211'146
dcs	Remise de cotisations AVS (LRI)		pp			1'484'264	-925'936	-38.4%	2'410'200	1'830'160
dcs	LAVI - Prestations destinées aux victimes		pp			1'281'000	-		1'281'000	1'281'000
dcs	Remboursement des écolages de musique		pp			1'043'002	-166'898	-13.8%	1'209'900	982'286
dcs	LAVI indemnités		pp			588'446	-586'885	-49.9%	1'175'331	790'977
dcs	Hospice Général - Prestations - Accompagnement en EMS		pp			84'500	-165'500	-66.2%	250'000	
al a a	C02 Soutien financier individuel aux personnes	âgé				315'598'729	-6'223'620	-1.9%	321'822'349	312'056'934
dcs	Prestations complémentaires fédérales - AVS		pp			245'675'951	-7'237'744 1'068'757	-2.9% 1.7%	252'913'695	243'325'937
dcs dcs	Prestations complémentaires cantonales - AVS Prestations d'aide sociale - AVS		pp			62'746'941 5'049'295	-52'065	1.7% -1.0%	61'678'184 5'101'360	61'957'472 4'678'135
dcs	Abonnements TPG - AVS		pp			2'126'541	-52 065 -2'569	-0.1%		2'095'389
ucs			pp		I				2'129'110	
dcs	C03 Actions et soutien financier individuel en fa EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	veur	ind	L 12236	2021	430'154'703 67'469'089	1'722'369 4'671'183	0.4%	428'432'334 62'797'906	407'192'605 61'145'036
dcs	EPH - Clair-Bois - Adultes	oui	ind	L 12236	2021	23'723'142	327'982	1.4%	23'395'160	22'487'480
dcs	EPH - Aigues-Vertes	oui	ind	L 12236	2021	19'905'218	326'895	1.7%	19'578'323	17'742'108
dcs	EPH - Foyer Handicap	oui	ind	L 12236	2021	18'923'800	275'817	1.5%	18'647'983	18'358'873
dcs	IEPH - Fondation SGIPA - Adultes	oui	ind	L 12236	2021	18'890'917	239'667	1.3%	18'651'250	18'319'843
dcs	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	oui	ind	L 12236	2021	11'378'642	185'275	1.7%	11'193'367	10'541'330
dcs	EPH - Fondation Trajets	oui	ind	L 12236	2021	7'384'017	-	,	7'384'017	7'107'363
dcs	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	oui	ind	L 12236	2021	4'969'292	_		4'969'292	4'837'180
dcs	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 12236	2021	3'960'367	-3'293'528	-45.4%	7'253'895	4'690'940
dcs	EPH - Association La Corolle	oui	ind	L 12236	2021	3'566'291	-		3'566'291	3'443'289
dcs	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	oui	ind	L 12236	2021	3'342'368	-		3'342'368	3'262'140
dcs	EPH - La Maison des Champs	oui	ind	L 12236	2021	1'999'051	28'323	1.4%	1'970'728	1'950'285
dcs	EPH - Réalise	oui	ind	L 12236	2021	771'005	82'613	12.0%	688'392	670'759
dcs	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	oui	ind	L 12236	2021	656'649	5'748	0.9%	650'901	646'369
dcs	EPH - Association Arcade 84	oui	ind	L 12236	2021	485'992	7'697	1.6%	478'295	475'665
dcs	EPH - Association Point du Jour	oui	ind	L 12236	2021	311'128	4'825	1.6%	306'303	304'431
dcs	Fondation Cap loisirs		af	L 12236		964'726	-		964'726	964'726
dcs	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap		af			492'108	-		492'108	42'065

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéa nce	Comptes 2019	VARIATIO C2019 / B20		Budget 2019	Comptes 2018
	TOTAL PROGRAMMES					4'291'347'591	26'750'203	0.6%	4'264'597'388	4'157'138'565
dcs	Pro Infirmis		af	L 12236	2021	289'389	-		289'389	289'389
dcs	Pro Mente Sana		af			197'749	-		197'749	197'749
dcs	Insieme Genève		af			175'346	_		175'346	175'346
dcs	Association Autrement aujourd'hui		af			149'710	-		149'710	149'710
dcs	Association Parole		af			120'579	-		120'579	120'579
dcs	Association Actifs		af			115'207	-		115'207	115'207
dcs	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)		af			95'645	-		95'645	95'645
dcs	Association Cérébral Genève		af			77'171	-		77'171	77'171
dcs	Anyatas - Association pour personnes mentalement handicapées		af			38'584	-		38'584	38'584
dcs	Association Danse habile		af			33'763	-		33'763	33'763
dcs	CIIS - Subventions accord intercantonal		ns			196'844	-		196'844	12'832
dcs	Prestations complémentaires fédérales - Al		pp			157'963'556	-1'265'073	-0.8%	159'228'629	151'069'991
dcs	Prestations complémentaires cantonales - Al		pp			77'744'686	-60'565	-0.1%	77'805'251	74'037'850
dcs	Abonnements TPG - Al		pp			2'375'906	106'009	4.7%	2'269'897	2'262'503
dcs	Prestations d'aide sociale - Al		pp			1'386'766	79'501	6.1%	1'307'265	1'526'405
	C04 Soutien à la famille et à l'intégration					74'592'897	-4'100'362	-5.2%	78'693'259	72'621'306
dcs	Centre de contact suisse-immigrés		af	L 12125	2021	373'507	-		373'507	373'507
dcs	Camarada		af	L 12125	2021	287'100	-		287'100	287'100
dcs	Office protestant de consultations conjugales et familiales		af			178'436	-		178'436	178'436
dcs	Maison genevoise des médiations		af			123'459	-		123'459	123'459
dcs	Association couple et famille		af			110'920	-		110'920	110'920
dcs	Université populaire albanaise		af			108'900	-		108'900	108'900
dcs	Association des familles monoparentales		af			99'827	-		99'827	99'827
dcs	Association Maison Kultura		af			99'000	-		99'000	99'000
dcs	Coordination genevoise Ecoute contre le racisme		af			74'000	-		74'000	74'000
dcs	Compagna		af			46'759	-		46'759	46'759
dcs	PIC - Programme d'intégration cantonal		ns			2'973'155	-483'214	-14.0%	3'456'369	3'729'132
dcs	BIE Subventions accordées aux communes		ns			593'328	-261'672	-30.6%	855'000	499'614
dcs	BIE autres subventions		ns			179'452	-548	-0.3%	180'000	167'948
dcs	BIE cours de français		ns			162'290	-7'710	-4.5%	170'000	169'997
dcs	BIE cours de langue d'origine		ns			100'000	-		100'000	88'937
dcs	Allocations familiales pour personnes non actives		pp			44'633'471	-1'727'024	-3.7%	46'360'495	42'866'517
dcs	Prestations complémentaires familiales		pp			20'244'122	-184'070	-0.9%	20'428'192	19'348'642
dcs	Aides sociales FAM		pp			3'722'368	-1'418'927	-27.6%	5'141'295	3'888'610
dcs	Allocations familiales dans l'agriculture		pp			482'803	-17'198	-3.4%	500'000	360'000
	C05 Actions en matière d'asile et de migration					46'520'097	-188'166	-0.4%	46'708'263	45'559'029
dcs	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	oui	ind	PL 12414	2022	15'459'556	-		15'459'556	14'491'221
dcs	Croix-Rouge genevoise (CRG)		af	L 11994	2020	826'106	-		826'106	826'106
dcs	Pluriels - Centre de consultation d'études ethnopsychologiques		af	L 11991	2020	207'900	-		207'900	207'900
dcs	Appartenances - Genève		af			91'640	-		91'640	91'640
dcs	Elisa Asile		af			48'232	-		48'232	48'232
dcs	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'	'asile	af			14'469	-		14'469	14'469
dcs	Programme cantonal d'aide au retour		ns			311'834	-188'166	-37.6%	500'000	186'121
dcs	Hospice Général - Prestations - Asile		рр			29'560'360	-		29'560'360	29'693'340
	C06 Protection des personnes adultes sous cur	atell	е			39'617	-383	-1.0%	40'000	35'588
dcs	Appui social - SPAd		рр			39'617	-383	-1.0%	40'000	35'588
	D01 Culture					23'773'705	59'100	0.2%	23'714'605	23'625'909
dcs	Orchestre de la Suisse Romande		af	L 12037	2020	9'405'000	-		9'405'000	9'405'000
dcs	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforom (LRT)		af	L 11995		4'609'000	_		4'609'000	4'738'000
dcs	Soutien à la diffusion et au rayonnement (LRT) +		af		_5_5	2'154'824	-2'870	-0.1%	2'157'694	2'136'580
	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain		af	L 11922	2010	1'344'375	-2870	-0.176	1'344'375	1'344'375
ucs	In ourranger de droit habite da unasee a art moderne et contemporain	I	I ai	1 11922	2019	1 344 3/5	i - 1		1 344 3/5	1 344 3/5

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéa nce	Comptes 2019	VARIATIO C2019 / B20		Budget 2019	Comptes 2018
	TOTAL PROGRAMMES					4'291'347'591	26'750'203	0.6%	4'264'597'388	4'157'138'565
dcs	Fondation Bodmer (LRT)		af	L 11922	2019	915'000	-		915'000	915'000
dcs	Soutien au livre et à l'écrit (LKI) +		af			869'620	-80	0.0%	869'700	869'685
dcs	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (LRT)		af	L 11922	2019	869'375	-		869'375	869'375
dcs	Tarifs jeunes (LRI)		af			728'300	70'000	10.6%	658'300	655'892
dcs	Concours de Genève (LRT)		af	L 12038	2020	674'030	-		674'030	674'030
dcs	Fondation de la Maison de Rousseau et de la Littérature (LRT)		af	L 11955	2020	466'500	-		466'500	316'500
dcs	Fondation pour l'Ecrit (LRT)		af			353'000	_		353'000	353'000
dcs	Fonds de soutien à l'édition +		af			193'800	-4'200	-2.1%	198'000	197'600
dcs	Institut National Genevois		af			112'978	-		112'978	112'978
dcs	Association Quartz Genève Zurich		af			97'500	-		97'500	97'500
dcs	Rencontres internationales de Genève (LKI)		af			84'753	-		84'753	84'753
dcs	Cercle de la librairie et de l'édition Genève (LRT)		af			59'400	-		59'400	59'400
dcs	Association pour le patrimoine industriel (API) (LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	Société Jean-Jacques Rousseau (LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	Projets régionaux et transfrontaliers - culture		af			33'000	-2'000	-5.7%	35'000	33'000
dcs	Fédération mondiale des concours internationaux de musique (LRT)		af			15'000	-		15'000	15'000
dcs	Bourses et résidences		ns			217'250	-750	-0.3%	218'000	183'400
dcs	Intermittents du spectacle		pp			300'000	-		300'000	300'000
dcs	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)		pp			171'000	-1'000	-0.6%	172'000	164'841
	D02 Sport et loisirs					27'747'599	571'176	2.1%	27'176'423	27'578'467
dcs	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	oui	ind	L 12055	2020	23'499'916	647'087	2.8%	22'852'829	23'470'894
dcs	Soutien à la relève sportive +		af			1'302'000	-		1'302'000	1'169'000
dcs	Stade de Genève		af	L 11949	2020	1'090'000	-		1'090'000	1'090'000
dcs	Genève Futur Hockey		af	L 12402 L 12154		980'298 741'000	-		980'298 741'000	980'298 741'000
dcs dcs	Genève-Plage Sport - encadrement et entrainement des jeunes +		af af	L 12154	2020	106'800	- -74'496	-41.1%	181'296	117'190
dcs	Projets régionaux et transfrontaliers - sport		af			27'585	-1'415	-4.9%	29'000	10'085
403	E01 Protection de l'environnement		ui			40'000	-5'000	-11.1%	45'000	41'500
dt	Subventions associations diverses		af			40 000	-5'000	-100.0%	5'000	1'500
dt	Prix cantonal du développement durable		ns			40'000	-5 000	-100.078	40'000	40'000
	E02 Energie					7'326'929	-250'071	-3.3%	7'577'000	5'964'258
dt	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables		ns			7'326'929	-71	0.0%	7'327'000	5'826'977
dt	Fonds des privés : subventions accordées		ns				-250'000	-100.0%	250'000	137'281
	E03 Gestion des eaux					1'071'758	-69'703	-6.1%	1'141'461	897'944
dt	Education à la nature +		af			10'000			10'000	10'000
dt	Fonds renaturation contrats rivières		ns			799'063	-9'648 71440	-1.2%	808'711	615'724
dt	Barrage du seujet (SIG)		ns			173'662 89'032	7'412 -15'468	4.5%	166'250	174'156 98'064
dt dt	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL) Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux commune	20	ns ns			09 032	-50'000	-14.8% -100.0%	104'500 50'000	96 004
dt	Pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc	55	ns				-2'000	-100.0%	2'000	
<u> </u>	E04 Agriculture et nature					4'199'669	-319'616	-7.1%	4'519'285	6'183'790
dt	Opage, promotion agricole		ind	L 11924	2020	1'834'000	-319 010	-7.1/0	1'834'000	1'834'000
dt	Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)		ind	L 11924		1 034 000			1 004 000	94'367
dt	Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) +		af	1400	2010	274'237	-5'763	-2.1%	280'000	280'000
dt	Fondation Neptune		af	L 12528	2022	240'786	-	/0	240'786	240'786
dt	Faune		af			199'924	-76	0.0%	200'000	226'961
dt	Vulgarisation AgriVulg		af			198'000	-		198'000	198'000
dt	Vulgarisation divers +		af			190'000	-		190'000	190'000
dt	Forêt : subventions diverses +		af			78'000	-		78'000	53'400
dt	Viticulture +		af]		34'650	-		34'650	34'650

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéa nce	Comptes 2019	VARIATIOI C2019 / B20		Budget 2019	Comptes 2018
	TOTAL PROGRAMMES					4'291'347'591	26'750'203	0.6%	4'264'597'388	4'157'138'565
dt	Biodiversité Nature et aux sites naturels		af			20'198	-3	0.0%	20'200	=
dt	Promotion de l'agriculture +		af			7'524	-		7'524	7'524
dt	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF		ns			304'914	-86	0.0%	305'000	2'086'500
dt	Améliorations structurelles		ns			294'873	-115'127	-28.1%	410'000	475'669
dt	Contributions pour des prestations écologiques		ns			292'890	-52'110	-15.1%	345'000	294'170
dt	Dégâts dus à la faune		ns			204'125	-145'875	-41.7%	350'000	155'69
dt	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs privés		ns			14'423	-577	-3.8%	15'000	94
dt	Fonds forestier communes		ns			11'125	-		11'125	11'12
	F01 Enseignement obligatoire et orientation					47'646	-		47'646	47'646
dip	Fédération des associations de parents d'élèves de l'EO (FAPEO)		af			47'646	-		47'646	47'64
	F02 Enseignement secondaire II et formation co	ntin	ue			27'686'436	-72'452	-0.3%	27'758'888	27'279'407
dip	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)		ind	L 11910		2'137'156	-		2'137'156	2'137'156
dip	École hôtelière de Genève		ind	L 12229		878'401	-		878'401	878'40°
dip	Centre de bilan Genève (CEBIG)		ind	L 12229	2021	829'000	-		829'000	829'00
dip	Association des répétitoires AJETA		af	L 12229	2021	1'568'004	-		1'568'004	1'568'00
dip	Université ouvrière de Genève (UOG)		af	L 12229	2021	980'000	-		980'000	980'00
qib	Subventions pour cours à divers organismes +		af			503'860	-73'393	-12.7%	577'253	549'85
dip	Université populaire du canton de Genève		af			137'893	-		137'893	137'89
qib	Association Reliance		af			85'000	-		85'000	85'00
qib	Université du 3ème âge		af			66'235	-		66'235	66'23
qib	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)		ns			7'079'000	-		7'079'000	5'865'55
qib	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base		ns			5'478'410	-		5'478'410	5'478'41
aib	Subvention ordinaire à la FFPC		ns			4'119'600	-		4'119'600	3'840'64
dip	Subvention extraordinaire à la FFPC		ns			3'230'125	-		3'230'125	4'274'15
dip	Cours interenteprise hors canton - subv. pour la formation de base		ns			533'701	890	0.2%	532'811	532'67
dip	Bons repas cafétéria ESII		pp			39'851	-149	-0.4%	40'000	36'44
	Appui social ESII		pp			20'200	200	1.0%	20'000	19'99
						20200				
Ė	F03 Enseignement spécialisé et prestations méd	dico	nsvcho	logiques				2.3%		
	F03 Enseignement spécialisé et prestations méd					68'000'959	1'560'840	2.3%	66'440'119	63'716'364
dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	oui	ind	L 12236	2021	68'000'959 15'851'266	1'560'840 -697'431	-4.2%	66'440'119 16'548'697	63'716'36 4
dip dib	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs	oui oui	ind ind	L 12236 L 12236	2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474	1'560'840 -697'431 89'653	-4.2% 1.1%	66'440'119 16'548'697 8'016'821	63'716'36 / 14'821'44 7'968'38
dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé	oui oui oui	ind ind ind	L 12236 L 12236 L 12233	2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608	1'560'840 -697'431 89'653 60'838	-4.2% 1.1% 1.1%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770	63'716'36 4 14'821'44 7'968'38 5'672'96
dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs	oui oui oui oui	ind ind ind ind	L 12236 L 12236 L 12233 L 12236	2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987	63'716'36 14'821'44 7'968'38 5'672'96 5'006'40
dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école	oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind	L 12236 L 12236 L 12233 L 12236 L 12233	2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789	63'716'36 14'821'44 7'968'38 5'672'96 5'006'40 2'952'67
dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée	oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind	L 12236 L 12236 L 12233 L 12236 L 12233 L 12233	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934	63'716'364 14'821'44 7'968'38 5'672'96 5'006'40 2'952'67 1'852'27
dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind	L 12236 L 12236 L 12233 L 12236 L 12233	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777	63'716'36 14'821'44 7'968'38 5'672'96 5'006'40 2'952'67 1'852'27 868'03
dip dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé Subsides pour la formation scolaire spéciale	oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind pp	L 12236 L 12236 L 12233 L 12236 L 12233 L 12233	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873 24'276'521	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096 3'233'485	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777 21'043'036	63'716'36' 14'821'44 7'968'38 5'672'96 5'006'40 2'952'67 1'852'27 868'03 22'197'01
dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé Subsides pour la formation scolaire spéciale Frais de placements enseignement spécialisé	oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind pp pp	L 12236 L 12236 L 12233 L 12236 L 12233 L 12233	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873 24'276'521 2'154'326	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096 3'233'485 -1'217'674	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4% 15.4% -36.1%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777 21'043'036 3'372'000	63'716'36' 14'821'44 7'968'38 5'672'96 5'006'40 2'952'67 1'852'27 868'03 22'197'01
dip dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé Subsides pour la formation scolaire spéciale Frais de placements enseignement spécialisé Frais de placements éducation spécialisé OMP	oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind pp pp	L 12236 L 12236 L 12233 L 12236 L 12233 L 12233	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873 24'276'521 2'154'326 368'171	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096 3'233'485 -1'217'674 14'863	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4% 15.4% -36.1% 4.2%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777 21'043'036 3'372'000 353'308	63'716'364 14'821'44 7'968'38 5'672'96 5'006'40 2'952'67 1'852'27 868'03 22'197'01 1'993'25 370'79
dip dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé Subsides pour la formation scolaire spéciale Frais de placements enseignement spécialisé Frais de placements éducation spécialisé OMP Appui social mineurs OMP	oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind pp pp	L 12236 L 12236 L 12233 L 12236 L 12233 L 12233	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873 24'276'521 2'154'326 368'171 11'805	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096 3'233'485 -1'217'674 14'863 -54'195	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4% -15.4% -36.1% 4.2% -82.1%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777 21'043'036 3'372'000 353'308 66'000	63'716'36 14'821'44 7'968'38 5'672'96 5'006'40 2'952'67 1'852'27 868'03 22'197'01 1'993'25 370'79
dip dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé Subsides pour la formation scolaire spéciale Frais de placements enseignement spécialisé Frais de placements éducation spécialisé OMP	oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind pp pp	L 12236 L 12236 L 12233 L 12236 L 12233 L 12233	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873 24'276'521 2'154'326 368'171	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096 3'233'485 -1'217'674 14'863	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4% 15.4% -36.1% 4.2%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777 21'043'036 3'372'000 353'308	63'716'36' 14'821'44 7'968'38 5'672'96 5'006'40 2'952'67 1'852'27 868'03 22'197'01 1'993'25 370'79 13'11
dip dip dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé Subsides pour la formation scolaire spéciale Frais de placements enseignement spécialisé Frais de placements éducation spécialisé Frais de placements odure Appui social mineurs OMP F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalite Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind ind pp pp pp	L 12236 L 12236 L 12233 L 12236 L 12233 L 12233 L 12233	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873 24'276'521 2'154'326 368'171 11'805	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096 3'233'485 -1'217'674 14'863 -54'195	-4.2% 1.1% 1.17% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4% 15.4% -36.1% 4.2% -82.1%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777 21'043'036 3'372'000 353'308 66'000 84'623'754	63'716'364' 14'821'44' 7'968'38' 5'672'96' 5'006'40' 2'952'67' 1'852'27' 868'03' 22'197'01'
dip dip dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé Subsides pour la formation scolaire spéciale Frais de placements enseignement spécialisé Frais de placements éducation spécialisé OMP Appui social mineurs OMP F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalite Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	oui oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind ind pp pp pp pp	L 12236 L 12233 L 12233 L 12233 L 12233 L 12233 L 12233 L 12233 L 12233	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873 24'276'521 2'154'326 368'171 11'805 87'439'014	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096 3'233'485 -1'217'674 14'863 -54'195 2'815'260 556'325	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4% 15.4% -36.1% 4.2% -82.1% 3.3% 1.6%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777 21'043'036 3'372'000 353'308 66'000 84'623'754 34'956'118	63'716'36' 14'821'44 7'968'38 5'672'96 5'006'40 2'952'67 1'852'27 868'03 22'197'01 1'993'25 370'79 13'11 81'592'13;
dip dip dip dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé Subsides pour la formation scolaire spéciale Frais de placements enseignement spécialisé Frais de placements éducation spécialisé OMP Appui social mineurs OMP F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalite Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) Astural - éducation spécialisée	oui oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind pp pp pp pp	L 12236 L 12233 L 12233	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873 24'276'521 2'154'326 368'171 11'805 87'439'014 35'512'443 8'724'033	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096 3'233'485 -1'217'674 14'863 -54'195 2'815'260 556'325 85'313	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4% 15.4% -36.1% 4.2% -82.1% 3.3% 1.6% 1.0%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777 21'043'036 3'372'000 353'308 66'000 84'623'754 34'956'118 8'638'720	63'716'36' 14'821'44' 7'968'38' 5'672'96' 5'006'40' 2'952'67' 1'852'27' 868'03' 22'197'01' 1'993'25' 370'75' 13'11' 81'592'13' 34'714'96' 8'562'44'
dip dip dip dip dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé Subsides pour la formation scolaire spéciale Frais de placements enseignement spécialisé Frais de placements éducation spécialisé OMP Appui social mineurs OMP F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalite Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	oui oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind pp pp pp pp pp ind ind	L 12236 L 12233 L 12233 L 12233 L 12233 L 12233 L 12233 L 12233 L 12233	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873 24'276'521 2'154'326 368'171 11'805 87'439'014 35'512'443 8'724'033 6'306'937	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096 3'233'485 -1'217'674 14'863 -54'195 2'815'260 556'325 85'313 65'524	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4% 15.4% -36.1% 4.2% -82.1% 3.3% 1.6% 1.0% 1.0%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777 21'043'036 3'372'000 353'308 66'000 84'623'754 34'956'118 8638'720 6'241'413	63'716'36 14'821'44 7'968'38 5'672'96 5'006'40 2'952'67 1'852'27 868'03 22'197'01 1'993'25 370'75 13'11 81'592'13 34'714'96 8'562'44 6'109'92 286'92
dip dip dip dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé Subsides pour la formation scolaire spéciale Frais de placements enseignement spécialisé Frais de placements éducation spécialisée Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) Astural - éducation spécialisée Erveloppe dispositif éducation spécialisée Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	oui oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind ind pp pp pp pp ind ind ind	L 12236 L 12236 L 12233 L 12233	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873 24'276'521 2'154'326 368'171 11'805 87'439'014 35'512'443 8'724'033 6'306'937 2'588'610 1'787'470	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096 3'233'485 -1'217'674 14'863 -54'195 2'815'260 556'325 85'313 65'524 -360'997	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4% 15.4% -36.1% 4.2% -82.1% 3.3% 1.6% 1.0% 1.0% -12.2%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777 21'043'036 3'372'000 353'308 66'000 84'623'754 34'956'118 8'638'720 6'241'413 2'949'607	63'716'36 14'821'44 7'968'36 5'672'96 5'006'44 2'952'61 1'852'21 868'03 22'197'0' 1'993'22 370'75 13'11 81'592'13 34'714'96 8'562'44 6'109'92 286'92 1'741'68
dip dip dip dip dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé Subsides pour la formation scolaire spéciale Frais de placements enseignement spécialisé Frais de placements éducation spécialisé OMP Appui social mineurs OMP F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalite Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) Astural - éducation spécialisée Enveloppe dispositif éducation spécialisée Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée Pro Juventute Genève	oui oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind pp pp pp pp ind ind ind ind	L 12236 L 12236 L 12233 L 12233	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873 24'276'521 2'154'326 368'171 11'805 87'439'014 35'512'443 8'724'033 6'306'937 2'588'610	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096 3'233'485 -1'217'674 14'863 -54'195 2'815'260 556'325 85'313 65'524 -360'997	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4% 15.4% -36.1% 4.2% -82.1% 3.3% 1.6% 1.0% 1.0% -12.2%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777 21'043'036 3'372'000 353'308 66'000 84'623'754 34'956'118 86'38'720 6'241'41'3 2'949'607 1'763'201	63'716'36 14'821'4' 7'968'36 5'672'96 5'006'44 2'952'67 1'852'27 868'03 22'197'07 1'993'22 370'75 13'17 81'592'13 34'714'96 8'562'44 6'109'92 286'93 1'741'64
dip dip dip dip dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé Subsides pour la formation scolaire spéciale Frais de placements enseignement spécialisé Frais de placements éducation spécialisée OMP Appui social mineurs OMP F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalite Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) Astural - éducation spécialisée Enveloppe dispositif éducation spécialisée Erole protestante d'altitude - éducation spécialisée Pro Juventute Genève Colonies de vacances - divers +	oui oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind pp pp pp pp ind ind ind ind af af	L 12236 L 12236 L 12233 L 12236 L 12233 L 12233	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873 24'276'521 2'154'326 368'171 11'805 87'439'014 35'512'443 8'724'033 6'306'937 2'588'610 1'787'470 454'430 428'147	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096 3'233'485 -1'217'674 14'863 -54'195 2'815'260 556'325 85'313 65'524 -360'997 24'269	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4% 15.4% -36.1% 4.2% -82.1% 3.3% 1.6% 1.0% -1.0% -1.2.2% 1.4%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777 21'043'036 3'372'000 353'308 66'000 84'623'754 34'956'118 8'638'720 6'241'413 2'949'607 1'763'201 454'430 436'153	63'716'36 14'821'44 7'968'38 5'672'96 5'006'44 2'952'67 1'852'27 868'03 22'197'0' 1'993'22 370'73 13'17 81'592'13 34'714'96 8'562'44 6'109'92 286'93 1'741'66 454'44 373'98
dip dip dip dip dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé Subsides pour la formation scolaire spéciale Frais de placements enseignement spécialisé Frais de placements éducation spécialisée OMP Appui social mineurs OMP F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalite Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) Astural - éducation spécialisée Enveloppe dispositif éducation spécialisée Enveloppe dispositif éducation spécialisée Colonies de vacances - divers + Colonies de vacances - Centre protestant de vacances	oui oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind pp pp pp pp ind ind ind af af	L 12236 L 12233 L 12235 L 12235 L 12235 L 12235 L 12235 L 12235 L 12235 L 12235 L 12236 L 12237 L 12236 L 12236 L 12236 L 12236 L 12236 L 12236 L 12236 L 12237 L 12237 L 12237 L 12237 L 12237 L 12237 L 12237 L 12237 L 12238 L 12268 L 1226	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873 24'276'521 2'154'326 368'171 11'805 87'439'014 35'512'443 8'724'033 6'306'937 2'588'610 1'787'470 454'430 428'147 377'000	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096 3'233'485 -1'217'674 14'863 -54'195 2'815'260 556'325 85'313 65'524 -360'997 24'269	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4% 15.4% -36.1% 4.2% -82.1% 3.3% 1.6% 1.0% -1.0% -1.2.2% 1.4%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777 21'043'036 3'372'000 353'308 66'000 84'623'754 34'956'118 8638'720 6'241'413 2'949'607 1'763'201 454'430 436'153 377'000	63'716'36 14'821'44' 7'968'38 5'672'96 5'006'44 2'952'67 1'852'21 868'03 22'197'07 1'993'24 370'78 13'17 81'592'13 34'714'96 8'562'44 6'109'92 286'92 1'741'64 454'43 373'99 377'00
dip dip dip dip dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé Subsides pour la formation scolaire spéciale Frais de placements enseignement spécialisé Frais de placements éducation spécialisée OMP Appui social mineurs OMP F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalite Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) Astural - éducation spécialisée Enveloppe dispositif éducation spécialisée Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée Pro Juventute Genève Colonies de vacances - divers + Colonies de vacances - Centre protestant de vacances Fondation suisse du service social international	oui oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind pp pp pp pp ind ind ind af af af	L 12233 L 12234 L 12234 L 12235 L 12235 L 12235 L 12235 L 12235 L 12235 L 12236 L 12236 L 12236 L 12236 L 12236	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873 24'276'521 2'154'326 368'171 11'805 87'439'014 35'512'443 8'724'033 6'306'937 2'588'610 1'787'470 454'430 428'147 377'000 331'182	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096 3'233'485 -1'217'674 14'863 -54'195 2'815'260 556'325 85'313 65'524 -360'997 24'269	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4% 15.4% -36.1% 4.2% -82.1% 3.3% 1.6% 1.0% -1.0% -1.2.2% 1.4%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777 21'043'036 3'372'000 353'308 66'000 84'623'754 34'956'118 8'638'720 6'241'413 2'949'607 1'763'201 454'430 436'153 377'000 331'182	63'716'36 14'821'44' 7'968'38 5'672'96 5'006'44 2'952'67 1'852'27 868'03 22'197'07 1'993'26 370'75 13'11 81'592'13 34'714'96 8'562'44 6'109'92 286'92 1'741'66 454'43 373'96 377'06 331'18
dip dip dip dip dip dip dip dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs Fondation Ensemble - secteur mineurs Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs L'ARC, une autre école La Voie lactée Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé Subsides pour la formation scolaire spéciale Frais de placements enseignement spécialisé Frais de placements éducation spécialisée OMP Appui social mineurs OMP F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalite Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) Astural - éducation spécialisée Enveloppe dispositif éducation spécialisée Enveloppe dispositif éducation spécialisée Colonies de vacances - divers + Colonies de vacances - Centre protestant de vacances	oui oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind pp pp pp pp ind ind ind af af	L 12236 L 12233 L 12235 L 12235 L 12235 L 12235 L 12235 L 12235 L 12235 L 12235 L 12236 L 12237 L 12236 L 12236 L 12236 L 12236 L 12236 L 12236 L 12236 L 12237 L 12237 L 12237 L 12237 L 12237 L 12237 L 12237 L 12237 L 12238 L 12268 L 1226	2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021 2021	68'000'959 15'851'266 8'106'474 5'781'608 5'530'855 3'015'814 2'013'245 890'873 24'276'521 2'154'326 368'171 11'805 87'439'014 35'512'443 8'724'033 6'306'937 2'588'610 1'787'470 454'430 428'147 377'000	1'560'840 -697'431 89'653 60'838 48'868 45'025 25'311 12'096 3'233'485 -1'217'674 14'863 -54'195 2'815'260 556'325 85'313 65'524 -360'997 24'269	-4.2% 1.1% 1.1% 0.9% 1.5% 1.3% 1.4% 15.4% -36.1% 4.2% -82.1% 3.3% 1.6% 1.0% -1.0% -1.2.2% 1.4%	66'440'119 16'548'697 8'016'821 5'720'770 5'481'987 2'970'789 1'987'934 878'777 21'043'036 3'372'000 353'308 66'000 84'623'754 34'956'118 8638'720 6'241'413 2'949'607 1'763'201 454'430 436'153 377'000	63'716'36 14'821'44 7'968'38 5'672'96 5'006'40 2'952'67 1'852'27 868'03 22'197'01 1'993'26 370'75 13'11 81'592'13 34'714'96 8'562'44 6'109'92

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéa nce	Comptes 2019	VARIATIO C2019 / B20		Budget 2019	Comptes 2018
	TOTAL PROGRAMMES					4'291'347'591	26'750'203	0.6%	4'264'597'388	4'157'138'565
dip	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)	af			143'629	-		143'629	143'629
	Groupement genevois centres d'entraîn, aux méthodes d'éducation ac		af			127'764	_		127'764	127'764
dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande		af	L 12198	2021	105'510	-		105'510	105'510
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles		af	L 12198	2021	105'109	-		105'109	105'109
dip	Soutien à l'enfance +		af			94'814	-		94'814	94'814
dip	Unions Chrétiennes de Genève		af			85'589	-		85'589	85'589
dip	Frais de placements éducation spécialisée OEJ		pp			26'166'986	2'458'075	10.4%	23'708'911	24'169'722
dip	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)		pp			3'010'000	-		3'010'000	2'750'000
dip	Fonds animation jeunesse		pp			279'757	-243	-0.1%	280'000	247'909
dip	Appui social mineurs OEJ		pp				-5'000	-100.0%	5'000	
	F05 Hautes écoles					506'138'146	13'565'661	2.8%	492'572'485	483'352'464
	Université de Genève	oui	ind	L 12028		363'986'563	12'531'515	3.6%	351'455'048	346'526'773
dip	HES-SO Genève Indemnité cantonale	oui	ind	L 12418		23'968'625	1'034'146	4.5%	22'934'479	18'454'673
dip	Institut de hautes études internationales et du développement		ind	L 12156	2020	15'036'918	-		15'036'918	15'036'918
dip	Fondation Hardt		af			38'040	-		38'040	38'040
dip	Contribution intercantonale à la HESSO	oui	ns			103'108'000	-		103'108'000	100'601'000
dip	HES-SO Genève Indemnités de stages		pp				-		-	2'695'060
	F06 Prestations transversales liées à la formation	n				35'106'130	356'922	1.0%	34'749'208	33'636'082
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	oui	ind	L 12405		13'706'125	196'985	1.5%	13'509'140	13'414'479
	Conservatoire de musique de Genève	oui	ind	L 12405		11'287'343	169'815	1.5%	11'117'528	10'817'236
	Institut Jaques-Dalcroze	oui	ind	L 12405		4'320'152	58'681	1.4%	4'261'471	4'231'136
dip	Ecoles accréditées - Fondation ETM		ind	L 12405		1'144'435	-		1'144'435	1'059'956
dip	Ecoles accréditées - Espace Musical		ind	L 12405		621'951	-		621'951	536'217
dip	Ecoles accréditées - Studio Kodaly		ind	L 12405		615'612	-		615'612	446'535
dip	Ecoles accréditées - Cadets de Genève		ind	L 12405		538'724	-		538'724	523'342
dip	Ecoles accréditées - Env. harmonisation conditions cadre ens. Travail		ind	L 12405		520'646	13'112	2.6%	507'534	452'466
dip	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève		ind	L 12405		488'406	-		488'406	392'835
dip	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi		ind	L 12405		396'803	-		396'803	309'915
dip	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise		ind	L 12405		345'364	-		345'364	280'029
dip	Confédération des écoles de musique		af	L 12024	2020	288'179	-		288'179	288'179
dip	Contribution à la promotion de la paix +		af			179'200	-53	0.0%	179'253	179'210
dip	Vivre Ensemble +		af			166'810	-27'250	-14.0%	194'060	194'060
dip	Subventions ponctuelles DIP +		af			132'652	-835	-0.6%	133'487	129'943
dip	Culture et Rencontre		af			101'881	-		101'881	101'881
dip	Ecole et quartier Versoix		af			65'010	-		65'010	65'010
dip	Projets régionaux et transfrontaliers DIP		ns				-20'370	-100.0%	20'370	2'000
dip	Subvention à la restauration collective		pp			186'837	-33'163	-15.1%	220'000	211'653
	G01 Logement et planification foncière					47'456'554	-4'286'394	-8.3%	51'742'948	44'998'896
dt	Cité Universitaire		ind	L 12182	2019	319'943	-		319'943	319'943
dt	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)		af			49'005			49'005	49'005
dt	Subvention au logement social		pp			47'087'606	-4'286'394	-8.3%	51'374'000	44'629'948
	G02 Aménagement du territoire et conformité de	es co		ions et d	des c	58'218	-10'000	-14.7%	68'218	58'218
	Association handicap architecture urbanisme (HAU)		af			58'218	.		58'218	58'218
dt	OU Subventions diverses +		af				-10'000	-100.0%	10'000	
	G04 Protection du patrimoine bâti et des sites					2'261'857	-27'954	-1.2%	2'289'811	2'272'282
	Cathédrale St-Pierre		af			107'762	=		107'762	107'762
	Musée habitat rural de Ballenberg		af			31'049	- -		31'049	31'683
dt	Subventions à la restauration des bâtiments		ns			2'123'046	-27'954	-1.3%	2'151'000	2'132'837
	H01 Sécurité publique					238'132	-9'379'456	-97.5%	9'617'588	9'617'588
	Fondation des parkings		ind	L 11923	2019		-9'378'068	-100.0%	9'378'068	9'378'068
dses	Pôle de prévention des radicalités religieuses et idéologiques		af			100'413	100'413			

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéa nce	Comptes 2019	VARIATIO C2019 / B20		Budget 2019	Comptes 2018
	TOTAL PROGRAMMES					4'291'347'591	26'750'203	0.6%	4'264'597'388	4'157'138'565
dses	Musique de la police		af			42'554	-		42'554	42'554
dses	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman		af			32'015	-		32'015	32'015
dses	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC)		af			63'150	-101'801	-61.7%	164'951	164'951
	H02 Privation de liberté et mesures d'encadreme	ent				268'391	119'391	80.1%	149'000	100'641
	Fondation romande de détention administrative Aumônerie de la prison		af af			256'391 12'000	157'391 -38'000	159.0% -76.0%	99'000 50'000	90'641 10'000
uses	H04 Sécurité civile et armée		aı			393'099	-80'601	-76.0% -17.0%	473'700	415'259
dooo	PC instruction communes		af			96'050	-23'100	-17.0 /6	119'150	97'000
	PC matériel communes		af			61'960	-23 100 -28'040	-31.2%	90'000	63'747
	Musée militaire genevois		af			50'000	-28 040	-31.270	50'000	50'000
	PC divers +		af			3'250	-1'150	-26.1%	4'400	3'300
	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)		af			1'000	-1 150	-20.178	1'000	1'000
	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-R	enos)	af			500	_		500	500
	Fédération des corps de sapeurs-pompiers	Сроз)	af			500	-4'000	-100.0%	4'000	300
	PC matériel institutions privées		af				-1'000	-100.0%	1'000	
	Jeunes sapeurs-pompiers		af				-1'000	-100.0%	1'000	
	PC instruction institutions privées		af				-650	-100.0%	650	
	Rétribution des chefs de musique		ns			120'050	-11'950	-9.1%	132'000	129'731
dses			ns			55'000	-	311,0	55'000	55'000
dses	Habillement et équipement des musiques cantonales		ns			5'289	-9'711	-64.7%	15'000	14'981
	103 Administation de la fortune, de la dette et de	la R	PT			5'357'536	-		5'357'536	5'357'536
dde	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)		ind	L 11678	2019	5'357'536	-		5'357'536	5'357'536
	K01 Réseau de soins et actions en faveur des pe	erso	nnes âg	ées		1'302'069'857	10'464'270	0.8%	1'291'605'587	1'224'869'606
dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - fonctionnement				0040	== 4100 410 4 =		4.00/		
	Hopitaux universitaires de Geneve (HOG) - fonctionnement	oui	ind	L 11957	2019	574'834'345	5'585'989	1.0%	569'248'356	547'174'399
dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen	oui oui	ind ind		2019	574'834'345 191'870'307	5'585'989 800'871	1.0% 0.4%	569'248'356 191'069'436	547'174'399 189'058'635
dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen			L 11957						
dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) ^(LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957	2019	191'870'307	800'871	0.4%	191'069'436	189'058'635
dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) ^(LRT)	oui oui	ind ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234	2019 2019 2019 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919	0.4% 3.5% 1.0% 4.8%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606
dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) ^(LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	oui oui oui	ind ind ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389	800'871 6'579'353 1'549'223	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174
dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) ^(LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy	oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039
dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979
dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré	oui oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Butini	oui oui oui oui oui oui oui oui	ind ind ind ind ind ind ind ind ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LET) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6% 4.8%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'41'51'280 4'307'858 4'229'526
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 4.6% 4.6% 3.2%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Eynard Fatio	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6% 4.8% 3.2% 2.8%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Les Châtaigniers EMS - Eynard Fatio EMS - Les Charmettes	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429 63'480	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6% 4.8% 3.2% 2.8% 2.0%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367 3'234'595	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108 3'160'771
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Eynard Fatio EMS - Eynard Fatio EMS - Châtelaine	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796 3'298'075 3'155'824	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429 63'480	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6% 4.8% 3.2% 2.8% 2.0% 4.5%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367 3'234'595 3'018'579	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108 3'160'771 2'970'036
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Eynard Fatio EMS - Les Charmettes EMS - Le Châtelaine EMS - Châtelaine EMS - La Terrassière	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796 3'298'075 3'155'824 3'003'424	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429 63'480 137'245 69'856	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6% 4.8% 3.2% 2.8% 2.0% 4.5% 2.4%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367 3'234'595 3'018'579 2'933'568	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108 3'160'771 2'970'036 2'896'025
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Eynard Fatio EMS - Les Charmettes EMS - La Terrassière EMS - Notre Dame	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796 3'298'075 3'155'824 3'003'424 2'943'801	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429 63'480 137'245 69'856	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6% 4.8% 3.2% 2.8% 2.0% 4.5% 2.4% 6.4%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367 3'234'595 3'018'579 2'933'568 2'767'652	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108 3'160'771 2'970'036 2'896'025 2'722'355
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Les Châtaigniers EMS - Les Charmettes EMS - Le Charmettes EMS - Châtelaine EMS - La Terrassière EMS - Notre Dame EMS - Résidence de Bon Séjour	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796 3'298'075 3'155'824 3'003'424 2'943'801 2'921'547	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429 63'480 137'245 69'856 176'149	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6% 4.8% 3.2% 2.8% 2.0% 4.5% 6.4% 3.4%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367 3'234'595 3'018'579 2'933'568 2'767'652 2'826'355	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108 3'160'771 2'970'036 2'896'025 2'722'355 2'781'283
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Les Charmettes EMS - Les Charmettes EMS - Châtelaine EMS - Châtelaine EMS - Résidence de Bon Séjour EMS - Résidence de Bon Séjour EMS - La Plaine	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796 3'298'075 3'155'824 3'003'424 2'943'801 2'921'547 2'779'065	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429 63'480 137'245 69'856 176'149 95'192	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6% 3.2% 2.8% 2.0% 4.5% 6.4% 3.4% 2.3%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367 3'234'595 3'018'579 2'933'568 2'767'652 2'826'355 2'716'711	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108 3'160'771 2'970'036 2'896'025 2'722'355 2'781'283 2'693'046
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LEXT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Butini EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Eynard Fatio EMS - Les Charmettes EMS - Les Châtelaine EMS - La Terrassière EMS - Notre Dame EMS - Résidence de Bon Séjour EMS - La Plaine EMS - St-Loup - Vandelle	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796 3'298'075 3'155'824 3'003'424 2'943'801 2'921'547 2'779'065 2'774'344	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429 63'480 137'245 69'856 176'149 95'192 62'354 130'869	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 4.6% 4.8% 3.2% 2.8% 4.5% 2.4% 6.4% 3.4% 2.3% 5.0%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367 3'234'595 3'018'579 2'933'568 2'767'652 2'826'355 2'716'7711 2'643'475	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108 3'160'771 2'970'036 2'896'025 2'722'355 2'781'283 2'693'046 2'599'634
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Eynard Fatio EMS - Les Charmettes EMS - La Terrassière EMS - Notre Dame EMS - Résidence de Bon Séjour EMS - La Plaine EMS - La Plaine EMS - Le Nouveau-Kermont	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796 3'298'075 3'155'824 3'003'424 2'943'801 2'921'547 2'779'065 2'774'344 2'724'732	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429 63'480 137'245 69'856 176'149 95'192 62'354 130'869 71'943	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6% 4.5% 2.2% 2.8% 2.0% 4.5% 2.4% 6.4% 3.4% 5.0% 2.7%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367 3'234'595 3'018'579 2'933'568 2'767'652 2'826'355 2'716'711 2'643'475 2'652'789	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108 3'160'771 2'970'036 2'996'025 2'722'355 2'781'283 2'693'046 2'599'634 2'511'276
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Eynard Fatio EMS - Les Charmettes EMS - La Terrassière EMS - Châtelaine EMS - Notre Dame EMS - Résidence de Bon Séjour EMS - La Plaine EMS - St-Loup - Vandelle EMS - Le Nouveau-Kermont EMS - Résidence Les Tilleuls	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796 3'298'075 3'155'824 3'003'424 2'943'801 2'921'547 2'779'065 2'774'344 2'724'732 2'541'282	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429 63'480 137'245 69'856 176'149 95'192 62'354 130'869 71'943 78'589	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6% 4.8% 3.2% 2.8% 2.0% 4.5% 2.4% 6.4% 3.4% 2.3% 5.0% 2.7% 3.2%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367 3'234'595 3'018'579 2'933'568 2'767'652 2'826'355 2'716'711 2'643'475 2'652'789 2'462'693	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108 3'160'771 2'970'036 2'896'025 2'722'355 2'781'283 2'693'046 2'599'634 2'611'276 2'424'784
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Eynard Fatio EMS - Les Châtaigniers EMS - La Terrassière EMS - La Terrassière EMS - Notre Dame EMS - Résidence de Bon Séjour EMS - La Plaine EMS - St-Loup - Vandelle EMS - Le Nouveau-Kermont EMS - Résidence Les Tilleuls EMS - Mouilles	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796 3'298'075 3'155'824 3'003'424 2'943'801 2'921'547 2'779'065 2'774'344 2'724'732 2'541'282 2'480'202	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429 63'480 137'245 69'856 176'149 95'192 62'354 130'869 71'943 78'589	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6% 4.8% 3.2% 2.0% 4.5% 2.4% 6.4% 3.4% 2.3% 5.0% 4.6%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'5111 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367 3'234'595 3'018'579 2'933'568 2'767'652 2'826'355 2'716'711 2'643'475 2'652'789 2'462'693 2'370'854	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108 3'160'771 2'970'036 2'896'025 2'722'355 2'781'283 2'693'046 2'599'634 2'611'276 2'424'784 2'333'712
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Eynard Fatio EMS - Les Charmettes EMS - La Terrassière EMS - La Terrassière EMS - Notre Dame EMS - Résidence de Bon Séjour EMS - La Plaine EMS - La Plaine EMS - Le Nouveau-Kermont EMS - Résidence Les Tilleuls EMS - Résidence Les Tilleuls EMS - Résidence Les Tilleuls EMS - Pierre de la Fée	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796 3'298'075 3'155'824 3'003'424 2'943'801 2'921'547 2'779'065 2'774'344 2'724'732 2'541'282 2'480'202 2'451'826	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429 63'480 137'245 69'856 176'149 95'192 62'354 130'869 71'943 78'589 109'348	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6% 3.2% 2.0% 4.5% 6.4% 3.4% 2.3% 5.0% 2.7% 3.2% 4.6% 5.2%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367 3'234'595 3'018'579 2'933'568 2'767'652 2'826'355 2'716'711 2'643'475 2'652'789 2'462'693 2'370'854 2'329'690	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108 3'160'771 2'970'036 2'896'025 2'722'355 2'781'283 2'693'046 2'599'634 2'611'276 2'424'784 2'333'712 2'290'726
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LEXT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Eynard Fatio EMS - Les Charmettes EMS - La Terrassière EMS - La Terrassière EMS - Notre Dame EMS - Résidence de Bon Séjour EMS - La Plaine EMS - Le Nouveau-Kermont EMS - Résidence Les Tilleuls EMS - Mouilles EMS - Pierre de la Fée EMS - Foyer St-Paul	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796 3'298'075 3'155'824 3'003'424 2'943'801 2'921'547 2'779'065 2'774'344 2'724'732 2'541'282 2'480'202 2'451'826	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429 63'480 137'245 69'856 176'149 95'192 62'354 130'869 71'943 78'589 109'348 122'136	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 3.2% 2.8% 2.0% 4.5% 2.4% 6.4% 3.4% 5.2% 3.2% 4.6% 5.2% 3.3%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367 3'234'595 3'018'579 2'933'568 2'767'652 2'826'355 2'716'711 2'643'475 2'652'789 2'462'693 2'370'854 2'329'690 2'340'665	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108 3'160'771 2'970'036 2'896'025 2'722'355 2'781'283 2'693'046 2'599'634 2'611'276 2'424'784 2'333'712 2'290'726 2'352'409
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Les Châtaigniers EMS - La Terrassière EMS - La Terrassière EMS - Notre Dame EMS - Résidence de Bon Séjour EMS - La Plaine EMS - Le Nouveau-Kermont EMS - Résidence Les Tilleuls EMS - Résidence Les Tilleuls EMS - Résidence Les Tilleuls EMS - Pierre de la Fée EMS - Foyer St-Paul EMS - De la Rive	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796 3'298'075 3'155'824 3'003'424 2'943'801 2'921'547 2'779'065 2'774'344 2'724'732 2'541'282 2'480'202 2'451'826 2'418'465 2'377'528	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429 63'480 137'245 69'856 176'149 95'192 62'354 130'869 71'943 78'589 109'348 122'136 77'800 80'391	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6% 4.5% 2.0% 4.5% 2.4% 6.4% 3.4% 6.4% 3.2% 2.7% 3.2% 4.6% 5.2% 3.3% 3.5%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367 3'234'595 3'018'579 2'933'568 2'767'652 2'826'355 2'716'711 2'643'475 2'652'789 2'462'693 2'370'854 2'329'690 2'340'665 2'297'137	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108 3'160'771 2'970'036 2'896'025 2'722'355 2'781'283 2'693'046 2'599'634 2'511'276 2'424'784 2'333'712 2'290'726 2'352'409 2'264'925
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Le Prieuré EMS - Les Châtaigniers EMS - Eondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Eynard Fatio EMS - La Terrassière EMS - Châtelaine EMS - La Terrassière EMS - Notre Dame EMS - Résidence de Bon Séjour EMS - Le Nouveau-Kermont EMS - Résidence Les Tilleuls EMS - Résidence Les Tilleuls EMS - Pierre de la Fée EMS - Pierre de la Fée EMS - Pierre de la Fie EMS - Pomaine de la Louvière	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796 3'298'075 3'155'824 3'003'424 2'943'801 2'921'547 2'779'065 2'774'344 2'724'732 2'541'282 2'480'202 2'451'826 2'418'465 2'377'528	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429 63'480 137'245 69'856 176'149 95'192 62'354 130'869 71'943 78'589 109'348 122'136 77'800 80'391	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6% 4.8% 3.2% 2.8% 2.0% 4.5% 2.4% 6.4% 3.4% 2.3% 5.0% 2.7% 3.2% 4.6% 5.2% 4.6% 5.2% 3.5% 2.6%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367 3'234'595 3'018'579 2'933'568 2'767'652 2'826'355 2'716'711 2'643'475 2'652'789 2'462'693 2'370'854 2'329'690 2'340'665 2'297'137 2'284'874	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108 3'160'771 2'970'036 2'896'025 2'722'355 2'781'283 2'693'046 2'599'634 2'611'276 2'424'784 2'333'712 2'290'726 2'352'409 2'264'905
dses dses dses dses dses dses dses dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignemen Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) (LRT) Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL EMS - Val Fleury EMS - Maison de Vessy EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) EMS - Le Prieuré EMS - Butini EMS - Fondation la Vespérale EMS - Les Châtaigniers EMS - Les Châtaigniers EMS - La Terrassière EMS - La Terrassière EMS - Notre Dame EMS - Résidence de Bon Séjour EMS - La Plaine EMS - Le Nouveau-Kermont EMS - Résidence Les Tilleuls EMS - Résidence Les Tilleuls EMS - Résidence Les Tilleuls EMS - Pierre de la Fée EMS - Foyer St-Paul EMS - De la Rive	oui	ind	L 11957 L 11844 L 11957 L 12234 L 12234	2019 2019 2019 2021 2021 2021 2021 2021	191'870'307 192'393'189 153'498'389 7'841'430 7'723'727 7'640'139 6'852'782 4'589'583 4'576'160 4'545'449 4'094'467 3'597'796 3'298'075 3'155'824 3'003'424 2'943'801 2'921'547 2'779'065 2'774'344 2'724'732 2'541'282 2'480'202 2'451'826 2'418'465 2'377'528	800'871 6'579'353 1'549'223 356'919 191'625 11'617 313'196 104'216 199'340 208'914 125'236 96'429 63'480 137'245 69'856 176'149 95'192 62'354 130'869 71'943 78'589 109'348 122'136 77'800 80'391	0.4% 3.5% 1.0% 4.8% 2.5% 0.2% 4.8% 2.3% 4.6% 4.5% 2.0% 4.5% 2.4% 6.4% 3.4% 6.4% 3.2% 2.7% 3.2% 4.6% 5.2% 3.3% 3.5%	191'069'436 185'813'836 151'949'166 7'484'511 7'532'102 7'628'522 6'539'586 4'485'367 4'376'820 4'336'535 3'969'231 3'501'367 3'234'595 3'018'579 2'933'568 2'767'652 2'826'355 2'716'711 2'643'475 2'652'789 2'462'693 2'370'854 2'329'690 2'340'665 2'297'137	189'058'635 174'352'291 145'039'102 7'300'606 7'389'174 7'515'039 6'149'979 4'415'280 4'307'858 4'229'526 3'906'646 3'446'108 3'160'771 2'970'036 2'896'025 2'722'355 2'781'283 2'693'046 2'599'634 2'511'276 2'424'784 2'333'712 2'290'726 2'352'409 2'264'925

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéa nce	Comptes 2019	VARIATIO C2019 / B20		Budget 2019	Comptes 2018
	TOTAL PROGRAMMES					4'291'347'591	26'750'203	0.6%	4'264'597'388	4'157'138'565
dooo		ai	ind	L 1223	34 2021	010471000	661067	2.40/	014501004	014001475
	EMS - Résidence Fort Barreau	oui	ind	L 1223		2'217'088 2'199'480	66'867 106'827	3.1%	2'150'221 2'092'653	2'100'175 2'115'788
	EMS - Résidence des Franchises EMS - Les Pervenches	oui oui	ind ind	L 1223		2'184'753	77'536	5.1% 3.7%	2'107'217	2'075'762
	EMS - Foyer Béthel	oui	ind	L 1223		2'129'571	84'197	4.1%	2'045'374	2'013'440
	EMS - Fondation de l'Age d'Or	oui	ind	L 1223		2'096'415	39'040	1.9%	2'057'375	2'023'016
	EMS - Les Pins	oui	ind	L 1223		2'086'031	92'421	4.6%	1'993'610	1'961'973
	EMS - La Provvidenza	oui	ind	L 1223		2'084'832	56'124	2.8%	2'028'708	1'997'524
	EMS - Plantamour	oui	ind	L 1223		1'999'284	30 124	2.076	1'999'284	1'967'672
dses		oui	ind	L 1223		1'980'114	32'166	1.7%	1'947'948	1'919'642
	EMS - Résidence Vendée	oui	ind	L 1223		1'975'678	103'177	5.5%	1'872'501	1'837'453
	EMS - Nouveau Coccinelle	oui	ind	L 1223		1'944'885	-	0.070	1'944'885	1'914'583
	EMS - Résidence Happy Days	oui	ind	L 1223		1'930'714	51'639	2.7%	1'879'075	1'849'723
	EMS - Foyer Vallon	oui	ind	L 1223		1'926'212	73'731	4.0%	1'852'481	1'823'975
	EMS - Drize	oui	ind	L 1223		1'926'195	65'227	3.5%	1'860'968	1'831'869
dses		oui	ind	L 1223		1'823'874	69'028	3.9%	1'754'846	1'728'102
dses		oui	ind	L 1223		1'813'489	59'506	3.4%	1'753'983	1'726'314
	EMS - Maison de la Tour	oui	ind	L 1223		1'736'064	44'288	2.6%	1'691'776	1'595'939
	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	oui	ind	L 1223		1'676'012	55'781	3.4%	1'620'231	1'595'372
	EMS - Résidence Beauregard	oui	ind	L 1223		1'635'682	42'574	2.7%	1'593'108	1'569'155
	EMS - Villa Mona	oui	ind	L 1223		1'526'081	41'207	2.8%	1'484'874	1'450'663
dses		oui	ind	L 1223		1'520'276	67'170	4.6%	1'453'106	1'429'722
	EMS - Résidence Mandement	oui	ind	L 1223		1'440'948	63'222	4.6%	1'377'726	1'367'346
	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	oui	ind	L 1184		1'234'391	10'203	0.8%	1'224'188	1'215'857
	EMS - Le Léman	oui	ind	L 1223		1'155'807	37'472	3.4%	1'118'335	1'101'125
	EMS - Les Mimosas	oui	ind	L 1223		1'148'468	38'800	3.5%	1'109'668	1'093'531
	EMS - Villa Mandement	oui	ind	L 1223	34 2021	1'052'420	_		1'052'420	859'470
	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 1223		938'438	-1'217'906	-56.5%	2'156'344	
dses	Foyer de jour Relais Dumas	oui	ind	L 1184	5 2019	814'359	12'342	1.5%	802'017	796'717
dses	Foyer de jour Pavillon Butini	oui	ind	L 1184	5 2019	800'661	8'423	1.1%	792'238	787'056
dses	Foyer de jour Maison de Saconnay	oui	ind	L 1184	5 2019	774'560	-		774'560	
dses	Foyer de jour Le Caroubier	oui	ind	L 1184	5 2019	754'148	5'881	0.8%	748'267	731'790
dses	Foyer de jour l'Oasis	oui	ind	L 1184		732'685	5'881	0.8%	726'804	722'471
dses	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	oui	ind	L 1184		695'737	12'028	1.8%	683'709	679'349
	Foyer de jour Livada	oui	ind	L 1184		678'183	5'881	0.9%	672'302	668'531
	Foyer de jour Soubeyran	oui	ind	L 1184			5'881	0.9%	669'113	665'199
	Foyer de jour La Seymaz	oui	ind	L 1184		660'074	12'028	1.9%	648'046	644'006
	EMS - La Méridienne	oui	ind	L 1223		619'747	584'906	1678.8%	34'841	709'111
	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile	oui	ind	L 1184		4'028	-436'370	-99.1%	440'398	197'901
dses			af	L 1184		2'021'184	-		2'021'184	2'021'184
	Coopérative de soins infirmiers		af	L 1184	5 2019	1'759'543			1'759'543	1'759'543
	Programmes d'efficience du réseau de soins +		af			831'909	-63'091	-7.0%	895'000	511'304
	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé (Ortra	santé		L 1224		785'787	-6'213	-0.8%	792'000	785'787
	Sages-Femmes à domicile		af	L 1184		536'580	-	70.464	536'580	536'580
	Unités d'accueil temporaire (UAT)		af	L 1223		520'973	-1'436'188	-73.4%	1'957'161	495'676
	Le Chaperon rouge		af	L 1184		411'543	-		411'543	411'543
	Services Alzheimer GE		af	L 1184	5 2019	265'000	-	00.464	265'000	265'000
	Actions ponctuelles d'aide à domicile +		af			132'320	-37'534	-22.1%	169'854	80'400
	Quartier de l'Adret		af			73'630	-358'325	-83.0%	431'955	401545
	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS		af			48'515	400/405	70.00/	48'515	48'515
	Proches aidants		af			41'595	-108'405	-72.3%	150'000	201540
	Pro Senectute		af			29'518	-		29'518	29'518
	Fondation IRIS		af			10'000 18'649'295	3'229'295	20.9%	10'000	17'124'790
	Hospitalisations secteur privé		ns					20.9% 75.3%	15'420'000	
uses	Soins à domicile privés		ns			9'816'311	4'216'311	/5.3%	5'600'000	1'056'224

TOTAL PROGRAMMES	omptes 2018
dese DSAD - Provision LIMA ns 82465	4'157'138'565
dass IEPA Saligny ns	3'864'842
Sees Chareford Addictions - Chareford Add	168'480
Mose	
Sees Observatoric de la santé ns 24/222 -11/778 -32.7% 36/000	24'222
Sees Conservatorice de la santé ns 24/222 -11/778 -32.7% 36/000	24'222
disses Première ligne	24'222
disses Première ligne	10'310'576
dises Groupe sida - Genève dises Argonium Addictions - dime de l'alcool af L. 12027 2020 14301122	2'495'990
dase Carrefour Addictions - dime de l'alcool des manure Carrefour Addictions - dime de l'alcool des Dialogai Carrefour Addictions Carrefour	1'371'867
dese Action de promotion de la santé +	1'530'122
dses Dialogal af cases Sante mentale + af dess Carrefour Addictions af dess Sante mentale + af dess Sante Mentale Sante	1'060'361
dses Santé mentale + af desc Carrefour Addictions 4 f L 12122 2020 345171	988'138
dase Carrefour Addictions af L 1212 2020 345171 - 345171 - 257232 -39756 -13.4% 269988 dase Boulevards af L 12027 2020 184'990 - 184'990 - 184'990 - 184'990 - 184'990 - 184'990 -	689'518
dese Fonds drogue DSES +	130'000
dese Boulevards af	345'171
Association fourchette verte af	264'606
dses Carrefour Addictions - prévention du jeu - casino des Personnes vivant avec (PVA) af L 12122 2020 153'634 - 148'494 - 1	184'990
dess Personnes vivant avec (PVA) af L 12027 2020 148/494 - 148/494 dess Dime de l'alcool : actions de préventions + af dess Action prévention du jeu - Loro + af dess Action prévention du jeu - Loro + af dess Activité physique et alimentaire + af 891/12 - 2020 126/629 -104/112 -25.78 153/208 153/	183'360
Dime de l'alcool : actions de préventions + af des Action prévention de ju - Loro + af des Action prévention du ju - Loro + af des Action prévention du ju - Loro + af des Activité physique et alimentaire + af des Action prévention du ju - Loro + af des Action prévention du ju - Loro + af des Action prévention des activité physique et alimentaire + af des Action prévention des activité physique et alimentaire + af des Action prévention des activité physique et alimentaire + af des Action prévention des activité physique af des Activité	153'634
dess Action prévention du jeu - Loro + af L 1212 2020 126'629 -104'112 -45.1% 230'741 des Activité physique et alimentaire + af 95'268 -57'940 -37.8% 153'208 des Croix-Bleue genevoise af 89'172 - 89'172 des Inégalité de santé + 68'778 af 75'000 -30'000 -28.6% 105'000 des Accompagnants hospitalisations psychiatriques af 68'778 - 62'994 - 62'994 des Programme de prévention des accidents par morsure af 68'778 des Programme de prévention des accidents par morsure af 30'000 - 30'000 des Activité physique af -1256 -1.9% 65'617 des Interassociation de sauvetage ns 44'572 -1'428 -3.1% 46'000 des IsoPTH des Programmes intercantonaux K03 ns 25'086 -17'347 -40.9% 42'432 des Observatoire de la santé des Activite physique ns 12'111 -53 -0.4% 12'164 des Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux ns 11'200 -300 -2.6% 11'50'000 des Participation Cantonale LACI ns 44'246'149 -11'161'024 -20.1% 55'407'173 des Participation Cantonale LACI ns 44'246'149 -11'161'024 -20.5% 39'706'173 des Mesures cantonales en faveur du chômage pp 28'382'196 -11'32'3977 -28.5% 39'706'173 des Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées pp 1'120'953 -29'047 -2.5% 1'150'000	148'494
desc Activité physique et alimentaire +	77'120
desc Croix-Bleue genevoise af 89'172 30'000 -30'000 -28.6% 105'000 30'000 -30'000 -28.6% 105'000 30'000 -30'000 -30'000 -28.6% 105'000 30'000 -30'0000 -30'00000 -30'00000 -30'000000 -30'00000 -30'000000 -30'000000 -30'000000 -30'0000	147'486
desc Inégalité de santé +	
dses Accompagnants hospitalisations psychiatriques af dses Ligue genevoise contre le rhumatisme af dses Ligue genevoise contre le rhumatisme af dses G2'994 dses Programme de prévention des accidents par morsure af 30'000 - 30'000 - 30'000 - 40'0000	89'172
dises	55'000
dses Activité physique dses Activité physique dses Fondation sécurité des patients Interassociation de sauvetage dses ISOPTH ds	68'778
dses Activité physique af dses Fondation sécurité des patients ns 64'361 -1'256 -1.9% 65'617 dses Interassociation de sauvetage ns 44'572 -1'428 -3.1% 46'000 dses ISOPTH ns 30'094 -10'742 -26.3% 40'836 dses Programmes intercantonaux K03 ns 25'086 -17'347 -40.9% 42'432 dses Observatoire de la santé ns 12'111 -53 -0.4% 12'164 dses Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux ns 11'200 -300 -2.6% 11'500 dses Participation Cantonale LACI ns 14'74'3000 44'246'149 -11'161'024 -20.1% 55'407'173 dses Mesures cantonales en faveur du chômage pp 28'382'196 -11'32'3977 -28.5% 39'706'173 dses Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées pp 1'120'953 -29'047 -2.5% 1'150'000	62'994
dses Interassociation de sauvetage ns 64'361 -1'256 -1.9% 65'617 dses Interassociation de sauvetage ns 44'572 -1'428 -3.1% 46'000 dses ISOPTH ns 30'094 -10'742 -26.3% 40'836 dses Programmes intercantonaux K03 ns 25'086 -17'347 -40.9% 42'432 dses Observatoire de la santé ns 12'164 -53 -0.4% 12'164 dses Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux ns 11'200 -300 -2.6% 11'500 dses Académie chiropratique ns 10'000 - 10'000 - 10'000 LO1 Réinsertion des demandeurs d'emplois 44'246'149 -11'16'1024 -20.1% 55'407'173 dses Participation Cantonale LACI ns 14'743'000 192'000 1.3% 14'551'000 dses Mesures cantonales en faveur du chômage pp 28'382'196 -11'323'977 -28.5% 39'706'173 dses Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées pp 1'1	30'000
dses Interassociation de sauvetage ns 44'572 -1'428 -3.1% 46'000 dses ISOPTH ns 30'094 -10'742 -26.3% 40'836 dses Programmes intercantonaux K03 ns 25'086 -17'347 -40.9% 42'432 dses Observatoire de la santé ns 12'111 -53 -0.4% 12'164 dses Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux ns 11'200 -300 -2.6% 11'500 dses Académie chiropratique ns 10'000 - 10'000 - 10'000 LO1 Réinsertion des demandeurs d'emplois 44'246'149 -11'161'024 -20.1% 55'407'173 dses Participation Cantonale LACI ns 14'743'000 192'000 1.3% 14'551'000 dses Mesures cantonales en faveur du chômage pp 28'382'196 -11'323'977 -28.5% 39'706'173 dses Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées pp 1'120'953 -29'047 -2.5% 1'150'000	66'908
dses ISOPTH ns 30'094 -10'742 -26.3% 40'836 dses Programmes intercantonaux K03 ns 25'086 -17'347 -40.9% 42'432 dses Observatoire de la santé ns 12'111 -53 -0.4% 12'164 dses Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux ns 11'200 -300 -2.6% 11'500 dses Académie chiropratique ns 10'000 - 10'000 L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois 44'246'149 -11'161'024 -20.1% 55'407'173 dses Participation Cantonale LACI ns 14'743'000 192'000 1.3% 14'551'000 dses Mesures cantonales en faveur du chômage pp 28'382'196 -11'323'977 -28.5% 39'706'173 dses Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées pp 1'120'953 -29'047 -2.5% 1'150'000	63'617
dses Observatoire de la santé ns 25'086 -17'347 -40.9% 42'432 dses Observatoire de la santé ns 12'111 -53 -0.4% 12'164 dses Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux ns 11'200 -300 -2.6% 11'500 dses Académie chiropratique ns 10'000 - 10'000 - 10'000 L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois 44'246'149 -11'161'024 -20.1% 55'407'173 dses Participation Cantonale LACI ns 14'74'3000 192'000 1.3% 15'51'000 dses Mesures cantonales en faveur du chômage pp 28'382'196 -11'32'3977 -28.5% 39'706'173 dses Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées pp 1'120'953 -29'047 -2.5% 1'150'000	44'057
dses Observatoire de la santé ns 12'111 -53 -0.4% 12'164 dses Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux ns 11'200 -300 -2.6% 11'500 dses Académie chiropratique ns 10'000 - 10'000 L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois 44'246'149 -11'161'024 -20.1% 55'407'173 dses Participation Cantonale LACI ns 14'743'000 192'000 1.3% 14'551'000 dses Mesures cantonales en faveur du chômage pp 28'382'196 -11'323'977 -28.5% 39'706'173 dses Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées pp 1'120'953 -29'047 -2.5% 1'150'000	29'782 12'300
dses Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux dses Académie chiropratique ns 11'200 ns -300 ns -2.6% ns 11'500 ns 10'000	12'111
dses Académie chiropratique ns 10'000 - 10'000 L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois 44'246'149 -11'161'024 -20.1% 55'407'173 dses Participation Cantonale LACI ns 14'743'000 192'000 1.3% 14'551'000 dses Mesures cantonales en faveur du chômage pp 28'382'196 -11'323'977 -28.5% 39'706'173 dses Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées pp 1'120'953 -29'047 -2.5% 1'150'000	5'000
L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois 44'246'149 -11'161'024 -20.1% 55'407'173 dses Participation Cantonale LACI ns 14'743'000 192'000 1.3% 14'551'000 dses Mesures cantonales en faveur du chômage pp 28'382'196 -11'323'977 -28.5% 39'706'173 dses Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées pp 1'120'953 -29'047 -2.5% 1'150'000	5 000
dses Participation Cantonale LACI ns 14'743'000 192'000 1.3% 14'551'000 dses Mesures cantonales en faveur du chômage pp 28'382'196 -11'323'977 -28.5% 39'706'173 dses Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées pp 1'120'953 -29'047 -2.5% 1'150'000	44'663'641
dses Mesures cantonales en faveur du chômage pp 28'382'196 -11'323'977 -28.5% 39'706'173 dses Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées pp 1'120'953 -29'047 -2.5% 1'150'000	14'799'000
dses Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées pp 1'120'953 -29'047 -2.5% 1'150'000	28'666'031
	1'198'610
	198'200
dses Association Paritaire pour les Mesures d'Accompagnement - APMA ns 198'200 - 198'200	198'200
M01 Transports et mobilité 283'724'257 -215'573 -0.1% 283'939'830	268'781'817
di Transports Publics Genevois (TPG) ind L 12281 2019 249'161'126 - 249'161'126	240'318'137
di Indemnités aux CFF pour les trains régionaux ind 19'250'0001 1 0.0% 19'250'000	15'025'067
di Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN) ind L 12282 2019 2'873'100 - 2'873'100	3'026'682
di Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF ind 2'759'773 - 2'759'773	2'346'815
di CFF - projet LEX ind 1'230'831 - 1'230'831	769'690
di Unireso Frais communauté tarifaire ind 600'000 - 600'000	400'000
di GLCT : Lignes transfrontalières af 5'532'095 -167'905 -2.9% 5'700'000	4'564'804
di Compagnie générale de navigation CGN af L 12230 2024 2'005'774 -36'226 -1.8% 2'042'000	2'022'359

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéa nce	Comptes 2019	VARIATIO C2019 / B20	=	Budget 2019	Comptes 2018
	TOTAL PROGRAMMES					4'291'347'591	26'750'203	0.6%	4'264'597'388	4'157'138'565
di	Indemnités aux TPN pour le trafic régional		af			218'487	-1'513	-0.7%	220'000	209'563
di	Transports collectifs - subventions diverses +		af			93'070	-9'930	-9.6%	103'000	98'700

Légende :

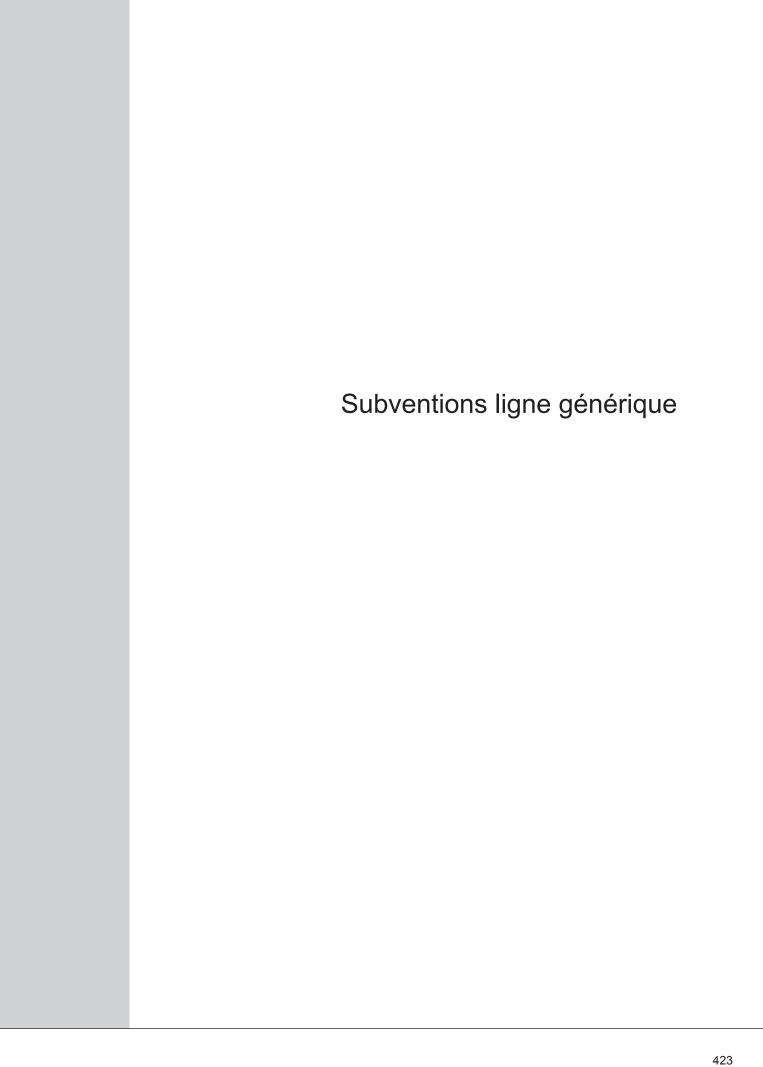
+ : voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre.

ind : indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques) ns : autres subventions non LIAF

(LRT) : lignes concernées par la nouvelle répartition des tâches canton-communes. Voir tableau détaillé ci-après. * la provision pour annuité a été ajoutée auc comptes 2018



dept	LIBELLÉ	Compte 2019
	TOTAL PROGRAMMES	
	A02 Conseil d'Etat	
pré	Protocole subventions diverses	149'672
	Digital Design Days (réception)	10'072
	Integral Conference & Ahead Gamma-Ray Workshop (réception)	1'300
	Evénement 100ème anniversaire OIT Congrès Geneva Wealth Tech Forum (réception)	20'000 3'000
	Assemblée générale de l'European Prevention of Alzheimer's Dementia / EPAD (réception)	1'680
	General Assembly of International Association of Public Transport / ITxPT 2019 (réception)	400
	Congrès international of the World Confederation for Physical Therapy / WCPT (réception)	33'000
	Salon EPHJ EPMT SMT 2019 (réception)	8'000
	European Lung Cancer Congress / ESMO-ELCC (réception)	14'000
	Congrès Association suisse des géoscientifiques de l'énergie	640 5'800
	Forum Franco-Suisse / FAFS (réception) World Conference Science Journalists / WCSJ (réception)	2'000
	Exposition Nustra isla de las especias à Séville (vernissage)	4'050
	European Planetary Science Congress / EPSC-DPS(réception)	5'000
	Congrès EuroCacs (réception)	2'500
	International Conference for Prevention & Infection Control / ICPIC (réception)	12'000
	European MD-PhD Conference & Swiss MD-PhD Conference (réception) Technical Seminar of the European Federation on Corrugated board manuf. / FEFCO (réception)	500 5'910
	I technical Seminar of the European Federation on Corrugated board manuf. / FEFCO (reception) International Society of Geriatric Oncology Annual Conference / SIOG (réception)	2'800
	World Resources Forum / WRF 2019 (réception)	2'000
	Congrès Société Européenne pour la Recherche chirurgicale / ESSR (réception)	1'200
	European Society for Medical Oncology / ESMO (réception)	8'000
	Congrès scientifique international et francophone de médecine hyperbare (réception)	900
	International Symposium on the Pediatric Airway (réception)	2'500
	Congrès Geothermal Cross Over Technology Workshop / AAPG (réception) International Symposium on Preimplantation Genetics / PGDIS (réception)	620 1'800
	A04 Développement et innovation du canton et de la région	1 800
dde	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise	68'600
0.00	Prix du commerce	25'000
	Sustenable Finance Genève	20'000
	Fédération romande des consommateurs	15'600
-1-1-	Swiss entrepreneuriat	8'000
aae	Action en faveur de l'économie genevoise Grand prix de l'Horlogerie	404'500 100'000
	Geneva Internet Platform	50'000
	International network of Financials Centers for Sustainability (FC4S)	50'000
	Autres événements, promotion et rencontres économiques	41'500
	Quantum Future Association	20'000
	Geneva Blockchain Center of Excellence	20'000
	Open Geneva Salon EPHJ EPMT SMT	15'000 15'000
	Global Entrepreneurship Week	15'000
	Open des décideurs	10'500
	Quantum Future Hackathon	10'000
	Social Good Summit	10'000
	Prix de l'économie et de l'innovation	10'000
	Forum économique numérique Forum Intelligence économique	8'000 7'500
	Digital Switzerland	7'000
	ASJS World Conférence Genève	5'000
	Forum Accelerate	5'000
<u></u>	Fondation pour l'Ecrit	5'000
pré	Aide aux pays en voie de développement	7'372'331
	Bourses d'étude CERG-C Pharm-Ed-Plateforme pour un usage sûr des médicaments dans les hôpitaux	20'000 50'000
	Centre catholique international de Genève / CCIG	30'000
	Association Cayla Solidaire / Projet Sénégal	30'000
	Association Casa Alianza Suisse	60'000
	Fondation Antenna Technologies	40'000
	Fondation FIFDH	20'000
	Peace Watch Switzerland The Lutheran World Federation	30'000 34'800
	THE EURIGIAN WORLD GUELARION	34 000

dept	LIBELLÉ	Compte 2019
	TOTAL PROGRAMMES	
	Projet de mise en place d'un périmètre maraîcher et d'une structure de stockage en Guinée Bourses d'études p/certificats d'études avancées (CAS) p/participants pays en développement Croix-Rouge Suisse / Cyclone idal au Mozambique Centre de Conseil et d'Appui pour les Jeunes en matière de droits de l'Homme / CODAP Médecins sans frontières-Activités humanitaires au Yémen Entraide Protestante Suisse / EPER	20'000 52'000 150'000 100'000 200'000 100'000
	Association Cap ailleurs Projet de détection et de prise en charge de maladies dans l'est du Népal Drugs for Neglected Diseases Initiative Helvetas Swiss Intercooperation Médecins du Monde Suisse Helpcode Switzerland	25'118 199'202 200'000 150'000 150'000 53'907
	Association KM207 Suisse-Guatemala Association suisse aux personnes diabétiques en Guinée Bissau Académie de droit international / Projet "protection of persons with disability in armed conflict" Casa Alianza Suisse Fédération Luthérienne Mondiale / FLM Geneva International Modal United Nations / GIMUN	35'907 35'000 16'300 14'238 156'720 59'658 1'952
	International Rainwater Harversting Alliance Fondation EcoFormation Centre Europe-Tiers Monde / CETIM Action de Carême Programme de formation continue "Executive Master in Development Policie and Pratices / DPP	110'000 100'000 60'000 60'000 180'000
	Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires / ICAN Maasai aid Association / MAA Art for the World Association suisse des Amis de Sœur Emmanuelle / ASASE Association pour la prévention de la torture / APT Académie de droit international	100'000 55'000 40'000 150'000 126'811 60'000
	UPR Info Bourses d'études pour participants issus de pays en voie de développement à 3 CAS Care international Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones / DOCIP Peace Brigade International / PBI AIMES Afrique Suisse	60'000 120'000 180'000 70'720 30'000 50'000
	Fondation Hirondelle Commission internationale de juristes Association lectures partagées Aqua Alimenta Association Unis avec le Togo Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies / FMANU-WFUNA	50'000 150'000 29'000 40'000 25'000 26'137
	Goutte d'eau, a child support network Green Flower Foundation Evénement de communication sur le rôle des associations de migrants/diasporas World Resources Forum Association Association Tchendukua Projet de renforcement de la résilience en santé au Honduras	60'000 58'000 5'417 12'554 6'000 180'000
	Bourse d'étude p/une formation (CAS) en géomatique p/un environnement durable, participants du Sri Lanka, Niger, Népal et Arménie Comité ONG de la condition de la femme Genève / NGO CSW Geneva Medair - Renforcement des mécanismes de protection p/réfugiés syriens en Jordanie et au Liban The New Humanitatian	17'000 29'050
	Right Livelihood Award 2nd Chance - Reconstructive Surgery for Life Reconstruction Appel de Genève Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire / CERAH Participation p/Revue internationale de politique de développement / DEVPOL Association FXB International	9'080 120'000 195'000 176'000 60'000 50'000
	Centre pour les Droits Civils et Politiques / CCPR Refugee participation in the Global Refugee Forum Association Jai Jagat Association Dev.tv Foundation for Innovatice New Diagnostics / FIND	21'395 9'900 6'000 30'000 150'000
	Geneva Infant Feeling Association / IBFAN-GIFA Association pour la santé, l'éducation et l'environnement / APSEE	22'043 60'000

dept	LIBELLÉ	Compte 2019
	TOTAL PROGRAMMES	
	Service international pour les droits de l'Homme / SIDH	56'690
	Les Pieds dans la terre / LPDT	40'000
	Terre des Hommes Suisse Fondation Martin Ennals	60'000
	FIAN Suisse	30'000 30'000
	Défense des enfants / DEI	22'935
	Trente ans de droits de l'enfant	15'000
	Vétérinaires sans frontières	20'000
	Comité pour le Concours Grands Lacs	40'000
	Handicap international Association Jai Jagat Genève	55'000 60'000
	Association sal sagat Geneve	150'000
	Caritas Suisse	180'000
	Fondation Biovision	60'000
	Théatre Spirale	18'000
	Association Turpial Fondation Surgir	29'391 30'000
	Fondation Dr. Denis Mukwege Suisse	59'946
	Fondation suisse de déminage / FSD	125'000
	Handicap International	150'000
	Médecins sans frontières	200'000
	Organisation mondiale contre la Torture / OMCT	200'000 200'000
	Acitvités humanitaires au Myanmar Hôpitaux Universitaires de Genève / HUG - Projet pneumoscope	60'000
	Trial international	30'000
	Projet de recherche "Noma, the negleted disease"	59'856
	Association Human Project	11'511
pré	Genève internationale subventions diverses College of Europe Study Trip to Geneva (réception)	18'132 1'977
	Evénement 100ème anniversaire OIT	11'155
	Impact Hub Geneva / Accelarate 2030	5'000
pré	Coopération au développement dans le tiers-monde	348'044
	Goutte d'eau - a child support network	80'000
	Terre des hommes suisse Institut du Développement Humain / IDH	80'000 90'302
	Association Terre des Hommes	97'742
	A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité	07.7.12
df	Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre	39'500
	Association geneva pride 2019	5'000
	Association genevoise de femmes diplomees des universites - agfdu	5'000
	Association elargis tes horizons	4'000
	Association epicene	3'500
	Association des juristes progressistes Association everybody's perfect	3'000 3'000
	Association interaction suisse	3'000
	Fed.genevoise des associations lgbt	2'500
	Le 2e observatoire	2'000
	Softweb sarl / entreprenariat feminin	2'000
	Hets-haute ecole de travail social geneve-centre de formation continue (cefoc)	1'500
	Association genevoise de femmes diplomees des universites - agfdu	5'000
	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	
dcs	Diverses actions sociales ponctuelles	461'403
	PCLS Caritas	100'000
1	PCLS Centre social protestant Aux 6 logis	60'000 25'000
1	CAPAS - halte de nuit	20'000
1	Bastions de l'Egalité	20'000
	Association Jeunes parents	20'000
	Info-Entraide Suisse	7'244
	Fédération genevoise des associations	3'500
	Dialogai Association Première Ligne	30'000 50'000
	EPER	15'000
1	'	

dept	LIBELLÉ	Compte 2019
	TOTAL PROGRAMMES	
	Les Créatives	20'000
	Autonomia Les Assises vieillesse LGBT	5'000 15'000
	Centre Lavi	20'000
	Association 1 enfant 1 cadeau	5'000
	Fédération genevoise des clubs aînés	10'000
	Association l'Expérience Toit pour tous	5'659 10'000
	CAPAS - Salon Lavoir	20'000
	D01 Culture	
dcs	Soutien à la diffusion et au rayonnement	2'154'824
	Alias Compagnie	130'000
	Association Neopost Ahrrrt / Foofwa d'Imobilité Compagnie Greffe	130'000 110'000
	La Ribot	110'000
	Compagnie Gilles Jobin (plusieurs projets)	100'000
	Association LAPS	85'000
	Association Alakran Cie Think Tank Theatre - TTT	80'000 80'000
	Compagnie Ioannis Mandafounis	80'000
	Compagnie MadMoiselle MCH	80'000
	Compagnie STT	80'000
	Dreams Come True / Yan Duyvendak Corodis - Commission romande diffusion spectacles	80'000 74'750
	Centre d'art contemporain	40'000
	Compagnie 7273	40'000
	Gli Angeli (plusieurs projets)	60'000
	Ass. Utopiana Fondation Romande pour la Chanson et les Musiques Actuelles - FCMA (plusieurs projets)	30'000 56'755
	Jean Prévost / Fête des Vignerons	25'000
	Association Franc Bord	20'000
	Association Swiss Border	20'000
	FIFDH Saint-Gervais	20'000 20'000
	Sélection suisse en Avignon-Corodis	20'000
	Tutu Production	20'000
	Théâtre Am Stram Gram	18'000
	Marc Perrenoud Trio Compagnie des Ombres (plusieurs projets)	17'000 16'000
	Inkörper Company (plusieurs projets)	14'500
	Swiss Institute	13'600
	Association 18 (plusieurs projets)	13'000
	Lacroix & Eigenmann Association AV	13'000 12'000
	Orchestre Tout Puissant Marcel Duchamp (plusieurs projets)	12'000
	Association Phasma (plusieurs projets)	7'500
	The Young Gods (plusieurs projets)	11'000
	Anne SAUSER-HALL Association Artos	10'000 10'000
	Association de Circonstances	10'000
	Association l'Homme de dos	10'000
	Concours suisse de musique pour la jeunesse	10'000 10'000
	Fondation SAPA Association Insubordinations (plusieurs projets)	15'500
	Journées photographiques de Bienne	8'500
	Association Apparatus	8'000
	Association Attila Entertainment Association Melk Prod	8'000 8'000
	Cie Sam-Hester (plusieurs projets)	8'000
	Compagnie Sturmfrei	8'000
	Perceuse Production Scènes	8'000
	Quatuor Terpsycordes	8'000 8'000
	Vianney FIVEL Cie Beaver Dam (plusieurs projets)	6'500
	Cie Jozsef Trefeli (plusieurs projets)	6'500

dept	LIBELLÉ	Compte 2019
	TOTAL PROGRAMMES	
	Association Sémaphore	6'000
	Atelier 422 / Vidya Gastaldon	6'000
	Fanfareduloup Orchestra Gregor Vidic	6'000 6'000
	KTV ATP–Bourse Suisse aux Spectacles	6'000
	Trio Tricoli Field Florin	6'000
	Association culturelle Lucidarium	5'000
	Association Headfun – Garance & Mimetic Association OFFSHORE	5'000 5'000
	Association Roadmovie	5'000
	Association Rubis Films	5'000
	Association WallRis	5'000
	Association Woman's Move Centre de la photographie	5'000 5'000
	Cie Skree Wolf	5'000
	Ensemble Vortex	5'000
	Everybody's Perfect Fondation d'entreprise Ricard	5'000 5'000
	Geneva Brass Quintet	5'000
	Groupe Kassogtha	5'000
	Kunsthaus Langenthal	5'000
	La Campanazo / Mia Mohr Mapping Festival	5'000 5'000
	One gee in fog	5'000
	SJSO Orchestre Suisse des Jeunes	5'000
	Nástio Mosquito	4'999
	Christophe STURZENEGGER Association 3615 Dakota	4'500 4'000
	Association Feu Pâle	4'000
	Association Rorcalin	4'000
	Compagnie Apsara	4'000
	Groupe l'Eclair / Stefan LILOV Le Roi Angus / Ass. La Centrale	4'000 4'000
	Les Bamboches	4'000
	Ass. Boîte à Mazik / Julie Campiche Quartet	3'000
	Association Dansehabile	3'000
	Association HU Association Hyperculte	3'000 3'000
	Association La Centrale	3'000
	Association Landslide	3'000
	Association Motonomy Association Scarlett's	3'000
	Association Scanetts Association Séléné	3'000 3'000
	Association Wunderkammer	3'000
	Cie Ruya Connection	3'000
	Collège du travail	3'000
	Compagnie La FUR Copypasta Editions	3'000 3'000
	Full Petal Machine Genève	3'000
	Groupe Amami	3'000
	Kunstverein Kevin Space L'Ascenseur à poissons	3'000 3'000
	Les Faiseurs de Rêves	3'000
	Noé Tavelli & The Argonauts	3'000
	Halle Nord / Fédération act-art	2'800
	Association Le Bestiaire à Pampilles Association Polhymnia	2'000 2'000
	Collectif du Pif	2'000
	Collectif Séverine Heizmann, Francesca Mangold et Jessy Razafimandimby	2'000
	Compagnie Chris Cadillac	2'000
	Duo Jacques Demierre – Anouk Genton Transistor Girl	2'000
	Peter McCarey	2'000 1'800
	Madame Sabrina Fernandez Casas	1'700
	Cie Synergie – Association Danse et Coopération	1'500

dept	LIBELLÉ	Compte 2019
	TOTAL PROGRAMMES	
	Association Zollfrei	1'000
	Daphné BENGOA	1'000
	Le Cabinet des Curiosités	1'000
	Association Losange	900
	L'Abri Fondation	520
dcs	Soutien au livre et à l'écrit	869'620
	Cercle de la Librairie et de l'édition	120'600
	Editions Zoé SA	95'000
	La Joie de Lire SA	75'000
	Labor et Fides SA	65'000
	Olizane SA	50'000
	Atrabile Editions Heros-Limite	50'000
	MétisPresses Sàrl	45'000
	La Baconnière SA	37'000 35'000
	Librairie Droz SA	30'000
	Fondation lausannoise pour le rayonnement de la BD	15'000
	Association Lettres frontière	15'000
	Edition l'Age d'Homme	14'000
	Le Théâtre du Sentier	12'500
	Edition La Baconnière	10'000
	Art & Fiction	10'000
	Marina SKALOVA	10'000
	Librairie Le Rameau d'Or	10'000
	Librairie du Boulevard	10'000
	Le livre sur les quais	10'000
	Librairie Nouvelles Pages	9'700
	Librairie Albatros	9'520
	La Revue de Belles-Lettres	9'000
	Société Genevoise des Ecrivains	8'000
	Papiers Gras	8'000
	Les Créatives	8'000
	AUBP Association d'Usagers des Bains des Pâquis	8'000
	Café-librairie Livresse	6'800
	Nouvelle Association du Courrier	6'000
	Naomi DEL VECCHIO	6'000
	La Librerit	6'000
	Gabriella ZALAPI	6'000
	Association suisse des diffuseurs, éditeurs et libraires ASDEL	5'500
	Librairie La Dispersion	5'000
	HUMEROSE	5'000
	Editions Encre Fraîche	5'000
	Casual Friday	5'000
	Sílaba Editores	4'000
	Association Biblio'folies	4'000
	Fondation Pacifique	3'500
	Librairie Galerie Atmosphère	3'400
	Editions Noir sur Blanc	3'000
	Association PIJA Suisse	3'000
	Le social en lecture	2'700
	Ass. Cumulus Forever	2'500
	Service de Presse Suisse	2'000
	Jeunesse et Médias AROLE	2'000
	Association Sofalesungen OSL Œuvre Suisse des Lectures pour la Jeunesse	1'500
	Centre d'Art Contemporain Genève	1'000 900
	Encre Fraîche Editions	500
I	Linder raidic Lattions	500

dept	LIBELLÉ	Compte 2019
	TOTAL PROGRAMMES	
dcs	Fonds de soutien à l'édition	193'800
	Editions Slatkine (plusieurs projets)	22'800
	L'APAGE	20'000
	Art & Fiction (plusieurs projets) Editions Favre SA	20'000 12'000
	Editions d'autre part (plusieurs projets)	12'000
	Infolio	10'000
	Editions Antipodes (plusieurs projets)	10'000
	BDFIL Festival de bande dessinée	10'000
	Editions Encre Fraîche (plusieurs projets) Editions d'en bas	8'000 8'000
	Association La bûche	6'000
	Nouvelle association du Courrier	5'000
	Les Créatives	5'000
	Editions Patrick Frey Editions Markus Haller	5'000 5'000
	30 ans de Droits de l'Enfant / Jean Zermatten	5'000
	Société d'histoire et d'archéologie de Genève	4'000
	Quart Verlag	4'000
	Encre Fraîche	4'000
	Editions ies - HETS Genève Editions ies	4'000 3'000
	Editions de l'Aire	2'500
	Rotpunktverlag AG	2'000
	L'Ours Blanc	2'000
	Centre culturel suisse Paris	2'000 1'500
	Schwabe Verlag Revue l'Ours Blanc	1'000
	D02 Sport et loisirs	1 000
dcs	Soutien à la relève sportive	1'302'000
	Association Genève Education Football (GEF)	615'000
	Académie de Volleyball de Genève (AVGe)	125'000
	Team Genève	119'000 75'000
	Association TSP Cadre Cycliste Genève (TSP CCG) Institut du Tennis de Table Genevois (ITTG)	75'000 75'000
	Genève Basketball academie	150'000
	Team Talents Handball (TTH)	50'000
	Association Centre de la Relève du Tchoukball Genevois (CRTG)	40'000
	Association Triathlon Club Genève (TCG) Association Canoë Club Genève (CCG)	23'000 30'000
dcs	Sport - encadrement et entrainement des jeunes	106'800
	Association sant"e"scalade	19'500
	Lancy Natation	13'700
	Carouge Natation Genève Natation 1885	13'500 5'800
	FSG Aïre le Lignon	4'800
	Judo Club Meyrin	4'300
	FSG Versoix	4'200
	Club de Gymnastique d'Onex	3'800
	FSG Lancy FC Compesière	3'500 3'200
	Bernex Basket	3'000
	Football Club City	2'700
	Aikido des Grottes	2'300
	Lancy Tennis Club Judo Kwai Lancy	2'300 2'200
	Stade Genève	2'000
	FSG Carouge	2'000
	Etoile Carouge	1'600
	FSG Pregny-Chambésy	1'500
	EGAG FC Champel	1'500 1'300
	FSG Geisendorf-Genève	1'300
	CH Chatelaine	1'100
	FSG Compesière	1'000

Aikido des 3 Chénes Dauphin Synchro Vernier FSG La Jonquille FSG Troinex Ippon Karate Club Tivoli CH Chatelaine E03 Gestion des eaux dt Education à la nature Association CoBalt Association CoBalt Association Pacifique E14 Association Pacifique dt Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) FO4 Appliculture et nature dt Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) FO4 Association de mesures compensatoires 124 Fonds pour la realisation de mesures compensatoires 124 Coopérative d'habitation Equilibre 12 La Maison du parc 12 Association de presures de Belle-idée 12 La Maison du parc 12 Association (Archivers) 13 Association (Archivers) 14 Association (Archivers) 15 Association (Archivers) 16 Association of Merita (Archivers) 16 Association de maraîchers du Genevois 17 Association de maraîchers du Genevois 18 Cinupement technique horticole de Genève 19 Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) 19 Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) 19 Association de Tagriculture 19 Faletoreme pour une agriculture socialement durable 20 Association de Tagriculture 21 Forêt : subventions diverses 22 Forêt (Genève - association genevoise des propriétaires forestiers 23 Association de Viriculture 24 Forêt : subventions diverses 25 Forêt (Genève - association genevoise des propriétaires forestiers 26 Association de l'archiverse de Forestiers 26 Association de l'archiverse de Genève 27 Association de l'archiverse de Genève 28 Association de l'archiverse de Genève 29 Association de l'archiverse de Genève 20 Association de l'archiverse de Genève 20 Association de l'archiverse de Genève 21 Association de l'archiverse de formation professionnelle en logistique 29 Association de l'archiverse de formation professionnelle des métiers du bâtiment fedération suisse pour la formation professionnelle en logistique 29 Association au suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation 20 Association La Buche d'Air 24 Association La Genève 24 Association La Genève	dept	LIBELLÉ	Compte 2019
Aikido des 3 Chénes Dauphin Synchro Vernier FSG La Jonquille FSG Troinex Ippon Karate Club Tivoit CH Chatelaine E03 Gestion des eaux dt Education à la nature Association CoBait Association CoBait Association Pacifique E14 Agriculture et nature dt Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) E14 Agriculture et nature dt Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) E14 Agriculture et nature dt Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) E14 Fonds pour la rédisiation de mesures compensatoires La Maison du parc La Maison du parc Association Genève Cultive Semences de pays - serres de Belle-idée Association OK Foret Serbeco SA Serbeco SA Serbeco SA Serbeco SA Serbeco SA Lioni fruitière lemanique Groupement technique horticole de Genève Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) 4 Des Promotion de Tagriculture Tipe Flateforme pour une agriculture socialement durable Syndicat d'élevage du pelti betail du canton de Genève 4 Forêt: subventions divorses Forêt Genève - association genevoise des propriétaires forestiers Centre omthologique de rédadpatation 15 Centre omthologique de rédadpatation 16 Uniticulture 17 Pel Enseignement secondaire II et formation continue 4 Porêt : subventions divorses Forêt Centre continbiologique de rédadpatation 16 Uniticulture 19 Subventions pour cours à divers organismes 199 ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique CPME-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment Fedération suisse pour la formation professionnelle en logistique CPME-Centre cantonal de formation professionnelle en logistique CPME-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment Fedération suisse pour la formation professionnelle en logistique CPME-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment Fedération suisse pour la formation professionnelle en logistique CPME-Centre cantonal de formation professionnelle en logistique CPME-Centre cantonal		TOTAL PROGRAMMES	
Dauphin Synchro Vernier FSG I a Jonquille FSG Troinex Ipon Karate Club Tivoli CH Chatelaine E03 Gestion des eaux dt Education à la nature 100 Association Pacifique 101 Association Pacifique 102 103 104 105 105 105 105 105 105 105 105 105 105			900
FSG La Jonquille FSG Troinex Ippon Karate Club Tivoli CH Chatelaine			800
FSG Troinex Ippon Karate Club Tivoli CH Chatelaine Ippon Kasociation Acifique Ippon Kasociation Pacifique Ippon Kasociation Genève Cultive Ippon Kasociation Genève Ippon Kasociation G			800 700
CH Chatelaine ED3 Gestion des eaux dt Education à la nature 10' Association Coßait Association Pacifique EQ4 Agriculture et nature (dt Mesures incitatives et cofinancement (foi sur la biodiversité) Fonds pour la réalisation de mesures compensatoires Coopérative d'habitation Equilibre La Maison du parc Association Genève Cultive Semences de pays - serres de Belle-idée Association Oct Forêt Serbecos SA dt Viligarisation divers 152' Association des maraichers du Genevois Union fruitière lémanique Circupement technique horticole de Genève Association des maraichers du Genevois Union fruitière lémanique Circupement technique horticole de Genève Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) 4 Promotion de l'agriculture Plateforme pour une agriculture socialement durable Syndicat d'élevage du pett bétail du canton de Genève 2' dt Forêt : subventions diverses Forêt Genève - association genevoise des propriétaires forestiers Forêt Genève - association genevoise des propriétaires forestiers Forêt centre omithologique de réadaptation di Viticulture Interprofession du vignoble et des vins de Genève 34' FO2 Enseignement secondaire II et formation continue dip Subventions pour cours à divers organismes Voie F ISB- Institut supérieur de formation bancaire Lire et Ecrire Focal ASSOCiation suisse pour la formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle des mètiers du bâtiment F64 Endrance, Jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonie de Varcances - divers Association La Buile d'Air Association La Buile d'Air Association La Genève 220 ASSOCIATION FORMEN		•	600
dt Education à la nature			500
dt Education à la nature Association CoBait Association Pacifique E04 Agriculture et nature ti Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) Fonds pour la réalisation de mesures compensatoires Coopérative d'habitation Equilibre La Maison du parc La Maison du parc Association Genève Cutive Semences de pays - serres de Belle-idée Association Offenève Cutive Semences de pays - serres de Belle-idée Association Offenève Cutive Semences de pays - serres de Belle-idée Association Offenève Cutive Semences de pays - serres de Belle-idée Association Offenève Cutive Semences de pays - serres de Belle-idée Association Offenève Cutive Semences de pays - serres de Belle-idée Association devers dt Vulgarisation divers 152° dt Vulgarisation divers Association des maraïchers du Genevois Union fruitière lémanique Groupement technique horticole de Genève Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) 4° 4° 4° 4° 4° Promotion de l'agriculture 7° Plateforme pour une agriculture socialement durable Syndicat d'elevage du petit bétail du canton de Genève 4° 4° 4° Forêt Subventions diverses 7° Forêt Genève - association genevoise des propriétaires forestiers Forêt subventions diverses 7° Forêt Genève - association genevoise des propriétaires forestiers Forêt Isubventions diverses Forêt Genève - association genevoise des propriétaires forestiers Forêt Isubventions diverses 7° Forêt Senève - association genevoise des propriétaires forestiers Forêt Isubventions diverses 7° Forêt Genève - association genevoise des propriétaires forestiers Forêt			400
Association CoBalt Association Pacifique ### E04 Agriculture et nature ### dt Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) ### Coopérative d'habitation de mesures compensatoires Coopérative d'habitation Equilibre 200 Association Genève Cultive 200 Association Genève Cultive 200 Association Genève Cultive 200 Association Ok Forêt 200 Association Ok Forêt 200 Association Ok Forêt 200 Association divers 200 Association divers 200 Association de maraichers du Genevois 200 Association de maraichers du Genevois 200 Union fruitère lémanique 255 Croupement technique horticole de Genève 360 Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) 44 ### Promotion de Tagriculture socialement durable 459 Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) 44 ### Promotion de Tagriculture socialement durable 459 Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève 22 ### Torêt Genève - association genevoise des propriétaires forestiers 786 ### Forêt Genève - association genevoise des propriétaires forestiers 630 Centre omthologique de réadaptation 157 ### Interprofession du vignoble et des vins de Genève 344 ### Interprofession du vignoble et des vins de Genève 344 ### Interprofession du vignoble et des vins de Genève 345 ### FO2 Enseignement secondaire 1 et formation continue 600 ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique 99 ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique 99 ASFL Association suisse pour la formation professionnelle formation Forestionnelle 445 Vigile Formation Orotinue 500 ASFL Association suisse pour la formation professionnelle formation 445 Vigile Formation Orotinue 500 ASFL Association La Bulle d'Air Association La Genève 345 Associ	dt		10'000
the Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) Fonds pour la réalisation de mesures compensatoires (Coopérative d'habitation Equilibre La Maison du pare Association Genève Cultive Semences de pays - serres de Belle-idée Association OK Forêt Association OK Forêt Association d'es maraîchers du Genevois Union fruitière lémanique Groupement technique horticole de Genève Association des maraîchers du Genevois Union fruitière lémanique Groupement technique horticole de Genève Association de l'agriculture Plateforme pour une agriculture socialement durable Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève 4 Forêt : subventions diverses Terre forêt enverses action genevoise des propriétaires forestiers Centre omithologique de réadaptation di Viticulture dip Subventions du vignoble et des vins de Genève di Voie F ISFB - Institut supérieur de formation bancaire Lire et Ecrire CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment ASFI. Association suisse pour la formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment FO4 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Association La Bulle d'Air Association Cerebral Genève Association La Bulle d'Air Asso			5'000
dt Mesures incitatives et cofinancement (oi sur la biodiversité) 274 Fonds pour la réalisation de mesures compensatoires 184 Coopérative d'habitation Equilibre 20° La Maison du parc 20° Association Genève Cultive 20° Association Genève Cultive 20° Association Genève Cultive 20° Association of Forèt 7° Serbeco SA 2° Au Vulgarisation divers 190° Association des maraîchers du Genevois 152° Union fruitière lémanique 25° Groupement technique horticole de Genève 2° Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) 4° 4 Promotion de l'agriculture 7° Plateforme pour une agriculture socialement durable 4° Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève 2° 4th Forêt: subventions diverses 78° ForêtGenève - association genevoise des propriétaires forestiers 63° Centre omithologique de réadaptation 15° dt Viticulture 34' Interprofession du vignoble et des vins de Genève 34' EVE Enseignement secondaire II et formation continue 34' Lire et Ecrire 199° Foel Septement secondaire II et formation professionnelle en l		·	5'000
Fords pour la réalisation de mesures compensatoires Coopérative d'habitation Equilibre 20' La Maison du parc Association Genève Cultive Semences de pays - serres de Belle-idée Association OK Forêt Serbeco SA 21' Association OK Forêt Serbeco SA 22' Association devres Association de mararichers du Genevois Union frutitère lemanique Groupement technique horticole de Genève Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) 4th Promotion de l'agriculture Palateforne pour une agriculture socialement durable Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève 5' Forêl Genève - association genevoise des propriétaires forestiers Centre omithologique de réadaptation 15' tit viticulture dip Subventions du vignoble et des vins de Genève 34' Interprofession du vignoble et des vins de Genève 34' Forêl Genève - association genevoise des propriétaires forestiers 63' Voie F Subventions pour cours à divers organismes 503' Voie F SEPS - Institut supérieur de formation bancaire Lire et Ecrire 59' SFB - Institut supérieur de formation professionnelle des métiers du bâtiment Focal ASFL Association suisse pour la formation professionnelle des métiers du bâtiment Fedération suisse pour la formation professionnelle des métiers du bâtiment Forent cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment Forent cantonal de formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de fo	14		0741007
Coppérative d'habitation Equilibre La Maison du parc Association Genève Cutitive Semences de pays - serres de Belle-idée Association OK Forêt Serbeco SA d'Vulgarisation divers dt Vulgarisation divers Association des maraîchers du Genevois Union fruitière rélemanique Association des maraîchers du Genevois Union fruitière rélemanique Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) dt Promotion de l'agriculture Plateforme pour une agriculture socialement durable Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève dt Forêt : subventions diverses ForêtGenève - association genevoise des propriétaires forestiers ForêtGenève - association genevoise des propriétaires forestiers Gentre omithologique de réadaptation dt Viticulture Interprofession du vignoble et des vins de Genève 434* FO2 Enseignement secondaire II et formation continue dip Subventions pour cours à divers organismes 503* Voie F ISFB - Institut supérieur de formation bancaire Lire et Ecirle Focal ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment 3' Fédération suisse pour la formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle formation FO4 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Association La Bulle d'Air Association La Gavotite Association La Gavotite Aventure, Nature & Découverte Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Rencontre - Hzier	dt		274'237 184'633
Association Genève Cultive Semences de pays - serres de Belle-idée Association OK Forêt Association OK Forêt Association OK Forêt Association des maraîchers du Genevois Union fruitière lémanique Groupement technique horticole de Genève Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) dt Promotion de l'agriculture Plateforme pour une agriculture socialement durable Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève 4 Forêt : subventions diverses ForêtCenève - association genevoise des propriétaires forestiers Centre ornithologique de réadaptation 157 dt Viticulture dip Subventions pour cours à divers organismes 503 Voie F FORECenève - association genevoise des propriétaires forestiers Centre ornithologique de réadaptation 157 4 Viticulture dip Subventions pour cours à divers organismes 503 Voie F FORECenève - association penevoise des propriétaires forestiers Cenève - association de Genève 4 Subventions pour cours à divers organismes 503 Voie F Usiève Enseignement secondaire II et formation continue 4 Subventions pour cours à divers organismes 503 Voie F Lire et Ecrire 118 Lire et Ecrire 158 FORECentre cantonal de formation bancaire Lire et Ecrire 599 ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment Focal ASFL Association suisse pour la formation professionnelle Promation Forester cantonal de formation professionnelle Promation Forester cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment Signification suisse pour la formation professionnelle des métiers du bâtiment Signification des la forester de l'immobiller / Romandie Formation Forester cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment Signification des la forester de l'immobiller / Romandie Formation Signification de l'immobiller / Romandie Formation Signification des la forester des prof. de l'immobiller / Romandie Formation Signification des l'immobiller / Romandie Formation Signification des l'immobill		ļ ·	20'000
Semences de pays - serres de Belle-idée Association OK Forêt Serbeco SA 2' dt Vulgarisation divers Association des maralchers du Genevois Union fruitière lémanique Groupement technique horticole de Genève Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) 4* dt Promotion de l'agriculture Plateforme pour une agriculture socialement durable Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève 4* Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève 4* Forêt : subventions diverses 5* ForêtGenève - association genevoise des propriétaires forestiers Centre ornithologique de réadaptation 4* Interprofession du vignoble et des vins de Genève 4* FO2 Enseignement secondaire II et formation continue dip Subventions pour cours à divers organismes 503* Voie F ISFB - Institut supérieur de formation bancaire Lire et Ecrire Focal ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment 5' Fodération suisse pour la formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle formation professionnelle formation CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle formation professionnelle formation 4' Virgile Formation / Union suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation 4' Virgile Formation Continue FO4 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Association La Bulle d'Air Association La Bulle d'Air Association La Genève Association La Cerebral Genève Colonie de La Fouly Colonie de Saint-Gervais Colonie L'Arc-en-Ciel Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruchen			20'000
Association OK Forêt Serbeco SA dt Vulgarisation divers Association des maraichers du Genevois Union fruitière lémanique Groupement technique horticole de Genève Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) dt Promotion de l'agriculture Plateforme pour une agriculture socialement durable Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève dt Forêt : subventions diverses ForêtGenève - association genevoise des propriétaires forestiers Centre ornithologique de réadaptation ful Viticulture Interprofession du vignoble et des vins de Genève di Viticulture dip Subventions pour cours à divers organismes 503' Voie F Subventions de service de formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de			20'000
Serbeco SA 190° 1		1	20'000 7'328
Association des maraîchers du Genevois Union fruitière lémanique Groupement technique horticole de Genève Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) 4t Promotion de l'agriculture Plateforme pour une agriculture socialement durable Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève 4t Forêt subventions diverses ForêtGenève - association genevoise des propriétaires forestiers Centre ornithologique de réadaptation 15 interprofession du vignoble et des vins de Genève Fo2 Enseignement secondaire II et formation continue dip Subventions pour cours à divers organismes Voie F ISFB - Institut supérieur de formation bancaire Lire et Ecrire 158 in SEP - Institut supérieur de formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation continue FSEA 11 USPI Formation / Union suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation FO4 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Agriviva - Horizon Ferme Agriviva - Horizon Ferme Association La Bulle d'Air Association La Bulle d'Air Association Cerebral Genève Association La Gavotte Aventure, Nature & Découverte Colonie Caecilia Colonie de Saint-Gervais Colonie de Saint-Gervais Colonie de Saint-Gervais Colonie de Saint-Gervais Colonie de Rencontre - Arzier Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Rencontre - Arzier			2'276
Union fruitière lémanique Groupement technique horticole de Genève Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) 4t Promotion de l'agriculture Plateforme pour une agriculture socialement durable Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève 2 dt Forêt: subventions diverses ForêtGenève - association genevoise des propriétaires forestiers Centre omithologique de réadaptation 15 dt Viticulture 34 interprofession du vignoble et des vins de Genève 49 Justiculture dip Subventions pour cours à divers organismes 503 Voie F SISFB - Institut supérieur de formation bancaire Lire et Ecrire Focal ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment Siédération suisse pour la formation professionnelle des métiers du bâtiment Siédération suisse pour la formation professionnelle des métiers du bâtiment Siédération suisse pour la formation professionnelle des métiers du bâtiment Siédération suisse pour la formation professionnelle des métiers du bâtiment Siédération suisse pour la formation professionnelle des métiers du bâtiment Siédération suisse pour la formation continue FSEA USPI Formation / Union suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation Virgile Formation Continue FO4 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Agriviva - Horizon Ferme Association Caretrai Genève Association La Bulle d'Air Association La Bulle d'Air Association Caretrai Genève Association La Gavotte Aventure, Nature & Découverte Colonie La Fouly Colonie de La Fouly Colonie de La Fouly Colonie de Roaint-Gervais Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Rencontre - Arzier	dt		190'000
Groupement technique horticole de Genève Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) dt Promotion de l'agriculture Plateforme pour une agriculture socialement durable Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève dt Forêt: subventions diverses ForêtGenève - association genevoise des propriétaires forestiers Centre ornithologique de réadaptation dt Viticulture Interprofession du vignoble et des vins de Genève ### F02 Enseignement secondaire II et formation continue dip Subventions pour cours à divers organismes Voie F			152'000 25'650
Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève) dt Promotion de l'agriculture Plateforme pour une agriculture socialement durable Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève 2' dt Forêt: subventions diverses ForétGenève - association genevoise des propriétaires forestiers Centre ornithologique de réadaptation 15' dt Viticulture 34' Interprofession du vignoble et des vins de Genève 49' FO2 Enseignement secondaire II et formation continue dip Subventions pour cours à divers organismes 503' Voie F ISFB - Institut supérieur de formation bancaire Lire et Ecrire Focal ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment Fédération suisse pour la formation continue FSEA USPI Formation / Union suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation Virgile Formation Continue FO4 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Association La Bulle d'Air Association Cagvotte Association La Gavotte Association Cagvotte Colonie Caecilia Colonie de La Fouly Colonie de Saint-Gervais Colonie La Rencontre - Arzier			7'600
Plateforme pour une agriculture socialement durable Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève dt Forêt : subventions diverses ForêtGenève - association genevoise des propriétaires forestiers Centre ornithologique de réadaptation dt Viticulture 344 Interprofession du vignoble et des vins de Genève FO2 Enseignement secondaire II et formation continue dip Subventions pour cours à divers organismes Voie F Subventions pour cours à divers organismes Voie F ISFB - Institut supérieur de formation bancaire Lire et Ecrire Focal ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment Fédération suisse pour la formation professionnelle des métiers du bâtiment Fédération suisse pour la formation professionnelle Formation Virgile Formation / Union suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation 107 FO4 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Agriviva - Horizon Ferme Association La Bulle d'Air Association La Gavotte Aventure, Nature & Découverte Colonie de Saint-Gervais Colonie de Saint-Gervais Colonie La Rencontre - Arzier			4'750
Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève dt Forêt : subventions diverses Forêt Genève - association genevoise des propriétaires forestiers Centre ornithologique de réadaptation dt Viticulture Interprofession du vignoble et des vins de Genève FO2 Enseignement secondaire II et formation continue dip Subventions pour cours à divers organismes Voie F ISFB - Institut supérieur de formation bancaire Lire et Ecrire Focal ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment Fédération suisse pour la formation continue FSEA USPI Formation / Union suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation Virgile Formation Continue FO4 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Association La Bulle d'Air Association La Bulle d'Air Association La Gavotte Aventure, Nature & Découverte Colonie de Saint-Gervais Colonie de Saint-Gervais Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche 16°	dt		7'524
dt Forêt : subventions diverses ForêtGenève - association genevoise des propriétaires forestiers 63°			4'950 2'574
ForêtGenève - association genevoise des propriétaires forestiers Centre omithologique de réadaptation dt Viticulture Interprofession du vignoble et des vins de Genève 34' FO2 Enseignement secondaire II et formation continue dip Subventions pour cours à divers organismes 503' Voie F ISFB - Institut supérieur de formation bancaire Lire et Ecrire Focal ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation continue FSEA 11' USPI Formation / Union suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation 107' FO4 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Agrivira - Horizon Ferme Association La Bulle d'Air Association La Bulle d'Air Association La Gavotte Aventure, Nature & Découverte Colonie Caecilia Colonie de Saint-Gervais Colonie de Saint-Gervais Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche 16'	dt		78'000
dt Viticulture Interprofession du vignoble et des vins de Genève FO2 Enseignement secondaire II et formation continue dip Subventions pour cours à divers organismes Voie F ISFB - Institut supérieur de formation bancaire 118° Lire et Ecrire 59° Focal 9° ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique 20° CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment 3° Fédération suisse pour la formation continue FSEA 1° USPI Formation / Union suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation 4° Virgile Formation Continue 107° F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers 428° Agriviva - Horizon Ferme 44° Association La Bulle d'Air 5° Association Cerebral Genève 3° Association Ceacilia 6° Colonie Caecilia 6° Colonie Caecilia 6° Colonie de Saint-Gervais 22° Colonie La Joie de Vivre 12° <tr< td=""><td></td><td></td><td>63'000</td></tr<>			63'000
Interprofession du vignoble et des vins de Genève ### F02 Enseignement secondaire II et formation continue dip Subventions pour cours à divers organismes 503' Voie F			15'000
F02 Enseignement secondaire let formation continue	at		34'650 34'650
Subventions pour cours à divers organismes 199' 199' 198FB - Institut supérieur de formation bancaire 118' 11		·	0.000
ISFB - Institut supérieur de formation bancaire Lire et Ecrire Focal ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment Fédération suisse pour la formation continue FSEA USPI Formation / Union suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation Virgile Formation Continue F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Agriviva - Horizon Ferme Association La Bulle d'Air Association La Gavotte Aventure, Nature & Découverte Colonie Caecilia Colonie de La Fouly Colonie de Saint-Gervais Colonie de Saint-Gervais Colonie La Joie de Vivre Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche 118' 59' 59' 50' 50' 50' 50' 50' 50' 50' 50' 50' 50	dip		503'860
Lire et Ecrire Focal ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment Fédération suisse pour la formation continue FSEA USPI Formation / Union suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation Virgile Formation Continue 107' F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Agriviva - Horizon Ferme Association La Bulle d'Air Association Cerebral Genève Association La Gavotte Aventure, Nature & Découverte Colonie Caecilia Colonie de Saint-Gervais Colonie de Saint-Gervais Colonie La Fouly Colonie La Pouly Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche 59' 89' 89' 89' 89' 80' 80' 80' 80' 80' 80' 80' 80' 80' 80			199'500
Focal ASFL Association suisse pour la formation professionnelle en logistique CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment Fédération suisse pour la formation continue FSEA USPI Formation / Union suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation Virgile Formation Continue F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Agriviva - Horizon Ferme Association La Bulle d'Air Association Cerebral Genève Association La Gavotte Aventure, Nature & Découverte Colonie Caecilia Colonie de La Fouly Colonie de Saint-Gervais Colonie L'Arc-en-Ciel Colonie La Joie de Vivre Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche 99' Asfliction de Sint-Gervais Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche 99' Asfliction de Sint-Gervais Colonie La Ruche 90' Association suisse pour la formation professionnelle en logistique Atheries du bâtiment 10' 42' 428' 428' 428' 428' 428' 428' 429' 420' 420' 420' 420' 420' 420' 420' 420			118'000 59'818
CPMB-Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment Fédération suisse pour la formation continue FSEA USPI Formation / Union suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation Virgile Formation Continue F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Agriviva - Horizon Ferme Association La Bulle d'Air Association Cerebral Genève Association La Gavotte Aventure, Nature & Découverte Colonie Caecilia Colonie de La Fouly Colonie de Saint-Gervais Colonie L'Arc-en-Ciel Colonie La Joie de Vivre Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche Colonie La Ruche 10' Temmobilier / Romandie Formation 4' 107' 107' 107' 107' 108 110' 110' 110' 110' 110' 110' 110'			9'510
Fédération suisse pour la formation continue FSEA USPI Formation / Union suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation Virgile Formation Continue F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Agriviva - Horizon Ferme Association La Bulle d'Air Association Cerebral Genève Association La Gavotte Aventure, Nature & Découverte Colonie Caecilia Colonie de La Fouly Colonie de Saint-Gervais Colonie La Joie de Vivre Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche 1'mmobilier / Romandie Formation 4' Tormandie Formation 4' Tormandie Formation 4' Tormandie Formation 4' Tormandie Formation 4' Table Formation 4' Tormandie			752
USPI Formation / Union suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation Virgile Formation Continue F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Agriviva - Horizon Ferme Association La Bulle d'Air Association Cerebral Genève Association La Gavotte Aventure, Nature & Découverte Colonie Caecilia Colonie de La Fouly Colonie de Saint-Gervais Colonie L'Arc-en-Ciel Colonie La Joie de Vivre Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche USPI Formation / Union suisse des prof. de l'immobilier / Romandie Formation 107' 428' 428' 428' 428' 428' 5' Colonie Caecilia 6' Colonie de La Fouly 49' Colonie de Vivre 112' Colonie La Joie de Vivre 117' Colonie La Rencontre - Arzier 16'			3'209
Virgile Formation Continue F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité dip Colonies de vacances - divers Agriviva - Horizon Ferme Association La Bulle d'Air Association Cerebral Genève Association La Gavotte Aventure, Nature & Découverte Colonie Caecilia Colonie de La Fouly Colonie de Saint-Gervais Colonie de Saint-Gervais Colonie L'Arc-en-Ciel Colonie La Joie de Vivre Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche 107' F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité 428' 428' 5' Colonie Caecilia 6' Colonie de Saint-Gervais 12' Colonie La Joie de Vivre 117' Colonie La Rencontre - Arzier 16'			1'260 4'779
dip Colonies de vacances - divers 428' Agriviva - Horizon Ferme 4' Association La Bulle d'Air 5' Association Cerebral Genève 3' Association La Gavotte 24' Aventure, Nature & Découverte 5' Colonie Caecilia 6' Colonie da Fouly 49' Colonie de Saint-Gervais 22' Colonie L'Arc-en-Ciel 12' Colonie La Joie de Vivre 17' Colonie La Rencontre - Arzier 3' Colonie La Ruche 16'		·	107'032
Agriviva - Horizon Ferme 4' Association La Bulle d'Air 5' Association Cerebral Genève 3' Association La Gavotte 24' Aventure, Nature & Découverte 5' Colonie Caecilia 6' Colonie de La Fouly 49' Colonie de Saint-Gervais 22' Colonie L'Arc-en-Ciel 12' Colonie La Joie de Vivre 17' Colonie La Rencontre - Arzier 3' Colonie La Ruche 16'			
Association La Bulle d'Air 5' Association Cerebral Genève 3' Association La Gavotte 24' Aventure, Nature & Découverte 5' Colonie Caecilia 6' Colonie de La Fouly 49' Colonie de Saint-Gervais 22' Colonie L'Arc-en-Ciel 12' Colonie La Joie de Vivre 17' Colonie La Rencontre - Arzier 3' Colonie La Ruche 16'	dip		428'147
Association Cerebral Genève 3' Association La Gavotte 24' Aventure, Nature & Découverte 5' Colonie Caecilia 6' Colonie de La Fouly 49' Colonie de Saint-Gervais 22' Colonie L'Arc-en-Ciel 12' Colonie La Joie de Vivre 17' Colonie La Rencontre - Arzier 3' Colonie La Ruche 16'			4'900 5'291
Aventure, Nature & Découverte Colonie Caecilia Colonie de La Fouly Colonie de Saint-Gervais Colonie L'Arc-en-Ciel Colonie La Joie de Vivre Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche			3'115
Colonie Caecilia Colonie de La Fouly Colonie de Saint-Gervais Colonie L'Arc-en-Ciel Colonie La Joie de Vivre Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche			24'362
Colonie de La Fouly Colonie de Saint-Gervais Colonie L'Arc-en-Ciel Colonie La Joie de Vivre Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	5'158
Colonie de Saint-Gervais Colonie L'Arc-en-Ciel Colonie La Joie de Vivre Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche 22' 12' 17' Colonie La Ruche 16'			6'286 49'173
Colonie La Joie de Vivre Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche 17' 3' 16'			22'634
Colonie La Rencontre - Arzier Colonie La Ruche 3' 16'			12'737
Colonie La Ruche			17'580 3'316
			16'919
		Colonie Saint-François	16'208
			9'389
			8'308 45'642
			2'551

dept	LIBELLÉ	Compte 2019
	TOTAL PROGRAMMES	
	La Cordée	12'729
	Musijeunes	6'315
	Société des colonies de vacances de Plainpalais	42'459
	Groupement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances	95'000
din	Diverses aides à la formation des moniteurs Soutien à l'enfance	18'075 94'814
dip	Association Espace A	57'348
	Bureau genevois d'adoption	9'606
	Ass. genevoise des familles d'accueil avec hébergement (AGFAH)	27'860
	F06 Prestations transversales liées à la formation	27 000
dip	Vivre Ensemble	166'810
uip	Fondation pour plus de vie dans l'art et plus d'art dans la vie	1'210
	Association LéZitinéraires	5'000
	Association Un Monde Migrant	12'000
	Association Dancing Classrooms Switzerland (plusieurs projets)	11'000
	Earthling Productions	13'000
	Editions Héros-Limite	5'500
	Ecolive management environnemental	7'280
	Association Genevoise Action Dépollution (AGAD)	15'000
	Association Transforme	20'000
	Fédération genevoise d'échecs	20'000
	Le 2ème observatoire	2'530
	Association pour la promotion de l'artisanat et de la formation en Afrique (APAFA)	450
	Step into Action	10'000
	Compagnie Philippe Saire	8'640
	Ariane Arlotti	7'000
	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre de Genève (CPMDT)	14'000
	Théâtre Populaire Romand	4'200
din	Association Jai Jagat Genève	10'000 179'200
dip	Contribution à la promotion de la paix Fondation Eduki	65'000
	Festival international du Film Oriental de Genève (FIFOG)	7'000
	Stiftung Dialog	6'900
	Association Elargis tes horizons	20'000
	SIA-Société suisse des ingénieurs et des architectes	10'000
	Fédération genevoise des associations LGBT	3'700
	Institut international des droits de l'enfant (IDE)	3'000
	Le 2ème observatoire	16'000
	Association suisse des amis du Dr Janusz Korczak	11'000
	Association trente ans de droits de l'enfant	15'000
	Developpement Television Agency	6'600
	Festival Visions du Réel	15'000
dip	Subventions ponctuelles DIP	132'652
	Fondation du Musée international de la Réforme (MIR)	10'000
	Ville de Vernier	15'000
	Association Dyslexie Suisse Romande	4'000
	Association Face à Face Fondation pour la promotion du goût	30'000 6'000
	Association de médiatrices interculturelles (AMIC)	20'000
	Association de mediatrices interculturelles (AMIC) Association Dialogai	20'000
	Association Dialogal Association Ecole des mamans de Pâquis-Centre	11'652
	CAPAS-Collectif d'associations pour l'action sociale	16'000
	H04 Sécurité civile et armée	10 000
dess	PC divers	3'250
uses	Société suisse pour chiens de catastrophe	1'100
	Union genevoise de partenaires de la sécurité	1'150
	Société suisse de spéléologie	1'000

dept	LIBELLÉ	Compte 2019
	TOTAL PROGRAMMES	
	K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	
dses	Programmes d'efficience du réseau de soins	831'909
	Hôpitaux universitaires de Genève - projet Bien naître	29'953
	Association Trajectoires	25'000
	Association Pro Senectute Genève	165'500
	Fondation La maison de Tara	135'000
	Association Savoir Patient - Réseau cancer du sein	195'000
	Association AMIVIE - Projet ma mort un tabou	3'850
	Association Pro Senectute Genève - Projet Domigym	35'000
	Ligue genevoise contre le rhumatisme Diabète Genève	57'006 50'000
	Association Le Salon de Sylvie	135'600
deae	Actions ponctuelles d'aide à domicile	132'320
4303	Palliative Genève	17'320
	Association Service ergothérapie ambulatoire	30'000
	Fondation Agir	35'000
	Fondation pour les enfants extraordinaires	50'000
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	
dses	Action de promotion de la santé	751'115
4000	Université de Genève - Faculté de médecine Projet prévention alcool et tabac	125'000
	Swiss Emergency Responders Association - Réseau premiers répondants	50'000
	Association Je cours pour ma forme - Projet Start to fit	50'000
	Entraide protestante suisse - EPER - Projet âge et migration	35'000
	Ville d'Onex	20'000
	Université populaire albanaise - Projet information seniors	10'000
	Editions Médecine & Hygiène	12'875
	Swiss Food Academy - Projet ateliers d'éducation	65'600
	Association presse 360 - Ainés LGBT formation	36'000
	Commune de Vernier - Projet de prévention des chutes	12'000
	Association régionale Genève Tennis - Projet club tour été/hiver	7'400
	Association lire et écrire - Projet la santé accessible Association CIAO - Refonte du site	9'000 30'000
	Université de Genève- Projet syphil is back	3'100
	Fondation Les réfugiés d'hier accueillent les réfugiés d'aujourd'hui - Projet retrouve ta voix/e	60'000
	Association pour la promotion des droits humains	50'000
	P.V.A. Genève - Projet inspiré de la BD Jo	32'140
	Association ASPASIE - Projet de sensibilisation	20'000
	Association DIALOGAI - Financement du refuge	25'000
	Université de Genève - Faculté de médecine Projet prévention alcool et tabac	98'000
dses	Action prévention du jeu - Loro	126'629
	Carrefour Addictions	43'200
	GREA	83'429
ases	Santé mentale Association Trainstaires	405'000
	Association Trajectoires Association Stop suicide	25'000 75'000
	Association Stop suicide Association Minds	195'000
	Association pour la promotion des droits humains	50'000
	Association centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels	60'000
dses	Dime de l'alcool : actions de préventions	141'874
	Addiction suisse - Divers projets et prestations	25'000
	GREA	30'000
	Fondation officielle de la jeunesse	10'000
	Carrefours addictions - Alcoochoix	74'300
	Carrefours Addictions - Conférences	2'574

dept	LIBELLÉ	Compte 2019
	TOTAL PROGRAMMES	
dses	Fonds drogue DSES	257'232
	Association La Barje	30'000
	Association Première ligne - Projet drug checking	57'232
	Association Première ligne - Nuit blanche ?	10'000
	Service de santé de la jeunesse	70'000
	Association pour Le Bateau Genève	35'000
	Hôpitaux universitaires de Genève - Projet Cannachoix	15'000
	Antenne Drogue Famille	10'000
	GREA	10'000
	Groupe des praticiens en médecine de l'addiction	20'000
dses	Activité physique et alimentaire	95'268
	FRC	13'360
	Je cours pour ma forme	53'833
	Pro Vélo	13'075
	Diabète Genève	15'000
dses	Inégalité de santé	75'000
	Entraide protestante suisse - EPER	35'000
	Université populaire albanaise	20'000
	Entraide protestante suisse - EPER - Projet les nouveaux jardins	10'000
	Croix-Rouge genevoise - Projet seniors d'ici et d'ailleurs	10'000
	M01 Transports et mobilité	
di	Transports collectifs - subventions diverses	93'070
	Genève Roule	42'070
	Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Obligatoire (FAPEO Pedibus)	30'000
	Suisse Mobile	21'000

Subventions non monétaires

Les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC figurent maintenant dans le coût complet des programmes. Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes B02, B04, B05 ou M02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées "coûts répartis"). Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2019 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE (Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes B04 (locaux), B05 (informatique), B02 (OPE) et M02 (garage voirie) est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéan ce	Compte 2019
TOTA	AL PROGRAMMES				194'131'609
A02 (Conseil d'Etat				322'560
pré	Compagnie de 1602 - locaux et terrains	af			322'560
	Développement et innovation du canton et de la région Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 11703	2019	1'982'508 181'756
pré pré	Club suisse de la presse - informatique	af	L 11703	2019	40'000
pré	Ecole internationale - locaux et terrains	ns			1'760'752
	Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale				935'644
dcs dcs	Association Argos - locaux et terrains Hospice Général : fonctionnement Action sociale - locaux et terrains	ind ind	L 11997 PL 12414		251'500 30'228
dcs	Caritas Genève - locaux et terrains	af	L 11990		85'008
dcs	Fondation Partage - locaux et terrains	af			197'592
dcs	Association Carrefour-rue - locaux et terrains Centre social protestant de Genève (CSP) - locaux et terrains	af af	L 11990	2020	162'204 122'208
dcs dcs	Fondation Colis du coeur	af	L 11990	2020	82'704
dcs	Pavillon Cayla - terrains	af			4'200
C03	Actions et soutien financier individuel en faveur dses personnes handic	capée			1'407'000
dcs	EPH Aigues Vertes - terrains	ind	L 12236		406'000 341'500
dcs dcs	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind ind	L 12236 L 12236		165'000
dcs	EPH Clair-Bois adultes - terrains	ind	L 12236		164'100
dcs	EPH Fondation SGIPA adultes - locaux et terrains	ind	L 12236		123'400
dcs	EPH Fondation Ensemble adultes - locaux et terrains	ind	L 12236 L 12236	-	91'200
dcs dcs	EPH Foyer Handicap - terrains Association Cérébral Genève - terrains	ind af	L 12230	2021	69'900 45'900
	Actions en matière d'asile et de migration	<u></u>			72'200
dcs	Croix-Rouge genevoise (CRG) - locaux et terrains	af	L 11994	2020	72'200
D01	Culture				891'126
dcs	Lieux culturels - locaux et terrains	af			478'289
dcs dcs	Orchestre de la Suisse Romande - locaux et terrains Maison Rousseau et de la littérature - locaux et terrains	af af	L 12037 L 11955		166'440 161'341
dcs	Fondation d'art dramatique - locaux et terrains	af	L 11555	2020	48'420
dcs	Théâtre des Marionnettes - locaux et terrains	af			36'636
	Sport et loisirs				1'444'896
dcs dcs	Association Genève-Plage - locaux Fondation du Stade de Genève - terrains	af af	L 12154 L 11949		890'148 554'748
	Agriculture et nature	u	L 11343	2020	2'251'582
dt	Opage, promotion agricole - locaux et terrains	ind	L 11924	2020	81'048
dt	Opage, promotion agricole - informatique	ind	L 11924		54'005
dt	Fondation Neptune - locaux et terrains	af	L 12528		44'160 4'693
dt dt	Fondation Neptune - prestations ateliers et garages Fondation Neptune - prestations camion et heures	af af	L 12528 L 12528		12'000
dt	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af	L 12528		2'200
dt	Cercle des agriculteurs - locaux et terrains	ns			2'053'476
	Enseignement secondaire II et formation continue		1 10000	2024	17'880
	Ecole hôtelière de Genève - terrains Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	ind	L 12229	2021	17'880 1'557'900
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - locaux et terrains	ind	L 12233	2021	1'260'828
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - locaux et terrains	ind	L 12233		70'536
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances - locaux et terrains	af	L 12198		60'408
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse - locaux et terrains	af af	L 12198 L 12198		60'408 52'860
dip dip	Colonies de vacances - Mouvement de la jeunesse suisse romande - locaux et terrains Colonies de vacances - Vacances Nouvelles - locaux et terrains	af	L 12198		52'860
	Hautes écoles				76'909'159
dip	Université de Genève - locaux et terrains	ind	L 12028	2019	61'670'467
dip	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	L 12028		780'000
dip dip	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains HES-SO Genève - locaux et terrains	ind ind	L 12156 L 12418		326'616 14'132'076
	Prestations transversales liées à la formation				2'555'172
dip	Institut Jaques-Dalcroze - locaux et terrains	ind	L 12405	2022	1'419'444
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - locaux et terrains	ind	L 12405		775'608
dip	Conservatoire de musique de Genève - terrains	ind	L 12405	2022	360'120
dt	Logement et planification foncière Cité Universitaire - terrains	ind	1 12102	2010	545'868 545'868
	Sécurité publique	ind	L 12182	2019	17'388
	Pôle de prévention des radicalités religieuses et idéologiques	af			11'412
	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - locaux et terrains	af			5'976

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2019 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE (Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

A l'exception des terrains, le coût des mises à disposition figure dans les programmes B04 (locaux), B05 (informatique), B02 (OPE) et M02 (garage voirie) est ventilé sur les autres programmes dans les prestations de moyens.

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi	Echéan ce	Compte 2019
H04	Sécurité civile et armée				265'692
dses	Musée militaire genevois - locaux et terrains	af			92'004
dses	Société militaire des carabiniers genevois - locaux et terrains	af			15'108
dses	Société d'artillerie de Genève - locaux	af			10'284
dses	Landwehr - locaux et terrains	ns			148'296
K01	Réseau de soins et actions en faveur dses personnes âgées				102'069'038
dses	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - locaux	ind	L 11957	2019	101'326'838
dses	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - locaux et terrains	ind	L 11844	2019	367'884
dses	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains	ind	PL 12234	2021	186'144
dses	EMS - Résidence Mandement - locaux et terrains	ind	PL 12234	2021	120'972
dses	EMS - Résidence Les Arénières - terrains	ind	PL 12234	2021	67'200
M01	Transport et mobilité				885'996
di	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains	ind	L 12281	2019	502'104
di	Compagnie générale de navigation CGN - locaux	af	L 12230	2024	87'216
di	Fondation des parkings - terrains	ns			248'724
di	Peclot 13 - locaux et terrains	ns			47'952

Les montants calculés peuvent diverger de ceux figurant dans les projets de loi et les contrats de prestations, les montants ayant été parfois recalculés après la publication du projet de loi.

Répartition des tâches canton - communes

Répartition des tâches canton - communes dans le C2019

Le 24 septembre 2015, la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT – A 2 04) est votée par le Grand Conseil. Cette loi stipule que la répartition des tâches doit être régie selon les principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité, conformément à l'art. 133 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 (Cst-GE – A 2 00). Elle prévoit aussi que les tâches transférées sont accompagnées des financements liés, afin d'assurer la neutralité financière de l'opération. Ce transfert financier est assuré par deux mécanismes, à savoir le fonds de régulation et la bascule fiscale.

Sur la base des principes de la loi-cadre, un premier train de répartition des tâches a été adopté par le Grand Conseil le 18 mars 2016 (L11761). Il concerne les politiques publiques liées au parascolaire, à l'action sociale, aux personnes âgées ainsi qu'à la mobilité, soit :

- Le GIAP (programme F04), pour lequel le canton versait jusqu'ici une subvention à hauteur de 10% du budget du groupement, qui devient une compétence exclusivement communale;
- La cotisation minimale en cas de remise du paiement des cotisations au sens de l'article 11, alinéa 2, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, du 20 décembre 1946 (programme C01), jusqu'ici refacturée à 50% aux communes, qui devient une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'Hospice général (programme C01), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale;
- Les locaux de l'imad, des foyers de jour et des IEPA (programme K01), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale;

Le deuxième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 1^{er} septembre 2016 (L 11872), il concerne :

• Les subventions aux acteurs culturels (programme D01) qui font l'objet d'une répartition nouvelle entre l'Etat, la Ville de Genève, Carouge, Cologny et le fond intercommunal.

Le troisième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 31 août 2017 (L12058), il concerne :

 la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport qui fixe les compétences exclusives du canton et des communes en la matière, ainsi que les compétences conjointes. Contrairement aux 2 premiers trains, il ne désigne pas de ligne de subvention à se répartir.

Au total, depuis 2017, le canton a transféré pour 17.5 millions de francs de subventions aux communes (ainsi 20'000 francs de dépenses générales), alors que celles-ci ont transféré pour 14.6 millions de francs de subventions au canton pour un montant net de 2.9 millions de francs. Aux comptes 2019, par rapport au budget 2019, les subventions transférées aux communes n'ont pas évolué.

La mise en œuvre de la LRT est budgétairement neutre pour l'Etat et pour les communes puisque, dans l'attente de la bascule fiscale, le financement de ces dépenses est aussi transféré.

Financement des répartitions des tâches

Principes

La loi-cadre vise à permettre le transfert d'une compétence d'une collectivité à une autre, en assurant la neutralité financière de l'opération. Les tâches transférées s'accompagnent donc du transfert des ressources financières liées à leur accomplissement. Lorsque le processus aura été achevé, on procèdera à une balance des financements transférés entre chaque commune et le canton en vue d'une bascule fiscale, qui pérennisera le transfert de ressources. Dans la phase transitoire (3-4 ans en principe), les ressources sont transférées via un "fonds de régulation". Le fonds de régulation et la bascule fiscale doivent assurer la neutralité financière pour le contribuable et pour les collectivités publiques.

Fonds de régulation

Ce « fonds de régulation » n'est pas un fonds au sens de la LGAF ou du manuel comptable de l'Etat. Il s'agit en réalité d'une ligne budgétaire en charge ou en revenu selon les cas de figure suivants :

- Si le canton assumait en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 à une ou des communes, il a inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 362260 « Compensation des charges communales par le canton » du programme concerné les montants nécessaires pour les verser à la ou les communes qui l'assument selon la nouvelle répartition. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par la ou les communes.
- Si une ou des communes assumaient en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 au canton, ce dernier a inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 462260 « Compensation des charges cantonales par les communes » du programme concerné les montants à recevoir de la ou des communes pour financer ces nouvelles subventions. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par le canton.
- Si un programme est concerné par des transferts dans les deux sens, seul un montant net est inscrit, dans la rubrique 362260 ou dans la rubrique 462260.

Toutes les subventions reprises par l'Etat figurent dans la rubrique subvention des programmes concernés, ainsi que dans le tableau détaillé des subventions figurant dans les annexes aux comptes 2019.

Répartition des tâches canton - communes : 1^{er,} 2^{ème} et 3^{ème} trains de mesures pour le C2019 Détail par programme et par ligne

	Détail par programme et par ligne		
Départ.	Dépenses générales du programme A02 Conseil d'Etat	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
pre	Dépenses générales relatives aux promotions citoyennes	20'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	20'000	
Départ.	Subventions du programme A04 Développement et innovation du canton et de la région	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
pre	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH), Festival International du Film Oriental de Genève (FIFOG) et Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aides aux pays en voie de développement	230'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	230'000	
Départ.	Subventions du programme C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dcs	Hospice Général - Action sociale	Communico	3'067'500
dcs	Remise de cotisations AVS Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462		1'140'000 4'207'500
	Transferts fiets en laveur du canton inscrits sur la rubrique 462		4 207 500
·	Subventions du programme D01 Culture	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dcs dcs	Fondation romande pour le cinéma (Cinéforom) Fondation pour l'écrit (Salon du livre)		2'500'000 155'000
dcs	Maison Rousseau et de la littérature (MRL)		81'500
dcs	Société Jean-Jacques Rousseau (SJJR)		50'000
dcs dcs	Concours de Genève Fédération mondiale des concours internationaux de musique		380'000 15'000
dcs	Rencontres internationales de Genève (RIG)		22'700
dcs	Association pour le patrimoine industriel (API)		50'000
dcs dcs	Accès à la culture (tarifs jeunes) Soutien à la diffusion et au rayonnement		490'000 222'750
dcs	Soutien au livre au livre et à l'écrit		809'700
dcs	Fondation Martin Bodmer		250'000
dcs dcs	Association pour la danse contemporaine (ADC) Fondation d'art dramatique (FAD)	400'000 2'450'000	
dcs	Fondation Saint-Gervais	192'500	
dcs	Théâtre du Grütli	199'250	
dcs	Théâtre Am Stram Gram	992'000	
dcs dcs	Théâtre des Marionnettes de Genève Théâtre du Loup	660'000 350'000	
dcs	Cinémas du Grütli	420'000	
dcs	Fonction : Cinéma	150'000	
dcs dcs	Festival Tous Ecrans Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	185'000 310'000	
dcs	Ateliers d'ethnomusicologie	129'350	
dcs	Contrechamps	450'000	
dcs dcs	Orchestre de chambre de Genève (L'OCG) La Bâtie - Festival de Genève	760'000 500'000	
dcs	Théâtre Spirale, Gli Angeli, Bourses musique, Festival Archipel, Cave12, Association de soutien à la musique vivante (ASMV), Théâtre de l'Usine, Bureau culturel, Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur	595'000	
dcs	la ligne Aide aux compagnies indépendantes Festival Antigel, FanfareduLoup Orchestra, Eklekto, Swiss Chamber Concerts regroupés sur ligne Soutien à la création indépendante	1'045'000	
dcs	Association Cinéma des Trois Mondes (Festival Filmar en America Latina), Cinématou, Lanterne Magique regroupés sur la ligne Soutien à la diffusion	100'000	
dcs	Théâtre de Carouge	2'600'000	
	Total des transferts entre canton et communes	12'488'100	5'026'650
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	7'461'450	
Départ.	Subvention du programme D02 Sport et loisirs	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dcs	Soutien à la relève sportive		808'000
dcs	Genève Futur Hockey Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 462		500'000 1'308'000
Départ.	Subventions du programme F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
dip	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	4'677'503	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	4'677'503	
		Transfert du	Transfert des
Départ.	Subventions du programme F06 Prestations transversales liées à la formation	canton aux communes	communes au canton
dip	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH) inscrit sur la ligne Contribution à la promotion de la paix	65'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	65'000 Transfert du	Transfert des
Départ.	Subventions du programme K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgée	canton aux communes	communes au canton
dses	IMAD		3'517'365
dses	Foyers de jour Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462		495'450 4'012'815
	Total des transferts de dépenses générales et de subventions entre canton et communes	17'480'603	14'554'965
	Transferts nets en faveur des communes inscrits au B2020	2'925'638	
			ı



Crédits supplémentaires 2019

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2019, les crédits supplémentaires, selon les listes présentées ci-après, sont approuvés par le Grand Conseil.

Le budget 2019 a été établi par programme et par nature à deux positions, à l'exception des subventions accordées qui font l'objet d'une présentation détaillée par libellé.

Les charges supplémentaires (dépassements) entre les comptes et le budget 2019 sont présentées dans deux tableaux en distinguant :

- les charges supplémentaires qui ont fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF à l'article 33 alinéa 3 (Tableau I). Ces crédits supplémentaires ont été partiellement ou intégralement utilisés;
- les charges supplémentaires concernant les éléments énumérés à l'article 33 alinéa 3 de la LGAF ainsi que les charges supplémentaires inférieures aux seuils conformément à l'article 33 alinéa 2 et à l'article 34 de la LGAF, de la compétence du Conseil d'Etat (Tableau II) 1;

Une nature comptable MCH2 peut comprendre des charges pour lesquelles l'autorisation de dépasser relève soit de la compétence du Conseil d'Etat, soit de celle de la commission des finances. Les tableaux I à II présentent les crédits supplémentaires sous l'angle de l'autorité compétente pour les autoriser. Par conséquent, les montants aux comptes et au budget des deux tableaux peuvent différer des montants totaux publiés dans le tome 2 ².

Les charges supplémentaires présentées peuvent être entièrement ou partiellement couvertes, soit par des revenus supplémentaires liés, soit par des non-dépensés sur d'autres charges liées.

Les tableaux I et II présentent la liste exhaustive de ces charges supplémentaires. Le vote du Grand Conseil porte sur leur autorisation.

A noter que sur l'exercice 2019, il n'y a pas eu de dépassement non soumis ou non approuvé par la commission des finances qui sont normalement présentés dans un troisième tableau distinct.

Tableau I : Crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances

Ce tableau comporte uniquement les rubriques comptables qui présentent des charges supplémentaires par rapport au budget, soit un montant total de 271.8 millions intégralement ou partiellement couvertes par un ou des crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances pour un montant de 326.9 millions (au total, la commission des finances a accordé des crédits supplémentaires pour un montant total de 349.8 millions).

Les crédits supplémentaires acceptés sur des lignes budgétaires qui ne présentent finalement pas de charges supplémentaires ne sont pas présentés.

¹ Il s'agit des charges supplémentaires concernant les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie. Les crédits supplémentaires y relatifs relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. Les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 34 de la LGAF, soit inférieures à 200'000 F ou entre 200'000 F et n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, non soumis à la commission des finances, sont intégrés dans ce tableau. De plus, les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité (soumis au Conseil d'Etat) qui se sont avérés insuffisants pour couvrir les charges supplémentaires supérieures à 200'000 F au bouclement des comptes 2019 sont présentés dans le tableau l.

² Par exemple, les charges de personnel intègrent des charges effectives dont le dépassement est de la compétence du Grand Conseil et des écritures de provisions dont le dépassement est de la compétence du Conseil d'Etat.

Les principaux crédits supplémentaires (partiellement ou intégralement utilisés) octroyés par la commission des finances sont les suivants :

Annuité 2016

• des crédits supplémentaires pour un montant total de 233.5 millions, en lien avec l'annuité 2016, pour les charges de personnel (nature 30 – 97.1 millions) et pour les charges de transfert (nature 36 – voir la liste des subventions –136.4 millions) de l'ensemble des programmes ont été adoptés par la commission des finances. Au final, la charge supplémentaire entre les comptes 2019 et le budget 2019 a été de 88 millions pour les charges de personnel et de 120 millions pour les lignes de subventions. A noter que la provision constituée pour l'annuité 2016 a été utilisée sur l'exercice 2019 à hauteur de 156.7 millions, soit 68.3 millions pour les charges de personnel et 88.4 millions pour les lignes de subventions.

A noter pour rappel que la liste I ne fait état que des programmes où les charges de personnel ont été supérieures au budget et des lignes de subventions qui ont dépassé leur montant budgété ;

Rubrique 30 Charges de personnel

 Un crédit supplémentaire de 5.3 millions en lien avec la Rente-Pont AVS (PLEND) (nature 30 Charges de personnel, programme B02 "Gestion transversale et départementale des ressources humaines") (en plus du 0.9 million accordé pour l'annuité 2016) présente au final une charge supplémentaire de 5 millions.

Le flux de demandes exceptionnelles de rentes-pont AVS pour l'année 2019 a représenté un nombre de 93 bénéficiaires en plus des 150 prévus au budget 2019 pour un montant de 5.6 millions et qui a été induit par :

- la décision du comité de la CPEG du 20 septembre 2018 de prendre un deuxième volet de mesures au 1er janvier 2020 en l'absence de capitalisation complémentaire ;
- l'incertitude qui existait au moment du dépôt des demandes pour la rente-pont AVS concernant l'issue de la votation populaire du 19 mai 2019 relative à la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG);

Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

 Un crédit supplémentaire pour un montant total de 19.2 millions (reports budgétaires 2018 sur l'exercice 2019) pour les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (nature 31) de l'ensemble des programmes

Ce crédit supplémentaire a été calculé sur la base des non-dépensés de l'exercice précédent, soit l'écart entre les comptes et le budget voté complété avec les crédits supplémentaires accordés. Il ne concerne pas les natures relevant de la compétence du Conseil d'Etat selon l'article 33 alinéa 3 de la LGAF;

Au final, les programmes où les charges de biens et services et autres charges d'exploitation ont été supérieures au budget totalisent des charges supplémentaires de 15.9 millions (dont 5.2 millions ont été autorisés par la commission des finances concernant les reports budgétaires et 13 millions ont été autorisés pour d'autres raisons – voir ci-après) ;

Concernant le litige relatif à la thématique du stationnement sur le territoire communal de la Ville de Genève, deux crédits supplémentaires ont été présentés conjointement à la commission des finances pour un montant total de 8.5 millions (31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, programmes H01 "Sécurité publique" pour 6.5 millions et M01 "Transport et mobilité" pour 2 millions) et présentent au final une charge supplémentaire totale de 8.5 millions.

Cette charge supplémentaire totale de 8.5 millions a été compensée par l'utilisation des provisions idoines pour un montant équivalent.

Les soldes de charges supplémentaires (hormis le litige relatif au stationnement) sur le programme H01 "Sécurité publique" (0.1 million) et sur le programme M01 "Transport et mobilité" (0.4 million) ont été couverts par les reports budgétaires ;

 Un crédit supplémentaire de 4.5 millions (31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, programme J01 " Pouvoir judiciaire ") présente au final une charge supplémentaire de 4.6 millions.

Ce crédit supplémentaire a été motivé par l'augmentation des dépenses en matière d'assistance judiciaire civile et pénale, ensuite de modifications de pratique et de l'adaptation de la tarification des avocats rendue obligatoire à la suite d'un arrêt du TF, pour un montant de Fr. 3.2 millions, ainsi que des dépenses extraordinaires liées à l'instruction de quelques procédures judiciaires pour un montant de 1.3 million ;

Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions)

 Un crédit supplémentaire de 3.1 millions (36 Charges de transfert, programme K02 "Régulation et planification sanitaire") présente au final une charge supplémentaire de 3.1 millions.

Ce crédit supplémentaire a été induit par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) qui prévoit que les cantons ont l'obligation de couvrir les frais d'hospitalisation de leurs résidents lorsque ceux-ci ont été hospitalisés dans un autre canton.

L'estimation des factures à recevoir à ce titre a été délicate à établir (difficultés à anticiper le nombre de cas à prendre en charge, les pathologies et donc les frais à supporter). Par ailleurs, la date de transmission des factures est également sujette à des variations imprévisibles ;

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

 Un crédit supplémentaire de 23.4 millions à la ligne de subvention " Couverture des créances des assureurs pour primes impayées" (programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale") présente au final une charge supplémentaire de 23.5 millions.

L'article 64a LAMal prévoit que le canton prenne en charge 85% des montants impayés (primes d'assurance-maladie, participations, frais de poursuites et intérêts moratoires) des assurés faisant l'objet d'un acte de défaut de biens. La mise en œuvre de cette disposition légale est du ressort du service de l'assurance-maladie (SAM). Selon les dernières informations communiquées par les assureurs au SAM, ces derniers ont reçu un nombre beaucoup plus important que prévu d'actes de défaut de biens. Ainsi, le solde des charges dues aux assureurs au titre des actes de défaut de biens de l'année 2018 ainsi que les 3 acomptes versés au titre de l'année 2019 ont dépassé les montants prévus au budget, ce qui a conduit le DCS à déposer cette demande de crédit supplémentaire ;

 Un crédit supplémentaire de 11.5 millions accordé à la ligne de subvention " Hospitalisations secteur privé" (programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées") présente au final une charge supplémentaire de 10.8 millions.

Un litige concernant le niveau de prestations hospitalières stationnaires et la prise en charge des hospitalisations d'urgence a opposé durant de nombreuses années l'Hôpital La Tour à l'Etat de Genève. En date du 16 janvier 2019, le tribunal administratif fédéral (TAF) a rendu une décision défavorable à l'Etat de Genève et qui contraint ce dernier à financer non seulement les cas d'hospitalisations liés à l'assurance obligatoire des soins (AOS) et d'urgence mais également les cas ressortant des assurances complémentaires (LCA).

Cette charge supplémentaire de 10.8 millions a été compensé par l'utilisation de la provision idoine de 7.8 millions, l'impact budgétaire sur le résultat de l'exercice 2019 de cette décision est donc de 3 millions ;

 Un crédit supplémentaire de 10 millions à la ligne de subvention "Hospice Général-Prestations - Action Sociale" (programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale") présente au final une charge supplémentaire de 9.5 millions.

Une partie du dépassement (6.2 mios) s'explique par le fait que les estimations 2019 tenaient compte des effets attendus de la modification du règlement

d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (RIASI), prévue par le Conseil d'Etat de la précédente législature. Or, cette modification réglementaire a été reportée dans le cadre du projet de refonte de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), dont les effets sont prévus entre 2020 et 2022.

Les 3.8 millions restants ont été dus à une hausse plus importante que prévu du coût moyen par dossier (+9.5 millions), partiellement compensée par une progression modérée du volume des dossiers suivis (-5.7 millions);

- Un crédit supplémentaire de 5 millions accordé à la ligne de subvention "Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)" (programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées") (en plus des 9.6 millions accordés pour l'annuité 2016) présente au final une charge supplémentaire de 13.1 millions;
- Un crédit supplémentaire de 4.9 millions accordé à la ligne de subvention "Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - fonctionnement" (programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées") (en plus des 9.9 millions accordés pour l'annuité 2016) présente au final une charge supplémentaire de 12.3 millions.

Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 10 avril 2019, a validé la proposition du DF, elle-même en accord avec le DSES, de relever le taux de subventionnement des mécanismes salariaux des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) de la même manière que négocié avec les associations faîtières de l'AGOEER-INSOS. Ainsi, il a été considéré dans le calcul du taux non seulement l'indemnité cantonale de fonctionnement LIAF, mais également les revenus sur lesquels les HUG n'ont aucune marge de manœuvre. Selon les calculs réalisés par le groupe de travail, le taux de subventionnement des HUG passerait de 48 % tel que pris en compte au budget 2019 à 88.6 %.

Le Conseil d'Etat a décidé d'appliquer cette méthode dès l'exercice 2019. Il convenait dès lors d'adopter un crédit supplémentaire de 4.9 millions pour couvrir la différence de prise en charge des mécanismes salariaux pour 2019 ;

 Un crédit supplémentaire de 3.8 millions accordé à la ligne de subvention "Soins à domicile privés" (programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées") présente au final une charge supplémentaire de 3.8 millions.

Jusqu'en 2018, le canton de Genève avait décidé de réserver le financement résiduel des soins aux seules entités reconnue d'utilité publique et subventionnées au sens de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDOM; K 1 06). Cette manière de procéder a été contestée devant la justice notamment par des infirmières indépendantes appartenant au Groupement des infirmières indépendantes de Genève (GIIGE). Dans sa décision du 12 mars 2018 (9C_484/2017), le Tribunal fédéral a donné raison aux recourants et a rappelé que le financement résiduel doit être appliqué à toutes les entités publiques ou privées, autorisées à réaliser des prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins.

Cette charge supplémentaire de 3.8 millions a été compensé par l'utilisation de la provision idoine de 3.8 millions, l'impact budgétaire sur le résultat de l'exercice 2019 de cette décision est donc nul :

 Un crédit supplémentaire de 3.3 millions accordé à la ligne de subvention "EPH -Etablissements publics pour l'intégration (EPI)" (programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées") (en plus des 4.3 millions accordés pour l'annuité 2016) présente au final une charge supplémentaire de 7.6 millions.

Les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) souffrent d'un financement insuffisant depuis plus de 10 ans. En effet, les pertes cumulées de l'institution à fin 2018 se sont élevées à environ 9 millions depuis 2008 malgré les efforts d'efficience réalisés, ce qui a réduit fortement ses fonds propres qui s'élèvent désormais à seulement 2.2 millions. Plus critique, les dernières projections des EPI ont tablé sur une perte annuelle 2019 de l'ordre de 3.37 millions, ce qui aurait eu pour conséquence d'absorber les fonds propres restants, à périmètre constant.

Cette situation financière critique des EPI résulte notamment des effets cumulés de la réduction linéaire appliquée ces dernières années à la subvention accordée aux EPI, du financement partiel des mécanismes salariaux, d'un financement insuffisant

des coûts liés à la prise en charges des cas de handicap complexes qui ont nécessité la mise en place de dispositifs spécifiques coûteux et des mandats annoncés mais non attribués aux EPI (perte de revenus), en lien avec les activités des ateliers :

 Un crédit supplémentaire de 2.5 millions accordé à la ligne de subvention "Bourses d'études - enseignement secondaire II" (programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale") présente au final une charge supplémentaire de 3.2 millions.

Le crédit supplémentaire a été dû principalement par une hausse plus importante que prévue des demandes traitées par le service des bourses et prêts d'études (SBPE). En effet, par rapport aux hypothèses retenues pour l'élaboration du budget 2019, les demandes traitées à fin octobre et celles projetées sur les mois de novembre et décembre laissaient apparaître une progression supplémentaire de +126 demandes de bourses pour l'enseignement secondaire II sur l'exercice 2019 (+2%);

 Un crédit supplémentaire de 2 millions accordé à la ligne de subvention "Frais de placements éducation spécialisée OEJ" (programme F04 "Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité") présente au final une charge supplémentaire de 2.5 millions.

Les frais de placements couvrent les dépenses liées aux mineurs suivis, soit sur demande des tribunaux ou avec l'accord des parents. Les principales dépenses concernent les placements hors-canton, les hospitalisations sociales, les renforts éducatifs pour des placements complexes ou différentes mesures ambulatoires de soutien.

Trois causes principales ont expliqué la demande d'un crédit supplémentaire de 2 millions :

- L'augmentation des dépenses liées à la prise en charges des mineurs non-accompagnés, dont la proportion a augmenté par rapport à 2018 : + 1.3 million dont 0.7 million consacrés à la prise en charge de 20 mineurs non accompagnés dès le mois d'octobre 2019 ;
- Le renforcement des mesures ambulatoires pour réduire le risque inhérent aux 107 situations en attente de placement depuis 85 jours et aux 85 demandes d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) également en attente : + 0.5 million ;
- une prise en charge d'une situation très particulière, sur demande du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) : + 0.2 million.

Hormis ces crédits supplémentaires, certains subsistent avec des montants significatifs. Selon l'ordre d'apparition du tableau, ils sont constitués par :

Rubrique 30 (Charges de personnel) du programme H02 "Privation de liberté et mesures d'encadrement"

Ce crédit supplémentaire a été demandé afin de couvrir le paiement d'heures supplémentaires réalisées en 2019 par le personnel de détention. Au moment de l'élaboration de la demande en autorisation de crédit supplémentaire, le paiement de 34 231 heures supplémentaires était envisagé représentant un montant de 1.7 million. Une dotation à la provision pour vacances non prises de 28 000 francs était également attendue. Compte tenu des non-dépenses envisagées, le montant de la demande de crédit supplémentaire a été limité à 1.2 million. Le dépassement en lien avec à cet objet s'est finalement élevé à 1.6 million, soit un montant inférieur au 1.7 million initialement prévu.

Rubrique 30 (Charges de personnel) du programme M02 "Infrastructures routières et de transports"

La charge supplémentaire de 1 million a été induite par la non absorption par l'office cantonal du génie civil (OCGC) des réductions budgétaire et linéaire appliquées sur les charges de personnel, ainsi que la charge liée au rattrapage de l'annuité 2016.

Rubrique 36 (Prestations complémentaires cantonales - AVS) du programme C02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées"

Les prestations complémentaires cantonales versées aux personnes âgées par le service des prestations complémentaires (SPC) ont été supérieures au budget de 1.4 million, en raison de la hausse des coûts moyens de prestations par dossier.

La demande de crédit supplémentaire de 1 million votée par la commission des finances s'est basée sur les projections réalisées au mois d'octobre 2019, qui se sont avérées inférieures aux dépenses de prestations réelles de 0.4 million.

Rubrique 36 (Subsides pour la formation scolaire spéciale) du programme F03 "Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques"

Le crédit de 1.9 million accordé par la commission des finances s'est avéré insuffisant pour couvrir les charges réelles de l'exercice. Le dépassement de 3.2 millions en 2019 s'explique par l'augmentation du nombre de mineurs bénéficiaires des mesures de logopédie, de psychomotricité et d'éducation précoce spécialisée plus importante que considérées pour l'élaboration du budget et pour l'établissement de la demande de crédit supplémentaire.

Une demande en autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances n'apparaît pas dans le tableau I vu l'absence au final de charges supplémentaires entre les comptes et le budget. Il s'agit du crédit supplémentaire de 1.9 million accordé à la ligne de subvention "Prestations complémentaires familiales" (Programme C04 "Soutien à la famille et à l'intégration", nature 36).

Tableau II: Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat

Les dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à l'article 33 alinéas 2 et 3 de la LGAF se montent à 155.1 millions (Tableau II).

Les principaux dépassements entre les comptes et le budget de la compétence du Conseil d'Etat, selon l'ordre d'apparition du tableau, sont constitués par :

Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations et pertes effectives)

Programme B04 "Gestion des locaux et logistique"

Dans le cadre de l'opération les "Vernets", la provision constituée en 2018 a été augmentée de 1 million pour la dépollution du site que l'Etat de Genève va devoir prendre en charge. Ce dépassement est en partie compensé par des mouvements de provisions pour débiteurs douteux.

Programme C02 "Soutien financier individuel aux personnes âgées"

Ces charges sont supérieures au budget de 3.5 millions en raison de la hausse plus importante que prévu des dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires AVS indûment versées. En effet, la mise en œuvre du dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales et le renforcement des contrôles effectués par le service des prestations complémentaires ont continué à produire leurs effets en 2019 (demandes de restitution notifiées et remboursements liés supérieurs aux estimations). Toutefois, ces créances donnent lieu à des dépréciations supplémentaires pour couvrir les risques de non recouvrement.

<u>Programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées"</u>

Ces charges sont supérieures au budget de 1.6 million en raison de la hausse plus importante que prévu des dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires Al indûment versées. En effet, la mise en œuvre du dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales et le renforcement des contrôles effectués par le service des prestations complémentaires ont continué à produire leurs effets en 2019 (demandes de restitution notifiées et remboursements liés supérieurs aux estimations). Toutefois, ces créances donnent lieu à des dépréciations supplémentaires pour couvrir les risques de non recouvrement.

Programme E01 "Protection de l'environnement"

Le dépassement de 2,1 millions provient principalement de la provision pour l'assainissement des sites contaminés en raison d'une utilisation de celle-ci inférieure de 1,4 million par rapport au montant budgétisé (les travaux réalisés en 2019 ont été moins importants que prévus) et d'une dotation de provision supplémentaire de 0,7 million.

Programme G01 "Logement et planification foncière"

La dotation pour dépréciations de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière a été augmentée de façon importante, entraînant un dépassement de 2,3 millions. Sa constitution est basée sur la balance âgée des créances et s'explique principalement par des surtaxes plus importantes, notamment à cause de calculs de rétroactifs.

De plus, une perte de 0,6 million a été constatée sur des amendes extraordinaires émises en 2018 suite à une fraude à la loi dans le cadre des ventes d'appartements soumis à la LDTR. Des recours ont été déposés et suite à l'arrêté du Tribunal administratif de première instance du 5 février 2019, ces amendes ont été annulées et une nouvelle amende a été émise.

Programme I01 "Impôts, taxes et droits"

La dotation à la provision fiscale dépasse le budget de 31.8 millions et découle de l'accroissement du risque constaté sur les grands débiteurs fiscaux. Ce dépassement est à mettre en regard d'une reprise de provision (revenu) de 9.2 millions.

Programme J01 "Pouvoir judiciaire"

Le dépassement sur la nature 31 est la conséquence d'une dotation aux provisions sur les débiteurs douteux de la filière pénale plus importante que prévue de 2.1 millions, liée principalement à la mauvaise qualité des débiteurs de cette filière, dont le taux de recouvrement se situe aux alentours de 35%.

Programme L02 "Surveillance du marché du travail et régulation du commerce"

Cet écart s'explique principalement par les mouvements en lien avec la provision pour les remboursements des dépôts de fonds en gage effectués par les chauffeurs de taxis pour les plaques de circulation. Fin 2018, au moment de l'élaboration du budget 2019, l'utilisation de provision avait été estimée à 17.7 millions. Celle-ci a finalement été comptabilisée, pour sa plus grande part, plus tôt que prévu au moment du bouclement des comptes 2018 en février 2019. Par conséquent, les utilisations de cette provision en 2019 se sont donc élevées à 0.4 million alors que celles-ci étaient prévues à hauteur de 17.7 millions, ce qui génère un écart technique de 17.3 millions.

Par ailleurs, les mouvements en lien avec les réévaluations de créances de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir expliquent un montant complémentaire de 0.9 million. Cet écart se justifie par des pertes réalisées sur créances plus importantes que prévu (+ 0.3 million), un besoin de constitution accru (+ 0.9 million) et utilisation de la provision également plus importante (- 0.3 million).

Rubrique 33 Amortissements du patrimoine administratif

Tous programmes confondus, la rubrique 33 (amortissements du patrimoine administratif) montre un écart de 15.7 millions par rapport au budget total de 426.3 millions.

Seuls les programmes qui ont dépassé leur budget sont listés dans le tableau II. Leurs dépassements s'élèvent à 17.7 millions.

Les dépassements par programme s'expliquent notamment par :

 la sortie de composants d'actifs, liés au remaniement parcellaire entre les HUG et l'Etat sur le site de Cluse-Roseraie (10 millions) ainsi que de tests de dépréciations pour l'ensemble des bâtiments de l'Etat (2.2 millions) pour le programme B04

- le raccourcissement de la durée de vie de certains bâtiments dont la destruction est prévue (3.2 millions), compensé en partie par des amortissements moins importants qu'attendus liés à des sorties d'actifs pour le programme B04;
- l'abandon partiel d'actifs liés au vote électronique (Loi 11867) pour 3.6 millions pour le programme B05.

Parallèlement à ces dépassements, des amortissements ont été budgétés, alors que les lois d'investissements y relatives n'ont pas été votées durant l'année (-2 millions).

Les autres écarts liés aux amortissements s'expliquent par une allocation différente entre les budgets et les comptes et des écarts d'estimation.

Rubrique 34 Charges financières

(Provisions/dépréciations et pertes effectives)

Programme 103 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT"

Le dépassement se monte à 54 millions et s'explique principalement par:

- des immeubles situés dans le quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) qui ont fait l'objet d'une évaluation par des experts immobiliers externes en prenant en compte les hypothèses les plus récentes (impenses qui devront être engagées pour libérer les terrains et les mettre à disposition des développements prévus dans les plans d'affectation PAV). Cette évaluation a été rendue nécessaire dans la perspective du transfert de ces terrains à la future Fondation PAV en application de la loi 12285 et engendre une moins-value non réalisée de 43 millions;
- la dépréciation partielle du prêt à Genève Tourisme (8.6 millions);
- une correction de valeur relative à des parcelles détenues à titre fiduciaire et inscrites au bilan de l'Etat (0.7 million) ainsi que la réévaluation d'une colonie située en Valais (0.5 million);
- des moins-values de cessions liées à des transferts de parcelles (Chêne-Bourg & Plainpalais) et une réduction de l'assiette du DDP concernant les Ports francs (0.6 million);
- des pertes de change qui s'expliquent par les variations du taux de change (0.4 million) et qui ne peuvent pas être budgétisées.

Programme M02 "Infrastructures routières et de transports"

Dans le cadre de la revue annuelle des actifs de l'OCGC inscrits au bilan de l'Etat, une moins-value a été enregistrée aux comptes 2019 en application des principes comptables à l'Etat, notamment sur les ouvrages suivants: Pont de Val-Ombre, Mur des Préjins et Passage inférieur piétonnier sous la route de Chancy.

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions) (Provisions/dépréciations)

Programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale" - Couverture des créances des assureurs pour primes impayées

L'article 64a LAMal, ainsi que les dispositions du droit cantonal y relatives, prévoient que les primes et les participations échues des genevois, ainsi que les intérêts moratoires et les frais de poursuites soient payés à 85% par le canton aux assureurs.

Comme il s'écoule un certain temps entre le moment où une prime est échue et le moment où le service de l'assurance-maladie (SAM) paye cette prime, la constitution d'une provision est nécessaire à la fin de chaque exercice comptable.

En 2019, les besoins de couverture de ces créances insolvables se sont avérés plus importants que prévu au budget, ce qui a entraîné une hausse des charges de provisions de 7.7 millions.

<u>finances</u>									
Sur l'exercion commission	ce 2019, il n'y des finances.	/ a pas	eu de	dépasseme	nt non s	oumis ou	non app	orouvé pa	ar

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

	Libellé	Comptes 2019	Budget 2019	<u>Dépasse</u> Total	<u>ments</u> dont autorisés
30 Charges de personnel (hors provis	sions/dépréciations)			63'255'461	99'143'328
A02 Conseil d'Etat		13'760'141	13'516'390	243'751	348'512
A04 Développement et innovation du ca	anton et de la région	9'053'466	8'705'434	348'032	354'755
A05 Audit interne, transparence de l'info	ormation et égalité	11'171'513	11'001'836	169'677	456'840
301 Etats-majors départementaux		27'053'520	26'482'186	571'333	1'057'637
302 Gestion transversale et départemer	ntale des ressources humaines	44'379'679	39'405'288	4'974'391	6'157'992
303 Gestion financière transversale et d	départementale et achats	24'405'338	24'294'695	110'643	937'461
304 Gestion des locaux et logistique		36'360'480	36'177'770	182'710	1'297'830
305 Systèmes d'information et numériqu	ue	101'744'791	101'734'158	10'633	3'405'007
C01 Mesures et soutien financier individ	luel en matière d'action sociale	7'488'234	7'276'930	211'304	307'757
C02 Soutien financier individuel aux per	sonnes âgées	8'608'135	8'177'901	430'234	351'118 *
203 Actions et soutien financier individu	iel en faveur des personnes handicapées	6'322'694	6'010'059	312'634	263'116 *
C05 Actions en matière d'asile et de mig	gration	158'144	150'324	7'820	6'902 *
C06 Protection des personnes adultes s	sous curatelle	13'081'896	12'667'096	414'801	536'663
E03 Gestion des eaux		12'874'767	12'822'427	52'340	516'347
E04 Agriculture et nature		13'271'498	13'040'415	231'083	452'286
701 Enseignement obligatoire et orienta	ation	661'664'695	636'233'683	25'431'012	26'089'697
F02 Enseignement secondaire II et form	nation continue	452'365'613	442'743'309	9'622'304	16'747'735
- -03 Enseignement spécialisé et prestati		118'583'141	117'073'154	1'509'987	4'079'508
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la pa		58'911'402	58'125'813	785'589	2'191'527
F06 Prestations transversales liées à la		17'933'691	17'897'457	36'234	659'911
G01 Logement et planification foncière		11'500'890	11'237'132	263'758	421'198
<u> </u>	ormité des constructions et des chantiers	26'714'311	26'517'411	196'900	1'013'603
304 Protection du patrimoine bâti et des		5'587'145	5'507'792	79'353	210'219
H01 Sécurité publique		326'725'155	323'138'636	3'586'519	12'598'107
H02 Privation de liberté et mesures d'en	ncadrement	126'062'465	120'885'088	5'177'377	6'068'353
H03 Population, droit de cité et migration		27'458'529	26'668'899	789'630	1'082'649
02 Production et perception des impôts		72'609'245	70'833'019	1'776'226	2'789'702
J01 Pouvoir judiciaire		142'563'444	139'631'646	2'931'798	5'044'472
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la s	santé et prévention	13'436'775	13'389'402	47'372	495'150
_03 Exécution des poursuites et faillites	·	29'146'304	28'174'603	971'701	1'106'525
M02 Infrastructures routières et de trans		20'483'177	19'462'280	1'020'897	1'281'335
M03 Admission à la circulation routière e	•	14'454'023	13'696'604	757'419	813'414

31 Charges de biens et services et au (hors provisions/dépréciations, pe	•			15'908'300	18'211'823
_	ertes effectives et cas particuliers)	2'303'464	2'301'421	15'908'300 2'043	18'211'823 517'247
(hors provisions/dépréciations, pe	ertes effectives et cas particuliers) anton et de la région	2'303'464 44'149'792	2'301'421 43'930'772		
(hors provisions/dépréciations, pe	ertes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue			2'043	517'247
(hors provisions/dépréciations, pe A04 Développement et innovation du ca 305 Systèmes d'information et numériqu C01 Mesures et soutien financier individ	ertes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue	44'149'792	43'930'772	2'043 219'020	517'247 520'392
(hors provisions/dépréciations, pe A04 Développement et innovation du ca 305 Systèmes d'information et numériqu C01 Mesures et soutien financier individ	ertes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue luel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées	44'149'792 635'151	43'930'772 591'636	2'043 219'020 43'515	517'247 520'392 43'516
(hors provisions/dépréciations, pe A04 Développement et innovation du ca 805 Systèmes d'information et numérique C01 Mesures et soutien financier individu C03 Actions et soutien financier individu	entes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue luel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées	44'149'792 635'151 484'627	43'930'772 591'636 452'532	2'043 219'020 43'515 32'095	517'247 520'392 43'516 34'030
(hors provisions/dépréciations, pe A04 Développement et innovation du ca 805 Systèmes d'information et numérique C01 Mesures et soutien financier individue C03 Actions et soutien financier individue C04 Soutien à la famille et à l'intégration	entes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue luel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca B05 Systèmes d'information et numérique C01 Mesures et soutien financier individue C03 Actions et soutien financier individue C04 Soutien à la famille et à l'intégration C05 Actions en matière d'asile et de mig	entes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue luel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca 805 Systèmes d'information et numérique 201 Mesures et soutien financier individue 203 Actions et soutien financier individue 204 Soutien à la famille et à l'intégration 205 Actions en matière d'asile et de mig	entes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue luel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca 805 Systèmes d'information et numérique 201 Mesures et soutien financier individu 203 Actions et soutien financier individu 204 Soutien à la famille et à l'intégration 205 Actions en matière d'asile et de mige 201 Protection de l'environnement 203 Gestion des eaux	entes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue luel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca 805 Systèmes d'information et numérique 201 Mesures et soutien financier individu 203 Actions et soutien financier individu 204 Soutien à la famille et à l'intégration 205 Actions en matière d'asile et de mig 201 Protection de l'environnement 203 Gestion des eaux 505 Hautes écoles	entes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue luel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930 2'714	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686 2'714	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca 805 Systèmes d'information et numérique 201 Mesures et soutien financier individu 203 Actions et soutien financier individu 204 Soutien à la famille et à l'intégration 205 Actions en matière d'asile et de mig 201 Protection de l'environnement 203 Gestion des eaux 505 Hautes écoles 401 Sécurité publique	entes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue luel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930 2'714 25'307'265 42'171'214	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244 0 18'719'973	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686 2'714 6'587'292	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686 2'714
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca 805 Systèmes d'information et numérique 201 Mesures et soutien financier individu 203 Actions et soutien financier individu 204 Soutien à la famille et à l'intégration 205 Actions en matière d'asile et de mige 201 Protection de l'environnement 203 Gestion des eaux 205 Hautes écoles 401 Sécurité publique 4001 Transport et mobilité	ertes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue luel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées n gration	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930 2'714 25'307'265	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244 0 18'719'973 37'543'192	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686 2'714 6'587'292 4'628'022	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686 2'714 6'642'148 4'513'626 *
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca 805 Systèmes d'information et numérique 201 Mesures et soutien financier individu 203 Actions et soutien financier individu 204 Soutien à la famille et à l'intégration 205 Actions en matière d'asile et de mig 201 Protection de l'environnement 203 Gestion des eaux 201 Four des	anton et de la région ue luel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées n gration et à la navigation	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930 2'714 25'307'265 42'171'214 8'508'399	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244 0 18'719'973 37'543'192 6'157'145	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686 2'714 6'587'292 4'628'022 2'351'254	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686 2'714 6'642'148 4'513'626 * 2'351'255
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du car 305 Systèmes d'information et numérique C01 Mesures et soutien financier individu C03 Actions et soutien financier individu C04 Soutien à la famille et à l'intégration C05 Actions en matière d'asile et de migre E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F05 Hautes écoles H01 Sécurité publique M01 Transport et mobilité M03 Admission à la circulation routière et 36 Charges de transfert (hors liste de	anton et de la région ue luel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées n gration et à la navigation	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930 2'714 25'307'265 42'171'214 8'508'399 1'596'877	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244 0 18'719'973 37'543'192 6'157'145 1'590'913	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686 2'714 6'587'292 4'628'022 2'351'254 5'964	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686 2'714 6'642'148 4'513'626 * 2'351'255 5'965
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca 805 Systèmes d'information et numérique 201 Mesures et soutien financier individu 203 Actions et soutien financier individu 204 Soutien à la famille et à l'intégration 205 Actions en matière d'asile et de mige 201 Protection de l'environnement 203 Gestion des eaux 205 Hautes écoles 201 Pouvoir judiciaire 201 Pouvoir judiciaire 201 Transport et mobilité 203 Admission à la circulation routière 205 Charges de transfert (hors liste de 205 Hautes écoles	ertes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue luel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées n gration et à la navigation es subventions)	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930 2'714 25'307'265 42'171'214 8'508'399 1'596'877	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244 0 18'719'973 37'543'192 6'157'145 1'590'913	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686 2'714 6'587'292 4'628'022 2'351'254 5'964 4'227'964	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686 2'714 6'642'148 4'513'626 * 2'351'255 5'965 4'511'000 720'000 *
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca 305 Systèmes d'information et numérique 201 Mesures et soutien financier individu 203 Actions et soutien financier individu 204 Soutien à la famille et à l'intégration 205 Actions en matière d'asile et de mige 201 Protection de l'environnement 203 Gestion des eaux 205 Hautes écoles 201 Pouvoir judiciaire 201 Pouvoir judiciaire 201 Transport et mobilité 203 Admission à la circulation routière 205 Charges de transfert (hors liste de 205 Hautes écoles 205 Privation de liberté et mesures d'en	ertes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue luel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées n gration et à la navigation es subventions)	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930 2'714 25'307'265 42'171'214 8'508'399 1'596'877	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244 0 18'719'973 37'543'192 6'157'145 1'590'913 28'340'000 12'914'275	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686 2'714 6'587'292 4'628'022 2'351'254 5'964 4'227'964 841'835 265'011	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686 2'714 6'642'148 4'513'626 * 2'351'255 5'965 4'511'000 720'000 * 665'000
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca 305 Systèmes d'information et numérique C01 Mesures et soutien financier individu C03 Actions et soutien financier individu C04 Soutien à la famille et à l'intégration C05 Actions en matière d'asile et de mige C01 Protection de l'environnement C03 Gestion des eaux C05 Hautes écoles C01 Prouvoir judiciaire C03 Admission à la circulation routière et C04 Admission à la circulation routière et C05 Hautes écoles C05 Hautes écoles C06 Charges de transfert (hors liste de C05 Hautes écoles C06 Charges de transfert (hors liste de C07 Privation de liberté et mesures d'en C07 Régulation et planification sanitaire	entes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue duel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées n gration et à la navigation us subventions)	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930 2'714 25'307'265 42'171'214 8'508'399 1'596'877	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244 0 18'719'973 37'543'192 6'157'145 1'590'913	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686 2'714 6'587'292 4'628'022 2'351'254 5'964 4'227'964	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686 2'714 6'642'148 4'513'626 * 2'351'255 5'965 4'511'000 720'000 *
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca 805 Systèmes d'information et numérique 201 Mesures et soutien financier individu 203 Actions et soutien financier individu 204 Soutien à la famille et à l'intégration 205 Actions en matière d'asile et de mige 201 Protection de l'environnement 203 Gestion des eaux 205 Hautes écoles 201 Pouvoir judiciaire 201 Pouvoir judiciaire 201 Transport et mobilité 203 Admission à la circulation routière 205 Charges de transfert (hors liste de 205 Hautes écoles	entes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue duel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées n gration et à la navigation us subventions)	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930 2'714 25'307'265 42'171'214 8'508'399 1'596'877	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244 0 18'719'973 37'543'192 6'157'145 1'590'913 28'340'000 12'914'275	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686 2'714 6'587'292 4'628'022 2'351'254 5'964 4'227'964 841'835 265'011	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686 2'714 6'642'148 4'513'626 * 2'351'255 5'965 4'511'000 720'000 * 665'000 3'126'000
(hors provisions/dépréciations, per (hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du car 305 Systèmes d'information et numérique C01 Mesures et soutien financier individu C03 Actions et soutien financier individu C04 Soutien à la famille et à l'intégration C05 Actions en matière d'asile et de migre E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F05 Hautes écoles H01 Sécurité publique H01 Pouvoir judiciaire M01 Transport et mobilité M03 Admission à la circulation routière et B6 Charges de transfert (hors liste de F05 Hautes écoles H02 Privation de liberté et mesures d'en K02 Régulation et planification sanitaire B6 Charges de transfert (liste des sub	ertes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue luel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées in gration et à la navigation es subventions)	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930 2'714 25'307'265 42'171'214 8'508'399 1'596'877	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244 0 18'719'973 37'543'192 6'157'145 1'590'913 28'340'000 12'914'275	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686 2'714 6'587'292 4'628'022 2'351'254 5'964 841'835 265'011 3'121'118	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686 2'714 6'642'148 4'513'626 * 2'351'255 5'965 4'511'000 720'000 * 665'000 3'126'000
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca B05 Systèmes d'information et numérique C01 Mesures et soutien financier individu C03 Actions et soutien financier individu C04 Soutien à la famille et à l'intégration C05 Actions en matière d'asile et de migeon Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F05 Hautes écoles H01 Sécurité publique H01 Pouvoir judiciaire W01 Transport et mobilité W03 Admission à la circulation routière et B6 Charges de transfert (hors liste de F05 Hautes écoles H02 Privation de liberté et mesures d'en K02 Régulation et planification sanitaire B6 Charges de transfert (liste des sub (hors provisions/dépréciations)	ertes effectives et cas particuliers) anton et de la région ue luel en matière d'action sociale uel en faveur des personnes handicapées in gration et à la navigation es subventions)	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930 2'714 25'307'265 42'171'214 8'508'399 1'596'877	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244 0 18'719'973 37'543'192 6'157'145 1'590'913 28'340'000 12'914'275	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686 2'714 6'587'292 4'628'022 2'351'254 5'964 841'835 265'011 3'121'118	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686 2'714 6'642'148 4'513'626 * 2'351'255 5'965 4'511'000 720'000 * 665'000 3'126'000
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca B05 Systèmes d'information et numérique C01 Mesures et soutien financier individu C03 Actions et soutien financier individu C04 Soutien à la famille et à l'intégration C05 Actions en matière d'asile et de migeon Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F05 Hautes écoles H01 Sécurité publique H01 Pouvoir judiciaire W01 Transport et mobilité W03 Admission à la circulation routière et B6 Charges de transfert (hors liste de F05 Hautes écoles H02 Privation de liberté et mesures d'en K02 Régulation et planification sanitaire B6 Charges de transfert (liste des sub (hors provisions/dépréciations)	entes effectives et cas particuliers) anton et de la région de lauel en matière d'action sociale del en faveur des personnes handicapées in gration et à la navigation es subventions) concadrement coventions) commation et égalité Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis duel en matière d'action sociale	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930 2'714 25'307'265 42'171'214 8'508'399 1'596'877 29'181'835 13'179'286 17'661'118	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244 0 18'719'973 37'543'192 6'157'145 1'590'913 28'340'000 12'914'275 14'540'000	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686 2'714 6'587'292 4'628'022 2'351'254 5'964 4'227'964 841'835 265'011 3'121'118	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686 2'714 6'642'148 4'513'626 * 2'351'255 5'965 4'511'000 720'000 * 665'000 3'126'000
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca B05 Systèmes d'information et numérique C01 Mesures et soutien financier individu C03 Actions et soutien financier individu C04 Soutien à la famille et à l'intégration C05 Actions en matière d'asile et de mige C01 Protection de l'environnement C03 Gestion des eaux C05 Hautes écoles C05 Hautes écoles C06 Houveir judiciaire C07 Monte C08 Admission à la circulation routière et C08 Hautes écoles C08 Houtes écoles C09 Houtes de transfert (hors liste de C08 Hautes écoles C09 Privation de liberté et mesures d'en C09 Régulation et planification sanitaire C09 Régulation et planification sanitaire C09 Royal di interne, transparence de l'info	entes effectives et cas particuliers) anton et de la région due luel en matière d'action sociale de le néveur des personnes handicapées in gration et à la navigation es subventions) commation et égalité Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis duel en matière d'action sociale Hospice Général - Fonctionnement -	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930 2'714 25'307'265 42'171'214 8'508'399 1'596'877 29'181'835 13'179'286 17'661'118	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244 0 18'719'973 37'543'192 6'157'145 1'590'913 28'340'000 12'914'275 14'540'000	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686 2'714 6'587'292 4'628'022 2'351'254 5'964 4'227'964 841'835 265'011 3'121'118 188'412'485	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686 2'714 6'642'148 4'513'626 * 2'351'255 5'965 4'511'000 720'000 * 665'000 3'126'000 205'027'583
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca B05 Systèmes d'information et numérique C01 Mesures et soutien financier individu C03 Actions et soutien financier individu C04 Soutien à la famille et à l'intégration C05 Actions en matière d'asile et de mige C01 Protection de l'environnement C03 Gestion des eaux C05 Hautes écoles C05 Hautes écoles C06 Houveir judiciaire C07 Monte C08 Admission à la circulation routière et C08 Hautes écoles C08 Houtes écoles C09 Houtes de transfert (hors liste de C08 Hautes écoles C09 Privation de liberté et mesures d'en C09 Régulation et planification sanitaire C09 Régulation et planification sanitaire C09 Royal di interne, transparence de l'info	entes effectives et cas particuliers) anton et de la région de luel en matière d'action sociale del en faveur des personnes handicapées in gration et à la navigation es subventions) coventions) commation et égalité Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis duel en matière d'action sociale Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale (LRT)	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930 2'714 25'307'265 42'171'214 8'508'399 1'596'877 29'181'835 13'179'286 17'661'118	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244 0 18'719'973 37'543'192 6'157'145 1'590'913 28'340'000 12'914'275 14'540'000	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686 2'714 6'587'292 4'628'022 2'351'254 5'964 4'227'964 841'835 265'011 3'121'118	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686 2'714 6'642'148 4'513'626 * 2'351'255 5'965 4'511'000 720'000 * 665'000 3'126'000
(hors provisions/dépréciations, per A04 Développement et innovation du ca B05 Systèmes d'information et numérique C01 Mesures et soutien financier individu C03 Actions et soutien financier individu C04 Soutien à la famille et à l'intégration C05 Actions en matière d'asile et de mige C01 Protection de l'environnement C03 Gestion des eaux C05 Hautes écoles C05 Hautes écoles C06 Houveir judiciaire C07 Monte C08 Admission à la circulation routière et C08 Hautes écoles C08 Houtes écoles C09 Houtes de transfert (hors liste de C08 Hautes écoles C09 Privation de liberté et mesures d'en C09 Régulation et planification sanitaire C09 Régulation et planification sanitaire C09 Royal di interne, transparence de l'info	entes effectives et cas particuliers) anton et de la région due luel en matière d'action sociale de le néveur des personnes handicapées in gration et à la navigation es subventions) commation et égalité Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis duel en matière d'action sociale Hospice Général - Fonctionnement -	44'149'792 635'151 484'627 1'521'537 31'706 6'595'378 11'417'930 2'714 25'307'265 42'171'214 8'508'399 1'596'877 29'181'835 13'179'286 17'661'118	43'930'772 591'636 452'532 1'471'633 24'752 6'405'542 9'628'244 0 18'719'973 37'543'192 6'157'145 1'590'913 28'340'000 12'914'275 14'540'000	2'043 219'020 43'515 32'095 49'904 6'954 189'836 1'789'686 2'714 6'587'292 4'628'022 2'351'254 5'964 4'227'964 841'835 265'011 3'121'118 188'412'485	517'247 520'392 43'516 34'030 92'824 6'954 1'691'466 1'789'686 2'714 6'642'148 4'513'626 * 2'351'255 5'965 4'511'000 720'000 * 665'000 3'126'000 205'027'583

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2019	Budget 2019	<u>Dépasse</u> Total	e <u>ments</u> dont autorisés
	Centre genevois de consultation LAVI Couverture des créances des	1'123'377	1'094'012	29'365	29'365
	assureurs pour primes impayées Bourses d'études - enseignement	79'486'881	56'000'000	23'486'881	23'400'000 *
	secondaire II	28'681'887	25'432'652	3'249'235	2'544'200 *
C02 Soutien financier individuel aux	x personnes âgées				
	Prestations complémentaires				
	cantonales - AVS	62'999'860	61'628'184	1'371'676	1'000'000 *
C03 Actions et soutien financier ind	lividuel en faveur des personnes handicapées				
	Regroupement des EPH	170'394'169	158'358'608	12'035'561	12'035'561
002 Sport et loisirs					
	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	24'861'339	22'852'829	2'008'510	2'008'510
F03 Enseignement spécialisé et pre	, ,				
	Fandation Francisco	010071007	01040100:	0701105	0701400
	Fondation Ensemble - secteur mineurs	8'287'289 5'004'307	8'016'821 5'720'770	270'468	270'468
	Astural - enseignement spécialisé Fondation SGIPA - secteur mineurs	5'904'307		183'537	183'537
	L'ARC, une autre école	5'629'412 3'106'623	5'481'987 2'970'789	147'425 135'834	147'425 135'834
	La Voie lactée	2'064'291	1'987'934	76'357	76'357
	Ecole protestante d'altitude -	2 004 23 1	1 307 304	70001	10001
	enseignement spécialisé	915'268	878'777	36'491	36'491
	Subsides pour la formation scolaire spéciale	24'276'521	21'043'036	3'233'485	1'900'000 *
F04 Enfance, jeunesse et soutien à	la parentalité				
	Fondation officielle de la jeunesse				
	(FOJ) - éducation spécialisée	36'682'910	34'956'118	1'726'792	1'726'792
	Association genevoise d'actions				
	préventives et éducatives (AGAPÉ)	8'896'094	8'638'720	257'374	257'374
	Astural - éducation spécialisée Ecole protestante d'altitude -	6'439'087	6'241'413	197'674	197'674
	éducation spécialisée	1'836'417	1'763'201	73'216	73'216
	Frais de placements éducation			.02.0	.02.0
	spécialisée OEJ	26'166'986	23'708'911	2'458'075	2'030'000 *
F05 Hautes écoles					
	Université de Genève	376'212'640	351'455'048	24'757'592	25'149'155
	HES-SO Genève Indemnité cantonale	28'322'969	22'934'479	5'388'490	5'388'490
F06 Prestations transversales liées		20 022 000	££ 504 47 9	0 000 400	0 000 100
The state of the s	Conservatoire populaire de musique,				
	danse et théâtre	14'103'408	13'509'140	594'268	594'268
	0	4410001055	4414.4=1=6=	E 4 010 0 :	
	Conservatoire de musique de Genève Institut Jaques-Dalcroze	11'629'832 4'438'502	11'117'528 4'261'471	512'304 177'031	512'304 177'031
V01 Dánagu do naine et petier	·	+ 430 002	42014/1	177 031	177 031
K01 Réseau de soins et actions en					
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - fonctionnement	581'567'760	569'248'356	12'319'404	14'882'908
	Hôpitaux universitaires de Genève	301307700	309 240 330	12 3 19 404	14 002 900
	(HÜG) - mission d'intérêt général	178'990'118	151'949'166	27'040'952	37'215'132
	Hôpitaux universitaires de Genève	00010071001	40410001400	010071047	4014041000
	(HUG) - recherche et enseignement	200'337'281	191'069'436	9'267'845	12'491'339
	Hospitalisations secteur privé Institution de maintien, d'aide et de	26'197'740	15'420'000	10'777'740	11'480'263
	soins à domicile (IMAD) (LRT)	198'927'291	185'813'836	13'113'455	14'639'769
	Soins à domicile privés	9'420'061	5'600'000	3'820'061	3'800'000 *
	Regroupement des EMS	144'853'456	129'974'365	14'879'091	15'194'055
	Regroupement des Foyers de jour	7'203'657	6'966'684	236'973	236'973
	OSAD - Provision LIMA	216'511	0	216'511	300'000

^(*) Dépassement partiellement couvert par une demande en autorisation de crédit supplémentaire approuvée par la commission des finances.

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCB

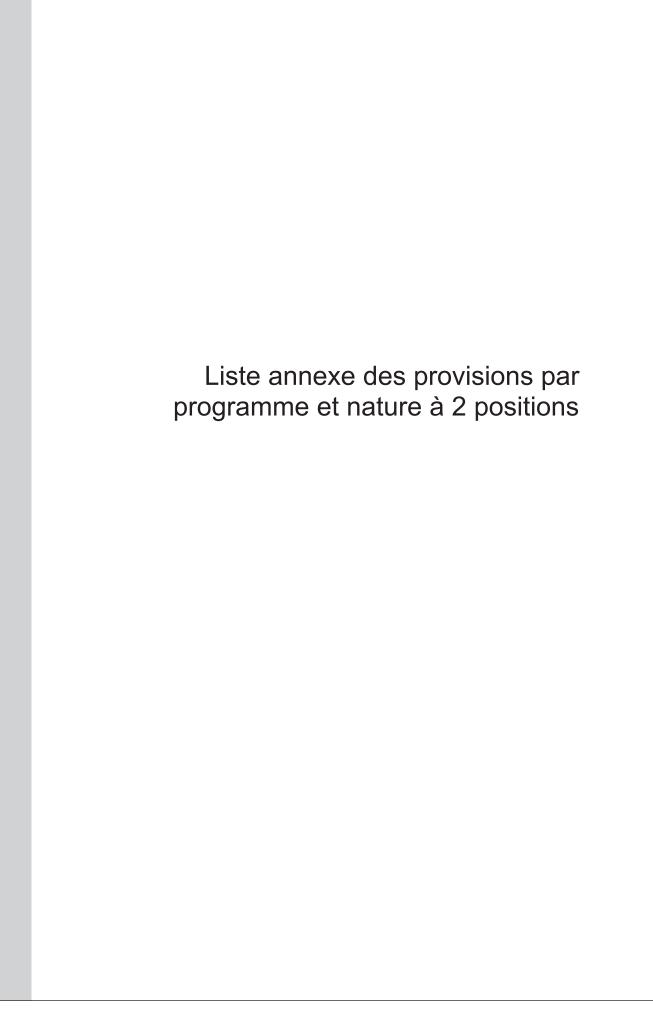
	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2019	Budget 2019	<u>Dépassements</u>
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Pro	visions/dépréciations, pertes	effectives et ca	s particuliers	·)	64'487'624
B04 Gestion des locaux et logistique	Provisions/Dépréciations		1'195'374	650'000	545'374
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	Pertes effectives		2'835'802	2'404'000	431'802
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	Provisions/Dépréciations		8'352'193	4'900'991	3'451'202
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handie	capées Provisions/Dépréciations		4'571'078	3'000'000	1'571'078
E01 Protection de l'environnement	Provisions/Dépréciations		150'096	-1'999'000	2'149'096
E04 Agriculture et nature	Provisions/dépréciations et pertes effectives	oui	110'138	12'700	97'438
F01 Enseignement obligatoire et orientation	Provisions/dépréciations et pertes effectives		251'587	40'000	211'587
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	Provisions/dépréciations et pertes effectives		393'722	29'850	363'872
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Provisions/dépréciations et pertes effectives	oui	248'265	76'228	172'037
G01 Logement et planification foncière	Provisions/Dépréciations		3'503'244	600'000	2'903'244
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	Provisions/dépréciations et pertes effectives	oui	139'346	0	139'346
H03 Population, droit de cité et migration	Provisions/Dépréciations	oui	35'914	10'000	25'914
IO1 Impôts, taxes et droits	Provisions/Dépréciations		119'559'157	87'750'000	31'809'157
103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	Pertes effectives	oui	21'352	0	21'352
J01 Pouvoir judiciaire	Pertes effectives		17'406'224	15'300'000	2'106'224
	Provisions/dépréciations				
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	et pertes effectives Provisions/dépréciations	oui	168'446	39'839	128'607
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce 1	et pertes effectives		609'990	-17'670'000	18'279'990
L03 Exécution des poursuites et faillites	Pertes effectives	oui	536'698	510'000	26'698
Divers programmes Agrégat des dépasser inférieurs à CHF 10'	-44	oui	379'607	326'000	53'607
33 Amortissements du patrimoine administratif					
					17'689'683
A01 Grand Conseil	Amortissements	oui	182'429	164'790	
A01 Grand Conseil B04 Gestion des locaux et logistique	Amortissements Amortissements	oui		164'790 277'705'362	17'639
		oui			17'639 15'012'796
B04 Gestion des locaux et logistique	Amortissements	oui	292'718'158	277'705'362	17'639 15'012'796 725'302
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique	Amortissements Amortissements		292'718'158 57'781'062	277'705'362 57'055'760	17'639 15'012'796 725'302 65'382
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique E01 Protection de l'environnement	Amortissements Amortissements Amortissements	oui	292'718'158 57'781'062 620'007	277'705'362 57'055'760 554'625	17'639 15'012'796 725'302 65'382 183'210
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux	Amortissements Amortissements Amortissements Amortissements	oui oui	292'718'158 57'781'062 620'007 3'115'435	277'705'362 57'055'760 554'625 2'932'225	17'639 15'012'796 725'302 65'382 183'210 54'403
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F01 Enseignement obligatoire et orientation	Amortissements Amortissements Amortissements Amortissements Amortissements	oui oui oui	292'718'158 57'781'062 620'007 3'115'435 1'767'573	277'705'362 57'055'760 554'625 2'932'225 1'713'170	17'639 15'012'796 725'302 65'382 183'210 54'403 27'172
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F01 Enseignement obligatoire et orientation F06 Prestations transversales liées à la formation	Amortissements Amortissements Amortissements Amortissements Amortissements Amortissements	oui oui oui	292'718'158 57'781'062 620'007 3'115'435 1'767'573 724'510	277'705'362 57'055'760 554'625 2'932'225 1'713'170 697'338	17'639 15'012'796 725'302 65'382 183'210 54'403 27'172 413'159
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F01 Enseignement obligatoire et orientation F06 Prestations transversales liées à la formation G01 Logement et planification foncière	Amortissements Amortissements Amortissements Amortissements Amortissements Amortissements Amortissements	oui oui oui oui	292'718'158 57'781'062 620'007 3'115'435 1'767'573 724'510 2'298'379	277'705'362 57'055'760 554'625 2'932'225 1'713'170 697'338 1'885'220	17'639 15'012'796 725'302 65'382 183'210 54'403 27'172 413'159
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F01 Enseignement obligatoire et orientation F06 Prestations transversales liées à la formation G01 Logement et planification foncière G03 Information du territoire et garantie des droits réels	Amortissements Amortissements Amortissements Amortissements Amortissements Amortissements Amortissements Amortissements	oui oui oui oui	292'718'158 57'781'062 620'007 3'115'435 1'767'573 724'510 2'298'379 972'473	277'705'362 57'055'760 554'625 2'932'225 1'713'170 697'338 1'885'220 845'400	17'639 15'012'796 725'302 65'382 183'210 54'403 27'172 413'159 127'073 145'621 24'296
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F01 Enseignement obligatoire et orientation F06 Prestations transversales liées à la formation G01 Logement et planification foncière G03 Information du territoire et garantie des droits réels H01 Sécurité publique	Amortissements	oui oui oui oui oui	292'718'158 57'781'062 620'007 3'115'435 1'767'573 724'510 2'298'379 972'473 4'611'671	277'705'362 57'055'760 554'625 2'932'225 1'713'170 697'338 1'885'220 845'400 4'466'050	17'639 15'012'796 725'302 65'382 183'210 54'403 27'172 413'159 127'073 145'621 24'296
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F01 Enseignement obligatoire et orientation F06 Prestations transversales liées à la formation G01 Logement et planification foncière G03 Information du territoire et garantie des droits réels H01 Sécurité publique H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	Amortissements	oui oui oui oui oui oui	292'718'158 57'781'062 620'007 3'115'435 1'767'573 724'510 2'298'379 972'473 4'611'671 998'376	277'705'362 57'055'760 554'625 2'932'225 1'713'170 697'338 1'885'220 845'400 4'466'050 974'080	17'639 15'012'796 725'302 65'382 183'210 54'403 27'172 413'159 127'073 145'621 24'296 11'324 19'857
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F01 Enseignement obligatoire et orientation F06 Prestations transversales liées à la formation G01 Logement et planification foncière G03 Information du territoire et garantie des droits réels H01 Sécurité publique H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement l02 Production et perception des impôts K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention M01 Transport et mobilité	Amortissements	oui	292'718'158 57'781'062 620'007 3'115'435 1'767'573 724'510 2'298'379 972'473 4'611'671 998'376 104'274 329'777 4'739'561	277'705'362 57'055'760 554'625 2'932'225 1'713'170 697'338 1'885'220 845'400 4'466'050 974'080 92'950 309'920 3'896'057	17'639 15'012'796 725'302 65'382 183'210 54'403 27'172 413'159 127'073 145'621 24'296 11'324 19'857 843'504
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F01 Enseignement obligatoire et orientation F06 Prestations transversales liées à la formation G01 Logement et planification foncière G03 Information du territoire et garantie des droits réels H01 Sécurité publique H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement I02 Production et perception des impôts K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Amortissements	oui	292'718'158 57'781'062 620'007 3'115'435 1'767'573 724'510 2'298'379 972'473 4'611'671 998'376 104'274 329'777	277'705'362 57'055'760 554'625 2'932'225 1'713'170 697'338 1'885'220 845'400 4'466'050 974'080 92'950 309'920	17'639 15'012'796 725'302 65'382 183'210 54'403 27'172 413'159 127'073 145'621 24'296 11'324 19'857
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F01 Enseignement obligatoire et orientation F06 Prestations transversales liées à la formation G01 Logement et planification foncière G03 Information du territoire et garantie des droits réels H01 Sécurité publique H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement I02 Production et perception des impôts K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention M01 Transport et mobilité Divers programmes Agrégat des dépasser	Amortissements	oui	292'718'158 57'781'062 620'007 3'115'435 1'767'573 724'510 2'298'379 972'473 4'611'671 998'376 104'274 329'777 4'739'561	277'705'362 57'055'760 554'625 2'932'225 1'713'170 697'338 1'885'220 845'400 4'466'050 974'080 92'950 309'920 3'896'057	17'639 15'012'796 725'302 65'382 183'210 54'403 27'172 413'159 127'073 145'621 24'296 11'324 19'857 843'504
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F01 Enseignement obligatoire et orientation F06 Prestations transversales liées à la formation G01 Logement et planification foncière G03 Information du territoire et garantie des droits réels H01 Sécurité publique H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement l02 Production et perception des impôts K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention M01 Transport et mobilité Divers programmes Agrégat des dépasser inférieurs à CHF 10'	Amortissements	oui	292'718'158 57'781'062 620'007 3'115'435 1'767'573 724'510 2'298'379 972'473 4'611'671 998'376 104'274 329'777 4'739'561	277'705'362 57'055'760 554'625 2'932'225 1'713'170 697'338 1'885'220 845'400 4'466'050 974'080 92'950 309'920 3'896'057	17'639 15'012'796 725'302 65'382 183'210 54'403 27'172 413'159 127'073 145'621 24'296 11'324 19'857 843'504 18'946
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F01 Enseignement obligatoire et orientation F06 Prestations transversales liées à la formation G01 Logement et planification foncière G03 Information du territoire et garantie des droits réels H01 Sécurité publique H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement I02 Production et perception des impôts K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention M01 Transport et mobilité Divers programmes Agrégat des dépasser inférieurs à CHF 10' 34 Charges financières	Amortissements	oui	292'718'158 57'781'062 620'007 3'115'435 1'767'573 724'510 2'298'379 972'473 4'611'671 998'376 104'274 329'777 4'739'561 948'584	277'705'362 57'055'760 554'625 2'932'225 1'713'170 697'338 1'885'220 845'400 4'466'050 974'080 92'950 309'920 3'896'057 929'638	17'689'683 17'639 15'012'796 725'302 65'382 183'210 54'403 27'172 413'159 127'073 145'621 24'296 11'324 19'857 843'504 18'946
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F01 Enseignement obligatoire et orientation F06 Prestations transversales liées à la formation G01 Logement et planification foncière G03 Information du territoire et garantie des droits réels H01 Sécurité publique H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement I02 Production et perception des impôts K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention M01 Transport et mobilité Divers programmes Agrégat des dépasser inférieurs à CHF 10' 34 Charges financières D01 Culture F01 Enseignement obligatoire et orientation	Amortissements	oui	292'718'158 57'781'062 620'007 3'115'435 1'767'573 724'510 2'298'379 972'473 4'611'671 998'376 104'274 329'777 4'739'561 948'584	277'705'362 57'055'760 554'625 2'932'225 1'713'170 697'338 1'885'220 845'400 4'466'050 974'080 92'950 309'920 3'896'057 929'638	17'639 15'012'796 725'302 65'382 183'210 54'403 27'172 413'159 127'073 145'621 24'296 11'324 19'857 843'504 18'946
B04 Gestion des locaux et logistique B05 Systèmes d'information et numérique E01 Protection de l'environnement E03 Gestion des eaux F01 Enseignement obligatoire et orientation F06 Prestations transversales liées à la formation G01 Logement et planification foncière G03 Information du territoire et garantie des droits réels H01 Sécurité publique H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement I02 Production et perception des impôts K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention M01 Transport et mobilité Divers programmes Agrégat des dépasser inférieurs à CHF 10' 34 Charges financières	Amortissements Provisions/dépréciations	oui	292'718'158 57'781'062 620'007 3'115'435 1'767'573 724'510 2'298'379 972'473 4'611'671 998'376 104'274 329'777 4'739'561 948'584	277'705'362 57'055'760 554'625 2'932'225 1'713'170 697'338 1'885'220 845'400 4'466'050 974'080 92'950 309'920 3'896'057 929'638	17'639 15'012'796 725'302 65'382 183'210 54'403 27'172 413'159 127'073 145'621 24'296 11'324 19'857 843'504 18'946

¹ Cet écart s'explique principalement par les mouvements en lien avec la provision pour les remboursements des dépôts de fonds en gage effectués par les chauffeurs de taxis pour les plaques de circulation. La charge et l'utilisation de la provision ayant finalement été enregistrés aux comptes 2018, cela explique cet écart sur l'exercice 2019.

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF	Seuils de matérialité	Comptes 2019	Budget 2019	<u>Dépassements</u>
		(art. 33 al. 3)	(art. 34 al. 2)			
36 Charges de transfert (hors liste des sub	ventions)					2'608'262
B04 Gestion des locaux et logistique		Amortissements		16'531'043	15'909'510	621'533
C02 Soutien financier individuel aux personne	es âgées	Amortissements et pertes effectives	oui	236'488	224'021	12'467
C03 Actions et soutien financier individuel en		Amortissements et pertes effectives	oui	1'452'714	1'376'129	76'585
C04 Soutien à la famille et à l'intégration		Amortissements et pertes effectives	oui	270'272	256'024	14'248
C05 Actions en matière d'asile et de migration	1	Amortissements et pertes effectives	oui	236'488	224'021	12'467
E01 Protection de l'environnement	'	CHOCKVCO	oui	198'433	165'475	32'958
F01 Enseignement obligatoire et orientation			oui	265'396	70'800	194'596
K01 Réseau de soins et actions en faveur des	s personnes âgées	Pertes effectives		29'919'428	29'252'300	667'128
K02 Régulation et planification sanitaire		Provisions/Dépréciations	oui	189'018	56'250	132'768
L02 Surveillance du marché du travail et régu	lation du commerce		oui	623'103	549'000	74'103
M01 Transport et mobilité Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements Amortissements et pertes effectives	oui	1'087'771 315'712	333'830 300'246	753'941 15'466
36 Charges de transfert (liste des subventi	ons)					10'287'375
A05 Audit interne, transparence de l'information	on et égalité					
	Viol secours		oui	322'051	292'051	30'000
C01 Mesures et soutien financier individuel et	n matière d'action sociale					
	Subsides aux assurés à ressources modestes	Provisions/dépréciations		1'696'302	1'000'000	696'302
	Couverture des créances des					
C03 Actions et soutien financier individuel en	assureurs pour primes impayées faveur des personnes handicapées	Provisions/dépréciations		11'207'832	3'500'000	7'707'832
	Prestations d'aide sociale - Al		oui	1'386'766	1'307'265	79'501
	Abonnements TPG - Al		oui	2'375'906	2'269'897	106'009
	Prestations complémentaires fédérales - Al	Descriptions (décretainties		414061055	410001000	426/255
	Prestations complémentaires	Provisions/dépréciations		1'426'255	1'000'000	426'255
D01 Culture	cantonales - Al	Provisions/dépréciations		806'479	600'000	206'479
	Tarifs jeunes (LRT)		oui	728'300	658'300	70'000
F03 Enseignement spécialisé et prestations n						
	Frais de placements éducation		:	20014.74	2521200	441000
F06 Prestations transversales liées à la forma	spécialisée OMP		oui	368'171	353'308	14'863
	Ecoles accréditées - Env.					
	harmonisation conditions cadre ens.					
	Travail		oui	520'646	507'534	13'112
H01 Sécurité publique	Pôle de prévention des radicalités					
	religieuses et idéologiques		oui	100'413	0	100'413
H02 Privation de liberté et mesures d'encadre						
	Fondation romande de détention administrative		oui	256'391	99'000	157'391
K01 Réseau de soins et actions en faveur des	s personnes âgées					
	IEPA Satigny		oui	82'465	0	82'465
L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	Soins à domicile privés	Provisions/dépréciations		396'250	0	396'250
	Participation Contonals I ACI		oui.	1417421000	14'551'000	1001000
Divers programmes	Participation Cantonale LACI Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000		oui oui	14'743'000 19'977'564	14'551'000 19'969'061	192'000 8'503
TOTAL II						155'136'815

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFCB art 21), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Le seuil de matérialité est fixé à CHF 200'000 ou entre 200'000 F et 1'000'000 F(n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget). De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclement des comptes.



Programme	Nature	C 2019	B 2019	Description
And Crand Consoil	30 Charges de personnel	8'579'042	9'267'914	
A01 Grand Conseil	dont dotations provisions	-130'549	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 130'549 francs
	30 Charges de personnel	13'832'634	14'981'633	
	dont dotations provisions	3'427'072	4'651'521	Dotation pour la caisse de retraite des anciens Conseillers d'Etat est inférieure au budget en raison de l'évolution des effectifs (décès) et des rentes entre le budget et les comptes
A02 Conseil d'Etat	dont utilisations provisions	-3'354'578	-3'186'278	Utilisation de la provision destinée au versement des rentes des anciens magistrats. Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 264'548 francs.
	34 Charges financières	543'823	543'823	
	dont dotations provisions	543'823	543'823	Utilisation de la charge de 1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget
100 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	30 Charges de personnel	3'516'495	3'730'823	
A03 Exercice des droits politiques	dont dotations provisions dont utilisations provisions	65'627 -77'037	-	Dotation de provision pour litiges envers le personnel Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 77'037 francs
	30 Charges de personnel	9'040'162	8'705'434	Offinsation de la provision destinee à l'annuite 2010 pour un montant de 17 037 francs
A04 Développement et innovation du canton et de la région			0703434	
et de la region	dont dotations provisions	-13'304	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 13'304 francs
	30 Charges de personnel	10'796'173	11'001'836	
A05 Audit interne, transparence de	dont utilisations provisions	-375'340	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 375'340 francs
l'information et égalité	36 Charges de transfert	4'086'129	4'039'937	
	dont utilisations provisions	-36'279	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 36'279 francs.
	30 Charges de personnel	5'178'630	5'297'427	
	dont dotations provisions	154'878	164'774	Dotation pour la caisse de retraite des magistrats de la Cour des Comptes légèremenet inférieure au budget
A06 Cour des comptes	dont utilisations provisions	-118'190	-95'902	Utilisation de provision pour le paiement des rentes à d'anciens magistrats de la Cour des Comptes
	34 Charges financières	37'255	37'255	
	dont dotations provisions	37'255	37'255	Utilisation de la charge de 1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget
	30 Charges de personnel	26'125'067	26'482'186	
	dont dotations provisions	-928'453	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 928'453 francs
B01 Etats-majors départementaux	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'671'599	3'053'986	
	dont dotations dépréciations	10'100	-	La provision pour dépréciation de crédances a dû être ajustée de 10 100 francs pour couvrir les risques de non recouvrement des factures émises par le secrétariat général.
	30 Charges de personnel	43'642'071	39'242'974	
	dont dotations provisions	93'611	173'421	Dotation pour les rentes diverses gérées par l'Etat prévue au budget (173'421 francs), partiellement utilisée aux comptes.
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	dont utilisations provisions	-831'219	-335'735	Utilisation de la provision relative à l'annuité 2016 (563'246 francs) et au paiement des rentes diverses gérées par l'Etat légèrement inférieure au budget (267'972 francs).
	34 Charges financières	29'582	29'582	
	dont dotations provisions	29'582	29'582	Utilisation de la charge de 1% d'escompte selon les standards IPSAS conforme au budget

Nature	C 2019	B 2019	Description
30 Charges de personnel	23'686'267	24'294'695	
dont utilisations provisions	-719'072	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 719'072 francs
36 Charges de transfert	-	-	
dont utilisations dépréciations	-122'077	-	Utilisation de la provision en lien avec des créances du service du contentieux provenant du service des bourses et prêts d'études
30 Charges de personnel	35'425'796	36'177'770	
dont utilisations provisions	-934'684	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 934'684 francs
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	135'800'361	140'061'095	
dont dotations dépréciations	195'878	300'000	Ajustement de la provision pour débiteurs douteux de l'office cantonal des bâtiments
dont utilisations dépréciations	-12'686	-300'000	Utilisation de la provision pour débiteurs douteux de l'office cantonal des bâtiments
dont dotations provisions	1'000'000	-	Dotation à provision pour risque et charge dans le cadre de l'opération les "Vernets" (OLV)
43 Revenus divers	4'806'363	4'188'065	
dont reprises dépréciations	464'703	-	Diminution de provisions pour perte sur débiteurs au service de la gérance et au service travaux et entretien Dissolution de provision à la direction des rénovations et transformations
30 Charges de personnel	99'933'438	101'734'158	
dont dotations provisions	114'750	-	Dotation provision pour litige en matière de personnel
dont utilisations provisions	-1'926'103	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 1'926'103 francs
30 Charges de personnel	7'223'364	7'276'930	
dont utilisations provisions	-264'869		Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 264'869 francs
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'470'953	2'995'636	
dont dotations dépréciations	2'835'802	2'904'000	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de paiement des créances résultant des prestations
dont utilisations dépréciations	-1'634'727	-1'634'000	indûment versées aux bénéficiaires du service de l'assurance-maladie (SAM) et du service des bourses et prêts d'études (SBPE).
36 Charges de transfert	916'931'560	883'937'462	
dont dotations dépréciations	4'093'559	4'021'962	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de remboursement des prêts d'études accordés par
dont utilisations dépréciations	-3'830'436	-5'012'000	le service des bourses et prêts d'études (SBPE). Le dépassement de 2'253'161 francs par rapport au budget s'explique par une adaptation des dépréciations nettes suite à la hausse des prêts d'études consentis aux ménages privés.
dont dotations provisions	96'359'053	67'730'724	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérents aux demandes de bourses d'études et de remises de cotisations à l'AVS en attente de traitement, aux subsides facturés tardivement par les assureurs (subsides rétroactifs et tardifs) et aux primes impayées des assurés conformément à l'article 64a LAMal. Le dépassement de 6'641'670 francs par rapport au budget s'explique principalement par une hausse plus importante que prévu des besoins de couverture des créances des assureurs pour primes impayées.
dont utilisations provisions	-87'539'831	-62'240'686	
43 Revenus divers	132'810	320	
dont reprises dépréciations	129'850	-	Il s'agit d'une reprise de provision devenue sans objet, en lien avec les prêts d'études accordés aux ménages privés.
	30 Charges de personnel dont utilisations provisions 36 Charges de transfert dont utilisations dépréciations 30 Charges de personnel dont utilisations provisions 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations dont dotations provisions 43 Revenus divers dont reprises dépréciations 30 Charges de personnel dont dotations provisions 30 Charges de personnel dont utilisations provisions 30 Charges de personnel dont utilisations provisions 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations 36 Charges de transfert dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations dont utilisations dépréciations dont utilisations dépréciations dont dotations dépréciations dont dotations provisions	30 Charges de personnel dont utilisations provisions -719'072 36 Charges de transfert - dont utilisations dépréciations -122'077 30 Charges de personnel dont utilisations provisions -934'684 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont dotations dépréciations dont dotations provisions -12'686 dont dotations provisions 43 Revenus divers dont dotations provisions 464'703 30 Charges de personnel dont dotations provisions 464'703 30 Charges de personnel dont dotations provisions -1'926'103 30 Charges de personnel dont utilisations provisions -1'926'103 30 Charges de personnel dont utilisations provisions -1'926'103 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations 2'835'802 dont utilisations dépréciations -1'634'727 36 Charges de transfert dont dotations dépréciations dont dotations dépréciations -3'830'436 dont utilisations provisions -3'830'436 dont utilisations provisions -3'830'436 dont utilisations provisions -87'539'831 43 Revenus divers 132'810	30 Charges de personnel dont utilisations provisions 23'686'267 24'294'695 36 Charges de transfert - - dont utilisations dépréciations -122'077 - 30 Charges de personnel dont utilisations provisions -934'684 - 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 135'800'361 140'061'095 dont dotations dépréciations dont dotations dépréciations 195'878 300'000 dont dotations provisions 1'000'000 - 43 Revenus divers 4'806'363 4'188'065 dont reprises dépréciations 464'703 - 30 Charges de personnel dont dotations provisions 114'750 - 30 Charges de personnel dont utilisations provisions -1'926'103 - 30 Charges de personnel dont dotations provisions -264'869 - 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation 2'835'802 2'904'000 dont dotations dépréciations 2'835'802 2'904'000 dont dotations dépréciations -1'634'727 -1'634'000 36 Charges de transfert 916'931'560 883'937'462

Programme	Nature	C 2019	B 2019	Description
	30 Charges de personnel	8'271'346	8'177'901	
	dont utilisations provisions	-336'789	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 336'789 francs
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'806'778	5'397'503	
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	dont dotations dépréciations	7'327'894	3'000'000	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de paiement des créances résultant des prestations complémentaires AVS indûment versées. Le dépassement de 3'770'657 francs par rapport au budget s'explique principalement par une augmentation des demandes de restitution et l'adaptation du risque de défaut inhérent. Il sied de relever que les demandes de restitution
	dont utilisations dépréciations	-3'057'238	-2'500'000	des années précédentes ont conduit à une hausse plus importante que prévu des remboursements lées aux prestations indues, de 5'172'232 francs en 2019.
	36 Charges de transfert	315'835'217	322'046'370	
	dont dotations provisions	10'351'637	8'950'000	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérents aux dossiers de prestations complémentaires AVS en attente de traitement par le
	dont utilisations provisions	-11'553'697	-8'200'000	service des prestations complémentaires (SPC).
	30 Charges de personnel	6'082'948	6'010'059	
	dont utilisations provisions	-239'745	=	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 239'745 francs
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'055'705	3'452'532	
C03 Actions et soutien financier individuel en	dont dotations dépréciations	4'335'331	2'000'001	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de paiement des créances résultant des prestations complémentaires Al indûment versées. Le dépassement de 2'526'606 francs par rapport au budget s'explique principalement par une augmentation des demandes de restitution et l'adaptation du risque de défaut inhérent. Il sied de relever que les demandes de restitution
faveur des personnes handicapées	dont utilisations dépréciations	-1'808'724	-2'000'000	des années précédentes ont conduit à une hausse plus importante que prévu des remboursements lées aux prestations indues, de 3'392'138 francs en 2019.
	36 Charges de transfert	431'607'417	429'808'463	
	dont dotations provisions	15'285'085	10'400'000	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérents aux dossiers de prestations complémentaires Al en attente de traitement par le service des prestations complémentaires (SPC).
	dont utilisations provisions	-18'931'887	-8'800'000	La provision destinée à l'annuité 2016 est utilisée pour un montant 6'145'822 francs.
	30 Charges de personnel	5'801'294	6'123'217	
	dont utilisations provisions	-219'069	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 219 069 francs
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'964'673	5'160'783	
	dont dotations dépréciations	2'972'946	3'454'150	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de paiement en lien avec le recouvrement des
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	dont utilisations dépréciations	-3'395'346	-4'065'000	avances de pensions alimentaires versées par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et les créances résultant des prestations complémentaires familiales indûment versées.
	36 Charges de transfert	74'863'169	78'949'283	
	dont dotations provisions	2'021'054	1'000'000	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérents aux dossiers de prestations complémentaires familiales en attente de traitement par
	dont utilisations provisions	-1'825'440	-800'000	le SPC.

Programme	Nature	C 2019	B 2019	Description
	30 Charges de personnel	12'679'192	12'667'096	
	dont utilisations provisions	-402'704	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 402'704 francs
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	286'816	336'842	
	dont dotations dépréciations	10'766	20'000	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec les prestations du service
	dont utilisations dépréciations	-	-20'000	de protection de l'adulte (SPAd).
	dont dotations provisions	17'508	-	Provisions pour dommages et intérêts
D01 Culture	30 Charges de personnel	2'267'961	2'369'378	
Dor Guitare	dont utilisations provisions	-82'088	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 82'088 francs
	30 Charges de personnel	1'814'502	1'916'399	
D02 Sport et loisirs	dont utilisations provisions	-67'163	1	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 67'163 francs
Duz Sport et ioisirs	36 Charges de transfert	27'756'659	27'191'423	
	dont utilisations provisions	-1'361'423	ı	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 1'361'423 francs
	30 Charges de personnel	13'319'664	13'987'503	
	dont utilisations provisions	-432'466	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 432'466 francs
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'745'473	4'406'542	
	dont dotations dépréciations	71'771	-	Augmentation de la provision pour dépréciations de créances à l'office cantonal de l'environnement
FO4 Protection de l'environnement	dont dotations provisions	685'770	-	Augmentation de la provision relative aux sites contaminés
E01 Protection de l'environnement	dont utilisations provisions	-607'445	-2'000'000	Utilisation de la provision relative aux sites contaminés. L'écart s'explique par des travaux d'entretien sur les sites contaminés inférieurs au budget
	43 Revenus divers	791'588	500	
	dont reprises provisions	791'364	-	Extourne de la provision pour pic de pollution. Suite à la nouvelle convention Unireso concernant la gratuité des TPG en cas de pics de pollution, le mécanisme de financement a changé et la provision constituée lors de la première convention n'est plus nécesaire (682'581 francs). Reprise la provision relative aux sites contaminés suite à une diminution des coûts constatée sur plusieurs projets (108'783 francs).
	30 Charges de personnel	4'609'612	4'737'487	
	dont utilisations provisions	-122'013	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 122'013 francs
E02 Energie	36 Charges de transfert	7'326'929	7'577'000	
	dont utilisations dépréciations	-	-125'000	Pas de perte et donc pas d'utilisation de provision pour les dépréciations sur les prêts octroyés pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables.
FO2 Coation dos cour	30 Charges de personnel	12'422'355	12'822'427	
E03 Gestion des eaux	dont utilisations provisions	-452'413	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 452'413 francs

Programme	Nature	C 2019	B 2019	Description
	30 Charges de personnel	12'987'154	13'040'415	
	dont utilisations provisions	-284'345	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 284'345 francs
E04 Agriculture et nature	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'183'474	6'249'304	
	dont dotations dépréciations	38'525	7'100	Ajustement de la provision pour dépréciations de créances à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature
	43 Revenus divers	30'091	54'300	
	dont reprises dépréciations	28'082	-	Reprise de la provision pour dépréciations de créances à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature
	30 Charges de personnel	651'265'272	636'233'683	
	dont dotations provisions	7'095'464	-	Provision de 6.017 millions constituée dans le cadre d'un recours concernant la réévaluation des maître-sse-s de disciplines artistiques et sportives de l'enseignement primaire, et des maître-sse-s d'éducation physique de l'enseignement secondaire I. Dotations des provisions pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire (1.078 million).
E04 E	dont utilisations provisions	-17'494'887	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 17.5 millions
F01 Enseignement obligatoire et orientation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15'606'286	15'521'741	
	dont dotations dépréciations	29'582	-	Dotation de la provision pour dépréciation de créances à l'enseignement obligatoire
	43 Revenus divers	3'928'826	753'419	
	dont reprises provisions	415'500	-	Reprise de provisions pour les litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire
	30 Charges de personnel	446'072'275	442'743'309	
	dont dotations provisions	4'170'958	-	Provision de 3.416 millions constituée dans le cadre d'un recours concernant la réévaluation des maître-sse-s d'éducation physique de l'enseignement secondaire II. Dotations des provisions pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire (0.755 million).
	dont utilisations provisions	-10'464'296	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 10.5 millions
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'644'581	17'693'928	
F02 Enseignement secondaire II et formation	dont dotations dépréciations	363'496	14'000	Dotation de la provision pour dépréciation de créances à l'enseignement secondaire II
continue	dont utilisations dépréciations	-13'937	-	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'enseignement secondaire II
	36 Charges de transfert	38'836'710	38'929'766	
	dont dotations provisions	-	900'000	La dotation de la provision pour les factures d'écolages hors canton inscrite au budget a été convertie en charge à payer
	dont utilisations provisions	-	-900'000	L'utilisation de la provision pour les factures d'écolages hors canton inscrite au budget a été convertie en charge à payer
	43 Revenus divers	586'023	438'000	
	dont reprises dépréciations	28'526	18'000	Reprise sur provision pour débiteurs douteux à l'enseignement secondaire II
	dont reprises provisions	15'000	-	Reprise de provisions pour les litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II

Programme	Nature	C 2019	B 2019	Description
	30 Charges de personnel	115'899'795	117'073'154	
FO2 Franciscoment enfaiglist at prostations	dont utilisations provisions	-2'686'346	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 2'686'346 francs
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'267'766	11'459'677	
	dont dotations dépréciations	44'357	10'000	Dotation de la provision pour dépréciation de créances à l'office médico-pédagogique
	36 Charges de transfert	68'000'959	66'440'119	
	dont utilisations provisions	-965'995	=	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 965'995 francs
	30 Charges de personnel	57'333'497	58'125'813	
	dont utilisations provisions	-1'577'904	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 1'577'904 francs.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'589'766	2'705'088	
504 5 6 1 1 1 1 1 1	dont dotations dépréciations	247'780	107'000	Dotation de la provision pour dépréciation de créances à l'office de l'enfance et de la jeunesse
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	dont utilisations dépréciations	-51'485	-60'772	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'office de l'enfance et de la jeunesse
paromanic	36 Charges de transfert	92'132'515	89'317'257	
	dont utilisations provisions	-1'523'625	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 1'523'625 francs
	43 Revenus divers	2'114'431	3'216'422	
	dont reprises dépréciations	7'939	16'422	Reprise sur provision pour débiteurs douteux à l'office de l'enfance et de la jeunesse
	dont reprises provisions	28'000	-	Reprise de provisions pour les litiges envers le personnel de l'office de l'enfance et de la jeunesse
	30 Charges de personnel	514'917	547'578	
F05 Hautes écoles	dont utilisations provisions	-14'583	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 14'583 francs
ros nautes ecoles	36 Charges de transfert	560'592'490	546'868'255	
	dont utilisations provisions	-16'580'421	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 16'580'421 francs
	30 Charges de personnel	17'470'861	17'897'457	
F06 Prestations transversales liées à la	dont utilisations provisions	-462'830	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 462'830 francs
formation	36 Charges de transfert	35'171'130	34'814'208	
	dont utilisations provisions	-858'122	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 858'122 francs
	30 Charges de personnel	11'205'203	11'237'132	
	dont utilisations provisions	-295'686	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 295'686 francs
G01 Logement et planification foncière	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'841'891	1'411'457	
•	dont dotations dépréciations	2'903'244	600'000	Le dépassement de la dotation pour dépréciations de créances est lié principalement aux encaissements de surtaxes, trop perçus et d'une facturation importante de rétroactifs à l'office cantonal du logement et de la planification foncière.
	dont utilisations dépréciations	-801'863	-1'450'000	Ajustement de la provision pour dépréciations de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière en fonction des pertes comptabilisées et qui avaient préalablement été provisionnées.

Programme	Nature	C 2019	B 2019	Description
	30 Charges de personnel	25'880'790	26'517'411	
	dont utilisations provisions	-833'521	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 833'521 francs
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'145'167	11'480'101	
	dont dotations dépréciations	286'900	300'000	Ajustement de la provision pour dépréciations de créances à l'office des autorisations de construire
	dont utilisations dépréciations	-6'461'845	-100'000	L'écart principal concerne l'utilisation de la provision constituée en 2018 pour une dépréciation de créance concernant la FTI.
G03 Information du territoire et garantie des droits réels	30 Charges de personnel	8'775'751	9'469'023	
diono recio	dont utilisations provisions	-277'829	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 277'829 francs
G04 Protection du patrimoine bâti et des sites	30 Charges de personnel	5'422'943	5'507'792	
Total of du patimonia bati et des sites	dont utilisations provisions	-164'202	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 164'202 francs
	30 Charges de personnel	314'869'211	316'086'538	
	dont dotations provisions	964'823	-	Le montant de la provision pour litiges envers le personnel a été adapté de manière à couvrir les risques en lien avec les nouveaux cas.
	dont utilisations provisions	-12'820'767	-7'052'098	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de -9'087'519 francs. Utilisation de la provision pour la rente-Pont Police (-3'733'248 francs)
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	30'580'106	46'848'428	
H01 Sécurité publique	dont dotations dépréciations	9'826'438	28'028'455	La provision destinée à couvrir le risque de non-recouvrement des amendes d'ordre et ordonnances pénales (contraventions) taxées par le service des contraventions, soit pour son compte, soit pour le compte d'autres services de l'Etat (Police, Pouvoir judiciaire, SCAV, etc) a été ajustée (9'348'523 francs). La provision pour couvrir le risque de non-recouvrement des émoluments de la police a été ajustée (477'915 francs).
	dont utilisations dépréciations	-20'313'471	-21'600'000	Les provisions énoncées ci-dessus ont été utilisées à hauteur de respectivement -19'982'918 francs et -330'553 francs.
	dont dotations provisions	344'994	100'000	La provision couvrant les risques en lien avec les factures d'assistance juridique à recevoir de la part des avocats des policiers accusés a été augmentée de 344'994 francs.
	dont utilisations provisions	-6'500'000	-	Utilisation de la provision constituée à fin 2018 pour régler le litige existant avec la Ville de Genève en matière de stationnement (-6'500'000 francs).
	34 Charges financières	351'312	351'312	
	dont dotations provisions	351'312	351'312	Escompte sur les rentes-Pont Police
	43 Revenus divers	277'711	1'749'575	
	dont reprises provisions	263'235	1'743'575	Reprise de la provision pour les rentes-Pont Police

Programme	Nature	C 2019	B 2019	Description
	30 Charges de personnel	121'165'210	119'737'072	
	dont dotations provisions	477'357		Dotation à la provision pour litiges RH en lien avec des agents de détention (289'168 francs) Dotation à la provision pour rentes-Pont Prison (188'189 francs).
	dont utilisations provisions	-5'374'612		Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de -4'066'214 francs. Utilisation de la provision en lien avec les rentes-Pont prison pour un montant de -1'308'398 francs.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	27'874'617	31'222'173	
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	dont dotations provisions	183'204	-	La provision couvrant les risques en lien avec les factures d'assistance juridique à recevoir de la part des avocats des agents de détention accusés a été augmentée de 130'000 francs. La provision pour couverture de demandes d'indemnités éventuelles pour des conditions de détentions illicites a dû être augmentée de 53'204 francs.
	dont utilisations provisions	-43'354	<u> </u>	Utilisation de la provision pour indemniser de détenus ayant subit des conditions de détention illicites.
	34 Charges financières	43'585	43'585	
	dont dotations provisions	43'585	-	Escompte sur les rentes-Pont Prison
	43 Revenus divers	816'396	256'425	
	dont reprises dépréciations	12'337		Les provisions constituées pour couvrir les risques de non recouvrement des factures de l'office cantonal de la détention se sont révélées inutiles dans certains cas.
	dont reprises provisions	792'509	256'425	Des cas pour lesquels des risques liés a des demandes d'indemnités pour des conditions de détentions illicites avaient été identifiés se sont révélés infondés, ce qui a permis de reprendre la provision (495'757 francs). Des montants en lien avec des recours concernant des litiges RH ont pû être repris (296'752 francs).
	30 Charges de personnel	26'523'880	26'668'899	
	dont utilisations provisions	-934'648	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de -934'648 francs
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'693'845	1'789'004	
H03 Population, droit de cité et migration	dont dotations dépréciations	35'857		La provision pour douvin le noque de non recouvrement des lactares emises par le service des entangers de remote cantonal de la
	dont utilisations dépréciations	1	-10'000	population et des migrations a dû être renforcée à 35'857 francs.
	43 Revenus divers	47'825	- '	
	dont reprises dépréciations	12'536		La provision constituée pour couvrir les risques de non recouvrement des factures du service des étrangers de l'office cantonal de la population et des migrations s'est révélée inutile dans certains cas et a pû faire l'objet d'une reprise (12'536 francs).
	30 Charges de personnel	11'724'438	12'112'268	
H04 Sécurité civile et armée	dont utilisations provisions	-242'052	,	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de -242'052 francs
H04 Securite civile et armee	43 Revenus divers	2'244'683	2'225'000	
	dont reprises dépréciations	42'352		La provision constituée pour couvrir les risques de non recouvrement des factures de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires s'est révelée inutile dans certains cas.

Programme	Nature	C 2019	B 2019	Description
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	119'559'157	87'750'000	
I01 Impôts, taxes et droits	dont dotations dépréciations	119'559'157	87'750'000	Dotation et utilisation de provision pour créances fiscales. L'augmentation de la provision traduit une hausse des risques de non-
io i impots, taxes et dioits	dont utilisations dépréciations	-82'772'151	-87'550'000	recouvrement en 2019.
	43 Revenus divers	9'213'175	-	
	dont reprises dépréciations	9'213'175	-	Reprise de provision pour créances fiscales, non prévisible lors de l'évaluation budgétaire
	30 Charges de personnel	70'274'152	70'833'019	
	dont utilisations provisions	-2'335'093	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 2'335'093 francs
I02 Production et perception des impôts	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'646'039	5'038'431	
	dont utilisations provisions	-22'000	-	Utilisation de provisions concernant des frais judiciaires en lien avec un dossier de contribuable
	43 Revenus divers	215'199	-	
	dont reprises provisions	178'000	-	Reprise de provisions concernant des frais judiciaires en lien avec un dossier de contribuable
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21'352	-	
	dont utilisations dépréciations	-3'271'758	-	Utilisation de provision pour les créances gérées par le service du contentieux
	34 Charges financières	223'239'918	172'661'410	
103 Administration de la fortune, de la dette et	dont dotations dépréciations	8'595'740	-	Dépréciation partielle du prêt à Genève Tourisme
de la RPT	43 Revenus divers	9'958'419	16'490'080	
	dont reprises dépréciations	2'564'803	3'120'000	Reprise de provision pour les créances (ex-fonds de valorisation BCGE + créances diverses) gérées par le service du contentieux (2.5 millions). Reprise partielle de la provision pour prêt SI Terrains Nord Aviation suite à une vente de parcelle (37'119 francs).
	dont reprises provisions	1'600'000	-	Dissolution de la provision de 1.6 million comptabilisée en 2016 en lien avec le risque de non-atteinte du palier 2030 de la Fondation de prévoyance du personnel des transports publics genevois (FPTPG).
	30 Charges de personnel	137'277'712	137'436'282	
	dont utilisations provisions	-5'285'732	-2'195'364	Utilisation de la provision pour mesures transitoires liées au transfert des magistrats du PJ à la CPEG pour 1.3 million ainsi qu'utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 4 millions
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	59'577'438	52'843'192	
J01 Pouvoir judiciaire	dont dotations dépréciations	17'301'224	15'300'000	Le dépassement sur la nature 31 est la conséquence d'une dotation aux provisions sur les débiteurs douteux de la filière pénale plus importante que prévue de +2 millions, liée principalement à la mauvaise qualité des débiteurs de cette filière, dont le taux de
	dont utilisations dépréciations	-15'887'381	-6'000'000	
	dont dotations provisions	105'000	-	Dotation complémentaire liée à une procédure judiciaire
	43 Revenus divers	4'015'644	11'440'000	
	dont reprises provisions	510'063	700'000	Reprise sur mesures transitoires (liées au transfert des magistrats du PJ à la CPEG) plus faible que budgetée

Programme	Nature	C 2019	B 2019	Description
	30 Charges de personnel	3'286'245	3'415'633	
	dont utilisations provisions	-55'585	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de -55'585 francs
	36 Charges de transfert	1'342'557'557	1'323'596'377	
	dont dotations provisions	6'323'886	13'182'000	Les provisions relatives aux hospitalisations en secteur privé et aux soins à domicile ont fait l'objet de dotations pour respectivement 205'436 et 6'118'450 francs.
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	dont utilisations provisions	-70'732'011	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de -57'176'564 francs. Par ailleurs, la provision relative aux hospitalisations en secteur privé à fait l'objet d'une utilisation de 7'753'881 francs suite au règlement du litige opposant l'Hôpital La Tour à l'Etat de Genève au sujet de la prise en charge des urgences et des prestations hospitalières. Enfin, la provision pour soins à domicile a été utilisée pour régler les litiges existant avec des OSAD privées et des infirmières indépendantes (5'722'201 francs) Utilisation de la provision pour travaux dans des locaux mis à disposition du CMD de Lancy (79'365 francs)
	43 Revenus divers	20'640'574	20'009'440	
	dont reprises provisions	192'000	-	Reprise de provision pour litige RH devenue sans objet
	30 Charges de personnel	3'661'462	3'876'414	
	dont utilisations provisions	-108'753	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de -108'753 francs
K02 Régulation et planification sanitaire	36 Charges de transfert	17'874'359	14'632'250	
Troc regulation of planinoation carmains	dont dotations provisions	293'900	3'340'000	La provision pour la prise en charge de la part cantonale de prestations stationnaires réalisées pour des patients domiciliés dans le canton de Genève dans un établissement hors canton a été adaptée à 293'900 francs.
	dont utilisations provisions	-104'882	-3'340'000	La provision susmentionnée a été utilisée pour des cas identifés précédemment (-104'882 francs).
	30 Charges de personnel	13'079'654	13'389'402	
	dont utilisations provisions	-357'120	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de -357'120 francs
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'700'819	2'672'043	
	dont dotations dépréciations	123'441	85'500	La provision pour couvrir le risque de non recouvrement des factures émises par le service de la consommation et des affaires vétérinaires a dû être augmentée (123'441 francs).
	dont utilisations dépréciations	-101'157		La provision destinée à couvrir le risque de non-recouvrement des factures du service de la consommation et des affaires vétérinaires a été utilisée dans les cas ou des pertes ont été constatées (101'157 francs).

Programme	Nature	C 2019	B 2019	Description
	30 Charges de personnel	35'142'099	39'320'088	
	dont dotations provisions	241'510	-	La provision pour litiges RH a été augmentée pour couvrir les risques liés aux nouveaux cas.
	dont utilisations provisions	-1'110'815	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de -1'110'815 francs
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'151'066	1'966'534	
	dont dotations dépréciations	101'380	560'000	La provision destinée à couvrir le risque de non-recouvrement des amendes dressées par le secteur juridique de l'office cantonal de l'emploi ainsi que des factures émises en vue de récupérer des allocations de retour en emploi indument touchées a été adaptée afin de tenir compte des nouveaux cas.
L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	dont utilisations dépréciations	-157'627		La provision destinée à couvrir le risque de non-recouvrement des amendes dressées par le secteur juridique de l'office cantonal de l'emploi ainsi que des factures émises en vue de récupérer des allocations de retour en emploi indument touchées a été utilisée dans les cas ou des pertes ont été constatées (157'627 francs).
	dont dotations provisions	-	50'000	Aucune demande de prestations de dommages et intérêts n'a été formulée.
	43 Revenus divers	1'626'923	59'740	
	dont reprises dépréciations	211'554	30'000	La provision pour couvrir le risque de non recouvrement des factures émises par l'office cantonal de l'emploi a pu faire l'objet de reprise lorsque le risque s'est révélé infondé (211'554 francs).
	dont reprises provisions	1'400'000	-	La provision constituée pour couvrir le risque de devoir participer au financement du paiement d'un 13ème salaire aux bénéficiaires d'emplois de solidarité actifs dans des domaines professionnels disposant d'une convention collective de travail le prévoyant a pu être reprise, car le risque n'existe plus (900'000 francs). La provision pour litige envers le personnel a pu faire l'objet de reprise lorsque le risque s'est révélé infondé (500'000 francs).
	30 Charges de personnel	18'305'503	19'999'292	
	dont utilisations provisions	-569'492	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de -569'492 francs
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'464'172	689'492	
	dont dotations dépréciations	999'527	60'000	Les provisions pour dépréciation de créances en lien avec les services rattachés à l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail ont dû être adaptée pour tenir compte du risque de non recouvrement (999'527 francs).
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	dont utilisations dépréciations	-341'162	-80'000	Les provisions pour dépréciation de créances en lien avec les services rattachés à l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail ont été utilisées lorsque le risque de non recouvrement s'est révelé être concrétisé (341'162 francs).
	dont utilisations provisions	-398'000	-17'730'000	La provision constituée pour rembourser les dépôts de fonds en gage effectués par les chauffeurs de taxis pour les plaques de circulation a été utilisée a été utilisé pour montant de 398'000 francs en 2019. L'écart de 17.3 millions entre le budget et les comptes s'explique par le fait que la provision a été finalement utilisée en grand partie dans les comptes 2018.
	43 Revenus divers	168'587	28'000	
	dont reprises provisions	15'791	-	Reprise de provision pour litige RH devenue sans objet

Programme	Nature	C 2019	B 2019	Description
L03 Exécution des poursuites et faillites	30 Charges de personnel	28'238'516	28'174'603	
	dont dotations provisions	75'387	-	Augmentation de la provision pour litiges avec des collaborateurs
	dont utilisations provisions	-983'175	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 983'175 francs
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'276'623	5'600'541	
	dont dotations dépréciations	230'306	50'000	potation et unitation de provision pour destrets audieux de l'onice des poursuites et distributes et distribute de l'activate des l'autres et distributes et
	dont utilisations dépréciations	-429'317	-50'000	
	dont dotations provisions	141'249	-	Dotation et utilisation de provision pour ajustements de facturations.
	dont utilisations provisions	-184'493	-	
M01 Transport et mobilité	30 Charges de personnel	15'037'025	15'656'789	
	dont utilisations provisions	-421'425	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 421'425 francs
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'522'935	6'157'145	
	dont utilisations provisions	-2'000'000	-	Utilisation provision pour litige avec la Ville de Genève portant sur le produit des horodateurs
M02 Infrastructures routières et de transports publics	30 Charges de personnel	19'987'608	19'462'280	
	dont utilisations provisions	-495'569	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 495'569 francs
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16'054'179	16'108'388	
	dont utilisations dépréciations	-	-90'000	Pas d'utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal du génie civil
	43 Revenus divers	9'514'160	3'126'749	
	dont reprises dépréciations	11'374	-	Dissolution provision redus (OPE)
	dont reprises provisions	3'944'496		Dissolution solde de la provision dans le cadre de l'assujettissement à la TVA des chantiers trams
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	30 Charges de personnel	14'064'295	13'696'604	
	dont utilisations provisions	-389'728	-	Utilisation de la provision destinée à l'annuité 2016 pour un montant de 389'728 francs
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'038'341	3'209'938	
	dont dotations dépréciations	1'441'464	1'619'025	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des véhicules
	dont utilisations dépréciations	-50'151	-100'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des véhicules
Total des programmes avec des montants inférieurs à 10'000 francs	Dotations dépréciations	13'697	8'500	
	Utilisations dépréciations	-11'519	-10'000	
	Reprises dépréciations	5'666	-	
	Dotations provisions	3'000	-	
	Utilisations provisions	-4'745	-	
	Reprises provisions	-	-	